


Ex Libris S.mi P.is
EUGENII
Sab. a Cariniano

ANTIQUITÉS NATIONALES,

OU

RECUEIL DE MONUMENS

POUR servir à l'Histoire générale et particulière de l'Empire François, tels que Tombeaux, Inscriptions, Statues, Vitraux, Fresque, etc.; tirés des Abbayes, Monastères, Châteaux, et autres lieux devenus Domaines Nationaux.

PAR AUBIN-LOUIS MILLIN.

TOME TROISIÈME.

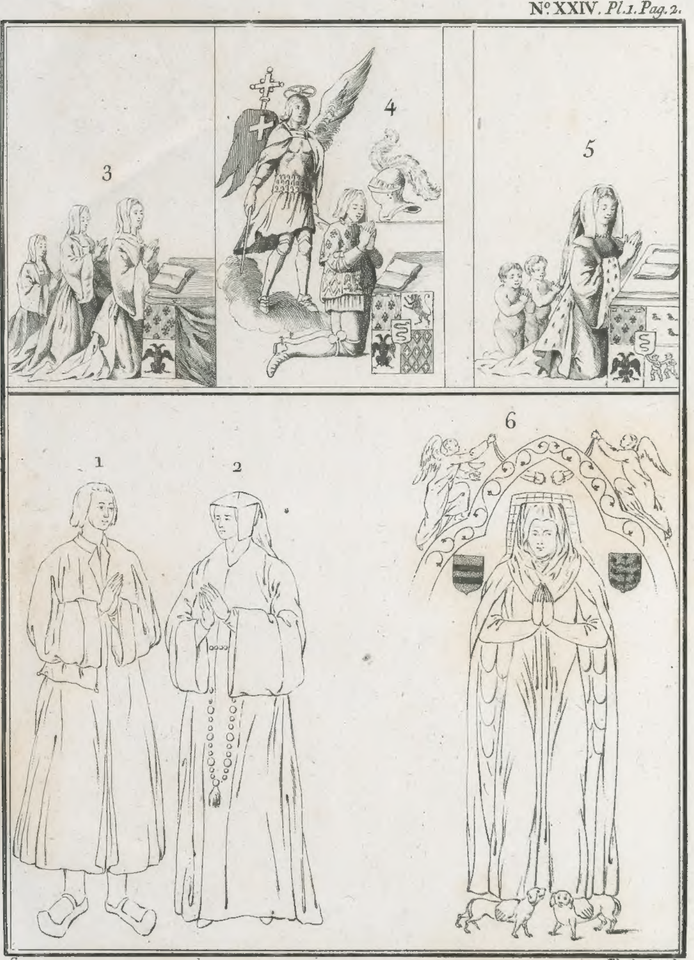
A PARIS,

Chez Marie-François DROUHIN, Éditeur et Propriétaire dudit Ouvrage, rue Christine, N°. 2.

L'an troisième de la Liberté.

1791.


Nº XXIV. *Pl.1. Pag.2.*



G....... Blanchard, Sculp.

ANTIQUITÉS NATIONALES.

XXIV.

CORDELIERS DE MANTES.

Département de Seine et Oise, District de Mantes.

Le roi Louis IX et la reine Blanche, sa mère, firent plusieurs voyages dans la ville de Mantes, la première année du règne de ce prince, en 1226. Ce fut alors qu'il fit rétablir la porte de la ville, du côté des Cordeliers, telle qu'on la voyoit encore en 1737 qu'elle fut démolie.

On attribue aussi à ce prince, auteur de tant de fondations pieuses, celle du couvent des Cordeliers. Ce monastère s'accrut considérablement, sur-tout par les libéralités de la maison de Créqui. Il étoit si nombreux dans son origine, qu'on y comptoit trois cents religieux profès.

Depuis 1506 jusqu'en 1515, le cardinal d'Amboise fit réformer les Cordeliers de Mantes : on leur ôta toutes les possessions qu'ils avoient. Ces Pères irrités, accusèrent le cardinal d'avoir employé plus de 50,000 écus provenant de cette réforme, à son château de Gaillon, maison de plaisance des ci-devant archevêques de Rouen.

L'église des Cordeliers est petite et de peu d'apparence. Il y a, dans le porche, quelques tombes plates; voici la seule qu'on puisse encore bien distinguer.

On y voit deux figures d'un homme et d'une femme. Celle de l'homme est représentée *Planche I, fig.* 1.

CY GIST.

Sire Denis Cointrel, en son vivant, Marchand, Bourgeois et Maire-Prévost de Mantes, lequel trespassa le septième jour de Mars mil cinq cent trente-troys.

Denis Cointrel est vêtu d'un habit ample et long ; il a une escarcelle à la ceinture, en forme de sachet large, et la forme de ses sandales est assez singulière.

Il étoit maire et prévôt de la ville de Mantes, en 1533. Cet office dont on trouve la trace en 1011, remonte, selon les historiens de Mantes, à un temps beaucoup plus ancien.

Il y avoit à Mantes, disent-ils, une association établie, de temps immémorial, des principaux bourgeois et marchands ; ils élisoient entr'eux les douze plus capables pour exercer et maintenir la police, et pour juger les différends entre les communautés particulières (1). Ils faisoient aussi les contrats et tous les actes que font à présent les notaires.

Le roi Robert étant à Mantes, l'an 1011, confirma l'établissement de ces douze notables. Il engagea même les habitans à se réunir en confrérie sous la protection de la sainte Vierge dont ils choisirent l'Assomption pour leur fête. On trouve encore aujourd'hui, dans les archives de l'hôtel-de-ville, un vieux registre où il est fait mention de cette confirmation des douze pairs et de l'érection de cette confrérie, nommée *Confrérie aux Marchands.*

Elle avoit certains droits et revenus qui, joints aux amendes, pour contravention aux ordonnances des notables et cas de police, servoient aux dépenses publiques.

De ces douze notables, trois étoient destinés pour les affaires de l'église de

(1) Histoire manuscrite de la ville de Mantes déjà citée.

Notre-Dame, trois pour celles de Saint-Maclou, trois pour le cimetière, et les trois autres pour les affaires de l'hôtel-de-ville à qui tout se rapportoit (2).

Cette forme de gouvernement dura jusqu'au règne de Henri II. En 1551, ces douze pairs furent réduits à quatre, que l'on nomma échevins.

Ce petit nombre donna plus de facilité pour choisir des officiers capables de gouverner avec le maire, à la place duquel ils ont droit d'aspirer. Comme le maire ne pouvoit être élu qu'il n'eût avant passé à l'échevinage, lorsqu'il étoit élu par les habitans, il étoit tenu de prêter serment entre les mains du roi, en cas qu'il tînt sa cour à 12 lieues de cette ville, ou s'il étoit plus loin, entre les mains du gouverneur; et, en son absence, entre celles du lieutenant-général; ce qui s'est long-temps pratiqué; mais, dans ces derniers temps, le maire prêtoit son serment entre les mains du lieutenant-général, et les échevins entre celles du maire. Depuis cet édit, ces magistrats se qualifioient, dans leurs actes de maire-échevins, pairs, gouverneurs policieux de la ville et banlieue de Mantes.

En 1567, Charles IX confirma aux maire, échevins et habitans de Mantes leurs anciens privilèges.

On voit, sur une des portes de Notre-Dame les figures d'un maire ou prévôt de Mantes et de ses douze pairs (3).

Sur l'autre côté de la tombe est une femme, *fig.* 2; c'est Guillemette Dinecheau, épouse de Denis Cointrel. Autour on lit :

CY GIST

Guillemette Dinecheau, en son vivant, femme dudit Cointrel, laquelle trespassa le vingt-huitième jour de décembre mil cinq cent trente-un. Priez Dieu pour elle.

Guillemette Dinecheau est coëffée d'un beguin, et vêtue d'une longue robe à larges manches, avec un rosaire à sa ceinture.

(2) Voyez à l'article de Meulan, ce que j'y dis du mayeur ou maire de cette ville, et de ses douze pairs, avec le sceau qui les représente.

(3) Antiquités Nationales, Tome II, Art. XIX, page 13.

La porte du couvent est très-simple; au milieu est une statue de saint Bonaventure, vêtu en cardinal (4). Au-dessus on lit cette inscription :

Domine dilexi decorem domûs tuæ.

L'intérieur de l'église est très-propre; la nef est petite; on n'y remarque qu'une épitaphe. La voici :

ICY GIST

Marguerite Barquillet d'Henqueville, épouse de Messire Charles de Fredet, Chevalier, Haut-Justicier, décédée le 27 avril 1697, âgée de 38 ans.

René Barquillet, son père, et dame Marie le Coutourier, sa mère, avoient fondé des services dans ce couvent. L'acte de fondation étoit gravé sur une table de marbre blanc et terminé par ces deux vers :

Sçavoir mourir est le plus grand sçavoir,
Cesser de vivre est le plus grand avoir.

A gauche étoit une grande chapelle, sur les vitraux de laquelle on voyoit les figures gravées *numéros* 3, 4, 5.

Les cordeliers ignorans comme la plupart des moines, n'ont pu me dire quels étoient les personnages représentés sur ces vitraux. Les instructions que j'ai cherchées dans la ville, ne m'ont pas mis plus au fait; mais les armoiries indiquent que c'étoient de très-grands seigneurs qui avoient des alliances avec les maisons d'Autriche, de Milan, de Rohan et de France.

A la *fig.* 3, on voit trois femmes à genoux, dans le costume du temps de Louis XI. L'écusson du prie-dieu est écartelé de France et de l'Empire.

Le chevalier, vêtu d'une cotte-d'armes, et à genoux aussi devant un prie-dieu, a un écusson plus compliqué.

Ses armes sont écartelées de quatre pièces ou quartiers, au premier de gueule,

(4) *Infrà*, page 7.

semé

semé de fleurs de lis d'or au lambel à trois pendans de même; au second d'argent au lion de gueule, qui est Matignon; au troisième d'argent à l'aigle ployé de sable; au quatrième d'or, chargé de neuf macles d'or, qui est de Rohan, et d'argent au serpent d'azur, qui sont les armes de Milan, excepté qu'il ne dévore pas un enfant comme dans ces armes.

Les armes des femmes sont de même, excepté que dans celles de la *fig.* 5 il y a une alliance, et que le deuxième quartier est d'argent, chargé de trois molettes de sable, et le quatrième aussi d'argent, chargé de deux enfans de carnation.

Derrière le chevalier est un Saint-Michel; il tient un drapeau dont le bâton est surmonté d'une croix assez ornée; sur le drapeau sont des armes dont le champ est de gueule, chargé d'une croix d'argent, ce sont celles de Rhodes ou de Malthe. Ce Saint-Michel indique probablement le nom de baptême du chevalier.

La *fig.* 5 représente une femme avec son habit fourré d'hermines. Derrière elle, deux petits enfans nus prient, les mains jointes. Il paroît que ces petits enfans ont été empruntés de ses armoiries, car on les retrouve dans son écusson qui ressemble à celui du chevalier, *fig.* 4, à l'exception du second quartier qui est d'argent à trois molettes de sable. Le quatrième quartier porte aussi deux enfans.

Le chœur est séparé de la nef par une grille de fer : il est très-propre ; les stalles sont ornés de figures grotesques, comme ceux de Saint-Spire.

Le tabernacle est d'une très-belle forme; il est composé de six colonnes d'ordre corinthien; il a été donné par Laurent-Robert le Comte, serrurier à Paris, et les religieux se sont engagés, par reconnoissance, à dire une messe pour le repos de son ame et de ceux de sa maison, le premier lundi du mois d'août de chaque année. Cette obligation est gravée, en lettres d'or, sur une table de marbre blanc qu'ils ont fait poser dans leur église.

En 1500, les pères Cordeliers firent faire, à leurs dépens, la contre-table de l'autel que l'on voit aujourd'hui.

Au milieu du chœur est une grande tombe plate de marbre noir, sur laquelle est gravée une figure n°. 6; c'est celle d'Ides de Rosny; sa coëffure est d'une

forme très-singulière, et son manteau est doublé de vair; elle a les pieds posés sur deux petits chiens. A sa droite sont les armoiries de Créqui, d'or au créquier (5) de gueule; de l'autre côté sont celles de Rosny, d'or à deux faces de gueule.

Autour on lit, en petites capitales gothiques, l'inscription suivante :

Anno Domini M. CC. LX, primâ mense Aprilis XV kalendis Maii, obiit Yda nobilis Domina hìc sepulta, Domina de Rooni et de Crequi Avia. Ejus Anima et omnium fidelium Defunctorum, per misericordiam Dei requiescant in pace.

Tout ce que j'ai pu découvrir sur Ides de Rosny, c'est qu'elle ratifia, en 1256, deux ans avant sa mort, un accord fait entre les habitans de Mantes et les seigneurs de Rosny, par l'entremise de Simon de Montfort et de Guy, sire de Chevreuse, par lequel il fut convenu que le droit de chasse de la plaine de Rosny, appartiendroit aux seuls habitans de la ville de Mantes, sans qu'ils pussent y mener chasser d'autres particuliers. Son successeur, Guy de Mauvoisin, ne voulut pas tenir cet accord; mais il y fut forcé par saint Louis, moyennant cent livres parisis, payées par le maire de Mantes, au nom de la communauté (6).

Auprès de la porte qui va du chœur dans le cloître, on lit l'épitaphe suivante :

ICI GIST

Pierre Maigret, Docteur de Sorbonne, Provincial des Frères Mineurs de la province de France, mort le 2 Septembre, année 1781, à 53 ans.

Le cloître est extrêmement petit : on y lit les épitaphes peu intéressantes de plusieurs pères et frères de ce couvent. Voici celle d'un curé.

CY GIST

Charles Lameth, Curé d'Arthel pendant 54 ans, à qui on dit une messe le jour de son décès, le 27 Septembre 1649.

(5) Antiquités Nationales, Tome I, Art. IV., page 47.

(6) Histoire manuscrite de la ville de Mantes.

Dans l'enclos du couvent des Cordeliers, on voit encore des souterrains et de vieux vestiges de la clôture de l'ancienne ville (Mantes-l'Eau) on en découvre aussi en fouillant la terre dans les vignes qui sont le long du chemin de Mantes à Mantes-la-Ville, du côté du ruisseau de Vaucouleurs.

Les Cordeliers de Mantes se vantoient d'avoir possédé saint Bonaventure, dont on honore la mémoire dans une chapelle de son nom, qui est au haut du clos de ce couvent, et que l'on dit avoir été sa cellule (7). Le chapitre de Notre-Dame conserve avec soin deux lettres que ce docteur de l'église fit écrire par le général de l'ordre de Saint-François de la ville d'Arras, où se tenoit le chapitre général, aux maire et pairs de Mantes pour les prier de mettre sous leur protection les religieux de ce couvent, et les associer aux bienfaits et prières de l'ordre de saint François. On a joint à ces deux lettres, renfermées dans une boëte de plomb, un bref original du pape Grégoire IX, de l'an 1236, adressé aux doyen et dignitaires de Lisieux, sur la plainte des habitans de Mantes, pour empêcher, par censure ecclésiastique, les prêtres de la même ville de continuer leur censure, et pour les empêcher de prendre de l'argent pour mariages, enterremens, etc.

(7) *Suprà*, page 4.

XXV.

COUVENT DES GRANDS-AUGUSTINS.

Département et District de Paris; Section du Théâtre-François.

HISTOIRE DE L'ORDRE ET DU COUVENT.

SAINT-AUGUSTIN, l'un des plus illustres pères de l'Eglise, naquit à Tagaste dans l'Afrique, le 13 novembre 354. Dans son enfance, il avoit infiniment plus de goût pour la dissipation que pour l'étude; son père l'envoya cependant, en 371, faire sa rhétorique à Carthage. Quoiqu'il n'eût encore que seize ans, il se livra à sa passion extrême pour les femmes; mais cela ne l'empêcha pas de faire de grands progrès dans les sciences; cependant, accoutumé à l'éloquence des grands auteurs payens, la simplicité de la Bible ne pouvoit lui plaire. Ce fut alors qu'il adopta et défendit les dogmes des Manichéens (1). De retour à Tagaste, Augustin y enseigna la rhétorique avec succès; il retourna à Carthage, et il eut alors, d'une femme qu'il n'avoit point épousée, un fils naturel qu'il appella *à Deo datus* (2), Dieu-donné. Monique, sa mère, qui depuis a été mise au rang des Saintes, fut à Carthage, pour arracher son fils à l'hérésie et à la luxure. Quant à son père, Patrice, il paroissoit peu s'en occuper.

---

(1) Hérétiques célèbres du treizième siècle, ainsi nommés de leur chef, Manès, autrement, Manichée. Ce sectaire commença à dogmatiser vers l'an 277, et à se dire le Paraclet. Il eut d'abord peu de disciples dont les principaux sont, Thomas, Buddas et Hermas qui l'aidèrent à répandre ses erreurs. Les Manichéens admettoient deux principes: l'un bon, auteur du bien; l'autre mauvais, auteur du mal. Ils donnoient à chaque homme deux ames, l'une bonne, l'autre mauvaise; ils condamnoient le mariage; ils disoient que Jesus-Christ n'avoit eu qu'un corps fantastique; ils nioient la liberté de l'homme, le péché originel, la nécessité du baptême et de la foi, et rejetoient l'autorité des Ecritures.

(2) Ce nom fut aussi donné à Louis XIV, en naissant.

Augustin fut chercher à Rome un nouveau théâtre pour ses talens : il y enseigna la rhétorique. Son esprit curieux le conduisit bientôt à Milan, en 383, pour remplacer un habile professeur, sur la demande de Symmaque, préfet de la ville. Augustin visita saint Ambroise il suivoit ses sermons pour étudier son éloquence; mais, en éclairant son esprit, ils touchèrent son cœur, ou peut-être Augustin crut-il voir, dans la secte qu'il alloit embrasser, un moyen puissant pour satisfaire cet amour de la gloire qui déjà l'aiguillonnoit.

Bientôt il se fit catholique en 384; il quitta et reprit la maîtresse dont il avoit un fils; mais enfin la lecture des épîtres de Saint-Paul attira sur lui la grace dont il avoit besoin. Il se sentit bon chrétien, et prêt à tout abandonner pour l'Evangile, sa mère venoit de mourir à Ostie. Ambroise le baptisa, la veille de Pâques, en 387, et il fut ordonné prêtre en 391, par Valère, évêque d'Hippone (3).

Augustin entreprit alors des travaux pour la propagation de la foi; il disputa vivement contre les incrédules, et sur-tout contre les Manichéens; il composa une foule d'Ecrits dans lesquels il déploya beaucoup d'érudition, mais où on trouve plus de bel-esprit que de véritable éloquence; il mourut en 430, à 76 ans, consumé de travaux et d'austérités.

La question de savoir si saint Augustin a été religieux, et s'il en a institué qui vécussent sous une même règle, a été souvent agitée entre les Chanoines réguliers et les Ermites de Saint-Augustin (4). Les parties n'ont jamais été d'accords, et le combat finit actuellement faute de combattans.

Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Augustin voulut vivre à Hippone dans un monastère. L'évêque Valère lui donna, pour y contribuer, un jardin de l'église où Augustin rassembla des serviteurs de Dieu qui désirèrent vivre, comme lui, dans la pauvreté et dans la pénitence. Ces hommes vouloient, comme leur chef, n'avoir ni parens, ni amis, ni emplois, ni richesses; ils

(3) Bayle, Diction., au mot *Augustin*.

(4) *Idem*.

pratiquoient, autant qu'ils le pouvoient, la vie des Solitaires d'Egypte ; ils n'avoient rien en propre, tout étoit en commun. (5).

On place, en 388, l'époque de cette institution que l'on regarde comme l'origine de son ordre (6). Quand il fut fait évêque, il établit encore d'autres monastères ; plusieurs de ses compagnons en furent tirés pour monter sur le trône épiscopal, et c'étoit l'ambition qui les avoit fait embrasser cette vie dure et austère.

En 428, les Vandales désolèrent l'Afrique ; ils y brûlèrent les églises et les monastères, et livrèrent les évêques à des supplices affreux, pour savoir d'eux où ils avoient caché leur or. Les religieux qui échappèrent à leur rage, se retirèrent dans d'autres monastères et en fondèrent de nouveaux.

Ceux qui prenoient le titre d'Ermites de Saint-Augustin, prétendoient tirer leur origine des moines établis en Afrique par Augustin lui-même ; mais cette difficulté qui a donné lieu à tant de disputes et tant d'écrits entre ces religieux et les chanoines réguliers, n'a jamais pu être décidée.

Cette croyance n'a jamais été admise par les papes, puisqu'ils ont accordé la préséance, sur les ermites de Saint-Augustin, aux ordres de Saint-François et de Saint-Dominique. D'un autre côté, si les chanoines-réguliers sont aussi les enfans de Saint-Augustin, on a droit de s'étonner qu'ils aient voulu être plus vieux que leur père, en faisant monter leur institution jusqu'au temps des Apôtres.

Il peut se faire que, dans l'union générale des différentes congrégations d'ermites qui se fit par l'autorité du pape Alexandre IV, et qui forma un corps de religieux, sous le nom d'Ordre des ermites de Saint-Augustin, il se soit trouvé quelques-uns des monastères de ces différentes congrégations qui aient eus pour fondateur quelques-uns de ces moines qui avoient passé en Italie lors de l'irruption des Vandales ; mais il est certain que la congregation des ermites de Toscane et des Jean Bonites qui étoient les plus considérables n'avoient, dans

(5) Antiquités Nationales, Tome I, Art. IV, page 22.

(6) Héliot, Histoire des Ordres Monastiques, Tome III, page 4.

leur origine, aucune règle, et que celle de Saint-Augustin leur fût donnée par le pape Innocent IV, en 1244. Ces congrégations qui furent réunies principalement sous Alexandre IV, successeur d'Innocent, différoient même par l'habillement : les uns étoient vêtus de noir, et les autres de blanc.

Ces Ermites se sont répandus par toute l'Europe ; leur ordre étoit divisé en quarante-deux provinces, quand on y comprenoit celles de France, outre les vicairies des Indes et de Moravie, et plusieurs congrégations gouvernées par des vicaires généraux et les déchaussés de France et d'Efpagne. Des auteurs assurent qu'il y a eu autrefois jufqu'à deux mille monastères de cet ordre, où il y avoit plus de trente mille religieux, et qu'il y a eu aussi plus de trois cents couvens de filles.

Ces religieux vinrent s'établir à Paris, sous le règne de saint Louis : la chapelle de Sainte-Marie l'Egyptienne, près la porte Saint-Eustache, fut leur première Eglise ; leur couvent s'étendoit jusque dans la rue qui a retenu le nom des Vieux-Augustins.

Ils y étoient en 1259, comme il paroît par des lettres du mois de décembre de cette année. Un décret de l'Université, qui est aussi de cette année, nous apprend qu'ils étoient déjà admis dans l'Université avec les autres mendians.

Jean Vergeau (7) prétend que ce fut saint Guillaume, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, qui fit venir les Augustins à Paris ; mais ce prince mourut en 812, sans avoir fondé aucun ordre religieux (8).

Il ne paroît pas que saint Louis ait été l'auteur de leur établissement, quoiqu'il ait eu lieu sous son règne.

Les Augustins abandonnèrent leur première demeure pour aller s'établir auprès de la porte Saint-Victor, dans un lieu inculte et plein de Chardons, appellé, pour cette raison, *le Chardonnet*, qui s'étendoit depuis cette partie jusqu'à la rivière de Bièvre (9).

(7) Naucleri, Cofmograph. deuxième vol. Générat. 41.

(8) Jaillot, Description de Paris, quartier Saint-André-des-Arcs, page 25.

(9) *Cardinetum.* C'est l'endroit où fut bâti depuis le collège du cardinal le Moine. Lobineau, Histoire de Paris, page 337.

Le

Le père Juvénal de Narnie, procureur de Clément, prieur-général de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, fut le premier qui, en 1285, acheta, du chapitre de Notre-Dame de Paris, une pièce de terre assise audit Chardonnet, contenant quatre arpens, contigue à la maison des Bernardins, et tenant, d'autre part, à la petite rivière de Bièvre, qui anciennement couloit sur le terrain qui porte aujourd'hui son nom.

L'acquisition fut faite pour 400 l. tournois ; on réserva, au chapitre de Notre-Dame, deux deniers de cens capital. Ce même père Juvénal, au mois de Février de cette même année 1285, acheta une autre pièce de terre de l'abbé et couvent de Saint-Victor, située au lieu du Chardonnet, pour le prix de 221 liv. 13 sols 4 deniers tournois. Plus, une maison, auprès de celle des Bons-Enfans, en faisant une rente annuelle de 24 liv. tournois.

L'année suivante : le Roi Philippe-le-Bel accorda, à ces religieux, l'usage des murailles et des tournelles de la ville, et défendit à toutes personnes d'y passer, et d'y demeurer, sans la permission desdits religieux.

Malgré cette étendue de terrain, les Ermites de Saint-Augustin n'étoient point contens de la situation de leur couvent. Ce lieu étoit si solitaire que les aumônes ne pouvoient suffire à leur subsistance. Ils vendirent donc ce qu'ils avoient acheté au Chardonnet, et s'accommodèrent avec les Frères Sachets (10), qui, par un traité du 14 octobre 1293, leur cédèrent l'établissement qu'ils avoient sur le bord de la Seine, dans le territoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (11).

Ce couvent n'etoit d'aucune province, ainsi que celui de Rome et quelques

(10) Ces Frères Sachets, ou Frères Sacs, en latin *Saccitæ*, *Saccarii* et *Saccati*, étoient ainsi nommés, parce qu'ils étoient vêtus d'une robe en forme de sac, et sans ceinture. Ils s'étoient établis sous le nom de *Frères de la Pénitence de Jesus-Christ*, et faisoient profession d'une austérité si extraordinaire, qu'ils subsistèrent peu de temps. Ils avoient été établis en cet endroit par saint Louis, au mois de novembre 1261, et ils en sortirent le 14 octobre de l'an 1293, que leur pauvreté les obligea de vendre ce lieu aux Ermites de Saint-Augustin qui s'y sont toujours maintenus depuis.

(11) Piganiol, Tome VII, page 118.

autres; il étoit immédiatement soumis au général de l'ordre. Il servoit de collège à toutes les provinces de France qui y envoyoient des religieux pour y faire leurs études de philosophie et de théologie, et les faire ensuite passer docteurs dans l'Université de Paris.

Ces religieux avoient non-seulement la protection de nos rois, ils en avoient encore obtenu les distinctions les plus honorables pour des moines; ils étoient *Chapelains du roi*, et en faisoient les fonctions certains jours de l'année, à la Sainte-Chapelle. Ils jouissoient de plusieurs privilèges : leur église fut choisie par Henri III, pour la cérémonie de l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, le premier janvier 1579, et indiquée pour toutes les cérémonies de cet Ordre. Ce prince y reçut celui de la Jarretière, le dernier février 1585, et y établit sa confrérie des Pénitens. Le parlement choisit cette église pour la procession générale qui se fait tous les ans, en mémoire de la réduction de Paris sous l'obéissance de Henri IV, à pareil jour, en 1594. Ce fut dans une salle de ce couvent que Louis XIII fut reconnu roi, et Marie de Médicis déclarée régente.

C'est dans ce couvent que se tenoient ordinairement les assemblées générales du clergé. La chambre de Justice, établie par l'édit du mois de mars 1716, y tint aussi ses séances, ainsi que la chambre des Vacations, formée en 1720, pendant que le parlement étoit séant à Pontoise.

En 1737, un incendie affreux ayant consumé, le 28 octobre, le corps-de-logis du Palais où la chambre des Comptes tenoit ses séances, cette compagnie alla les tenir dans les salles de ce couvent, et les y a continuées jusqu'au 3 mai 1740, qu'elle alla siéger, pour la première fois, dans le nouveau corps de bâtiment construit au Palais, en la place de celui qui avoit été brûlé.

Boileau parle d'une aventure arrivée dans le couvent des Augustins, qui pourroit faire croire que ce couvent a été une place de guerre. Il dit :

J'aurois fait soutenir un siège aux Augustins.

Voici l'événement qui a donné lieu à ce vers :

Les Augustins de ce couvent nommoient tous les deux ans, en Chapitre,

trois de leurs religieux, bacheliers, pour faire leur licence en Sorbonne; il y avoit trois places fondées pour cela.

En 1658, le père Célestin Villiers, prieur de ce couvent, voulant favoriser quelques bacheliers, en fit nommer neuf pour les trois licences suivantes. Ceux qui s'en virent exclus par cette élection prématurée, se pourvurent au parlement qui ordonna que l'on feroit une autre nomination en présence de MM. de Catinat et de Saveuse, conseillers en la cour, et de Me. Janart, substitut du procureur-général. Les religieux ayant refusé d'obéir, la cour fut obligée d'employer la force pour faire exécuter son arrêt. On manda tous les archers qui, après avoir investi le couvent, essayèrent d'enfoncer les portes; mais ils n'en purent venir à bout, parce que les religieux, prévoyant ce qui devoit arriver, les avoient fait murer par derrière, et avoient fait provision de cailloux et de toutes sortes d'armes. Les archers tentèrent d'autres voies: les uns montèrent sur les toits des maisons voisines, pour entrer dans le couvent, tandis que les autres travailloient à faire une ouverture dans la muraille du jardin, du côté de la rue Christine. Les Augustins s'étant mis en défense; sonnèrent le tocsin, et commencèrent à tirer d'en bas sur les assiégeans: ceux-ci tirèrent à leur tour sur les moines dont il y en eut deux de tués et autant de blessés; cependant, la brèche étant faite, les religieux eurent la témérité d'y apporter le Saint-Sacrement, espérant d'arrêter par-là les assiégeans; mais, comme ils virent que cette ressource étoit inutile, et qu'on ne laissoit pas de tirer sur eux, ils demandèrent à capituler, et l'on donna des ôtages de part et d'autre. Le principal article de la capitulation fut que les assiégés auroient la vie sauve, moyennant quoi ils abandonnèrent la brêche et livrèrent leurs portes. Les commissaires du parlement étant entrés, firent arrêter onze de ces religieux qui furent menés à la prison de la Conciergerie. Ce fut le 23 août 1658.

Le cardinal Mazarin, qui n'aimoit pas le parlement, fit mettre les religieux en liberté, par ordre du roi, après vingt-sept jours de prisons. Ils furent mis dans des carosses du roi, et menés en triomphe dans leur couvent, au milieu des Gardes-Françoises rangés en haie depuis la Conciergerie jusqu'aux Augustins.

Le grand couvent des Augustins à Rome a été fondé par Guillaume, d'Etouteville, archevêque de Rouen, qui le fit bâtir, en 1483, sous le pontificat de Paul II et le règne de Louis XI.

Les souverains pontifes ont accordé à cet ordre beaucoup de graces et de privilèges, entr'autres l'office de sacristain de la chapelle du pape. On trouve un Augustin, nommé Nouelli, qui l'exerçoit en 1287 (12).

---

(12) Ce sacristain prend le titre de préfet de la sacristie du pape. Il a en sa garde tous les ornemens, les vases d'or et d'argent, les reliquaires et autres choses précieuses de cette sacristie. Quand le pape dit la messe, soit pontificalement, soit en particulier, il fait, en sa présence, l'essai du pain et du vin; ce qui se pratique de cette manière. Si le pape dit la messe en particulier, sa sainteté, avant l'offertoire, lui présente deux hosties dont il en mange une, et un camérier lui verse, dans une tasse de vermeil, de l'eau et du vin des burettes. Si le pape dit la messe pontificalement, le cardinal qui lui sert de diacre présente au sacristain trois hosties dont il en mange deux.

Il a soin d'entretenir toujours une hostie consacrée de la grandeur de celles dont on se sert à la messe, dans la principale chapelle du palais où demeure le pape, et doit renouveller cette hostie tous les septièmes jours. Cette hostie est pour servir de viatique au pape lorsqu'il est à l'article de la mort, qui lui doit être administrée par le sacristain, aussi-bien que l'extrême-onction, comme étant le curé de sa sainteté.

Lorsque le pape entreprend un long voyage, deux estafiers, l'un domestique de sa sainteté, et l'autre domestique du sacristain, tiennent par la bride la mule qui porte le saint-sacrement; ces estafiers sont présentés par le sacristain, et sa sainteté les confirme dans cet emploi par un bref. Il exerce aussi une espèce de jurisdiction sur tous ceux qui accompagnent le pape dans ces sortes de voyages; et, pour marque de sa jurisdiction, il porte un bâton à la main.

Il distribue aux cardinaux les messes qu'ils doivent célébrer solemnellement; mais il doit auparavant faire voir au premier cardinal-prêtre, la distribution qu'il en fait. Il distribue aussi, aux prélats assistans, les messes qu'ils doivent célébrer dans la chapelle du pape. S'il est évêque ou constitué en dignité, il tient rang dans cette chapelle parmi les prélats assistans, si c'est en présence du pape; et, si le pape n'y est pas, il a séance parmi les prélats selon son antiquité, sans avoir égard à sa qualité de prélat assistant. S'il n'est pas évêque, il prend son rang après le dernier évêque, ou après le dernier abbé mîtré. Après la mort du pape, il entre dans le conclave en qualité de premier conclaviste. Il dit tous les jours la messe en présence des cardinaux, et leur administre les sacremens, et aux conclavistes. Autrefois il étoit aussi bibliothécaire du Vatican, ce qui a duré jusques sous le pontificat de Sixte IV qui sépara ces deux offices, et donna celui de bibliothécaire à Platine, auteur de la *Vie des Papes*, et de plusieurs autres ouvrages.

J'ai

J'ai déjà indiqué à l'article des Jacobins (13) que ces religieux et les Augustins avoient été cause, par leurs querelles à l'occasion de la vente des indulgences, de l'hérésie qui avoit séparé de Rome plusieurs peuples chrétiens; il est inutile de le répéter

Ces religieux parurent à la procession de la ligue.

Les Augustins s'obstinèrent long-temps, malgré les bulles des souverains pontifes, à ne pas prendre la coule noire, comme on le leur avoit ordonné, afin qu'ils ne fussent plus confondus avec les Frères-Mineurs qui étoient habillés de gris; mais, si cette couleur grise étoit si essentielle, comment quelques historiens de cet ordre ont-ils avancé que saint-Augustin avoit apparu aux papes Innocent IV et Alexandre IV avec une coule noire et une ceinture de cuir, ayant une grande tête et un très-petit corps, par rapport aux membres qui le composoient, et ayant sa robe toute déchirée; ce qui avoit entièrement déterminé ces Ermites à unir ensemble les différentes parties de cette congrégation, pour n'en faire qu'un seul corps.

En 1255, le pape Innocent IV, voyant que les Augustins avoient, les uns des habits blancs, et les autres des noirs à grandes manches, ceints de larges courroies de cuir avec de grosses boucles; qu'ils portoient en leurs mains des bâtons de cinq palmes de long; ordonna, pour garder l'uniformité, qu'ils seroient tous vêtus de noir, enjoignant à tous ceux qui avoient des habits blancs de les quitter dans la fête de la Toussaint, sous peine d'excommunication. Il les exempta aussi de porter le bâton. Dans cette bulle, les Guillemins sont mentionnés et compris avec les Augustins.

On voit dans la *Planche XI*, *fig.* 1, la figure d'un Ermite de Saint-Augustin, dans son ancien costume.

L'habillement moderne des Augustins consistoit en une robe et un scapulaire blanc, avec un chapelet à la ceinture, quand ils étoient dans leur maison. Voyez *Planche II*, *fig.* 1.

Quand ils sortoient, ils mettoient une espèce de coule noire très-ample, et un

(13) Antiquités Nationales, Tome I, Art. IV, page *6*.

grand capuce rond par-devant et pointu par-derrière, tombant jusqu'à la ceinture qui étoit de cuir noir. Voyez *Planche II*, *fig.* 2, dans la chaire du prédicateur.

DESCRIPTION DU COUVENT.

Extérieur.

L'église est placée sur le quai auquel elle a donné son nom, ainsi qu'à la rue qui conduit à celle de Saint-André-des-Arcs ; elle n'a rien de remarquable. Voyez *Planche I*, *fig.* 1. Au bas, entre les contreforts, on a bâti plusieurs petites boutique

La différence des bâtisses prouve que d'abord on ne construisit que le chœur, depuis la rue des Augustins jusqu'à la petite porte qui s'ouvre sur le quai, et qui est décorée de figures dont je parlerai bientôt. Ce bâtiment n'avoit alors que sept croisées ; c'est probablement celui que Charles V fit construire en 1368 ; cette partie même ne fut achevée, suivant toute apparence, qu'en 1393, car la couverture ne fut faite que cette année. Le clocher a été refait depuis.

L'autre partie de l'église, qui a huit croisées sur le quai, a été construite postérieurement, peut-être vers le temps de la dédicace, en 1453.

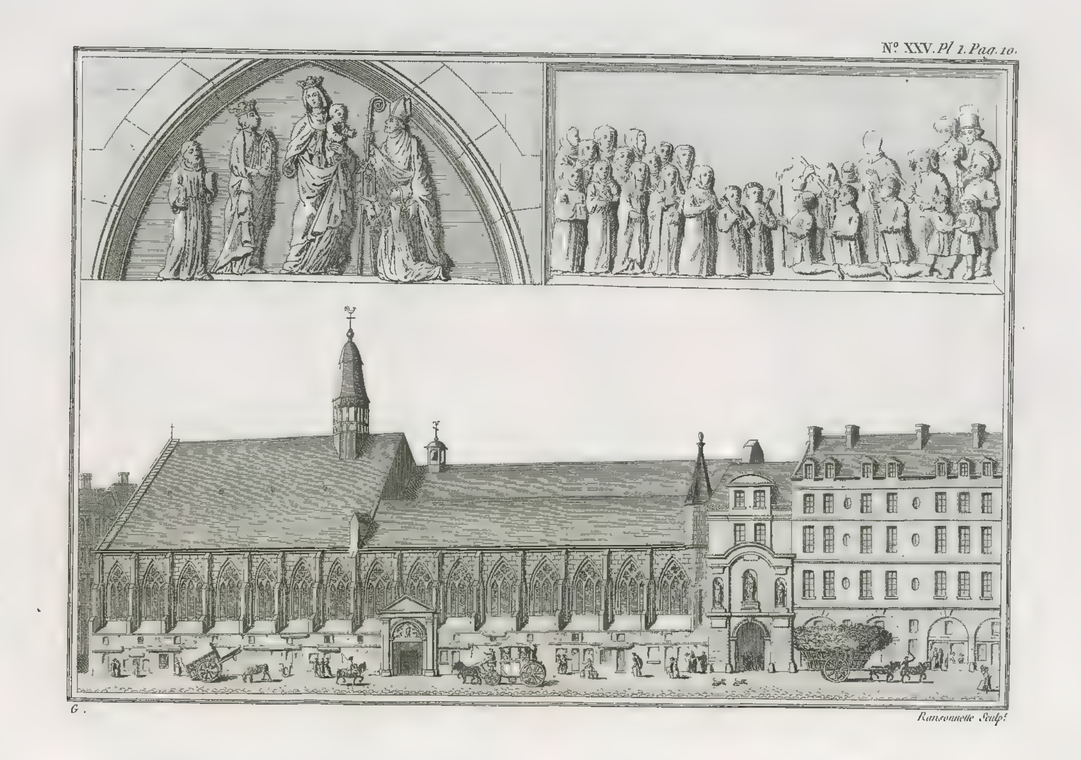
Cette église a en tout quinze croisées sur le quai ; ces croisées sont en ogives : entre chacune il y a un contrefort, et entre ce contrefort on a construit des boutiques qui produisoient aux religieux une augmentation de revenu.

On entroit dans le couvent par quatre portes : deux dans la rue des Grands-Augustins, une au milieu de l'église, sur le quai, et une près du Pont-Neuf ; c'étoit la grande porte.

On voit, au coin de la rue des Grands-Augustins et du quai un bas-relief gothique de forme carrée dont les figures sont assez remarquables. Dubreuil nous en a conservé l'histoire.

En 1440, un sergent à verge, nommé Jean Bayart, avoit un exploit à signifier au frère Nicolas Aymery, religieux du couvent des Augustins et maître en théologie. Il étoit difficile de faire cette signification à un moine sans exciter

N° XXV. Pl. 1. Pag. 10.



G.

Ransonnette Sculp.


N° XXV. Pl. 2. Pag. 10.
3
4
5
2
6
1
Desmaisons, Sculp.

contre soi une horrible vengeance. Bayart se fit accompagner de Gillet-Roland, Meûnier, et de Guillaume de Besançon, faiseur de cadrans. Ces trois hommes s'introduisirent dans le cloître, et en tirèrent violemment le frère Aymery par la sortie qui donnoit sur le collège de Saint-Denis, et tuèrent frère Pierre de Gougis, religieux du même couvent.

Cet attentat méritoit une punition, le recteur de l'Université et ses suppôts en portèrent leur juste plainte conjointement avec les Augustins, et le prévôt de Paris condamna, par sentence du 13 septembre de la même année, ces trois malfaicteurs à faire trois amendes honorables, l'une au Châtelet, en la chambre du Civil, en présence du procureur du roi, pour réparer la violation du lieu saint; la seconde, au lieu où ce délit a été commis, pour en être une expiation, et enfin la troisième, à la place Maubert ou en tel autre lieu qu'il plairoit à l'Université d'indiquer. Il fut ordonné que, pour faire cette amende, les trois coupables seroient en chemise, sans chaperon, nues jambes et pieds nus, tenant chacun en sa main une torche ardente du poids de quatre livres, et requérant à tous merci et pardon (14).

Ils furent en outre condamnés à faire édifier une croix de pierre de taille près du lieu où le meurtre s'étoit commis, avec le bas-relief qui en représentoit la réparation. C'est ce bas-relief qui se voit encore au lieu indiqué, et que j'ai fait dessiner, *Planche I*, *figure* 2.

On voit les trois coupables à genoux dans l'attirail prescrit par la sentence; derrière eux sont les exécuteurs qui tiennent leurs instrumens de la main gauche. A côté sont deux petits enfans, et derrière, le peuple attiré par la curiosité. On ne voit point de gardes pour protéger l'exécution.

En face des coupables, sont les Augustins qui reçoivent la réparation, précédés de leurs massiers.

Au bas de ce monument étoit une longue inscription en caractères gothiques; mais elle est devenue illisible par la couleur dont on l'a remplie, lorsqu'on s'est avisé de le peindre en gris.

(14) Dubreuil, Antiquités de Paris, page 555.

Au-dessus de ce bas-relief, il y a une longue table de marbre noir, avec une inscription en lettres d'or : elle apprend que ce quai, que Germain Brice prétend avoir été construit en 1619, a été rebâti en 1708 (15). La voici :

1708. *Du règne de Louis XIV, ce Quai, l'un des plus fréquentez de la ville, a été reconstruit de la quatrième Prévôté de Messire Charles Boucher, Chevalier, Seigneur d'Orsay et autres lieux, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Prévôt des Marchands; et Echevinage de Guillaume Scourgeon, Ecuyer, Conseiller du Roi; Quartinier, Nicolas Denis, Ecuyer, Huissier ordinaire du Roi, en tous ses conseils d'Etat, privé et Finances; Etienne Périchon, Ecuyer, Conseiller du Roi et de l'Hôtel-de-Ville, Notaire au Châtelet, et Jacques Péjart, Ecuyer : étant Nicolas-Guillaume Moriau Echevin-Conseiller, Procureur du Roi et de la Ville, et Avocat de Sa Majesté en l'Hôtel-de-Ville; Jean-Baptiste Taitbout, Ecuyer, Conseiller de Sa Majesté, conservateur des Hypothèques, et Greffier d'icelles, et Jacques Boucot, Ecuyer, Conseiller du Roi, Receveur.*

Jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, il n'y avoit, entre les Augustins et la riviére, qu'un terrain allant en pente douce, planté de saules où les habitans alloient se promener : la moindre inondation rendoit le passage difficile, souvent impraticable, et ruinoit les maisons qu'on y avoit bâties. C'est ce qui engagea ce prince à donner ordre au prévôt des marchands de détruire cette saussaye, et de faire construire incessamment un quai depuis l'hôtel de Nesle jusqu'à la maison de l'évêque de Chartres. Cet ordre qui est daté du 9 juin 1312, fut renouvellé par un second plus impératif encore, du 23 mai 1313, auquel la ville obéit (16).

On y bâtit plusieurs hôtels en 1389; on l'appelloit *rue de Seine, par où l'on va aux Augustins*, et depuis, *rue du Pont-Neuf* (Saint-Michel) *qui va aux Augustins*, et *rue des Augustins*, en 1444. Je ne sais s'il a été construit en 1619, comme le dit Germain Brice (17), mais il est certain qu'il a été entiérement

(15) Description de Paris, Tome IV, page 18.

(16) Livre-Rouge de l'Hôtel-de-Ville, *folio* 107.

(17) Tome IV, page 18.

rétabli

établi en 1708, ainsi qu'il est constaté par l'inscription placée au coin de cette rue (18).

Ce quai, ainsi que la rue des Augustins doivent le nom qu'ils portent aux religieux qui y sont établis. Les marchés à la volaille et au pain y ont été placés en exécution d'un arrêt du conseil, du 3 mai 1679.

Toutes les rivières qui traversent les villes, devroient être bordées de quais ou levées, et non de maisons; l'air circuleroit plus facilement et les habitans jouiroient de promenades saines et agréables. Londres ne voit jamais la Tamise : les bords en sont chargés de maisons, ainsi que les ponts; de sorte qu'on peut faire un très-long séjour dans cette capitale de l'Angleterre sans appercevoir le fleuve majestueux qui fait sa richesse. C'est un bienfait de l'ancienne administration d'avoir débarrassé les ponts d'une charge aussi pesante qu'inutile.

Au-dessus de la grille qui donne sur le quai, on voit un bas-relief gothique, *Planche I*, *fig.* 3, dans un arc ogive qui est lui-même dans un plein ceintre, car toute la décoration de cette porte est d'architecture moderne.

Ce bas-relief a été peint à fresque et doré comme beaucoup de ceux de ce temps; on en apperçoit encore des traces. Il offre cinq figures : celle du milieu, plus grande que les autres, est celle de la Vierge. A sa droite est Charles V, dit *le Sage*, roi de France, qui lui présente l'image de l'église qu'il a fait bâtir, en son honneur, pour les religieux Augustins dont on en voit un à côté de lui. De l'autre côté est saint Augustin; il présente aussi, à cette Vierge, un religieux qui est à genoux et qui lui offre le plan, en relief, d'une chapelle.

Ce religieux est Robert de la Porte, docteur en théologie et profès de la maison. Il y avoit fait bâtir une chapelle dédiée à la Vierge, pour la confrérie de la Conception; c'est celle dont il tient la figure comme le symbole de la dédicace.

Les cérémonies de la bénédiction, de la consécration et de la dédicace des

(18) Recherches sur Paris, par Jaillot, dix-huitième Quartier.

églises (19) furent imaginées par les prêtres comme l'occasion de nouveaux dons que les hommes crédules faisoient aux églises. Il n'étoit pas permis de construire des églises sans la permission des évêques : cette construction ne devoit commencer qu'après que le lieu avoit été béni par l'évêque du diocèse, et non par celui d'aucun autre (20). Dans les premiers siècles, la permission du pape n'étoit pas nécessaire, mais ensuite il fallut l'obtenir (21). La précaution la plus importante, celle à laquelle les prêtres ne manquèrent jamais, c'étoit de ne permettre la construction d'aucune église ou de ne la consacrer qu'après qu'elle avoit été dotée (22); cependant, d'après les canons, l'évêque consécrateur ne pouvoit rien demander pour lui-même (23).

L'usage de bénir les églises est dû au pape Sixte II ; en 314. Suivant le Pontifical romain, le plan étant tracé, l'évêque fait planter une croix (24) au lieu où doit être l'autel ; puis il bénit la première pierre et les fondemens avec des prières qui font mention de Jesus-Christ, la pierre angulaire, et des mystères signifiés par cette construction matérielle ; mais, après que l'église a été édifiée et ornée, il faut la consacrer et la dédier (25).

Les anciens célébroient cette cérémonie avec une grande solemnité, mais avec des rites différens. Son objet étoit d'appliquer plus particulièrement l'édifice

(19) Bingham, Antiquités Ecclésiastiques, Tome III, page 323.

(20) *Idem*, page 324.

(21) *Idem*, page 326.

(22) *Idem*, page 332.

(23) *Idem*, page 334.

(24) Justinien défendit de construire aucune église sans la permission des évêques. *Novellæ CXXXI. C. VII.* Les temples des payens étoient expiés en y plantant la croix; mais, comme les moines et d'autres personnes se permettoient quelquefois de planter ce signe dans des lieux destinés à d'autres usages, et même à la volupté, Théodore renouvella ces défenses ; ainsi, on ne pouvoit placer nulle part une croix ou des reliques sans la permission de l'évêque. On appelloit *σαυροπήγιον*, l'étendue du territoire dans lequel l'évêque avoit le droit de planter la croix pour la construction des églises. Ce mot, composé de *ʒαυρους*, croix, et *πήγνυμι*, *figere*, planter, signifioit à-la-fois et l'action de planter la croix, et l'étendue de territoire dans laquelle l'évêque en avoit le droit.

(25) Dictionnaire Ecclésiastique, Tome I, page 586.

au culte de Dieu et à la célébration des saints mystères. Cet usage avoit été emprunté des Juifs, dit Bingham (26), qui consacroient non-seulement le temple (27), mais leurs murs et leurs maisons (28). Les Payens avoient le même usage : ils n'édifioient point de nouveaux temples sans les consacrer par des sacrifices expiatoires et des lustrations, et ils transmettoient la mémoire de ces cérémonies par des médailles (29).

Cet usage fut commun aux églises d'Orient et d'Occident; quelques personnes l'attribuent cependant au pape Evariste. Peut-être Evariste ordonna-t-il cette cérémonie par des décrets écrits, et que ses prédécesseurs ne les tenoient que de la tradition (30); cependant les lettres prétendues de ce pape sont supposées et de nulle autorité (31).

C'est au quatrième siècle qu'il faut placer les premières notions exactes sur cet usage. Après que Constantin eut rendu la paix à l'empire, les églises furent rebâties et dédiées avec de grandes cérémonies. Eusèbe fait une belle description (32) du spectacle auquel elles donnent lieu. Un grand nombre d'évêques y étoit présent. Constantin convoqua un synode entier à la consécration du temple qu'il fit construire sur le tombeau de Jesus-Christ, d'abord à Tyr, et ensuite à Jérusalem, en 335 (33), et le concile entier d'Antioche assista, en 341, à la consécration du temple, appellé *Dominicum aureum* (34), commencé par

(26) Antiquités Ecclésiastiques, Tome III, page 316.

(27) *Reg. I.* 8.

(28) Le Pseaume XXX est destiné à la dédicace de la maison de David. Il est intitulé : *Psalmus Davidis, Canticum dedicationis domûs illius.*

(29) Voyez une médaille de Faustine avec un temple à six colonnes, et la statue de Faustine au milieu. On y lit : *Dedicatio ædis*, Vaillant P. II, page 167. Une autre médaille porte : *Dedicatio ædium Mercurii. Idem, Familia prætoria*, numéro 6, etc.

(30) *Bona. Rer. Liturg. Lib. I, Cap.* 20, *num.* 3.

(31) Bingham; Orig. Eccles., Tome III, page 317.

(32) *Lib.* X, *Cap.* 3.

(33) *Idem, Lib.* IV. *Cap.* 43.

(34) Temple doré. Le mot *Dominicum* avoit, dans l'ancienne église, plusieurs significations. Ici il signifie *Domus Dei*, la Maison de Dieu. Ce nom se donnoit fréquemment, en latin aux églises appellées en grec, Κυριακὸν, dont les Saxons ont fait *Kyrik* ou *Kyrch*, les Allemands disent aujourd'hui *Kyrch* et

Constantin, et achevé par Constance. L'ancienne Histoire ecclésiastique fournit plusieurs exemples semblables.

La cérémonie commençoit par un discours dans lequel on rendoit à Dieu des actions de graces, et on faisoit l'éloge du fondateur. On y rappelloit la mémoire des Saints et des Martyrs, on y expliquoit les Ecritures, on passoit ensuite à l'immolation mystique et au sacrifice non sanglant, on y prioit pour la paix commune, pour l'église, pour l'empereur et pour ses enfans, et enfin pour l'église consacrée. On trouve, dans les Œuvres d'Ambroise, la formule de ces prières : » Oh, Seigneur, dit-il, je te prie, écoutes » les vœux que nous » t'offrons journellement dans cette maison qui est la tienne, sur cet autel que » l'on te consacre aujourd'hui ; reçois, avec ta miséricorde divine, les prières » que t'adressent ici tes serviteurs ; que tout le sacrifice s'élève jusqu'à toi en » odeur de sanctification, et en voyant cette hostie salutaire offerte pour » l'expiation des péchés du monde, vois aussi ces hosties d'une pieuse chasteté, » accorde-leur ton secours, pour qu'elles te soient toujours en odeur de » suavité, etc. (35). » Ces prières convenoient à la consécration d'un temple destiné à des vierges du Seigneur ; mais les autres étoient à-peu-près les mêmes avec quelques modifications.

Les Ariens prétendoient que, dans un temps de guerre, ou dans un cas de nécessité, tous les lieux étoient bons, soit qu'ils eussent ou qu'ils n'eussent point été consacrés (36). Cette opinion très-raisonnable fut vivement combattue.

La consécration d'une église est la plus longue et la plus solemnelle de toutes les cérémonies ecclésiastiques. On s'y prépare par le jeûne et par les vigiles que l'on chante devant les reliques qui doivent être mises sur l'autel ou dedans. Le matin, l'évêque consacre la nouvelle église par plusieurs bénédictions et aspersions qu'il fait dedans et dehors : il y emploie l'eau, le sel, le vin et la cendre, matières propres à purifier ; puis il la parfume d'encens, et fait, aux murailles,

les Anglois, *Church.* Bingham, *Origines Ecclesiasticæ*, Tome III, page 113. Le temple dont il est ici question, avoit été nommé *Dominicum Aureum*, à cause de sa magnificence, *idem*, page 14.

(35) *Ambros. Hortat. ad Virginit. in fine. Tom. IV, Op. Ed.*, *pag.* 444.

(36) Bingham, *Origines Ecclesiasticæ*, Tome III, page 322.

plusieurs

plusieurs onctions avec le saint crême. Il consacre ensuite l'autel. Lorsqu'une église est polluée par une effusion de sang ou par quelqu'autre scandale, l'évêque l'interdit jusqu'à ce qu'elle soit reconciliée par une nouvelle bénédiction (37).

Les églises ont toujours été consacrées à Dieu sous l'invocation des saints et des martyrs; on en choisit un pour être le protecteur et le patron d'une église auprès de l'Eternel.

Les églises n'ont pas toujours porté le nom de leur patron; quelquefois elles avoient celui de leur fondateur. C'est ainsi qu'il y avoit à Carthage l'église de Fauste et de Léonce, noms de ses fondateurs (38). Le temple de Sérapis prit le nom d'Arcadius, quand cet empereur en eût fait une église chrétienne (39). Les basiliques de Rome et d'Antioche reçurent les noms de Constantin et de Justinien (40).

Quelquefois les églises recevoient un nom de quelque circonstance particulière: l'église de Jérusalem se nommoit *Croix* et *Anastase*, non pas à cause de saint Anastase, ou parce qu'elle étoit dédiée à la croix, mais parce qu'elle avoit été bâtie par Constantin, sur le lieu de la passion et de la résurrection de Jesus-Christ.

L'église de Constantinople avoit le même nom, parce que c'étoit le lieu où Grégoire de Naziance avoit vaincu les Ariens, et avoit opéré la résurrection (41) de la doctrine catholique, concernant la Trinité (42).

Une église, à Carthage, portoit le nom d'*église restituée*, parce qu'on l'avoit retirée des mains des Ariens.

(37) Dictionnaire Ecclésiastique, Tome I, page 587.

(38) Sirmond, August. Sermon XXXVI, Tome X, page 753.

(39) *Sozomen*, *Lib. VII*, *Cap.* 15.

(40) *Binghami Origines Eccles.*, Tome III, page 328.

(41) *Idem*, page 330.

(42) *Greg. Naz. Orat. XXXII ad CL Episcopos. Opera*, Tome I, page 527.

Une autre église d'Alexandrie s'appelloit *Cæsareum*, parce qu'elle étoit bâtie sur les ruines d'un temple de César (43).

L'église de Saint-Pierre de Rome se nommoit autrefois *Triomphale*, parce qu'elle étoit dans la voie triomphale (44).

Aujourd'hui toutes les églises portent le nom de leur patron : l'offrande de l'église à Dieu, sous l'invocation de ce patron, est ce qu'on appelle dédicace.

Le rit de la dédicace est attribué au pape Sylvestre. Il en fit, dit-on, le premier la cérémonie sur l'église du Sauveur, bâtie par Constantin, dans son palais de Latran, et dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Les canons du troisième concile de Sarragoce, en Espagne, défendent aux évêques de faire cette dédicace un autre jour qu'un dimanche.

Le jour de la dédicace devient ensuite une fête très-solemnelle pour cette église ; cependant, il suffit qu'une église soit bénie et consacrée, la cérémonie de la dédicace n'est pas nécessaire pour qu'on y puisse célébrer l'office. Il y a beaucoup d'églises de campagne qui ne sont pas dédiées, mais seulement bénites : elles prennent la dédicace de la métropole du diocèse où elles sont. Quelques métropoles même ne sont pas dédiées ; celle de Paris est dans ce cas (45).

Outre les églises, on dédioit aussi les chapelles, et c'est la dédicace de la chapelle de la Vierge, construite par Robert la Porte, dont le bas-relief que je viens de décrire offre la représentation. Ceux qui avoient fait construire des églises ou des chapelles, se faisoient représenter avec leur plan dans la main. J'ai déjà suffisamment parlé de cet usage (46).

Une partie des maisons de la rue Dauphine avoient été bâties du temps de Henri IV, et appartenoient aux Grands-Augustins qui en possédoient le terrain. Elles ont été les premières maisons nationales vendues à Paris. C'est M. Saint-Romain, apothicaire, qui a acheté celles qui tiennent au portail extérieur que

(43) *Binghami Orig. Eccles.* Tome III, page 330.

(44) *Socrat. Lib. VII, Cap.* 15.

(45) Dict. Ecclés., Tome I, page 489.

(46) Antiq. Nat. Tome I, Art. III, page 16.

je vais décrire, et qui les a fait réparer telle qu'on les voit dans la *Planche I.* Il y a sur sa boutique joliment décorée, une enseigne assez bien peinte : elle représente une femme dans un paysage ; elle est sur un piédestal. De la main droite, elle tient une balance surmontée du bonnet de la liberté, et de la gauche, une corne d'abondance d'où sortent des fruits et des épis. On a écrit au bas, en lettres d'or : LOI, JUSTICE, LIBERTÉ.

La troisième porte est la grande entrée du couvent ; elle est décorée de trois statues : celle de la Vierge, au milieu ; celle de Philippe-le-Bel à qui on doit la première idée de la construction du quai, à droite, et celle de Louis XIV, bienfaiteur du couvent, à gauche. Par cette porte, on entre dans une petite cour où est le vrai portail de l'église que Piganiol (47) et Germain Brice (48) ont confondu avec la porte que je viens de décrire.

C'est dans cette cour que fut inhumé Raoul de Brienne. Ce seigneur comte d'Eu de Guines, sous le nom de Raoul III, étoit fils de Raoul II; il lui avoit aussi succédé dans la dignité de connétable

En 1346, les Anglois, sous la conduite d'Edouard III et de Geoffroi d'Harcourt, descendent en Normandie et ravagent cette contrée. Raoul et le comte de Tancarville sont envoyés, par le roi Philippe de Valois, au secours de la ville de Caen. Les bourgeois promettent la plus vigoureuse défense ; mais bientôt ils fuyent. Raoul et Tancarville abandonnés, sont obligés de se rendre à un officier ennemi, nommé Thomas Holland. Raoul passe trois années en Angleterre : il y reçut d'Edouard des marques d'affection qui, dit l'auteur de *l'Art de vérifier les Dates*, ne firent point d'honneur à sa captivité (49). Mais comment trouver étrange qu'en un si long temps un roi puisse s'attacher à son prisonnier, s'il a des qualités aimables, et que celui-ci s'efforce, en témoignant l'envie de plaire, de faire adoucir la dureté de sa prison.

(47) Tome VII, page 120.

(48) Tome IV, page 87.

(49) Tome II, page 789.

En 1350, Raoul obtient la permission de passer en France, pour traiter des moyens de payer sa rançon ; le roi Jean régnoit alors. Raoul se rend à l'hôtel de Nesle, le 16 novembre, pour lui faire sa cour. L'accueil ne fut point tel qu'il l'avoit espéré : Dom la Cerdan qui, pendant l'absence de Raoul, avoit exercé sa charge, et la désiroit, avoit inspiré à Jean de violens soupçons sur sa fidélité. Ce roi, qu'on a surnommé *le Bon*, signale la première année de son règne par un assassinat ; il fait arrêter Raoul, et, sur de simples soupçons inspirés et fomentés par un ennemi envieux, il le fait emprisonner par le prévôt de Paris. Trois jours après, sans le livrer à aucun tribunal et sans suivre aucune forme légale, il lui fait trancher la tête, pendant la nuit, devant l'hôtel de Nesle, en présence du duc de Bourbon, du comte d'Armagnac et d'autres seigneurs qui eurent la barbare lâcheté d'assister à cette exécution. Le roi confisqua ses terres : comment ce despote auroit-il pu ne pas se rendre maître des propriétés d'un homme de la vie duquel il venoit de disposer.

Les peuples, quoique plus accoutumés alors à de pareils forfaits, s'indignèrent de celui-ci. Il aliéna tous les esprits, et il fut cause en partie des malheurs du roi Jean. Quant à la Cerdan, il fut assassiné quelque temps après par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, son cousin et son gendre.

Le corps de Raoul fut porté aux Augustins, et enterré dans cette cour sans monument ; aucun marbre ne retrace le crime de ses bourreaux ; mais l'histoire, ce juge inflexible et impérissable, l'a conservé.

PORTAIL.

La porte de l'église est de différens temps : on voit une voûte à plein ceintre soutenue par des colonnes sur une voûte en ogive ; aux deux côtés sont les figures de Saint-Augustin et de Charles V.

Le costume de ce roi diffère un peu de celui de ses autres statues que j'ai déjà publiées ; il a seulement une robe longue, sans ceinture, et une couronne. Voyez

Voyez *Planche VIII*, *fig.* 1. au-dessous on lit ces vers qui indiquent que les religieux lui devoient la fondation de leur église.

Primus Francorum Rex Delphinus fuit iste (50)
Exemplar morum. CAROLUS *dictus bone* CHRISTE,
Merces justorum, *dilexit fortiter iste.*
Hic patet exemplum tibi ; nam complevit honore ;
Hoc præsens templum Deo ditetur honore.

Au milieu de la porte il y a un médaillon de marbre noir sur lequel on lit:

TEMPLUM DIVÆ ANNÆ SACRUM.

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

L'église n'a rien de remarquable : Charles V a eu la plus grande part à sa construction ; cependant elle ne fut dédiée que sous Charles VII, ainsi que le prouve l'inscription suivante placée autrefois près de la porte, et ensuite derrière le chœur.

NEF.

La nef est très-petite, et infiniment moins grande que le chœur : on trouvoit, en entrant, l'inscription suivante :

A tous soit cogneu que, l'an 1453, *le* 6 *may, qui est la Feste de S. Jean Porte-Latin : celuy Temple dédia et consacra honorable homme de grand' sapience, Docteur en Droit civil et canon, très-vénérable et révérend Seigneur, M. Guillaume Chartier, Pasteur et Evesque de la vénérable Eglise de Paris : en la présence de plusieurs Seigneurs d'Eglise et de Laïcz : c'est à sçavoir, en présence de M. d'Albic, de Monseigneur de Chaalons, maintenant et auparavant Evesque de Nismes, et de Monseigneur d'Avranches, évesque : desquels un chacun a donné perpétuellement, de sa grace,*

(50) Charles V a été le premier dauphin qui soit devenu roi.

du trésor de notre Mère Saincte Eglise, à un chacun vray confez et repentant, annuellement cestuy jour, visitant ceste Eglise, trente jours de pardon : et cecy du consentement de très-révérend Père en Dieu, Monseigneur de Paris, dessus nommé. Et icelui mesme R. Père en Dieu, Monseigneur de Paris mesmement à un chacun qui visitera icelui iour ceste église, a donné 40 *iours d'indulgences, à la requeste et humble supplication de frère Nicole Emeri, Maistre en Théologie, et des frères du couvent, l'an et jour que dessus nommez. Priez Dieu pour eux* (51).

Malingre (52) et Piganiol (53) ont avancé, d'après cette inscription, que l'église n'ayant été dédiée que le cinq mai 1453, il en faut conclure qu'elle fut rebâtie cette année, ou qu'elle ne fut dédiée que soixante-treize ans après sa construction. Ce raisonnement n'est pas juste : il n'est pas nécessaire que la dedicace d'une église se fasse dès qu'elle est achevée; cette cérémonie n'est pas même essentielle. L'église de Notre-Dame de Paris n'a pas encore été dédiée, quoiqu'il y ait environ cinq cents ans qu'elle est entièrement finie; d'ailleurs, outre que l'église des Augustins n'étoit pas achevée quand Charles V mourut, on ne doit pas être surpris qu'il y ait eu un intervalle de soixante-treize ans entre cette époque et celle de la dédicace (54). Les troubles et les factions qui agitèrent le royaume pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII, étoient un motif assez puissant pour suspendre cette cérémonie (55).

Les deux bénitiers de marbre jaspé, qui sont à l'entrée de cette église, ont été faits aux dépens du petit pécule du père Simian, docteur en théologie de la faculté de Paris et religieux de ce couvent, mort au mois de février de l'an 1683. Ce religieux, pour marquer sa reconnoissance envers MM. de Mesmes qui, sans doute, dit Piganiol, lui avoient procuré des secours, fit sculpter leurs

(51) *Suprà.*

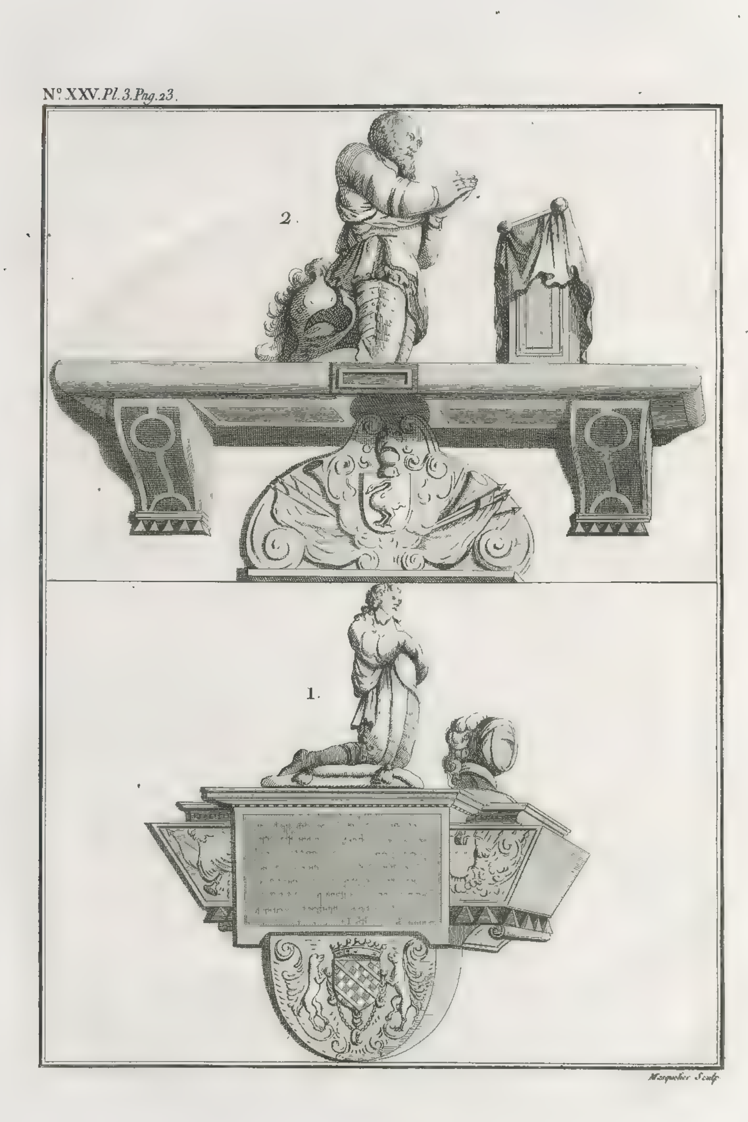
(52) Page 256.

(53) Tome VII, page 120.

(54) Jaillot, Recherches sur Paris, dix-huitième quartier, page 35.

(55) *Idem.*

N°. XXV. *Pl. 3. Pag. 23.*



Masquelier Sculp.

armes en marbre blanc, et les fit mettre au haut de ces bénitiers ainsi qu'on les y voit.

Le président de Mesme se disoit le bienfaiteur de la maison des Grands-Augustins. On voit ses armes par-tout, et cependant les 800 liv. de rente qu'il étoit censé avoir données au couvent, n'ont jamais été touchées, et les religieux ont été obligés d'acquitter, de leurs deniers, quelques charges qui y étoient attachées.

On voit, dans cette nef, en face de la chapelle de la Vierge, une statue de marbre, *Planche III, fig. 1*, plus petite que nature; elle représente un homme armé comme au temps de Louis XIII. Il est à genoux. Au-dessous sur une table de marbre noir on lit cette épitaphe:

LOUANGE SOIT À DIEU.

CY GIST

Sous cette tombe, Messire Jacques de la Fontaine, Chevalier; Seigneur de Malgenesre, issu et sorti de la maison des Princes Souverains de la Romagne-Malateste, comte d'Astes, et di Casa Solare, *en Italie, desquels il s'est toujours montré digne par sa valeur pendant sa vie, partie de laquelle il a usée dans les Armées, au service et près de S. A. S. Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, l'espace de 20 années; et du depuis, Monseigneur Henri de Savoie, duc de Nemours le ramena de Piémont en France, en 1620, lui donnant une Compagnie d'Ordonnances, et le reste de ses jours l'a employé près de sa personne, de celles de Mesdames les Duchesses et de Messeigneurs les Princes, leurs enfans : lequel décéda le 2 octobre 1652, âgé de 66 ans. Priez Dieu pour son ame. Vive Jesus.*

C'est une opinion généralement répandue dans les branches différentes qui portent le nom de *Fontaine-Solare*, qu'elles tirent leur origine de la maison de Solare, une des plus illustres du comté d'Asti, en Piémont, et que Jean de Solare, puîné des comtes de Morette, ayant été attiré en France par Charles, duc d'Orléans, du temps des guerres des maisons d'Orléans et de Bourgogne, il s'y maria à une demoiselle du nom de la Fontaine, qui l'obligea à joindre

son nom à celui de Solare dont les descendans ont toujours conservé les armes qui sont bandés d'or et d'azur de six pièces, les bandes d'or échiquetées de gueules, de trois traits (56); cependant, cette origine prétendue ne se trouve nulle part.

Les branches qu'on dit descendues de ce Jean de Solare qui vint s'établir en France, sont celles d'Oignon ou de Verton, de Bitry. Artus de la Fontaine, baron d'Oignon, gouverneur de Soissons et de Laon, chevalier de l'Ordre du roi, son lieutenant-général en l'Isle-de-France, son maître-d'hôtel ordinaire, fit, en cette dernière qualité, les fonctions que fait aujourd'hui le grand-maître des cérémonies, sous les rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III, et c'est, dit-on, de lui qu'est venu le proverbe, *être assis en rang d'oignon;* mais ce proverbe ne doit son origine qu'à l'usage des jardiniers d'alligner, dans les potagers, les oignons, et, en général, toutes les plantes liliacées.

Cette nef est pavée de plusieurs pierres tumulaires, effacées pour la plupart. Les pilliers et les murs portent aussi quelques épitaphes: voici quelques-uns des noms qui y sont rapportés.

Louis Boulart, Marchand, en 1590.

Toussaint Boulart, son frère, religieux Augustin, en 1596.

Louis Robin, Prêtre habitué au collège d'Authun, près Saint-André-des-Arcs, en 1599.

Dame le Chas, Trésorier de France, en 1602.

Jacques de la Chaise, Trésorier de France, en 1607.

Henri Levesque, Conseiller au Parlement, en 1650.

Jacques Rousseau, Marchand, en 1678.

Nicolas Coquet (57), *Marchand Chandelier, en* 1703.

(56) Piganiol, Tome VII, page 142.

(57) Ce Coquet étoit peut-être le parent d'un abbé à qui il arriva une histoire assez singulière: Une marchande de modes avoit fait peindre, avec assez de soin, dans son enseigne, un abbé choissant des bonnets, et courtisant ses filles de boutique. On lisoit sous cette enseigne: *A l'Abbé Coquet.* Le lieutenant de police, Hérault, grand dévot et homme assez borné, voit cette affiche; il la

De

De toutes ces épitaphes, les seules que j'ai cru devoir conserver, sont celles d'Eustache du Caurroy et de Nicolas Bourdon, fameux marchand drapier. Voici celle de du Caurroy :

D. O. M. S.

Suspice, viator, et stupesce; quisquis es, fatebere me effari vera, si hoc unum audies: Eustatius du Caurroy, Bellovacensis hîc situs est; satis est pro titulo, satis pro tumulo, satis superque cineri pio, modestoque, quem virum non Iberia, non Gallia, non Italia modo, sed omnis Europa, Musicorum principem, invidiâ admirante, confessa est; quem Carolus IX, Henrici duo coluêre Regioque musices sacello præfecêre; quem harmoniam ipsam è Cœlo devocasse, et in Templa Divum induxisse testantur ingenii monumenta; stupore et silentio venerandum negas? Tot bona, brevis urna non claudit, hospes, æternitas hæc sibi vindicat, non moriuntur mortales immortales famâ, oriuntur ut soles, et si quotidiè occidant, vale et bene comprecare. Vixit 60 *an. devixit an.* 1609. *N.* FORMÉ, *Parisinus, eidem Regio muneri succedens.*

H. M. F. C.

François-Eustache du Caurroy eut la réputation d'être le premier compositeur de son siècle, et fut appelé, *le Prince des Professeurs de Musique.* Il naquit à Gerberoy, près de Beauvais, en 1549, de Claude du Caurroy, prévôt-châtelain de Milly, et procureur du roi à Beauvais. Son grand-père, Valentin du Caurroy, étoit un célèbre avocat au parlement, et son frère, François du Caurroy étoit commandeur de Malte.

trouve indécente, et, de retour chez lui, il ordonne à un exempt d'aller enlever l'abbé Coquet, et de le mener chez lui. L'exempt, accoutumé à ces sortes d'expéditions, va chez un abbé de ce nom, le force à se lever et le conduit à l'hôtel du lieutenant de police. Monseigneur, lui dit-il, l'abbé Coquet est ici; eh bien, répond le magistrat, qu'on le mette au grenier. On obéit : l'abbé Coquet, tourmenté par la faim, faisoit de grands cris le lendemain. Monseigneur, lui dirent les exempts, nous ne savons plus que faire de cet abbé Coquet que vous avez fait mettre dans le grenier, il nous embarrasse extrêmement. Eh bien, brûlez-le, et laissez-moi tranquille. Ces mots firent éclater de rire. La méprise cessa, et l'abbé se contenta d'une invitation à dîner et de quelques excuses.

Celui dont nous parlons ici, surnommé le *sieur de Saint-Fremin*, fut maître de Chapelle des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, Chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, et prieur de Saint-Ayoul de Provins. Il mourut le 7 août 1609.

Nicolas Formé, son successeur, fit placer l'épitaphe que nous avons rapportée, et qui fut composée par le cardinal du Perron.

Il ne nous reste de ses ouvrages qu'une *Messe des Morts*, à quatre parties, sans symphonie, et sur laquelle on peut juger du mérite de l'auteur, parce que c'est un contre-point perpétuel, et composé de notes carrées (58), semblables à celles du plain-chant. Cette messe s'est chantée long-temps, tous les ans, à Notre-Dame; elle étoit, dit Sauval, si lugubre et si savante, qu'elle attendrissoit les cœurs les plus durs. J'ignore si on la chante encore.

Le cardinal du Perron aimoit beaucoup du Caurroy, et composoit souvent des vers qu'il lui faisoit mettre en musique.

Piganiol de la Force, dans sa *Description de Paris*, dit que c'est une tradition généralement répandue que nos Noëls tant connus et tant chantés, étoient des gavottes et des menuets d'un ballet que du Caurroy avoit composé pour Charles IX. Si cela est, outre le talent du contre-point, il avoit celui de composer de jolis chants (59).

Selon Piganiol (60), Sauval étoit mal informé quand il décidoit qu'il ne restoit de du Caurroy que cette Messe. On a vu autrefois des livres de musique chez l'abbé Paul Tallemant, de l'Académie françoise, qui étoient de la composition de ce musicien, et qui appartenoient à Charles Perault.

Voici l'épitaphe de Nicolas Bourdon, telle qu'elle étoit sur le monument figuré *Planche IV*, *fig.* 1.

CY GIST

Honnorable personne, Lovis Bourdon, natif d'Amiens, en ses jours Marchant

(58) La moindre valeur de ces notes étoit d'une mesure entière, et quelquefois de plusieurs : on ne s'en sert plus depuis long-temps.

(59) Laborde, Essai sur la Musique, Tome III, page 402.

(60) Tome VII, page 145.

Drapier et Bourgeois de Paris, lequel a vescu honnorablement, l'espace de sept ans et six mois, en la compagnie de Catherine le Maire, son épouse, de laquelle lui sont resté deux enfans survivans, et est décédé au grand regret des siens, le 25 d'avril 1618, âgé de trente-trois ans; et a quitté le trafic de la terre laissant reposer son corps en ce monastère auquel il a été toujours dévot et affectionné, tandis, ami Lecteur, qu'avec l'assistance de tes prières lesquelles implore son âme, attendant de la miséricorde de Dieu les fruits d'un infiniment plus heureux négoce, au repos éternel.

Et Catherine le Maire, femme dudit Bourdon, laquelle décéda le... jour de... M. DC.

Auprès du chœur, à gauche, est une niche gothique dans laquelle il y avoit sûrement un tombeau. Les moines y avoient substitué une Vierge barbouillée de rouge, objet d'une grande dévotion pour les vieilles femmes du quartier qui apportoient au tronc quelques offrandes.

La chaire du prédicateur est un excellent morceau de sculpture de Germain Pilon (61) qui la fit en 1588; je l'ai fait dessiner *Planche* II, *figure* 2. Elle est supportée par une gaine ornée de deux consoles et de quelques têtes d'anges. On y voit trois beaux bas-reliefs, *fig.* 4, 5 et 6. Ces bas-reliefs sont accompagnés de caryatides qui portent la corniche.

Les premiers auteurs qui ont fait la description de cette chaire, ont commis des erreurs bien grossières, et ces erreurs ont été copiées sans examen : ils prétendent (62) que ces caryatides sont des figures d'anges tenant les attributs de la passion, tandis que ce sont des femmes aîlées dont la gorge est nue et bien marquée; ils les disent aussi en forme de termes, tandis qu'elles sont entières; elles tiennent des palmes, des couronnes, des trompettes, symboles de la gloire qui attend les vrais chrétiens et les martyrs.

Les trois bas-reliefs sont très-beaux : le premier, celui du milieu, *fig.* 2 et 3, représente saint Paul prêchant au peuple. On y lit cette inscription :

Si secundùm carnem vixeritis, moriemini; si autem spiritu facto carnem mortificaveritis, vivetis. Roma, 8.

(61) Antiquités Nationales, Tome I, Art. III, pages 121 et 122.

(62) Piganiol, Tome VII, page 124. Hurtaud, Tome I, page 376.

Sur celui à droite, *fig.* 5, on voit Jesus-Christ à côté du puits de Jacob, parlant à la Samaritaine. On y lit :

Qui biberit ex aquâ quam ego dabo, non sitiet in æternum. Johân 4.

Le troisième, à gauche, est saint Jean prêchant dans le désert, avec ces mots.

Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus. Matth. 3.

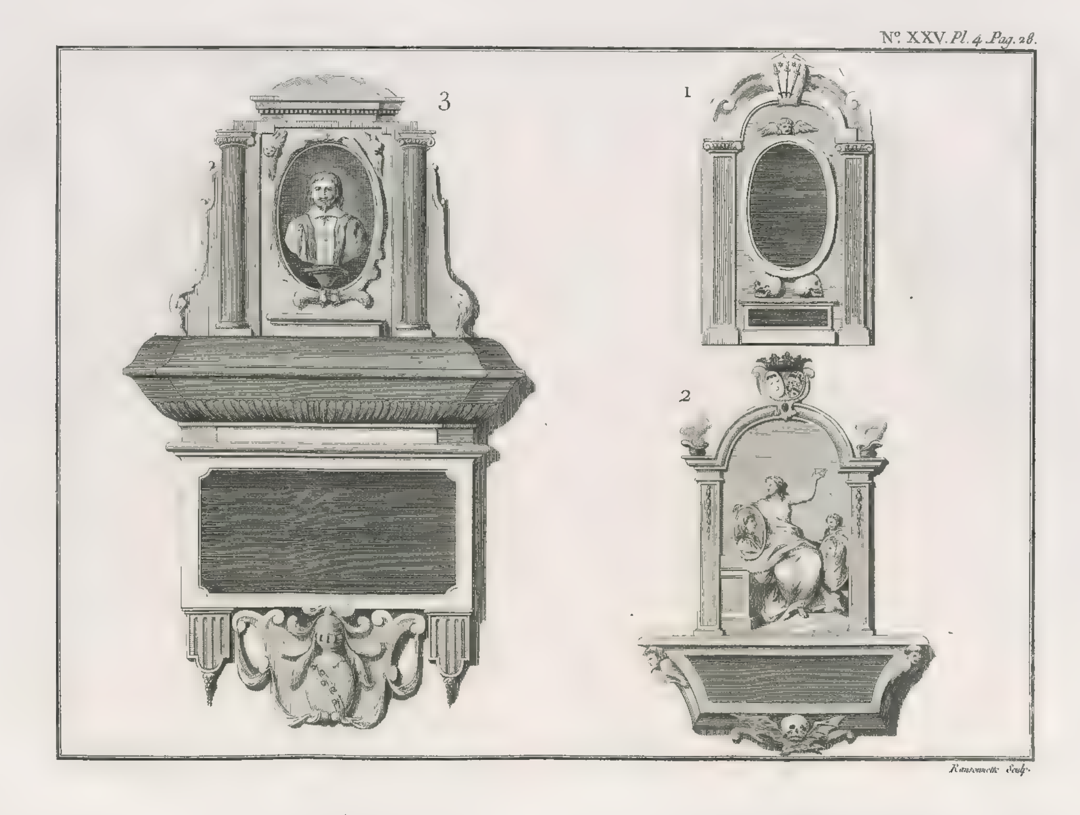
On avoit ajouté à cet excellent ouvrage une couronne de bois, de huit pieds de diamètre, soutenue par cinq anges et relevée de dix fleurs de lis, aussi de bois. Jusques-là il n'y avoit rien de trop, rien qui altérât la beauté de ces figures ; mais, en 1624, on s'avisa mal-à-propos de les faire dorer. Alors on s'apperçut que cet embellissement avoit tout gâté, et cette imprudence, loin de corriger les ignorans de la manie de la dorure, a tellement gagné depuis, que le dernier exemple frappant de ce mauvais goût nous a dérobé, dans la chaire de Saint-Roch, la délicatesse et le fini que le ciseau de M. Challes avoit su donner aux bas-reliefs et aux figures isolées qui portent cette chaire.

CHAPELLES.

Au côté gauche, dans la longueur de toute l'église, règne une gallerie basse, fort étroite et mal éclairée, où plusieurs chapelles sont adossées à contre-jour.

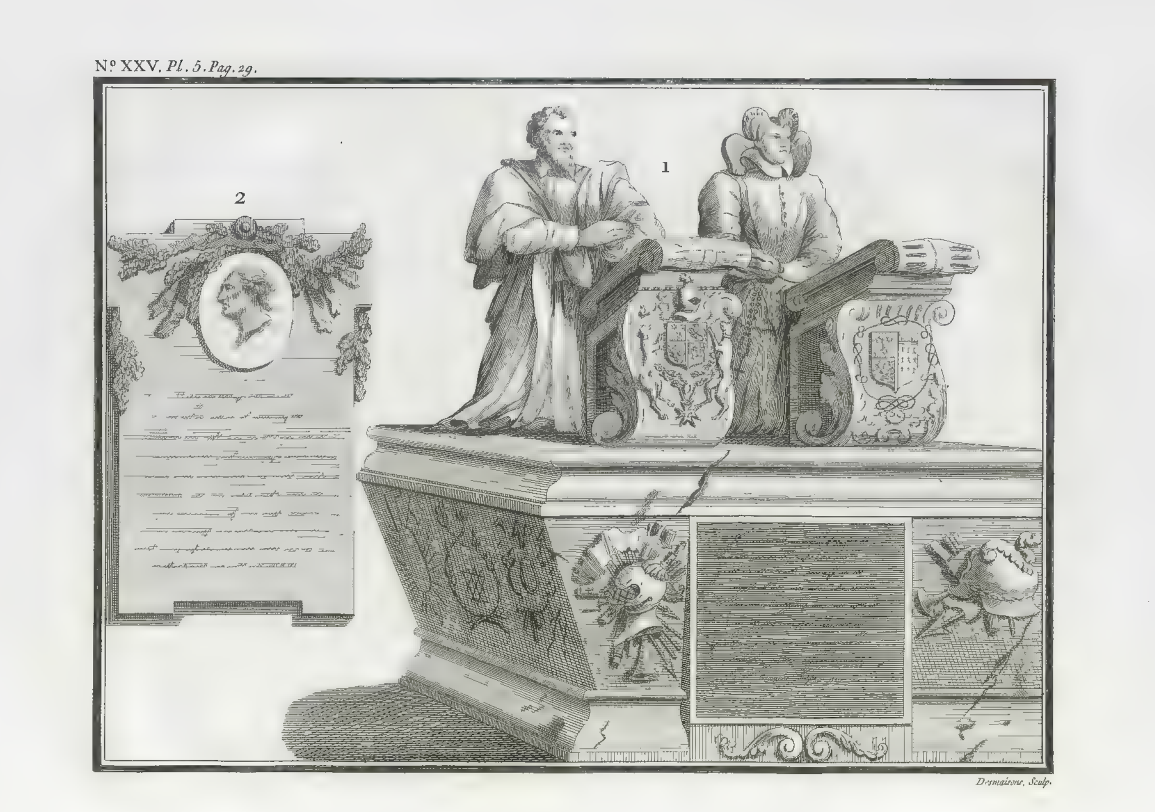
Dans la première, on voyoit sur le mur, en face de l'autel, *Planche IV*, fig. 2. le tombeau de le Clerc de Lesseville, conseiller au parlement. Ce tombeau est de marbre blanc, encadré dans une bordure de marbre noir, on y voit une femme qu'aucun attribut ne désigne, et qui montre le ciel de la main gauche au médaillon de le Clerc qu'elle tient de la main droite. Cette femme est sans doute la religion. Un génie lui présente le médaillon de Marie Guyot, épouse de le Clerc.

Le tout est placé dans un encadrement de marbre noir. Aux deux côtés sont des urnes fumantes ; au milieu on voit les écussons des deux epoux.



Ransonnette Sculp.

N° XXV, *Pl.* 5. *Pag.* 29.



Desmaisons, Sculp.

Sur une table de marbre noir, accompagnée de trois têtes de mort, on lit l'inscription qui suit :

D. O. M.

Ci gist Messsire Joseph le Clerc de Lesseville, Seigneur de Thun, d'Evesquemond et autres lieux, Conseiller au Parlement en la deuxième Chambre des Requêtes du Palais ; décédé le 7 Septembre 1700 âgé de 44 ans, qui a fondé par son testament 60 Messes basses que l'on doit dire tous les ans dans cette Eglise à perpétuité le 7 Septembre.

Dame Marie Guyot, son épouse, lui a fait ériger ce monument le 7 Juillet 1702.

Après cette chapelle est celle de Saint-Augustin, on y remarque un mausolée de marbre noir, sur lequel sont deux figures de marbre blanc, grandes comme nature, à genoux devant un prie-dieu.

Le tombeau est orné des différens attributs et de trophèes militaires, *Planche V, fig.* 1. Sur la table qui est au milieu, on lit :

Asta Viator.

Nihil non fluxum pensita Larchântius Heros, mavortis inlæsæ fidei Monumentum heic jacet quoi innatum ab avis, partum ab adulescentia militare decus, Herrici Tertii Galliar. Regis invictiss. Prætorianis Militib. Præfectus Principi optimo dilectissimo, dilectissimus assiduus Comes, sarmatiquâ expeditione civilib. obsidionibus proelis conspicuus, inluxit donec ad Rhotomagum, Plotonica illa perduellium eruptione tot sub se conlapsis, prostratis : Achilleo volnere cui decuit cadens pudiciss. amantiss. uxori cum quâ coniunctissimè vixerat æviternas lachrumas injussit.

Diana Vivonia Châtenerea coniunx integerima integerrimo amori, amoris formiti. S. D.

Larchant étoit toujours auprès de Henri III, qui l'employoit souvent à des expéditions secrètes et meurtrières, plus dignes d'un archer et d'un chef de bourreau, que d'un guerrier.

A la Saint-Barthélemi, il fit tuer Theligny, gendre de Gaspard de Coligny. Lorsque Marguerite de Valois, femme du roi de Navarre, qui devint Henri IV,

quittoit la cour de France pour aller rejoindre son époux, Larchant, accompagné d'une troupe d'arquebusiers, arrêta cette princesse, par ordre de Henri III, entre Saint-Clerc et Palaiseau, l'obligea de se démasquer, fouilla dans sa litière, donna quelques soufflets à madame de Duras et à mademoiselle de Bethune, ses favorites, et mena ces dames et autres de la suite de la reine de Navarre, prisonnières à l'abbaye de Ferrière.

Aux états de Blois, il arrêta un page du duc de Guise qui lui portoit un mouchoir dans lequel son secrétaire avoit caché un papier, qui contenoit un avis de se sauver, s'il vouloit éviter la mort.

Il y a eu un Larchant de Grimouville, général du collège de Lizieux, en 1736, qui a traduit en vers le *Philotanus* de Grecourt.

La première figure est celle de Nicolas de Grimouville, baron de Larchant, capitaine des gardes des rois, Henri III et Henri IV, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, qui, après avoir servi courageusement pendant les guerres civiles, fut tué, en 1592, d'une blessure qu'il eut au talon pendant le siège de Rouen.

Cette figure est assez remarquable; les trophées sont militaire et l'habit est entièrement civil: c'est une simarre boutonnée par devant et une espèce d'épitoge attachée avec un gros bouton sur l'épaule droite; cet habit est d'autant plus singulier, que Larchant devoit, par ses places, avoir presque toujours l'habit militaire.

Son écusson est supporté par deux levrettes, et entouré du collier de l'ordre: ses armoiries sont écartelées au 1 et 4 de gueules à 3 étoiles d'argent et au 2 et 3 d'azur au lion d'or tenant dans ses pattes une massue de même.

La seconde figure est celle de Diane de Vivonne de la Châteignerai, fille de François de Vivonne de la Châteignerai, qui fut tué par Gui Chabot, comte de Jarnac, dans ce fameux duel qui se fit sous les yeux de Henri II: elle est coëffée d'une toque à l'espagnole, dont les cornes approchent de celle d'un hennin; elle a sur son habit une espèce de chaperon, tel que les femmes et même les hommes en portoient au temps de Catherine de Médicis. Ses armoiries

entourées d'un lacs, sont mi-partie de celles de son mari, et mi-partie au chef, cousu de gueule sur un champ d'argent semé d'hermines.

Larchant avoit été tué à Rouen, le 28 février 1592; son corps fut transporté aux Augustins, le 20 juillet de la même année. Sa femme lui fit élever ce mausolée, et y fit graver non-seulement l'inscription latine que j'ai rapportée, mais aussi une épitaphe composée de soixante-dix vers françois, que les Augustins n'avoient pas jugé à propos de conserver.

A côté de l'autel est une grande table de marbre noir, *Planche V, fig. 2*, portant un médaillon en bronze, entouré de feuilles de chêne : c'est celui de Bernard Cherin, historiographe et généalogiste des ordres du roi, on y lit cet épitaphe :

ICI REPOSENT

Les cendres de Bernard Cherin, Ecuyer, Généalogiste & Historiographe des Ordres du Roi; Généalogiste de celui de Saint-Lazare, Censeur Royal, &c. Ses lumières et ses vertus lui méritèrent la confiance du Roi et celle de la Nation. Sévère, désintéressé, incorruptible, ardent ami de la vérité, et plein du courage qu'elle inspire, il repoussa fortement les prétentions de l'orgueil, et sut toujours se défendre des attraits de la séduction; Sa mort arrivée le XXI Mai M. DCC. LXXXV, fut honorée des larmes de ses amis et des regrets du public. Il étoit né le XX Janvier M. DCC. XVIII.

Son fils, pénétré de douleur, a consacré ce monument à la mémoire du meilleur des pères. Priez Dieu pour le repos de son âme.

La révolution a anéanti l'état de généalogiste, et frappé de néant et de ridicule ces fonctions auxquelles on a mis autrefois trop d'importance; mais le souvenir des connoissances et des vertus aux moyens desquels quelques hommes avoient, en quelque sorte, ennobli cette profession, ne doit pas s'effacer entièrement.

La place de généalogiste des ordres du roi étoit dans l'ancien ordre de choses une place très-difficile : la noblesse étoit alors extrêmement favorisée; le droit d'occuper toutes les places qui mènent à la fortune et à la faveur, lui étant comme exclusivement réservé, l'homme chargé par état de constater l'origine des familles, leurs services, leurs mérites, la mesure de leurs prétentions devoit

naturellement se trouver vivement sollicité. Il falloit lutter avec des familles puissantes, résister aux gens de la cour, à tous les pièges de la séduction. Il est difficile de mieux remplir ces obligations que Bernard Cherin, aussi a-t-il laissé une réputation de probité et d'incorruptibilité, qui au terme de sa vie ne pouvoit plus augmenter. Il repoussa avec vigueur toutes les prétentions qui tendoient à acquérir à des familles les privilèges dont la noblesse étoit en possession lorsqu'elles étoient mal fondées, et en cela il rendit quelques services à l'état, relativement à la perception des contributions publiques. Par la séverité de ses jugemens, il diminua bien plus le nombre des nobles, qu'il ne se prêta à l'accroître.

Il seroit injuste de se faire une idée des fonctions qu'exerça Bernard Chérin, d'après celles qui sont naturellement propres aux généalogistes non avoués par le gouvernement, et dont les cabinets étoient ouverts au public : il y a cette différence que ceux-ci, payés par les familles qui les employoient, pouvoient plus ou moins les favoriser dans leurs prétentions, suivant qu'il leur sembloit; ils n'étoient sujets à aucune responsabilité; leurs certificats, purement officieux, n'avoient aucun caractère. Le généalogiste des ordres du roi, au contraire, recevoit sa mission du prince, certifioit à lui seul, et, sur son certificat, on étoit admis ou exclu.

Bernard Chérin a exercé sa place pendant environ quatorze à quinze ans; il eut toute sa vie des mœurs très-sévères. Sa passion dominante fut celle de l'étude; elle s'étoit enfin accrue à un tel point, qu'elle abrégea ses jours.

Ses connoissances, dans l'histoire de France étoient immenses, sa mémoire étoit étonnante et d'une fidélité incompréhensible dans les détails historiques les plus circonstanciés.

Il n'existe de lui aucun ouvrage sur l'Histoire générale de France, mais beaucoup de recherches manuscrites sur les usages de l'ancienne féodalité, et l'état des anciennes familles qui ont figuré dans nos annales.

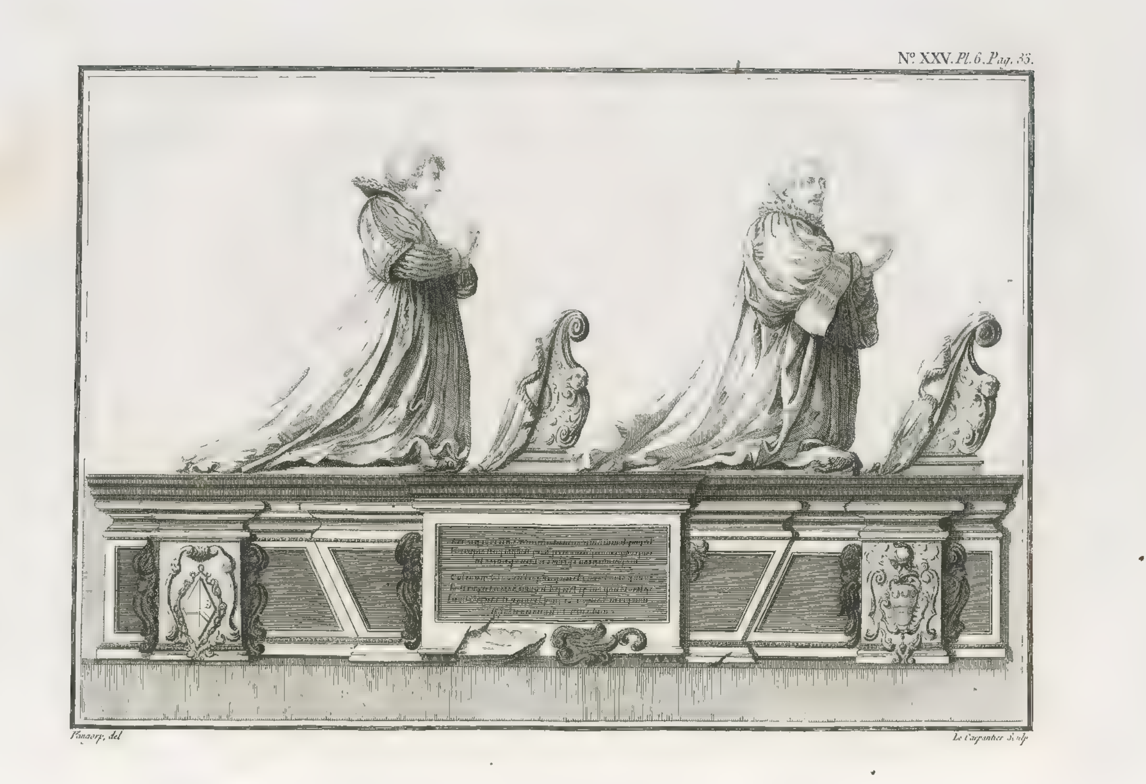
Dans la chapelle suivante, en face du chœur on voit encore un homme armé de pied en cap, comme la Fontaine (63).

---

(63) *Suprà.* Page 24.

Au-dessous

Nº XXV. Pl. 6. Pag. 35.



Vanoorp, del — *Le Carpantier Sculp*

Au-dessous on lit cette épitaphe :

D. O. M. S.

Æternitatis sacrum. Jacobo Polano, Comiti Vicentino, qui sub Leone et Petro Strozzis Militiam aggressus, et quinque sub Galliæ Regibus strenuè dimicans Italis, Turcis, Hispanis, Britannis, virtute et gloriâ notiss. merito D. Michælis Ord. torquatus, et aulicis honoribus fortunæque bonis insignitus clarè vixit sanctèque obiit 1 Nov. M. *DC. XX, ætat.* LXXX. *Lucius Roseus Romanus amico opt. mem. posuit an. M. DC. XII.*

Jacques Polan, ainsi que l'annonce cette épitaphe, étoit comte de Vicence : il servit d'abord sous les Strozzi, Pierre et Léon ; il fit la guerre sous cinq rois françois : François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, contre les Italiens, les Turcs, les Anglois et les Espagnols. Il étoit chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il mourut le premier novembre 1620.

Près de ce tombeau il y en a un autre de marbre noir, dont Piganiol et Hurtaud ont donné une description bien imparfaite. Il représente Guillaume Luillier et son épouse. Voyez *Planche VI.*

Le tombeau est de marbre noir, accompagné des écussons des deux époux. Chacun d'eux est à genoux devant un prie-dieu orné d'une tête d'ange, et de forme absolument semblable. Jérôme Luillier est en robe avec une froule, et son épouse vêtue comme au temps de Louis XIII. Sur une table de marbre noir, on lit :

Hieronimus Luillier, in sanct. Regis Consilio Cons. et in Camerâ Computorum Procurator generalis, vivus sibi, et Elisabethæ Dreux, conjugi bene meritæ, posterisque posuit. Obiit hæc 24 *Apr.* 1619. *Ille* 16 *Sept.* 1633.

Dans la chapelle de Saint-Charles est un buste de marbre blanc, *Planche IV, fig.* 3, sur un piédestal de marbre noir, représentant Charles Brulart. On lit, en lettres d'or, sur une table de marbre de même couleur, l'épitaphe suivante.

HIC JACET

Carolus Brulartus à Leonio, Comes Consistorianus, Petri Brularti à secretis Augusti filius ; qui quatuor ac viginti, tam legationibus quàm mandatis Regiis perfunctis ;

omnibusque feliciter gestis, nullâ laborum mercede, nec acceptâ, nec postulatâ; bonis paternis, ac regiâ benignitate, inter tot ingentes ætatis suæ fortunas contentus, integrè ac liberaliter vixit, nec minùs constanter obiit, huncque tumulum sibi morituro vivens extruendum curavit. Anno Domini 1649, *die* 25 *Julii, ætatis suæ* 78.

Amelot de la Houssaye dit, dans ses *Mémoires historiques*, que Charles Brulart dont on vient de lire l'épitaphe, étoit surnommé *de Léon*, d'un prieuré qu'il avoit en Bretagne. Il ajoute qu'en 1612 il avoit succédé à M. de Champigny, dans l'ambassade de Venise, où il résida six ou sept ans, et qu'il y gagna plus de cent mille écus par les affaires secrètes qu'il y fit avec les marchands du Levant. Si cela est vrai, il s'étoit récompensé par ses mains, et l'auteur de son épitaphe n'a pas eu raison de dire qu'il n'avoit ni reçu ni demandé la récompense de ses services. Un homme de cette humeur n'avoit eu garde de s'oublier lui-même dans les vingt-trois autres ambassades ou commissions importantes où il avoit été employé pour le roi.

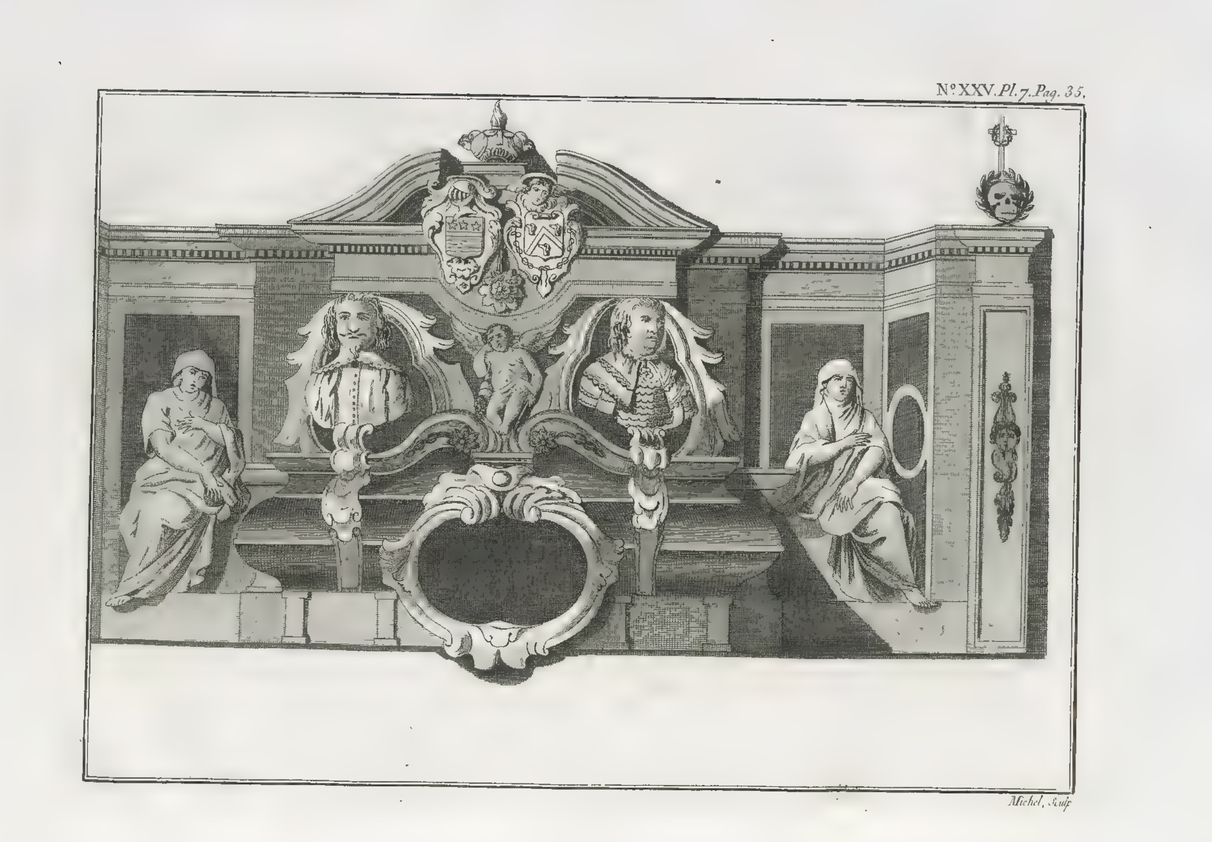
Amelot dit encore qu'il ordonna, par son testament, que tous ceux de son nom qui assisteroient à ses anniversaires, auroient, chaque fois, trois écus d'or, et que les revenus provenans de la vente de sa maison, rue Dauphine, où il demeuroit, seroient employées à faire apprendre un métier à leurs pauvres domestiques.

Charles Brulart possédoit plusieurs bénéfices; il laissa un fils naturel qu'il avoit eu d'une dame nommée de Marolles. Ce fils appellé de Mesme, lui servoit de secrétaire dans ses ambassades.

Ce fut à ce fils que le cardinal de Richelieu dit un jour, comme par méprise, mais en effet avec intention : *Vous direz, de ma part, a votre père;* puis se reprenant aussi-tôt, *vous direz à monsieur l'ambassadeur...*

Au-dessous de ce monument est l'écusson de Brulart; il étoit de gueules à une bande d'or, chargé d'une traînée de sable, accompagné de cinq barillets de même, en mémoire d'un de leurs ancêtres qui avoit été chef de l'artillerie, peut être Gaspard de Heez-Brulart, que Blanchart qualifie de maître des engins et machines de guerre, sous le roi Jean. Ces sortes d'armoiries qui datent d'une

N°XXV. *Pl. 7. Pag. 35.*



Michel, Sculp.

époque postérieure à l'invention de la poudre à canon, ne sont pas fort anciennes ni fort estimées par les Héraldistes; cependant la maison de Brulart se vante d'une haute antiquité : elle cite Adam Brulart, chambellan, en 1051; Geoffroi, en 1050; un autre Adam, en 1205. Quoiqu'il en soit, cette maison a fourni plusieurs grands hommes dans l'armée et dans la magistrature. M. de Sillery, membre distingué de l'assemblée constituante, est de cette maison.

On voit, dans la chapelle à côté, près de la petite porte du chœur, un tombeau de marbre noir; c'est celui de la famille de Barentin. Cette chapelle est revêtue de marbre avec des croix et des têtes de mort. Au milieu est un fronton brisé, chargé des armes de la maison de Barentin, et surmonté d'une urne. De chaque côté du tombeau, on voit une femme qui pleure. Au milieu sont les bustes d'Honoré Barentin, et de Anne Duhamel, son épouse, entre lesquels on voit un génie qui éteint son flambeau. *Planche VII.*

Le buste, à main gauche, est celui d'Honoré Barentin, conseiller d'état et secrétaire du roi. Il est vêtu en magistrat, comme au temps de Louis XIII, et l'autre, à droite, est celui d'Anne Duhamel, son épouse. Voici leur épitaphe gravée dans un cartel, entre les deux bustes.

CY-DESSOUBZ GYSSENT.

Messire Honoré Barentin, conseiller du Roy en ses Conseilz d'Estat et privé, secrétaire de Sa Majesté, Maison et Couronne de France, et de ses Finances, Seigneur de Charonne-lez-Paris et des Belles-Ruryes, Madères et Monnoye en Touraine, lequel décéda le 18 *jour de Mai* 1639, *et Dame Anne du Hamel, son épouse, laquelle décéda le* 20 *jour de Novembre* 1639. *Pryez Dieu pour eulx.*

Si on examinoit, avec peu d'attention le buste d'Anne Duhamel, on lui trouveroit plutôt l'air de celui d'un homme, même d'un guerrier; la forme du devant de la robe approche de celle d'une cuirasse; enfin le costume est aussi propre à causer une erreur, que les traits nerveux de la figure. Ce buste rappelle le portrait mis à la tête des Etrennes de la Saint-Jean, au-dessous duquel on lit : *Monsieur ou Madame Oudot.*

Voici l'épitaphe de plusieurs autres personnages de la même maison.

D. O. M.

A l'éternelle mémoire de Messire Jacques-Honoré Barentin, Chevalier, Vicomte de la Mothe, baron de Mauriac, Châtelain des Belles-Ruryes, Madère et Monoye, Seigneur d'Hardiviliers, Maisoncelle, Hétomenil, la Malmaison, Champmarin, Bosse-la-Percilière et autres lieux, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maitre des Requestes, Honoraire, premier et ancien Président en son grand Conseil, qui mourut le dernier Fév. M. DC. XXXIX, âgé de LXIII ans et trois mois.

De Dame Françoise Ribeyre, femme de Messire Charles-Honoré Barentin, Chevalier, Châtelain des Belles-Ruryes, Madères et Monoye, Seigneur d'Hardiviliers, Maisoncelle, Hétoménil, la Malmaison et autres lieux qui mourut le XXV juillet M. DC. XCIIII, âgé de XXVI ans.

Et de Messire Achilles Barentin, Chevalier, Seigneur Châtelain de Mons, Sceaux et autres lieux, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement et grande Chambre d'icelle, qui mourut le XVII juin M. DC. XCVIII, âgé de LXVIII ans.
Priez Dieu pour eux.

Cette épitaphe a été posée par Messire Charles-Honoré Barentin, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, intendant en Flandres, fils aîné de Messire Jacques-Honoré Barentin, mari de dame Françoise Ribeyre, et neveu de messire Achille Barentin.

Auprès de ces chapelles étoit celle de la Vierge qui lui fut dédiée par Robert la Porte (64), et enrichie depuis par Louis Chantereau, religieux aussi de cette maison, et qui fut évêque de Mâcon et aumônier de François I. Le prieur et deux autres religieux par lui choisis pouvoient absoudre de tous péchés; à moins cependant qu'ils ne fussent de nature à consulter l'assemblée apostolique (65).

(64) *Suprà*, page 6.

(65) *Nisi talia essent, propter quæ meritò apostolica sedes consulenda esset.* Dubreuil, page 553.

La

La confrérie de la Conception étoit très à la mode, presque tous les grands et toutes les femmes de la cour en étoient; elles assistoient à la messe dans cette chapelle tous les dimanches à huit heures du matin. Elle avoit un office particulier où se trouvoient plusieurs proses et hymnes dont quelques-uns étoient assez bien faits et que l'on changeoit chaque fois. Dans les derniers temps, cette confrérie subsistoit encore, mais elle n'étoit plus composée que de citoyens vulgaires.

La dernière chapelle étoit celle du Saint-Esprit, à côté du grand autel. Son autel particulier étoit décoré d'une *Descente de Croix* de Jacob Bunel (68). Cette chapelle fut construite et dédiée en mémoire de l'Ordre du Saint-Esprit, dont la cérémonie y fut faite, pour la première fois, par le roi Henri III, le premier jour de janvier 1579. On avoit mis, dans cette chapelle, un tableau où Henri III étoit représenté, donnant le collier de l'Ordre du Saint-Esprit à plusieurs chevaliers, et au bas étoit cette inscription :

Fortissimis et prudentissimis utriusque Equitibus priscæ nobilitatis, bello et pace optimè de Republicâ meritis, Henricus III, Galliæ et Poloniæ Rex augustus, Divini Spiritus apud Christianos symbolum, pro Equestri stmmate esse voluit, jussit, decrevit, plaudente, acclamante, venerante populo, et voto pro salute Principis nuncupante, ob singularem ipsius pietatem. Lutetiæ Parisiorum kalend. jan. ann. MIC. LXXIX.

Ce tableau subsista jusqu'à la mort du duc de Guise et du cardinal de Lorraine; mais, dès que les ligueurs eurent appris qu'ils avoient été tués à Blois, par ordre du roi, ils vinrent en fureur aux Augustins, et mirent en pièces le tableau et l'inscription; outrage justement mérité par un roi qui ne sait l'emporter sur ses ennemis que d'une manière aussi lâche que criminelle.

On lit dans le Journal de Henri III, que la chapelle du Saint-Esprit servoit aussi à la fameuse confrérie des Pénitens, nommés *Blancs-battus* que ce prince avoit établie au mois de mars 1583, et qui ne fut pas de longue durée. Elle étoit composée des plus grands seigneurs de sa cour, et particulièrement de

(66) Peintre estimé, né à Blois en 1558.

ses favoris. Leur habit étoit de toile blanche, d'une forme bisarre et singulière; ils portoient de grandes disciplines à plusieurs nœuds, pendues à leur ceinture; ce qui est plus particulier, c'est qu'ils faisoient des processions à pied, depuis les Chartreux de la rue d'enfer, jusqu'à Notre-Dame de Chartres, à dix-huit lieues de Paris, en deux jours seulement. Le roi lui-même assistoit à ces processions, habillé comme les autres, animant chacun, par son exemple, à cette dévotion extraordinaire que bien des gens n'approuvoient pas, et qui d'ailleurs n'en imposoit à personne (*69*).

Au fond de l'église étoit la chapelle où Philippe de Commines fut enterré; il l'avoit fait bâtir sous le nom de Notre-Dame *de Riva*. Elle étoit décorée de plusieurs colonnes de porphyre. On en voit seulement le haut et les chapitaux, le bas ayant été enterré lorsque l'on éleva le sol de l'église, soit à cause des inondations qui arrivoient très-souvent, soit lorsqu'on bâtit le Pont-Neuf. Les chapitaux de ces colonnes sont d'un goût moitié antique et moitié gothique; on y reconnoit l'époque de la régénération des arts.

Au milieu est l'autel, sur lequel est une Vierge qui a l'air plus gothique que l'architecture et que les ornemens qui la décorent, ce qui prouve combien l'on étoit encore ignorant en sculpture. Cette Vierge qui étoit peinte à fresque, selon l'usage, est entourrée de grands rayons dorés, et derriére, en-bas, est un navire avec tous ses agrès. Une des colonnes de porphyre se trouve positivement devant la Vierge où doit être le tabernacle.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette chapelle, c'est le tombeau de Philippe de la Clyte, plus connu sous le nom de Commines.

Il naquit, en 1444 ou 1445, au château de Commines, en France; il fut bien élevé : cependant on ne lui enseigna point le latin, ce dont il avoit beaucoup de regret. Il savoit le françois, l'allemand, l'italien et l'espagnol, et avoit une mémoire prodigieuse et un grand amour pour le travail.

A vingt ans il fut placé auprès de Charles, comte de Charolois, en 1464, et

(*67*) Germain Brice, Tome IV, page *96*.

c'est l'époque à laquelle il commença ses Mémoires e quoiqu'il ne les ait écrit que trente ans après. Il étoit à la bataille de Montlhéry (68) et ce qu'il en dit il l'avoit vu.

En 1407, il quitta la cour de Bourgogne ; il ne dit pas les motifs de cet abandon; peut-être ne sont-ils pas de nature à lui faire honneur; peut-être fut-il séduit par les offres de Louis XI. Ce qui justifie un peu sa conduite (69), c'est qu'à cette époque, tout le monde abandonnoit Charles, surnommé *le Hardi* et *le Téméraire* qui, enivré de son bonheur et de sa puissance, ne voulut prendre conseil de personne, et méprisoit tous ceux qui l'environnoient (70).

Ce fut en 1472 qu'il vint offrir ses services à Louis XI : ce prince le retint auprès de sa personne, et l'employa dans les affaires les plus importantes. Il le chargea de plusieurs ambassades, et il lui confioit le soin de sa correspondance; il l'admit dans ses plus intimes familiarités, le fit chambellan; enfin, ils mangeoient et couchoient souvent ensemble, ce qui étoit alors l'usage des princes à l'égard de leurs plus chers favoris. Le duc de Bourgogne, irrité de sa retraite, fit confisquer ses biens; mais Louis XI l'en accabla.

Lorsque le duc Charles eut été défait, à Morat, par les Suisses, Commines en vint donner la première nouvelle à Louis XI, qui lui donna cent marcs d'argent, et, quelque temps après, le fit sénéchal du Poitou où est la terre d'Argenton.

(68) Antiquités Nationales, Tome I, Art. II, page 8.

(69) Jacques Marchand, dans sa Description de la Flandre, Livre I, page 167, rapporte qu'il avoit entendu dire à un vieillard, homme de qualité, que Commines, pendant la jeunesse du comte de Charolois, avoit vécu très-familièrement avec lui; que ce comte qui l'aimoit, l'admettoit à tous ses amusemens; qu'à un retour de chasse, Commines fatigué s'étant assis, avoit poussé la familiarité ou plutôt le manque de respect jusqu'à dire à son jeune maître : *Charles, tirez-moi mes bottes ;* que ce prince en effet les avoit tirées en riant; mais qu'en riant aussi, il avoit pris une des bottes, et en avoit frappé rudement la tête de Commines qui étoit devenu la fable de la cour de Bourgogne; que le ressentiment de cet affront, quoique mérité, l'avoit indisposé contre le comte dont il avoit quitté le parti dès qu'il en eut trouvé l'occasion favorable.

(70) Mémoire sur Commines. Voyez le Long, Bibliothèque de la France, Tome III, Dissert. page 40.

Commines fut témoin des circonstances de la maladie et de la mort de Louis XI, qui lui témoigna la plus grande confiance jusqu'au dernier moment.

Charles VIII le vit d'abord avec un égal intérêt, mais les liaisons de Commines avec le duc d'Orléans, depuis Louis XII, irritèrent ce prince; on l'accusa d'avoir vendu le secret de la cour, comme il avoit vendu, disoit-on, ceux du duc de Bourgogne (71). Il fut arrêté et conduit à Loches, où on l'enferma huit mois dans une cage de fer. Après une prison de près de deux ans, tant à Loches qu'à Paris, il fut déclaré innocent; mais, ce qui paroît surprenant, c'est que le duc d'Orléans ne fit rien pour lui.

Ce fut à la prière d'Angelo Cattho, archevêque de Vienne, aumônier et médecin de Louis XI, que Commines écrivit ses Mémoires.

On y trouve, selon Montaigne, avec ce beau naturel qui lui est propre, le langage doux et agréable, d'une naïve simplicité. L'historien vieilli dans les affaires, amuse les lecteurs frivoles et instruit les politiques. Il est sincère en parlant des autres, et modeste en parlant de lui-même : sa sincérité n'est pourtant pas cet emportement de quelques écrivains plus amis de la satyre que du vrai. On l'a même accusé d'écrire avec la retenue d'un courtisan qui craignoit encore de dire la vérité, même après la mort de Louis XI; cependant, les vues saines, le sens droit et profond, le jugement solide qui règne dans son ouvrage (dit M. Duclos), lui ont acquis la réputation dont il jouit, et qu'il conservera toujours.

Ses Mémoires ont été traduits dans presque toutes les langues : la meilleure édition est celle de Lenglet du Fresnoy, en quatre volumes *in-quarto*.

Ses mémoires finissent en 1498; on ne sait plus rien de lui depuis cette époque jusqu'à celle de sa mort. Il mourut le 16 août 1509, à Argenton. Son corps fut transporté aux Augustins, dans cette chapelle qu'il avoit fait arranger pour lui.

La figure de Commines qu'on a mise sur ce tombeau, le représente fidellement :

(71) Dictionnaire Historique, Tome III, page 32.

elle


1.
2
3
QUI NON LABORAT NON MANDUCAT
G. ....
Blanchard, Sculp.

elle a été faite deux ans avant sa mort. Cette figure et celle de sa femme sont placées sur un tombeau commun, orné, à ses angles, d'une feuille d'acanthe, *Pl. VIII*, *fig.* 2. Au milieu, entre les écussons de Commines et de son épouse (72), est une gerbe de bled, liée avec un ruban sur lequel on lit cette devise : *Qui non laborat, non manducat ;* qui ne travaille pas, ne doit pas manger. Cette gerbe et cette devise appartenoient à la maison de Penthièvre (73.)

Commines a les cheveux courts ; il est vêtu d'un manteau écussonné à ses armes ; il a les mains jointes, et il est agenouillé devant un prie-dieu en forme de lion, qui ressemble beaucoup à ces figures d'animaux dont on orne les traîneaux destinés à courir sur la glace. L'écusson de Commines est de gueule au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même.

Il avoit acheté, au mois de décembre 1473, de Jambes ou Chambes, seigneur de Monsoreau, sa terre d'Argenton. Louis XI lui donna 41,200 liv. pour cette acquisition. Le 27 janvier suivant, que l'on comptoit encore 1473, parce que l'année ne commençoit alors qu'à Pâques, il épousa Hélène, fille de ce seigneur ; il prit alors le nom d'Argenton. Sa femme mit, pendant sa détention, un zèle digne d'éloge, pour lui faire obtenir sa liberté.

C'est son épouse Hélène qui est auprès de lui, coiffée d'une espèce de guimpe, avec une croix au col et devant un prie-dieu dont la forme est celle d'un autel antique, orné d'une gerbe entre deux cornes d'abondance. Au-dessus sont ses armes mi-partie de la Clite-Commines, son époux (74), et de Jambes ou Chambes d'Argenton.

Commines avoit eu, de son mariage, une fille, nommée Jeanne, morte en 1514. Comme c'est d'elle que viennent, par les femmes, les princes régnans de Savoie, de France, d'Espagne et de Portugal, on a eu raison de dire que Philippe

(72) Mémoires historiques sur plusieurs Historiens de France. Voyez le Long, Bibliothèque Historique, Tome III, page 40.

(73) *Infrà*, page 42.

(74) *Suprà*, page 40.

de Commines étoit un des ayeux d'une des plus grandes maisons de l'Europe; sa fille étoit l'épouse du comte René de Penthièvre. Voici son épitaphe :

EPITAPHIUM.

Quingentis annis bis septem et mille peractis,
In lucem quartam post idus Martius ibat,
Octavamque parens, Phœbus properabat ad horam,
Comminia occubuit generosa a prole Joanna,
Pontébriæ Comitis Britanni sponsa Renati,
Atque Argentonii Domino prognata Philippo,
Chambeaque Helena mens hîc in pace quiescat.

Marville dit qu'on voyoit sur ce tombeau un globe en relief, et un *chou cabus* (75), avec cette devise : *le monde n'est qu'abus.*

La figure de Jeanne étoit couchée; la tête appuyée sur un coussin; sa coiffure en lacis ressemble à celles de la princesse Renée d'Orléans (76) et de Jeanne de Bourgogne (77) : elle a un long surcot et un ample manteau dont le fermail est en forme de coquille, pièce de l'écusson de son père. Son surcot est entourré de pierres précieuses.

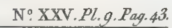
Cette figure avoit été relevée et placée de bout contre la muraille, comme elle est représentée, *Planche VIII*, *fig.* 3.

En sortant de cette chapelle, on trouvoit, à droite, un des pans de la muraille du chœur chargé d'ornemens assez élégans et singuliers : il paroît que ce pan de muraille faisoit encore partie de la chapelle de Commines, et que cette chapelle avoit été décorée par la comtesse de Penthièvre, sa fille, car son écusson se retrouve sur le montant chargé d'ailleurs de feuilles d'eau, d'épis de bled, d'enroulemens, de moulures qui indiquent, pour l'art, les règnes de Charles VIII

(75) Chou pommé. On dit aussi *Cabut;* en latin, *Cabutus*, dit pour *Caputus* de *Caput*, tête. Ménage, Dict. étymol., au mot *Cabut.*

(76) Antiq. Nat., Tome I, Art. III, page 103.

(77) *Idem*, page 126.





G

Ransonnette Sculp.

et de Louis XII. Ce qu'on y remarque de plus singulier, c'est la parabole de celui qui voit une paille dans l'œil de son voisin, et ne voit pas une poutre dans le sien, représentée par deux hommes habillés en fous, l'un avec de longues manches, comme on figure Momus, l'autre en feuillages; tous deux se montrent réciproquement au doigt Voyez *Pl. IX.* Entr'eux il y a une pierre carrée sur laquelle on lit les paroles de cette parabole :

Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem quæ in oculo tuo est, non consideras.

Sur l'enroulement on lit encore ces mots qui ont rapport à la mort :

Nescitis diem neque horam.

Le tombeau et les ornemens sont d'un meilleur goût que la chapelle; ils paroissent avoir été faits, quelque temps après, par les soins de la fille de Commines.

A droite on trouve cette épitaphe de Jacques de Sainte-Beuve :

Hic situs est

Jacobus de Sainte-Beuve, Parisinus, Presbyter, Doctor ac Socius Sorbonicus, Regius S. Theologiæ Professor, qui vixdùm XXVIII transgressus annum à Clero Ecclesiæ Gallicanæ anno M. DC. XLI Meduntæ congregato, cum aliquot viris eruditis ad componendum Theologiæ Moralis corpus, est delectus, et biennio post in Scholâ Sorbonæ Theologiam docuit magnâ famâ, magnâ studiosorum frequentiâ doctrinam ejus eximiam cum singulari pietate sapientiâque conjunctam, testantur nonnullarum Ecclesiarum Breviaria ac Ritualia diligentissimè emendata; plurimi Hæretici ad Catholicam Religionem felicissimè adducti; Multæ Controversiæ privatorum, qui ipsum ultrò arbitrum elegerunt, compositæ; complures omnium Ordinum ad emendationem morum prudentissimis admonitionibus consiliisque compulsi. Cùm idem undiquè non à civibus et popularibus modò, sed etiam ab exteris, de rebus ad Disciplinam Ecclesiasticam et ad mores pertinentibus quotidiè consuleretur, cunctisque indefessus satisfaceret : Antistites, qui ex omnibus Regni Francisci Provinciis anno

Domini M. DC. LXX, apud Pontem Isaræ Conventum habebant, virum optimè de Ecclesiâ meritum honorario donavêre. Vixit annos LXIV. Obiit XVIII Kalendas Januarias, anno M. DC. LXXVII.

Hieronymus de Sainte-Beuve, Prior Montis Aureoli, fratri optimo atque carissimo mærens posuit.

Jacques de Sainte-Beuve, prêtre, docteur de Sorbonne, et professeur de théologie, naquit à Paris en 1613. Après avoir fait ses études et achevé sa théologie, il soutint une expectative avec tant de succès, qu'en considération de cet exercice, la faculté lui accorda la dispense d'âge pour être bachelier. Il fit sa licence avec éclat, et fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris, en 1638. A vingt-huit ans, il fut choisi par l'assemblée du clergé, tenue à Mantes en 1641 (78), pour composer, conjointement avec quelques autres docteurs, un corps de théologie morale. Deux ans après, il enseigna en Sorbonne avec grand succès. Il perdit sa chaire, pour n'avoir pas voulu souscrire la censure contre Arnauld. On lui défendit de prêcher en 1656, sous prétexte de Jansénisme. Il travailla à la correction de quelques rituels et de quelques bréviaires; il fit plusieurs conversions. On venoit le consulter de toutes parts pour les cas de conscience. Le clergé assemblé à Pontoise, en 1670, lui donna une pension de 1000 liv., et ce fut son frère Jérôme de Sainte-Beuve qui lui fit élever ce monument après sa mort, arrivée en 1677, à soixante-quatre ans. Il recueillit aussi ses décisions en trois volumes *in-quarto.* On a encore de Sainte-Beuve un *Traité sur l'Extrême-Onction*, et un autre *sur la Confirmation.*

Le monument le plus apparent ensuite, est une table de marbre qui contenoit plusieurs épitaphes sur Pibrac.

Gui du Faur de Pibrac naquit à Toulouse, en 1528, de Pierre du Faur, président au parlement de cette ville. Il étudia sous le célèbre Bunel qui l'accompagna en Italie, et c'est-là qu'avant sa vingtième année il fit l'admiration du fameux André Alciat.

De retour en France, il débuta au barreau avec le succès le plus brillant.

(78) Antiquités Nationales, Tome II, Art. XIX.

Profond

Profond dans les langues grecque et latine, il fut à portée de se choisir de bons modèles, et il avoit l'avantage de la taille, de la figure et de la voix.

Dès le moment qu'il eut du succès au barreau, il cueilloit déjà des lauriers au parnasse, il avoit ceint la double couronne de l'orateur et du poëte. Avec les qualités qui faisoient estimer son génie, il avoit le don d'une conversation brillante et aimable qui faisoit rechercher sa personne.

D'abord conseiller au Parlement de Toulouse, ensuite juge-mage. A la mort de François I, il fut député à l'assemblée d'Orléans par le tiers-état de la province de Languedoc, et, en 1562, par Charles IX, au concile de Trente. Dans ce dernier ministère, où il eut pour compagnons Saint-Gelais et du Ferrier, il montra beaucoup de courage. Sa harangue, au concile fut si vive et si hardie, qu'elle déconcerta le promoteur qui n'osa lui répondre, et l'assemblée se rompit.

La réputation et les qualités personnelles de Pibrac lui valurent l'amitié du fameux chancelier de l'Hôpital, qui lui confia l'important ministère d'avocat du roi, et, cinq ans après, il fut fait conseiller d'état. Il fut l'un et l'autre à-la-fois, sans interrompre son commerce avec les muses. Ses quatrains qui parurent alors, lui acquirent une grande réputation : il célébra, par des sonnets, l'avènement de Charles IX au trône. Quel regret pour un philosophe d'avoir chanté le couronnement de ce monstre! mais Pibrac, l'apologiste de la Saint-Barthelemi, ne dut point s'en repentir. Ce prince qui étoit à-la-fois le bienfaiteur et le rival des poëtes, lui accorda sa bienveillance. Pibrac étoit du petit nombre des beaux-esprits avec qui Charles IX se plaisoit à converser (79).

Il faut que l'empire de la séduction soit bien puissant dans les cours : Pibrac étoit né avec un caractère humain et sensible, et cependant on put l'engager à tracer une apologie de la Saint-Barthelemi (80). Cette pièce écrite en latin, est

(79) Annales Poëtiques, Tome IV, page 154.

(80) Pibrac n'osa cependant pas mettre son nom à ce coupable Ecrit ; il est intitulé : *Ornatissimi cujusdam Viri de Rebus Gallicis ad Stanislaum Elvidium Epistola.* Voyez La Galerie Philosophique du seizième siècle, par Mayer. Cette pièce curieuse y a été réimprimée.

aussi belle par le style, que le sujet en est odieux; c'est l'éloquence de Cicéron. Son historien prétend que ce n'est qu'un peu d'esprit; mais cette plaisanterie n'est ni de bon goût, ni morale (81).

Le duc d'Anjou ayant eu la couronne de Pologne, Pibrac l'accompagna en qualité de chancelier; c'est-là l'époque la plus brillante de sa vie.

La nation polonoise vint recevoir le prince avec beaucoup de pompe sur les frontières, et c'est-là que Pibrac, répondant à l'évêque d'Uladislas, qui avoit parlé au nom de la noblesse et du sénat, harangua pendant une heure, en latin, avec une éloquence qui excita la surprise et l'admiration de l'assemblée entière. Mais le jour du sacre étant arrivé, le palatin de Cracovie, qui étoit du nombre des prétendans réjettés, se lève audacieusement; il ose interrompre la cérémonie et proteste contre le couronnement, si le roi ne se soumet sur l'heure, par serment, aux conditions qu'on a acceptées pour lui. Cette action hardie, qui fit passer l'audace du Palatin dans l'âme de ses partisans, assez formidables par leur nombre et par leur crédit, les murmures qui accompagnèrent cette harangue, étoient faits pour intimider et pouvoient avoir des suites funestes. Pibrac craignit en cette occasion que son éloquence ne fut insuffisante; il puisa ses ressources dans son courage : sans s'amuser à répondre au Palatin, il lève la voix et ordonne de la part du roi, que la cérémonie s'achève, ajoutant que sa majesté se réserve le droit de pourvoir au reste sous son bon plaisir, et de l'avis du sénat. La faction fut déconcertée par cette fermeté inattendue. La cérémonie fut achevée sans trouble, et le duc d'Anjou monta sur le trône.

Le nouveau roi ayant appris la mort de son frère, quitta secrètement la Pologne, laissant à Cracovie Pibrac, exposé à la colère des Polonois, qui furent près de se venger de la fuite du roi sur la personne de son ministre. Il retourna heureusement en France, d'où on le renvoya en Pologne pour tâcher de conserver la couronne à Henri; ce qui ne réussit pas. Il fut plus heureux à son retour

(81) Mémoire sur la Vie de M. de Pibrac, avec les Pièces Justificatives, ses Lettres amoureuses et ses Quatrains, par l'Epine de Grainville.

en France, où il procura, entre la cour et les protestans, un traité de paix, dont il fut l'arbitre, comme il en avoit été l'auteur.

Le calvinisme ayant rallumé les guerres civiles, deux partis divisèrent et déchirèrent l'état. Pibrac parut à la tête du parti qui vouloit la paix. Il fut chargé de la négocier, et elle fut conclue en effet, en donnant aux protestans la liberté d'exercer leur religion. Henri III le fit président à mortier, en 1577.

Faut-il dire après cela, que le même Pibrac se rendit coupable du sang qu'il avoit empêché de couler auparavant, et qu'il signa la révocation de la même paix qu'il avoit faite?

Enfin le spectacle affligeant des malheurs de la France, peut-être quelque mécontentement secret lui fit embrasser le parti de la retraite. Il mourut le 12 mai 1584, et fut enterré aux Grands-Augustins

L'abbé de Condillac lui reproche, après plusieurs autres historiens, une faute considérable. Pibrac avoit été député à la cour du roi de Navarre. Ce prince sentit le besoin de gagner un homme qui avoit toute la confiance de la reine Catherine de Médicis. Marguerite, femme de Henri IV, qui connoissoit comme son époux la nécessité de l'enchaîner, tâcha de lui inspirer de l'amour. « Elle » se fit un plaisir malin de faire succomber cet homme grave. Pibrac ne fit plus » que ce qu'elle voulut; et Catherine qui n'avoit pas prévu une passion aussi » folle dans une tête aussi sage, se laissa conduire par son confident, qui se laissoit » mener par Marguerite (82).

Pibrac s'est justifié de cette faute, énorme pour un homme d'état, par une apologie qui doit inspirer quelques doutes, si l'on joint à cette apologie son caractère vif et impatient, une autre passion de laquelle il étoit alors occupé, et quelque réflexion sur l'amour-propre de Marguerite, qui lui persuadoit aisément qu'on ne pouvoit la voir sans l'aimer, et qui n'eût pas été fâchée de compter parmi ses amans un homme du mérite distingué de Pibrac, on sera

(82) Cours d'Histoire, Tome XIII, page 390.

obligé peut-être de justifier Pibrac avec Dom Vaissette et l'abbé d'Artigny (83), contre de Thou, Péréfixe, la Faille, Bayle, le président Henault, l'abbé de Condillac, etc.

Pibrac composa plusieurs ouvrages en vers et en prose, des plaidoyers, des harangues qui ne manquent pas d'éloquence, un discours de l'âme et des sciences, sa lettre latine sur le massacre de la Saint-Barthelemy, et aussi des quatrains, qui ont joui long-temps d'une grande réputation, quoiqu'il y en ait très-peu de bons : en voici deux des meilleurs, pour donner une idée de sa manière.

Plus n'embrasser que l'on ne peut étraindre;
Aux grands honneurs convoiteux n'aspirer;
User des biens, et ne les desirer;
Ne souhaiter la mort et ne la craindre.

Je ne vis onc prudence, avec jeunesse;
Bien commander, sans avoir obéi;
Estre fort craint, et n'estre point haï;
Estre tyran, et mourir de vieillesse.

Ces quatrains ont été traduits dans toutes les langues, même en grec, en latin, en turc, en persan et en arabe.

Voici l'épitaphe de Pibrac.

TUMULUS.

Vidi Fabri Pibrachii. Hic teguntur cineres tantùm, et ossa Vidi Fabri Pibrachii, nomen ejus, virtusque ſpirat in ore et admiratione populorum omnium, quos non solùm Orbis Chriſtianus, sed Oriens, et intimæ Scytarum ora videt : genus illi à stirpe veterum Fabrorum, quæ neminem habuit, in tàm longâ serie annorum plusquàm trecentorum, qui non aut ex Ordine Senatorio in toga illustris, aut inter fortes rei militaris ac bellicæ

(83) D'Artigny, parmi les preuves qu'il rapporte en faveur de Pibrac, dit qu'il avoit alors le cœur pris. Ses lettres amoureuses existoient dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, numéro 1008, parmi les manuscrits du chancelier Séguier. Mémoires de littérature, Tome II, page 358.

gloriâ

gloriâ famâque insignis fuerit ; ipse qui nascit ab illis fortuitam neque ultrà duxit, cum per omnes iret dignitatum et honorum gradus tribunal emptum nummario pretio, nec insedit, nec appetivit unquam ; virtute non censu ; meritorum æstimatione, non divitiarum magnitudine ratus censeri munus, et Religionem Judicantium. Sub Carolo IX primum ex Prætura Tolosana accitus in urbem & missus Tridentum (quo tùm sanandis, formandisque rebus Ecclesiæ adversùs furentem impietatem sectariorum convenerant lecta Regnorum et Provinciarum nominis Christiani lumina) sic renuntiavit summam imperatæ legationis, sic Gallici nominis prærogativam, Regisque sui jus, ad dignitatem fandi prudentiâ et ubertate asseruit, ut cum gratiæ causâ nihil diceret, omnia tamen essent illic omnibus grata quæ diceret : illinc reversum, non in Prioris Provinciæ Prætura et Magistratu otium, sed altior honos ad negotia traxit, evectum ad Regiæ Advocationis munus in augustiore et primario Galliæ totius Senatu, ubi cùm auctior fama virtutum in dies cresceret et triumpharet ejus oratio, raptus est velut in selectiorem et sanctiorem illorum ordinem, qui arcana Regni et tacitas Principis meditationes cognoscit ac regit, et mox deindè Henrico III quem tunc Poloni publico, solemni, comitiorum ordinumque Regni sui decreto Regem sibi renuntiarant, datus omnium autor ac Princeps Consiliorum, quæ sic temperavit arte judicio, sapientiâque, ut brevi præter spem omnium, in tanta rerum difficultate avito eum Galliarum regno tuendo rursus incolumem et salvum reddiderit, et quærentes nihilominus per sesessionem Poloniæ proceres, cui se, regnique jura permitterent aliquandiù interim in prioris Sacramenti fide, et Regis obsequio continuerit, tùm his perfunctum et redditum sibi excepit rursùm Senatus, sed inter Præsides suos, otiumque fecit, in quo patriis verbis tetrasticis numeris ea fuit vitæ præcepta composuit, quæ propter eximiam vim sapientiæ populorum omnium sermone versa teruntur, non sine præcipua autoris suis apud Turcas, etiam et Barbaros veneratione. Ad extremum quoque Francisco Henrici regis fratri minori, quem inferioris Germaniæ populi, ducem, ac principem sibi dixerant, à rege Quæstor sacri Palatii, et Cancellarius sero missus (quia rebus jam desperatis ac pene eversis) cum inde redisset morbo diem suum gloriæ plenus feliciter clausit an. 1584, 2 maii. Et annis postea sex ac vigenti, secuta Custos à Tarabel, hîc idem sibi, quod viro moriens fatale conditiorum fecit an. 1612.

Michael Faber Pibrachius, ejusdem Fabri filius natu maximus Regis in sacri Consistorii ordine Consiliarius, mœrens monumentum posuit anno 1627.

Remi Belleau eut du goût pour les ouvrages et même pour les représentations dramatiques. Il joua l'un des principaux roulets (89), dit Pasquier (90), dans la Cléopâtre, et dans la Rencontre, de Jodelle. Il a composé lui-même une comédie intitulée : *La Reconnue.*

Après la mort de Belleau, tous les poëtes ses contemporains, s'exercèrent selon la mode du temps, pour composer son épitaphe, et le recueil de ces productions funèbres fut imprimé (91). Celle de Ronsard fut préférée et incrustée sur sa tombe.

Ne taillez, mains industrieuses,
Des pierres pour couvrir Belleau,
Lui-même a bâti son tombeau
Dedans ses pierres précieuses (92).

On lisoit encore sur sa tombe l'épitaphe latine qui suit :

REMIGII BELLAQUEI,

Poetæ Laureati, qui cum pietate & cum fide; undequinquagenariam, pulcherrimè, omnibusque gratissimus vixit ætatem, extinctos cineres, Divæ Ceciliæ piis sodalibus sollicitandos, supremi voti observatissimi curatoris, pr. Non. Mart. M. D. LXXVII. Mæstissimo funere, hoc in tumulo deposuerunt.

Il ajoute que l'auteur a donné à chaque pierre précieuse des propriétés superstitieuses il a raison encore; mais, outre que l'Histoire naturelle n'avoit pas fait alors de grands progrès, il auroit du ajouter que ce Poëme est une imitation des *Lithiques*, poëme grec attribué à Orphée, sur les Propriétés des pierres, dans lequel ce thaumaturge insiste principalement sur leur propriété pour les fumigations, les expiations, les évocations, les incantations, et tout ce qui tient à la magie. La meilleure édition de ce Poëme, dont l'auteur s'est plus attaché aux prétendues propriétés théurgiques, qu'aux propriétés médicales, physiques ou naturelles, a été donnée à Londres, par Tirwhit. Il n'est pas étonnant que Remi Belleau se soit égaré en suivant un pareil guide.

(89) Rôles.

(90) Recherches de France. Pag. 622.

(91) *Remigii Belleau Tumulus ab amicis constructus, Parisiis, 1577, in-octavo.*

(92) Allusion ridicule à son Poëme sur les pierres précieuses.

Distichon

Distichon numerale.

Postera lux Sextæ est Marti, tibi Bellaqua vates,
Qua faciunt socio luctibus exequias (93).

Une autre épitaphe intéressante étoit celle de Sapin, que voici :

JOANNI BAPTISTÆ SAPINO

Nobili familiæ orto, Senatori ornatissimo, viro integerrimo, omni doctrinarum genere prædito, Civi optimo; qui cùm obeundi muneris erga Turones iter faceret, à publicis hostibus positis latronum more insidiis, in Carnotensi agro interceptus, Aureliam (impiorum factionum arcem) abductus perduellium exercitio traditus, ac dies aliquot miserè adservatus, demùm quod Antiquæ & Catholicæ Religionis assertor fuisset, turpissimæ neci est addictus. Patres hoc tanto scelere commoti, universi in purpura coeuntes, hanc in insontis collegæ corpore acceptam injuriam, toti amplissimo ordini irrogatam et communem censuerunt, et tanquam honestam et gloriosam pro Christi nomine et Christianâ Republicâ mortem perpesso, supremis et ipsi in eum officiis fungentes, solemnem luctum fieri publicum parentale peragi, aram propitiatoriam extrui, ac reliquos omnes Senatorios honores mortuo deferri, ex voto publico decreverunt. An. restit. salut. 1562. *Id. Novemb.*

Requiescat in pace.

Jean-Baptiste Sapin, conseiller-clerc au parlement de Paris, étoit un magistrat des plus vertueux et des plus savans de son siècle : allant passer une partie des vacations en Touraine, d'où il étoit originaire, et étant accompagné de Jean de Troye, abbé de Gastine, il rencontra en chemin George Odet de Selve, que le roi de France et le roi de Navarre envoyoient en embassade vers le roi d'Espagne. Ces trois illustres voyageurs étant arrivés à Cloïs, bourg qui est entre Châteaudun et Vendôme, furent enlevés par un parti de la garnison Calviniste qui étoit dans Orléans, et conduits pieds et mains liés dans cette ville, où, par vengeance de l'arrêt du parlement donné contre les calvinistes rebelles qui étoient dans cette ville, Jean-Baptiste Sapin ~~& Jean de~~ Troyes furent pendus à une

(93) Piganiol, Tome VII, page 133.

même potence, le 2 novembre 1562. Gilles Bourdin, procureur-général, assisté de du Mesnil et de Boucherot, avocats-généraux, fit la relation de cette funeste aventure, au parlement, le 12 du même mois. Le corps de Sapin fut apporté à Paris, et inhumé aux Augustins, où, le 18 du même mois, on lui fit un service auquel le parlement, en forme de cour, assista. Ce n'est pas pour diminuer l'atrocité du crime, mais uniquement par amour de la vérité, qu'on remarquera ici que de ces trois illustres personnages, de Selve étoit le seul qui eût le caractère d'ambassadeur, quoique quelques auteurs les aient revêtus tous les trois de ce même titre. Ces mêmes écrivains assurent aussi qu'ils furent tous trois pendus; ce qui est faux; car il est constant que de Selve fut échangé pour le sieur de Lusarche, qui étoit prisonnier à Paris pour la religion.

On voyoit autrefois la statue d'un évêque à genoux; audessus on lisoit deux épitaphes entre lesquelles étoit une renommée assise sur le globe du monde, et appuyée sur un luth, d'une main elle tenoit une trompette, à ses pieds étoient des livres épars, & autour d'elle on voyoit une sphère, un compas, et d'autres instrumens des arts libéraux (94).

Ces ornemens convenoient mieux à un amateur passionné des beaux arts, qu'à un évêque. Mais ce Quiqueran s'occupoit de toute autre chose que de la conduite d'un diocèse (95), ainsi que nous le verrons après avoir rapporté ses deux épitaphes.

EPITAPHIUM

Domini Petri Quiquerani, Episcopi Senecensis.

Dum juvenilis honos, prima lanugine malas
Vestit, et in calido pectore fervet amor:
Me rapuit quæ cuncta rapit, mors invida doctis,
Hei mihi! cur vitæ tam brevis hora fuit?

(94) Antiquités de Paris, par Gilles Corrozet, édition de Paris, page 188.

(95) Bayle, au mot *Quiqueran.*

Cur brevis hora fuit? rerum sic volvitur ordo,
Alternatque suas, tempus et hora vices.
Si fera longævæ tribuissent fata senectæ
Tempora; venturis poma dedisset ager.
Flos periit, periere simul cum cortice fructus,
Aridaque ante suos poma fuere dies (96).
Nemo tamen lacrymis, nec tristia funera fletu.
Fædet, cur? Volito docta per ora virum.

L'autre est en prose.

HIC JACET

Nobilis vir reverendus in Christo pater, Dominus Petrus Quiqueranus Episcopus Senecensis, filius Domini Antonii Quiquerani, Equitis et Baronis Bellojocani illustrissimi in Provinciâ, cujus libri tres de laudibus Provinciæ extant disciplinarum ac rerum cognitione efflorescentes. Obiit anno Domini 1550, 15 *Kalend. Septembris annos natus* 24 (97).

Pierre de Quiqueran, ou Quinqueran étoit d'une ancienne maison de la Provence; il étoit fils d'Antoine Quiqueran, baron de Beaujeu, et d'Anne de Forbin, fille du fameux Palamède de Forbin, seigneur de Soiliers. On l'envoya à Paris pour y étudier sous Turnèbe, Lambin et Jacques-Louis Strebe, célèbres professeurs des langues grecque et latine; il s'exerça aussi à la poésie, avec le conseil de Strebe (98). Muni de ces connoissances, il visita les académies d'Italie. De retour, en 1546, François I le nomma au diocèse de Senez qu'il ne vit jamais: il avoit alors dix-huit ans; il aimoit mieux s'appliquer aux arts aimables et aux belles connoissances; il apprit la musique, les mathématiques, ce qu'on savoit alors d'histoire naturelle; il estimoit plutôt observer les animaux, les végétaux, les minéraux, que les maladies des ames. Il élevoit beaucoup d'animaux, étoit grand

(96) Piganiol, Tome VII, page 148.
(97) Piganiol, Tome VII, page 149.
(98) *Gallia Christiana*, Tome III, pages 12, 15, 64.

chasseur, et aimoit sur-tout les combats de coqs (99) Il composa un ouvrage intitulé : *Eloge de la Provence* (100), qu'il adressa au cardinal de Tournon. Il fit aussi un Poëme latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules. Il mourut subitement, à vingt-quatre ans, le 26 Septembre 1550. Il n'avoit pas encore été consacré; il fut inhumé aux Augustins avec les épitaphes qe je viens de rapporter, composées par Martin Briou (101).

(99) On me présenta un jeune coq apporté de Rhodes, lequel j'achetay bien cher. Quoyqu'il n'eust pas plus de six mois, si estoit-il si courageux, et prest à se battre, qu'un chien n'eûst osé entrer dedans ma basse-cour, s'il ne vouloit estre vivement pincé : quant aux coqs ordinaires qui approchoyent de lui, il les tuoit tous. Je l'ay fait battre souvent avec merveilleux passe-temps, contre un gros coq d'Inde que j'avois aussi pesant qu'un gras mouton. Les coqs d'Inde sont extrêmement cholères, et s'eslèvent fièrement, tesmoing l'enfleure de leur col et leur cri : combien que leur voix au reste soit plaintive et ridicule. Quant à mon jousteur Rodiot, après infinis combats, il devint malade, et quelques remèdes qu'on essayast pour le garantir, mourut, dont l'histoire des joustes précédentes m'avertissoient assez, comme aussi celle des autres ; mais lisant les passe-temps prins en tels exercices par les Déliens, Athéniens, Grecs, Asiatiques, Empereurs Romains mêmes, et par les peuples habitans en Italie où l'on faisoit gaigeure de tout son vaillant que tel ou tel coq seroit victorieux au combat ; je voulus aussi de ma part gouster quelque chose de ce plaisir. Le jugement des anciens, ni mon inclination ne me trompa point, et souvent j'ai contemplé telles joustes sans m'y desplaire. De quoy certains ennemis que j'avois autresfois piqués, ne sçachans par où me pincer, prindrent occasion, tant qu'ils peurent de dire que je m'esbattois à voir des coqs s'entrebattre. Ils firent tant un jour, qu'hommes, femmes, enfans, vieillards accoururent par troupes en ma maison épiscopale, puis publièrent que j'estois trop adonné à tel passe-temps. Demandez-vous si j'ay desdaigné, ou si je me suis mocqué de leur folie ? Je ne le sçauroy dire bonnement ; peut-être que leur jugement m'eust agréé, si je n'eusse sçeu que ce sont gens qui n'ont point de jugement. Eloge de la Provence, livre II.

(100) *De Laudibus Provinciæ.* L'auteur traite, dans les deux premiers livres, de l'Histoire Naturelle et des Productions de toute espèce de la Provence. Dans le troisième livre il parle de villes, particulièrement de celle de Marseille, et de quelques-uns des grands hommes qu'elle a produit anciennement. L'ouvrage est écrit dans un latin assez pur, et d'un style net. Ce poëme a été traduit en françois, par Pierre Vini de Clavet, que quelques auteurs appellent mal-à-propos François ; Bibliothèque de la France du père le Long, Tome III, page 545. Voici le titre de cette traduction : *La nouvelle Agriculture*, ou *la Provence*, traduite du latin de Pierre Quiqueran, par François de Claret, archidiacre d'Arles.

(101) *Martinus Bororeus*, *Gallia Christiana*, Tome III, page 1257.

on

Auprès de la chapelle de Saint-Nicolas de Tollentin, contre le mur méridional, on voyoit autrefois un tombeau de pierre, sur lequel il y avoit un homme armé, et cette épitaphe.

CY GIST

Messire Pierre Dussayez, en son vivant, Chevalier, Seigneur et baron du Poyet, qui trépassa le dixième jour d'avril, après Pâques 1458. Priez Dieu pour son ame.

Le jubé qui sépare le chœur de la nef, est d'un dessin très-médiocre : il fut bâti vers l'an 1665. Il est décoré, du côté de la nef, de dix colonnes corinthiennes de marbre de Dinan. Entre les grouppes de ces colonnes, on a placé deux autels, dont l'un est sous l'invocation de la sainte Vierge, et l'autre sous celle de saint Nicolas de Tolentin.

CHŒUR.

Le chœur est la partie de l'église entre la nef et le sanctuaire, et quelquefois derrière le sanctuaire où sont placés le clergé et les chantres. D'après le quatrième concile de Tolède, les prêtres et les assistans doivent se réunir devant l'autel, le clergé dans le chœur, le peuple hors du chœur (102).

Il ne paroît pas que les premiers Chrétiens aient connu ces distinctions : à cette époque, tous les lieux, sans distinction, servoient aux assemblées des fidèles, et l'auteur des *anciennes Constitutions Apostoliques*, qui a décrit les anciennes églises, ne dit pas que le chœur fût séparé de la nef par aucune clôture ; mais il indique suffisamment que les places des ecclésiastiques étoient séparées de celles des laïcs, sans dire de quelle manière (103).

(102) *Conciliorum Collect.*, Tome V, page 1711.

(103) Que l'église soit longue comme un navire ; qu'elle soit tournée vers l'Orient, aussi bien que les sacristies qu'elle doit avoir, l'une à droite et l'autre à gauche ; que la chaire épiscopale soit au milieu ; que les prélats soient assis des deux côtés de l'évêque ; que les diacres demeurent debout, afin d'être toujours prêts à marcher, leur soin doit être de faire placer les laïcs honnêtement dans leur rang, ensorte que les hommes soient séparés des femmes. Le lecteur étant dans un lieu élevé entre les uns et les autres

Lorsque Constantin eut embrassé la religion chrétienne, le chœur des églises fut séparé de la nef et des bas-côtés par des voiles, des tapisseries ou des balustres; le plus souvent il y avoit des voiles sur les balustrades.

Constantin avoit fait entourer, à Constantinople, l'église des Apôtres, de balustres de cuivre doré, faits en forme de rézeaux (104). L'église de Tyr étoit entourée de balustres de bois (105); presque tous les pères de l'église parlent de l'usage des balustres (106).

Les chœurs des églises de la Gaule étoient comme ceux de la Grèce, fermés de balustres. Le concile de Tours veut que les femmes seulement aient place dans la partie des églises qui est séparée des autres, du côté de l'autel, par des balustres; il défend aux laïcs, et sur-tout aux femmes, d'y entrer, si ce n'est pour faire leurs prières et pour y communier. C'étoit alors la coutume de l'église

---

doit lire les livres de Moyse, etc.; le diacre ou le prêtre, les évangiles; et, tandis qu'il les lit, les autres prêtres, ou les autres diacres, et tout le peuple doivent se tenir debout, et dans un profond silence, etc. Que les portiers gardent les avenues de l'endroit où les hommes sont placés, et que les diaconesses en fassent autant à l'égard des femmes, etc., ceux qui ne seront pas dans leurs places seront repris par le diacré, et obligés de s'y ranger; car l'église est semblable, non-seulement à un navire, mais, en quelque façon aussi à une bergerie: *Non solùm navis, sed etiam mandræ habet ecclesia similitudinem.* Et de vrai, comme dans une bergerie les pâtres logent séparément leurs troupeaux, c'est-à-dire, leurs chèvres et leurs brebis, chacune selon leur espèce et selon leur âge, de même, dans l'église, les plus jeunes doivent être séparés des vieux. Les pères et les mères doivent tenir leurs enfans debout auprès d'eux. Les jeunes filles doivent être à part, si le lieu le permet; s'il ne le permet pas, elles doivent être derrière les femmes mariées. Les femmes mariées, et qui ont des enfans, doivent aussi être séparées. Les vierges, les veuves et les vieilles femmes doivent être les premières de toutes. Il faut que le diacre distribue les places, afin que tous ceux qui entrent se placent selon leur rang, et que rien ne se fasse contre la bienséance. Livre II, chap. LVII. Art. 61.

(104) *Euschem, de Vitâ Constantini, Lib. IV, cap. 59.*

(105) *Idem, Hist. Eccles. Cap. IV.*

(106) Grégoire de Naziance, parle des balustres du chœur, d'une manière mystique. Selon lui, cette balustre est au milieu des deux mondes, dont l'un est stable, l'autre variable entre les dieux et les mortels, entre le chœur et la nef, entre les ecclélsiastiques et les laïcs.

gallicane, que les laïcs et les femmes mêmes communiassent dans le chœur aux pieds de l'autel. En Grèce, à Rome, en Portugal, en Espagne, &c., ils communioient dans la nef (107).

Grégoire de Tours assure que les parjures qui osent s'approcher du tombeau de saint Pancrace, à Rome, tombent morts avant d'être arrivés à la balustrade.

On trouve encore aujourd'hui des vestiges des balustres qui servoient autrefois de clôture au chœur des anciennes églises. Ces balustres avoient une ou trois portes : la principale étoit la Porte-Sainte, vis-à vis du sanctuaire, au bas du chœur; les deux autres portes étoient au haut du chœur, l'une du côté de l'épître, l'autre du côté de l'évangile; c'est ainsi qu'elles sont encore disposées; mais, dans les petites églises, il n'y avoit qu'une seule porte, vis-à-vis de la nef, et alors, quoiqu'il n'y en eût qu'une, on l'appelloit encore *portes saintes* (108), au pluriel, ou parce qu'elle avoit deux battans, ou parce qu'elle étoit composée de balustres qui faisoient plusieurs portes.

Dès que les prêtres étoient entrés, on fermoit les portes saintes, pour dérober au peuple la vue des mystères dont les prêtres seuls doivent avoir connoissance. Quand la consécration étoit achevée, le diacre qui étoit dans le jubé, faisoit ouvrir les portes, en disant : *aperiantur ostia*, et, après quelques prières, tout le monde communioit (109).

Dans les églises d'Orient, on mettoit ordinairement des voiles devant les portes saintes, depuis le symbôle jusqu'à la consécration : ces voiles étoient quelquefois richement brodés en or, tels que celui donné par Chosroes à l'église d'Antioche.

Bona (110) croit que c'est à ces voiles, et non à celui qui couvre le calice, qu'il faut rapporter les oraisons appellées *du voile*, dans les Liturgies de saint Jacques et de saint Basile.

---

(107) Thiers, Dissertation sur la Clôture du Chœur des Eglises, page 14.

(108) *ἅγιαι θυραι*

(109) Thiers, page 17.

(110) *Rerum Liturg. Lib.* I, *Cap. XXV*, *numéro* 11.

Les Grecs tiennent encore aujourd'hui les portes saintes couvertes, afin d'ôter au peuple la connoissance de ce qui se passe à l'autel. Ces voiles, dit saint Germain de Constantinople, étendus sur les portes saintes qui sont fermées (111), et celui qui couvre les divins mystères, qui est appellé *air*, marquent la nuit qui précéda la trahison de Judas (112). C'est en donnant ainsi un sens mystique aux choses les plus simples, que les prêtres ont, dans tous les temps, égaré le peuple.

L'usage des balustres subsista pendant plus de six cents ans; mais alors la coutume s'introduisit de clôre le chœur de murailles. Il n'est pas vrai que ce fût pour empêcher le peuple et le clergé de se voir réciproquement; il est plus naturel de penser que le chœur des églises n'a été ainsi fermé qu'au onzième siècle; depuis la multiplication des offices, afin que les ecclésiastiques et les religieux, que ces offices y retiennent plus long-temps, fussent moins exposés aux injures de l'air (113).

Les architectes des derniers temps ont presque tous clos le chœur avec des balustres, afin de dégager davantage leurs églises, et de leur donner plus de magnificence et de clarté, et en cela ils n'ont rien fait, comme nous l'avons vu, qui ne fût autorisé par des exemples nombreux tirés de l'histoire ecclésiastique.

Le chœur des Grands-Augustins a été décoré par différentes personnes; il est grand et spacieux. Depuis Henri IV, on y faisoit les cérémonies pour la promotion

(111) *Smith, Epistola de Græcæ hodiernæ Statu Londini*, 1578, *pag.* 109.

(112) *Theor. Rerum Eccles.*

(113) Le chœur n'étoit pas encore fermé de murailles dans les onze premiers siècles, parce que les offices n'étoient qu'ordinaires; on n'en n'avoit point encore ajouté d'extraordinaires à l'office canonial, ainsi qu'on a fait depuis. L,office de la Vierge fut ordonné en 1195, par Urbain II, dans le concile de Clermont. On ignore la véritable époque de l'institution de la fête des Morts; mais il paroît qu'elle n'est si fréquente que depuis la multiplication des obits dont l'institution date du douzième siècle. Les fêtes particulières n'ont guère plus de trois cents ans d'antiquité. Les confréries sont à-peu-près du même temps. Les pseaumes graduels et pénitentiaux sont encore plus modernes. *Thiers, Dissertation sur la Clôture des Chœurs des églises*, pages 22-37.

de

de l'ordre du Saint-Esprit. Ce ne fut cependant qu'en 1664 (114), que ces religieux entreprirent de le rendre plus vaste, et l'ornèrent comme je viens de le dire.

La porte du chœur du côté de l'évangile est décorée de grandes caryatides dorées. Les portes de fer, et les balustrades ont été faites aux dépens du père Olivier.

Un des côtés du chœur étoit orné de sept tableaux de seize pieds de haut sur douze de large, enrichis de magnifiques bordures. Ces tableaux retracent les grandes cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit : les grands maîtres et les chevaliers ont le costume exact de l'ordre ; on y voyoit l'intérieur des Grands-Augustins, et les lieux où les chapitres se sont tenus.

Le premier, peint par Vanloo, représente le roi Henri III donnant sa main à baiser à Louis de Gonzague, duc de Nevers, premier chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, assisté de quatre grands officiers du même ordre ; Philippe Hurault, comte de Chiverny, chancelier ; Guillaume Lot, prévôt, maître des cérémonies ; Nicolas de Neuville, grand trésorier ; Claude de l'Aubespine, greffier ; de Mathurin Morin, héraut d'armes, et Philippe de Nambuc, huissier ; les autres sont des seigneurs françois et polonois qui assistent à la cérémonie.

Dans le second, peint par de Troy, Henri IV reçoit chevaliers Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et Henri d'Orléans, premier du nom, en présence des quatre grands officiers, Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, chancelier ; Guillaume Pot de Rhodes, prévôt, maître des cérémonies ; Martin Rusé de Beaulieu, grand trésorier ; Claude de l'Aubespine de Vauderonne, greffier ; le héraut d'armes ; et l'huissier.

Le troisième, peint par Philippe de Champagne, étoit autrefois dans la chapelle du Saint-Esprit, c'est celui où Louis XIII reçoit le serment de Henri d'Orléans, duc de Longueville, assisté de Claude de Bullion, de Michel de Beauclerc, de Claude Bouthilier, et de Claude Duret, grands officiers.

Le quatrième est une copie faite par Vanloo, sur l'original, peint par

(114) Germain Brice, Tome IV, page 89.

Philippe de Champagne, qui est dans l'église de Reims. Louis XIV y reçoit le serment que fait entre ses mains Philippe de France, duc d'Anjou, puis d'Orléans, assisté des quatre grands officiers, Abel Servien, chancelier, Hugues de Lionne, maître des cérémonies; Michel le Tellier, grand trésorier, et Noël de Bullion, greffier.

Le même Vanloo a peint, dans le cinquième, Louis XV, qui fait chevalier de ses ordres, Louis de Bourbon, comte de Clermont, assisté par Henri-Charles Arnaud de Pomponne, chancelier, garde-des-sceaux, surintendant des deniers des ordres du roi; Charles-Gaspard Dodun, grand trésorier; François-Victor le Tonnelier-Breteuil, prévôt et maître des cérémonies; et Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de Maurepas, greffier.

Ces cinq tableaux ne sont pas sans quelque mérite, mais ils sont en général d'une couleur factice, et d'une composition froide et maniérée. Celui de Louis XIII, peint par Champagne, est le plus beau, aussi faisoit-il une singulière disparate avec ceux dont il étoit environné : quant à celui de Henri IV, par de Troy, quoiqu'un de ses meilleurs tableaux, c'est le moins bon de tous.

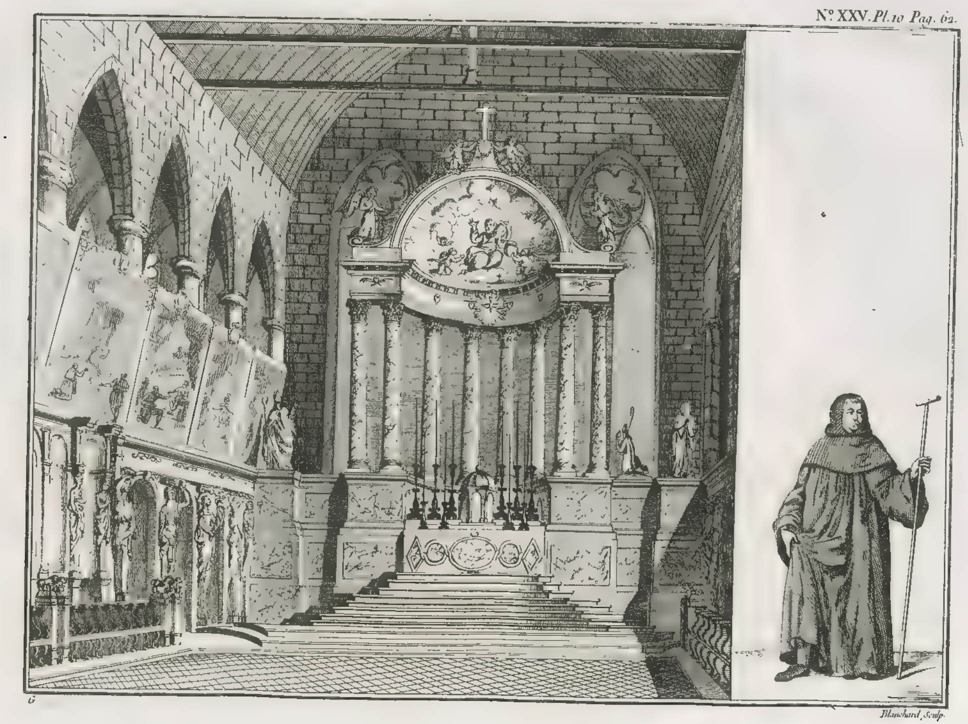
Le sixième représente le sacrement de l'Eucharistie, et toutes les figures de l'ancien testament qui y ont rapport. Ce tableau a été donné par un religieux du couvent, et on ignore le nom du peintre.

Le sujet du septième tableau est pris du chapitre cinq des Actes des Apôtres, où il est dit qu'on apportoit les malades dans les rues, et qu'on les mettoit sur des petits lits et sur des couchettes, afin que saint Pierre venant à passer, son ombre couvrit du moins quelqu'un d'eux, et qu'ils fussent délivrés de leurs maladies. Ce tableau est de Jouvenet, et c'est en faire l'éloge, de dire qu'il est digne de ce peintre, quoiqu'il ait été fait de la main gauche (115).

Le grand autel, *Planche X*, a été commencé en 1675, et achevé en 1678.

(115) Une attaque d'appoplexie avoit paralysé Jouvenet du côté droit; il s'habitua à dessiner de la main gauche. Il a exécuté, de cette main, plusieurs ouvrages magnifiques : il seroit bien important que les jeunes artistes s'habituassent à se servir ainsi également des deux mains.

N° XXV. Pl. 10 Pag. 62.



Charles-Henri de Malon de Berci (116), donna une somme considérable qui fut employée à sa décoration : elle consiste en huit colonnes corinthiennes de marbre de saravèche ou brèche violette, disposées sur un plan courbe, et soutenant une demi-coupole, au fond de laquelle est le père éternel dans sa gloire, en bas-relief, et d'après le dessin de Charles le Brun. Aux côtés sont deux anges en adoration; et un peu plus loin, deux figures plus grandes que nature, dont l'une représente saint Augustin, et l'autre sainte Monique.

Cet autel avoit un tabernacle très-riche, donné en 1605, par l'infortunée Léonore de Galigaï, marquise de Concini, qu'on auroit dû chasser de la France comme une vile intriguante, mais qu'on eut la lâche cruauté de faire brûler comme sorcière. Ce tabernacle, dit Dubreuil (117), étoit grand, beau, à huit faces, tout doré, et bien orné à la mode d'Italie.

Celui que l'on vient de détruire étoit de bois peint en marbre; il avoit été sculpté par Drouilly, aux dépens du père Lambrochon, un des religieux du couvent.

Ce tabernacle étoit d'un ordre corinthien qui règnoit sur toute la largeur. Au milieu étoit une grande coupole surmontée d'un globe et d'une croix. Entre chaque colonne il y avoit une niche; le tout étoit doré. Les jours de grandes fêtes, les religieux exposoient entre plusieurs beaux chandeliers d'argent, de très-riches statues de saints, hautes de trois à quatre pieds. Elles étoient de vermeil, et représentoient la vierge, saint Augustin, saint Grégoire, pape, et saint Nicolas de Tolentin (118).

Le pourtour du chœur de cette église est décoré d'une architecture régulière, d'une assez bonne sculpture en bois, et d'une menuiserie bien exécutée : elle est

(116) Piganiol, Tome VII, page 121.

(117) Page 556. Germain Brice, Tome IV, page, 89.

(118) Les Augustins avoient une grande vénération pour saint Nicolas de Tolentin ; il avoit une chapelle dans leur église, avec des indulgences accordées, disoit-on, par Boniface IX, à tous ceux qui visiteroient cette chapelle le jour de sa fête; mais Nicolas de Tolentin n'a été canonisé qu'en 1447 ; il n'étoit pas tenu avant pour saint dans l'église, et Boniface IX, mort en 1404, quarante-trois ans avant cette canonisation faite par Eugène IV, n'a pu accorder ces indulgences. Thiers, Traité des Superstitions, Tome IV, page 137.

d'un bois de chêne de Hollande, qui, sans aucune couleur étrangère, et sans vernis, égale l'éclat du plus beau bois des indes (119). Toutes les parties en sont si proprement unies ensemble, qu'elles paroissent être d'une même pièce; on y compte cent quarante stalles, tant hauts que bas, en y comprenant les quatre grandes chaires élevées en forme de trônes.

Les deux grandes chaires du fond du chœur, adossées au jubé, et qui terminent de chaque côté les rangs de stalles, sont les trônes du roi et celui du dauphin; ils ne diffèrent que par l'écusson et la couronne. J'ai fait graver, *Planche XI, fig.* 1, le stalle du dauphin.

Ce trône est surmonté de la couronne de dauphin. Au milieu est l'écusson qu'il avoit alors, supporté par des génies aîlés. Plus bas est un lion placé sur deux cornes d'abondance, et qui fixe le soleil; les cornes d'abondances sont enlacées de serpens, de lésards et de crocodiles.

Entre ces stalles royaux, au-dessus de la porte du chœur, il y a deux grandes renommées très-bien sculptées; elles accompagnent un cartel sur lequel est le chiffre de Louis XIV, au-dessus d'un soleil qu'il avoit pris pour devise. On lit au milieu de ce chiffre, surmonté d'une couronne, *omnibus unum;* et plus bas, *primogenitum ponam ejus excelsum præ regibus terræ:* inscription aussi insolente que le *nec pluribus impar:* puisqu'elle annonce que son premier né sera placé au-dessus de tous les rois de la terre.

On voit à la suite du trône du dauphin, dans la même planche, un commencement de la boiserie: il suffit pour faire juger du reste. Les crédences (120) sont ornées de têtes de chérubins aîlés. Entre chaque stalles il y a une figure de marbre. Entre chaque panneau s'élève un pilastre d'ordre ionique. Au-dessus de chaque panneau est un soleil; la corniche, ornée de fleurs de lis et de croix de l'ordre du Saint-Esprit, supporte des vases plein d'un feu flamboyant, et ornés par des guirlandes. On voit d'espace en espace, entre les stalles, des figures de lion dont une patte pose sur une boule: il y a près de l'autel deux chaires à-peu-près semblables à celle que j'ai décrite; elles étoient destinées pour les jours de cérémonie.

(119) Germain Brice, Tome IV, page 88.

(120) Antiquités Nationales, Tome II, Art. XXII, page 18.

Sur

N°. XXV. Pl. 11. Pag. 64.





Sur la grille du milieu, on voit les armes de l'ordre dans une couronne de fleurs, surmontée d'un chapeau d'évêque.

Derrière les stalles, et à sept ou huit formes de distance de celles du fond, il y a de chaque côté un grand pilier qui monte presque jusqu'à la voûte sans la soutenir; ces piliers sont surmontés d'un ange adorateur, plus grand que nature.

Aux ressauts formés dans les stalles par chacun de ces piliers, il y a des bas-reliefs en haut de la corniche qui couronnent toute la boiserie : l'un est un écusson chargé d'un pélican se déchirant le sein pour nourrir ses petits. Cet écusson est surmonté d'une croix archiépiscopale accompagnée d'une crosse et d'une mître; un chapeau de cardinal couronne le tout. Sur le bas-relief opposé, l'écusson est d'azur chargé d'un cœur de gueules percé de deux flèches d'or passées en sautoir : il est surmonté d'une crosse et d'une mître, et couronné d'un chapeau d'évêque. Ce sont les armes de l'ordre de Saint-Augustin.

Au-dessus de ces armoiries sont, de chaque côté, deux petits enfans en ronde-bosse, qui accompagnent un bas-relief : d'une main, ils le montrent; et de l'autre, ils tiennent une massue ou une épée. Les deux bas-reliefs représentent la même chose. C'est un enfant planant sur un autel où il y a du feu : d'une main il tient une palme, et de l'autre il brûle, avec un flambeau, des trophées de guerre qui sont au bas de l'autel; dans le haut, est un soleil au-dessus duquel une main, qui sort des nuages, présente une inscription tirée de l'Ecriture Sainte.

M. Dulaure dit que la menuiserie du chœur des Grands-Augustins est de Germain Pilon (121), mais nous avons vu que cet artiste mourut en 1606 (122), et cette menuiserie n'a été commencée qu'en 1666 : elle fut achevée en 1672.

Les balustrades de fer qui enferment l'autel et les portes du chœur, ont été faites aux dépens du père Olivier (123).

(121) Nouvelle Description des Curiosités de Paris, Tome I, page 61.

(122) Antiquités Nationales, Tome I, Art. III, page 65.

(123) Piganiol, Description de Paris. Tome VII, page 122.

Derrière l'autel sont de grands vitraux sur lesquels on voit Henri II et Catherine de Médicis.

A droite est Catherine à genoux devant un prie-dieu : elle a un riche surcot chargé de diamans, et un manteau semé de fleurs de lis. *Planche XI, fig. 2.* Le costume de Catherine n'est pas celui du temps; il est plus ancien et remonte au règne de Louis XI.

Il ressemble à celui de Jeanne de Commine, de René d'Orléans, etc. etc.

A gauche est Henri II, en grand habit de l'ordre du Saint-Esprit. *Planche XI, figure 3.*

Il y avoit dans ce chœur plusieurs tombeaux. Le marbre noir du milieu porte l'épitaphe suivante :

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ci-gît Messire Charles-Henri de Maison, Chevalier-Conseiller ordinaire du Roi en tous ses Conseils, Doyen et premier Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, Seigneur de Bercy et autres lieux, lequel décéda le 30 mai 1676.

Priez Dieu pour son âme.

Ce Henri de Maison est un des bienfaiteurs du couvent : il donna une somme considérable pour la décoration du grand autel.

Voici quelques autres épitaphes du chœur.

CY GIST

Engelbert Monsieur, fils quatrième de haut et excellent Prince, Monsieur Engelbert de Clèves, Comte de Nevers, d'Eu, de Rhétel & d'Auxerre, fils et frère de Duc, et Cousin Germain du très-chrétien Roi Louis XII de ce nom, qui trépassa à Paris en l'hôtel dudit Comte, nommé l'hôtel d'Eu, le seizième jour de février, l'an 1498.

Ære sub hoc nitido jacet Engelbertulus infans
Nomen habens patris, Carola mater erat :
Alter ab illustri Clivensi stirpe creatus,
Altera nobilium Vindocinense decus.

Ille Ludovico bisseno sanguine junctus,
Hæc etiam Francis Regibus orta fuit.
Ad puerum fovere dies cunabula centum,
Quando adiit superos vita tenella suos (124).

Engelbert ou plutôt Engilbert (125) de Clèves étoit le troisième fils de Jean I, duc de Clèves. Il vint fort jeune en France, et fut naturalisé par Charles VIII, qui lui donna le titre de cousin étranger. Voilà pourquoi il lui est donné dans cette épitaphe. Il avoit épousé, en 1489, Charlotte, fille de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme. Le jeune prince dont il est ici question étoit leur fils, et mourut enfant. S'il étoit né la première année de son mariage, il auroit pu avoir dix ans.

ICI GIST

Madame Isabeau de Bourgogne, dame de Neauphle, femme de M. Pierre de Chambely le jeune, Seigneur de Neauphle, laquelle trèpassa l'an de grâce M. CCC. XXIII (126).

J'ignore qui étoit ce Chambely. On trouve dans les historiens, que Philippe-le-Bel donna, en 1296, trois cents livres à un chevalier nommé Pierre Chambly, pour un juif nommé Samuel de Guitry qu'il avoit acheté de lui (127). Ce Pierre Chambely est probablement l'époux d'Isabeau de Bourgogne, dont je rapporte l'épitaphe. Lorsqu'elle mourut, en 1323, il y avoit vingt-sept ans que ce don avoit été fait à son mari (128).

(124) Piganiol, Tome VII, page 129.

(125) Art de vérifier les Dates, Tome II, page 576.

(126) Piganiol, Tome VII, page 128.

(127) Philippe-Auguste avoit réduit les Juifs à une triste servitude : le roi et chaque seigneur avoient leurs Juifs dont ils disposoient à volonté ; ils pouvoient les reprendre par-tout où ils les trouvoient. Philippe-le-Bel avoit donné à son frère, comte de Valois, un juif de Pontoise, etc. etc. Histoire de Paris, Tome I, page 345.

(128) *Idem.*

ICY GIST

La Dame Jeanne de Valois, Comtesse de Beaumont-le-Roger, fille de Monsieur Charles, fils du Roi de France, Comte de Valois, père du Roi Philippe, et de Madame Catherine, Impératrice de Constantinople, femme dudit Charles; laquelle Jeanne fut femme de Monsieur Robert d'Artois. Elle trépassa l'an de grâce M. CCC. LXIII, le 9 de juillet.

Jeanne de Valois étoit donc fille de Charles de Valois, et sœur du roi Philippe de Valois: elle avoit épousé Robert II, comte d'Artois, grand'père de ce Robert III, qui causa tant de maux à la France.

Au-dessus de la porte de la sacristie il y avoit un fort beau tableau représentant l'adoration des mages, par Bertholet Flemael. La tradition rapporte de ce tableau, ce qui a été répété de beaucoup d'autres, qu'on avoit offert aux moines de le couvrir d'or; et qu'ils avoient refusé cette offre.

Cette sacristie étoit vaste et commode.

CLOITRE.

La porte du cloître, en face de la grande porte d'entrée, et à droite de la principale porte de l'église, est décorée d'une architecture passable d'ordre ionique. Les colonnes supportent un fronton en anse de panier, qui est brisé pour faire place à une assez belle statue de Saint-Augustin. Elle est de Jean Champagne, élève du cavalier Bernin.

On trouve dans ce cloître plusieurs pierres tumulaires qui offrent les épitaphes de religieux du couvent. On y voit aussi deux anciens tombeaux.

Le premier, *Planche XII*, *fig.* 1, est celui de Gilles de Rome, archevêque de Bourges. Il est couché sur une tombe, en habit de religieux, et tient un livre de prière dans ses mains. Sa tête mîtrée pose sur un oreiller.

La tombe est ornée de moulures selon le goût du temps, et de douze petites figures de religieux.

Sur

N°. XXV. *Pl.* 12. *Pag.* 68.





Sur le bord du tombeau, on lit cette inscription en caractères gothiques :

HIC JACET

Aula Morum, vitæ munditia Archiphilosophiæ Aristotelis perspicacissimus Commentator, Clavis et Doctor Sacræ Theologiæ, lux in lucem reducens dubia, Frater Ægidius de Roma, Ordinis Fratrum Eremitarum sancti Augustini, Archiepiscopus Bituricensis, qui obiit anno Domini 1316, 22 *mensis Decembris.*

Gilles de Rome étoit de la maison des Colonnes; il se voua de bonne heure à l'étude et à la piété, et il embrassa la profession religieuse dans l'ordre des Augustins. Thomas d'Aquin fut son maître en théologie. Il avança cependant quelques propositions qui furent regardées comme des erreurs et condamnées par l'évêque de Paris, Etienne Templier. Gilles de Rome résista d'abord, mais enfin il se rétracta.

Cela ne l'empêcha pas d'être jugé digne de complimenter le roi l'année suivante, au nom de l'université. Dans la suite il devint général de son ordre, et enfin archevêque de Bourges.

Il avoit été gouverneur de Philippe-le-Bel; il devint ensuite son confesseur, et on prétend qu'il s'opposa tant qu'il vécut à la destruction des templiers. Ce fut pour Philippe et à ses prières qu'il composa un traité sur *le Gouvernement des Princes* (129). L'art du gouvernement y est compare au jeu des échecs. Il composa encore plusieurs autres écrits théologiques (130).

Il assista au concile général de Vienne, en 1311, et en convoqua un provincial à Bourges, pour le lendemain : selon quelques auteurs le religieux de Saint-Sulpice place ce concile en l'année 1315.

Ce docteur fut le premier de son ordre qui enseigna dans l'université de Paris.

(129) *De Regimine Principum. Romæ* 1492, *in-folio.*

(130) Crevier, Histoire de l'Université de Paris, Tome II, page 112.

Son siècle étoit très-prodigue de titres. On le nomma *le docteur très-fondé* (131). Les noms qu'on lui donne dans l'épitaphe emphatique que j'ai rapportée sont aussi impertinens. Il y est appelé *cœur des mœurs, propreté de la vie, commentateur très-perspicace de l'archiphilosophie d'Aristote, clef et docteur de la sacrée théologie, etc.* (132).

Gilles de Rome, quoiqu'Augustin et mendiant, se déclara en faveur de la cause des prélats contre les mendians (133). Il mourut à Avignon, le 22 décembre de l'année 1316, et son corps fut transporté à Paris, et inhumé dans cette église.

L'autre tombeau, *Planche XII, fig.* 2, est celui de Louis Vanceman, évêque de Chartres : il est représenté vêtu de ses habits épiscopaux et couché sur une tombe soutenue par des pattes de lion, et ornée d'une tête d'ange entre deux écussons dont un est effacé.

La tombe est d'une date beaucoup moins ancienne que la figure : on n'y voit point d'inscription. Celle qu'on y lisoit, a été effacée. Ce tombeau étoit autrefois dans l'église, d'où il a été enlevé, comme celui de Gilles de Rome, quand on a voulu décorer le chœur.

Louis de Vanceman étoit né à Troies. Il fut élu évêque de Chartres en 1350. Guillaume, archevêque de Sens, lança contre lui une interdiction, parce qu'il n'avoit pas voulu admettre dans son diocèse la visite de cet archevêque. Il reconnut enfin le droit de Guillaume, et ils vécurent ensuite avec paix et concorde.

Vanceman fut député, en 1351, par le roi Jean, avec Raymond de Salga, doyen de l'église de Paris, Guillaume Durand, chanoine de la même église, Jean Levri et Arnaud de Roquefeuille, pour concilier les sujets du roi de France et du roi d'Arragon. Il donna des statuts synodaux, en 1355. Il fit, le 18 avril de la même année, une transaction avec le doyen et le chapitre de l'église de Paris, et il leur remit les cent pains et les deux muids de vin qu'ils devoient à l'évêque

(131) *Doctor fundatissimus.*

(132) *Suprà.*

(133) Crevier, Histoire de l'Université de Paris, Tome II, page 106

de Chartres pour sa nourriture. Il mourut en 1357, et fit don au couvent des Grands-Augustins de sa maison, située rue de l'Arondelle (134). Ils lui élevèrent un tombeau dans le chœur, près de l'évangile. Ce tombeau a été transporté dans le cloître (135).

On trouve dans ce cloître une grande table de marbre noir surmontée d'un buste en marbre blanc, représentant un homme de robe; en bas sont les armes de Broé, qui étoient d'azur à une étoile d'or au chef d'or, chargé de trois treffles de synople. Sur le marbre on lit en lettres d'or:

A LA MÉMOIRE

De feu noble et illustre personne Bon de Broé, Chevalier, Seigneur de Marches et de Baudienville, Conseiller du Roi en ses Conseilz, et Président en la première Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris;

Et de Dame Anne de Bruère;

De feu Messire Bon-François de Broé, Chevalier, Seigneur de Laguette, la Houssaye, et autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseilz, et Président en la première Chambre des Requêtes du Palais à Paris; et de dame Magdeleine de Haquenville.

Messire Bon-André de Broé, Chevalier, Seigneur de Laguette, Conseiller du Roy en ses Conseilz, et Maître des Requêtes ordinaires de son Hostel, et Dame Eléonore le Maître son Epouse, ont faict mestre ceste épithaphe. Priez Dieu pour eux.

On voyoit autrefois dans le cloître la figure, en robe rouge, de Bon Broé, président aux Enquêtes, avec cette autre épitaphe, composée par Pierre de Montchal, avocat au parlement de Paris, son neveu, et l'un des exécuteurs de son testament.

D. M.

Quis scalptos magni voltus advortis viri,
Asta dum faxo quis siet, ut intellegas.

(134) Hirondelle.

(135) *Gallia Christiana*, Tome VIII.

Bonus Bracus Turon. ad Rhodan. inter consultos Juris Consoltiss. in Suprema Curia Paris. Castiss. integerrimèq. sedit, præsedit annis duod. Et rigenta Senator, dein præses primæ Inquisitionum classis, jussu Regum christianiss. et Katharinæ matris Augustæ magnis de rebus Legationes in Italia obivit feliciter, Sacerdos et Cœnobiarcha, pietatem imprimis coluit, clerique jura de mandatu Pontif. maximor. sæpius tutatus est. De excessu longè cogitans, ut vivus mortuus vivis prodesset, templis Scolis, ptochotrophis, conlocandis virginibus grandem pecuniam suprem. tabulis reliquit. Quin et Turoni VII studiosorum collegium instituit, atque museum, alimentaque perpetuo legavit. Tandem inter labores sensim et sine sensu obrepsit. Somnus, qui dum putatur lætus & mollis, in letheum versus est, Cal. Mart. M. D. LXXXVIII. Ætat. IV et IX. mens IX. D. XXI.

Bon de Broé étoit de Tours; il fut douze ans conseiller au parlement, puis président de la première chambre des enquêtes. Catherine et ses fils l'envoyèrent en ambassade en Italie. Il étoit prêtre, abbé des abbayes de Martebourg et de Constance, et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris. Il défendit avec fermeté les droits du clergé contre le pape. Alors le clergé disputoit contre lui, et ils ne se sont jamais réunis que pour faire cause commune contre les peuples et contre les rois. Bon de Broé voulant être aussi utile après sa mort, qu'il l'avoit été pendant sa vie, laissa des sommes considérables aux églises, aux écoles, aux hôpitaux: il fonda à Tours un collège pour sept écoliers. Enfin il mourut en 1588.

En sortant du chœur, dans un passage entre la grille et une porte qui donne dans le cloître, on trouve plusieurs épitaphes.

Voici celles qu'on lit à droite de la grille :

HIC JACENT.

Petrus Montchal, qui obiit anno 1627.

Joannes de Montchal, Abbas de Sancti Amandi de Boissiaco.

Francisca de Montchal, Uxor de Caroli de Grasset, qui fuit Regi à Consiliis Monspessulani Disceptatorum Tributariorum Reique Ærariæ, eaqueobiit 1635.

Hic quoque sunt corda duo; eaque anno 1653 Sepulturæ mandata.

Alterum

Alterum Caroli de Montchal, Archiepiscopi Tolosani, qui obiit die 22 augusti 1651, cujus corpus Tolosæ in Ecclesiâ Sancti Stephani quiescit.

Alterum Joannis Petri de Montchal, Libellorum supplicum Magistri, qui die 21 septemb. 1651 obiit Annonæi, ubi corpus inhumatum est.

Elisabetha Dupré, Uxor Joannis Petri de Montchal, Libellorum supplicum magistri, quæ obiit 28 aug. 1655.

Catharina de Montchal, eorumdem Joannis Petri et Elisabethæ filia, quæ menses 18 nata obiit 27 aprilis 1653.

Carolus Ludovicus de Montchal, Lutetiæ Parisiorum, in summo Rei Tributariæ Tribunali Advocatus generalis immatura morte Cælebs an. 1686.

Prædicta autem Elisabetha Thorr. Augustinianæ Familiæ Sodalibus Testamento legavit centum et quinquagenta pecuniæ libellas eâ conditione, ut in sacrâ ipsorum ede celebrari curent in perpetuum singulis quidem septimanis duas sine cantu Missas, et quotannis cum symphoniâ solemne sacrum, piâ calore die 21 Septemb.

De l'autre côté de la grille, à gauche, est un marbre noir sur lequel on lit l'épitaphe de Françoise de Montchal, femme de Charles de Grasset.

CY GIST

Dame Françoise de Montchal, en son vivant, femme et espouse de Messire Charles de Grasset, Conseiller du Roy en ses Conseils, et Président en la Chambre des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier. Elle décéda à Paris, le mardy 25 Décembre, jour de la Nativité de Notre-Seigneur Jesus-Christ, à 6 heures après midy, après avoir reçu les Sacremens. Elle avoit voulu être enterrée dans le tombeau de feu sieur de Montchal, au pied du grand Autel, entre la première marche et le premier dégrez du Chœur, devant la Chapelle du Légat.

Dans le passage du chœur au cloître on lisoit cette épitaphe :

Le Samedy, veille de Pasques, 20 jour d'avril 1585, trépassa à neuf heures du matin, au fauxbourg Saint-Germain-des-Prés, rue de Seine, haute et puissante Dame Diane de

Rohan, femme et épouse de haut et puissant Seigneur, Messire François de la Tour-Landry, Chevalier de l'Ordre du Roi, Comte de Château-Roux et Baron dudit lieu de la Tour-Landry; de laquelle Dame les entrailles sont ci-devant enterrées avec celles de feu illustrissime et révérendissime Prélat, François de Rohan, son grand-Oncle, en son vivant, Archevêque de Lyon, Primat des Gaules et Evêque d'Angers. Priez Dieu pour eux.

François de Rohan est enterré dans la cathédrale de Lyon.

On voyoit dans le cloître une belle figure en terre cuite, faite par Germain Pilon; c'est un S. François représenté en habit de capucin, agenouillé devant un crucifix, dans l'attitude où il devoit être lorsqu'il reçut les prétendus stigmates de Jesus-Christ. Audessous on lit :

Stigmata Domini mei Jesu Christi in corpore meo porto.

Je donnerai un précis de la vie du fou triste, appellé François d'Assise, en traçant l'histoire de son ordre; mais cette figure me fournit l'occasion de parler de ce qu'il appelloit ses stigmates; il prétendoit avoir vu, sur une des plus hautes montagnes de l'Appennin où il s'étoit retiré, un séraphin crucifié qui lui perça les mains, les pieds et le côté, et ces blessures précieuses qui ne se fermèrent point, et qu'il avoit probablement le soin d'entretenir par des caustiques, étoient le cachet que Jesus-Christ lui-même, sous la figure de ce séraphin, avoit imprimé à son serviteur (136). Les moines de son ordre racontent mille merveilles à ce sujet; ils ont obtenu la permission de consacrer une fête à ces saints stigmates et d'en réciter l'office.

Cette fête des saints stigmates de François d'Assise a été condamnée comme une superstition par plusieurs auteurs; mais cela ne l'a pas empêché de se répandre. Les prédicateurs cherchoient à exciter, dans leur auditoire, l'enthousiasme

(136) L'Alcoran des Cordeliers raconte autrement l'histoire de ces prétendus stigmates; voici comment il s'exprime : Quant aux stigmates de ceste idole, les Jacopins disent que ce fut saint Dominique qui les lui fist d'une broche, estant survenu quelque différent entre eux, comme il estoit caché sous un lit; et voilà comme ces sectes détestables se déchirent l'un l'autre. Alcoran des Cordeliers, 1578, *in-octavo*, page 5.

et le délire par des exhortations d'un pathétique ridicule. Les dévotes prenoient des piqûres d'épingles pour des stigmates, et elles faisoient toutes sortes d'extravagances (137).

Une des histoires les plus singulières auxquelles les stigmates aient donné lieu, est celle du jésuite Girard et de Marie-Catherine la Cadière. Cette fille, à l'âge de dix-huit ans, étoit sa pénitente : elle avoit des extases, des révélations, et sa piété faisoit grand bruit. Le père Girard ne cessoit de la prôner par-tout. Ils se brouillèrent : un Carme janséniste eut la préférence. Bien-tôt la Cadière accusa le père Girard d'avoir abusé d'elle, et de l'avoir fait avorter. Il avoit profité, disoit-elle, des momens d'extase, produits par les stigmates qu'elle recevoit sur le cœur pour consommer son crime. Ce procès ridicule donna lieu à des querelles, à des chansons, à des injures de toute espèce ; enfin, le parlement déchargea Girard de l'accusation, et la Cadière fut mise hors de cour. On a recueilli en douze volumes les pièces de ce singulier procès.

Ce saint François, de Germain Pilon, a été exécuté en marbre ; on le voit ainsi dans la salle des Antiques.

Cette statue a toujours joui d'une grande réputation ; voici comment Raoul Botray parle de ce morceau dans son Poëme intitulé, *Lutetia* :

. . . . . quis non simulachrum insigne precantis
Francisci miretur hians? in marmore vivit,
Usta cutis livescit utigens Affra per artus
Hirta tegit pannis, centone cuculla nec uno
Texta, premit lumbos funis nodoque coercet
Et ni mente Deum votoque silente precetur,
Ni vetet ordo loqui, suspiria anhela, piasque
Funderet ore preces, quas jussa silentia servant.

A côté de la porte du chœur qui donne dans le cloître, est la salle du chapitre ;

(137) Balsac, Livre III de ses Lettres.

elle renferme plusieurs tombes plates qui offrent des épitaphes de religieux du couvent. On y voit aussi une table de marbre blanc avec cette inscription :

D. O. M. (138).

Joann. Baptistæ Gondio, antiquæ Nobilitatis Patritio Florentino, de Patria propinquis amicis optimè merito, in Reges verò quinque christianissimos (139) *eosque continuos* (*quorum duobus postremis Magister domus* (140) *fuit*) *omnibus fidelissimi atque integerrimi animi studiis; cum summâ laude ac dignitate perfuncto.*

Hyeronimi Francisci fratris F. Regius F. nobilium genere Cubicularius (141) *socius sibi domestici doloris, V. C. Alberto Comite de Rhetz, Franciæ Maresc. et Petro Episcopo Parisiensi, cum illi patruelem chariss. lugerent, ipse amantiss. et beneficentiss. Patrum mæreret.*

H. M. P (142).

Obiit anno salutis M. D. LXXX. ann. agens LXXX.

La maison de Gondi, originaire de Florence, a été féconde en personnes illustres : la branche de Rhetz s'est sur-tout distinguée, par sa faveur et par ses intrigues. Ce Jean-Baptiste Gondi est peu connu; quoiqu'il soit dit dans son épitaphe qu'il a servi sous cinq rois, il paroît qu'il ne leur rendît que les services qui tiennent à la domesticité : il étoit maître d'hôtel (143) des rois Charles IX et Henri III. Son épitaphe nous apprend les merveilleux talens qu'il développa dans ce sublime emploi.

Il étoit cousin-germain d'Albert de Gondi, comte de Rhetz et de Pierre de Gondi, évêque de Paris; il mourut en 1580, à quatre-vingts ans.

(138) *Deo optimo maximo.*

(139) Beaucoup de gens pouvoient, à cette époque, se vanter d'avoir servi sous cinq rois; ce foible mérite qui ne prouvoit que le malheur des temps, est retracé dans plusieurs épitaphes. Voyez celle de Jacob Polan., *suprà*, page 33.

(140) Maître de l'hôtel.

(141) Gentilhomme de la Chambre. Antiquités Nationales, Tome II, Article III, page 31.

(142) *Humiles Monachi posuere.*

(143) *Magister Domûs. Suprà*, page 76.

L'ordre du Saint-Esprit avoit fait décorer, peindre et sculpter deux salles de ce monastère où il tenoit ses séances. On y voit les portraits en buste, les ecussons et les principales qualifications de tous les cardinaux, prélats, commandeurs et chevaliers reçus dans cet ordre depuis son établissement jusqu'à ce jour. La décoration de ces salles, faite en 1733, est due aux soins réunis de l'abbé de Pomponne, commandeur et chancelier des ordres du roi, et du marquis de Breteuil, commandeur, prévôt et maître des cérémonies des mêmes ordres, et secrétaire d'état au département de la guerre.

Un religieux de ce couvent étoit chargé de faire voir, à des heures indiquées, ces salles aux curieux ; aujourd'hui elles servent au paiement des rentes, à la recette de la contribution et à d'autres usages utiles.

Les autres salles de ce couvent étoient louées pour des ventes, et à différentes sociétés, pour y tenir leurs séances. Ces locations augmentoient les revenus des religieux.

La société ou maison philantropique est la plus recommandable des différentes sociétés qui se soit assemblée aux Grands-Augustins et par son objet, et par son utilité. Elle fut instituée, en 1780, par quelques citoyens animés d'un zèle aussi ardent qu'opiniâtre. Ses secours étoient d'abord fort bornés. En 1783 elle ne soulageoit encore que douze ouvriers octogénaires ; mais, son succès a été si rapide, qu'en 1787 elle assuroit des secours à plus de mille infortunés, tels que les ouvriers octogénaires ; les enfans aveugles, les pauvres femmes ayant cinq enfans vivans et enceintes de leur sixième, les pauvres veufs ou veuves chargés de six enfans. La sagesse, la probité, la bienfaisance éclairée président à la distribution de ces secours. Plusieurs villes du royaume ont actuellement des sociétés philantropiques, et cette belle institution inspire toujours le respect et l'admiration des amis et des consolateurs de l'humanité souffrante.

Les Augustins avoient en général de la réputation pour la confession ; c'étoit une mode de s'adresser à eux, et ils ont été long-temps les confesseurs des gens de la cour, ce qui pouvoit leur donner quelqu'importance dans le système politique.

Quelques-uns ont aussi réussi dans la prédication : le père Gerbet s'est acquis,

en ce genre, quelque célébrité. Le père Robine a laissé un Avent, imprimé en 1721; ses sermons ne sont pas sans éloquence, et le style en est assez pur; il a aussi composé des méditations et quelques ouvrages mystiques.

Le père Hervier, bibliothécaire de cette maison, à l'époque de sa destruction, étoit célèbre comme prédicateur : lorsqu'il prit le goût de la physique à laquelle il donna tous ses momens, il s'adonna trop aux rêveries du magnétisme, et cette erreur de physique lui attira une persécution aussi grave, qu'une hérésie en religion. L'archevêque Juigné obtint contre lui une lettre de cachet dont la révolution empêcha l'exécution. Il s'est distingué depuis par son patriotisme : il engagea son couvent à faire le premier de tous sa contribution patriotique. Ses discours, dans l'église métropolitaine, ont eu du succès.

Nicolas Bourgeois, religieux de cette maison, est l'inventeur du Pont tournant.

On avoit promis 1200 liv. de pension à celui qui imagineroit un pont mobile sur le fossé des Tuileries. Personne ne put alors suppléer aux ponts-levis impraticables dans cet endroit; Bourgeois se présenta et demanda les 1200 liv.; mais, lorsqu'il eut exécuté ce pont on trouva l'invention trop simple et trop facile; la pension même qui lui étoit dûe lui fut contestée, et il eut besoin de protection pour l'obtenir. Ce religieux est aussi l'inventeur du pont de Rouen.

Voici, sur ce couvent, quelques anecdotes peu connues :

Les Augustins avoient reçu chez eux les députés du clergé qui y tenoient leur assemblée : ce corps puissant qui ne défendoit les biens des monastères que pour en faire son patrimoine, pensa donner lieu à une application de la fable de la lice et sa compagne; il voulut chasser les Augustins pour s'emparer de leur maison. Dans les premiers temps, les députés vivoient en commun avec les religieux; mais, quand ils s'éloignèrent encore plus de l'esprit d'humilité, ils affectèrent une hauteur si révoltante, que les Augustins redoutoient autant les assemblées du clergé, que les peuples les voyoient avec inquiétude. Le clergé avoit proposé aux religieux de faire construire, pour ses assemblées et ses agens, un bâtiment vaste et commode; mais la somme destinée à cette construction étoit très-inférieure à ce qu'elle devoit coûter, et le clergé auroit fini par demander

la destruction de l'ordre, et l'application de ses biens à son achèvement ; les religieux virent le piège et n'acceptèrent pas la proposition.

C'est un frère des Grands-Augustins qui sauva la reine, femme de Henri IV, de l'incendie du Louvre.

Il y avoit, dans ce couvent, un usage assez singulier : les frères prenoient dans la cuisine et sur les tables ce qui convenoit le mieux à leur appetit et à leur gourmandise ; mais il falloit que personne ne s'en apperçut : le vol mal-adroit étoit puni comme à Sparte, malheur à celui qui se laissoit surprendre.

Henri IV préféroit les Augustins aux autres religieux, parce qu'ils s'étoient montrés moins fanatiques. Lors de son entrée dans Paris, ils furent au-devant de lui, et c'est-là l'origine de cette fameuse procession qu'on appelloit la *Réduction de Paris.* Henri, pour mieux témoigner aux Augustins son affection particulière, alloit souvent manger chez eux. Un jour de fête de saint Augustin, il étoit venu dîner au réfectoire, les frères qui servoient les pères à table, comme les pages servoient le roi, firent si bien leur compte qu'ils enlevèrent tout et ne laissèrent rien aux pages. Le roi rit beaucoup, et reprocha à ses pages qui se passèrent de dîner, leur mal-adresse, en disant que les moines les avoient bien *dégraissés.* depuis ce temps les frères de ce couvent ont été appellés, *dégraisseurs.*

Je terminerai cet article par une ballade de la Fontaine, au sujet du siège dont j'ai parlé (144).]

Aux Augustins, sans allarmer la ville
On fut hier soir ; mais le cas n'alla bien :
L'huissier, voyant de cailloux une pile,
Crut qu'ils n'étoient mis là pour aucun bien :
Très-sage fut, car avec doux maintien,
Il dit : Ouvrez, faut-il tant vous requerre ?
Quest-ce ceci ? sommes-nous à la guerre ?
Messieurs sont seuls, ouvrez, et croyez-moi.
Messieurs, dit l'autre, en ce lieu n'ont que querre,

(144) *Suprà*, page 6.

On lit dans la Bibliothèque de la France, de le Long (3), l'indication de plusieurs conciles que l'on a cru avoir été tenus à Vernon ; mais l'erreur de cette supposition a été démontrée.

Le premier de ces conciles se tint, en 755, le 11 juillet, non à Vernon, mais à Ver ou Vern (4), château royal entre Paris et Compiégne.

Le second se tint en 854 : il y a une erreur de nom pour le lieu (5) ; ce fut encore au château de Vern (6).

Cette ville a eu long-temps des seigneurs particuliers ; elle appartenoit à l'ancienne famille des Vernon, ancêtres en ligne directe de George, baron de Vernon, comte de Kinderton, qui existe actuellement à Londres (7).

Pharamond. Telle est sans doute l'origine du nom de *comble* donné à quelques lieux, tels que le village de Maucomble, *malus cumulus*, mauvais comble. Peut-être les Romains l'ont-ils ainsi appellé, en mémoire de quelque bataille qu'ils avoient perdue contre les Gaulois.

Bern ou Vern est le vrai mot celtique qui répond au mot latin *cumulus*, comble, amas, monceau. Selon Toussaint, ce mot est peut-être aussi l'origine de celui Auvergne, en latin, *Arvernia*, en celtique, Arvern : ce pays n'est qu'un amas de montagnes. Peut-être les noms *Varneville* et *Barneville* ont-ils la même origine. *Barn*, chez les Celtes, signifioit jugement, sentence, et *Barner*, juge ; ce nom est devenu nom-propre ; il n'étoit avant qu'appellatif. Il n'y a point de nations où l'on ne trouve parmi les noms-propres, le *juge*, le *Marchand*, le *comte*, le *Roi*, le *Dieu*, etc. On a changé, par adoucissement le *B* en *V*, et l'*A* en *E*, de-là sont venus les noms de *Barneville*, *Varneville* ; *Berneval*, *Bennetot*. Le mot *Baron* pourroit bien ne pas avoir une autre origine. Si les mots *Bern* ou *Vern* ont été des noms-propres, Vernon peut avoir appartenu aux seigneurs de ce nom, et les Francs l'auront appellé *Vern-Hom*, c'est-à-dire, Hameau de Vern. Toussaint Duplessis, Description de la Haute et Basse-Normandie, Tome II, page 218.

(3) Tome V, Table des Lieux, au mot *Vernon*.

(4) Art de vérifier les Dates, Tome I, page 139.

(5) *Idem*, page 163.

(6) Tenu en décembre. Ebroin, archi-chapelain du roi Charles, et évêque de Poitiers, y présida en présence de Vénilon de Sens. On y fit douze canons, dont le onzième est remarquable en ce que les évêques y déclarent qu'ils ne peuvent, sans le consentement d'une plus grande assemblée, reconnoître, pour légat du saint-siège, Drogon, évêque de Metz, que le pape Sergius II avoit décoré de ce titre. Dans la préface, on exhorte le roi à conserver la paix avec ses frères.

(7) On ne connoît plus guère l'ancienne maison de Vernon que par quelques titres et par quelques

Le plus ancien de ces seigneurs dont le nom nous soit parvenu, est Guillaume I, fondateur de l'église Notre-Dame, en 1052.

On cite ensuite Guillaume II, fondateur des chanoines, mort le 18 février 1160.

Richard, son fils, confirma cette donation.

En 1180, des ouragans, des tempêtes continuelles désolèrent le territoire de Vernon. Un bourgeois, nommé Albert, sans doute excité par les religieux qui desservoient la chapelle de la Madeleine (8), se mit à courir les rues et à crier qu'il falloit implorer son aide et celle de saint Adjuteur (9), et leur faire vœu, si l'on obtenoit la cessation de ce fléau, d'aller, au moins une fois tous les ans, en procession, leur rendre ces devoirs. A ces mots, toute la ville s'assembla, excepté dix hommes qui se moquèrent de cette dévotion. Les larmes se mêlèrent aux cantiques: depuis cette époque, cette procession se renouvelle tous les ans. Les dix hommes qui s'étoient moqués du superstitieux Albert et des habitans de Vernon, furent trouvés morts, et ce crime, commis sans doute par le fanatisme intéressé, fut regardé comme une punition de Dieu, et comme un miracle de saint Adjuteur (10).

En 1190, d'après un accord fait entre Richard I, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, roi de France, Richard de Vernon, propriétaire du château et de ses dépendances, le céda à Philippe pour d'autres terres. Depuis ce temps, il y a eu à Vernon, un palais royal maintenant en ruines. Cette ville a été souvent l'appanage des reines de France (11).

tombeaux; j'ai décrit ceux des deux Guillaumes de Vernon. On voit celui de Richard dans l'abbaye de Vaux-Cernay. Il y en a un autre dans l'abbaye de Sausseuse, qui porte les armes de Vernon. Il y a eu un cardinal, nommé Allard de Vernon, qui fut envoyé, en 1191, en qualité de légat, par le pape, à Antioche, pour accorder le patriarche avec les chanoines. *

(8) *Infrà.*

(9) *Idem.*

(10) Jean Theroude, vie de saint Adjuteur, page *61*.

(11) Ducarel, Anglo-Normand Antiquities page *91*.

* Vie de Saint-Adjuteur, par Jean Theroude, page 3.

Le titre de cet échange existe à la bibliothèque du roi ; on y trouve que Richard de Vernon, père, et Richard, son fils, cédèrent, à perpétuité, par ordre de Richard, roi d'Angleterre, à Philippe-Auguste, la châtellenie de Vernon et toutes ses dépendances, la longue ville et ses dépendances, et tout ce qu'ils y avoient de propre et d'inféodé, et qu'en échange, le roi de France, Philippe-Auguste, donna à Richard de Vernon et à ses héritiers, sous foi et hommage-lige, et à condition de l'entretien de cinq soldats, selon la coutume de France, pour 80 liv. parisis, les terres et les revenus indiqués dans la charte datée de 1190 (12).

(12) *Philippus, Dei gratiâ, Francorum Rex, omnibus, etc. de Hugone, de Gorniaco itâ erit, homagium ejus remaneat nobis ad vitam dicti Hugonis, nisi voluerit revertere ad Regem Angliæ; et, post mortem dicti Hugonis, debet totum feodum suum de Normanniâ ad Richardum, Regem Angliæ et hæredes suos revertere; et terra ejusdem Hugonis, quam habuit in Angliâ et in Normanniâ, debet dari Richardo de Vernon pro excambio illo, quod nos debemus facere eidem Richardo pro castello Vernonis, scilicet, de octogentis libris parisien. de redditibus: itâ quòd, si præfata terra Hugonis tantùm non valeret per annum, nos in terrâ nostrâ ei perficeremus residuum: Richardus autem, et filius suus, nobis Vernonem, cum Castellaniâ suâ, et hæredibus nostris, in perpetuum quitaverunt de mandato et assensu Richardi Regis Angliæ, et quitationem juraverunt. Prætereà, Rex Angliæ quittat nobis et hæredibus nostris, in perpetuum, jure hæreditario, novum Mercatum, Vernonem, Gallionem, Patiacum, Novencort, cum Castellaniis eorum, etc.* Ceci est tiré du traité de paix, entre Richard et Philippe-Auguste. Voyez Ducarel, Anglo-Norman. Antiquities, page 91.

Ego Richardus de Vernon, pater, et Richardus filius meus, notum facimus universis, etc. quod nos quittavimus Philippo, Regi Franciæ et hæredibus ejus, in perpetuum, et abjuramus de mandato Richardi, Regis Angliæ, Vernonem cum Castellaniâ et omnibus pertinentiis ejus, et Longam Villam cum omnibus pertinentiis ipsius, etquæcumque in iis habebamus, tàm feodum, quàm dominicum. Dominus autem noster, rex Franciæ, Philippus, pro excambio isto, mihi, Richardo filio et hæredibus meis, dedit, tenenda ab eo et hæredibus ejus, in feodum et hommagium legeum per servitium quinque militum, ad usûs et consuetudines Franciæ, pro octogentis libris parisien. de redditibus, hæc quæ inferiùs sunt nominata Viz. Montem Melaudi, Plaillicum, Goriz; Auvers et Ruvistrat, et quidquid in iis habebat, et hospites suos quos habebat apud Loural, ut avenam suam quàm habebat, et XV lib. et XV sol. apud Portescanam, cum præpositurâ suâ, reddendis mihi, singulis annis, in festo sancti Remigii, et de iis me in honorem suum ligeum recepit. Ego autem reddam Buticulario (Bouteillier) *singulis annis, pro Monte Melando, decem et septem lib. parisien. Actum Parisiis, anno Domini MCXC.* Ce passage est tiré d'un manuscrit de la bibliothèque du roi, intitulé, *Chronicon D. Victoris, Episcopi Turonensis.*

Le

Le seigneur de Vernon fut condamné, en 1255, à dédommager un marchand qui avoit été volé, en plein jour, sur le chemin de sa seigneurie. Les seigneurs étoient obligés alors de faire garder les chemins depuis le soleil levant jusqu'au soleil couché, à cause du droit de péage qu'ils percevoient (13).

Henri V, roi d'Angleterre, s'étoit emparé de la Normandie, en 1416. On lit dans les *Rôles Gascons* (14), que ce prince accorda, en 1419, à Guillaume Challenge, les héritages auxquels il avoit droit suivant le traité passé au sujet de la reddition de Vernon.

Pierre Sbire obtint la même faveur dans la même année, ainsi que Jean Suart.

Henri V permit à Jean Radeclif, dans la même année, de donner des lettres de sauf-conduit à tous les habitans de Vernon-sur-Seine, pendant les vendanges (15).

Il avoit nommé Guillaume Porter gouverneur de la ville et du château (16). Il nomma, en 1420, Jean Burgis pour le remplacer en son absence.

Ce prince avoit accordé, la même année, un sauf-conduit à Robert Postel, pour aller traiter avec Jean de la Prévosté, bailli de Gisors et de Vernon (17).

Henri V conféra à Richard de Salley, en 1419, l'office de mesureur de Vernon.

Ce fut à Vernon que le roi d'Angleterre, Henri VI, donna les lettres-patentes, portant réunion de la chambre des comptes de Caen à celle de Paris, en 1424 (18).

Quand les Anglois eurent été chassés de la France, les rois reprirent la ville de Vernon qui fut donnée plusieurs fois en appanage aux reines. Cette ville fit

(13) Cette police étoit fort ancienne; on trouve un pareil arrêt rendu contre le comte d'Artois, en 1287. Hainault, Abrégé chron. Tom. I, pag. 243, Edit. 1789 in 8°.

(14) Rôles Gascons, Part. I, pages, 26, 28 et 35.

(15) *Idem*, page 14.

(16) *Idem*, page 41.

(17) *Idem*, Tome II, page 21.

(18) Félibien, Histoire de Paris, Tome III, page 552.

ensuite partie du bailliage de Gisors, ainsi que nous venons de le voir; ce bailliage fut cédé avec toutes ses dépendances, à Renée de France, duchesse de Ferrare, par François I, avec le duché de Chartres et plusieurs autres terres, le tout passa à la duchesse Renée d'Ast qui épousa en secondes nôces le duc de Nemours; et c'est par-là que le comté de Gisors vint à cette maison de Savoie-Nemours. Les rois néanmoins avoient toujours la faculté de pouvoir retirer ce domaine; ce qu'a fait Louis XIV.

Plusieurs années après, il donna Gisors et ses dépendances en appanage, avec le titre de vicomte, à son petit-fils, le duc de Berri qui mourut, sans enfans, avant le roi, son aïeul en 1714 (19).

Montmorenci-Hallot étoit gouverneur de Vernon en 1591 : nous avons vu comment il y fut lâchement assassiné par d'Alègre (20).

Le 7 mars 1649, Louis XIV fit une déclaration pour ordonner la translation du parlement de Normandie qui se tenoit à Rouen, dans la ville de Vernon (21). L'extrait de ses registres, pendant qu'il siégeoit dans cette ville, fut imprimé à Saint-Germain-en-Laie (22).

Dans les premiers temps de la révolution, la ville de Vernon étoit un poste important pour le passage des farines nécessaires à l'approvisionnement de Paris. L'inquiétude que les citoyens de cette ville avoient pour leur propre subsistance, excita une sédition dont M. Planter, chargé de l'approvisionnement, manqua d'être la victime. Déjà la fatale lanterne étoit décrochée, la corde préparée; il alloit périr : un jeune-homme s'élance, le couvre de son corps, et ce dévouement généreux épargne un crime au peuple et des regrets à l'humanité. La commune de Paris donna, à ce jeune-homme, une couronne civique et une épée, avec

(19) La Martinière, au mot Vernon.

(20) Antiquités Nationales, Tome II, Art. XXI, page 2.

(21) Déclaration du Roi, portant translation &c. 1649, *in-quarto*.

(22) Extrait des Registres du Parlement de Normandie, séant à Vernon, du 9 mars. Saint-Germain-en-Laie, 1649, *in-quarto*.

N° XXVI. Pl. 1re. Pag. 7.



G

VUE DE LA VILLE DE VERNON.

Desmaisons Sculp.

cette inscription : *La Commune de Paris à C. J. W. NESHAM, Anglois, pour avoir sauvé la vie à un Citoyen, François*, 1790 (23).

La ville de Vernon est dans une situation très-agréable. La vue générale que j'ai fait graver, *Planche I*, est prise de l'extérieur de la ville, sur le grand chemin de Mantes : on y voit ce grand chemin. La tour qu'on apperçoit à gauche, est tout ce qui reste de l'ancien château où logeoient seize chevaliers pour sa défense (24) et qui paroît avoir été une place très-forte ; elle est bâtie en pierres, et remarquable par sa hauteur et par l'épaisseur de ses murailles. Je l'ai fait graver séparément, *Planche II, fig.* 1.

A côté s'élèvent les murs de la collégiale environnée des maisons canoniales.

Auprès du pont on voit un couvent de capucins : à droite est le pont composé d'arches dont les piles sont de pierres, et le cintre de bois. On dit que le passage de ce pont est dangereux et difficile. Le coche le passe pendant la nuit.

La pêche de la grande arche avoit été accordée au prieuré de la fontaine Notre-Dame, sous Henri V (25).

A l'extrémité de ce pont est un grand bâtiment qui sert à déposer les farines, et qu'on appelle *le magasin* ; on apperçoit ensuite Vernonet dont je parlerai plus bas.

Ce grand bâtiment de l'extrêmité du pont est composé de deux vieilles tours qui ont appartenu à un ancien château.

Les tours qui attestent l'existence de cet ancien château, ont, dans leur

(23) Godard, Exposé des Travaux des Représentans de la Commune de Paris, depuis le 15 juillet 1789, jusqu'au mois d'octobre 1790, page 129.

(24) Dans le livre rouge de l'Echiquier, parmi les certificats du nombre des chevaliers fournis par les évêques et par les barons sous le règne de Henri II, on lit sous ce titre :

NORMANNIA

Infeudationes Militum qui debent servitia militaria Duci Normanniæ, et in quot Milit. quilibet tenetur ei servire.

RICHARDUS DE VERNON debet 10 *M. de honore de Walhen, et ad servitium suum* 30 *M. in Constantin. Idem de Com. Morton*, 5 *M. Idem* 16 *M. DE HONORE VERNONE AD CUSTODIAM CASTRI DE VERNONE.*

(25) Rôles Gascons, Tome II, page 11.

intérieur, un médaillon en pierre, qui porte l'inscription de Jules-César; ce médaillon a fait croire que Vernon avoit été un passage important, occupé par César pendant la guerre de l'ancienne Gaule.

On voit, sur une hauteur près de la ville, des fossés que l'on dit être ceux d'un ancien camp de César.

Ce prétendu médaillon de César ne peut avoir aucun rapport avec la guerre des Gaules. On sait avec quelle facilité on donne le nom de camp de César aux lieux garnis de fossés et dont on ignore l'origine; il n'en est pas moins vrai que ce passage a dû, dans tous les temps, être très-important, et il est tout simple qu'on ait construit un château et tracé un camp pour le défendre.

Les anciens murs servent de clôture à des maisons, et des fossés on a fait des jardins. Les portes sont anciennes à l'exception de celle de la route d'Evreux qui est moderne et d'ordre Toscan; on voit, en dehors de cette porte, une petite cascade entourée de balustres, et un petit canal formé par le ruisseau de Montigny, qui fait tourner trois moulins, et se jette dans la Seine après avoir raffraîchi la ville de son onde bienfaisante.

Les murs sont entourés d'un cours planté de beaux arbres, avec une esplanade pour jouer à la balle, en long (26).

Les maisons sont bâties en colombages, comme celles de plusieurs villes de la Bretagne et de la Normandie (27).

Il y avoit dans Vernon plusieurs églises: une collégiale dont je parlerai bientôt,

(26) Ce jeu est fort du goût des Normands.

(27) On a mis, à la tête de la Vie de saint Adjuteur, par Jean Theroude, imprimée en 1638, une estampe où on le voit planant sur la ville de Vernon; on pourroit croire que cette estampe représente fidèlement cette ville telle qu'elle étoit alors, mais il est aisé d'appercevoir qu'elle a été dessinée d'idée, en y plaçant seulement les masses. On y voit la porte de Paris fortifiée et flanquée de deux fortes tours qui n'existent plus aujourd'hui, la collégiale et les diverses églises; mais on n'y apperçoit point la haute tour. Le pont paroît être entièrement de pierre, ce qui n'a jamais été; il est défendu par une tour carrée et par le château dont les tours subsistent encore. Plus loin est Vernonet dont on distingue les clochers. On voit, sur la hauteur, la Madeleine et l'ermitage de saint Adjuteur.

Congrégation

un couvent d'Ursulines, un des Filles de la Congrégation de Notre-Dame et un de Saint-Louis, fondé par ce prince.

SAINT-LOUIS.

La maison est située au milieu de Vernon, sur les bords de la Seine : elle a été fondée par Saint-Louis, roi de France, au mois de mai de l'année 1260, de son règne la trente-quatrième. Il augmenta sa dot en 1261, et en remit le soin à des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin.

Ce monastère fut gouverné d'abord par des prieures, ensuite par des abesses dont voici la liste (28) :

PRIEURES. I. EMELINA DE MOUVET en 1296.

II. ELISABETH DE PONTOISE, en 1319.

III. ELISABETH II (la vicomtesse), en 1405.

IV. GUILLELMINE DE FEREAUX, en 1414.

V. EUDELINE DU BUISSON, en 1439 et 1457.

VI. JEANNE PAREL, en 1473 et 1496.

VII. JACQUELINE D'ESTANSSON, en 1499 et 1524.

VIII. MARIE I D'ANNEBAUT, prieure de Saint-Louis de Vernon, en 1524, ensuite abbesse de Saint-Amand, diocèse de Rouen, en 1531; enfin, de Melun, diocèse de Paris.

IX. CLAUDE DE LA MOTTE, en 1553.

X. MARIE II DE SERVIAT, en 1561 et 1578.

XI. LOUISE DE BALZAC, en 1578.

XII. MARIE III DE MARLE, morte en 1590, après douze ans de prieurat.

XIII. CATHERINE DE VERDUN, cousine de M. de Verdun, premier président

(28) *Gallia Christiana*, Tome XI, page 583.

du parlement de Toulouse, ensuite de celui de Paris; religieuse de Long-Champs, fut nommée prieure à l'âge de vingt-deux ans, par Henri IV, le 22 décembre 1590, prit possession le 30 janvier 1591, et réforma le monastère en 1615.

Abbesses. I. Marie le Lectier, cousine de Catherine, nommée, par le roi, abbesse, le 28 février 1661, bénie le 7 février 1662, par l'évêque de Saint-Malo.

II. Louise Testu, cousine de Jacques Testu abbé de Bellevalle, en 1675.

III. Marie-Louise de Berthemet, religieuse du couvent de l'Assomption, prit possession en 1687.

IV. Anne Grillet de Brissac, fille d'Albert, seigneur de Brissac, gouverneur de Nanci, et de Catherine de Malicy-Tardieu, prit le gouvernement de la maison en 1695.

V. Jeanne-Elisabeth Turgot de Saint-Clair, religieuse du couvent de Belleville, diocèse de Paris, en 1714.

VI. N. de Sailly, nommée abesse par le roi, en 1741.

L'hôpital de Vernon, régi par ces religieuses, étoit d'une fondation fort ancienne. Henri V lui accorda, en 1419, une mesure appellée *Havage* (29), comme une aumône perpétuelle (30).

Il y avoit encore un couvent de Cordeliers dont jai déjà donné la description (31).

On y comptoit aussi deux paroisses, Saint-Jacques et Sainte-Geneviève.

Saint-Jacques étoit absolument détruit quand je visitai la ville de Vernon, et Sainte-Geneviève ne l'étoit qu'à moitié.

(29) Havage, havée; sorte de mesure usitée à Pontoise, à Vernon et dans la Normandie: c'étoit une fraction du septier. Voyez du Cange, *voce Havagium*; cette fraction étoit à-peu-près d'une poignée.

(30) Rôles Gascons, Tom. I, page 41.

(31) Antiquités Nationales, Tome II, Art. XXI.

N.° XXVI. *Pl. 2 Pag. 11.*













G. Macquelier, Sculp.

SAINTE-GENEVIÈVE

Cette église étoit fort ancienne : le chœur étoit décoré de la même manière que celui de Sainte-Geneviève de Paris. On voyoit, dans la chapelle de la Sainte, un assez bon tableau, par le Tellier.

Cette chapelle étoit ornée de superbes vitraux représentant l'histoire de Sainte-Geneviève. On y voyoit la Sainte, chassant le diable d'une bouteille qui avoit la forme d'une fiole à médecine.

Dans une chapelle, à gauche du chœur, étoit un tombeau de marbre noir sur lequel on voyoit une superbe figure de marbre blanc, accompagnée de plusieurs inscriptions.

Ce tombeau, d'une excellente exécution, représentoit Marie Maignard, fille de Charles Maignard de Bérinères, président du parlement de Normandie, épouse d'Alphonse Imbert d'Arcquency, président de la cour des aides de Normandie. Cette femme, qui paroit avoir été belle, et qui, si l'on en croit ses épitaphes, possédoit toutes les vertus, mourut le 10 octobre 1610, à 23 ans.

Ce fut son mari qui lui fit élever ce monument de sa tendresse et de sa douleur. Il est très-bien exécuté.

Elle est représentée à genoux devant un prie-Dieu armorié, et avec un chiffre, *Planche II*, *fig.* 4; ses cheveux sont bouclés; elle a une longue robe si bien sculptée, qu'on croit sentir la soie. Voyez *Planche II*, *fig.* 2 et 3.

Sur les trois faces du socle de cette belle statue on lit les épitaphes suivantes. Sur la première :

EPITAPHE.

Passant, arrête un peu ta vué sur ce marbre muët, il t'apprend quelle est la condition de l'être humain qui va flottant entre la vie et le trépas. Ci gist dame Marie Maignard, fille de maître Charles Maignard, seigneur de Bérinères, conseiller du roi en ses conseils d'estat et privé, et président en sa cour de parlement de Normandie, et femme de maître Alphonse Imbert d'Arcquency, aussi conseiller du roi et président en sa cour des aides de Normandie, avec lequel elle a vescu sept ans en mariage. Elle s'est acquis un renom

qui l'a rendue immortelle. Elle décéda âgée de 23 ans, le 10 d'octobre 1610. La piété de son mari lui a fait faire ce monument en perpétuelle mémoire. Priez Dieu pour le repos de son ame.

Au-dessus sont ces vers :

TOMBEAU.

Ci gist une dame de nom,
Qui s'est acquis un beau renom
Dont vivra toujours la mémoire,
Ayant aimé la charité,
Et par ses œuvres mérité
Au ciel une éternelle gloire.

Sur le côté droit, on lit ces stances :

EPITAPHE.

Peintre, dont l'artiste pinceau
Va dépeignant sur le tombeau
Les vertus en habit de femme,
Pour en tirer le vrai pourtraict,
Il faudroit l'exemple parfaict
Qui est gissant sous cette lame.

C'est celle dont les actions
Ont faict voir les perfections
Des vertus contraires aux vices;
Mais sur toutes la piété
Et les œuvres de charité
Etoient ses communs exercices.

A peine l'apuril (32) de ses jours
Avoient encor borné son cours,
Quand la parque nous l'a ravie,
Chacun plainct son humble sort,
Et qui ne regrette sa mort,
Il n'a pas bien connu sa vie.

(32) L'avril, le printemps.

Sur

Sur le côté gauche sont ces autres stances :

TOMBEAU.

La flamme d'amour conjugale
Les cœurs en volontés égales,
Faisant une ame de deux corps.
Son ardeur saintement empreinte
Par la mort ne peut estre esteinte
Dedans le sépulchre des morts.

Combien que les parques cruelles
Divisent l'une des parcelles
Et la réduisent au tombeau
Ceste divine Entelechie (33).
Montre encore en l'autre partie
Les rays de son luisant flambeau.

Passant tu vois cette sculpture,
Ces lettres d'or, ceste figure,
Ce sont autant des faictz d'amour
Pour les regretz d'une belle ame
Dont le corps dessous la lame
Privé de la clarté du jour.

Le magistrat en robe, *Planche II*, *fig.* 5, peint sur la vitre de la même chapelle, est probablement Charles Maignard, père de Marie.

On lit encore dans cette église qui étoit paroissiale, un grand nombre d'autres épitaphes. J'ai conservé la première qui exprime les regrets d'un époux sur la perte de sa femme morte en couche.

PIENTISSIMÆ CONJUGI, MARGARETÆ MORDAINT.

Et cadit in cineres primis florentibus annis,
Margaris in primo rapta puerperio.
Sed fati quæ causa subest quæ tristis origo,
An quia mors cæcis cæca triumphat equis,

(33) Perfection.

Non scio causa fuit dùm hanc æternè vocaret
Ut citò virtutum præmia digna dares.
Flens dolensque ponebat T. le Maistre, anno 1609 *die* 14 *augusti.*

L'épitaphe suivante est celle d'un vicomte de Rouen.

CI-DEVANT GIST

Honorable homme Jehan le Sac, en son vivant vicomte de Rouen, qui trespassa l'an de grâce M. CCCCXII le vendredi VI octobre.

Les empereurs appelloient *comites* (34), comtes, les officiers qu'ils avoient toujours auprès de leurs personnes pour les accompagner; ils avoient la surintendance du palais, et de l'épargne, ce qui les faisoit aussi nommer comtes du palais, comtes des largitions (35).

A leur invitation, les officiers envoyés pour aller gouverner les provinces, prirent bientôt aussi le titre de comte, et en peu de temps, chaque ville eut pour chef un comte, c'est-à-dire, un homme tiré de la suite de l'empereur pour la gouverner.

Les François devenus maîtres des Gaules, adoptèrent cette coutume. Il est souvent parlé, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, des comtes et de l'obligation qu'ils avoient de rendre la justice au peuple, chacun dans leur comté.

Ces comtes étoient surveillés par des envoyés du roi, appellés *missi.* Quand ils alloient à la guerre, ils laissoient le soin de rendre la justice à leurs lieutenans qui furent appellés vicomtes, c'est-à-dire, tenant la place de comtes (36).

La jurisdiction de la vicomté de Rouen se tenoit dans l'enclos du bailliage; elle étoit composée du vicomte, du lieutenant-général, du lieutenant-particulier, de cinq assesseurs dont deux étoient certificateurs des criées de décret, du procureur du roi, de son substitut et du greffier.

Farin (37) a dressé un catalogue des vicomtes de Rouen, depuis la conquête

(34) *Comes*, comte; de *comitare*, accompagner.
(35) Des Largesses.
(36) *Vice-comes.*
(37) Histoire de Rouen, Partie II, page 126.

de la ville de Rouen par Philippe-Auguste, en 1204. Il y dit que le premier vicomte de Rouen s'appelloit Charles Martel : on ignore dans quelle année.

Le premier dont la date soit connue, est Jean de la Porte, en 1219.

Farin (38) place Jean le Sac en 1438. Cette épitaphe prouve qu'il a commis une erreur de date, puisqu'elle atteste que Jean le Sac mourut en 1412.

COLLÉGIALE.

La collégiale est l'édifice le plus considérable de la ville de Vernon ; elle est sous l'invocation de Notre-Dame. Elle fut fondée vers l'an 1052, par Guillaume de Vernon, premier du nom, pour un doyen et des chanoines séculiers, auxquels il donna, à l'époque de cette dédicace par Gilbert, évêque d'Evreux, les terres appellèes, *la Couture du Pré de Giverny*, avec le quart de la forêt de Vernon dans le Vexin-Normand.

Cette fondation fut confirmée, en 1186, par Richard de Vernon, pour le salut de son ame (39), et les chanoines en ont joui jusqu'à l'époque où ces terres sont devenues domaines nationaux.

Richard de Vernon avoit voulu de plus que les chanoines, outre le quart de

(38) Histoire de Rouen, Partie II, page 127.

(39) *Sciunt, etc. quod ego Richardus de Vernone, pro salute animæ meæ, etc., concedo, et proprio sigillo confirmo, donationem quam primus Willielmus de Vernone, antecessor meus, cujus corpus in ecclesiâ de Vernone jacet, donavit ecclesiæ Vernonis, quando Gilbertus, Ebroicensis episcopus, eam dedicavit, scilicet terram apud Gicerhac sitam, quæ vulgo Cultura Prati vocatur, et quartam partem Vernonis forestæ, quæ est inter forestam Archiepiscopi Rothomagensis et forestam sancti Audoëni; ita scilicet, quod Canonici de Vernone habeant in perpetuum eleemosynam; prætereà, Canonici habeant de eâdem forestâ omnia necessaria, et sua herbergamenta, sicut barones mei et milites mei, qui manent in castello meo, antiquitùs solent habere, et debent, etc. Ex Cartulario Monasterii de* LIRA *in Normanniâ.*

Cette charte fut confirmée par Philippe de Valois, en 1328, par la reine Blanche, veuve de Philippe VI, douairière de France, et dame de Vernon, en 1363, par Charles VI, en 1407, et par Henri IV, en 1603. Jean Theroude, Vie de saint Adjuteur, page 95.

la forêt, prissent, dans tout le reste, ce qui étoit nécessaire à leurs besoins, ainsi que ses vassaux et les chevaliers qui gardoient son château.

Le portail de cette église qu'on apperçoit dans la vue générale, *Planche I*, à côté de la tour, est très-élevé; il est accompagné de deux tours avec des clochers en forme de pyramides. Sur la place sont quatre statues en pierre, beaucoup plus modernes, qui représentent les quatre Evangélistes.

L'intérieur de l'église est d'une élévation hardie; les piliers sont ornés de figures de Saints et de Saintes, que les bonnes gens de la ville disent être les femmes et les enfans de Guillaume de Vernon.

Dans le milieu de la nef est une tombe plate, représentée *Planche III*, *fig.* 1. On y voit un chevalier; c'est Guillaume de Vernon.

Cette tombe étoit autrefois exhaussée; le support étoit accompagné d'ornemens modernes (40). La tombe dont la figure est incrustée en marbre blanc, étoit couverte d'un tapis de cuir qu'on n'ôtoit que pour la faire voir aux curieux. Le peuple s'imaginoit que la figure étoit celle d'un Saint qu'il nommoit saint Guillaume, et lui adressoit des prières superstitieuses.

Depuis les réparations faites à cette église pour la rendre paroissiale, cette tombe a été scellée au milieu du pavé de la nef, et le frottement des pieds en aura bientôt fait disparoître tous les traits; c'est ainsi que périssent les monumens les plus curieux et les plus intéressans.

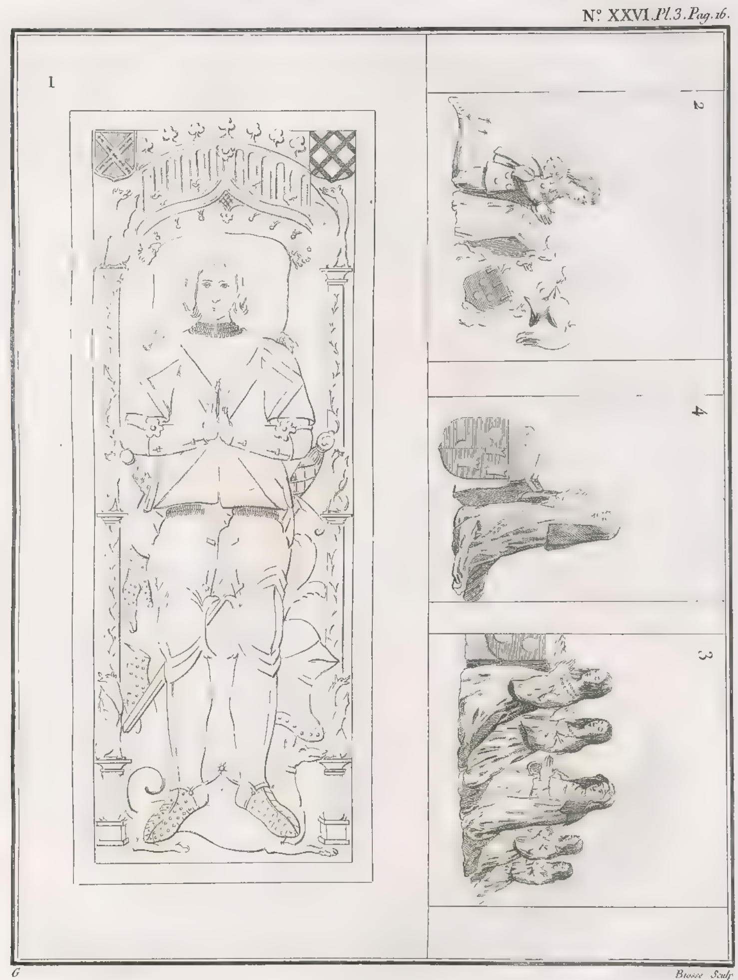
Guillaume de Vernon a les cheveux courts: il est vêtu d'une cotte de maille, par dessus laquelle il a une armure complette et une cotte d'armes. Il porte, à droite, la dague de miséricorde; à gauche, une longue épée; ses pieds sont posés sur une levrette, et sa tête sur un coussin; du côté de la dague, sont ses gantelets de lames de fer mobiles, comme ses chausses-pieds; du coté de l'épée, on voit son casque ombragé d'un panache.

L'arcade gothique sous laquelle il est placé, a pour supports deux colonnes

(40) Ducarel, page 92.

soutenues


N°. XXVI. Pl. 3. Pag. 16.


1
2
4
3
G
Bosse Sculp

soutenues par des griffons jusqu'à la moitié de leur hauteur où d'autres griffons supportent une seconde colonne. Aux deux côtés du cintre de l'arcade sont ses écussons.

Si l'on veut comparer cette figure prise sur les lieux, avec celle publiée par Ducarel (41), on la trouvera très-différente ; mais il est aisé de voir que le dessinateur a gâté celle de l'ouvrage de ce savant antiquaire anglois : le corps est fendu jusqu'à la poitrine ; les ombres qu'il a ajoutées à cette figure qui, sur la pierre, n'a que le simple trait, ne contribuent pas peu à la rendre méconnoissable.

On lit, autour de cette tombe, ces vers écrits en petites capitales :

VERNONIS PRINCEPS URBS CUI COGNOMINA FECIT,
TRISTIA TE HOC SAXO BUSTA GUIELME TEGUNT.
QUI DUM SAXA PARAS HUJUS FUNDATOR ET ÆDIS,
FUNERE PARCA FEROX ULTIMA FILA SECAT.

Sur une table de pierre qui est au pied du monument, on lit cette inscription aussi en petites capitales (42) que j'ai transcrite littéralement. La voici :

CY REPOSE GUILLIAUME DE VERNON
DIGNE DE NOM PNCE ET GUBERNATER
DE CE LIEU CY DOT HA PRIS SON SURNON
POUR DROIT CANON DES SIENS VRAI ZELATER
DU COLEGE DE CIENS FUNDATEUR
ET COLATEUR DES PREBENDES ET CURE
DES BIENS Q'LS ONT PRNCIPAL DONATEUR
CONSERVATER DE TOUTE LEUR DROITURE
AUSTRES GRANS BIENS SELON DIEU ET NATURE
OSMOSNES A PERPETUELLEMENT.

(41) Anglo-Normands Antiquities, page 93, *Plate XI*.

(42) Ducarel se trompe, quand il dit qu'elle est des deux côtés du monument ; il ne l'a pas non plus transcrite d'une manière fidelle.

Voici comment on doit la lire :

Ci repose Guillaume de Vernon,
Digne de nom (43), prince et gubernateur (44)
De ce lieu-ci, dont a pris son surnom,
Par droit canon des siens vrai zélateur,
Du collège de céans fondateur
Et collateur des prébendes et cure
Des biens qu'ils ont principal donateur,
Conservateur de toutes leurs droitures (45),
Autres grands biens selon Dieu et nature
Aumônés a perpétuellement (46).

Guillaume de Vernon est celui qui étoit connu sous le nom de Guillaume I : il étoit grand père de saint Adjuteur; il paroît, par son épitaphe, qu'il fut le premier de sa maison qui prit le surnom de Vernon, de la ville qu'il possédoit; cependant, un de ses ayeux, Richard de Vernon, le prenoit aussi (47). Ce Richard avoit accompagné Guillaume, duc de Normandie, dans la conquête de l'Angleterre, où il obtint des terres et des fiefs, et où plusieurs de ses descendans subsistent encore aujourd'hui (48). Comme tous les princes de son temps, Guillaume avoit l'imbécillité de croire que le plus bel usage qu'il pût faire de sa puissance et de ses richesses, étoit de fonder des églises..

A côté de cette tombe il y en avoit une autre élevée sur un massif gothique. Cette tombe a été détruite; je l'ai fait graver *Planche IV, fig.* 1, d'après l'ouvrage de Ducarel (49).

(43) Digne de célébrité.

(44) Gouverneur.

(45) Conservateur de leurs droits.

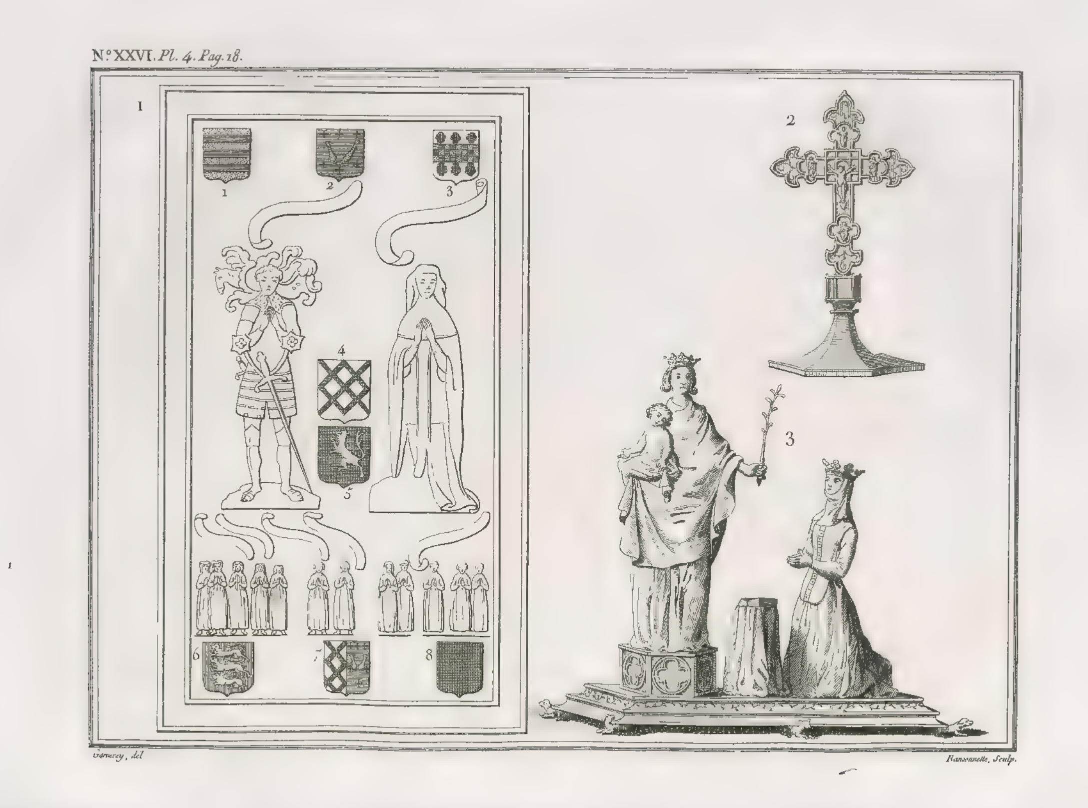
(46) C'est ainsi que les prêtres faisoient croire aux rois et aux princes, que les dons qu'ils faisoient aux églises, étoient selon Dieu et la nature.

(47) English Peerage, Tome VII, page 615.

(48) La planche qui représente la tombe de Guillaume de Vernon, dans l'ouvrage de Ducarel, intitulé : Anglo-Normands Antiquities, a été gravée aux dépens du lord Georges Vernon, baron de Kinderton; c'est la planche IX.

(49) Anglo-Normands Antiquities, Plate XI.

N° XXVI. Pl. 4. Pag. 18.



Gravurey, del

Ransonnette, Sculp.

Ce monument a été élevé à la mémoire de Guillaume de Vernon, connétable d'Angleterre, et de Marguerite son épouse.

On voit au milieu le portrait de Guillaume vêtu d'une cotte-d'arme; son casque est surmonté d'un panache que le sculpteur a rendu ridicule en lui donnant la forme d'un cheval: au-dessus de sa tête est une légende dans laquelle on lit le passage du pseaume *Benedictus Deus in donis suis.*

A côté de Guillaume est son épouse Marguerite, vêtue comme plusieurs figures déjà présentées dans cet ouvrage: au-dessus de sa tête, on lit dans une bande cet autre passage: *Jesu, fili David, miserere nobis.*

Au-dessous sont leurs enfans, que Ducarel dit être au nombre de sept garçons et deux filles (50); mais la figure fidellement copiée en offre douze.

Les trois premiers sont réunis. Au-dessus on lit: *Extruam animam meam ad te.*

La légende qui est au-dessus des deux autres est effacée.

Au-dessus des deux qui suivent, on lit: *Filii Dei, memento mei.*

La légende d'après doit appartenir aux deux suivans. On y lit: *Speravi in Deo, et eripuit me.*

Les trois derniers se trouvent séparés dans la figure de Ducarel; mais, comme il ne reste plus qu'une légende, et qu'il y en a autant que de grouppes d'enfans, il est à présumer que c'est une faute du graveur, et je les réunis. Au-dessus on lit: *Jesu, Fili Mariæ pietas, miserere nobis.*

L'ordre dans lequel ces enfans sont rangés, trois, deux, deux, deux, trois, a sûrement un but particulier; j'observe encore que la disposition des légendes n'est pas la même; celles qui appartiennent aux neuf premiers enfans, sont tournées du côté de Guillaume, peut-être indiquent-elles les sept garçons et les deux filles de Guillaume et de Marguerite dont parle Ducarel.

La légende qui appartient aux trois derniers enfans, est tournée du côté de Marguerite; peut-être cette disposition indique-t-elle que ces enfans étoient

(50) Anglo-Normands Antiquities, page 93.

nés d'un autre mariage. Je laisse à d'autres le soin de vérifier cette conjecture.

Cette tombe porte huit écussons :

1. Pembruge, d'or à trois fasces d'azur.

2. Pypis, d'azur chargé de deux masses d'or, posées en bandes et en barres, accompagnées de six croisettes d'argent, trois en chef et trois en pointes.

3. Pierre de Sancerlis, d'argent à la face échiquée d'or et d'azur, fleuronnée et contre-fleuronnée de sable.

4. Vernon, d'argent au fretté (51) de sable.

5. Ludlow, de sable à l'écureuil rampant, d'argent couronné.

6. Camville, de gueules chargé de trois lions passans d'argent.

7. Vernon et Pypis.

8. Inconnu, de sable.

Au tour de cette tombe on lit ces mots, en caractères gothiques :

HIC JACENT

Dominus Willelmus Vernon, Miles, quondam Constabularius Anglie, filius et heres Domini Ricardi Vernon, militis, qui quondam erat Thesaurarius ecclesie, qui quidem Dominus Willelmus obiit ultimo die mensis junii anno Domini millesimo CCCCLXVII; et Margareta, uxor dicti Wilhelmi, filia et hereditar. Domini Roberti Pypis de Spernores, Militis, quæ quidem Margareta obiit die..... mensis..... anno Domini millesimo CCCCLX; quorum animabus propitietur Deus. Amen.

Guillaume de Vernon étoit trésorier de Calais, connétable d'Angleterre, et mourut le dernier de juin en 1467.

La ville de Vernon n'appartenoit plus, à cette époque, à sa famille; il

(51) Frette ou fretté repond à coticé et recoticé. On dit fretté, lorsque les cotices ou bandes sont mises en bandes et en barres, que les unes tirent du côté dextre au côté senestre, et qu'elles sont rompues, brisées et traversées par d'autres qui tirent à l'opposite, c'est-à-dire, du côté senestre au dextre, laissant une espèce de losange au champ de l'écu; en un mot, le fretté est un vrai treillis fait en losange. Palliot, science des armoiries, page 347, au mot *fretté*.

seroit

seroit curieux de savoir pourquoi il est inhumé dans la collégiale (52) : c'est ce que je n'ai pu découvrir.

Marguerite étoit fille de Robert Pypis de Spernor, chevalier; elle mourut en 1460.

Les bas-côtés de l'église ont des chapelles sur les vitraux desquelles on voit les *figures* 2, 3 & 4 de la *Planche III.* Personne n'a pu me dire quels sont les personnages qu'elles représentent.

Les armes qui sont devant le premier chevalier, n°. 2, sont d'azur aux trois besans d'or (53), deux en chef et un en pointe, avec un lambel en chef d'argent.

Ce chevalier est dans la chapelle de la Madeleine.

On voit dans cette chapelle les chaînes dont on prétend que saint Adjuteur avoit été chargé.

Les trois besans s'apperçoivent aussi sur l'écusson du prie-dieu des femmes, *fig.* 3.

Les armoiries de la femme, *fig.* 4, sont mi-parties de celles du chevalier, *figure* 1, dont elle est probablement l'épouse; elles sont d'azur à trois fer de lance d'or, deux en chef et une en pointe.

Le chœur de cette église étoit séparé de la nef par un jubé que l'on a détruit quand cette collégiale est devenue paroisse. On a aussi abattu le cloître de ce chœur pour y substituer une balustrade, afin que tous les assistans puissent voir les cérémonies.

---

(52) Arthur Collins dit qu'ils furent enterrés à Tongue où ils ont un monument. English Peerage, Tome VII, page 517. Celui-ci n'est alors qu'un simulacre.

(53) Le besant est une ancienne monnoie de Constantinople, appellée ainsi de l'ancien nom de cette ville Bisantrein. La noblesse franc qui avoit porté les armes sous les empereurs de Constantinople et dont la solde avoit été payée en besans, commença à les introduire dans les armoiries.

La rançon de Saint-Louis fut payée en besans, les rois de France avoient coutume de présenter treize besans à l'offrande le jour de leur sacre; et, pour entretenir cette ancienne coutume, Henri II en fit faire treize pour son sacre, qui furent nommés *Bisantins.*

On reconstruisoit le maître-autel quand je visitai cette église au mois de juillet dernier : on y avoit transporté celui de la chartreuse de Gaillon, qu'on dit être d'une très-grande beauté.

Le grand autel étoit décoré d'un vieux retable de marbre blanc où l'on voyoit à droite l'image de la Madeleine ancienne patrone de la ville de Vernon, et à gauche saint Maxime, que depuis elle avoit choisi pour patron. Ce retable, qui étoit une des antiquités de la ville, a été brisé.

Les tombeaux de la famille de Vernon étoient dans ce chœur. Il n'y a plus que celui du maréchal de Belle-Isle.

Le tombeau de Belle-Isle, *Planche V*, est sur un pilier à gauche, près des marches du grand autel : il est dans un encadrement de marbre blanc, surmonté d'une tête de mort aîlée d'où partent des voiles funèbres. Le médaillon du maréchal est attaché à un palmier au-dessus duquel sont des trophées militaires. Le cénotaphe est chargé de l'écusson écartelé de quatre écus. Le premier et le quatrième d'argent à l'écureuil rampant de gueules, armoiries de la maison de Fouquet, le second et le troisième d'or chargé de trois écussons de sable.

Au-dessus sont deux flambeaux éteints. Sur une plinthe, entre des triglyphes, une table de marbre porte cette épitaphe :

CY GIST

Très-haut et très-puissant Seigneur Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, Duc de Gisors, Pair et Maréchal de France, Prince du Saint-Empire, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Allemagne, près la Diète de l'élection de l'Empereur, Général des armées de S. M., Ministre et Secrétaire d'Etat, ayant le département de la guerre, Chevalier des Ordres du Roi et de la toison d'or, Gouverneur général des évêchés de Metz et de Verdun, et en particulier des ville et citadelle de Metz, Lieutenant général des Duchés de Lorraine et de Bar, Commandant en chef dans les trois évêchés, pays de la Sarre, frontière de Champagne, et sur les côtes maritimes de l'Ocean, l'un des 40 de l'Académie françoise, etc.

Son génie actif, élevé, persévérant, sa passion pour la gloire du Roi et de l'Etat

Nº. XXVI. Pl. 5 Pag. 22.



Garnerey, del. Michel, Sculp.

lui firent surmonter tous les obstacles que lui suscitèrent sans cesse la jalousie et l'envie ; elles purent retarder les récompenses qui lui étoient dues, déguiser même, mais jamais anéantir les actions qui l'en rendoient digne ; malgré leurs efforts redoublés, il fut toujours choisi dans les circonstances importantes ou critiques, et ce choix qui augmentoit l'animosité assura le succès de ce qui lui étoit personnellement confié ; ses négociations et sa conduite à la tête des armées seront des monumens immortels de ses talens politiques et militaires : il méritoit une vieillesse tranquille, la sienne fut laborieuse ; le revers le plus funeste qui lui resta à essuyer l'attendoit encore au milieu des fonctions épineuses d'un ministère pénible, la perte de son fils unique, de ce fils l'objet du désir de tous les pères, vint frapper du plus cruel coup la sensibilité de son âme ; plongé dans l'amertume, il consacra jusqu'au dernier moment, à Dieu, au Roi et à l'Etat le reste de ses jours malheureux. Il mourut le 26 janvier 1761, âgé de 76 ans.

CY GIST

Très-haute et très-puissante Dame Marie-Thérèse-Casimir de Béthune, Duchesse de Belle-Isle, Maréchale de France, Princesse du Saint-Empire, âgée de 46 ans 19 jours, elle est morte le 7 mars 1755.

CY GIST

Le cœur de très-haut et très-puissant Seigneur Louis-Marie Fouquet, Comte de Gisors, Prince du Saint-Empire, Lieutenant-général des villes, pays et évêchés de Metz et de Verdun, Lieutenant-général des Duchés de Lorraine et de Bar, Brigadier des armées du Roi, Mestre-de-Camp, Lieutenant du régiment royal des Carabiniers, mort à Nuits, le 26 juin 1758, âgé de 26 ans 3 mois du coup dont il avoit été frappé à la bataille de Trevelt.

Il reste peu de traits à ajouter pour faire connoître le maréchal de Belle-Isle; il étoit petit-fils de l'infortuné surintendant des finances; il naquit à Villefranche, en 1684, de Louis Fouquet et de Catherine-Agnès de Lévis; il apprit facilement l'histoire et les mathématiques, et se distingua de bonne heure dans les armées: quand la guerre fut déclarée en Espagne, il fut créé maréchal de camp;

mais bientôt après il fut entraîné dans la disgrâce du ministre le Blanc, et mis comme son grand père à la bastille; il n'en sortit que pour être exilé dans ses terres : ce fut dans le calme de la solitude qu'il travailla à sa justification. Il reparut à la cour, et depuis ce moment, les dignités, la faveur, la fortune, les grâces volèrent au-devant de lui. Il commanda long-temps avec distinction les troupes en Allemagne. Ce fut lui qui engagea le cardinal de Fleury à ne point faire désister la France de ses prétentions sur la Lorraine; il employa les loisirs de la paix à écrire des mémoires sur les pays qu'il avoit parcourus, et sur les différentes parties du gouvernement. C'est à lui que l'on doit presque toutes les ordonnances militaires qui parurent en 1737. Le cardinal l'employoit dans toutes les affaires; et comme il lui demandoit une ambassade : « Je me » garderai bien de vous éloigner, lui répondit-il, j'ai trop besoin de quelqu'un » à qui je puisse confier mes inquiétudes. »

Il reçut en 1741 le titre de maréchal de France; il rendit autant de services dans les négociations que dans les combats. Le roi, qui l'avoit fait duc de Gisors, le créa pair de France, en 1748. Il mourut consumé de travaux le 26 janvier 1761 : il laissa aussi par son testament tous les biens qu'il avoit reçus en échange de Belle-Isle, à la charge de payer ses dettes qui étoient considérables.

Les titres du maréchal de Belle-Isle sont suffisamment énoncés dans son épitaphe : il aimoit les lettres, et l'académie françoise l'avoit admis au nombre de ses membres (54).

---

(54) On peut lire, sur le maréchal de Belle-Isle, son Testament politique, par M. D. C. Chevrier. Amsterdam, Paris, 1761, *in-octavo.*

Codicile et esprit, *ou* Commentaire des Maximes politiques du maréchal de Belle-Isle, par le même. La Haye, Vanduren 1762, *in-octavo.*

Vie politique et militaire de M. le maréchal duc de Belle-Isle, publiée par M. D. C. Chevrier. La Haye, Vanduren, 1762, *in-octavo.*

Oraison funèbre de Charles-Louis-Auguste Fouquet, maréchal de Belle-Isle, prononcée à Paris, en l'église des Invalides, par Charles Frey de Neuville, 1761, *in-quarto.*

Oraison du même, prononcée à Montmedy, le 3 avril 1761, par M. l'abbé de Maugré, curé de Chauvency-Saint-Hubert, 1761, *in-quarto.*

Vie abrégée du même, dans la galerie françoise, Paris, Hérissant, fils, 1761, avec figures.

Son Eloge prononcé à l'académie françoise, et l'article *Belle-Isle* dans le Dictionnaire historique. Il est assez étendu.

Il

Il avoit été marié deux fois. Marie-Françoise Casimir de Béthune, inhumée dans le même tombeau, et citée dans l'épitaphe, étoit sa seconde femme; il en avoit eu un fils unique, dont le cœur est aussi dans la même tombe.

Ce fils étoit né le 27 mars 1732, et s'appeloit le comte de Gisors. Il avoit fait ses premières armes en Provence, dans le comté de Nice, où il s'étoit distingué. Bientôt après, il fut entraîné dans la disgrace du ministre le Blanc; il fut nommé colonel du régiment de Champagne, et il fit des prodiges de valeur à l'affaire d'Hastembeck. Le roi qui connoissoit son mérite, le plaça à la tête des carabiniers, corps distingué, depuis long-temps, par sa bravoure et par ses succès. Cet avantage lui devint funeste à la malheureuse journée de Crévelt. Jaloux de vaincre, il s'avança à la tête de son corps pour charger l'ennemi, mais cette action généreuse lui couta la vie.

Ce jeune héros n'avoit pas été élevé dans cette mollesse qui faisoit de nos seigneurs françois des femmes délicates. Il se levoit à quatre heures du matin, exerçoit son régiment tous les jours, et donnoit le premier l'exemple du bon ordre et de la discipline.

On prétend que le cœur de la reine Blanche est enterré dans cette collégiale. On trouva en effet, en 1755, en construisant un caveau, un petit coffre que l'on dit le contenir. Ce coffre a été renfermé dans un petit cénotaphe de pierre, sur lequel on lit cette inscription:

CY GIST

Le cœur de la reine Blanche, déposé en l'église de Vernon, en 1398, *lequel a été trouvé lors de la construction de ce caveau, en* 1755 (55).

Le sacristie est au côté droit du chœur. J'y ai fait dessiner deux pièces d'orfèvrerie. Une croix assez ancienne, *Planche III*, *fig.* 2, en vermeil et en émail.

Un reliquaire, *fig.* 3, qui représente une reine à genoux. On dit que c'est la reine Blanche: elle est devant une image de la vierge qui a une couronne de

(55) La reine Blanche étoit dame de Vernon. *Suprà*, page 3.

France ; elle tient son fils Jésus de la main gauche, et de la droite elle présente une tige de lys. Ceci ne seroit-il pas allégorique ? cette tige n'indique-t-elle pas que la reine demande un fils, et que la vierge promet de l'exaucer. Le support particulier de la vierge est à charnière, et contient une relique ; le support général est lui-même porté par des petits chiens.

Le lieu que l'on apperçoit sur la *Planche I*, passé le pont et le château, doit être regardé comme un faubourg de la ville de Vernon ; dont il n'est séparé que par la rivière de Seine. On le nomme *Vernonet* (56).

On apperçoit, sur la planche, quelques maisons et la paroisse de Saint-Nicolas, à la cure de laquelle le chapitre de Vernon présentoit selon les pouillés.

On voit plus loin le prieuré de Saint-Michel, de l'ordre de Saint-Benoît. Il y avoit aussi dans l'étendue de cette paroisse un couvent de pénitens.

Le prieuré de Saint-Michel n'étoit qu'un bénéfice simple : il existoit en 1266, et, selon les registres de l'archevêché de Rouen, de l'an 1677, il dépendoit de l'abbaye de Montebourg. On dit que c'étoit anciennement une chapelle que les religieux de Saint-Vandrille cédèrent à ce monastère pour vingt sols de rente (57).

Les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François étoient établis près de Vernon dès l'an 1388 au plus tard ; mais alors leur maison étoit située sur une hauteur au lieu même où l'on voit encore aujourd'hui une église de sainte Catherine, taillée dans le roc. En 1512, les Pénitens, c'est-à-dire, les réformés du Tiers Ordre en prirent possession avec l'agrément du roi et de la ville ; comme cette maison étoit presque inaccessible, sans jardin, sans puits, saus aucune commodité pour la vie, et que les bâtimens en étoient presque tous ruinés, le roi leur permit (58) de se pourvoir d'une autre place dans la ville même ou dans les fauxbourgs. Ils descendirent, en 1614, au pied de la côte, où ils étoient en

(56) *Suprà*, page 1. Voyez l'étymologie du mot Vernon. Il est naturel de croire que le mot *Vernonet* est un diminutif, et qu'il signifie Petit-Vernon.

(57) Toussaint Duplessis, Tome II, page 253. *Neustria Pia*, page 673.

(58) Par lettres-patentes du mois d'octobre de la même année. Toussaint Duplessis, Tome II, page 253.

dernier lieu, et où ils avoient bâti, en 1618, une chapelle sous le nom de Notre-Dame de Bonne-Espérance. Ils n'avoient cependant pas entièrement abandonné l'Oratoire et la solitude de Sainte-Catherine, dont le roi, en leur permettant de changer de demeure, leur avoit confirmé la possession. Ils y avoient érigé une confrérie, et de temps en temps ils y alloient dire la messe.

Deux magistrats de Rouen les aidèrent beaucoup dans leur nouvel établissement, M. de Bernières, président au parlement de Normandie, et M. Jubert, président en la chambre des comptes de cette province.

Jérôme dArcona, gouverneur de Vernon, fut du nombre de leurs bienfaiteurs, et une chapelle de Notre-Dame de santé, tenante à l'église, paroît être un don de ce gouverneur.

Parmi les personnages inhumés dans ce monastère, on trouve N. de la Gruelle, lieutenant de roi au gouvernement et ville de Vernon; N. de Gremare d'une des bonnes familles de robe à Rouen.

Un fameux missionnaire, docteur de Sorbonne, nommé Calon, gît même hospice; il ne faisoit qu'y passer dans ses courses apostoliques, il y tomba malade et mourut. Le père Placide Gallemand en parle avec éloge dans la vie de son oncle, aussi docteur en la même faculté.

Le prieuré de la Madeleine, appellé communément *la Madeleine de Vernon*, étoit situé dans la paroisse de Pressigny-l'Orgueilleux; j'en donnerai une notice à cause de son nom et de ses rapports avec la ville dont je trace l'histoire. Ce prieuré dépendoit de la ville de Tiron, et devoit sa fondation à saint Adjuteur (59).

Adjuteur naquit à Vernon, sous Philippe I; il étoit fils de Jean de Vernon, seigneur de cette ville, et de Rosemonde de Blaru, sa femme; ils donnèrent à leur fils, en le baptisant, le nom d'Adjuteur (60), et Jean Theroude, son biographe, ne manque pas d'observer sa conformité avec le nom de Jesus qui signifie Sauveur.

(59) Toussaint Duplessis, Tome II, page 254.

(60) Ou Adjuteur; le peuple dit aussi, par corruption, Saint Ajoutre, il dérive d'*adjuvare*, aider.

Adjuteur étoit naturellement beau ; mais les austérités qu'il pratiqua de bonne heure le déformèrent bientôt (61) ; il prit la croix, en 1095, et partit pour la Terre Sainte, à la tête de deux cents hommes ; mais il avoit, à ce qu'il paroît, peu d'habileté, pour les conduire ; car il tomba, avec eux, dans une embuscade de quinze cents Sarrasins ; ce fut alors qu'il crut avoir besoin d'intéresser à son sort les puissances du ciel. Il promit à Madeleine de donner sa maison du Mont, avec toutes ses dépendances, au monastère de Tyron-au-Perche, et une chapelle près de sa maison, s'il obtenoit la victoire sur ses ennemis. Aussi-tôt il s'éleva une tempête furieuse qui dissipa les Sarrasins : dès qu'Adjuteur vit ses ennemis en fuite, le courage lui revint, et, sur quinze cents, lui et ses gens en tuèrent plus de mille pour l'amour de Dieu. Ce miracle fut attesté par plusieurs chevaliers (62).

Après différens combats heureux, Adjuteur fut fait prisonnier on le chargea de pesantes chaînes ; il s'adressa à Dieu, à la Vierge, à tous les Saints, à Madeleine qui cette fois l'avoit si mal défendu ; cependant elle se ressouvint de lui, et voulut le tirer de sa captivité. Adjuteur étoit dans un cachot de fer ; Madeleine et saint Bernard de Tyron le prirent, l'enlevèrent avec ses fers et le transportèrent, dans la même nuit, à Vernon-sur-Seine (63, dans sa maison de chasse où est aujourd'hui l'église et le prieuré de la Madeleine (64) ;

(61) Il étoit beau, mais d'une beauté particulière ; ne vous allez pas imaginer un visage lascif et rebondi, un corsage ample et large, tel que la bonne chère et la vie sans souci peuvent le produire ; il étoit maigrelet, soit que la nature, soit que les austérités l'eussent fait tel. Voyez sa vie par Jean Theroude, page 7.

(62) Jean Theroude, page 7.

(63) Dans l'estampe citée, ils ne prennent pas eux-mêmes cette peine ; le graveur les a représentés dans les airs excitant deux anges aîlés qui portent Adjuteur.

(64) Ce miracle fut vérifié par Hugues, archevêque de Rouen, sur la déposition de Pierre de Courtigny, Henri de Préval, Andrieu de la Ferté, Roffray de Puissac, Odes de Pormor, qui attestèrent avoir mangé avec lui la veille. Jean Theroude convient d'ailleurs que cette histoire ne se trouve dans aucun titre du temps ; cependant, dit-il, elle peut toujours se croire pieusement.

ses

ses chaînes se brisèrent et tombèrent d'elles-mêmes (65). Il se réveilla, rendit grâces à Dieu, renonça à l'ordre de chevalerie, et donna tous ses biens à l'abbaye de Tyron. Aussi est-il représenté tantôt en chevalier, tantôt en bénédictin, quelquefois même en prêtre avec une chasuble et un bonnet pointu, quoiqu'il ne soit pas prouvé qu'il ait reçu les ordres.

Sa vie ne fut plus qu'une suite continuelle d'abstinence et d'austérités, que les reproches même de l'archevêque Hugues ne purent arrêter. Il sanctifioit tellement tout ce qu'il touchoit que plusieurs malades furent guéris pour s'être couchés sur la terre où il avoit dormi.

Il fit pendant sa vie beaucoup de miracles; il guérit un possédé nommé Hilgod le Roux.

Il y avoit près de Vernon un gouffre qui engloutissoit les bateaux. Adjuteur pria l'archevêque de Rouen, Hugues, de l'aider à faire cesser les malheurs dont ce gouffre étoit la cause. L'archevêque dit la messe, ils prièrent et se mirent dans un batelet. Hugues avoit peur, mais Adjuteur le rassura, prit une de ses chaînes qu'il jetta dans le gouffre, dit à l'évêque d'y jeter de l'eau-benite, et depuis ce temps, on n'en entendit plus parler.

---

(65) J'ai vu dans l'église de Saint-Nicolas, à deux lieues de Nanci, les figures du sieur de Rechicourt et de son écuyer, à qui il arriva une aventure à-peu-près semblable. Ce Rechicourt étoit dans l'armée de Godefroi de Bouillon; il fut pris par les Turcs qui le chargèrent de fers, et enfin voulurent le faire mourir; mais saint Nicolas qu'il avoit toujours invoqué, le tira d'affaire; il se trouva, au milieu de la nuit, transporté à la porte de son église. On éveilla les Bénédictins; mais personne ne voulut croire que Rechicourt, prisonnier en Afrique, fut à la porte; il falloit un miracle. Rechicourt dit au prieur qu'au moment où il l'avoit éveillé, il rêvoit que des rats rongeoient le cuir de ses souliers. Le prieur avoua que cela étoit vrai, et ne put pas se refuser à une preuve aussi convaincante; il ordonna d'ouvrir les portes; mais aussi-tôt, par un autre miracle, elles s'ouvrirent elles-mêmes, les cloches sonnèrent seules, et les fers dont Rechicourt étoit encore garotté, tombèrent à ses pieds: il les suspendit aux colonnes de l'église, et institua une procession solemnelle dans laquelle on les porte en grande pompe. Il y en avoit autrefois à toutes les colonnes; à présent, il n'y en a plus que trois qui en sont tapissées; il faudroit plus de trente hommes pour les porter.

Peu de temps après Adjuteur vit que sa fin approchoit, il fit avertir l'archevêque de Rouen et l'abbé de Tyron, pour lui donner leur assistance; et le prince-moine mourut entre leurs bras.

Depuis cette époque, la ville de Vernon fut visitée par une grande quantité de Pélerins attirés par les miracles qu'Adjuteur opéroit après sa mort. Ils ne lui coûtoient pas plus que de son vivant. Deux hommes qui s'étoient moqués de la dévotion à saint Adjuteur, périrent misérablement.

La ville de Vernon fut délivrée, par son intercession, de la guerre, de la peste, et ce qui est encore bien plus heureux, de l'hérésie. Il se fit sur son tombeau un grand nombre de guérisons miraculeuses. Des femmes stériles y devinrent fécondes. Il est mort vers 1131 (66).

Adjuteur avoit donné aux réligieux de Tyron, pour cet établissement, une partie de la forêt de Vernon, mais ces religieux la rendirent à son frère puîné, Mathieu, seigneur de la Ville (67), à condition cependant qu'ils pourroient envoyer leurs bestiaux paître dans la forêt, par-tout où ils voudroient, et qu'on leur donneroit tous les ans, à la Toussaints, un arpent de bois de haute-taille, et vingt cordes de bois pour leur chauffage. Ces droits subsistoient encore en 1555; mais depuis long-temps il n'y avoit plus de religieux dans cette maison.

L'église que saint Adjuteur avoit construite, après avoir été renversée pendant les guerres du quatorzième siècle, fut rebâtie et dédiée le 22 juillet 1406, par Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen (68).

Depuis l'incursion des Anglois en France, en 1338 jusqu'en 1449, une grande partie du royaume avoit été ravagée; la Normandie sur-tout n'avoit pas été

(66) Sa vie a été écrite par plusieurs légendaires, par Giry, Baillet, etc. Le premier des biographes d'Adjuteur a été Hugues, archevêque de Rouen. Cette Vie a été réimprimée par Martenne, dans son Recueil d'anciens Actes, et dans son Trésor d'Anecdotes, Tome V. On peut encore consulter Trigan dans son Histoire Ecclésiastique de la Normandie, et Godescard, Vies des Saints martyrs, traduites de l'anglois.

(67) L'acte est du 2 avril 1134.

(68) Toussaint Duplessis, Tome II, page 254.

épargnée ; Vernon et ses environs avoient beaucoup soufferts ; il ne restoit de la chapelle Sainte-Madeleine que le pignon du gros mur du côté de la Seine ; des arbrisseaux et des ronces couvroient le reste du prieuré.

Au mois de mai 1404, un nommé Robin, vigneron de Pressigny-l'Orgueilleux, village voisin de cette chapelle, fut chercher des nids parmi ces ronces : quel fut son étonnement d'y entendre chanter mélodieusement l'office. C'étoient des anges qui lui apparurent et lui dirent que depuis que les hommes avoit cessé d'y dire l'office de la bienheureuse Madeleine, ils avoient pris leur place, et ils lui ordonnèrent d'aller vers l'archevêque de Rouen et ses officiers raconter ce qu'il avoit vu, afin qu'ils vérifiassent les chartes de l'abbaye de Tyron, qui attestoient l'ancienne existence de la chapelle de la Madeleine dans ce lieu, et qu'ils la fissent rebâtir.

Robin obéit, mais il fut regardé comme un fou, comme un visionnaire, et mis en prison. On le relâcha ; il revint au même lieu, où il revit les mêmes choses, et où il reçut le même ordre. Il retourna vers l'archevêque qui le crut cette fois. On vérifia les chartes : le lieu fut reconnu pour l'ancien prieuré de la Madeleine. L'archevêque s'y transporta, instruisit le peuple, dans un sermon, de la vision de Robin. La place fut nétoyée : on y trouva un autel qui fut entouré de tapis, couvert de linge, et ombragé de feuillages. Guillaume de Tancarville qui résidoit alors au château de Vernon, donna une somme assez forte, qui, jointe à d'autres aumônes, servit à la reconstruction de la chapelle. L'archevêque y revint et y reconcilia (69) deux autels ; l'un en l'honneur de la Madeleine, l'autre sur la tombe d'Adjuteur. Il y dit la messe, il y lut encore la charte trouvée à l'abbaye de Tyron, traduite en françois (70). Depuis cette époque, ce lieu n'a cessé d'être un objet de vénération pour tous les habitans de Vernon.

---

(69) Ce mot signifie que ces autels avoient été trouvés au même lieu, et qu'il ne fit que les purifier.

(70) Jean Theroude, Vie de saint Adjuteur, page 81.

Il est évident que des prêtres imposteurs abusèrent de leur crédulité, et qu'ils contrefirent les anges afin de faire bâtir cette chapelle; comme les chartreux de Paris ont contrefait les diables pour se faire céder le terrain de la rue d'Enfer.

Ce prieuré, bâti sur un coteau et dont les jardins sont en terrasse, est dans la situation la plus agréable; on y jouit de la vue la plus riante et la plus pittoresque : il semble être le centre d'où partent plusieurs routes de la forêt; ces routes, telles que celles de la Baglande, d'Hennesis, etc., sont indiquées pour la commodité des voyageurs.

La chapelle titulaire est assez bien décorée : on y voit le tombeau de saint Adjuteur, avec cette épitaphe :

Hâc jacet Adjutor, Princeps Vernonis, in arâ,
Qui Christi miles, plura pericla tulit.
Mox Syria, hìc positus; Benedicti in lege rependens
Innumeras grates, præmia morte subit.
Qui fuit adjutor vivens, post funera talis.
Orantes ut avos, nos, patriamque juvet.

Obiit anno 1131 *ultimâ die.*

Il faut observer cependant que le corps d'Adjuteur n'est pas sous l'autel, mais sous la pierre qui porte cette inscription.

On voit, sur la muraille, un très-ancien tableau qui contient, en style gothique, la vie et les miracles du Saint, avec les chartes des évêques qui les ont reconnus. Voici la souscription :

Ensuivent les chartes translatées du latin en françois des miracles pieça (71) *faits en la chapelle de la Madeleine-sur-Seine, près Vernon.*

Le reste contient, dans de grands détails, la vie d'Adjuteur.

La fête de saint Adjuteur se célèbre tous les ans le 30 avril. L'office y est

(71) Autrefois.

chanté

chanté par le clergé de Pressigny-l'Orgueilleux. La collégiale de Vernon alloit aussi processionnellement tous les ans, à la Madeleine, le 6 mai, précédée des cordeliers.

Les prieurs commandataires de ce bénéfice dont on ait quelque connoissance, sont :

NOEL LE BOUCHER, écuyer, au milieu du seizième siècle. C'est lui qui fit renouveller et transcrire l'ancienne légende de saint Adjuteur, sur un nouveau tableau, en 1511.

FRANÇOIS DE PARIS, maître en la chambre des comptes de Paris, vers 1659; il confirma aux religieux de la Madeleine (de Tyron) la donation des bois pour leur chauffage, accordée par lettres-patentes du mois de mai 1655, enregistrées au parlement de Rouen, le 6 juillet 1657.

MORIN DU MARAIS, natif de Rouen, chanoine de Paris, et promoteur de la chambre ecclésiastique du diocèse, dernier titulaire. La réparation des bâtimens, celle de la chapelle et autres travaux extérieurs pour la commodité du public, depuis Vernon et dans la forêt du même nom, sont en grande partie l'ouvrage de ce prieur.

Il y avoit autrefois dans le cimetière de la paroisse de Blaru, près de Vernon, une source appellée la fontaine de Saint-Adjuteur. Les miracles y étoient fréquens, et l'église étoit remplie de béquilles et de membres de cire.

Il y a aussi près de Vernon une source d'eau minérale (72).

La forêt de Vernon a quatre lieues de circuit. Nous avons vu que plusieurs communautés religieuses avoient une partie des bois. Charles IX y alloit souvent à la chasse, et y avoit fait couper de très-belles routes (73). Une partie de cette forêt est dans le Vexin Normand (74).

---

(72) Mémoires sur une source d'eau minérale, près Vernon, en Normandie, Paris, 1757, *in*-12.

(73) La Martinière, Dictionnaire géographique, au mot Vernon.

(74) Du temps que la Gaule étoit soumise aux Romains, le pays des *Velocasses* ne se bornoit pas au territoire de la ville de Rouen; mais il s'étendoit jusqu'à l'Oise. Sous les rois de France, la partie

On tient marché à Vernon le mardi, le jeudi et le samedi ; ce dernier peut passer pour une espèce de foire.

Les armes de la ville de Vernon étoient trois bottes de cresson d'azur sur un champ d'or, avec cette légende : *Vernon semper viret.*

A la porte de Vernon est le château de Bizy, demeure vraiment royale ; avec un parc superbe, très-bien entretenu, et des cascades d'un bel effet. Ce château avoit été abandonné à Louis XV par le maréchal de Belle-Isle. Le roi l'a donné à M. de Penthièvre, avec d'autres domaines en échange pour la souveraineté de Dombes.

En général, le climat de Vernon est un des plus heureux de la Normandie ; on y voit assez communément des centénaires. Cette ville sert de retraite à beaucoup de vieillards, et l'on ne se souvient pas d'y avoir vu régner des épidémies désastreuses (75).

Du pont de Vernon à celui de la ville de Rouen, il y a plus de trente lieues, en suivant les sinuosités du fleuve, tandis que par terre il n'y en a que dix.

En 1355, le roi de Navarre ayant ravagé la ville d'Evreux dont il étoit comte, l'évêque et les chanoines se refugièrent à Vernon, et y firent l'office canonial avec ceux de la collégiale (76).

Nous avons vu que, dans les différentes guerres dont la Normandie fut le théatre, Vernon subit, comme les autres, la loi du vainqueur. Henri IV le reprit sur les ligueurs en 1590.

---

située au-delà de l'Andelle, s'appelloit *Pagus Rodomensis*, le Pays de Rouen, en langue vulgaire, *le Roumois.* L'autre partie, située entre l'Oise et l'Andelle, conservoit le nom de *Pays des Velocasses*, et fut appellé, *Pagus Vilcassinus*, en françois, le Pays de Velguesin, et depuis, par abbréviation, le Vexin. Lorsque Charles-le-Simple eut cédé à Rollon la partie du Vexin renfermée entre l'Ette et l'Andelle, cette partie fut nommée *le Vexin Normand*, pour la distinguer de l'autre, comprise entre l'Ette et l'Oise, qui, restant sous la domination de Charles, prit le nom de *Vexin François.*

(75) Le Pecq de la Clôture, Collection d'Observations sur les Maladies épidémiques, *in-quarto*, page 101.

(76) Voyez sur ces deux articles, les trente-septième et cinquante-troisième évêques d'Evreux, dans la *Gallia Christiana*, Tome XI.

Au seizième siècle, les reliques de saint Cande furent apportées de Rouen à Vernon, pour les mettre en sûreté dans la chaleur des guerres civiles; et, en 1563, le chapitre et les paroissiens de Saint-Cande députèrent à Vernon pour les redemander et les rapporter à Rouen, ce qui leur fut accordé.

L'histoire du gueux de Vernon fit, dans le temps, assez de bruit : Jeanne Vacherot, mariée à Lancelot le Moine, notaire au châtelet de Paris, eut de lui trois enfans, Pierre, Jacques et Louis. Le Moine mourut au mois de Janvier 1649, et, par son testament, nomma sa femme tutrice de ses enfans. Au mois de septembre, la veuve le Moine fut obligée de partir pour Vernon où quelques affaires particulières l'appelloient; elle emmena avec elle, dans ce voyage, Louis, le plus jeune de ses enfans, et laissa les autres sous la conduite de leur grand'mère et d'une servante. Ceux-ci, pendant son absence, entraînés par un esprit de libertinage, s'évadèrent et disparurent sans qu'on put savoir ce qu'ils étoient devenus. La mère, de retour, apprend cette triste nouvelle : aussi-tôt le désespoir s'empare d'elle; elle sort de sa maison, court de tous côtés et demande par-tout ses enfans; elle rencontre, sur les degrés de l'hôtel-dieu, un pauvre avec son enfant auquel elle trouve une ressemblance avec le sien qui l'abuse pendant quelques momens; mais, revenue bientôt de sa surprise, elle se contente de prier le pauvre de s'informer de ses enfans dans ses voyages et ses courses, et en même-temps elle lui en donne le signalement. Peu de temps après, elle fait un nouveau voyage à Vernon : à la même époque, le mendiant qu'elle avoit vu à Paris, vient aussi dans cette ville avec son enfant : Ils entrent tous deux dans une église pour y faire la quête; plusieurs personnes séduites par la ressemblance de l'enfant avec le petit le Moine, s'imaginent que c'est lui-même. Quelques ennemis de Jeanne Vacherot accréditent cette opinion qui se répand parmi le peuple, et bientôt on regarde celle-ci comme une marâtre qui agit d'intelligence avec Montrousseau, pour lui laisser son fils qu'elle n'aime point. La justice instruite de cette affaire, fit mettre le pauvre en prison, et l'enfant à l'hôpital. On engagea, dit-on, la mère à reconnoître l'enfant; mais elle refusa constamment de le faire, et, craignant pour ses jours, elle pourvut à sa sûreté en se sauvant à Paris. Dès que le peuple fut instruit de son départ, il se porta

tumultueusement à sa maison et y commit les plus grands excès; cependant on fit de plus amples informations : le fils confronté avec Montrousseau, le reconnut pour son père. Cet aveu non suspect de la part de l'enfant, joint au défaut de témoins qui déposassent contre la veuve le Moine, décidèrent les juges en sa faveur, et elle gagna son procès. Son avocat, nommé Fourcroy, se fit beaucoup d'honneur dans cette cause (77).

La principale maison d'éducation à Vernon, est le collège; il doit beaucoup aux soins de M. l'abbé Froment, dernier principal, et à l'émulation qu'il a su faire naître entre les professeurs associés à ses travaux. Les libéralités de M. de Penthièvre n'ont pas peu contribué à l'encouragement des élèves. Les papiers publics ont souvent fait mention de leurs programmes et de leurs succès littéraires.

J'ajouterai à ce que j'ai déjà dit sur les Cordeliers de Vernon, qu'ils étoient sous l'invocation de saint Eloi.

Une des sépultures les plus remarquables de ce couvent, et dont j'ai oublié de parler, est celle de Marc-Antoine de Bouges, gouverneur de Vernon. La disette et la cherté des grains qui regnèrent en 1587, firent éclater sa charité envers les pauvres, et il leur donna presque toute sa fortune. Il mourut le 30 Novembre 1588 : ses cendres reposent auprès du maître-autel.

Ce couvent étoit attenant au château, d'où saint Louis alloit à leur église.

Les usages locaux de la vicomté de Vernon s'étendoient, outre l'enceinte de la ville, le fauxbourg de Gamilly et la rue de Normandie, sur le val Corbechamps, Bisy, Montigny, Saint-Marcel, le Gouley, Saint-Just, Saint-Pierre-d'Authis, Notre-Dame-de-l'Isle, Pressigny-le-Val, Cateau-Boujion, Pressigny-l'Orgueilleux, Vernonet, Mercey, la Chapelle-Genevrais, Saint-Etienne, Launay, Caignant et autres endroits dépendans desdites paroisses et bourgages.

Voici les seuls noms des hommes célèbres de la ville de Vernon que j'aie pu recueillir :

(77) Gayot de Pitaval, causes célèbres et intéressantes, Tome I, page 63.

Dans l'Eglise.

SAINT ADJUTEUR (78).

ROUSSEL (*Radulphus*), soixante-seizième archevêque de Rouen, étoit né à Vernon vers le quinzième siècle. Son pontificat est remarquable par un concile provincial qu'il fit commencer à Rouen, à la fin de 1444, pour terminer plusieurs différends survenus avant lui entre ses prédécesseurs et le chapitre métropolitain. Cinq ans après, il réconcilia les habitans de Rouen avec Charles VII, et contribua beaucoup à la réunion de cette ville à la couronne. Sa mort arriva le 30 décembre 1452. Il avoit succédé à Louis de Luxembourg, et fut remplacé par Guillaume d'Estouteville. Parmi les fondations qui se firent de son temps, on ne voit rien qui concerne sa ville natale, si ce n'est qu'il choisit pour son exécuteur testamentaire, Charles Roussel, son neveu, chanoine de Rouen, et conseiller à l'Echiquier. Toutes ses dispositions furent au profit de l'église qu'il avoit gouvernée et pacifiée (79).

JEAN-BAPTISTE ROUSSEL, compatriote et peut-être un des arrière parens du précédent, vint à Paris en 1700, et se distingua au collège de Sainte-Barbe. Son opposition au formulaire et à la bulle qui en étoit l'occasion, lui ferma l'entrée aux ordres sacrés. Il se retira à Troies où il mourut en 1740, à cinquante-quatre ans (80).

PIERRE DE VERNON, vingtième et dernier abbé régulier de Mauléon, diocèse de la Rochelle, mourut le 5 décembre 1476. Il étoit aussi abbé de Chambon, diocèse de Poitiers, où il est, dit-on, inhumé.

MARIE DE VERNON, abesse de Bondeville, près de Rouen.

FIDÈLE DE VERNON, capucin, ainsi nommé, parce que cette ville étoit sa

(78) *Suprà*, page 24.

(79) *Gallia Christiana*, et *Concil. Norman. Pars I, pag.* 183.

(80) Nécrologe des défenseurs de la vérité.

patrie : il conserve encore des droits à la reconnoissance publique. Outre les missions dont il a partagé les travaux il donna des soins touchans et particuliers aux malades attaqués de la peste, à Rouen et à Dieppe, durant les trois années 1668, 1669 et 1670, que ce fléau désola ces deux villes. Masseville fait mention du courage étonnant de ce charitable Franciscain, et ajoute que ce fut *sans en mourir* ; ce qui faisoit dire aux disciples de saint François, dont tous n'avoient pas le même bonheur : *Discipulus iste non moritur.* On ignore le temps et le lieu où cet ami de l'humanité termina sa carrière.

Dans la Robe et l'Epée.

RICHARD DE VERNON, qui suivit Guillaume-le-Conquérant, en Angleterre.

PIERRE DE VERNON, fondateur du prieuré de Blaru, en 1052.

GUILLAUME DE VERNON, (81), grand'père de saint Adjuteur.

RICHARD, instituteur d'une congrégation de chanoines réguliers au village de Tilly, près Vernon, en 1118, d'où il fut demeurer à Saulceuse : il étoit né à Vernon, et fut seigneur et curé de Tilly ; son propre père nommé Hervique, étoit au nombre de ses enfans spirituels. Il mourut le 22 septembre 1160 ou 1161.

GUILLAUME II, seigneur de Vernon (82).

RICHARD, son fils (83).

GUILLAUME MAIGNARD, sieur de Bernières, né à Vernon, avoit été reçu conseiller à l'Echiquier de Rouen, en 1499 ; on a déjà fait mention de ce magistrat à l'occasion des Pénitens de Vernon dont il fut un des principaux bienfaiteurs (84). Farin, dans son *Histoire de Rouen*, a marqué sa mort en 1514, et sa sépulture à Sainte-Croix-Saint-Ouen ; mais, sans rapporter son

(81) *Suprà*, page 3.

(82) *Suprà*, page 3.

(83) *Suprà*, page 3.

(84) Son portrait est sur une vître de Sainte-Geneviève ; Ant. Nat, Tome II, Art. XXVI, page 13.

épitaphe avec la même fidélité que celles des autres magistrats du même nom inhumés chez les capucins de ladite ville. Ce qu'en dit Jean-Baptiste le Chandelier, dans ses Eloges latins des plus anciens membres du parlement de Normandie, peut y suppléer. Le chapitre où figure le sénateur a pour devise : *Morositas in judice perniciosa*, après quoi le poëte lui adresse la parole :

Tu gravitate potens et majestate tremendus,
Effundis toto pectore jura vomens.
Moribus asper eras, ideò te expertus acerbum
Sæpius instabat ad tua tecta cliens.
Maturo scriptæ prosunt examine leges,
Sed causæ præstat cognitio brevior.
Ecquod opus tale est? Numquid sic jura negare?
Tutandæ litis spe quoque destitui.
Aut sub eo certare viro qui ferre clientem
Nesciat, aut surdis auribus obrigeat.
Se facilem præbere juvat qui publica tangit,
Candorem judex officiosus amat.

Ce n'est pas seulement comme homme de loi que doit être considéré Guillaume Maignard ; malgré l'austérité qu'on semble lui reprocher dans les vers précédens, il cultivoit aussi les muses latines et protégea leurs favoris. Peu auparavant l'établissement de la cour souveraine dont il fut une des principales lumières, il s'étoit formé à Rouen un institut littéraire et religieux dans le goût des jeux floraux de Toulouse : c'étoient les seules académies du temps. On y couronnoit les poésies en vogue dans les quinzième et seizième siècles, des chants-royaux et des ballades. A l'exemple de ses plus riches ou plus nobles concitoyens, Guillaume Maignard se mit à la tête de cet antique lycée, en 1508, et il y donna la palme au vainqueur, Nicole Turbot, nom connu dans le recueil de nos plus anciennes poésies françoises, citées par l'abbé Goujet.

Ce poëte Lauréat (qui le fut jusqu'en 1514), avoit obtenu le prix pour un chant royal sur la Vierge immaculée ; et l'agonothète voulut faire preuve non-seulement

de libéralité, mais encore de talent à l'idiôme près; car l'un avoit écrit en françois, et l'autre employa la langue des Romains; mais, dans la même forme et la même servitude pour les syllabes et pour les rimes, que pour une balade. Sa pièce néanmoins est sous ce titre : *Ode ad divam Virginem Guillelmi Maignard Juris Cæsarei.* Fontenelle dit dans son *Histoire du Théâtre François*, qu'on trouve de ces espèces d'Hymnes ou de Proses en latin dans les anciens mystères de la Passion. Celle-ci étoit sur la conception de la mère de Dieu à laquelle le poëte s'adresse ainsi dans la seconde strophe :

Tu es Judith, Virgo divinitùs
Figurata sacris in paginis :
Fons signatus numquàm turbulentus,
Nec obsessus dæmonis machinis :
Odor dulcis balsami Virginis,
Præornata sacris monilibus,
Tùm redolens rosa sine spinis,
Horti clausi nata in vallibus
Validati clypeis millibus
Ista refert Salomon anteà,
Cantat idem et crebris vocibus :
Tota pulchra es, amica mea.

Cette dernière ligne palinodique est le refrain de chaque strophe : l'envoi ordinaire de ces sortes de compositions est également tissu des expressions de l'Ecriture :

De Libano, sanir de Montibus,
Virgo veni saphirea,
De Amana pardorum sentibus,
Triumphalis corona laurea,
Confutatis te oblatrantibus,
Tota pulchra es, amica mea (85).

(85) Cette Pièce originale termine un Recueil gothique, *in-octavo*, très-rare, imprimée par Pierre Maignard

Maignard est cité aussi dans la *Bibliothèque Françoise* de la Croix du Maine, comme poëte françois.

Il portoit d'azur à une bande d'argent, chargée de trois quinte-feuilles de gueules.

JEAN DE BORDEAUX, écuyer, sieur Dubuisson de Mai, conseiller du roi et vicomte de Vernon, au milieu du seizième siècle.

JACQUES DE BORDEAUX, avocat au parlement de Rouen ; un des écrivains du pays, qui étoit son fils, ne craint pas d'être soupçonné de flatterie en disant que son père étoit l'un des plus savans jurisconsultes, et l'une des plus fortes têtes de la contrée, homme de bon conseil et de grande probité. Cet homme de loi mourut en 1638, à quatre-vingt-dix ans, et préféra de reposer, après sa mort, chez les Tierçaires ou pénitens de Vernon, au droit qu'il avoit de rejoindre ses ancêtres dans la chapelle de Sainte-Marguerite, qu'ils avoient fondée dans la collégiale de Vernon.

Dans les Sciences et Arts.

JEAN-MARIE DE VERNON, religieux-pénitent, étoit fils du précédent, et mourut en 1695. C'est un des hagiographes (86) les plus féconds; et, outre les Vies de Saint-Louis, de Saint-François d'Assise, de Sainte-Elisabeth de Hongrie, de Sainte-Marguerite de Cortone, du bienheureux Raymond-Lulle, de Françoise Bernard, Clarisse, on a de lui, 1°. Vie de Marguerite, de saint François-Xavier, *in-quarto*, Paris, 1665; cette religieuse étoit morte en 1647; 2°. Vie de Charles de Saveuse, conseiller-clerc en la grand-chambre de Paris, mort en 1670; 3°. l'Amazone chrétienne, ou les avantures de mademoiselle de Saint-Balmon (Alberte Ernecourt), *in-12*, Paris, 1678; cette dame étoit née en 1597, au château de la Neuville, dans le Verdunois, où elle est morte en 1660; 4°. Conduite chrétienne et religieuse selon les sentimens de Marguerite du Saint-Sacrement,

primée par Pierre Vidouve, vers 1530, intitulée : *Palinods, Chants Royaux, Ballades, Rondeaux et épigrammes à l'honneur de l'immaculée Conception.*

(86) On appelle hagiographes les auteurs de Vies des Saints.

religieuse Carmélite, fille de la bienheureuse Marie de l'Incarnation (87), religieuse du même ordre, avec un abrégé de sa vie, *in-octavo*, Lyon, 1687, Paris 1692; 5°. l'Origine et la Fondation Royale des religieux Bénédictins de Saint-Remi des Landes, imprimée au chapitre quatorzième et suivans de la Vie de Saint-Arnoult, *in-16*, Paris, 1667; Histoire du Tiers-Ordre, 3 vol. *in-octavo*, Paris, 1667; 7°. *Annales tertii Ordinis sancti Francisci*, *Parisiis*, *in-folio*, 1686. Ces deux derniers ouvrages sont les plus considérables qui soient sortis de la plume de Jean-Marie de Vernon, et qui ont le plus contribué à sa réputation dans son Ordre. Il a aussi composé la Morale Chrétienne, en quatre parties, intitulée: *l'Epictète Chrétien*; les Jours heureux, et le Divertissement des Sages. Par-tout on voit un homme occupé du salut de ses lecteurs.

JEAN THEROUDE, prêtre de l'église de Vernon, c'est-à-dire, curé de Notre-Dame dans cette ville, bachelier de l'Université, et bénéficier en la cathédrale de Paris, étoit contemporain de Jean-Marie de Vernon, et avoit le même goût pour la biographie. On n'en a cependant de preuves qu'une Vie de saint Adjuteur, imprimée à ses dépens, à Paris, en 1638; mais ce livre a une autre utilité que celle qu'il annonçe; il renferme quelques matériaux pour l'histoire du Vexin, à la page 91 et suivantes, sous le titre d'Observations; c'est-là qu'il fait la description de plusieurs endroits des environs de Vernon, soit dans le diocèse de Rouen, soit dans celui d'Evreux.

JEAN VAUDICHON, prêtre de Vernon, auteur d'un Hymne à saint Adjuteur, imprimé à la suite de la vie de ce Saint.

JEAN DE VERNON, plus ancien de deux siècles que les deux précédens, puisqu'il mourut à Paris en 1461, étoit carme; et l'auteur de la Bibliothèque de son Ordre dit qu'il étoit d'une famille noble; qu'il devint docteur et prieur à Paris, puis définiteur de France. Dès 1425, il étoit déjà célèbre: on l'appelloit *Magister vacans*. Il fut choisi, en 1455, pour travailler à réhabiliter la mémoire de la Pucelle

(87) Voyez l'Article Pontoise.

d'Orléans, avec les plus célèbres docteurs de Paris Son nom se trouve encore parmi ceux qui condamnèrent la fête des fous, le 21 mars 1444. Il fit de grands biens à la bibliothèque des Carmes de la Place-Maubert, à Paris, où il mourut. Ses principaux écrits sont : 1°. *In S. Joan. Apocalypsin Commentar. Lib. I.* 2°. *Quæstiones ordinariæ.* 3°. *Publicæ Lib. I.* 4°. *In Magistrum Sententiarum, Lib. IV.*

PIERRE MAUCORPS, mort à Alençon, le 4 septembre 1649, fit ses vœux chez les Jésuites, où, après avoir professé sept ans l'éloquence et les lettres, il fut professeur à Caen; il montra beaucoup de douceur et de charité. Il a laissé, 1° Traité de Théologie sur le souverain bien, Rouen, 1641. 2°. Tableaux des perfections de Dieu, tirés de la doctrine de Lessius, *in-12*, Paris, 1643. 3°. Paraphrases sur Isaïe, *in-octavo*, à la Flèche, 1635; sur Job, *in-octavo*, *ibid.* 1636; sur Baruch et les petits Prophètes, *in-12*, Paris, 1647.

ADRIEN COQUEREL, dominicain, avoit fait profession à Lizieux, où il paroît qu'il est mort au dix-septième siècle. Echard cite de lui une Méthode universelle, très-courte et facile pour apprendre le plain-chant sans maître, *in-quarto*, Paris, 1647.

PIERRE-FRANÇOIS LE COURRAYER, fameux bibliothécaire de Sainte-Geneviève à Paris, étoit de Vernon, suivant plusieurs personnes encore vivantes; cependant, tous les bibliographes le disent né à Rouen; ce qui peut faire croire qu'il n'est pas de cette dernière ville, c'est qu'il est constant qu'il y avoit de sa famille à Vernon, que plusieurs de ses sœurs y étoient chanoinesses hospitalières, qu'il y a des lits pour les malades et des écoles pour la jeunesse de la fondation cette famille. Dans cette incertitude, on renvoie le lecteur à tous les dictionnaires qui ont parlé de ses ouvrages et de ses malheurs.

DOUCIN, l'abbé. Ladvocat, dans son édition de 1760, avoit dit qu'on avoit de cet habile jésuite une Histoire du Nestorianisme qui est curieuse, et d'autres Ouvrages en faveur de la constitution *Unigenitus.* C'est lui, ajoutoit-il, qui fit le Problème ecclésiastique. Cet article succinct fut relevé, douze ans après, dans la lettre d'un professeur de Douai (l'ab. Saas chanoine de Rouen) à un professeur de Louvain, *in-8°.*, page 61; et l'ex-bibliothécaire du chapitre de Rouen, en

regardant cette notice dénuée de dates, comme inutile, observe que le bibliotécaire de Sorbonne devoit dire au moins que Louis Doucin, né à Vernon, mourut à Orléans le 21 septembre 1726, et cette observation biographique a été recueillie en effet dans l'édition du Dictionnaire en 3 volumes, de 1777. C'est le même Doucin dont l'auteur de la Pucelle dit :

Petit Doucin, dont la main pateline
Donne à baiser une bulle divine (88).

FROMENT, abbé, chanoine de Rouen, et principal du collége de Vernon, est auteur d'un ouvrage estimé, sur la Grammaire. L'encyclopédie en fait mention au mot *syllabe*, et le chevalier de Jaucourt prend de-là occasion de critiquer l'examen qu'en fait le secrétaire de l'Académie de Rouen.

MICHEL DE LA VIGNE, doyen des médecins, à Paris, sous Louis XIII, y mourut, le 14 juin 1648, d'une fièvre lente et hépatique, à soixante ans. Il est auteur d'un traité d'Hygienne, intitulé : *Dieta Sanorum, sive ars sanitatis*, que le sieur de Frecheville, son fils, et de même profession, donna au public en 1761. Il existe aussi, dans les recueils du Palinod de Rouen, dont on vient de parler plus haut, une pièce de vers latins de sa composition, couronnée, en 1624, par François de Harlay, archevêque de Rouen : il en avoit puisé le sujet dans Baronius, an. 499, où il est dit que Clovis étoit le seul roi de son temps qui fut catholique dans l'univers, et le poëte en tire de-là cette allusion à la Vierge :

Humani generis turba impla Regum ;
Intactam, Clodoveæ, refers ab origine matrem.

On connoît encore du père des Plaidoyers imprimés pour soutenir les droits de la faculté, contre Renaudot et les médecins des universités de province. Jacques de la Vigne, son oncle, chanoine de Vernon, avoit commencé son éducation (89).

ANNE DE LA VIGNE, fille de Michel, étoit une des Sapho de son temps; car

(88) Chant III.

(89) Niceron, Tome XLIX.

on

on donnoit aussi ce nom à mademoiselle Scudéry, sa rivale et son amie. Son talent pour la poësie se développa dès l'enfance. On a observé que, si ses vers ont de la grace, ils manquent d'imagination, et c'est l'ame de la poësie. Les succès de cette fille ingénieuse faisoient dire à son père, en la comparant à un de ses frères qui étoit d'un génie assez borné : *Quand j'ai fait ma fille, je pensois faire mon fils ; et quand j'ai fait mon fils, j'ai pensé faire ma fille.*

Error Naturæ sic in utroque fuit.

Ce frère n'étoit pas sans doute M. de Frecheville dont on a parlé dans l'article précédent. La philosophie n'étoit pas non plus étrangère à mademoiselle de la Vigne, et elle goûtoit fort celle de Descartes ; ce qu'on voit par une réponse adressée à la nièce de ce célèbre philosophe, où mademoiselle de la Vigne adopte ses principes. Un jour un inconnu lui envoya, pour récompense de ses vers, une boëte de coco, où étoit une lyre d'or émaillée, avec des vers à sa louange : c'étoit peut-être pour son Ode intitulée : *Monseigneur le Dauphin au Roi.* Elle mourut à Paris en 1684, à la fleur de son âge. Les traits de sa physionomie ont été conservés par le burin, dans une gravure de Schmidt, d'après son tableau par Ferdinand, et ses vers, dans le parnasse des Dames, par M. de Sauvigny, *in*-8°. Elle étoit de l'académie des *Ricovrati* de Padoue.

Le Noble, abbé, chanoine de Vernon, très-habile dans le magnétisme, a fait voir à l'académie de Paris des aimans artificiels de sa façon, dont la force étoit de beaucoup supérieure à celle de tous les autres aimans (90).

Matthieu Mésange, garde de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, mort à Paris en 1758, a composé un Tarif du Toisé superficiel et solide, avec un nouveau Tarif du toisé de la Maçonnerie, un Traité de la Charpenterie, 1735, et des calculs tout faits.

D'Orvilliers (mademoiselle), née à Vernon, en janvier 1715, montra de

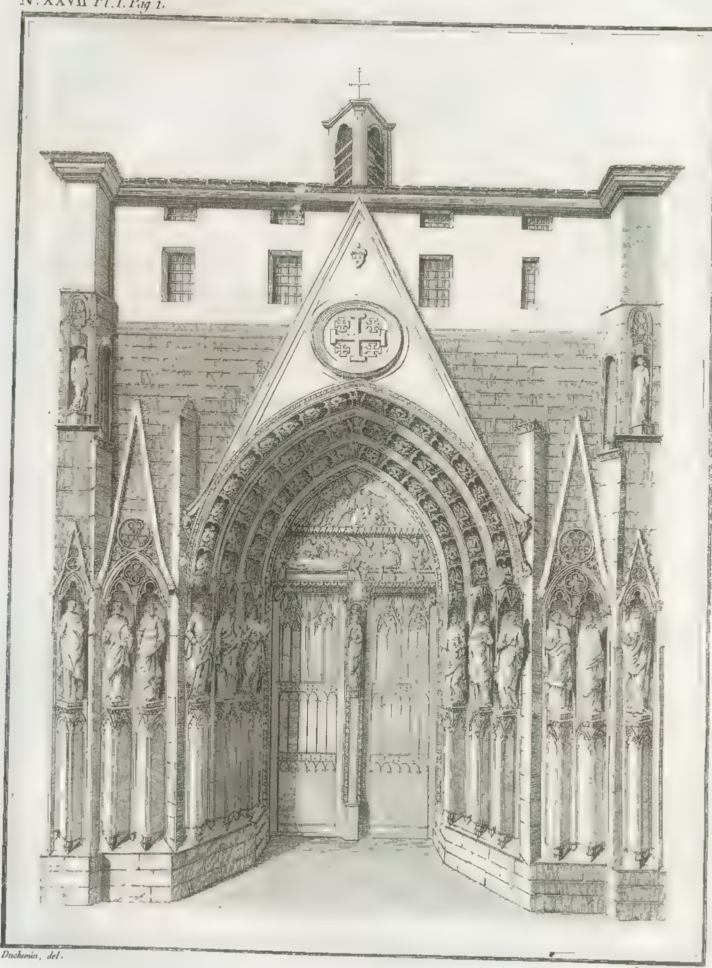
(90) Voyez le Journal des Savans, février, 1776, page 99, et les Affiches de Norm. du 8 novembre 1771.

bonne-heure du goût et de la facilité pour la poésie; et les Mercures de France de 1728 sont remplis de plusieurs pièces de sa façon. Ce sont ordinairement des explications en vers, de logogryphes et d'énigmes, ce qui donne à ses vers une sorte de roideur qu'elle n'avoit pas lorsqu'elle se livroit à son imagination, comme on l'a reconnu depuis dans ses autres compositions.

JEAN DROUILLY, né à Vernon, fut un des plus grands sculpteurs de son siècle, pour les figures de marbre et de pierre. Le Poëme héroïque, et un grand Vase aux Soleils, en marbre, qui existent encore à Versailles, sont de lui (91).

(91) Je dois cette notice des illustres de Vernon à M. Guyot, prêtre, ancien chanoine de Saint-Guenault, à Corbeil. Ce respectable et vertueux ecclésiastique s'est beaucoup occupé de la Description Historique et Topographique de la Normandie, et des Antiquités civiles et ecclésiastiques de la France. Je lui dois, à l'article de Saint-Spire, la liste des abbés de cette collégiale, et plusieurs notes très-curieuses qui la concernent.





Duchemin, del. *Carpentier, Sculp.*

XXVII.

ÉGLISE DU SÉPULCRE.

Département et District de Paris. Section des Lombards.

L'ÉGLISE collégiale du Sépulcre étoit située rue Saint-Denis (1). Elle a été fondée par une confrérie.

Les confréries sont des sociétés pieuses, établies en l'honneur d'un mystère ou d'un Saint particulier. Elles doivent aux moines mendians, sinon leur origine, du moins leur multiplication. Il ne s'agit, pour y être admis, que d'un léger sacrifice d'argent, et en pratiquant quelque acte de dévotion, comme de réciter des *Pater* et des *Ave*, des litanies, un rosaire, de porter un scapulaire, un cordon, etc. Rien n'est plus aisé aux confréres que de délivrer des ames du purgatoire, de gagner des indulgences et de faire leur salut. La paresse, l'esprit de déréglement et de superstition ont facilité cette croyance, appuyée d'ailleurs sur des miracles nombreux et attestés.

C'est ainsi que l'on vit s'établir les confréries du Saint-Sacrement, de la Passion, du sacré cœur de Jesus, de la Vierge, du Scapulaire, du Rosaire, du Cordon de Saint-François, et les nombreuses associations de Pénitens de toutes les couleurs, associations qui devinrent des foyers de superstition et de fanatisme. De-là naquirent la Fête des Fous, la Messe de l'Araignée, la Fête de l'Ane, celle des Innocens, la Nomination de l'abbé des Cornards, et une foule d'autres pratiques bisarres et ridicules.

Ces confréries imaginées par les moines-mendians, attiroient les fidèles, et les curés voyoient leurs églises abandonnées. Pour empêcher une désertion totale, ils permirent, ils suscitèrent même, à l'imitation des mendians, l'établissement de plusieurs confréries dans leurs églises. Ces associations se sont tellement multipliées,

---

(1) C'etoit par cette rue que les rois et les reines faisoient leur entrée. J'en parlerai dans l'Article de Saint-Julien-des-Menestriers.

qu'il n'y a pas un village où l'on ne voie au moins deux, et quelquefois quatre de ces confréries sous des noms différens.

Les rois et les princes se sont souvent affiliés à ces confréries; mais, au lieu de venir s'inscrire, on leur porte le registre que l'on croit très-honoré par cette signature; les moines seuls ou les prêtres y gagnent quelque chose de réel : ils sont payés plus généreusement. Les membres de ces confréries jouissent toujours de quelque privilège particulier accordé par les papes; plusieurs ont des chapelles séparées, où elles font célébrer l'office par leur aumônier.

Cependant les confréries ne pouvoient être formées que du consentement et avec l'approbation de l'évêque : il leur falloit des lettres-patentes; aujourd'hui ces associations sont libres, comme les clubs et les académies.

La confrérie qui fonda le Saint-Sépulcre doit son origine aux croisades; ces guerres impies furent suscitées par un pélérin fanatique, nommé Pierre l'Hermite, pour exterminer les Musulmans.

L'Europe passa pour ainsi dire dans l'Asie; de plus de six millions d'hommes qui avoient pris la croix, il n'en revint pas trente mille; cela n'empêcha pas d'entreprendre une seconde expédition, suscitée par le fougueux Bernard, abbé de Clairvaux; elle ne fut pas plus heureuse que la première.

Cette fureur se renouvella deux fois sous Philippe-Auguste, en 1179 et en 1204, et elle plongea le royaume dans un abyme de malheurs.

Mais les maux les plus grands que les croisades firent à la France, furent ceux qu'elle éprouva sous saint Louis : une grande partie des troupes françoises périt dans ces deux expéditions, et lui-même y perdit la vie.

Ces guerres funestes furent imaginées par les moines, pour s'emparer des richesses de ceux qu'ils y entraînoient. Pierre l'Hermite avoit couru de province en province: cet hypocrite marchoit pieds nus et tête nue, tenant à la main un grand crucifix, prêchant avec enthousiasme, et versant à propos des torrens de larmes; son air de prophète étoit soutenu par une grande austérité de mœurs. Le pape le seconda en convoquant des conciles, en publiant de prétendus miracles.

On

On permit aux gentilshommes d'engager leurs terres ; on mettoit les biens des roturiers sous la protection de saint Pierre : chacun vendoit son bien pour la *cause de Dieu*, et le clergé s'enrichit par l'acquisition de ces terres dont on se dépouilloit pour aller servir Jesus-Christ. On donnoit aux prêtres et aux moines tous ces biens au quart de ce qu'ils valoient.

Bernard, auteur de la seconde croisade, porta encore plus loin l'impudence. Nous avons déjà vu quelle étoit l'audace de ce moine fougueux et fanatique (2). Le succès de la première croisade auroit pu le décourager ; mais il osa promettre, au nom de Dieu, que celle-ci seroit plus heureuse (3). Il fit des miracles ; il excitoit l'amour-propre des uns, il faisoit craindre la honte de passer pour lâches à ceux qui étoient assez prudens pour vouloir demeurer ; on leur envoyoit un fuseau et une quenouille. Acquisitions à vil prix, fondations d'églises et de monastères, donations, testamens entiers ou legs simples, cessions de biens, de terres, de privilèges utiles, dons particuliers, dépôts non rendus quoique réclamés, usurpations de terres délaissées, tous ces moyens ensemble concoururent à augmenter les richesses inutiles de l'église.

L'ordre de Citeaux sur-tout, dont étoit Bernard, eut la plus grande part à ces immenses richesses. On assure que ce moine alloit jusqu'à promettre, en paradis, autant de place qu'on lui donneroit ici-bas de terre (4).

Le mauvais succès des croisades avoit ralenti le zèle qui les avoit fait entreprendre ; mais il n'étoit pas encore éteint sous le règne de Charles-le-Bel ; la moitié de l'Europe étoit encore livrée à la superstition.

Le pape Jean XXII avoit sollicité, en 1324, une croisade qui n'eut pas lieu ; mais plusieurs particuliers avoient pris la croix, et se disposoient à passer

(2) Antiquités Nationales, Tome I, Article V, pages 5, 70.

(3) Velly, Histoire de France, Tome III, page 121.

(4) Les chartes de l'abbaye de Signy portoient expressément que saint Bernard avoit promis, aux seigneurs qui la fondèrent, autant de place dans le ciel qu'ils en donneroient sur la terre pour instituer cette abbaye.

la mer. Cette société ou confrérie chercha un lieu où elle pût s'assembler et prendre des mesures convenables pour le voyage.

Plusieurs de ces particuliers voulurent aller à Jérusalem, d'autres qui en étoient revenus, formèrent une association sous le titre de *Confrérie du Saint-Sépulcre d'outre-mer*. (5) Louis de Bourbon, comte de la Marche et de Clermont, lui donna 200 liv. parisis pour faire bâtir une église et un hôpital destiné à recevoir les pélerins du Saint-Sépulcre, qui passeroient par Paris. La donation est du 5 janvier 1325, et la place fut achetée dans la censive de Saint-Merry.

On se lassa de faire, aux Musulmans, une guerre inutile; mais le goût des pélerinages se soutint long-temps après la passion des croisades, et ce goût devint la cause d'une foule d'institutions d'hôpitaux (6), de couvens et d'ordres de chevalerie.

Les secours que cette confrérie procuroit aux pélerins, ne pouvoient pas les conduire bien loin : on donnoit soixante sols ou quatre livres tournois à ceux qui alloient à Jérusalem, et trente ou quarante sols à ceux qui en revenoient (7); ce qui faisoit en tout à-peu-près six livres de notre monnoie pour y aller et revenir.

Il s'éleva, en 1330, un grand différend à l'occasion de la nouvelle fondation du Saint-Sépulcre, entre le chapitre de Notre-Dame et celui de Saint-Merry qui prétendoit avoir le même droit sur la nouvelle église. Les confrères du Saint-Sépulcre prirent parti pour le chapitre; l'évêque défendit, sous peine d'excommunication, de dire la messe dans la nouvelle église : un des confrères, Pierre de Lieuvilliers, en appella au pape, au nom de tous les autres. Ils bravèrent l'excommunication, et firent célébrer l'office solemnellement; mais enfin l'évêque l'emporta. Pierre de Lieuvilliers députa vers l'évêque et

(5) Jaillot, Recherches sur Paris, onzième quartier, page 13.

(6) Voyez les articles Quinze-Vingt, Saint-Jacques-l'Hôpital, etc. etc. Je parlerai à celui de Saint-Jacques-l'Hôpital des pélerinages.

(7) Dubreuil, Antiquités de Paris, page 990.

s'humilia en leur nom. Il leva l'excommunication qui avoit ôté aux messes tout leur produit ; car, que peut-on donner de la messe d'un excommunié ? Tout s'arrangea : les administrateurs du Sépulcre payèrent, pour cet accommodement, à l'évêque, six cents livres qui lui servirent à acheter le château de la Motte de Luzarches (8). On convint de part et d'autre de quelques articles, et Philippe VI autorisa la confrérie par des lettres-patentes (9).

A peine cette contestation étoit-elle terminée, que les curés de Paris en suscitèrent une autre : ils prétendoient au privilège exclusif d'enterrer les morts, et ils ne vouloient pas souffrir que les chanoines eussent le droit de cimetière. L'évêque décida que ceux qui voudroient être inhumés dans l'église ou dans le cimetière du Sépulcre, seroient d'abord présentés à leur paroisse où on célébreroit la messe ; et qu'alors les droits paroissiaux seroient acquittés avant qu'on enlevât le corps. Cette dernière clause étoit la seule importante, et termina la dispute (10).

Comme l'église du Saint-Sépulcre étoit dans la dépendance du chapitre de

(8) Félibien, Histoire de Paris, Tome I, page 567.

(9) Les confrères bâtiront une église sur deux places qu'ils ont achetées du chapitre de Saint-Méderic, et un hôpital avec cloche et clocher. Ils doteront chanoineries, prébendes et chapelles, et autres bénéfices, si bon leur semble, dont la collation appartiendra au chapitre de Notre-Dame ; et, pour le regard des trois prébendes qu'ils ont déjà fondées, de quarante livres chacune, moitié en gros, moitié en distribution, les gouverneurs présenteront la première et troisième fois, et la deuxième demeurera à la pleine disposition du chapitre de Notre-Dame, et, en cette sorte, sera procédé tant à ces prébendes, qu'aux autres qui seront fondées.

Seront ces chanoines du chœur de l'église de Paris et à sa correction, et lui prêteront serment en présence des gouverneurs de la confrérie.

Les chanoines de Saint-Méderic se contenteront de dix livres parisis pour tout le droit qu'ils peuvent prétendre sur le bien du Sépulcre, comme étant situé en leur terre foncière.

Les gouverneurs payeront aussi annuellement la somme de dix livres au chapitre de Notre-Dame, à cause de la procession qu'il y fera, et de la grand'messe qu'il chantera une fois l'an, le jour de la fête de l'Hôpital. Piganiol, Tome II, page 141.

(10) Félibien, Tome I, page 567.

Notre-Dame, elle est appellée *une des quatre Filles de la cathédrale* (11). Dans l'année 1329, il fut arrêté que le chapitre de Notre-Dame iroit en procession au Saint-Sépulcre, et y chanteroit la grand'messe le jour de la fête patronale, ce qui s'observoit régulièrement le troisième dimanche après la Pentecôte (12).

En 1333, la confrérie du Saint-Sépulcre étoit déjà composée de plus de mille confrères, parmi lesquels il se trouva des rois, des princes, des hommes de tous les états. Le jour de la fête qui étoit le troisième dimanche après la Pentecôte, ils faisoient un grand repas dont la dépense pouvoit monter, en 1360, à cent cinquante-une livres, somme considérable pour le temps; pendant le repas, un religieux prononçoit un sermon payé par les confrères (13).

Les chanoines du Sépulcre jouissoient des droits paroissiaux sur tous ceux qui demeuroient dans le territoire qui environnoit leur église : ils avoient des fonts-baptismaux; ils marioient; ils donnoient le viatique et la sépulture, et le chanoine qui étoit de semaine, faisoit les fonctions de curé; mais ils ne pouvoient faire chez eux ce qu'ils faisoient pour les autres, car les chanoines et bénéficiers du Sépulcre, de même que ceux des autres *filles de Notre-Dame* (14), recevoient les derniers sacremens et la sépulture d'un bénéficier de Notre-Dame, député par le chapitre, conformément à l'arrêt rendu par le parlement le 7 septembre 1650.

Quoiqu'il soit parlé, dans plusieurs actes, de l'église et de l'hôpital du Sépulcre, il n'y a cependant jamais eu ici d'hôpital; car le Sépulcre de Jérusalem étant devenu d'un accès assez difficile depuis qu'il est sous la domination des Sarrasins, les confrères se sont bornés à ne faire bâtir que l'église (15).

(11) Les quatre chapitres qui avoient le titre ridicule de *Filles de Notre-Dame*, étoient ceux de Saint-Merry, du Saint-Sépulcre, de Saint-Benoît et de Saint-Etienne-des-Grès.

(12) Jaillot, Recherches sur Paris, onzième quartier, page 27.

(13) Félibien, Histoire de Paris, Tome I, page 568.

(14) *Idem*, page 567.

(15) Le vain titre d'*hôpital* a été cependant préjudiciable à la confrérie; car le marquis de Louvois, étant vicaire-général de l'ordre de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, obtint,

Je

Je parlerai des chanoines réguliers de l'ordre du Saint-Sépulcre, en donnant l'histoire et la description du couvent des religieuses de cet ordre, à Vierzon en Berri. On trouvera à l'article des Cordeliers de Paris, ce qui concerne les chevaliers du Saint-Sépulcre.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE.

Cette église fut commencée en 1326. Ce fut Guillaume, archevêque d'Auch, qui posa la première pierre, le 18 mai de cette année, assisté des évêques d'Amiens, d'Autun, de Tréguier et de Mende, en présence de Louis de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, de Clémence, reine de France, d'Isabelle, reine d'Angleterre, et de Blanche de Bretagne, veuve de Philippe, comte d'Artois, et d'un grand nombre de personnes qualifiées. Elle fut achevée en 1327.

Le portail, voyez la planche, est en ogives. Sur le poteau qui sépare les

au mois de décembre 1672, un édit qui réunissoit audit ordre tous les hôpitaux et autres lieux où l'hôpital avoit été, et n'étoit plus gardé, et la chambre royale établie à ce sujet, rendit en conséquence, au mois d'août de l'an 1658, un arrêt par lequel l'église du Sépulcre et ses dépendances furent unies audit ordre de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Au mois de mars de l'an 1693, le même roi Louis XIV fit un autre édit portant désunion de tout ce qui avoit été uni en vertu de l'édit de 1672. Ainsi, la confrérie rentra dans ses premiers droits; mais elle ne demeura pas long-temps tranquille : les chanoines qui depuis deux cents ans souhaitoient avoir la régie des biens de cette église, la demandèrent et l'obtinrent par arrêt du conseil d'état rendu à Gemblours, le 12 juin 1693; et, par un autre arrêt du conseil, contradictoirement rendu à Versailles, le 26 juin 1694. A peine les chanoines furent-ils en possession de la régie du temporel, qu'ils demandèrent que les seize prébendes fussent réduites à douze, afin, disoient-ils, qu'ils pussent payer les dettes que la confrérie avoit contractées. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, après une information *de commodo et incommodo*, donna son décret de réduction, le 28 juillet 1712, aux conditions portées dans l'acte de consentement du doyen et du chapitre de Notre-Dame. Ce fut sur ce décret que le roi donna ses lettres-patentes au mois de septembre suivant, qui furent enregistrées au parlement, le 14 avril 1714. Par l'arrêt du 26 mars 1694, qu'on vient de citer, les maîtres de la confrérie perdirent non-seulement l'administration du temporel, mais encore le patronage des canonicats et des autres bénéfices qui sont restés à la collation du chapitre de Notre-Dame. Piganiol, Tome II, page 146.

deux battans de la porte, est une figure de Jésus-Christ. Les niches sont occupées par les douze apôtres. Au-dessus on voit un bas-relief qui représente Jésus-Christ mis dans le tombeau, et la résurrection; et dans l'ogive une multitude d'anges et de saints qui prient. Les deux montans de la pyramide qui est sur l'ogive sont portés par des bamboches accroupis. Au milieu est une croix potencée (16), armes de Jérusalem, accompagnée de quatre croisillons potencés de même. Au-dessus est l'écusson de France. Les deux côtés du portail sont flanqués de pyramides avec un saint dans une niche.

Ce portail a été enclavé depuis sa construction dans un corps de bâtimens plus moderne, éclairé par des croisées d'une forme inégale; il est surmonté d'un campanile.

Sur le portail on lisoit cette inscription en caractères gothiques.

L'an de grace M. CCC. XXVII, le vendredi devant Noël, fut chantée la première messe de cette église, et les fondemens levez, si comme il appert par maistre Guérin de Lorcignes, qui érigea ce portail, et le fonda premièrement, etc.

L'église étoit d'une architecture gothique très-légère, mais qui n'avoit rien de remarquable dans sa construction. Elle étoit en croix, et n'avoit qu'un bas-côté.

Sur la gauche et sur une partie du bas-côté de la droite, il y avoit des chapelles, dont quelques-unes étoient fermées par des grilles de bois dorées dans le genre lourd et confus du temps de Louis XIII.

Dans la croisée de l'église et sur le mur, près d'une porte qui donnoit sur le cloître, on voyoit un bas-relief gothique d'un assez mauvais goût: il représentoit une vierge environnée des figures citées dans les litanies, telles que le soleil, la

(16) Nous avons vu, Antiq. Nation., Tome II, Art. XVIII, page 20, ce que c'est que la potence dans l'art héraldique. On appelle *croix potencée*, celle dont les extrémités sont faites en forme de T, de potence; c'est le *tau* des anciens qui, selon saint Jérôme, représente la croix. La grande croix des armes de Jérusalem est de cette forme.

lune, l'étoile du matin, la porte du ciel, la maison d'or, le miroir de justice, la tour d'ivoire, celle de David, etc. etc. Sous ses pieds on voyoit une figure couchée pinçant de la harpe, et ayant sur la tête un chaperon avec la couronne de France. C'est apparemment David. A une très-grande distance au-dessus de la vierge, il y avoit un père éternel avec la couronne et le globe d'empereur : il étoit sur un piédestal soutenu par des séraphins aîlés.

Le chœur étoit fermé d'une grille en bois fort riche et bien sculptée : elle étoit surmontée d'un Christ, accompagné de deux anges. Ces figures étoient assez belles.

Le grand autel étoit décoré d'une menuiserie très-riche, faite par l'Anglacé, qui excelloit dans cette partie. L'architecture, d'ordre corinthien, étoit disposée sur un plan courbe : entre les groupes des colonnes étoient deux niches contenant une vierge et un saint Jean-Baptiste. Au-dessus de ces niches, on voyoit Jésus et la Vierge; et de chaque côté un ange adorateur. Toutes ces figures, grandes comme nature, étoient d'une mauvaise exécution, et sûrement d'une autre main que la grille.

Le tableau qui étoit cintré étoit surmonté de petits chérubins. Un palmier soutenoit un baldaquin servant de suspensoir au saint-sacrement. Le tout étoit couronné d'un fronton terminé par une croix accompagnée de deux anges adorateurs.

Le tableau qui représente la résurrection de Jésus-Christ est un des plus beaux du célèbre le Brun. La plupart des écrivains qui ont eu occasion de parler de cet excellent morceau, et Piganiol lui-même, ont avancé faussement que c'étoit un présent du grand Colbert, ministre, secrétaire d'état, et contrôleur-général des finances.

Dans le temps que Louis XIV porta la guerre en Franche-Comté, le corps de la mercerie lui prêta une somme considérable, qui fut rendue peu après, avec une autre somme en présent. Le ministre chargé de notifier au corps de la mercerie les volontés du prince, marqua dans sa lettre que l'intention du roi étoit que ce présent fût employé à la décoration de leur chapelle, et à des prières pour sa majesté. On résolut en conséquence de consacrer une partie de cet argent

à un tableau que l'on placeroit sur le maître-autel de l'église du Sépulcre, où le corps de la mercerie faisoit faire son office. Le fameux le Brun remplit parfaitement les désirs de cette compagnie ; et en peignant Jésus-Christ sortant du tombeau, il représenta Colbert, le protecteur du commerce et des arts, tenant un des coins du linceul.

La nouvelle de la rapide conquête de la Franche-Comté faite par Louis XIV en personne, étant arrivée sur ces entrefaites, l'autre partie du présent de sa majesté fut employé à faire faire les actions de grâces les plus solemnelles. L'illustre Santeul composa sur ce sujet une pièce latine, dans laquelle ce grand poëte, en célébrant la gloire du conquérant, fit une mention honorable de la générosité du monarque envers le corps de la mercerie, et de la reconnoissance de cette compagnie (17).

Cette pièce, qui a été traduite par l'un des Corneille, étoit conservée précieusement avec la traduction dans les registres du bureau de la mercerie. L'éditeur des œuvres de Santeul n'en a fait nulle mention dans son recueil. On ne la trouve imprimée que parmi les œuvres diverses de Pierre Corneille (18).

A droite du grand autel étoit une chapelle où l'on avoit représenté un sépulcre : il étoit surmonté d'une croix, sur laquelle étoit un Christ. Cette figure, plus grande que nature, étoit sculptée en bois et colorée ; elle avoit sur la tête une couronne à fleurons dorée ; et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que le Christ au lieu d'être nu étoit vêtu d'une grande tunique ronde à manches et ornée de croix de Jérusalem en or ; quoique d'une sculpture gothique, la tête du Christ avoit assez d'expression. Cette croix étoit sur un fond qui servoit de tableau d'autel, et qui représentoit le paysage d'un calvaire.

On trouvoit dans cette église un assez grand nombre d'épitaphes. Voici les principales.

Honorable homme sire Jean Chesnart, en son vivant maître de la monnaye du Roi, mort le 19 décembre 1592.

(17) Hurtaud, Dictionnaire de Paris, Tome IV, page 638.
(18) Page 82.

Honorables

Honorables personnes Denys le Febvre , greffier du bailliage de la temporalité de l'évêché de Paris , mort le . . . . et Jehanne du Moulin son épouse, fille dud. Jacq. du Moulin, et de la dame Marg. le Tellier , morte le 6 septembre 1539. Suivent ces vers :

Hospes in orbe fui quondàm, nunc civis olympi
Jacobus , vitâ jam meliore fruor.
Conjugis optatæ gremio complectitur ossa
Hic locus ; hæc eadem , nos tenet urna duos.
Nata fuit nobis , claro conjuncta marito ,
Quorum etiam cineres hic locus unus habet.
Qui nos unanimes junxit , thalamusque jugavit
Ille quidem non est morte solutus.

Le cœur de damoiselle Marie d'Asniers, fille de deffunct messire Claude d'Asniers, lui vivant, Conseiller etSecrétaire du Roi, maison et couronne de France , et contrôleur-général des fortifications de Picardie ; et femme de Louis de Gaulquel, Escuyer , Seigneur dudit lieu, et de Belle-Place, Capitaine , entretenu par Sa Majesté en l'Etat de Piémont, Gentilhomme de la Venerie et Fauconnerie du Roi, et Lieutenant-général en la grande Panneterie de France (19) , *laquelle décéda à Poucques , près Nevers, le* 28 *octobre* 1588 , *et led. de Gaulquel, le* 18 *janvier* 1596.

Honnête (20) *femme Jacqueline Hac, femme de Philippe Pinet, morte le* 15 *octobre* 1521.

Honorable homme sire Bertrand Jolly , monnoyer des monnoies du Roi et du servant de France , et l'un des maîtres et gouverneurs de l'église et hôpital de céans, mort en 1519 : *et Catherine le Maistre son épouse, morte le* 7 *novembre* 1530.

Honorable homme Jean Poitevin , apothicaire et valet-de-chambre de la Reine Isabelle de Bavière, femme du roi Charles VI, mort en 1402 (21).

(19) Il n'y manquoit plus que d'ajouter gentilhomme de l'office et de la cuisine.

(20) Ce mot mis pour l'usage, répond à noble homme.

(21) Voici le premier exemple d'un valet-de-chambre-apothicaire.

Macé Bonne, maître Gantier-Parfumeur, mort le 7 septembre 1605.

Anne Mousnier, femme en premières nôces de Henri Bonne, aussi maître Gantier-Parfumeur, morte le 9 mars 1607.

Guillemette Tailleur, veuve de Macé Bonne, morte le 22 novembre 1607.

Henri Bonne leur fils, et marié à Reyne son épouse. Sans date ; cette tombe a été posée par Jean Boucher, sonneur de l'église, frère maternel d'Anne Mousnier.

Julien Brodeau, célèbre avocat au parlement de Paris, mort le 19 avril 1653 (22), *à 70 ans.*

Julien Brodeau étoit originaire de Tours : il exerça à Paris, avec succès et avec honneur, la profession d'avocat ; il travailla aussi à plusieurs ouvrages de jurisprudence. On a de lui les arrêts de Louet, la vie de Charles du Moulin, et des commentaires sur la coutume de Paris. Son épitaphe est presqu'effacée ; elle est en latin. On y loue l'éloquence de Brodeau : il n'admettoit, dit-elle, aucune cause que la justice ne lui en parut au moins probable ; il sembloit dicter les arrêts du parlement ; et il ne fut vaincu que dans une seule cause, quand il lui fallut subir l'arrêt de Dieu, à 70 ans (23). Son épouse et ses enfans lui consacrèrent cette épitaphe.

A côté du grand portail est la porte du cloître. On voit audessus, dans une niche, un sauveur qui est posé sur un grouppe de nuage. Cette figure en pierre est assez belle. On en a gâté les finesses en la peignant à l'huile.

Le cloître contient plusieurs maisons dont quelques-unes sont grandes et belles.

---

(22) C'est à tort qu'Homélius le fait mourir en 1635. *Vide Homelii Litteratura Juris, pag.* 339.

(23) *Omnium causarum actor, omnium victor : nullam causam admisit nisi probabilem ; nullam reliquit ; perorabat ut judex ; dictare videbatur decreta senatus ; cum diceret unica mortis causa est cui victus succubuit decretum Dei esse et vinci voluit. Obiit anno Domini* 1653, *die* 19 *aprilis, ætatis* 70.

XXVIII.

COLLÉGIALE D'ÉCOUIS.

Département de l'Eure ; District d'Andelis.

Le bourg d'Ecouis (1) avoit le titre de baronnie ; il étoit du diocèse, parlement et intendance de Rouen, élection d'Andelis. On y comptoit trois feux privilégiés, et quatre-vingt-onze feux taillables. Ce bourg est situé dans une contrée très-abondante en grains, en fruits et en paturages, à une lieue et demie d'Andelis, trois et demie de Gisors et cinq de Rouen. La justice d'Ecouis s'étendoit sur dix-huit paroisses. Il se tient tous les vendredis un gros marché dans ce bourg. On voit, aux environs, plusieurs belles maisons de plaisance (2).

Il est actuellement du district d'Andelis, dans le département de l'Eure.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans Ecouis, c'est la halle couverte en bois, qui est assez belle, le château d'une construction très-moderne, une maison fort bien bâtie, appartenant à M. de Charmont ancien brigadier de la Maréchaussée, et sur-tout la paroisse qui étoit une collégiale (3).

L'église paroissiale d'Ecouis étoit située anciennement dans le lieu où étoit alors et où on voit encore le cimetière ; elle portoit le nom de Saint-Aubin, et dépendoit de l'abbaye du Bec à qui Alvered de Gamaches l'avoit donnée vers l'an 1141.

En 1250 ou environ, ce monastère présentoit encore à la cure ; mais, dans la suite des temps, le roi en acquit le patronage, par échange.

---

(1) Le bourg d'Ecouis s'appelle en latin, *Escovisium*, *Escoiacum* ; on trouve dans les Rôles-Normands, page 291, *Beata Maria Scoiarum.* Le mot *Ecouir*, en vieux françois, signifie battre, frapper, *percutere* ; mais, si c'est l'origine du nom d'Ecouis, quelle en est la raison ?

(2) Diction. d'Expilly, Tome II, page 726.

(3) Routier général, route de Rouen, par Pontoise, page 26.

Enguerrand de Marigny, qui l'obtint de Philippe-le-Bel, jeta l'église par terre, et en construisit une autre près de-là, en 1310, sous le nom de la *Sainte-Vierge*, où il fonda une collégiale, et y unit le titre de la cure.

La nouvelle église fut dédiée, en 1313, par le cardinal Nicolas de Freauville, légat en France, assisté de deux archevêques et de onze évêques, entre lesquels étoient les deux frères d'Enguerrand : Philippe, archevêque de Sens, et Jean, évêque de Beauvais, depuis archevêque de Rouen. A cette occasion, le pape accorda un jubilé perpétuel à l'église d'Ecouis, pour toutes les années où la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge et le Vendredi-Saint se rencontreroient le même jour : privilège singulier que les papes ont étendu jusqu'aux années où la fête de l'Annonciation tomberoit à quelqu'un des jours de la Semaine-Sainte. L'acte de fondation qui avoit été passé au mois de janvier 1311, du consentement d'Alips de Mons, troisième femme d'Enguerrand, et confirmé au mois de mai de la même année, par le pape Clement V, fut ratifié par lettres patentes du roi au mois de mai 1315. Cet acte porte que le chapitre d'Ecouis sera composé de douze chanoines, du nombre desquels il y aura une seule dignité sous le nom de doyen; deux offices distingués, l'un de chantre, l'autre de trésorier; et un vicaire perpétuel pour la cure unie au chapitre; que la pleine collation de toutes les prébendes, à l'exception de celle du vicaire perpétuel, appartiendra à lui et à ses successeurs, seigneurs du fief de Marigny, paroisse de Dampierre-en-Brai, pour une moitié, et du fief du Plessis, paroisse de Toufreville, pour l'autre moitié; qu'à l'égard de la vicairie perpétuelle, qui ne pourra être donnée qu'à un des chanoines, ces seigneurs n'en auront que la présentation; que chacun des deux collateurs conférera la prébende, l'un après l'autre, à tour de rôle; que ceux des chanoines qui ne seront pas prêtres, se feront ordonner dans l'année (4); qu'ils seront tous obligés à la résidence personnelle, et que, si quelqu'un d'entr'eux s'absente pendant deux mois consécutifs, sans cause raisonnable approuvée par

(4) Une prébende de l'église collégiale d'Ecouis fut donnée, en 1418, à Jean Ruff; le titre de doyen à Guillaume Duval. Roles-Normands, pages 281 et 291.

le

le doyen et le chapitre, le collateur pourra nommer à sa prébende comme vacante de droit; le fondateur se réserve néanmoins le droit d'avoir auprès de lui un des douze chanoines qui alors sera censé résident, et recevra les gros fruits de la prébende; que chacun des chanoines aura un clerc instruit au chant de l'église; que le revenu des gros fruits de la première année de chaque prébende appartiendra à la fabrique; que toutes les prébendes seront exemptes du droit de déport; que le doyen et le chapitre auront la connoissance de toutes les causes criminelles et civiles concernant les chanoines et les clercs, qui ne pourront être corrigés ni visités par aucun autre supérieur ecclésiastique.

Ce dernier article n'étoit pas sans difficulté : il a souffert bien des exceptions; cependant le chapitre faisoit la visite de la paroisse. A l'égard du doyen, comme il avoit la charge des ames des chanoines et des clercs de la collégiale, il ne lui suffisoit pas d'être nommé de plein droit par le collateur; il avoit encore besoin de l'institution de l'archevêque, et les doyens ne manquoient pas de prendre, pour ce sujet, des provisions à l'archevêché; enfin, au lieu des douze clercs marqués par la fondation, on a établi six enfans-de-chœur en psallette, avec un maître de musique, quatre choristes et un clerc pour la sacristie.

Comme les deux fiefs de Marigny et du Plessis, qui étoient mouvans de la baronnie d'Ecouis, furent ensuite unis à celle du Pont-Saint-Pierre, le seigneur de cette terre nommoit, en dernier lieu, seul à toutes les prébendes.

Lorsqu'Enguerrand de Marigny mourut, les fonds de cette fondation n'étoient pas encore fixés; mais le roi Louis-Hutin, pour acquitter les intentions de Philippe-le-Bel, les assura sur certains domaines fixes qu'il transporta à la collégiale.

Le doyen prétendoit avoir été autrefois député-né du Vexin-Normand, aux états de la province; et, en conséquence de cette ancienne prérogative, il portoit la robe-rouge aux grandes fêtes et à toutes les cérémonies publiques (5).

(5) Toussaint Duplessis, Description de la Normandie, Tome II, page 337.

Cette église est solidement bâtie en croix latine. Le portail, *Planche I*, est flanqué de deux grosses tours couvertes en clocher, dans l'une desquelles il y a deux grosses cloches du poids de huit à dix milliers. La flèche est couverte en plomb, et ornée de deux couronnes. Le fronton est surmonté d'un Saint-Michel, vainqueur du Démon : au lieu de rose, on voit une grande croisée en ogive.

Sur le poteau du milieu de la porte de l'église, est une figure de la Vierge à qui cette église est dédiée. A droite, on voit les figures d'Enguerrand de Marigny et d'Alips de Mons, que j'ai fait graver séparément, *Planche II*, *fig.* 1 et 2.

Enguerrand, *fig.* 1, est vêtu en habit civil, d'une cotte-hardie assez courte par-dessus une tunique, comme on représente les enfans des princes (6). J'ai donné plus bas une notice de sa malheureuse histoire. Il tient dans sa main l'église d'Ecouis qu'il offre à la Vierge.

Alips de Mons, troisième femme d'Enguerrand de Marigny, est représentée, *fig.* 2, vêtue d'une longue cotte-hardie, garnie d'une mentonnière semblable à celles des filles du couvent de l'*Ave-Maria*. Elle tient également le plan en relief de l'église d'Ecouis qu'elle offre à la Vierge.

Cette épouse infortunée n'abandonna point Enguerrand dans sa disgrace : elle fut accusée d'avoir eu recours aux sortilèges pour le sauver (7), et on l'enferma au châtelet après la mort du surintendant.

Louis Hutin se repentit, à sa mort, d'avoir commis une injustice si criante : il fit mettre la femme d'Enguerrand en liberté, et lui légua dix mille livres, somme très-considérable alors, *en considération de la grande infortune qui lui étoit advenue*, dit ce prince dans son testament, *et pour le grand amour que la reine, sa mère, avoit pour la dame de Marigny* (8).

A gauche de l'église étoient les maisons canoniales.

(6) Antiquités Nationales, Tome I, Art. I, Planche VI.

(7) *Infrà*, page 10.

(8) Vies des Surintendans des Finances, Tome I, page 30.

Nº. XXVIII. *Pl. 1re Pag. 4.*



Cauvercy, del — *Ransonnette, Sculp*



N° XXVIII. *Pl. 2. Pag. 4.*



L'intérieur de cette église a été réparé depuis quelques années, et la voûte refaite en brique à la place de l'ancienne qui étoit en bois. Les armoiries peintes aux chefs de cette voûte, sont de Beaumanoir d'argent à trois arbres de sinople, au milieu d'un chevron brisé d'azur avec trois besans d'or.

On lisoit autrefois l'inscription suivante qui indiquoit la date de la fondation. Elle n'existe plus aujourd'hui.

L'an 1310, *Enguerrand, Ecuyer, Sieur de Marigny, comte de Longueville et Chambellan du Roi Philippe, du consentement de sa femme Alips institua et fonda, en l'Eglise paroissiale d'Ecouis, un Collège de Chanoines, pour y chanter tous les jours le divin Service, et il est inhumé dans cette Collégiale* (9).

A côté de la porte, à gauche, sont deux statues, *Planche II*, *fig.* 3 et 4; elles représentent un homme et une femme à genoux, sans épitaphe. Ce sont un particulier nommé Cornu et sa femme. Ils avoient fait, en faveur de la collégiale d'Ecouis, une fondation qui leur mérita l'honneur d'avoir leurs statues dans l'église; mais, comme ces fondations n'ont pas été acquittées, le monument a été rélégué à la porte.

On lit dans cette nef un petit nombre d'épitaphes :

Paul Bretoc, Avocat au Parlement de Rouen, mort le 16 *juillet* 1658.

Louis Bretoc, trésorier, mort le 2 *août* 1654, *Fondateur de quatorze Messes.*

Jean Tuvé, Chantre et Chanoine de cette Eglise, a fondé un salut le jour de Noël, qui sera tinté en quarts d'heures avec la grosse cloche, auquel sera donné aux Chanoines et Enfans-de-Chœur, à chacun une bougie; seront chanté plusieurs prières désignées tout au long, et enfin il y est dit que quatre sols seront donnés aux pauvres y assistans.

(9) Diction. de la Martinière, Tome II, page 726.

Sur une table en forme de cœur, on lit encore :

ICI GIST

Le cœur de très-haut et très-puissant Seigneur, M. S. R. Michel de Roncherolles, Marquis du Pont-Saint-Pierre, Baron, Seigneur Haut-Justicier dudit lieu et d'Ecouis-le-Plessis, Marigny, Dampierre, Patron-Collateur de toutes les Prébendes et Canonicats de cette Eglise collégiale, Seigneur de Gamache, Touffreville, Pitres, Remilly, la Neuville, Chandoises, Calleville et autres lieux, premier baron de Normandie, Conseiller d'honneur-né au Parlement de Rouen dont le corps repose en l'Eglise du Séminaire de Saint-Magloire à Paris, où, après avoir passé quinze années dans la retraite, il est décédé le dix-huitième jour de juin 1754, âgé de 86 ans. Priez Dieu pour le repos de son ame.

Les armes sont d'argent, facé de deux bandes de gueules.

Guillaume le Peuple et toute sa famille, en 1644.

On trouve au milieu de la nef, dans la croisée une plaque de marbre blanc (10), sur laquelle on lit cette épitaphe :

Ci gît l'enfant, ci gît le père,
Ci gît la sœur, ci gît le frère,
Ci gît la femme et le mari,
Et ne sont que deux corps ici (11).

La tradition est qu'un fils de madame d'Ecouis avoit eu de sa mère, sans la connoître et sans en être reconnu, une fille nommée Cécile. Il épousa ensuite,

(10) Il n'existe plus rien de cette épitaphe; la lame de cuivre sur laquelle elle étoit gravée, ayant été enlevée comme il a été remarqué; sur la tombe on voit deux têtes de marbre blanc, et au-dessous sont des os croisés et incrustés dans la pierre; celle-ci ayant été levée en 1716 ou 1717, on trouva qu'elle couvroit deux cercueils de pierre à côté l'un de l'autre, mais sans inscription. Dictionnaire d'Expilly, Tome II, page 727.

(11) Cette épitaphe a été ainsi traduite en latin :

Filius hìc, mater, soror et frater, vir et uxor;
Corpora quot credas indè jacere? Duo.

en

en Lorraine, cette même Cécile qui étoit auprès de la duchesse de Bar. Ainsi Cécile étoit fille et sœur de son mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau, en 1512, à Ecouis (12).

Cette histoire n'est rapportée par aucun historien digne de foi; mais cette épitaphe se trouve dans plusieurs églises de France (13), et on en lit d'à-peu-près

(12) Ce conte se trouve imprimé sur un petit feuillet que le sacristain distribue aux curieux qui viennent voir l'église d'Ecouis. Toussaint Duplessis rapporte que la tradition d'Ecouis la plus accréditée est que c'est le tombeau d'un Jean de Melun et d'Ydes de Marigny. Or, la seule Ydes de Marigny que nous connoissons, étoit petite fille du fameux Enguerrand; elle épousa, à la vérité, un Jean de Melun, grand chambellan; mais Jean de Melun n'a pu être ni le frère ni le fils de sa femme.

(13) La même épitaphe se lit, à peu de chose près, dans l'église d'Alincourt, village entre Amiens et Abbeville. Elle est en cinq vers au lieu de quatre.

Ci gît le fils, ci gît la mère,
Ci gît la fille avec le père,
Ci gît la sœur, ci gît le frère,
Ci gît la femme et le mari,
Et ne sont que trois corps ici.

L'auteur du *Trésor des Almanachs*, imprimé à Paris, en 1781, rapporte ces vers et ajoute : « C'est » en abrégé l'odieuse aventure d'une mère qui, après avoir épousé son fils sans le savoir en eut une fille « qu'elle lui donna en mariage, et, lorsqu'elle reconnut, dans la suite, ses malheurs, elle eut un grand « soin d'en cacher toutes les circonstances, et ne les révéla qu'à sa mort. Page 59.

Cette épitaphe a fourni le sujet d'un Roman, intitulé : *le Criminel sans le savoir*, imprimé à Paris en 1783; sur quoi l'auteur de l'*Année littéraire*, qui en rend compte dans le second numéro de 1784, page 135, dit aux lecteurs : « Avant de vous donner le développement de cet affreux mystère, il faut, « Monsieur, que je dise hautement que je ne comprends pas quelle fureur ont les auteurs de choisir des « sujets aussi révoltans. Cet événement est arrivé, je veux le croire, mais pourquoi lui donner une « seconde existence en le développant, en lui prêtant de nouvelles couleurs? il est dangereux de se « familiariser avec l'idée seule du crime : de tels forfaits doivent être ensevelis dans un oubli éternel; et, « loin d'applaudir à ce commentaire d'une épitaphe, j'aurois souhaité qu'on effaçât l'épitaphe elle-même. « Je m'étendrai peu sur cet ouvrage, je n'en dirai que ce qu'il faut pour vous en donner une idée, et » je m'empresse même de le faire pour prévenir la tentation que vous pourriez avoir de lire l'ouvrage » lui-même, etc. ».

Gaspard Méturas a inséré cette épitaphe dans son *Hortus Epitaphiorum Selectorum* in-12, 1648, et

semblables dans diverses contrées ; aussi peut-on les regarder plutôt comme un genre d'énigmes particulier qui aura été pris ensuite pour la relation d'un fait véritable. Ce sont les moines et les prêtres qui, dans leur ennui, ont imaginé ces énigmes comme ils ont inventé les accrostiches, les chronogrammes, les vers en autel, en scie, etc.

Jean Major, théologien célèbre, dit (14) avoir vu, dans un monastère, un tableau qui représentoit deux femmes, tenant chacune un enfant sur leurs genoux. Au-dessous on lisoit ces vers allemands

Diese kind sind unsre kind,
Jhre vater unsre bruder sind,
Und dieses doch in rechter eh,
Nun rathe wie die sipschafft steh ?

qu'il traduit ainsi en latin :

Hi liberi nostri liberi sunt,
Parentes eorum nostri fratres sunt,
Et hoc tamen in legitimo conjugio,
Jam dic qualis sit cognatio ?

ce qui signifie : ces enfans sont nos enfans ; leurs pères sont nos frères ; tout cela s'est fait cependant par un mariage légitime : dites à présent quelle est notre degré de parenté.

Ce tableau a été regardé long-temps comme une véritable énigme que Jean Major avoue lui-même n'avoir pas pu expliquer. Homélius en a donné l'explication (15). Toute la difficulté consiste en ce que les deux femmes ont changé d'enfans, et

---

dit, dans le titre du quatrain, qu'il se trouve aussi à Clermont, en Auvergne, et il ajoute que « la clef pour l'ouvrir consiste à dire que cette mère engendra son mari, en épousant son propre père ; car il » s'ensuit de-là qu'elle étoit son fils, son frère et son mari, même peut-être légitimement, si le mariage » étoit fait avec une juste ignorance de part et d'autre.

(14) *Disputatio de Nuptiis, Jure prohibitis.* Jean Major, ou le Maire, né en Ecosse, enseigna la Théologie à Paris, au collège de Montaigu où il avoit étudié ; il mourut en Ecosse en 1548.

(15) *Jurisprudentia numismatibus, picturis, gemmis et sigillis illustrata*, pag. 82.

chacune tient celui de l'autre ; il ne reste plus d'ambiguité que dans ces mots : *parentes eorum nostri fratres sunt* ; mais elle cesse, en considérant que le mari de la femme placée à droite du tableau est le frère de la femme placée à gauche, et que le mari de celle-ci est le mari de la femme placée à droite : il n'y a donc entr'eux aucun degré de parenté ; Jean Major a mis ainsi cette inscription en vers :

Hi duo sunt nati, nostrâ de carne nati,
Sunt nostri fratres, qui genuêre patres.
Nec thorus amborum cestus (16) violavit amorum ;
Vis tranare vadum ? dic genus atque gradum.

Ces jeux d'esprit sont plus remarquables et plus difficiles quand ils ont pour objet des nœuds réels et légitimes. Quant aux mariages incestueux, par qui tous les degrés de parenté sont confondus, l'antiquité nous en offre assez d'exemples. C'est ainsi que s'exprime Œdipe dans la tragedie de Sophocle :

Hymen, funeste hymen, tu m'as donné la vie,
Mais, dans ces mêmes flancs où je fus renfermé
Tu fais rentrer ce sang dont tu m'avois formé,
Et par-là tu produis et des fils et des pères,
Des frères, des maris, des femmes et des mères,
Et tout ce que du sort la maligne fureur
Fit jamais voir au jour, et de honte et d'horreur.

Ces vers cités par Longin, dans son *Traité du Sublime*, ont été traduits par Boileau. Sénèque les a imités ainsi dans ses *Phéniciennes :*

Obscura nostræ verba fortunæ loquar,
Quæ nemo solvat :
Avi gener, patrisque rivalis sui,
Frater suorum liberorum, et fratrum parens,
Uno aviâ partu liberos peperit viro
Ac sibi nepotes. Monstra quis tanta explicet ?

(16) Le *cestus* étoit la ceinture que l'époux donnoit à l'épouse le jour des nôces.

Ego ipse, victæ spolia qui sphingis tuli,
Hærebo, fati tardus interpres mei.

On peut encore citer cette épitaphe rapportée par Gruter:

MATER. FILIUS. ET. FILIA.
SOROR. GENER. ET. NURUS.
AVIA. NEPTIS. VIR. ET. UXOR.
UNO. EODEMQUE. TEMPORE. AC. FATO.
SUBLATI. SUNT.
QUÆRITUR. QUOT. SINT.
TRES. SUNT. (17)

Ovide, en parlant de Myrrha, amoureuse de son père, dit (18):

Nec quod confundas et jura et nomina sentis?
Tu ne eris et matris pellex et adultera patris?
Tu ne soror nati, genetrixque vocabere fratris?

Et, dans un autre endroit, il dit du fils né de cette union :

ille sorore
natus, avoque suo.

On trouve la même énigme sur un marbre d'Italie.

Hersilus hìc jaceo, mecum Merulla quiescit,
Quæ soror et genetrix, quæ mihi sponsa fuit.
Vera negas, frontemque trahens ænigmata sphingis
Credis? sunt Pythio vera magìs Tripode.
Me pater è natâ genuit, mihi jungitur illa,
Sic soror et conjux, sic fuit illa parens.

(17) La mère, le fils et la fille, le beau-père, le gendre et la bru, la grand'mère, le petit-fils, l'homme et la femme sont morts à-la-fois. Combien étoient-ils? Trois personnes.

(18) Métamorph. XI, v. 345.

Je

Je suis Hersile, je repose ici ; à mes côtés est Mérulla qui fut ma sœur, ma mère et mon épouse. Vous niez le fait, et, fronçant le sourcil, vous le regardez comme une énigme du sphinx : elle est plus juste que celle de Delos. Mon père m'a eu de sa fille ; elle est devenue mon épouse : elle a donc été à-la-fois ma sœur, mon épouse et ma mère.

Enfin, on lit à Lubec une épitaphe à-peu-près semblable à celle d'Ecouis ; elle est en allemand :

Wunder over wunder !
Hier liegen dree dorunder :
Vater, sohn un de moder,
Suster, dochter un de broder,
Man un wyff,
Dree seelen un en lief (19).

Le fils avoit eu une fille de sa mère, et l'avoit épousée, comme le fils de madame d'Ecouis avoit, dit-on, épousé sa propre fille Cécile. Ces trois corps n'en font qu'un, selon cette épitaphe, parce qu'ils sont formés de la même chair et du même sang.

A côté de la nef est une grande chapelle qui servoit de paroisse avant la suppression de la collégiale : elle étoit mal entretenue et mal pavée, tandis que les chanoines avoient dépensé beaucoup pour faire réparer et voûter le reste de l'église.

La boiserie des deux chapelles, à l'entrée de la porte du chœur étoit très-bien sculptée, ainsi que les portes à jour, afin que le peuple pût voir l'officiant.

Le chœur étoit orné de stalles bien sculptés.

On voit, à gauche, un grand tombeau dans une niche, accompagné de quelques figures, c'est celui d'Enguerrand de Marigny.

Enguerrrand de Marigny, étoit fils d'un ancien gentilhomme de Normandie, nommé Duportier (20). Son ayeul ayant épousé l'héritière de la maison de

(19) Miracle sur miracle. Cy gissent trois squelettes, le père, le fils et la et le frère, le mari et la femme, et il n'y a que trois corps ici.

(20) Vies des Surintendans des Finances et des Contrôleurs-Généraux, Tome I, page 1.

Marigny, en avoit pris le nom, et Enguerand étoit le troisième qui le portoit : il avoit reçu une éducation soignée ; il réunissoit à une figure agréable un esprit naturel. Avec tant de moyens de plaire, il n'est pas étonnant qu'il ait réussi. Philippe IV, dit le Bel, conçut pour lui l'amitié la plus vive ; il accumula sur lui les dignités et les emplois ; il le fit son chambellan, châtelain du Louvre, surintendant des finances, grand maître-d'hôtel de France, son premier ministre ; il lui donna le comté de Longueville, et voulut qu'il l'accompagna quand il marcha, en 1296, contre les Flamands révoltés.

Cette guerre avoit épuisé le trésor-royal. Enguerrand conseilla à Philippe de lever de nouveaux subsides. Il altéra les monnoies, et écrasa les peuples pour satisfaire le monarque dont il étoit le favori. Le peuple n'osoit se plaindre, mais l'imprudente fierté d'Enguerrand l'irritoit autant que sa propre misère ; ses richesses énormes et ses prodigalités le rendirent pour les courtisans un objet de haine et d'envie.

Philippe recommença la guerre contre les Flamands. Enguerrand lui conseilla d'assembler les bourgeois des différentes villes. L'assemblée se tint à Paris, au palais. Le roi étoit assis sur un échafaud, au milieu des seigneurs et des prélats ; les députés des villes étoient au-dessous de ce théâtre. Enguerrand exposa les besoins de l'état, et la nécessité des nouveaux subsides ; il finit par dire que le roi étant présent, verroit lui-même ceux qui avoient de l'attachement pour sa personne et pour le bien de l'état. Etienne Barbette, un des députés des bourgeois de Paris, assura que ses concitoyens étoient prêts à fournir les subsides nécessaires ; plusieurs autres députés suivirent son exemple (21) Enguerrand auroit du profiter avec modération de ce succès, mais il imposa une taxe si exhorbitante que les murmures recommencèrent.

Philippe se vit ainsi à la tête d'une puissante armée, mais il n'alla pas au-delà

(21) Il paroît qu'Etienne Barbette avoit été gagné pour donner le premier son consentement aux nouvelles impositions ; il accorda six deniers pour livre. Les députés de Normandie et de Picardie s'y opposèrent fortement. On ne dit pas qu'il y ait eu une volonté et une résolution bien générale. Gudin, Histoire des comices de Rome et des Etats-Généraux, etc., Tome I, page 273.

de Lille, et revint sans avoir rempli son objet. On assura que Marigny avoit reçu une somme immense des Flamands, pour engager le roi à ne pas aller plus loin. Le comte de Valois continua la guerre : le comte de Flandres fut arrêté à Paris, contre la foi des traités, et mourut à la tour du Louvre. Valois avoit donné sa parole au comte; il pensa que cet affront venoit de Marigny, sa haine s'en accrut, et un événement fort simple en lui-même l'irrita encore.

Le comte d'Harcourt et le seigneur de Tancarville se disputoient la propriété d'un moulin. Valois aimoit le comte d'Harcourt; Marigny osa se déclarer ouvertement pour son ami le seigneur de Tancarville; et le roi cédant aux instances de son ministre, décida en faveur de ce dernier. Le comte de Valois s'emporta; Marigny répondit avec fermeté, et de ce moment le comte jura sa perte, mais il n'osa rien entreprendre du vivant de Philippe.

La guerre recommença contre les Flamands. Marigny leva de nouveaux impôts qui excitèrent de nouveaux mécontentemens : cependant la paix fut bientôt conclue; Marigny, chargé d'ordres secrets du roi, fit un traité avec Robert. Les princes, et sur-tout le comte de Valois, irrités de voir cesser ainsi la guerre, accusèrent Marigny d'avoir reçu des sommes considérables pour trahir l'état, mais l'amitié que Philippe avoit pour lui fit sa justification.

Marigny, sûr de l'amitié du roi, bravoit l'orage, il lui donna quelques conseils utiles : ce fut lui qui l'engagea à rendre le parlement sédentaire, à faire des changemens dans l'échiquier de Normandie (22); à établir un parlement à Toulouse, pour soulager celui de Paris. Il s'occupa aussi du soin de diminuer

(22) L'*Echiquier* est probablement ainsi nommé, parce que la salle où ce tribunal s'est tenu dans le principe, étoit pavée de carreaux noirs et blancs entre-mêlés, comme on a appellé *table de marbre* la salle où le grand-connétable, le grand-amiral et le grand-maître des eaux et forêts exerçoient leurs jurisdictions. Il fut institué par les ducs de Normandie; il jugeoit sur appel et en dernière instance, et ne se tenoit que deux fois l'année, à Pâques et à la Saint-Michel. A ces deux époques, il étoit ouvert pendant six semaines : Les principaux Ecclésiastiques de la province et les seigneurs des terres titrées étoient seuls admis; c'étoit à eux seuls qu'appartenoit le droit de rendre la justice souveraine; on ne connoissoit pas encore la robe. En attendant les temps fixés pour la tenue de l'*Echiquier*, le grand-sénéchal de Normandie

le nombre des petits tyrans, qui, sous le nom de comtes, de ducs, exerçoient les plus horribles vexations. Il réunit à la couronne les comtés de Bourgogne, d'Angoulême, de la Marche, les seigneuries de Lusignan, et de Fougères en Bretagne; il avoit conçu une partie des projets que le cardinal de Richelieu a exécutés depuis. Ces réformes utiles réparèrent une partie des maux que la multiplicité des impôts qu'il avoit imposés, causèrent à la France.

La mort de Philippe-le-Bel arrivée le 29 novembre 1314, causa un grand changement dans sa fortune. Louis-le-Hutin lui succéda.

Le comte de Valois avoit pris sur lui un grand empire, et il s'en servit lâchement pour exécuter son projet de vengeance contre Marigny.

Le ministre sut éviter long-temps les piéges de son ennemi, mais enfin le moment du triomphe de Valois étoit arrivé. Les peuples du Vermandois, du Beauvoisis, de la Champagne et du Forez, se révoltèrent à l'occasion des impôts. On y envoya le comte de Valois qui sut faire tomber toutes leurs plaintes sur Marigny, et leur promit la punition de l'auteur de leurs maux. De retour à Paris, il dit au roi qu'il falloit faire rendre compte à Marigny de l'administration des finances. Le roi fit assembler le conseil dans son palais, et demanda d'un ton de colère : Où sont les décimes levées sur le clergé, les subsides levés sur le peuple ? Qu'est enfin devenu le profit qu'on a retiré de l'altération des monnoies ? Le comte de Valois ajouta, Marigny a eu l'administration de tous ces deniers; c'est à lui d'en rendre compte. Je suis prêt à le faire. Eh bien, reprit le comte, que ce soit à l'instant. Ce compte, répliqua Marigny, n'est pas si difficile à rendre que vous le pensez. Je vous ai donné la plus grande partie de cet argent, et j'ai employé le reste à payer les dettes de l'état et à soutenir la guerre contre les Flamands. *Vous en avez menti*, dit le comte avec impétuosité. *C'est vous-même, par Dieu*, répondit Marigny. Valois tire son épée; Marigny se met en état de

réformoit, s'il étoit nécessaire, les sentences des vicomtes et des baillis, et jugeoit les causes provisoires. L'*Echiquier* se tenoit, tantôt à Rouen, tantôt à Caen ou à Falaise, mais plus souvent à Rouen.

défense.

défense. On les arrête. Le comte résolut alors de hâter, à quelque prix que ce fut, la perte du surintendant. Il engagea le comte de Saint-Pol et le vidame d'Annecy à joindre leurs sollitations aux siennes pour obtenir la punition de Marigny, qui avoit osé repousser l'insulte qu'un prince du sang lui avoit faite, et qui avoit dissipé les revenus de l'état.

Enguerrand se fioit sur son innocence, il se retira chez lui avec tranquillité, et se rendit quelques jours après au conseil du roi : lorsqu'il se présenta, on lui demanda son épée et on le conduisit dans la tour du Louvre, dont il étoit châtelain. Il dut y faire de cruelles réflexions, et méditer profondément sur l'inconstance de la fortune, en songeant à l'injuste détention du comte de Flandres dont il avoit été la cause.

Le comte de Valois, résolu de le faire périr, eut la bassesse de solliciter des délateurs. Il fit annoncer que tous ceux qui avoient des sujets de plainte contre Marigny pouvoient venir les déclarer ou les donner par écrit. Pour n'épargner aucune mortification à son ennemi, il représenta au roi qu'il étoit dangereux de le laisser dans le Louvre dont il étoit châtelain, et il le fit conduire au Temple, où il fut plongé dans un cachot : dans la route il étoit accompagné de ses juges ou plutôt de ses bourreaux. La multitude, toujours avide de ces sortes de spectacles, voyoit avec plaisir l'extrême abaissement d'un homme si puissant, qu'on lui faisoit envisager comme l'auteur de tous ses maux et chacun se faisoit un devoir d'augmenter ses peines par de nouveaux outrages.

Marigny étoit étroitement lié avec Raoul de Presle, avocat célèbre de ce temps-là (23). Le comte craignit que son éloquence ne lui enlevât sa victime, il le fit arrêter. Il porta l'atrocité jusqu'à promettre des récompenses à ceux qui voudroient former des accusations graves contre Marigny et contre Raoul de Presle. Des scélérats accepèrent ses offres et devinrent ses complices : de ce nombre fut l'avocat Jean d'Asnières, qui se chargea de présenter les chefs d'accusations.

(23) Voyez la Vie de Raoul de Presle, par Lancelot. Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome XIII. J'en parlerai à l'article de Saint-Merry où il est enterré.

Marigny fut transféré à Vincennes (24) : le roi s'y étoit rendu et avoit fait assembler les princes, les conseillers d'état, les pairs, les prélats, enfin tous ceux qui tenoient un rang distingué dans le royaume. Marigny parut, non pour répondre aux accusations, mais pour les entendre. Jean d'Asnières fit un discours qui parut fort ridicule, même dans ces temps d'ignorance (25). Il produisit quarante-un chefs d'accusations ; il renouvella celle d'altération des monnoies, et de la surcharge des subsides qui avoient causé des séditions dans le royaume, celle d'avoir obtenu de la foiblesse du roi, par différens artifices, des présens immenses, d'avoir volé quarante mille écus que ce prince envoyoit au pape, et quinze mille florins dont il faisoit présent à Edmond de Goth, parent de ce pontife, d'avoir fait sceller, par le chancelier, plusieurs lettres en blanc, pour les remplir de faux comptes, d'avoir dégradé les forêts du roi, et fait plusieurs affaires à son profit, d'avoir eu beaucoup d'argent des Flamands pour faire échouer la guerre, enfin d'avoir poussé l'insolence jusqu'à faire mettre sa statue sur l'escalier du palais (26), qu'il avoit entrepris de faire aggrandir par les ordres du roi.

(24) Antiquités Nationales, Tome II, Art. X, page *6*.

(25) Il commença par ces mots : *Non nobis, Domîne, non nobis sed nomini tuo da gloriam :* Ne nous donne pas de gloire, Seigneur, mais donne-la à ton nom. Il parla ensuite du sacrifice d'Abraham et d'Isaac, d'une multitude de serpens qui désoloient la France du temps de saint Hilaire, et leur compara Enguerrand de Marigny, ses parens et ses alliés, etc. Vies des surintendans des finances, Tome I, Page 18.

(26) Enguerrand de Marigny avoit fait rétablir et augmenter le palais ; quelques auteurs prétendent même qu'il le reconstruisit tout entier. Il avoit en effet, avec la permission du roi, fait mettre sa statue sur l'escalier ; mais au-dessous de celle du roi, et dans une posture respectueuse. On prétend que cette statue est celle qu'on a vue long-temps dans une petite cour à l'entrée de la conciergerie. Quand on travailla à réparer les ravages que le feu avoit fait au palais la nuit du 8 au 9 janvier 1777, on la transporta dans une galerie basse ; elle étoit sans piédestal, et d'une assez bonne attitude. La taille étoit courte et assez fournie, le visage avoit un air riant et agréable ; l'habit, tel qu'on le portoit de son temps, descendoit jusqu'aux genoux ; la tête étoit couverte d'une espèce de chaperon dont la pointe entortillée revenoit sur l'oreille gauche. On remarquoit sur l'habit un baudrier brodé auquel une épee étoit attachée. Cette statue est à présent tellement mutilée qu'on n'y reconnoît plus rien. Vies des Surintendans des Finances, Tome I, page 28.

Marigny se leva pour répondre, mais on ne lui laissa pas la liberté de parler : il auroit prouvé qu'il n'étoit point l'auteur de l'altération des monnoies, que les impositions avoient été mises par ordre du roi, qui vouloit soutenir une guerre onéreuse, qu'on ne pouvoit lui faire un crime des bienfaits de son maître et de son ami, qu'on ne pouvoit enfin condamner un homme pour quelque crime que ce fut sans une entière conviction; mais Valois vouloit la mort de Marigny et non sa justification. On le reconduisit dans son cachot du Temple, où il fut chargé de chaînes. Son frère l'évêque de Beauvais demanda vainement la permission de répondre à ses accusateurs, il ne fut pas écouté davantage. Plusieurs amis de Marigny réclamèrent avec aussi peu de succès. Louis étoit cependant indigné, il auroit voulu lui rendre justice et qu'on le remit en liberté, mais il craignoit de mécontenter son oncle. L'imbécille monarque, qui pouvoit ordonner une action juste, eut la pusillanimité de prier son oncle de ne pas trouver mauvais qu'il reléguât Marigny dans l'isle de Chypre, mais cette proposition ne pouvoit assouvir la vengeance du comte qui avoit juré la mort de l'infortuné surintendant.

A l'accusation de concussion et de péculat se joignit bientôt celle des maléfices; on trouva des hommes assez vils pour déposer que Alips de Mons, femme de Marigny, et la dame de Canteleu, sœur de cet infortuné, avoient voulu *envoûter le roi messire Charles et autres barons* (27). On les arrêta, et elles furent enfermées dans la tour du Louvre. Jacques Delor, qu'on accusa d'être le magicien dont

(27) Envoûter vient, selon la plupart des auteurs, *à voto*, vœu; il signifie, vouer au diable; mais il est bien plus probable et même presque certain qu'on doit le dériver *à vultu*, visage. La manière dont on s'y prenoit pour envoûter étant de former une image de cire aussi semblable qu'il étoit possible à la personne qui étoit l'objet du maléfice. On étoit persuadé que l'effet de ces images étoit de faire souffrir aux personnes qu'elles représentoient, les mêmes tourmens que ceux auxquels on les condamnoit, et même la mort? cela s'appelloit envouster, envoulter, en latin, *invultare*, ce qui répondoit au mot ensorceler. On nommoit aussi cette espèce de maléfice, *votum*, *imaginatio*, et les images étoient appellées *voltivoli*. Voyez Carpentier, Supplément de Ducange à ces différens mots.

Cette superstition est fort ancienne; les Grecs pensoient qu'elle venoit de la Thessalie; Théocrite, Idylle II, vers 28, représente une enchanteresse jetant dans le feu une image de cire, et demandant que son

elles s'étoient servi pour leurs maléfices, fut conduit au châtelet avec sa femme, qui fut brûlée par la suite, et son valet fut pendu. Le bruit se répandit tout à

amant brûle ainsi pour elle. Virgile, Eclogue VIII, vers 80, a imité ce passage. Horace, liv. I, satyre 8, décrit deux sorcières, Sagane et Canidie, occupées à leurs maléfices; elles font deux figures, l'une de laine, l'autre de cire; celle de cire est plus petite, et à genoux devant celle de laine qui paroît lui infliger un châtiment. Enfin, plusieurs auteurs de l'antiquité parlent de cette espèce d'enchantement.

Il n'est pas étonnant que cette superstition se soit transmise jusqu'à nous comme tant d'autres. Thiers, dans son Traité des Superstitions, la met au nombre des maléfices ennemis. Cette espèce de sortilège fut fort commune jusqu'au quinzième siècle; en même-temps qu'il étoit un moyen de nuire à ses ennemis, en étoit un aussi de se disculper des fautes les plus graves : les prêtres sur-tout, quand ils étoient surpris dans les bras d'une femme, pretendoient avoir été envoûtés. On lit dans un vieux manuscrit, que Jeanne Cretot, menestrelle de vieille, avoit ensorcelé ou envoûté Pierre Coquel, clerc, et fait tant par son mauvais art et engin qu'il étoit devenu son ami. Gaultier, prêtre de Bray, avoua avoir été envoûté au moyen d'une image en cire, mais sans savoir comment, par une femme à qui il avoit fait deux enfans, sans savoir aussi comment; Manuscrits de la Bibliothèque nationale, numéro 1245, fol. 352.

Nous avons vu dans cet ouvrage, Tome II, Art. X, page, 46, que l'on baptise les cloches et qu'on a baptisé les crapauds. Voici un passage qui prouve que l'on baptisoit aussi ces images de cire dans les jours de Robert d'Artois. Frère Henri, de l'ordre de la Trinité, lui demande, *qui est ce qui voust*? c'est-à-dire, qu'est-ce qui envoûte? C'est, répond-il une image de cire que l'on fait baptisier pour gréver ceux que l'on veut gréver; on ne les appelle pas, en ce pays, *vouts*, répliqua le religieux, on les appelle *manis*.

On se contentoit le plus souvent de tourmenter ces images; mais quelquefois aussi, par une intention plus criminelle, on les perçoit d'un poignard, pour faire mourir ceux qu'elles représentoient. On lit, dans un Manuscrit du roi qui contient une lettre de rémission de l'an 1372

« Après ce avoir fait acheter la dite Sauverelle par ladite Arzent un quarteron de cire, du quel elles firent un veu en fourme d'un homme; le quel veu ladite Arzent, par le conseil de la dite avoit porté à l'ostel du dit capitaine, et fu mis souls son lit où il demoura par l'espace de sept ou quinze jours; et après ce s'en estoit venue la dite Jehannette, femme du dit capitaine, à la dite Arzent, en la présence de la dite Jehanne Sauverelle, et lui avoit dit qu'elles lui devoient faire mourir ledit capitaine son mary, et il estoit en meilleur point que paravant.

Quelquefois aussi l'auteur du maléfice se contentoit de vouloir faire perdre un membre à l'homme envoûté, pour laquelle accusation maistre Bernard Desplez fist information contre le suppliant, le quel en hague de ce fist une ymaige, au moyen de la quelle le dit Desplez peust estre si blessié et impotent, qu'il ne peust jamais escripre et ainsi advint au dit Desplez, comme depuis a oy dire le dit suppliant.

coup

coup que Delor s'étoit pendu dans sa prison. Il est très-probable qu'on l'avoit étranglé. On montra les images de cire au roi, et on lui dit que le magicien s'étoit exécuté lui-même. Louis, jeune, crédule et sans expérience, se laissa bientôt persuader, et abandonna Marigny au comte de Valois.

Le comte fit alors assembler, au château de Vincennes plusieurs barons et chevaliers; on leur lut les chefs d'accusations contenus dans le discours de Jean d'Asnières, et on n'oublia rien pour prouver que l'accusé étoit l'auteur de ces pratiques abominables. Les juges le crurent ou feignirent de le croire coupable, et sans suivre aucune des règles de la justice, il fut condamné à être pendu.

Enguerrand de Marigny protesta jusqu'à la mort qu'il n'étoit point coupable des crimes qu'on lui imputoit : il fit un testament solemnel dans lequel il exposa sa justification. Enfin l'horrible arrêt fut exécuté le 30 avril 1315, la veille du jour de l'ascension. Le peuple, toujours exagéré, avoit regardé la condamnation de Marigny comme une juste punition de ses crimes; mais en le voyant conduire au supplice, il fut sensible à son malheur, et cette sensibilité augmenta lorsqu'on lui entendit dire : *Bonnes gens priez pour moi, je suis innocent, et l'on me conduit au supplice.* Les larmes coulèrent des yeux ; tout le monde fut consterné : on examina les motifs de sa condamnation ; aucun ne parut plausible, et le comte de Valois ne recueillit pas les applaudissemens qu'il attendoit.

Les mémoires de Nevers, Tome I, page 73, nous apprennent que ce maléfice étoit fort connu sous le règne superstitieux de Charles IX, et des autres fils de la barbare et cruelle Médicis. Les ligueurs employèrent aussi ce moyen selon la Satyre Ménippée, Tome II, page 448, pour nuire à Henri IV. « Furent faictes à Paris force images de cire qu'ils tenoient sur les autels, et les picquoient à chacune des quarante messes qu'ils faisoient dire durant les quarante heures en plusieurs paroisses de Paris, et à la quarantiesme, picquoient l'image à l'endroit du cœur, disant à chaque picqueure quelques paroles de magie pour essayer à faire mourir le roy. Aux processions pareillement, et pour le mesme effect ils portoient certains cierges magiques qu'ils appelloient par mocquerie, cierges bénits, qu'ils faisoient esteindre aux lieux où ils alloient, renversant la lumière contrebas, disant je ne scai quelles paroles, que les sorciers leur avoient appris ». Ces usages abominables sont encore pratiqués aujourd'hui par les tireuses de cartes et les diseuses de bonne aventure.

Enguerrand mourut en chrétien. Sa longue détention, l'appareil prolongé de son supplice, les idées superstitieuses du temps avoient abbatu son courage. Il fut exécuté avant le point du jour comme c'étoit alors la coutume, et pour flétrir d'avantage sa mémoire, son corps fut porté au gibet de Montfaucon, qu'il avoit fait élever lui-même pour y envoyer les cadavres des malfaiteurs après leur supplice (28).

Le supplice d'Enguerrand, l'ignominie qu'on avoit voulu imprimer à sa mémoire ne calmèrent point la fureur de son ennemi, il fit abattre la statue de Marigny qui étoit aux pieds de celle de Philippe-le-Bel : on la remplaça par son portrait, au bas duquel on écrivit ces deux vers pour prouver qu'il étoit insatiable.

Chacun soit content de ses biens,
Qui n'a suffisance n'a rien.

Le comte de Valois fit arrêter tous ceux qui avoient eu part à l'amitié du surintendant : de ce nombre fut Raoul de Presle dont j'ai déjà parlé. Cependant Louis Hutin se repentit à sa mort d'avoir commis une si grande injustice, et fit ce qu'il put pour la réparer : il fit mettre la femme et la sœur de Marigny en liberté, et leur fit un legs considérable. Philippe, archevêque de Sens, et Jean, évêque de Beauvais, conservèrent leur crédit à la cour. Jean de Marigny fut même élevé à l'archevêché de Rouen. Le roi Philippe de Valois le fit entrer dans son conseil, et lui demandoit toujours avis pour prendre une décision sur des affaires importantes.

Le comte de Valois ne put pas soutenir long-temps le poids de son crime ; ses remords le privèrent entièrement du sommeil, il trembloit dans les ténèbres. Marigny se présentoit sans cesse à lui au moment de son supplice, il fut attaqué d'une maladie de langueur, et il redouta les arrêts de la justice éternelle : il voulut faire une réparation authentique à la mémoire de Marigny ; il demanda son corps

(28) D'autres disent qu'il l'avoit seulement rétabli. Voyez, dans cet ouvrage, l'article Gibet de Montfaucon. Mézerai dit que, comme maître du logis, il eut l'honneur d'être mis au haut bout, au-dessus de tous les autres voleurs.

qui, avec la permission de Philippe-le-Long, frère et successeur de Louis-le-Hutin, avoit été transféré du gibet aux Chartreux, et mis dans un tombeau que l'archevêque de Sens avoit fait construire pour lui-même, il le fit transporter en pompe à Ecouis, dans la collégiale qu'il avoit fondée, où il avoit fait construire un tombeau pour toute sa famille, et lui fit faire un service solemnel à ses dépens.

Valois ne reçut aucun soulagement dans ses maux, dont la cause physique ne pouvoit être guérie : il devint paralytique de la moitié de son corps, et ses facultés intellectuelles s'affoiblissant en raison de la diminution de ses forces physiques, il ordonna une distribution aux pauvres de Paris, à qui le distributeur disoit : *Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigny, et pour monseigneur Charles de Valois.*

Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, monta sur le trône après la mort de Charles-le-Bel. Il s'efforça aussi de réparer le crime de son père. Il donna au fils d'Enguerrand de Marigny de l'emploi dans ses troupes, et fournit à sa petite fille l'argent nécessaire puor racheter les biens de son ayeul.

Le corps de Marigny avoit été transporté à Ecouis, mais il avoit été défendu de lui élever un tombeau, afin qu'aucune inscription, aucune épitaphe ne rappellât le crime de Charles, dont Louis-le-Hutin étoit le complice. En 1475, Louis XI qui descendoit en ligne directe de Charles de Valois, voulut encore ajouter à toutes ces réparations, il permit aux chanoines d'Ecouis de faire élever, sur la tombe d'Enguerrand de Marigny, un mausolée, d'y mettre une épitaphe, enfin tout ce qui pouvoit être honorable à sa mémoire, pourvu qu'on n'y parlât pas de la sentence qui avoit été rendue contre lui. Louis croyoit ainsi satisfaire à ce qu'il devoit à la mémoire du coupable Valois et du malheureux Enguerrand (29).

(29) Il est impossible de ne pas convenir qu'Enguerrand de Marigny fut sacrifié à la haine du comte de Valois ; mais il est certain aussi qu'il n'étoit pas irréprochable, et ses mains n'étoient pas pures. Il avoit été l'auteur de grandes violences, et du barbare et injuste emprisonnement du comte de Flandres ; il abusoit des bontés du roi, pour favoriser ses amis contre les règles de la justice ; ses excuses sur l'altération des monnoies, la dégradation des forêts, le mauvais état des finances étoient assez frivoles ; celle qu'il donnoit d'avoir délivré au comte de Valois de très-grandes sommes, méritoit un examen. Toute la nation l'accusoit d'avoir trahi la France ; il étoit sans foi, sans pitié, dur et insolent ; il avoit toute

C'est le tombeau qui est figuré *Planche III*, *fig.* 1. On voit Enguerrand couché sur sa tombe : il est en habit de chevalier, vêtu d'une cuirasse, et d'une cotte-d'armes sur laquelle sont les deux fasces de son écu (30). Il porte à droite sa longue épée, et à gauche la forte dague appellée *miséricorde* (31). Ses pieds sont posés sur un lion. J'ai fait graver séparément la statue d'Enguerrand, *fig.* 2.

L'arcade sous laquelle il repose est en ogive, et la corniche est accompagnée d'ornemens gothiques, et couronnée par cinq figures que je vais expliquer. Elles représentent le jugement de Dieu sur l'affaire d'Enguerrand.

Dieu est assis entre deux anges, avocats d'Enguerrand et du comte de Valois. Celui de Valois tient une toise pour mesurer la conduite de son client. Le père éternel n'écoute sa justification qu'avec humeur ; et le comte voyant qu'il a perdu sa cause est à genoux et implore son pardon que Dieu lui refuse. L'autre ange, avocat d'Enguerrand, tient une trompette (32) pour annoncer le succès de son client qui est à genoux près de lui, et lui présente une couronne de corde, *fig.* 3, image symbolique de son supplice.

C'est ainsi que les chanoines éludèrent la défense que Louis XI avoit faite qu'aucun monument retraçât l'affreuse histoire d'Enguerrand.

Depuis cette époque ils ont fait graver l'épitaphe suivante sur une table de pierre qu'on apperçoit sous la niche du côté des pieds de la statue (33).

Ci-dessous gît de ce Pays l'honneur,
De Marigny et de ce lieu Seigneur,

l'impudence d'un favori. Sa fierté irritoit les grands ; ses profusions et ses richesses irritoient les petits ; mais on ne suivit, dans son procès, aucune forme juridique, et sa mort est toujours un crime pour ceux qui l'ont causée.

(30) Ses armoiries étoient d'azur à deux fasces d'argent.

(31) Les armures des chevaliers étoient si épaisses, que les épées ne pouvoient les entamer ; on cherchoit donc, avec la dague, le défaut de la cuirasse pour les renverser : cette dague s'appelloit *miséricorde*, parce qu'il falloit crier *merci* pour ne pas recevoir la mort.

(32) Cette trompette est actuellement cassée.

(33) Voyez, sur Enguerrand de Marigny, son histoire imprimée dans celle des Favoris de Dupuis, Leyde, 1661, *in-12*.

le 17 mars de la même année, ou de l'année 1350, il déclara qu'il tenoit la place du roi et du duc de Normandie et d'Aquitaine, et mourut le 7 des calendes de janvier 1351, ainsi que nous l'apprend son épitaphe.

Post natale Dei, martis sub luce diei,
In quinquageno primo, C. ter atque C. deno
Oretis Christum, quod patrem collocet istum
In cœli sede feliciter et sine cæde (34).

Au-dessous du sanctuaire, à l'entrée de la porte du chœur qui va à la sacristie, est une tombe plate de marbre noir, avec une figure incrustée de marbre blanc. Cette tombe renferme les cendres de Blanche de Gamaches, veuve de Jean de Châtillon-sur-Marne, seigneur d'Ecouis (35).

Cette tombe est dessinée *Planche II*, *fig.* 5. Elle a une cotte-hardie à manches pendantes; son bonnet entourré d'un grand voile, ressemble au turban des Jannissaires. On lisoit au bas de cette inscription, actuellement effacée :

CY GIST

Noble Dame Madame Blanche de Gamaches, Duchesse de Chastillon et de Gammaches, veuve de feu N. de Chastillon, Chevalier, laquelle trépassa l'an mil quatre cent . . . le . . jour de mai.

Les armes sont d'argent au chef d'azur.

Du côté de l'épître est le tombeau de Pierre III de Roncherolles, seigneur de Châtillon, et de son épouse.

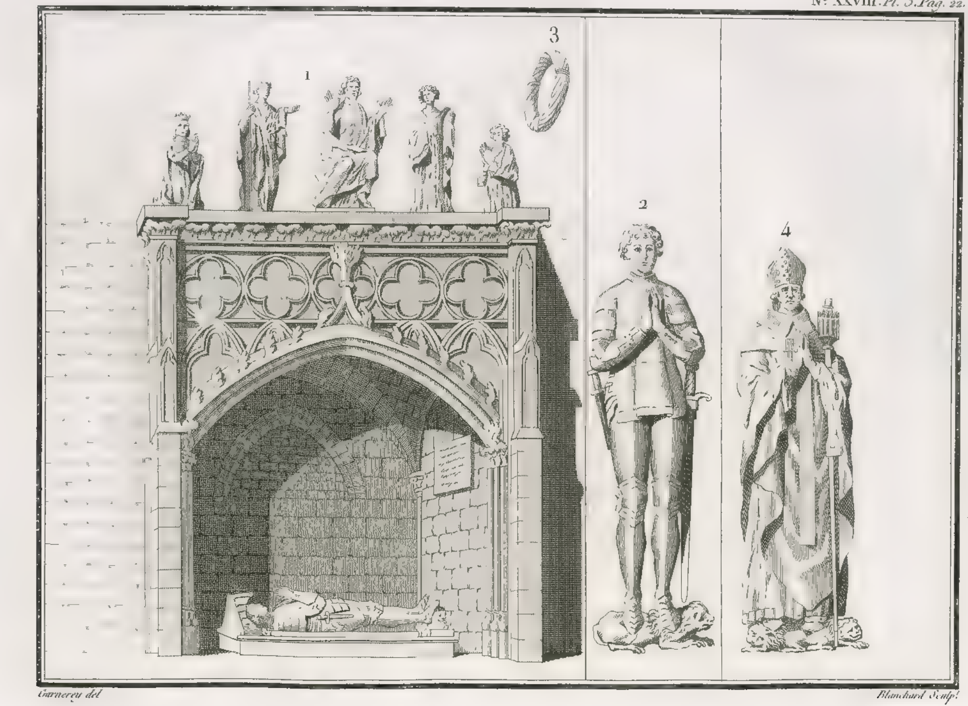
Leurs statues sont placées dans une niche, *Planche IV*, *fig.* 1, de la forme de celle d'Enguerrand, mais plus chargées d'ornemens gothiques. Les deux montans sont décorés d'arabesques qui indiquent le temps de Louis XI. Sur le pilier à droite sont deux écussons : le premier de ces écussons est semé d'hermines

(34) Cette épitaphe, rapportée dans le *Gallia Christiana*, n'existe plus.

(35) Dictionnaire d'Expilly, Tome II, page 727.

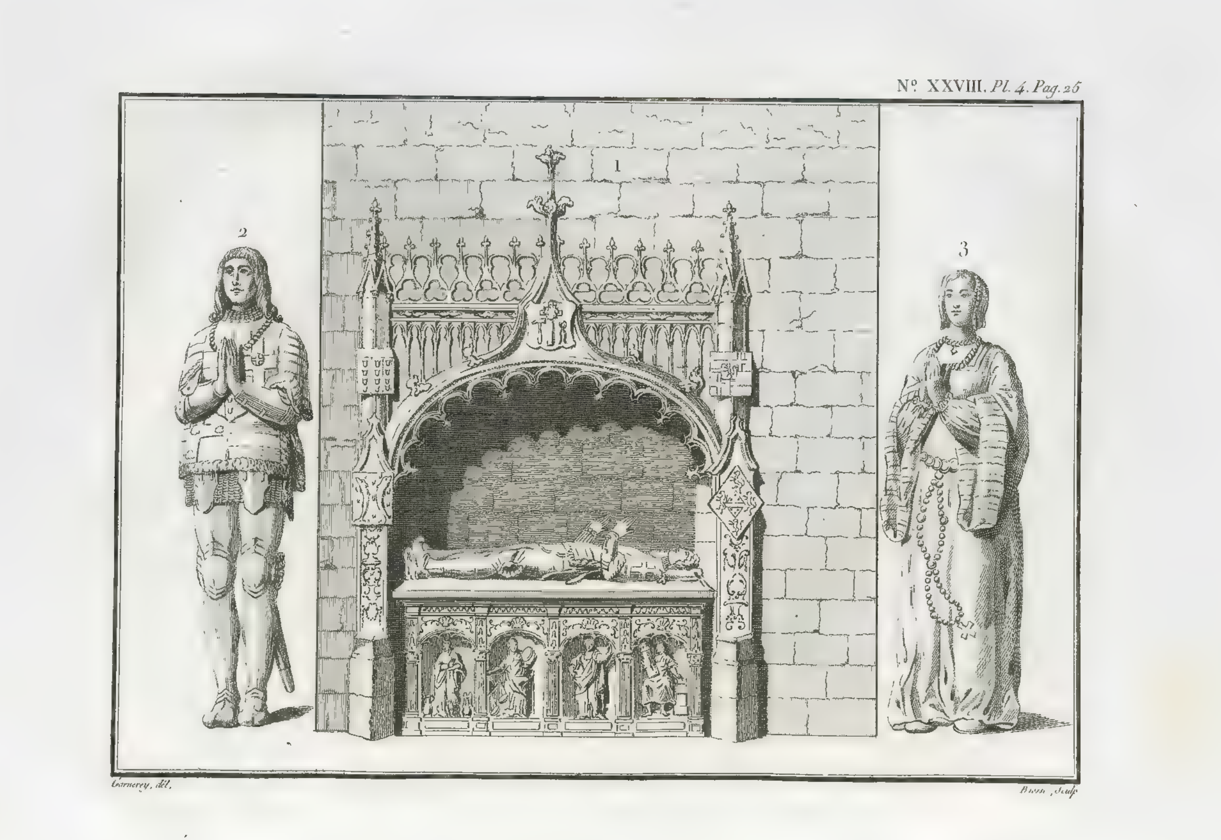
de Bourgogne. Il assista encore au sacre de Philippe de Valois, dont il soutint les intérêts avec chaleur contre les prétentions d'Edouard, roi d'Angleterre, qui devoit hériter du royaume de France, si les femmes eussent été habiles à succéder à la couronne. Jean, dans un discours auquel il avoit donné pour texte ce passage de l'évangile : *Considerate lilia agri, quomodò crescunt non laborant neque nent*, persuada aux états assemblés que les descendans mâles de la famille royale avoient seuls droit au trône. Sous le même Philippe, il garda les sceaux depuis le dernier avril 1329 jusqu'au 6 juillet de la même année, et depuis le 7 septembre de l'année suivante jusqu'à la Saint-Martin. Il passa à Londres avec l'évêque de Chartres, pour transiger avec le roi d'Angleterre sur l'hommage que celui-ci devoit au roi de France. En 1331, il fut présent au jugement prononcé contre Robert d'Artois, et l'année suivante il fut envoyé de nouveau par Philippe en Angleterre, avec Rodolphe, comte d'Auge, pour engager Edouard à faire le voyage de la Terre-Sainte, voyage qu'il entreprit lui-même, et dont il revint en 1335. Cinq ans après il fut gouverneur pour le roi dans le Languedoc, la Gascogne, le Limousin et la Saintonge ; mais ayant voulu faire exécuter des coupables condamnés à mort, quoique ceux-ci en eussent appellé au parlement, il fut mandé lui-même par cette cour ; et il eût été obligé d'y paroître sans l'intercession du roi. Il existe dans les archives de la collégiale d'Ecouis, des lettres du roi, qui, en considération des services que son frère Robert et lui ont rendus dans la guerre de Gascogne, leur permettent d'acquérir du dauphin de Viennois, duc de Normandie, tout ce qu'il possédoit dans le bailliage de Gisors. Au mois de mai 1344, il jura, avec Guillaume Flotte, Chancelier de France, l'observation de tous les articles dressés en faveur de Jean, duc de Normandie, au sujet de la cession du Dauphiné. Il assista aux états, en 1345, pour chercher les moyens de repousser Edouard qui se préparoit à envahir l'Aquitaine et la Normandie. En 1346, il força le roi d'Angleterre à lever le siège de Beauvais, et fut nommé peu de temps après à l'archevêché de Rouen.

Il prit possession le 14 des calendes de décembre de la même année, et paya le tribut à la chambre apostolique, le premier janvier, et le 4 février 1349 :



Garnerey del. Blanchard Sculp.

Nº XXVIII. *Pl. 4. Pag. 25*



Garnerey, del. *Biosse, Sculp.*

Dit Enguerrand, sage Chevalier,
Du Roi Philippe-le-Bel Grand Conseiller,
Et Grand-Maître de France; très-utile
Pour le Pays, Comte de Longueville;
Cette Eglise présente fit jadis édifier,
L'an mil trois cents et dix pour honnorer
Des Cieux la Reine Dame,
Cinq ans après à Dieu rendit son âme,
Le dernier jour d'Avril,
Priez Dieu qu'il lui fasse merci.

A côté du tombeau de Marigny on en voit un autre de marbre noir, *Planche III, fig.* 4, sur lequel est une grande figure de marbre blanc : la mitre, la chape et la crosse portoient autrefois des médailles de vermeil qui y étoient incrustées, et qui ont été volées; il a une croix archiépiscopale dont le sommet est cassé, ce qui lui donne l'air d'une masse. Ce tombeau est celui de Jean de Marigny, archevêque de Rouen, frère d'Enguerrand.

Jean, fils de Philippe, seigneur d'Ecouis et de Marigny, fut d'abord chanoine et chantre de l'église métropolitaine. Il parvint, par le crédit de son frère, à l'évêché de Beauvais, au commencement de l'année 1313. Il eût, cette même année, un procès avec le maire et les pairs de la commune. Il fut du nombre des pairs qui jugèrent Robert, comte d'Artois; et il assista au couronnement de Louis X en 1316. Il se qualifie simplement d'élu, ce qui prouve qu'il n'étoit pas encore sacré. L'année suivante il fut présent au couronnement de Philippe V; et dans cette cérémonie il siégea avant l'évêque de Langres, quoique celui-ci eût le titre de duc. Il fut chargé, conjointement avec l'évêque de Paris, d'examiner la validité des raisons alléguées pour le divorce de Charles-le-Bel et de Blanche

Son Eloge par Charles de Combault, baron d'Auteuil, page 502 de son Histoire des Ministres d'Etat; Paris, 1642, *in-folio.*

Sa Vie par M. d'Auvigny, Tome I, de ses Vies des Hommes illustres de France, et dans le premier volume de l'Histoire des Surintendans et des Contrôleurs-Généraux des Finances.

avec deux saumons adossés (36). Au-dessus de cet écusson, il y en a un autre. Il est de gueules à trois pals de vair au chef d'or, chargé d'une fleur de lis de sable. Ce sont les armes de Châtillon-Lucé.

Sur le pilier à droite, il y a également deux écussons : sur le premier sont quatre griffons de sable : au milieu est un écusson fascé d'une bande en chef, et en pointe sont trois billettes.

Celui au-dessus est écartelé de Roncherolles : au premier et au quatrième d'argent, à deux fasces de gueules ; au deux et trois d'argent chargé d'une croix sur laquelle sont cinq coquilles d'or ; au milieu est un griffon de sable.

Ce tombeau est surmonté d'une corniche délicatement sculptée, et de trois pyramides fort légères. Celle du milieu est la plus haute ; elle porte un suaire avec les tenailles, le marteau, la croix et la couronne d'épine, instrumens de la passion.

Autour du cintre de la voûte est un feston moresque délicatement ouvragé.

La tombe sur laquelle les deux figures sont couchées est ornée de pilastres et d'arabesques. Entre chaque pilastre est une niche renfermant une statue. Ces statues sont des vertus. La première à gauche est la Tempérance, placée entre deux vases de liqueurs ; la seconde est la Justice tenant le miroir de la vérité et la balance ; la troisième est la Chasteté sous la figure d'une jeune vierge ; la dernière est la fermeté tenant une tour et appuyée sur une enclume.

Pierre de Roncherolles, gravé séparément, *Pl. IV*, *fig.* 2, a un habit de chevalier ; sa cotte de mailles porte les armoiries de Roncherolles et de Châtillon ; elle est accompagnée de deux pièces qui couvrent la cotte de mailles au-dessus des cuisses, et que nous n'avons pas encore observées : il n'a qu'une épée sans dague ; il a la croix de Châtillon-Lucé sur le cœur, dans un médaillon.

Du côté de l'épître est le tombeau de Pierre de Roncherolles, premier de sa maison, seigneur et patron d'Ecouis, seigneur de Châtillon, de Heugaville et

(36) Palliot, Science des Armoiries, page 547, pense que les poissons adoptés par quelques seigneurs sur leurs écussons, indiquent la discrétion dans les affaires d'état, parce que les poissons sont muets.

de Pont-Saint-Pierre, premier baron de Normandie, conseiller et chambellan des rois Louis XI et Charles VIII. Il avoit épousé Marguerite de Châtillon, fille de Jean III, seigneur de Châtillon, de la Ferté-en-Pontieu, capitaine de la ville d'Epernay, mort en 1443; et de Blanche de Gamaches, morte en 1472. Il devint aussi, après la mort d'Artus de Châtillon, son beau-frère, qui n'eut point de postérité, seigneur des terres de Châtillon-sur-Marne, de la Ferté-en-Ponthieu, de Treilly, de Maineville, Longchamps et autres grandes terres, et porta depuis le nom de seigneur de Châtillon. Les rois Louis XI et Charles VIII lui accordoient leur confiance : il accompagna ce dernier à la conquête du royaume de Naples, et combattit à la bataille de Toscane. Le pape Paul II lui accorda, en 1470, la permission de faire suivre avec lui un autel portatif, et il parut trés-flatté de cette insigne faveur. Il mourut en 1503, et fut enterré dans l'église collégiale d'Ecouis, comme patron collateur de la moitié des bénéfices (37).

Marguerite de Châtillon son épouse, *Planche IV, fig. 3*, a une robe à longues manches, une ceinture en chaînettes où pend un long rosaire, et un riche collier.

Elle étoit fille de Jean III du nom (38), et de Blanche de Gamaches (39). Elle descendoit trois fois du roi Louis-le-Gros, par Alix et Isabelle de Dreux, et par Marie d'Avesne, comtesse de Blois, qui avoit pour ayeule Alix de France, fille du roi Louis-le-Jeune, et petite fille de Louis-le-Gros. Elle mourut en 1518, dans sa terre de Châtillon, où elle s'étoit retirée après la mort de son mari, et fut inhumée dans l'église de Saint-Martin de Noissy où elle avoit élu sa sépulture, auprès de celle de Jean de Châtillon son père. Elle donna à son mari un fils et trois filles (40).

Sa statue n'est donc ici que mémorative.

(37) Moréri, au mot Roncherolles, XIV.

(38) *Suprà.*

(39) *Suprà.*

(40) Moréri au mot Roncherolles.

L'ancien retable du grand autel porte un écusson écartelé, au premier et au quatrième de Retz, d'or à deux massues en sautoir, liées par le bout; au deux et troisième, tranché mi-partie de gueules avec deux clefs d'argent passées en sautoir et avec une tiare au-dessus de même en pointe d'argent à cinq têtes de maures, trois et deux.

Sous l'autel est une armoire où l'on conserve une crosse de bois, qui a, dit-on, appartenu à saint Aubin, ancien patron de l'église curiale. Les évêques n'avoient pas alors le luxe qu'ils ont eu depuis, et c'étoit le cas de dire évêque d'or, crosse de bois.

Celle-ci est d'un beau bois de noyer singulièrement sculpté : on y voit, sur une ligne spirale, toute l'histoire de Jésus-Christ. Les figures sont grotesques et bien analogues au goût du temps; et il y a sur plusieurs légendes divers passages de l'écriture. J'ai fait graver, *Planche II*, *fig.* 6, le haut de cette crosse.

Auprès du chœur, du côté de l'épître, est la sacristie. Elle a un trésor où l'on conserve plusieurs reliques. Lorsque je demandai à les voir, l'ancien chanoine, qui eut la complaisance de me les montrer, se crut obligé, quoiqu'il n'y eût que nous, de passer un surplis, une étole et un manipule. Ces reliques n'ont en général rien d'extraordinaire. On montre une croix d'argent au milieu de laquelle est un Christ en bois, que l'on dit être de bois de la vraie croix. Ce que j'y trouvai de plus extraordinaire c'est un reliquaire fait en forme de banc, gravé *Planche II*, *fig.* 7 : les quatre pieds sont des pieds d'animaux sortant d'une feuille de vigne; quelques petites croix à jour laissent voir l'os précieux, et annoncent l'usage sacré de ce banc, qu'on pourroit prendre autrement pour un bijou profane.

Enguerrand de Marigny avoit encore fondé à Ecouis un hôpital sous le nom de Saint-Jean-Baptiste : on y recevoit les passans de l'un et l'autre sexe, dans deux corps-de-logis séparés, près desquels l'administrateur avoit le sien. Le fondateur avoit réglé que les biens meubles des chanoines qui mourroient *ab intestat*, seroient divisés par les doyen et chapitre, en trois parts, dont l'une seroit délivrée à l'hôpital, la seconde à la fabrique de la collégiale, la troisième aux douze chanoines et aux douze clercs, sans compter le meilleur lit du défunt qui devoit

tourner sans aucun partage au profit de l'hôpital seul. Dans la suite, une dame d'Ecouis, de la maison de Rambures, y fit unir la chapelle de Cambron en Picardie, près d'Amiens, à condition d'y entretenir deux nouveaux lits pour les malades : et depuis quelques années, M. Claude de Roncherolles, marquis de Saint-Pierre, y a établi deux sœurs de la Providence, auxquelles on a substitué, en 1723, deux autres sœurs de l'institut de Nevers, l'une pour avoir soin des malades, l'autre pour l'instruction des jeunes filles du lieu. Des revenus de l'hôpital, il s'étoit formé par abus une espèce de petit bénéfice dont on appelloit le titulaire prieur de Saint-Jean; mais tout a été éteint, supprimé et réuni au profit des pauvres et des sœurs. Le marquis de Pont-Saint-Pierre en étoit de droit le premier administrateur; le doyen l'étoit aussi; on en nomme encore d'autres tirés tant du corps du chapitre, que des habitans du bourg.

Les derniers chanoines d'Ecouis étoient MM. le Danois, conseiller au parlement de Rouen, Mignot, desservant la cure de la collégiale; Biville, trésorier; Chemin, grand chantre; Samson, Gervais, Asseline, Bouteille.

Le nombre des hommes célèbres du bourg et de la collégiale d'Ecouis est très-peu considérable. Voici tout ce que j'ai pu recueillir à ce sujet.

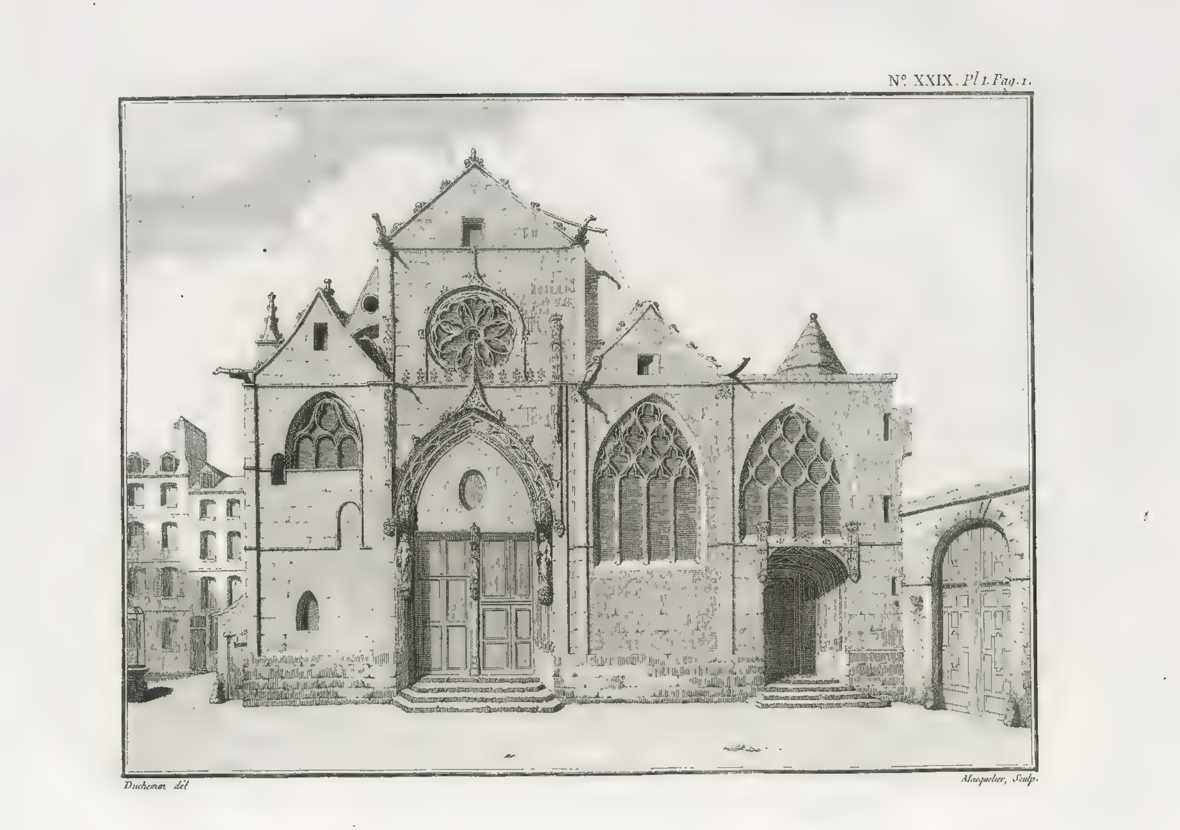
Ce bourg est la patrie de Nicolas d'Ecouis, grand prieur de l'abbaye de Saint-Victor-ès-Paris, en 1348, et prédécesseur immédiat du célèbre Guillaume de Saint-Lo. Nicolas étoit aussi économe que généreux, et plusieurs pièces d'argenterie qu'il a laissées dans son église attestent en lui ces qualités.

Le martyrologe de cette congrégation parle aussi de Bichende d'Ecouis, qui fut un des bienfaiteurs de la maison.

ROUSSIER, étoit correspondant de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, et auteur de divers ouvrages, tels que Mémoire sur la musique des anciens : Lettre à l'auteur du Journal des beaux-arts, touchant la division du zodiaque, et l'Institution de la Semaine planétaire, faisant suite au mémoire précédent; seconde Lettre au même, sur la Semaine planétaire. Mémoire sur le Clavecin chromatique de M de la Borde; Lettre à M. de la Blancherie, sur ce Clavecin, dans les nouvelles de la république des lettres et des arts, N°. 16, 1782,

Mémoire sur la nouvelle Harpe de M. Cousineau ; Lettre sur l'acception des mots *base fondamentale*, dans le sens des Italiens, et dans le sens de Rameau, adressée aux auteurs du journal Encyclopédique, premier volume de septembre 1783. Il a accompagné de notes, d'observations, et d'une table raisonnée des matières ; le Mémoire sur la musique des Chinois, par M. Amiot, faisant partie du tome sixième des Mémoires concernant les Chinois. Il a aussi joint des notes à l'Essai sur les Pierres sonores de Chine, dans le même volume.

N°. XXIX. Pl. 1. Pag. 1.



Duchemin del.   Masquelier, Sculp.

XXIX.

ÉGLISE DE SAINT-BENOIT.

Département de Paris ; Section des Thermes-de-Julien.

L'Église de Saint Benoît étoit une des plus anciennes de Paris. Raoul de Presle qui écrivoit au quatorzième siècle, prétend (1). que Saint-Denis avoit bâti dans ce lieu une église desservie par des moines ; mais cette assertion est ridicule (2).

L'église, appellée aujourd'hui Saint-Benoît, n'a pas une origine si ancienne ; elle existoit cependant avant le temps des courses des Normands, au neuvième siècle ; elle étoit dédiée à la Trinité, sous l'invocation de saint Bache (3).

(1) Dans sa cité de Dieu.

(2) Saint Denis et ses compagnons ne pouvoient prêcher que pendant la nuit ; ils se tenoient cachés tout le jour. La montagne où l'église de Saint-Benoît est située, leur servoit de retraite ; ils n'avoient établi aucun oratoire dans la cité ; ils étoient dans les fauxbourgs. Un des lieux où saint Denis célébre pour les Néophytes, étoit à l'endroit où se trouve l'église de Saint-Benoît, qui ne devoit être alors qu'un oratoire souterrain, un crypte ; mais il ne pouvoit y avoir d'église.

(3) Saint Serge et saint Bacq, ou Bache, servoient dans l'armée de Syrie, sous l'empereur Maximin Daïa ; ce prince vouloit leur faire manger des viandes immolées à Jupiter, mais il ne put les y contraindre ; il leur enleva les marques de leur dignité dans l'armée ; il leur fit mettre un manteau de femme sur le dos, avec une chaîne au col, et les exposa ainsi à la vue du peuple et des soldats ; enfin, il les livra au préfet pour les faire périr. Bacq fut battu par le bourreau jusqu'à la mort ; son corps abandonné aux bêtes, fut retrouvé et enterré par les fidelles du lieu. Le préfet, nommé Antioque, fit mettre à Serge des brodequins hérissés de pointes de clous, et lui fit faire ainsi trois lieues jusqu'à Rasaph où on lui coupa la tête : son corps fut enterré dans le lieu de son supplice.

La mémoire de ces deux Saints devint si célèbre que leur tombeau sur lequel on avoit élevé une magnifique église, donna naissance à la ville de Sergiope qui fut érigée par la suite en métropole, et leur culte passa bientôt de l'Orient dans l'Occident, sur-tout dans la Gaule.

Un marchand Syrien avoit apporté des reliques de ces Saints ; la piété des fidelles les porta à changer

Cette église devint une abbaye (4); mais, comme elle avoit été bâtie sur un oratoire souterrain où Saint-Denis avoit commencé à invoquer secrètement la Trinité, quand on voulut la rebâtir au onzième siècle, on la bénit sous le titre de la Trinité, et sous l'invocation de Saint-Bache.

Dieu le Père et la Trinité étoient alors appellés *Sire-Diez*, *Saint-Diez*, *Saint-Bénédit*, ou *Benedict*, *Saint-Benoidst* ou *Benoist*, *Sire-Dieu*, conformément aux expressions latines si souvent employées dans l'office de la Trinité (5), de-là vint la coutume de dire la *Benoiste Trinité* (6), et par suite, l'*autel de*

la maison de ce marchand en une église *. Grégoire de Tour parle de ces reliques **: Eusébe le Syrien, quoique placé sur le siége de Paris par une voie illicite, en 590, put en avoir facilement par lui-même ***; et, dans le onzième siècle, l'église de la benoiste Trinité, prit le nom de Saint-Bache. C'étoit cependant en mémoire de ses patrons titulaires que, quand on lavoit les autels, le Jeudi-Saint, dans l'église de Saint-Benoît, on y chantoit encore les antiennes de saint Serge et de saint Bache. Saint Magnobaud (Mainbœuf), évêque d'Angers, a fait bâtir, sous l'invocation de ces deux Saints, que l'église ne sépare point, une abbaye qui subsiste encore dans le fauxbourg de cette ville.

(4) On appelloit alors quelquefois ainsi les églises séculières dont le chef portoit le titre d'abbé; titre si commun, que le supérieur des Frères Prêcheurs le prit dans les commencemens de cet ordre. Le diplôme du roi Henri I, de 1050 ou environ, parle de quelques abbayes situées aux fauxbourgs de Paris, dans l'église desquelles les chanoines de la cathédrale étoient venus quelquefois en station avant la désolation causée par les Normands. Ces mêmes abbayes furent données à l'évêque Imbert et à ses chanoines, à condition qu'ils y rétabliroient leurs anciennes stations, et qu'il y auroit des chanoines tenus d'y célébrer l'office et de prier pour le roi en reconnoissance de ce qu'il avoit remis les églises dont il avoit joui jusqu'alors, après ses prédécesseurs. L'établissement d'un chapitre dans l'église de Saint-Benoît, qui représente celle de Saint-Bache, se trouvant fait au moins dès le douzième siècle, c'est la preuve que Saint-Bache étoit l'une des quatre églises dont le roi Henri a voulu parler comme d'églises qui avoient été abbatiales, et lieux des stations de la cathédrale avant les guerres des Danois. Le Bœuf, Histoire du Diocèse de Paris, Tome I, page 211.

(5) *Benedictus Deus, benedicta sit sancta Trinitas, benedictus es, Domine.* Dans les anciens titres, le dimanche de la Trintié est appellé, *Dominica benedicta.* Art de vérifier les dates, page 90, première édition.

(6) Antiquités Nationales, Tome I, Art. III, page 87. Belle-Forest, en avançant que cette église

* Brutté, Histoire des Curés de Saint Benoît, page 8.

** *De Gloriâ Martyrum, Cap. 97.*

*** *Historia Franciæ, Lib. VII, Cap. 31, et Lib. X, Cap. 26.*

Saint-Benoist, *l'office de Saint-Benoist*. C'est ainsi que cette église a reçu et conservé jusqu'à nos jours le nom de Saint-Benoit (7).

Le nombre des dialecticiens s'augmenta considérablement dans le treizième siècle, sans que la critique en devint plus épurée. Le nom de Saint-Benoît, et son ancien titre d'abbaye, firent penser qu'elle devoit avoir été dédiée sous son invocation, et, sans faire attention que rien ne désignoit cette église ni ses dépendances sous le nom de Saint-Benoît, abbé ou confesseur (8) qu'on n'y conservoit aucune relique du Saint, et qu'enfin on n'entretenoit de relation avec aucune maison de Bénédictins, on y introduisit alors l'office propre et plénier de Saint-Benoît, en le réduisant à la forme du rit des ecclésiastiques séculiers (9).

---

a été fondée par Saint-Denis, ajoute qu'elle fut dédiée au bon père saint Benoît. Cosmog., page 226.

(7) Ce langage n'étoit pas plus regardé comme singulier dans ces temps-là, à Paris, que celui de Constantinople où il y avoit autrefois six ou sept églises du titre de Saint-Irène, *Sanctæ Irenes*; car, quoiqu'il y ait eu plusieurs saintes Irènes, martyres, le titre de ces églises de Constantinople étoit Jesus-Christ, en tant que pacificateur. *Irène*, de εἰρήνη paix. De même, sainte Dyname n'étoit pas une sainte femme qui donnoit le nom à une autre église de la même ville, mais c'étoit la vertu ou puissance de Dieu, de δύναμις, *Dynamis*. Et qui est-ce qui ignore que Sainte Sophie de Constantinople est une église du titre de la Sagesse incarnée, de σοφία, Sophie, sagesse, et non pas celui d'une sainte femme ou d'une sainte vierge. Le nom de Saint-Sauveur que portent quelques églises est encore un exemple frappant. J'en puis dire autant de celui de Notre-Dame, qui ne nous donneroit pas de lui-même l'idée de la Vierge Marie, si ce n'étoit que certaines formules de prières des derniers siècles en fournissent l'intelligence. Voyez ce que j'ai déjà dit dans cet Ouvrage sur la consécration des églises, Tome III, Art. XXV, page 17.

(8) *Benedicti Abbatis*, *Confessoris*.

(9) C'est pour cela que depuis le règne de Philippe-le-Hardi on le trouve dans quelques Antiphoniers de Paris, au 11 juillet. Il est probable que Robert de Sorbon, fondateur du collège de Sorbonne, avoit beaucoup contribué à cette innovation, puisque son collège étoit situé sur la paroisse. Ce théologien avoit une vénération particulière pour saint Benoît, abbé. L'église de son village de Sorbon, au diocèse de Reims, étoit alors sous son invocation, comme elle y a toujours été depuis; et, pour la présentation, elle dépendoit de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire où est le corps de cet abbé.

Quelques monumens du douzième siècle font mention de cette église, sous le nom de *Sancti Benedicti*, Saint-Benoît, sans addition.

Sous le règne de Henri I (10), cette église fut donnée à Imbert, évêque de Paris, et à ses chanoines; ils y établirent un collège de chanoines sur lequel ils avoient une jurisdiction presqu'épiscopale. Les chanoines s'acquittoient tour-à-tour des fonctions curiales; cet usage subsista long-temps.

Le premier catalogue des prêtres de la ville de Paris et des environs qui étoient tenus d'accompagner l'évêque à l'autel, aux grandes solemnités, avoit marqué celui de Saint-Benoît (11).

Le mot prêtre aujourd'hui ne signifie plus que le ministre qui a reçu, au moyen des formules et des paroles prescrites, la puissance de consacrer le corps et le sang de Jesus-Christ, et celle de remettre et de retenir les péchés. Il avoit autrefois une autre acception : il indiquoit un homme chargé de conduire une portion de l'assemblée des fidelles; c'étoit celui auquel on a donné le nom de curé.

Le nom de prêtre est emprunté de la traduction grecque de l'ancien Testament, où il signifie souvent, recteur, gouverneur (12).

Ce nom a été donné aux évêques, aux apôtres même dans le nouveau testament; il indiquoit les premières fonctions du sacerdoce (13).

Le vrai sens du mot *presbyter*, prêtre, étoit d'indiquer une classe de ministres du second ordre, au-dessous de celle des évêques (14) : leur institution remonte,

(10) Henri I fut sacré en 1027, et mourut en 1060; c'est donc à tort que Piganiol de la Force dit que l'église de Saint-Benoît ne fut donnée à l'église de Notre-Dame qu'en 1290.

(11) On lit, *Presbyter Sancti Benedicti Parisiensis*, dans la copie qui fut faite quelques siècles après cet établissement. Le Bœuf, Histoire du Diocèse de Paris, Tome I, page 213.

(12) *Presbyter*, prêtre, de *πρεσβυς*, *πρεσβυτερος*, vieillard, comme le mot sénateur venoit de *senior* plus vieux, quoique l'un et l'autre indiquassent plutôt la gravité et l'importance des fonctions que l'avancement de l'âge.

(13) *Binghami Origines Ecclesiasticæ, Tom. I, pag. 274.*

(14) *Idem, pag. 55*

comme

comme celle des évêques, aux temps des apôtres; ils dépendoient des évêques dont ils tenoient leurs droits : ils pouvoient baptiser, prêcher, communier, consacrer, administrer en l'absence de l'évêque, s'il leur en avoit donné l'autorité, recevoir les pénitences et les communions des fidelles, et leur donner l'absolution (15).

Ils ne pouvoient rien faire sans la permission de leur évêque (16); les fonctions qu'ils leur confioient le plus rarement, étoient la réconciliation des pénitens, la confirmation des Néophytes, la consécration des édifices ecclésiastiques et des religieux auxquels elles étoient destinées (17). Jamais ils ne leur permettoient de donner les ordres sacrés; ils pouvoient seulement imposer les mains, conjointement avec l'évêque, sur le prêtre qui recevoit les ordres (18), et quand ils voulurent se permettre de faire quelques ordinations, elles étoient déclarées nulles (19). Ils étoient obligés de rendre compte à l'évêque (20). On ne pouvoit les appliquer à la question pour rendre témoignage 21). Ils formoient le sénat ecclésiastique, le conseil de l'église (22). Ils pouvoient siéger avec les évêques dans les conciles provinciaux (23) et généraux (24).

L'ordination ne consistoit d'abord que dans l'imposition des mains que l'évêque faisoit sur le prêtre, en lui disant : « Recevez » le pouvoir d'offrir le sacrifice

(15) *Bingham. Orig. Eccles.*, *Tom. I*, *pag.* 276.
(16) *Idem*, *pag.* 84.
(17) *Idem*, *pag.* 86.
(18) *Idem*, *pag.* 88.
(19) *Idem*, *pag.* 91.
(20) *Idem*, *pag.* 96.
(21) *Idem*, *Tom. II*, *pag.* 217.
(22) *Idem*, *Tome I*, *pag.* 282.
(23) *Idem*, *pag.* 282.
(24) *Idem*. *pag.* 287. *

* On divise les conciles en généraux qui représentent l'Eglise universelle, et qui sont composés d'évêques de toutes les parties du monde catholique; en nationaux, composés de plusieurs métropoles du royaume; en provinciaux, où se trouvent les évêques d'une métropole avec le clergé, c'est-à-dire, les abbés, les doyens, les chanoines et les curés; en diocésains ou épiscopaux, appellés communément *synodes*, qui sont composés de l'évêque et de son clergé.

» à Dieu, et de célébrer la messe pour les vivans et pour les morts (25). » Aujourd'hui l'évêque remet à l'ordonné un calice plein de vin et d'eau, et une patène où il y a un pain; il y joint d'autres cérémonies qui varient selon la différence des superstitions (26).

Il y avoit, pour les campagnes, des prêtres ambulans (27) auxquels on substitua, par la suite, des prêtres ruraux (28), pour avoir soin des paroisses que les autres ne faisoient que visiter.

Le mot paroisse (29) indiquoit primitivement toute l'étendue du district d'un évêque; ce ne fut qu'au quatrième siècle qu'on commença à lui substituer le mot diocèse (30), et bientôt après la paroisse devint une sous-division du diocèse.

Les églises paroissiales furent instituées, afin de procurer aux fidelles une plus grande facilité de se réunir pour la célébration des offices. Quand une seule église ne pouvoit les contenir, ils en bâtissoient une seconde qui formoit une nouvelle paroisse (31). Les différentes paroisses des villes n'étoient pas toujours desservies comme celles des campagnes, par un prêtre particulier, mais souvent par les clercs de l'église épiscopale en commun (32).

---

(25) *Recipe potestatem offerendi sacrificium Deo, et celebrandi missam, tam pro vivis quàm pro mortuis. Binghami Origines Eccles., Tom. I, pag. 298.*

(26) Thiers, Traité des Superstitions, Tome IV.

(27) *πρεβύτεροι, περιοδευταί, Binghami Orig. Eccles., Tom. I, pag.* 201.

(28) *πρεσβύτεροι, ἐπιχώριοι, Idem, Tom. III, pag.* 363. Anacharsis Clootz a renouvellé, dans une opinion lue aux Jacobins, et imprimée dans la Chronique de Paris, l'idée de n'avoir que quatre évêques ambulans; on voit bien que cette proposition n'étoit pas aussi éloignée de la discipline de l'église qu'on l'a cru, et elle avoit l'avantage inappréciable de diminuer le nombre d'hommes qui s'engraissent de la substance du peuple pour le tromper.

(29) *παροικια, parochia.* Ce mot indique le lieu voisin d'une grande ville; *παρα*, te *οικος*, proche habitation.

(30) *Binghami Origines Eccles., Tom. III, pag.* 409.

(31) *Idem, pag.* 593.

(32) *Idem, pag.* 600.

Ce fut sous l'empire de Justinien, vers l'an 500, que l'on commença à exiger les impôts des paroisses (33).

Le mot *presbyter*, prêtre, pour chef d'une paroisse (34), se trouve souvent dans les capitulaires des rois de France (35). Le nom de curé (36) vient de ce qu'ils sont chargés du soin des ames (37) Le Duchat pense que ce nom vient de celui des évêques ambulans, appellés cor-évêques (38), et que l'on n'a conservé que la première partie de ce nom dont s'est formé le mot curé (39); mais cette étymologie est trop forcée.

Un acte que conserve encore la paroisse de Saint-Gervais, imprimé dans Dubreuil (40), et qui date de 1212, est le premier où l'on trouve le mot latin *curatus*, curé, en place de celui *presbyter*, prêtre : ce nom ne commença donc à être en usage qu'au treizième siècle.

Le premier prêtre connu de Saint-Benoit se nommoit Simon; il est qualifié dans les archives du chapitre de Paris, de chapelain et de chevecier (41) de Saint-Benoît. L'église de Saint-Benoît étoit alors fort petite; il n'y avoit qu'un seul autel, et il étoit tourné à l'occident; les chanoines ne voulurent plus en

(33) *Idem*, *Tom. II*, *pag.* 294.

(34) *Parochus*, *Curia.*

(35) *Acheri Specileg.*, *Tom. IX*, *pag.* 120. Voyez, dans Ducange, les différens surnoms donnés à ces ministres du culte.

(36) *Curatus*, *Curia.*

(37) *Cura animarum.*

(38) *Cor-episcopi.*

(39) Ménage, Dictionnaire étymol., au mot *Curé.*

(40) Antiquités de Paris, page 806.

(41) Chevecier est le nom donné ordinairement à la première dignité d'un chapitre; il vient du latin *primicerius*, *primus in cera*, parce qu'il étoit le premier inscrit sur la table de cire qui contenoit le catalogue; le second officier étoit nommé *secundicerius*, *secundus in cera*; Dictionnaire Ecclésiastique, Tome I, page 353.

Dans cette occasion et dans plusieurs autres, il n'indique pas que le prêtre de Saint-Benoît fut le premier en dignité, mais seulement qu'il étoit chargé du soin de la chevecerie, c'est-à-dire, du droit de percevoir les cires offertes; Histoire des curés de Saint-Benoît, page 16.

permettre l'usage au curé, qu'ils prétendirent contraindre à en construire un autre. Le curé présenta une requête au pape Luce (42). On ignore quelle fut la réponse du pape (43), mais il en résulte qu'il y avoit des prêtres avant Simon (44).

Au commencement du douzième siècle, l'Eglise de Saint Benoît avoit une aumônerie ou hôpital, qu'on appelloit, en 1138, aumônerie de Saint-Benoît (45). Elle étoit située près des Thermes.

Vers 1155, maître Léonius, chanoine de Notre-Dame de Paris, présenta au pape Hadrien IV, une requête en vers latins (46), en faveur du bon droit de cette église, qu'il qualifie de pauvre. Il avoit été probablement chargé de sa défense (47). Cette chapelle de l'aumônerie fut la première que les religieux dévoués à la rédemption des captifs, eurent à Paris.

En 1171, les confrères de Saint-Jean de Jérusalem convinrent de ne plus faire exercer aucune fonction curiale dans leur enclos, excepté pour leurs frères ou leurs domestiques (48).

En 1220, il fut convenu entre le chapitre de Saint-Benoît et les frères prêcheurs, que ces derniers seroient tenus de dire ou de faire dire en chaire, dans leur chapelle de Saint-Jacques, aux cinq fêtes annuelles, que personne ne doit quitter sa paroisse ces jours-là, et de payer, au chapelain de Saint-Benoît, quinze sols annuels (49).

Depuis Simon on ne connoît que le nom d'un prêtre, en 1254; il se nommoit Robert. Le temps où il vivoit et la conformité de son nom avec le fondateur de la Sorbonne, a fait penser à quelques personnes que ce curé pouvoit bien

(42) Elle a été conservée par Dumoulin, dans les lettres écrites à ce pape par Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, qui protégeoit le curé Simon; c'est la lettre 104.

(43) Luce III, a occupé le Saint-Siège depuis 1181 jusqu'à 1185.

(44) Brutté, Histoire des Curés de Saint-Benoît, page 12.

(45) *Eleemosina Sancti Benedicti.*

(46) Cette prière étoit intitulée : *Pro Ecclesiâ Sancti Benedicti Parisiensis.*

(47) Voyez l'article des Mathurins.

(48) Hist. des Curés de Saint-Benoît, page 13.

(49) Dubreuil, Histoire du Diocèse de Paris, Tome I, page 216.

être

être Robert Sorbon lui-même, mais ce Robert vendit aux ecclésiastiques de la maison de Sorbonne une maison qui lui appartenoit, vis-à-vis l'hôtel des Thermes, par acte du 18 novembre 1254, et ne peut passer pour le fondateur de cette maison (50).

Ce Robert est le premier qui porte le nom de curé (51).

Depuis cette époque jusqu'au curé Guillaume, en 1339, Les cartulaires et les papiers de la cure ne fournissent aucune instruction. Il fut remplacé par Thomas Ade, qui eut des débats très-vifs avec les chanoines; le chapitre de Notre-Dame décida contre lui.

Le 11 juillet 1364, jour de la translation de Saint-Benoît, le chapitre de Notre-Dame vint en procession à l'église Saint-Benoît : les chanoines firent avertir ceux de Notre-Dame de ne pas attenter à leurs immunités, privilèges et franchises : malgré ces observations, les chanoines de Notre-Dame, après avoir dit la messe dans la chapelle Saint-Nicolas, entrèrent dans la partie du chœur qui étoit réservée aux chanoines de Saint-Benoît, et y firent lire des titres dont l'énoncé étoit contraire aux exemptions qu'on leur opposoit : ceux de Saint-Benoît demandèrent acte de cette violence à leur notaire, maître Jean le Clerc, qui étoit aussi chanoine de Saint-Benoît (52). Jean le Clerc accourut sur-le-champ avec son surplis, sa chape de soie et son aumusse, mais il se fit un tel vacarme qu'il ne put être entendu. Les chanoines de Notre-Dame se jetèrent sur lui; ceux de Saint-Benoît voulurent le défendre; on en vint aux coups, mais les chanoines de Notre-Dame, plus nombreux, foulèrent Jean le Clerc aux pieds, et l'emmenèrent prisonnier. Les chanoines, après s'être battu, plaidèrent : le procès dura dix-neuf ans. Un arrêt du parlement, du 19 février 1395, condamna le chapitre de Notre-Dame à des réparations, à une amende, et maintint celui de Saint-Benoît dans tous ses droits (53).

(50) Brutté, Histoire des Curés de Saint-Benoît.

(51) Il est nommé, dans un cartulaire de la Sorbonne, *Robertus, curatus Sancti Benedicti.*

(52) Les prêtres avoient alors presque tous les emplois contentieux et judiciaires.

(53) Dubreuil, Antiquités de Paris, page 260.

Depuis Robert, en 1354 jusqu'en 1523, l'église de Saint-Benoît eut pour curés.

En 1354, Lucas de ROCHEFORT. 1374, ROBERT. 1416, Adam BOURGOUIN. 1426, Jean DESLIONS. 1452, Jean POSTILLE. 1457, Richard POSTILLE. 1460, Simon CHAPITAN. 1466, Adam TANNEMONT. 1474, Guillaume GILBERT. 1499, Etienne GRANDIS. 1502, Pierre DUVAL. 1520, Gilles DESMOULINS. 1523, Louis LASSERÉ, né à Tours, et élève du collège de Navarre.

Launoi en fait un grand éloge dans son histoire de ce collège. Il ne parvint pas au doctorat, parce que, d'après les statuts du collège de Navarre, on ne pouvoit pas occuper de place quand on n'avoit pris le bonnet. Il n'y avoit que le grand maître qui pût être docteur : on l'appelloit maître en divinité (54). François I. accorda, le 2 avril 1521, à Louis Lasséré, un brevet qui lui permettoit, contre les usages du collège, de posséder des bénéfices.

Pendant la captivité de François I, Louis Lasséré fut choisi pour assister, au nom de l'Université, au conseil établi pour les affaires du royaume. Il eut une dignité dans le chapitre de Saint-Martin, et fut ensuite nommé à la cure de Saint-Benoît La fondation d'une demi-prébende faite de son temps, et à laquelle on avoit accordé la prééminence dans l'assistance à l'office canonial, occasionna un procès disputé avec beaucoup de chaleur, et qui demeura indécis.

L'extrait de ce procès prouve qu'il y avoit alors à Saint-Benoît plusieurs confrèries. Lasséré rendit souvent plainte au chapitre de l'église de Paris, parce que les chanoines commençoient l'office trop tard, faisoient chanter aux enfans de chœur trois grandes messes par semaine, et qu'ils empêchoient le curé de chanter les messes de confrairie. On y voit encore que l'usage consistoit alors de faire habiller les confrères de ces assemblées de dévotion en apôtres. Cet usage n'a été supprimé que depuis peu de temps dans la paroisse (55).

Ce fut de son temps que l'église a été entièrement reconstruite. Il mourut en 1517. Son testament est à la tête du compte que rendirent le grand-maître de

(54) *Magister in Divinis.*

(55) L'usage de jouer en pantomimes l'ancien et le nouveau Testament existe encore sur-tout dans nos départemens méridionaux.

Navarre et sa famille, en 1546. Il a été enterré dans le chœur de l'église de ce collège.

Il a laissé une lettre pour ceux qui veulent étudier les ouvrages du docteur Clitton; et les vies de saint Jérôme, de sainte Paule, et de saint Louis, imprimées en françois, en 1541 (56).

Pierre Colard lui succéda en 1547; il fut remplacé, en 1548, par Louis Morin. Ce fut de son temps que les habitans du faubourg demandèrent et obtinrent la permission de bâtir une succursale, Saint-Jacques du Haut-Pas.

Gilles Auroux, curé de Saint-Benoît, en 1586, ne put l'être que peu de temps, puisque dans la même année nous trouvons Jean Boucher, si célèbre par les fureurs de son fanatisme.

Jean Boucher, né à Paris, vers 1550, d'une famille distinguée dans la robe, étoit parent du savant Budé, de Christophe de Thou, de Picart, de Briconnet, etc. Il se distingua dans ses études; et, devenu docteur, il enseigna la théologie Il fut reçu de la maison de Sorbonne en 1576, et il devint recteur de l'université, en 1581 (57). Cet homme qui, par son état, devoit prêcher la paix, fut une des trompettes de la ligue. Ce fut dans sa chambre, au collège de Fortet, que se tint la première assemblée de cette association, en 1585. La cure de Saint-Benoît, qu'il obtint en 1586, fut probablement la récompense de son fanatisme. Un an après, il fit sonner le tocsin par les cloches de son église : il excitoit ses paroissiens contre leur roi; il ne le ménagea pas plus dans son traité de la juste abdication de Henri III (58). Il se distingua parmi les prédicateurs qui lavèrent le meurtrier de ce prince, ce qui le fit soupçonner d'avoir été complice de Jacques Clément. Bientôt il prêcha dans Notre-Dame avec violence : *Eripe me*, s'écria-t-il, *à luto fæcis* (59) Il imprima ses neuf sermons prononcés dans l'église de saint-Merry, sous ce titre *Sermons de la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henri*

(56) Brutté, page 25.

(57) *Idem*, page 38.

(58) *De justâ Henrici III Abdicatione*, 1589.

(59) Par le mot *lutum*, qui signifie boue, bourbe; il faisoit allusion au mot Bourbon. Le plus exécrable des ouvrages de Jean Boucher, est son Apologie de Jean Châtel.

de Bourbon, prince de Bearn, en 1549, in-4°. Ils furent brûlés le lendemain, par le boureau, à la Croix du Tiroir. Lors de la réduction de Paris, Boucher se retira à Tournay, où il mourut chanoine et doyen de la cathédrale, en 1644. Il y est enterré vis-à-vis la chaire du prédicateur, avec cette épitaphe :

Memoriæ nobilis ac venerabilis viri Domini ac M. Johannis Boucher, hujus ecclesiæ canonicus et archidiaconus, qui obiit..... aprilis 1646.

Boucher avoit aimé sa patrie quand il avoit été loin d'elle. Il obtint un passe-port pour revenir en France. On conseilla à Henri IV de le faire arrêter, mais Henri rejetta généreusement cette lâche proposition. On assure que Jean Boucher se repentit de ses excès sur la fin de sa vie.

Jean Binois succéda à Jean Boucher, en 1593 ; il fut suivi de Nicolas Roguenard, en 1596 ; celui-ci montra beaucoup de chaleur dans la querelle théologique d'Edmond Richer. Il mourut à Saint-Marcel dont il étoit chanoine, et fut enterré à Saint-Benoît.

Pierre Hardiviliers le remplaça en 1627. Il avoit d'abord été curé de Saint-Laurent : on lui doit l'institution d'une assemblée de Dames de Charité ; institution utile qui fut bientôt imitée dans les autres paroisses de Paris. Ce fut de son temps que se fit l'érection de Saint-Jacques du Haut-Pas en paroisse, en 1640. Devenu Archevêque de Bourges, il monta en chaire et fit ses adieux à ses paroissiens, en 1639, et mourut à Bourges en 1649, âgé de 70. Son portrait étoit à Saint-Lazare, dans la grande salle près du principal escalier.

Il avoit résigné, en 1643, sa cure à Claude Gruet, né à Paris, homme vertueux et bienfaisant, entièrement livré aux travaux de son ministère ; il institua les petites écoles de charité, et soutint un procès contre les paroissiens de Saint-Jacques du Haut-Pas, pour les limites des deux paroisses. Il fut nommé supérieur du monastère de Port-Royal des Champs, et fit faire, par les religieuses, plusieurs ornemens pour son église. Il laissa à la paroisse sa bibliothéque composée en général d'anciennes éditions des Pères de l'église, et de la collection des conciles du père Labbé : il légua aussi des ustensiles de sacristie et des ornemens, et

mourut

mourut en 1709 ; il fut enterré à Port-Royal ; et lors de la destruction de ce monastère, son corps fut transporté au village de Troux.

Il avoit résigné sa cure à André Tullou, en 1680, son vicaire, supérieur de Port-Royal, et censeur de livres : et après sa mort, arrivée le 7 décembre 1702, les chanoines de Notre-Dame nommèrent M. Vivant, chanoine de Paris, pour desservant, et Guillaume Lamarre fut nommé curé en 1702. Il montra un grand zèle pour les pauvres artisans, et forma une société pour leur soulagement. Le cardinal de Noailles le nomma, en 1707, à la cure de Saint-Leu. Les paroissiens firent une députation au cardinal pour demander de le leur laisser. Quoique livré à tous les soins de sa cure et des maisons religieuses dont il étoit supérieur, il trouva le temps de composer quelques ouvrages, tels que un Abrégé des Mystères et des Vies des Saints dont on fait la fête pendant toute l'année, des Prières pour la Confession et la Communion, etc. Il a laissé plusieurs manuscrits. Il est mort en 1747, à 83 ans (60).

Après la mort de Valière, Lamarre, ancien curé de Saint-Benoît, alors grand pénitencier, fut nommé pour desservir la cure jusqu'au temps où M. Brutté succéda à M. Valière.

Jean Brutté, né à Paris, le 9 avril, avoit été reçu docteur de Sorbonne en 1728. Il fut nommé à la cure de Saint-Benoît en 1734. Il s'occupa entièrement de la conduite temporelle et spirituelle de sa paroisse ; et il écrivit l'histoire de ses curés (61).

(60) Brutté, page 60.

(61) Chronologie historique des Curés de Saint-Benoît, depuis 1181 jusqu'en 1752, avec quelques Anecdotes sur les Traits qui les regardent, et quelques Particularités sur plusieurs personnes de considération enterrées dans l'église de Saint-Benoît, et sur différens articles qui concernent la paroisse. Paris, Guillaume Desprez, 1752, *in*-12. Cet ouvrage commence par la vie des curés, accompagnée des portraits de Louis Lasseré, Jean Boucher, Nicolas Roguenard, Pierre Hardivilliers, Pierre Grenet, André Tullou, Guillaume de la Marre et Pierre de Vienne de Vallière, dessinés et gravés par Billette. Cet ouvrage est terminé par des anecdotes sur quelques personnages de considération inhumés dans la paroisse, et on y trouve quelques détails sur les plus célèbres imprimeurs, la plupart inhumés à Saint-Benoît ; on y trouve aussi une liste des marguilliers depuis 1592 jusqu'en 1752.

Jean Brutté est mort en 1762 ; Il a été remplacé par F. Nicolas Brocas, né d'une famille connue dans la librairie, et dernier titulaire de cette cure.

L'église Saint-Benoît étoit desservie par six chanoines sans dignité, un curé et douze chapelains. Six chanoines de Notre-Dame nommoient chacun à un canonicat, et les chanoines de Saint-Benoît nommoient les douze chapelains et le curé qui étoit vicaire perpétuel ; Ainsi cette église étoit à-la-fois collégiale et paroissiale (62).

Le chapitre de cette église ou le chanoine de semaine nommoit à la cure de Clichy-la-Garenne et à celle de Saint-Ouen. Il nommoit aussi alternativement, avec le curé de Saint-Hypolite, à la cure de Saint-Jacques du Haut-Pas (63).

DESCRIPTION DE L'EGLISE.

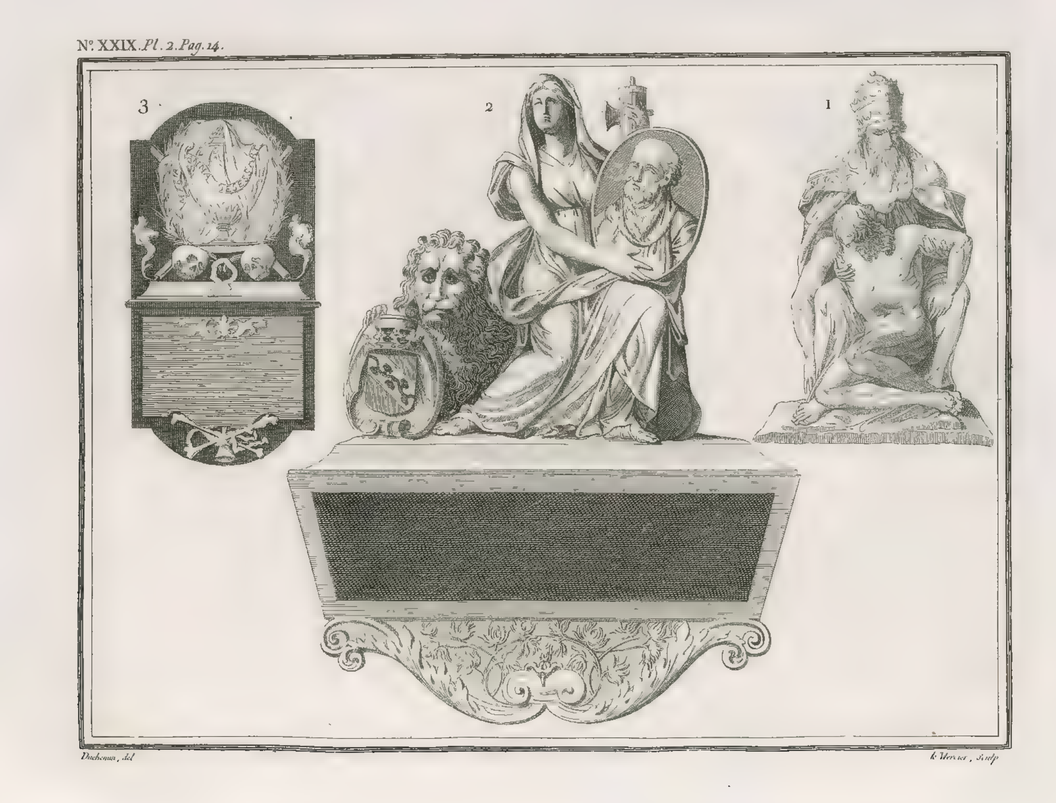
On entroit dans l'église de Saint-Benoît par la porte du cloître et par le grand portail qui regardoit sur une espèce de cour carrée. *Planche I.* Avant d'y parvenir, il falloit passer sous l'arcade en face de la place Cambrai. Cette arcade étoit décorée d'une figure de la Trinité. On voyoit le père éternel avec une ample chape et une tiare papale ; le saint Esprit, sous la forme d'une colombe, lui sort de la bouche; et il a à ses genoux son fils unique. Cette dernière-figure est d'une grande beauté par la manière dont elle est posée : c'est une étude si bien faite, que M. de Mouchy a pensé qu'elle devoit être conservée. Je l'ai fait dessiner *Planche II*, *fig.* 1.

Le mot trinité signifie unité en trois ; c'est-à-dire que trois ne font qu'un : il est consacré pour exprimer un seul Dieu en trois personnes. Ce dogme est d'une très-haute antiquité. La doctrine des nombres a toujours été mêlée aux idées mystiques et métaphysiques. Voilà pourquoi les nombres trois et sept se retrouvent partout. Les Brachmanes représentoient Dieu sous trois emblêmes. Brama étoit le Dieu créateur ; Wisnou le Dieu conservateur ; et Eh le Dieu miséricordieux. L'Isis, l'Osiris et l'Horus des Egyptiens étoient probablement une copie de la Trinité Indienne. Les Grecs adoptèrent ces fables, et partagèrent le monde entre

(62) Hurtaud, Dictionnaire de Paris, Tome I, page 578.

(63) *Idem*, Tome II, page 583.

N°. XXIX. *Pl*. 2. *Pag*. 14.



Duchemin, del *le Mercier, Sculp*

trois frères, Jupiter, Neptune et Pluton : ils représentoient Diane, qu'ils appelloient alors triple Hécate, avec trois têtes, parce que, sous les noms de Diane, de la Lune et d'Hécate, son pouvoir s'étendoit dans les cieux, sur la terre et dans les enfers (64).

Les philosophes Grecs voulurent épurer ces idées et imaginèrent des Trinités métaphysiques. Timée de Locres fut le premier. Sa Trinité étoit l'idée, la matière et le fils ou le monde sensible (65). Celle de Platon paroît au moins plus raisonnable ; c'est l'âme, l'esprit et le logos, ou l'entendement, qui, selon lui, gouvernent le monde. Les sophistes alambiquèrent encore plus ces idées.

Platon avoit puisé en Egypte ces idées mystiques et numériques. Les Juifs appellés par Ptolémée, pour traduire la bible en grec, s'enthousiasmèrent à leur tour pour les rêves de Platon. Ils avoient déjà des Trinités numériques; les trois Mesures, les trois Puissances, les trois Lumières, etc. (66); mais ils s'attachèrent davantage à la Trinité Platonique qui sembloit expliquer comment l'être suprême occupé de tant de soins, peut vaquer à tous sans partager sa puissance et son autorité. Cent ans avant la naissance de Jésus-Christ ces Juifs admirent un traité philosophique où les idées et les sentimens de l'école de Platon se décèlent à chaque page, pour un ouvrage dû à la sagesse de Salomon (67).

Le nom de Platon avoit suffi pour répandre sa théologie ; la révélation fit bientôt admettre le dogme de la Trinité. Les Ebiouites, les Gnostiques sur-tout, avides de rêveries de cette espèce, l'adoptèrent promptement. Jean en parla dans son évangile, et il ne fut plus permis d'en douter.

La sanction donnée, par l'apôtre Jean, à l'idée mystique de Platon le répandit promptement. Ce dogme fut bientôt revêtu de l'autorité de l'église; mais

(64) A. L. Millin; Mélanges de Littérature étrangère, Tome V.

(65) Voltaire, Questions sur l'Encyclopédie, au mot *Trinité*.

(66) *Fabricii Bibliotheca antiquaria*, *pag.* 328.

(67) Le Livre de la Sagesse de Salomon a été reçu, par plusieurs pères de l'église : comme un ouvrage du monarque juif; mais les Protestans le rejettent avec raison, parce que l'original n'existe plus en hébreu; il a cependant obtenu, avec le reste de la Vulgate, la sanction du concile de Trente.

comme il étoit inexplicable, chacun se donna plus de peine pour l'expliquer, il en devint plus inconcevable, et chacun crut l'avoir conçu. De-là naquirent une foule d'opinions que l'église traita d'hérésies. Les auteurs de ces opinions échauffoient des fanatiques pour les défendre; et de-là naquirent des guerres cruelles et impies que se livrèrent les Ariens, les Sabelliens, les Trithéistes, etc. Vainqueurs dans un combat, ils succomboient dans un concile; vainqueurs dans un concile, ils succomboient dans un combat. Le dogme de la Trinité devint enfin un point de controverse interminable. Ces guerres théologiques durèrent fort long-temps. On fut jusqu'à supposer des écrits attribués aux plus anciens pères de l'église : c'est ainsi que fut fabriqué le *Credo* attribué à Augustin, et à Athanase qui explique le mystère de la Trinité (68).

Le culte de la Trinité, ensemble, ou dans chacune de ses personnes remonte aux premiers temps de l'ancienne église; mais il n'y a pas long-temps que la fête célébrée en son honneur le premier dimanche après la Pentecôte, a été instituée. Le nom de *Dimanche de la Trinité* est tout-à-fait moderne : ce fut Grégoire IV qui en fut l'instituteur, vers l'an 1334. La fête de la Trinité et celle des Anges devoient d'abord être célébrées conjointement. Potho, abbé de Pram, qui vivoit vers l'an 1152, ordonne à ses moines de la célébrer. Il paroît, par un décret d'Alexandre III, que cette fête ne se célébroit pas à Rome, en 1179 : dans plusieurs endroits, y est-il dit, la coutume s'est introduite de célébrer la fête de la Sainte-Trinité le dimanche de l'octave de la Pentecôte, l'église de Rome ne l'a pas adoptée, parce que chaque jour elle chante le *Gloria Patri et Filio, et Spiritui sancto* : Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit; ce qui est sans doute faire une mention suffisante de la Trinité (69).

Quand la fête de la Trinité fut devenue plus générale, il fallut prêcher sur ce dogme, et il étoit difficile de dire des choses qui eussent l'apparence de la raison; les beaux-esprits cherchèrent des définitions subtiles et métaphysiques.

(68) Antiquités Nationales, Tom. I, Art. III, page 85.

(69) *Binghami Origines Eccles.*, *Tom. V.*

Abailard

Abailard comparoit la Trinité aux trois propositions d'un syllogisme qui ne sont qu'une même vérité (70). Wallis l'explique par le parallèle des trois dimensions (71). Ces définitions qui n'étoient pas favorables à la Trinité firent naître des controverses où l'on s'accusa de Sabellianisme et de Trithéisme. Les missionnaires, les moines prédicateurs, les curés de campagne, obligés d'enseigner et de faire comprendre ce dogme aux simples habitans des champs, employèrent des comparaisons encore plus triviales (72).

Ce n'étoit pas tout que de définir la Trinité, on voulut la peindre, et l'entreprise n'étoit pas peu embarrassante; il étoit aussi difficile aux dessinateurs de figurer trois personnes en une, qu'à un géomètre de prouver que trois ne font qu'un. Aussi les peintres n'y cherchèrent-ils pas tant de façon; ils representèrent le Père Eternel, à qui le Saint-Esprit sort de la bouche sous la forme d'une colombe, et tenant son fils sur ses genoux (73). Voyez *Planche II*, *fig.* I.

Le Père-Eternel est représenté avec une chape et la tiare à trois couronnes (74); le Saint-Esprit prêt à s'envoler a encore dans sa bouche quelques plumes de sa

(70) *Abeilardi Opera*, *pag.* 10.

(71) Mémoires de la République des Lettres, année 1685.

(72) Un Cordelier que son auditoire ne pouvoit comprendre, s'avisa de prendre un morceau de lard, et s'écria : « Vous voyez, mes chers auditeurs, voici le maigre, le gras et la couenne, et tout cela ne fait qu'un morceau de lard ».

(73) On a rafiné depuis, et on représente la Trinité sous la forme d'un triangle équilatéral.

(74) C'est sûrement comme chef de l'Eglise. Les prêtres ont employé, dans tous les temps, ce grossier artifice de représenter la Divinité avec leurs habits et sous leurs propres traits, pour se rendre eux-mêmes plus respectables. On voit par-tout, en Italie et en Provence sur-tout, des Christs avec la tiare. Les Capucins représentent Jésus et tous les Saints du paradis avec l'habit de leur ordre. On connoît cette épigramme sur un Christ habillé en Jésuite :

De ces moines audacieux
Vous voyez l'impudence extrême;
Ils vous ont habillé comme eux,
Mon Dieu, de peur qu'on ne vous aime.

queue ; la figure de Jesus-Christ est de l'âge d'environ trente-six ans. Il paroît sortir de son agonie douloureuse après sa crucifixion : il est entre les genoux de son père qui le soutient par les bras.

PORTAIL.

Le grand portail est placé sur la cour : il est représenté *Planche I*. Il est d'une construction assez baroque, et composé de trois frontons : celui du milieu est plus élevé que les deux autres. La porte en ogive est surmontée d'une pyramide ; au-dessus est une rosace. L'ogive est accompagnée d'ornemens gothiques sans figure. Sur le poteau de la porte est une statue de la vierge. Aux deux côtés sont les figures de saint Benoît, et de sainte Scholastique sa sœur (75).

A droite est une autre porte qui paroît avoir été bâtie après-coup. On voit au haut le toit d'une tourelle. Les croisées sont toutes inégales : les ornemens en sont différens. Les goutières, selon le goût du temps, sont des salamandres ; et cette devise de François I indiqueroit assez que la reconstruction de cette église a été faite de son temps, si on n'en avoit pas d'autre preuve : peut-être y contribua-t-il par des libéralités particulières.

A droite de l'église est la porte des maisons canoniales, près d'un petit passage qui donne dans la rue de Sorbonne. A gauche sont des maisons louées à divers particuliers. Près de l'arcade qui fait face à la place Cambrai, au milieu de la cour, est un puits commun à ces maisons.

NEF.

L'église ne consistoit d'abord que dans une chapelle située où est aujourd'hui le chœur. La nef a été bâtie avec le portail au temps de François I. Le terrain sur lequel cette nef et ses chapelles ont été construites, étoit une rue qui traversoit de la rue Saint-Jacques dans le cloître. On en a retrouvé le pavé en creusant une fosse, en 1633 (76).

---

(75) Nous avons assez prouvé que la statue de Saint-Benoit est placée là par ignorance.

(76) Brutté, page 27.

Tout ce qu'il y a de plus ancien dans cette église paroît être du temps de François I. Excepté les piliers du chœur, au côté septentrional (77), cette église avoit le même défaut que celle de Saint-Jacques-la-Boucherie, deux aîles fort larges avec des chapelles du côté méridional, et du côté septentrional une aîle voûtée fort resserrée et presque sans chapelle.

Cette église a encore été réparée et augmentée en 1680 : et pour accroître l'aîle méridionale, on y renferma une rue qui communiquoit de la rue Saint-Jacques au cloître.

Il y avoit dans cette église un grand nombre de chapellenies : l'une des plus anciennes étoit celle fondée, en 1251, par Amorrand, chanoine d'Arras; celle de Saint-Denis, sous le clocher, a été rebâtie il y a deux cents ans; celle des morts doit son origine à Jean Voisin et à sa femme, qui, en 1360, convinrent de fonder une chapelle de ce nom dans l'église, où le premier des deux seroit enterré. La chapelle Saint-Louis existoit en 1428.

Le buffet d'orgue étoit orné d'une assez belle sculpture. On vient de le placer à Saint-Jacques du Haut-Pas. Dessous cet orgue et au-dessus de l'entrée intérieure, on remarquoit un bas-relief en bois, très-bien sculpté, qui représentoit deux crosses passées en sautoir, avec une mitre, accompagnées d'ornemens fort riches. Les côtés de cette même entrée étoient aussi décorés de caryatides assez bien faits et qui soutenoient la corniche qui couronnoit cette porte. Au-dessus on lisoit :

Dominus custodiat introitum tuum et exitum tuum. Ps. 120. 1647.

Dans la chapelle à gauche, à côté de la porte, on voyoit un Saint-Sépulcre, et derrière on avoit ménagé un faux jour où on avoit placé un verre qui représentoit, en camayeux couleur de feu, un *Ecce Homo.*

L'autel de la paroisse étoit à droite du chœur. Il étoit décoré de marbre rouge

(77) Cela se trouve confirmé dans l'acte de la bénédiction des dix autels par Guillaume, évêque de Béthune, en 1530, savoir, ceux des saintes Maries *Jacobi et Salome*, de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Louis, Saint-Agnan et Sainte-Geneviève. Le Bœuf, Tome I, page 215.

et gris, et de dorure. Le tabernacle aussi de marbre étoit recouvert d'une grande draperie dorée, et on voyoit une grande gloire aussi dorée qui terminoit le retable; mais ce qui l'ornoit par-dessus tout étoit un tableau du Bourdon (78), d'un effet admirable; il représente une descente de croix, et il est composé dans la plus grande manière.

Les curés de Saint-Benoît étoient enterrés au bas de cette chapelle. Lorsqu'on posa les fondemens de l'autel et qu'on bâtit dessous une cave pour les sépultures, on transporta les ossemens dans une chapelle à côté, entre cet autel et le passage qui va à la sacristie, et on plaça dans ce passage une grande table de marbre blanc où on lit l'inscription suivante qui indique ce fait, et contient l'épitaphe des curés depuis Germain Binois.

D. O. M.

Quoniam necesse fuit ut in sanctuario altaris parochiæ stabilerentur fondamenta super quæ posset poni et ædificari firmiter altare marmoreum extracta sunt è tumulis ossa arida venerabilium, dum viverent, virorum.

V. GERMANI BINOIS (79), *qui hanc rexit Ecclesiam ab anno* 1593, *usque ad annum* 1596, *in quo obiit die* 29 *maii, et de quo afferunt registri nostri ipsum magnum sui desiderium moriendo reliquisse.*

V. NICOLAI ROGUENARD (80), *Doctor Sorbon., S. F. Decani hujusce Ecclesiæ Pastoris et canonici sancti Marcelli, qui obiit die* 30 *decembris ann.* 1627; *exactis in Pastoris officio annis* 33, *et qui tumulatus est die* 3 *ann.* 1628; *dederat ipsi Dominus honorem senectutis. Obiit plenus meritus et diebus.*

V. ANDRÆÆ TULLOU (81), *D. S. F. P. qui hanc rexit Ecclesiam, à die* 5

(78) Antiquités Nationales, Tome II, Art. XII, page 18.

(79) *Suprà*, page 12.

(80) *Suprà*, page 12.

(81) *Suprà*, page 13.

januarii

januarii 1680, usque ad Diem 7 decembris anni 1702; fecerunt super illum planctum magnum viri boni, et laudaverunt eum ut virum pacis et caritatis amantem.

V. PETRI DE VIENNE DE VALLIÈRE (82), D. in Jure C. in F. P. qui Pastoris munus sustinuit à Die 21 novembris 1730 usque ad diem 7 septembris 1734, impleverat eum Dominus caritatis et misericordiæ visceribus.

Hæc autem prædecessorum nostrorum ossa recondi curaverunt fidelissimi et sagacissimi hujusce Ecclesiæ patrimonii Custodes; in loculo plumbeo qui depositus est in tumulo subterraneo qui construi curaverunt, ut in posterùm in eo sepelirentur hujusce Ecclesiæ Pastores. Actum in Congregatione generali DD. hujusce Ecclesiæ patrimonii custodium, die 16 mensis martii anni 1754.

Ignotus remansit loculus in quo sepulti sunt Pastores hujus Ecclesiæ ab anno 1171 ad annum usque 1593.

Successor V. Roguenard, PETRUS HARDIVILLIERS (83), factus Bituricensis Archiepiscopus, jacet in Ecclesiâ Bituricensi.

Successor in Christo Patris DD. Hardivilliers, CLAUDIUS GRENET (84) D. Sorb.; sepultus est in Monasterio Portûs Regii, cujus Superior vocatus fuerat.

Successor Andrææ Tullon, V. GUILLELMUS DE LA MARE, (85) obiit Canonicus Pœnitentiarius Ecclesiæ Parisiensis, D. Sorb. S. F. Decanus, et sepultus est in Ecclesiâ Parisiensi, et subscripsêre nobiscum clarissimi Viri: DD. THIERRI, PAIGNON, HAVARD, HERBAULT, COCHIN, BEVÉ, BABUTI, DENOUX, MARIETTE, PAPORET, MOUET, GUERIN, RÊNAUDIÈRE, BELLOT, THIBOUST, LE CAMUS, FEBVRIER, BORDELET, DURAND, ARSON, LE FEBVRE, DE CHANTEREINE, DURAND, BELLANGER, J. BRUTTÉ, Rector hujus Parochiæ.

(82) *Suprà*, page 13.
(83) *Suprà*, page 13.
(84) *Suprà*, page 13.
(85) *Suprà*, page 13.

Et die 1 junii 1762, J. BRUTTÉ (86), S. F. P. Doctor Theol. et Sancti Ægidii de Bleron, Prior Commend.; obdormivit in Domino vir bonus et benignus, verbo et opere potens, quem lugent et lugebunt Parochiani et Parochus F. N. Brocas. Requiescant in pace.

Lapis iste hunc in locum translatus est anno 1774, quo decorata fuit Ecclesia Sancti Benedicti, curantibus DD. DELPECH DE SAINT-DENIS, BROCARD, BARBOU, Sancti Benedicti Ædil.

Après le passage précédent, dans une chapelle à gauche, on voit une tombe plate où sont gravées des armes écartelées au 1 au 4 d'azur, à la croix engrelée, d'or au 2 et au 3 d'argent, à la croix de gueules, chargée de 7 coquilles d'argent: elles sont ornées de la crosse et de la mitre. Ces armes sont aussi sur la grille de la chapelle.

Sur la tombe au-dessous des armes on lit cette épitaphe:

HIC JACET

Renatus Pucelle, Subdiaconus Parisinus, Abbas Commendatorius Monasterii Sancti Leonardi Corbiniacensis (87), in supremo Senatu Ecclesiæ Consiliarius ad conscientiæ consilium dùm Ludovicus decimus-quintus minor esset vocatus. Vir in longo vitæ curriculo numquàm dispar sibi, sine fuco religiosus, ergà laborantes misericors et profusus, publici ac privati Jurisperitus, æque et retinens, veri justique ut indagator sedulus ità strenuus assertor. Eloquio potens et animosus celsam ingenii vim, generosi pectoris candorem, ingenuam morum urbanitatem, ipsâ oris ac vultus dignitate præferens quem maturâ licet acerbâ tamen morte præreptum Senatus quem ornavit, cives quos demeruit, boni omnes quos dilexit insolabiliter lugent. Obiit anno suæ ætatis nonagesimo, die septima januarii 1745. Requiescat in pace.

René Pucelle naquit à Paris, en 1655; il étoit fils de Claude Pucelle, avocat au parlement, et de Françoise de Catinat, sœur du maréchal de ce nom. Il se consacra d'abord à l'état ecclésiastique; le goût des armes l'emporta ensuite sur

(86) *Suprà*, page 13.

(87) Corbigny.

cette première destination. Après avoir servi en qualité de volontaire, il voyagea en Italie et en Allemagne, pour orner son esprit. De retour à Paris, il reprit l'habit ecclésiastique, et devint conseiller-clerc au parlement de cette ville, en 1684. Il obtint l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, et ne voulut jamais recevoir d'autres bénéfices.

L'abbé Pucelle, avec l'habit, avoit pris l'esprit de son état : il se mêla des disputes théologiques, et se déchaîna contre la bulle *Unigenitus* et les Jésuites. Après la mort de Louis XIV, il entra dans le conseil de conscience (88) établi par le régent. Son zèle pour les anti-constitutionaires (89) le fit exiler dans son abbaye (90). Il craignit, sur la fin de sa vie, que sa tête ne fût trop affoiblie par l'âge, et il ne se mêla plus des affaires du palais. Il mourut en 1745, à 90 ans.

Il étoit bienfaisant et charitable; il faisoit beaucoup de bien aux pauvres de son abbaye et à ceux de la paroisse de Saint-Benoît dont il étoit marguillier.

Dans la chapelle qui suit, on voit le Mausolée de Pierre Brûlart, *Planche II*, *fig.* 2. Une femme portant des faisceaux, et représentant la Force, tient son médaillon. Un lion sur lequel elle est assise, pose une patte sur l'écusson de la maison de Brûlart (91). Ces figures sont placées sur la tombe chargée de cette épitaphe :

D. O. M. S. (92).

Petro Brulartio, nato Consiliario Regio, sacrarumque jussionum Notario (93), viro

(88) Ce conseil fut établi en 1715, pour toutes les affaires de religion et la nomination aux bénéfices. Ce moyen de terminer les disputes théologiques eut tout l'effet qu'il devoit avoir : il les prolongea.

(89) On appeloit ainsi les opposans à la constitution *Unigenitus*.

(90) Ce fut à cette occasion qu'il courut une chanson dans laquelle les devotes se plaignoient de l'exil de cet ecclésiastique, et le refrein de chaque couplet étoit toujours :

Rendez-nous Pucelle,
Oh gué,
Rendez-nous Pucelle.

(91) Antiquités Nationales, Tome III, Art. XXV Page 34.

(92) *Deo optimo maximo sacrum.*

(93) Secrétaire d'état.

cum nobilitate familiæ ad virtutem et gloriam natæ præcipuo, tùm probitatis atque integritatis paternæ; qui, Cognitor Regius in amplissimo Senatu, Cato sui temporis audiit imitatione clarissimo. Ob quas virtutes christianissimis Regibus Henrico II, Francisco II et Carolo XI gratissimus effectus ab ipso etiam Carolo ad ipsam Notariatus dignitatem evectus est, quam cùm 24 annos summâ fide singularique prudentiâ exercuisset, quietioris vitæ studio abdicavit, senatoriâque sacri Consistorii dignitate contentus quod superfuit ævi ità inter se et Remp. divisit, ut nec umquam suam operam ei denegârit, nec tamen ipsi otium quo vel amicorum officiis vacaret defuerit, vel divinorum librorum lectione mentem futuræ beatitudini præparet.

Magdalena Chevaleria tanti Conjugis orbitatem certâ resurrectionis spe solata hoc interim suæ pietatis Monumentum ergà virum B. de se Rep. meritum (94) extare voluit F. Q. C. (95).

Vixit annos 73, obiit III no. apri. an. M. D. CIC. XIIX.

Pierre Brûlart, seigneur de Crosne et de Genlis, étoit le troisième fils de Noël (96), procureur-général au parlement de Paris, et d'Isabelle Gourdin; il fut secrétaire du roi en 1557, et des commandemens de la reine Catherine de Médicis, en 1565 (97).

Ses vertus le firent regarder comme un Caton. Il renonça à sa charge de secrétaire d'état, après l'avoir exercée pendant vingt-quatre ans, pour mener une vie tranquille, et mourut le 12 avril 1608, à soixante-treize ans.

Ce fut sa femme Madeleine Chevalier qui lui fit ériger ce monument.

On voit, dans la même chapelle, le mausolée de Nicolas Brûlart; son buste, en habit de magistrat est placé dans un médaillon posé sur un socle orné d'un masque. Dans l'encadrement sont des têtes de chérubins; deux anges placés aux

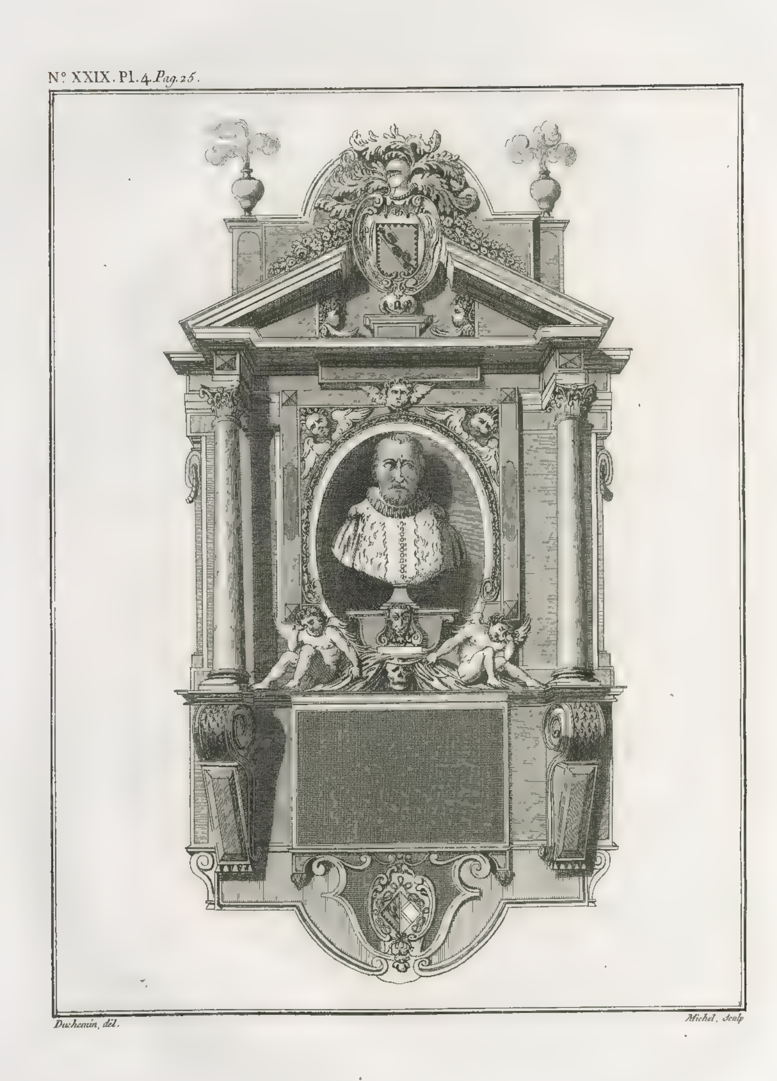
(94) *Benè de se et republica meritum.*

(95) *Fecitque condere.*

(96) Noël Brûlart avoit coutume, quand il rencontroit dans les rues des évêques en carrosse, de les faire arrêter, pour leur demander quelles affaires les retenoient à Paris : si c'étoit un procès, il leur disoit : « si ce n'est que cela, retournez à votre diocèse, je le ferai terminer. »

(97) Piganiol, Tome V, page 397.

coins



Duchemin, del. *Michel, Sculp.*

coins du socle, s'envolent en pleurant; on voit, sur un voile, une tête de mort. Ce médaillon est placé dans une décoration d'architecture dont le fronton est coupé par l'écusson de Brûlart (98). Au-dessous du médaillon est une table de marbre qui porte cette épitaphe, *Planche IV.*

D. O. M.

Et perenni memoriæ integerrimi viri Nicolai Brûlart, Senatûs Burgundiæ Principis, qui Dionysio parenti. Post 40 *annorum Stationem in eâdem Sede dignitate suffectus juris et æqui tenacissimus avi sui natalis Brûlart, in primâ Regni sede Procuratoris Regii inhærens vestigiis vitam impendit patriæ et saluti publicæ. Obiit anno* 1626. *Nepos, Nicolaus Brûlart, ejusdem Senatûs Burgundiæ Princeps Monumentum restituit. Memoriam renovavit* 1687.

Nicolas Brûlart, baron de la Borde, etc. étoit fils de Denis Brûlart, premier président au parlement de Bourgogne; il fut d'abord maître des requêtes, puis président au parlement de Bourgogne, en 1602. Il devint premier président de ce parlement en 1610, sur la démission de son père, et mourut en 1626 (99). Ce monument lui fut élevé par Nicolas Brûlart, son neveu.

Au-dessous de l'épitaphe, on voit un écusson mi-partie de Brûlart et de Marie Bourgois d'Origny, fille de Claude d'Origny, président au parlement de Bourgogne, son épouse.

Les enfans de Pierre le Petit, libraire, rue Saint-Jacques, crurent beaucoup honorer leur père, ou se donner un air de distinction, en le faisant enterrer furtivement et sans permission dans cette chapelle. La famille Brûlart fit assigner les deux fils du libraire qui avoient déjà fait un pas vers la noblesse, en achetant des charges de secrétaire du roi. Ces deux bourgeois-gentilshommes soutinrent pendant quelque temps leurs prétentions, puis cédèrent à la force; ils firent secrettement déterrer leur père, et lui donnèrent une sépulture plus modeste.

(98) Antiquités Nationales, Tome III, Art. XXV, page 34.

(99) Moréri dit 1627; mais cette épitaphe prouve qu'il se trompe.

Cette aventure exposa les fils du libraire à la risée et aux sarcasmes du public (100).

La dernière chapelle à côté de la porte d'entrée étoit la chapelle des fonts : on y voyoit un mauvais tableau de Hallé, représentant le baptême de Jesus-Christ, et en face un grand tableau d'une belle couleur, mais médiocrement dessiné ; il est partagé en deux : la première partie représente un pape à genoux sur des degrés devant saint Denis, saint Pierre et saint Paul. Au bas on lit :

Le pape Etienne tiers malade à Sainct-Denys,
Voit sainct Pierre et sainct Paul en l'église,
Qui de le rendre sain excitent sainct Denys,
Ce qu'il fait l'assurant de voir Rome en franchise.

Etienne III (101) tomba si dangereusement malade à Saint-Denis, qu'en peu de temps il fut réduit à l'extrémité ; tout le monde désespéroit de sa vie, lorsque la protection miraculeuse de saint Denis le tira de danger. Voici quelques détails sur cette surprenante guérison, tirés d'une lettre écrite de sa main (102) : il affirme qu'étant dans l'église de Saint-Denis (c'étoit précisément sous le clocher), il vit devant l'autel saint Pierre et saint Paul avec saint Denis à qui saint Pierre dit qu'on lui accordoit la santé du malade ; alors saint Denis, un encensoir d'une main, une palme de l'autre, un prêtre et un diacre à ses côtés, vint le trouver et lui dit : « la paix soit avec vous, mon frère, ne craignez point, » vous retournerez heureusement à votre siège : levez-vous et consacrez cet autel » en l'honneur de Dieu et des apôtres vos libérateurs. » Le pape se sentant guéri tout-à-coup, voulut accomplir à l'instant cet ordre, et, comme les assistans le traitoient d'illuminé, et lui disoient qu'il rêvoit ; il leur raconta sa vision, ce qui les persuada sur-le-champ.

(100) Dulaure, Description des Curiosités de Paris, Tome I, page 111.

(101) Il y a eu un autre Etienne II, entre Zacharie et cet Etienne, ou qui mourut subitement le troisième jour après son élection ; ce qui fait que plusieurs auteurs ne le mettent pas au nombre des papes. Voyez Art de vérifier les Dates.

(102) Voyez Conc., Tome III, page *1629*.

L'autre partie représente un évêque imposant un livre sur le front d'un malade. On lit au bas :

Michel Paléologue, empereur de Levant
A Louis Débonaire envoye un livre en France,
Des Œuvres de ce Saint, et sa fête arivant,
Plusieurs ont de leurs maux au toucher alégeance.

Ce ne fut point Michel Paléologue, mort en 1282 (103), mais Michel le Bègue, empereur dans le neuvième siècle, qui fit ce présent à Louis le Débonnaire ; il avoit besoin de son amitié : il lui envoya cinq ambassadeurs, porteurs d'une lettre écrite d'un style dévot, et pleine de déguisement et de mensonge.

Le grand économe de l'église de Constantinople étoit du nombre ; il offrit à Louis le livre de la hiérarchie sacrée, avec dix lettres en grec, portant le nom de saint Denis l'aréopagite ; le présent fut aussi agréable à Louis, que l'avoit été à Pepin son ayeul, un don semblable. Louis voulut en gratifier l'abbaye de Saint-Denis où il le fit porter quelques jours après. Hilduin le reçut la veille de la fête du Saint comme un présent du ciel, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa lettre de remercîment ; il ajoute que la nuit suivante dix-neuf malades furent guéris miraculeusement, par l'intercession du saint Martyr (104). Ce volume s'est perdu (105).

Il y avoit, dans cette chapelle, une grande vître, avec ces trois lettres : T. X. K. ; c'est la marque de Thielman Kerver qui l'avoit donnée.

Près de la chapelle de la Vierge, étoit le mausolée de François Fyot (106)

(103) Histoire du Bas-Empire, Tome XIV, page 377.

(104) Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis, page 67.

(105) Les pères du sixième concile autorisèrent un ouvrage de saint Denis l'aréopagite, contre les Monothélites ; Plusieurs auteurs grecs et latins les ont cités. Budée, Baronius, les pères Alloin et Alexandre ont soutenu leur authenticité ; cependant ces œuvres ont été inconnues pendant les cinq premiers siècles, et ne peuvent être que d'un nommé Denis qui vivoit au commencement du sixième. Il y a, sur cette matière, plusieurs dissertations curieuses.

(106) Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne.

de la Marche, baron de Montpont, seigneur de Montjay, conseiller au parlement de Paris, né le premier décembre 1669; il étoit fils de Jean Fyot de la Marche, président à mortier, et garde des sceaux au parlement de Bourgogne; et d'Anne Vallon de Clémencey. Ce magistrat uniquement attaché à l'étude et aux fonctions de sa charge, passa sa vie dans le célibat, et mourut d'apoplexie en 1716, âgé de 47 ans. Il a laissé divers écrits auxquels il n'a pas mis son nom (107).

Ce tombeau est cité dans les Descriptions et les Almanachs, comme une des curiosités de Paris, et les amateurs des arts sont souvent venus l'admirer à Saint-Benoit; il est figuré *Planche III.* Un squelette enlève, en s'envolant, un ample voile, et découvre une urne funéraire ornée d'une guirlande de cyprès; cette urne est sur le milieu de la tombe; aux deux côtés sont des têtes de mort, placées sur les bouts de la guirlande. La position du squelette, les plis de la draperie et l'expression de ces trois têtes de mort sont vraiment admirables.

Au-dessous de la tombe sont les armes de Fyot, de gueules au chevron brisé et aux trois losanges d'or.

Sur la tombe même on lit cette épitaphe composée par la Monaie (108).

QUIESCIT HIC

Franciscus Fyot, Baro de Montpont, qui ex nobili et antiquá illius nominis familiá amplissimis Togæ honoribus, in Divionensi Senatu conspicuá ortus, postquàm Parisienses inter quirites Senatorium cum laude munus obiisset, abdicatá maturè dignitate celebs et solutus, pietati totum et litteris se dedit, testes utriusque studii libros, gallicá linguá graviter simul et eleganter scriptos identidem emittens, vir moribus planè aureis, fide, religione, in pauperes liberalitate viam sibi ad Cœlum muniens, mortique se quamvis vegetus

(107) Les Qualités nécessaires au Juge, avec la Résolution des Questions les plus importantes sur les devoirs de sa profession, par M***, Paris, Emery, 1700, *in-12.*

Le Sénat Romain, Paris, Emery, 1702, *in-12.*

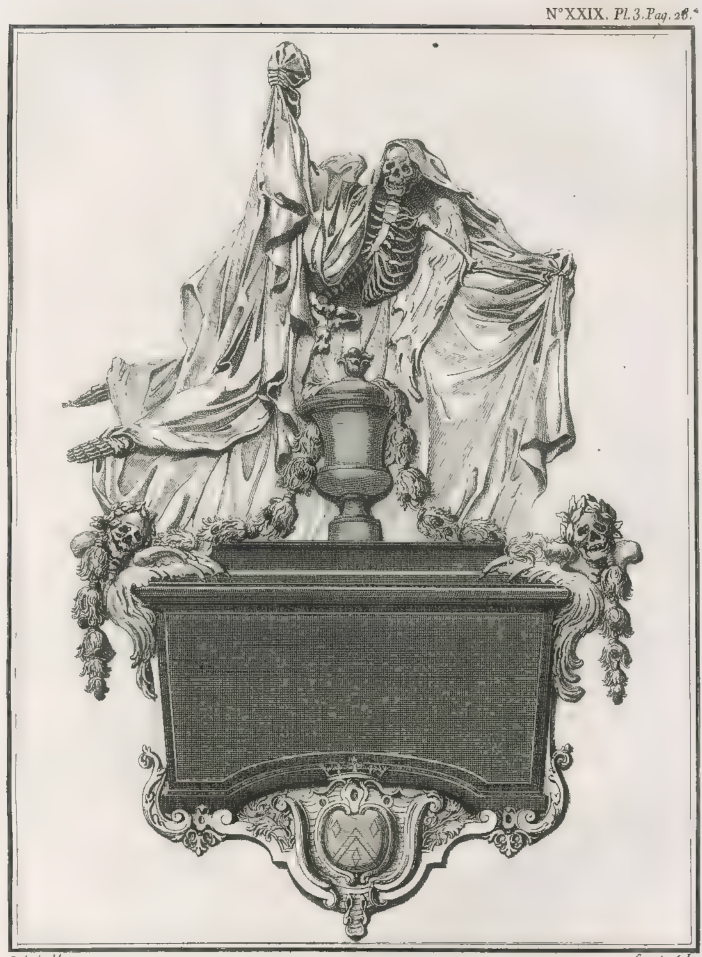
L'Eloge et les Devoirs de la profession d'Avocat, Paris, *ibid. in-12.*

Fyot étoit si modeste, qu'il ne mit son nom à la tête d'aucun de ses ouvrages.

(108) Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, article *Fyot.*

quotidiè


N°XXIX. *Pl.* 3. *Pag.* 26.ᵉ



Duchemin, del | *Carpentier Sculp.*

quotidiè parans : ita ut quæ sua eum abstulit, oppressisse quidem dici possit, non deprehendisse obiit die quarto jul. 1716, ætat. 47.

Mortuum luxit universa familia, præsertìm Claudius Fyot, patruus, Comes de Bosjan, S. Stephani apud Divionem Abbas, Regius per viginti annos Eleemosinarius, et in supremâ Burgundiæ curiâ Senator diplomaticus, nec minùs Philippus Fyot, frater, in Divionensi Senatu Preses infulatus, qui ex asse hæres, hoc grati animi Monumentum optimo fratri mœrens ac memor posuit.

L'estime dont jouit ce morceau est méritée ; mais c'est ici l'occasion de faire sentir combien la manière dont nos artistes représentent la mort est éloignée de celle des Anciens.

Ils avoient pour les mourans et pour les morts le respect le plus religieux : tout concouroit à rendre, autant qu'il étoit possible, moins affreux le terrible moment de la cessation de la vie. Environnés de ce qu'ils avoient de plus cher, ils expiroient couronnés de roses, au milieu des fleurs et des parfums. Leurs parens, leurs amis leur fermoient les yeux, arrangeoient leurs traits pour ôter à la mort ce qu'elle a de hideux et de repoussant. On les appelloit à plusieurs reprises ; on leur répétoit les noms qui devoient faire l'impression la plus vive sur leurs sens ; on n'épargnoit enfin aucune précaution pour s'assurer qu'ils n'existoient plus ; on parfumoit leurs corps. Leur cliens, leurs amis les accompagnoient au bûcher autour duquel on célébroit des jeux funèbres. Des tombes d'une forme et d'une proportion élégantes, recevoient l'urne qui contenoit leurs cendres. Des inscriptions toujours simples, souvent ingénieuses fixoient encore sur eux l'attention du voyageur qui honoroit leur ombre de quelques regrets, et n'étoit pas repoussé par la crainte de la contagion. Nos coutumes sont bien éloignées, à cet égard, des usages des Anciens ; parmi nous, tout afflige, rien ne console, et les morts infectent les vivans.

Ce qui contribuoit peut-être chez les Anciens à rendre le mépris de la mort plus commun, étoit de la voir représentée sous des traits moins hideux. Leur attention alloit jusqu'à éviter de la nommer ; et on disoit, pour exprimer un tel est mort : *il a vécu ; il est allé rejoindre nos pères.*

Les poëtes qui ont le plus chanté le plaisir, l'amour et la table, Anacréon et Horace, sont ceux qui ont le plus fréquemment parlé de la mort dans leurs écrits, mais toujours pour en faire sortir cette idée philosophique, que la mort n'épargne personne, et qu'il faut se réjouir aujourd'hui comme des hommes qui peuvent mourir demain.

Les artistes ont observé, chez les anciens, les mêmes nuances pour représenter la mort; ce n'étoit pas, comme nos artistes modernes, par de hideux squelettes. Ils avoient en général une manière uniforme de personnifier, dans leurs compositions, les êtres métaphysiques, et ils avoient adopté, à l'égard de la mort, l'idée d'Homère (109); ils la regardoient, avec ce poëte, comme fils de la nuit, et du sommeil. Sur un coffre de bois de cèdre placé dans le temple de Junon, à Elée, on les voyoit tous deux représentés comme de jeunes enfans reposant dans les bras de la nuit, avec cette différence, que l'un étoit blanc et l'autre noir, que l'un dormoit et l'autre paroissoit dormir; tous les deux avoient les pieds croisés (110).

Les Grecs n'invoquoient point la mort dans leurs pæans (111), idée profonde qui indiquoit qu'elle est inexorable. Les habitans de Gades croyoient seuls pouvoir détourner ses coups par des prières.

L'allégorie de la mort étoit toujours la même pour le fonds; mais elle varioit dans les détails. Sur une pierre sépulcrale conservée au palais Albani, à Rome, le sommeil étoit représenté sous la figure d'un jeune génie, s'appuyant sur un flambeau renversé, ainsi que son frère, la mort (112).

On voit, dans l'ouvrage de Bellori (113), un adolescent aîlé, dans une figure mélancolique, croisant la jambe gauche devant la droite; il est debout à côté d'un homme mort; sa tête repose sur sa main droite appuyée sur un flambeau

(109) Illiade, Livre XVI, v. 681. En grec, mort étoit masculin.

(110) Pausanias Eliac. Chap XVIII, page 442.

(111) Hymnes.

(112) Winckelman, Essai sur l'Allégorie.

(113) *Admiranda Romæ*, Planche I.

renversé dont l'extrémité porte sur la poitrine du mort ; dans la main gauche qui descend le long du flambeau, il tient une couronne avec un papillon. Bellori dit que cette figure représente l'amour éteignant son flambeau, c'est-à-dire, les passions, sur la poitrine de l'homme mort; mais M. Lessing soutient, avec plus de probabilité, qu'elle représente la mort même (114). Le flambeau renversé indique la vie qui s'éteint; la couronne de fleurs est une couronne de parfums, et le papillon est l'emblême de l'ame qui a quitté sa dépouille mortelle. Les jambes croisées sont l'attitude du sommeil et du repos, et c'est ainsi que les Anciens ont presque toujours figuré les hommes et les animaux endormis.

Une pierre sépulcrale rapportée par M. Lessing, représente le sommeil et la mort montrant les deux battans ouverts des portes du palais de Pluton.

On voit dans une pierre gravée, publiée par Licetus, un jeune enfant aîlé qui secoue d'une main un flambeau renversé pour l'éteindre; de l'autre, il tient une urne cinéraire, et regarde tristement un papillon qui rampe par terre. Cette pierre ne sauroit représenter l'amour qui, fâché de ne pas obtenir de retour, renonce à sa passion, ou qui conserve fidellement le souvenir d'un ami mort : c'est l'emblême ingénieux de l'approche de la mort même.

Ces différens monumens et d'autres que je pourrois citer, montrent assez quelle étoit le genre d'allégorie au moyen duquel les Anciens caractérisoient la mort; tous ces attributs se réduisoient à exprimer l'état de repos et d'insensibilité.

On trouve cependant des squelettes sur quelques monumens antiques : M. Klots en a conclu qu'ils étoient une allégorie de la mort (115). M. Lessing (116) l'a bien réfuté ; mais il pense que ces squelettes sont des larves, c'est-à-dire, les ames des méchans; cette idée ne paroît pas plus soutenable que l'autre. Le jeune homme au flambeau renversé, aux jambes croisées, etc. est l'allégorie,

(114 De la manière de représenter la mort chez les Anciens. Voyez les Pièces intéressantes publiées par M. Jansen, Tome II, page 1.

(115) Dans sa Préface du second volume de sa Traduction allemande des Traités du comte de Caylus.

(116) Dissertation citée.

l'image métaphysique de la mort ; le squelette est son image physique : voilà pourquoi on l'apportoit sur la table pour engager les convives à jouir avec plus d'empressement de la vie (117). Le jeune homme représentoit la mort, et le squelette représentoit un mort.

Les anciens poëtes ont aussi fait fréquemment des descriptions de la mort ; souvent elles sont effroyables : c'est la mort pâle et blême (118) elle plane autour de nous avec des aîles noires (119); elle tient un glaive à la main (120); elle grince ses dents affamées (121) ; elle ouvre une gueule avide (122) ; elle marque sa victime avec des ongles ensanglantés (123) ; sa taille gigantesque et monstrueuse couvre un champ de bataille tout entier (124); elle emporte des villes entières dans ses mains (125) mais jamais on ne la figure sous la forme d'un squelette, et Euripide qui en a fait un personnage de sa tragédie d'Alceste, ne l'a pas représentée ainsi. Lorsqu'il s'agissoit d'effrayer les spectateurs par des formes horribles, on ne trouve aucune trace qu'on l'ait caractérisée, autrement que par sa draperie noire et par le poignard avec lequel elle coupoit au mourant le cheveux fatal, pour le consacrer aux dieux infernaux, peut-être aussi avoit-elle des aîles (126).

---

(117) Pétrone, page 115.

(118) *Pallida, lurida mors. Passim.*

(119) *Atris circumvolat alis. Horat., Sat. II, v.* 55.

(120) *Fila sororum ense metit. Statius, Theb. I, v.* 633.

(121) *Mors avidis pallida dentibus. Seneca, Herc. fur.*

(122) *Avidos oris hiatus pandit. Id. Œdip.*

(123) *Præcipuos annis animisque cruento ungue notat. Statius, Thebaides VIII, v.* 380.

(124) *Fruitur cœlo, bellatoremque volando campum operit. Id. v.* 378.

(125) *Captam teneris fert manibus urbem. Id. Theb. I. v.* 633.

(126) Dissertation de M. Lessing, sur la manière dont les Anciens représentoient la mort, page 73. J'ai tiré de cette intéressante Dissertation la plus grande partie de ces observations. Elle est imprimée dans le Recüeil de Pièces intéressantes publié par M. Jansen; ouvrage qui ne dément point son titre, et dont les gens de lettres desirent la continuation. Je me suis aussi beaucoup servi de l'Essai sur l'Allégorie, de Winckelman.

Il est aisé de voir que les Anciens n'offroient point par-tout aux regards des objets révoltans comme ceux qui offensent parmi nous les yeux du voyageur et de l'habitant des villes. Les tombeaux épars ne contenoient qu'une cendre qui ne pouvoit exhaler des miasmes malfaisans; mais, quand l'usage de brûler les corps cessa, on commença à s'accoutumer à la vue des cadavres, des squelettes et des ossemens. Le grand nombre de corps saints et d'os ayant appartenu aux corps de dévots personnages, accrut les occasions de voir ces objets dégoûtans, et diminua la répugnance qu'ils devoient nécessairement inspirer.

L'usage des inhumations dans les églises et les cimetières y contribua encore. Dans les premiers siècles, on représentoit l'image de la mort par un cadavre à moitié décharné et rongé de vers, de la bouche duquel on faisoit sortir une légende qui contenoit un passage de l'Ecriture. Les anciennes églises sont encore remplies de tombes semblables, et j'aurai occasion d'en faire graver une (127).

On représente la mort sans lui donner la forme d'un squelette.

Les artistes de ces temps grossiers ont rendu l'image de la mort bisarre, par les grotesques attributs dont ils l'ont environnée; c'est ainsi qu'ils ont fait le diable plus ridicule qu'effrayant, et matérialisé la Trinité en la personnifiant. Ils ont donné à la mort de grandes aîles de chauve-souris, une faux, un sablier; ils l'ont entourrée d'ossemens enlacés en sautoir, etc. etc., et l'église a adopté elle même ces ridicules représentations dans ses cérémonies funèbres.

Les artistes distingués, obligés de se soumettre eux-mêmes à la volonté des hommes pour lesquels ils travailloient, ont adopté ces manières de représenter la mort. Nous verrons à l'article de Gisors un homme à moitié corrompu, chef-d'œuvre ignoré, fait par le célèbre Goujon, qui est exposé aux outrages que les enfans de cette ville lui font journellement éprouver dans leurs jeux. Le tombeau de Fyot est aussi fort estimé.

Il est temps de secouer ces entraves, de ne plus offrir l'image dégoûtante de la destruction, jointe à la représentation d'un supplice. Les squelettes et les croix

(127) A l'Article de la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, près Corbeil.

doivent être remplacées désormais par des figures allégoriques qui laisseront un libre cours au génie ou du moins à l'imagination de l'artiste.

On lit, sur un mur, l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Joanni Foi-Vaillant, Bellovaco, Doctori Medico, Ludovici Magni Antiquario, Cenomanensium Ducis Cimeliarco, Regiæ Inscriptionum et Numismatum Academiæ Socio, viro famâ nominis totâ Europâ celeberrimo, summis Principibus probatissimo, qui hoc sub lapide, unà cum carissimâ conjuge Ludovicâ Adrien contumulari voluit. Obiit XXIII *octob. M. D. CCVI.*

Et Joanni Francisco Foi-Vaillant, Joannis filio, Doctori Medico Parisiensi, paternorum Studiorum Æmulo, de Re Antiquariâ bene merito. A quo speranda fuerant non pauca, si diuturnior ei vita contigisset. Obiit XVII *novemb. M. D. CC. VIII, ætatis* XLIV.

Maria Ludovica Foi-Vaillant, amantissimis parentibus, fratrique dulcissimo, ex hujus testamento, hoc Monumentum poni curavit. Requiescant in pace.

Jean Foi-Vaillant étoit né à Beauvais, le 24 mai 1632; il perdit son père à l'âge de trois ans; son oncle qui prenoit soin de lui, charmé des progrès de son éducation, le destina à lui succéder dans une charge de judicature qu'il possédoit; mais sa mort changea ces projets; Vaillant à qui il avoit laissé son nom et une partie de ses biens, étudia la médécine, et n'avoit pas encore vingt-quatre ans lorsqu'il fut reçu docteur.

Jusque-là il n'avoït montré aucun goût particulier pour les médailles : un fermier des environs de Beauvais en trouva une grande quantité en labourant, et les lui porta; l'application opiniâtre qu'il mit à les expliquer, développa son goût pour cette science qui devint son occupation favorite; il vint à Paris où il se lia avec Seguin, et avec quelques amateurs. Colbert, informé de son mérite, l'envoya dans l'Italie et dans la Grèce pour augmenter le cabinet que Gaston d'Orléans avoit donné au roi. Ce cabinet s'accrut ainsi de moitié, et les cabinets

particuliers reçurent aussi des médailles qu'on n'avoit point encore vues, et qu'on croyoit uniques.

Tout ce que l'Italie, la Sicile et la Grèce renfermoient de précieux en ce genre, avoit passé entre ses mains; il avoit copié ce qu'il n'avoit pu acquérir. Les savans le sollicitoient de donner un catalogue des médailles les plus remarquables, et ce fut alors qu'il publia son Catalogue des Médailles Impériales rares, en deux volumes *in-quarto* (128).

Vaillant, par ordre du ministre, se remit en mer; il espéroit être à Rome à l'ouverture du grand jubilé de l'Année Sainte, et en voir les cérémonies; la barque où il étoit, fut prise par les Algériens; les François furent détenus et dépouillés comme les autres, à Alger, malgré les représentations du consul; enfin, ils furent relâchés : Vaillant partit avec une vingtaine de médailles d'or qu'on lui avoit rendues; mais un nouveau corsaire les menaça d'un nouvel esclavage. Vaillant, craignant de perdre son trésor, avala ses médailles; cependant il ne fut pas pris; le vaisseau vint échouer à l'embouchure du Rhône, et Vaillant se sauva, lui cinquième, dans l'esquif.

Cependant, les médailles qu'il avoit avalées pouvoient peser environ six onces. Les médecins ne furent pas d'accord sur la nature du remède. Vaillant ne fit rien; la nature le soulagea. Quand il arriva à Lyon, il avoit déjà recouvré plus de la moitié de son trésor. Un curieux de ses amis à qui il fit la description de ses médailles qu'il attendoit encore, lui proposa d'acheter un Othon dont il avoit grande envie : Vaillant y consentit, et le jour même il put tenir son marché.

Vaillant, de retour à Paris, en repartit bientôt : il pénétra dans l'Egypte et dans la Perse où il trouva ce qui pouvoit récompenser les peines d'un antiquaire. Son retour enrichit le cabinet du roi, et il publia l'histoire des rois de Syrie, par leurs médailles (129); ouvrage aussi utile qu'important.

(128) *Numismata Imperatorum Romanorum præstantiora, à Julio Cæsare ad Postumum et Tyrannos.*

(129) *Historia Regum Syriæ; Parisiis*, 1681, *in-quarto.*

A l'histoire des rois de Syrie, succéda bientôt l'explication des médailles de bronze, frappées dans les Colonies romaines, pour les empereurs, les impératrices et les Césars (130), puis celle des médailles impériales.

Il publia, l'année suivante l'Histoire des Rois d'Egypte, par les médailles (131), et enfin, en 1703, l'explication des médailles des familles romaines.

Vaillant faisoit espérer l'Histoire des Rois de Macédoine, de Pont, de Bithynie, de Thrace et de Cappadoce, par leurs médailles, quand une apoplexie l'emporta le 23 octobre 1706, à soixante-quatorze ans (132).

Vaillant avoit épousé les deux sœurs; il eut plusieurs enfans : un fils entr'autres, inhumé aussi à Saint-Benoît; c'est celui dont parle la seconde partie de l'épitaphe.

Ce fils se nommoit Jean-François Vaillant; il naquit à Rome le 17 février 1665, et il vint en France en 1669; il resta à Beauvais où étoient tous ses parens, jusqu'à l'âge de douze ans; il étudia aux Jésuites, et à la fin de son cours, son père l'initia dans la connoissance des médailles et l'ammena avec lui en Angleterre.

Au retour de ce voyage, Vaillant le fils fut reçu docteur, en 1691, à vingt-cinq ans. Pendant qu'il étoit sur les bancs, il publia un Traité sur le Café; mais, un de ses amis à qui il l'avoit confié, le perdit, et les nombreux ouvrages composés sur cette matière, ne nous permettent pas de le regretter.

Il donnoit à l'étude des médailles tout le temps que lui laissoit l'exercice de son état. Il lut à l'académie quelques Mémoires particuliers sur divers objets

(130) *Paris*, 1688, *in-folio.*

(131) *Historia Ptolomæorum*, *Amstel.*, 1701, *in-folio.*

(132) On peut consulter, sur sa Vie, son éloge par M. de Boze, dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome I, page 346. L'Histoire de sa Vie et de ses Ouvrages, par Nicéron, Tome III, page 41, de ses Mémoires. L'article *Vaillant*, du Dictionnaire de Chauffepied. La Vie de Vaillant, écrite en latin, par Claude de la Feuille, *in-12*, 1745.

d'Antiquité

d'Antiquité. Il mourut le 17 novembre 1708, à quarante-trois ans, d'une fièvre double-tierce. Il est inhumé auprès de son père (133).

Une autre chapelle qui suit, étoit dédiée à la Sainte-Trinité ; la tradition rapporte que c'étoit dans ce lieu que saint Denis faisoit ses prières (134), ainsi que le porte une inscription placée au-dessus du tableau de l'autel qui représente Saint-Denis et la Sainte-Trinité ; elle est ainsi conçue :

In hoc sacello Sanctus Dionysius cœpit invocare nomen Sanctæ Trinitatis (135).

Sur les vîtraux qui étoient très-ornés, on voyoit un calvaire, et plus bas, quatre figures assez bien peintes qui représentoient saint Ouen, saint Jean-Baptiste, saint Nicolas et saint Denis.

A côté on voyoit aussi les armes de Chopin, qui sont d'azur au cerf aîlé et courant, d'or, accompagné d'un fer de lance, de même en pointe.

En face de l'autel étoit un grand monument lourd comme ceux de ce temps; il étoit d'ordre dorique, surmonté d'un fronton cintré et coupé, qui soutenoit deux enfans grands comme nature, qui tenoient des guirlandes. Dans l'échancrure de ce fronton, on avoit placé les armes de Chopin qui étoient surmontées d'un autre fronton angulaire terminé par un vase funèbre.

Ce monument étoit partie en marbre blanc et en pierre ; la table étoit en marbre noir sur laquelle on avoit gravé, en lettres d'or, l'épitaphe suivante :

A. XP. O. (136)

Renatus Chopinus, Consultiss. Jur. Franc. Pub. privatiq. Antistes ; firmæ ac tenacis ad

(133) Voyez son Eloge, par Gros de Boze, Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome I, page 368. Son Histoire par Niceron, Tome XXII, page 234 de ses Mémoires, et le Dictionnaire de Chauffepied, Art. *Vaillant.*

(134) Cette inscription se retrouvoit encore sur une vître où l'on voyoit saint Nicolas. L'auteur des Nouvelles Fleurs des Vies des Saints en conclud que cette église étoit la première des quatre que saint Denis construisit dans le canton.

(135) *Suprà*, page 1.

(136) Le caractère du milieu signifie *Christos*, Christ, les deux autres lettres son l'*alpha* et l'*omega*,

miraculum etiam in extremâ senectâ memoriæ veri rectiq. acerrimus vindex, moris antiqui religioss. cultor. Eodem semper animi tenore, fortunam utramque tulit et vicit. Magnis de rebus sententiam rogatus, dixit severam et gravem, et sæculo dignam meliore. Bono publico natus, pluribus horis Reipublicæ vixit quàm suæ. Populis sæpè et principalibus viris consilium expectantibus dedit. Arbiter sumptus datusve permultas ac difficillimas lites composuit sciscitantib. viam ad civilem sapientiam comiter monstravit. Cum plures de sac. publ. ac pri. jure libros scripsit. Qui ab omnibus frequentatur senex annos LXIX. *Laborib. vigiliisq. defecto corpore integris ingenii viribus jubente Deo Dn. n. In spe resurrectionis quievit postrid. kal. febr. A. S. CIC. ICC. VI.*

H. S. E.

Eodem Hypogeo, quo ante ann. VIII. condita Maria Boronia uxor.

R. I. P.

Augustino Chopino, D. d'Arnouville de Chaton et de Gouzengrez Renati toto orbe famosissimi filio hæredique dignissimo dieb. peregrinationis militi atq; suæ 73 annorum summâ cum laude transactis piè et christianè vita functo II *kal. octob. an. salutis M. ICCXLX. Hic cum patribus suis beatiorem immutationem expectanti Margareta de Huez ejus relicta Renatus et Franciscus liberi superstites eheu! dulcissimo conjugi, parenti optimo non sine lacrymis posuêre.*

Tu, Viator, ora, et quotidiano mortis exemplo melior factus, locum in quo stas olim à Galliarum Apostolis cultum prima religionis avitæq;, si sapis, incunabula venerare.

R. I. P.

CHOPINUS HIC CUBAT,

Memoriæ thesaurus et penus legum.
Tota Gallia nunc gemit Chopinum.

---

la première et la dernière lettre de l'alphabeth grec; cela signifie que le Christ est le commencement et la fin, l'*alpha* et l'*omega*.

Hodiè Municipes gemunt Patronum
Quem nunc Elysii tenent colonum.

René Chopin, né à Bailleul, en Anjou, en 1537, plaida long-temps au parlement de Paris; retiré ensuite dans son cabinet, il y fut consulté comme un des oracles du droit; il a composé un très-grand nombre d'écrits, et il avoit beaucoup d'esprit et d'érudition (137). Son zèle pour la ligue lui valut une satyre macaronique, intitulée : *Anti-Chopinus*, l'Anti-Chopin, imprimée en 1592, et attribuée à Jean de Villiers Hotman (138).

Le jour que Henri IV entra dans Paris, la femme de Chopin predit l'esprit, et il reçut ordre d'en sortir; il y resta cependant par le crédit de ses amis. Ce jurisconsulte étudioit ordinairement couché par terre, et entourré de livres qui lui étoient nécessaires. Il mourut le 30 janvier 1606, entre les mains d'un opérateur qui le tailloit de la pierre (139).

En suivant le bas-côté à gauche, dans un enfoncement, on voit, sur une pierre, l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Hic jacet in spem beatæ immortalitatis, Jacobus-Benignus Winslow, Patriâ-Dânus

---

(137) Ses ouvrages les plus estimables sont : le second volume de la Coutume d'Anjou. La ville d'Angers lui accorda, en 1591, le titre et les honneurs d'échevin pour le remercier de ce livre. Le traité *de Domanio*, pour lequel Henri III l'ennoblit. Les Livres, *de Sacrâ Politicâ Monasticâ*; *de Privilegio Rusticorum*, remplis de belles recherches et de décisions judicieuses. Son livre sur la coutume de Paris est trop abregé, et rempli de trop de digressions et de citations de loix étrangères. Ces ouvrages ont été publiés en 1663, 6 volume *in folio*, en latin et en françois. Il y a aussi une autre Edition latine seulement en 4 volumes. Son latin est fort concis, et souvent obscur et ampoulé. On le comparoit au jurisconsulte Tuberon, qui avoit affecté de se servir des mots les plus surannés. Aussi Chopin ayant reproché à Bacquet d'avoir copié son Traité du Domaine, celui-ci lui repondit que cela n'étoit pas possible, attendu qu'il n'entendoit pas la moitié de son latin. Dictionnaire Historique, Tome II, page 651.

(138) Cette pièce fut brulée par arrêt du conseil : ce qui y avoit donné lieu, est : *Oratio de Pontificio Gregorii XIV ad Gallos Diplomate, à criticis Notis vindicato; Parisiis*, 1591, *in-quarto*, qui n'est pas dans ses œuvres.

(139) Voyez sa Vie, écrite en latin, par Papirius Masson, 1616, *in-octavo*. Son Histoire par Niceron, Mémoire, Tome XXXIV, page 160.

commoratione Gallus, ortu et genere nobilis, nobilior virtute et doctrinâ, parentibus Lutheranis natus; hæresim, quam infans imbiberat, vir ejuravit, et adnitente illi Episcopo Meldensi, Jacobo Benigno Bossuetio, cujus nomen Benigni in confirmatione suscepit, ad Ecclesiam catholicam evocatus, stetit in ejus fide, vixit sub ejus lege, obiit in ejus sinu. Vir æquè verax et pius, in pauperes summè misericors, nullâque erroris aut vitii pravitate afflatus: Regius linguarum teutonicarum Interpres, saluberrimæ Facultatis Parisiensis Doctor Regens, illum Medicæ artis, et præsertìm anatomiæ Doctorem ac Professorem peritissimum, Regia eruditorum Societas Berolini, Regia Scientiarum Academia Lutetiæ Socium communi suffragio elegére, et utrâque dignissimum, ejus scientiâ illustratus orbis publico judicio comprobavit. Vita exessit V. non apr. an. sal. 1760, *ætat.* 91.

Pio conjugi et parenti Uxor et Liberi hoc Monumentum mœrentes posuêre (140).

Au-dessus de l'inscription, il y a des armes gravées comme les lettres; elles sont tranchées au milieu de deux faces; celle du chef, d'azur au coq d'or, et celle en pointe, d'or à la grappe de raisin, de sinople; elles ont la couronne de comte.

Winslow, né à Odensée, dans la Fionie, province du Dannemarck, se livra d'abord à l'étude de la théologie, et composa même plusieurs Sermons qui eurent assez de succès; mais bientôt la connoissance d'un ami qui étudioit la médecine, lui fit naître du goût pour ce dernier état.

Elevé dans le Luthéranisme, il étoit fort attaché à sa religion, et l'observoit scrupuleusement. A son arrivée en France, il eut un violent desir de voir Louis XIV: il fut à Versailles avec deux de ses amis, luthériens comme lui. La magnificence de la cour, la pompe et l'éclat qui environnoient le roi, firent oublier à ses deux compagnons qu'ils ne devoient pas rester à la messe pendant le canon; Winslow seul s'en ressouvint, et se retira.

Il se lia étroitement, dans Paris, avec M. Worm, son compatriote: ces deux amis, pour s'affermir réciproquement dans leur religion, résolurent d'avoir quelquefois des conférences ensemble; mais ces entretiens eurent un effet tout

(140) Cette épitaphe a été composée par M. le Beau.

opposé

opposé à celui qu'en attendoit Winslow : un jour qu'il achetoit la physique de Rohault, il trouva chez le libraire l'*Exposition de la Doctrine de l'Eglise*, de Bossuet. Ce livre piqua sa curiosité : il l'emprunta, et le lut dans l'espoir d'y trouver des objections capables d'embarrasser son ami ; il réussit bien au-delà de son attente ; car celui-ci qui étoit de bonne foi, se confessa vaincu. Frappé de ce qui lui étoit arrivé dans cette conversation, Winslow chercha et parvint à se procurer un entretien avec Bossuet qui dissipa ses doutes, et le détermina à faire abjuration entre ses mains, le 3 octobre 1699.

Sa conversion lui suscita beaucoup d'ennemis : ses parens l'abandonnèrent. Dénué de tout, il résolut d'embrasser un état : incertain entre la Théologie et la Médecine, il alla consulter le père Sainte-Palaye, alors supérieur de l'Oratoire, qui le détermina à prendre la Médecine, ce qu'il fit en 1702. Il falloit payer les frais de reception : Winslow en acquitta une partie, et réclama en sa faveur, dans un discours touchant, la générosité du Corps qui le dispensa du reste. Sa sagacité et son amour pour le travail lui attirèrent la bienveillance de M. du Verney qui le prit chez lui, et en fit son élève. Sous cet habile anatomiste, Winslow fit des progrès si rapides qu'il l'égala en peu de temps, et finit par le surpasser.

Winslow devint aussi zélé pour la Religion catholique, qu'il l'avoit été pour le Luthéranisme. Obligé de voir les malades le dimanche, et craignant de manquer à son devoir en le faisant, il ne trouvoit qu'un moyen de se délivrer de ses scrupules, c'étoit de distribuer aux pauvres le produit des visites qu'il avoit faites ce jour-là.

Il a laissé un Cours d'Anatomie réimprimé plusieurs fois, une Dissertation sur l'incertitude des Preuves de la Mort, des Observations sur la Mâchoire, et plusieurs Mémoires dans le Recueil de l'Académie des Sciences dont il étoit membre. Il mourut en 1760, âgé de 91 ans.

Winslow laissa deux enfans qui, d'accord avec leur mère, lui firent élever un monument sur lequel on lit l'épitaphe qui nous retrace sa vie et ses vertus (141).

(141) Voyez, sur Winslow, son Eloge dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, sa Vie à la tête de ses Expositions Anatomiques, et les Anecdotes sur la Médecine et la Chirurgie, par M. Sue, Tome II.

Sur un pillier, près de l'œuvre, on voit un petit monument, dessiné par Oppenord, et exécuté par Vanclève; ce monument est assez vanté; mais il me semble que son dessin est très-ordinaire : ce sont des têtes de morts, des os en sautoir, et une urne entourrée de branches de cyprès.

Ce monument a été posé en 1706 : on y voyoit autrefois le portrait, en médaillon, de celle pour qui il a été érigé; on y a mis, à la place, depuis quelques années, cette urne funéraire, à demi couverte d'un voile, travaillée par Slodts (142).

Sur la banderolle qui entourre le vase funèbre, on lit :

MARIÂ ANNA DES ESSARTZ.

et sur un marbre blanc, au bas :

Fredericus Leonard amissam conjugem mœrens, hoc amoris et grati animi Monumentum posuit. Obiit anno reparatæ salutis 1706, quinto kalendarum septembris, ætatis XXXVI. Requiescat in pace.

Ce Fréderic Léonard étoit le plus riche libraire de Paris, et sa femme une des plus aimables et des plus malheureuses de son temps (143). Son époux regretta probablement, après sa mort, celle qu'il avoit tourmentée de son vivant, et lui fit élever ce mausolée.

Près d'une croisée de cette église, on voyoit un monument composé de plusieurs tables de marbre noir, d'un fronton coupé, sur lequel etoient deux anges; et, au milieu, des armes d'azur au saule d'or; le tout étoit terminé par une tête de mort, et ses attributs. Sur la table étoient gravées, en lettres d'or, les épitaphes suivantes :

Pierre Baron, Conseiller au Parlement, mort le 24 octobre 1619, et d'Espérance Heere, son épouse, morte le 7 fevrier 1620.

(142) Brice, Description de la ville de Paris, Tome III, page 56.

(143) Hurtaut, Dictionnaire de Paris, Tome I, page 582.

Denis Baron, leur fils, aussi Conseiller au Parlement, mort le 28 juin 1658, agé de cinquante-huit ans.

André Baron, Chevalier, Marquis de Risseis, Conseiller au Parlement, fils de Denis, mort le premier juin 1659, à cinquante-sept ans; et Marguerite Bruneau, sa veuve, morte le 17 octobre 1677, à soixante ans.

En face de la précédente, sur un des pilliers du chœur, on voyoit une table de marbre blanc, où se lisoit cette épitaphe :

CY GIST

Le corps de Dame Marguerite Boudant, veuve, en premières nôces, du Sieur Jean Lenfant, et, en deuxièmes, du Sieur Etienne Gantrel, Graveur du Roi, Marchand d'images en taille-douce, décédée le 24 janvier âgée de 73 ans, sans date. Requiescat in pace.

En suivant, après la chapelle de la Vierge, près de l'œuvre du Saint-Sacrement, on voyoit une table de marbre blanc, encadrée dans des marbres de couleur, et ornée par le bas de trois blâsons en marbre blanc, disposés en cul-de-lampe. Le premier, à gauche, écartelé aux premier et quatre, à trois fasces, et aux deux et deux et trois à trois croisettes; on y lisoit l'épitaphe de Jean Daurat :

HIC JACET.

Joannes Auratus, Regius Græcarum Litterarum Professor, Regius Poeta (144), *et interpres, Regibus carissimus, cujus disciplinæ debet Gallia, Ronsardos, Bellaios, Portæos, et maxima quæque renascentium Musarum lumina; vir aliis, non sibi natus, Thuani, Sammarthani, Ronsardi, Perroniique Scriptis æternitati commendatus. Obiit an.* 1588, *ætatis* 80 (145).

(144) Poëte royal : on apelloit ainsi le poëte protegé et pensionné par le roi, sous Charles IX; c'est ce qu'on appelloit en Italie et en Angleterre *Poëte-Laureat*.

(145) Baillet prétend qu'il mourut à soixante-onze ans; mais cette épitaphe prouve en faveur des

Nicolaus Gulonius, Aurati gener, Regius quoque Græcarum Litterarum Professor, Lucubrationibus clarus, quarum partem edidit eruditionis virtutisque patriæ non degener. Joannes filius, Fulcensium præpositus generalis. Obiit 1601, *ætatis* 71.

Jean Daurat, en latin *Auratus*, naquit en 1508, dans le Limosin (146), d'une famille connue depuis le commencement du quatorzième siècle; elle avoit porté long-temps le nom de *Dinemandi*, sobriquet qui, en langage Limousin, signifie *Dîne-Mâtin* (147). Cet auteur qui avoit l'extérieur d'un paysan, étoit noble du côté de son père; sa mère étoit fille d'un marchand (148). Arrivé à Paris, en 1537, il fut, pendant sept ans, précepteur de Jean-Antoine de Baïf, fils naturel de Lazare de Baïf, ambassadeur à Venise, soldat pendant trois ans, ensuite principal du collège de Coqueret, et prenant des pensionnaires (il eut

autres historiens contre lui; ce fut son gendre Jean Goulu qui mourut à soixante-onze ans, et Baillet aura confondu les épitaphes.

(146) De Thou, la Croix du Maine, Duverdier, Menage et plusieurs autres le font naitre à Limoges même; mais Papyre Masson place le lieu de sa naissance à l'embouchure de la Vienne. S'il étoit né dans la capitale du Limosin, pourquoi ses amis auroient-ils placé le lieu de sa naissance dans un petit village qu'ils ne nomment point. Baluze prétend qu'il avoit pris son nom d'une ville nommée le Dorat, capitale de la Basse-Marche.

(147) Ce nom de *Dîne-Mâtin* lui attiroit mille épigrammes: il prit celui de Daurat qui, en gascon, signifie doré, *Auratus*. Un de ses ancêtres l'avoit porté à cause de ses cheveux blonds; d'autres prétendent qu'il prit ce nom parce que sa patrie étoit sur la petite rivière d'Aurance; mais ce nom fut encore l'occasion d'une infinité de pointes: il donna lieu à ce misérable Distyque de François Hotman:

Ex solido esse priùs vulgus quem credidit auro
Extrorsum auratus, plombeus intùs erat.

Daurat avoit appellé les Protestans *les Grénouilles du grand Lac*; ils feignirent, dans leur reponse, que ces grénouilles crioient AURAT, AU RAT, *de Limosin*, elles se plaignoient des RONSES *des Vendomois*, allusion plate à Ronsard. Ces plaisanteries étoient indignes d'hommes aussi distingués par leur sçavoir, mais le goût accompagne rarement l'érudition.

(148) Elle se nommoit Bremondain, selon la Croix du Maine; mais son vrai nom étoit Bermondet, suivant Ménage.

entr'autres

entr'autres Ronsard et le même Jean-Antoine de Baïf), précepteur, pendant un an, du duc d'Angoulême, fils naturel de Henri II; enfin, professeur au collège royal. La profonde connoissance qu'il avoit de la langue grecque, et ses poésies latines lui firent une grande réputation. On ne publioit aucun livre, qu'il n'en ornât le frontispice de quelques vers, et ses contemporains lui donnèrent le surnom de Pindare François, qui ne lui est pas resté. Il fut le premier qui introduisit en France les anagrammes. Son véritable mérite fut de servir beaucoup au rétablissement de la langue grecque qu'il avoit apprise sous d'excellens maîtres. Il fut aimé de Henri II, de Charles IX et de Henri III. Charles IX, en 1567, lui donna le titre de son poëte. On a eu tort de dire qu'il avoit vécu et qu'il étoit mort dans la pauvreté; il étoit fort économe; il acheta, de ses épargnes, une maison à Saint Cloud, et une autre à Paris, fauxbourg Saint-Marceau. Il fut marié deux fois: de son premier mariage, il eut un fils nommé Louis qui, à l'âge de dix ans, traduisit, en vers françois, une pièce latine que son père avoit composée sur le retour de la reine, mère du roi, Cathérine de Médicis, et une fille nommée Madeleine, qui épousa Nicolas Goulu, et devint elle-même fort habile en grec et en latin. Il épousa en secondes nôces, dans un âge avancé, une jeune personne de vingt-deux ans dont il n'eut qu'un fils qui mourut fort jeune. Ses amis le plaisantant sur ce second mariage, il dit, pour excuse, que c'étoit une licence poëtique, et que, puisqu'il falloit mourir d'un coup d'épée, autant valoit-il en choisir une dont la lame fût neuve, que d'en prendre une rouillée.

Le recueil de ses Poésies latines est de douze ou quinze mille vers, encore ne contient-il qu'une partie de celles qu'il avoit composées. Scaliger prétend qu'il avoit fait plus de cinquante mille vers grecs ou latins. Quant à ses vers françois, il ne nous en reste que l'ombre, dit Duvergier : c'est une quinzaine de pièces insérées parmi ses poésies latines, et qui presque toutes ne sont que des traductions ou des imitations de ces mêmes pièces (149).

(149) Ses Poésies ont été imprimées à Paris, en 1586, en deux volumes *in-octavo*. Ce ne furent point les libraires qui recueillirent les Poésies de Jean Daurat, mais ses disciples le firent sans le consulter, cependant il ne désavoua point ce recueil, puisqu'il le présenta lui-même à Henri III.

Jean Daurat mourut le premier novembre 1588, âgé de quatre-vingts ans (150).

A côté de l'épitaphe de Jean Daurat, est celle de Nicolas Goulu, son gendre, et de plusieurs de ses descendans.

Nicolaus Gulonius, Aurati gener, Regius quoque Græcarum Litterarum Professor, Lucubrationibus clarus, quarum partem edidit, eruditionis virtutisque Patriæ non degener. Joannes ejus filius, Fulcensium Præpositus Generalis. Obiit 1601, ætatis 71.

Nicolas Goulu étoit fils d'un vigneron d'auprès de Chartres (151); Jean Daurat lui céda sa chaire de professeur royal en langue grecque, lorsqu'il épousa sa fille en 1567. Il a traduit du grec en latin, avec des notes, la Dispute de Gregentius contre le juif Herbanus, et donné quelques autres traductions d'ouvrages pieux. Il étoit frère de Jean Goulu, général des Feuillans (152).

Près de son épitaphe est celle de son épouse :

Magdalena Aurata, Aurati filia, Nicolai Gulonii conjux, animi et corporis dotibus clara, clara parentis, mariti liberorumque laudibus. Obiit anno 1636, ætatis 88.

Madeleine Daurat étoit fort instruite : elle savoit le grec, le latin, l'italien et l'espagnol (153).

---

(150) Daurat n'avoit point une grande force dans l'esprit, car il se mêloit d'expliquer les centeuries de Nostradamus ; il croyoit qu'un ange les avoit dictées à cet imposteur. Il interprêtoit aussi les songes ; sur la fin de ses jours, il commença, selon l'expression de Scaliger, à s'apoltronner, et il s'amusoit à chercher toute la Bible dans Homère.

(151) Guillaume Duval se trompe en le disant Limousin.

(152) Il est étonnant que Daurat, si chatouilleux sur l'article des noms-propres, ait laissé à son gendre celui de Goulu, qui, dans la dispute du général des Feuillans et de Balzac, donne lieu à mille plaisanteries. Voyez le *Vaticinium Galataa de Exilio Pantophagi.* Il est probable que, quand les familles ont commencé à se distinguer par des noms-propres, on a attribué à quelques-unes ceux qui leur convenoient pour certains défauts ; voila d'où viennent les noms de le Noir, le Bossu, le Camus ect. ect.

(153) On a attribué à Madeleine Daurat cette épigramme de Dauligné, dans son Baron de Fœneste :

Du Goulu savant ne prends guères
Les Barbus pour pensionnaires ;

Hieronymus Gulonius, alter Nicolai filius. Jam indè ab anno ætatis 18 Regium parentis avique munus summâ cum laude exequutus. Inter Parisienses Medicos Doctor magni nominis. Obiit 1630. ætatis 49.

Jérôme Goulu, fils de Nicolas, étoit déjà professeur de grec au collège royal, à dix-huit ans, en 1595; il a été ensuite médecin de la faculté de Médecine.

Henricus Monantholius, Hieronymi Gulonii socer, Mathematicarum Artium Professor Regius, Medicæ Scolæ Parisiensis Doctor Decanusque. Difficillimis temporibus, et Regi et Patriæ addictissimus. Post varios in Aristotelem atque Hippocratem labores, dùm Mathesim universam edere parat, fato interruptus. Obiit 1606, ætatis 70 (154).

Joanna Marcesia, uxor Henrici, Monantholii eorumque filiæ; Catharina et Carlotta illa Petri Russelli conjux. Hæc Hieronymi Gulonii tres antiquì moris et pietatis fœminæ obiêre annis 1610, 1649, 1638, annis ætat. 68, 78, 57.

Nicolaus Gulonius, Hieronymi filius, posuit an. sal. CIC. ICCL.

Adjacet et ipse majorum cineribus. Obiit an. 1668 7 april. ætatis 62.

Theodoricus Monantholicus, Henrici filius, in supremo Senatu causarum Patronus, æqui bonique servantissimus. Obiit ann. 1621, ætatis 50.

Il choisit les petits enfans
Et la Goulue les veut grands.

Celui dont il est question étoit professeur en latin, et Nicolas professeur en grec; il étoit de Loudun, et Nicolas, de Chartres.

(154) *Elogium Henrici Monantholii, autore Nicolao Goulu.* Cet Eloge fait partie d'un petit recueil, intitulé : *Epitaphium in æde San-Benedictinâ appendendum* (sans nom d'imprimeur), 1650, *in-folio*, de 22 pages première signature, et 23 de la seconde. C'est une espèce de mausolée que M. Goulu éleva à la mémoire de ses parens, tant paternels que maternels; savoir, au poëte Daurat, aux Monantheuils, au père Goulu, général des Feuillans et autres. Le frontispice représente un temple chrétien, dont les colonnes portent des médaillons dans lesquels on lit les noms des Monantheuils. Sur le devant est une pyramide; la base de cette pyramide et les colonnes sont fastueusement chargées des écussons nouveaux de ces orgueilleux pédans.

Au-dessous du précedent monument, on voyoit, sur une lame de cuivre, cette épitaphe :

CI-DEVANT GIST.

Honorable homme Jacques de la Barre, en son vivant Tailleur d'habits et Bourgeois de Paris, qui décéda le vingt-deuxième jour d'octobre 1564, lequel a laissé à la Confrérie du Saint-Sacrement de l'Autel, en l'Eglise de Saint-Benoît, le bien tourné à Paris, cinq livres de rente à prendre, pour chaque an, sur une maison où pend pour enseigne la Ratière d'or, *assise en la Cité, à Paris, à la charge que les Gouverneurs d'icelle seront tenus de faire dire et célébrer, à tel jour que ledict défunct décéda, ou autres jours commodes, une Haute-Messe* de Requiem, *à Diacre, Sous-Diacre et Chappiés, avec Vigiles, et recommencé à la fin d'icelle un* Libera *et un* de Profundis, *comme plus à plein est dicté. Ce faict et passé par-devant Notaire au Châtelet de Paris. Priez Dieu pour son ame.*

Et cette autre :

Sebast. Nav. à Cerisiers duo, amplis. apud Turones familiâ orto. J. V. Lic. ergà Deum et homines recti tenacissimo, in agendis, procurandis, tractandisque suorum Clientum Negotiis celeberrimo. Quod manus in hoc Senatu Parisiensi gessit eâ fide et industriâ, ut sæpiùs uterque litigantium forense luctamen arbitrio suo componi quam Judicum S. C. dirimi mallet, undè apud omnes summam benevolentiam, honorem et autoritatem promeruit; tandem incredibili bonorum omnium maximè suorum mœrore, naturæ legem ut omnes moriantur implevit, anno ætatis 73 S. G. 1576, 9 kalend. junii.

Il paroît que Sébastien Cérisier étoit un avocat célèbre. Sa femme est inhumée près de lui, avec cette épitaphe :

Et Claræ Regnault, corporis et animi dotibus ornatiss., sanitatis eximiæ, incomparabilis ergà maritum affectus et castitatis, quam eodem tumulo quatuor liberi superstites pio cum fletu condidêre, ut quo cum triginta penè octo annos conjunctissimè vixerat, tandem mortua conquiescat. Obiit anno ætatis 78, 8 id. junii.

On

On y lisoit aussi les épitaphes de deux anglois :

HIC JACET

Henricus Crammer, primogenitus Cæsaris de Crammer de Asturood Bury, in agro Bukinghamensis armigeri, qui obiit 19 mai 1636, ætatis decimo octavo. Mors mihi lucrum. Requiescat in pace.

J'ignore quel étoit cet Henri Crammer.

HIC JACET

Nobilis adolescens Richardus Cottonus, Anglus, de Bedampthon, in Comitatu Sonthamptoniæ, Richardi Cotton de Warblington, Armigeri, et Elisabethæ Lumbley, filiæ Richardi Lumbley, Vicecomitis de Waterfort, filius illustri majorum stemmate clarus, egregiis naturæ dotibus clarior, ætate juvenis, ingenii acumine adultus, morte præmaturâ, die 24 augusti anno 1684, ætatis 16, abreptus.

LE CHŒUR.

Le chœur, comme je l'ai déjà dit, étoit autrefois toute l'église; quand la nef eut été bâtie, il fut marqué par une tribune qui subsista jusqu'en 1670. Il fut ensuite fermé par des murs et de la maçonnerie; il terminoit alors l'église, et étoit moins avancé dans la nef. A l'époque de la transaction qui fut faite entre les chanoines, le curé et les marguilliers pour la réparation de l'église, celle du chœur et la construction de la chapelle de la Vierge. La paroisse céda une travée toute entière pour rendre le chœur plus grand (155).

Piganiol prétend que ce fut à l'époque de la construction de la nef et du portail que le grand autel qui étoit tourné, contre l'usage, à l'Occident, fut tourné vers l'Orient ; mais il avoit été fait avant Thomas Ade (156), et cette

(155) Bruté, page 29.

(156) *Supra*, page 6.

église s'appelloit déjà alors, Saint-Benoît le Bien-Tourné (157) : Des titres de 1375 lui donnent ce nom (158); ainsi, ce fut donc même avant le règne de Charles V, que cet autel fut tourné du côté oriental. On peut encore apporter pour preuve, deux épitaphes gravées en 1422 et 1433, sur un des piliers du chœur, parce que l'ouvrier les avoit placées en face de ceux qui venoient de la partie occidentale où est la porte.

En même-temps que l'on bâtit le chœur, on répara le reste de l'église, sous la conduite de Beausire, architecte. La balustrade de fer qui regne au pourtour du chœur, la chaire du prédicateur, l'œuvre, les bancs et le clocher furent faits en même-temps et aux dépens de la fabrique. Les pilastres corinthiens qui décorent le rond-point de cette église, ont été faits sur les desseins du fameux Claude Perrault.

Il a décoré le chœur de cette église de pilastres corinthiens : quoiqu'ils fussent d'une belle proportion, ils ne faisoient pas un bon effet; il est singulier que ce célèbre architecte n'ait pas remarqué combien le contraste de l'architecture gothique avec la moderne étoit désagréable et ridicule; car l'architecture antique fait paroître la gothique gresle, et outre encore ses défauts; et celle-ci à son tour, rend l'architecture antique, lourde et massive; cependant, il semble qu'il ait senti ces raisons dans son portail de Saint-Gervais où il n'a laissé voir du gothique de l'église que la croisée du milieu, qui n'étant qu'accessoire, fait un assez bon effet. Tous nos architectes ont fait la même faute, et il n'y a que

(157) *Sanctus Benedictus Bene-Versus.* On le nomma, depuis sa reconstruction, Saint-Benoit *le Bestourné*; c'est-à-dire, selon quelques-uns, *deux fois tourné*, *bis tornatus*; mais il est plus naturel de penser avec M. le Bœuf, que ce mot signifie le *mal-tourné.* Borel a donné la preuve que le mot *bestourné* signifioit autrefois *renversé.* Voyez son Trésor de la Langue Françoise, au mot *bestourné*; et Ducange, *voce bestornatus.* Ce qui prouve que ce mot signifioit *mal-tourné* c'est qu'on appella ensuite cette église Saint-Benoit *le Bien-Tourné.* Quand au mot *bistourné*, malgré l'autorité de Sauval, il ne paroît pas qu'il ait jamais été admis.

(158) Le Bœuf, Tome I, page 217.

Trouard qui a eu le bon esprit de faire à l'église gothique de Sainte-Croix, à Orléans, un portail du même style, et qui est un chef-d'œuvre en ce genre.

L'autel principal étoit orné de deux bas-reliefs sculptés et dorés qui représentoient, l'un, la Manne descendant du ciel, et l'autre, la Cêne. au-dessus du tabernacle, où étoit aussi sculpté un bon Pasteur, s'élevoit un grand palmier qui soutenoit un baldaquin. Tous ces ornemens étoient dorés; de chaque côté du palmier, on voyoit un adorateur grand comme nature; ces figures étoient assez belles.

Le sanctuaire n'a été rebâti qu'après le milieu du dernier siècle : on y chantoit la grand'messe paroissiale avant celle des chanoines.

Cette église, suivant l'ancien usage des collégiales, avoit son cloître : on y entre encore par trois endroits différens, où l'on avoit mis des portes. La justice temporelle s'y exerçoit, et il y avoit une prison. Ce cloître étoit vaste; on y portoit, après la moisson et les vendanges, les redevances en grains et en vin, affectées aux chanoines; le chapitre de Notre-Dame y avoit aussi une grange pour mettre celles qu'il percevoit dans les environs, et on y tenoit un marché public (159).

Ce cloître étoit d'une architecture gothique; il tournoit, en partie, autour de l'église, et laissoit entr'elle et les piliers qui le soutenoient, un petit espace qui servoit de cimetière (160). Tous ses murs étoient couverts d'épitaphes, ainsi que celui de l'église, qui y faisoit face. On en remarquoit une sur un marbre blanc, où étoient gravées des armes d'or à trois larmes d'azur, portées sur une montagne de sinople, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent; on y lisoit :

Pantaléon Bruché, Lieutenant-Général de l'Amirauté de France, au Siège du Palais, ancien Marguillier, décédé le 30 août 1710, âgé de 83 ans, et 60 ans de mariage; et dame Olive de Champy, son épouse.

(159) Hurtaud, Dictionnaire de Paris, Tome I, page 583.

(160) Le cimetière de Saint-Benoit étoit autrefois derrière l'église, au lieu qu'on appelle *la Place-Cambray*: ce n'est qu'en 1655 qu'on l'a transferé où il est derrière le Collège-Royal.

Hic jacet Joannes Arnouviller, peccator. Obiit aug. an. Domini 1624; et ejus uxor, quæ obiit 1 feb. 1665.

Thomæ Mazini d'Elbene, Florentini genere et virtute nobilis, à sanctiore cubiculo Henrici IV, feliciss. Principis, postquàm sub auspiciis sex Regum Franciæ spectata generosæ mentis indole fortiter ubique fecisset, anima cœlo digniss. ad Superos abiit corpus, hocce tumulo conditum perpetuam cum immortalitate quietem expectat.

Kamilia d'Elbene, filia cariss. atque amantiss. Patri optimè merenti hunc titulum sive tumulum mœstiss. posuit. Vixit annos 83; obiit 3 id. mart. 1599. Requiescat in pace.

Hic jacet vir integerrimus, Jacobus Ludovicus Sebastianus Heriquart, Eques, Dominus de Thury, de la Longue, etc. in supremâ Subsidiorum Curiâ Consiliarius, et inter bonorum hujusce Ecclesiæ Œconomos Primarius, quem antiquâ integritate Civibus effusa munificentia pauperibus ingenio et probitate, Principibus suavitate morum totæ familiæ desiderabilem, christiana pietas, veri studium ardens, modestia virtutum quibus velum injicit, ornatrix ac fide operibus spirans Deo consecravêre. Obiit die 23 octobris anni 1757, ætatis 66.

Anna Magdalena Leschassier, piissima conjux et filii sex amantissimi mœrentes hoc Monumentum P. P.

Dame Marie Croisettes de Saint-Mesme, épouse de Messire Eléonor de Flecees, Chevalier, Marquis de Bregy, et auparavant veuve de défunct Messire Antoine Foucault, Chevalier, Seigneur des Eluars et autres lieux, Général des Armées du Roi.

Pierre Bernard, Marchand de bois.

Honorable homme Jehan Ruelle, Marchand Libraire et Bourgeois de Paris, décédé le 25 mars 1571; et Geneviève Roussel, sa femme, décédée le 6 décembre 1608.

Au fond du cloître, on voyoit une petite corniche, soutenant un fronton sur lequel étoit un Christ. Au bas on lisoit :

Crux cynosura tua est specta, devote viator,
Hæc dux cœlestem monstrat inire viam.

Num. 23.

plusieurs

Plusieurs imprimeurs célèbres ont été enterrés à Saint-Benoît; en voici la liste qui forme presque une histoire abrégée de l'imprimerie et de la librairie.

Michel le Noir, parisien ; il est sorti un très-grand nombre d'ouvrages de ses presses : mort le 29 septembre 1520. On lisoit sur son épitaphe :

C'est mon désir
De Dieu servir,
Pour acquérir
Son doux plaisir.

Regnault Chaudière, associé avec Nivelle; il a imprimé les Sermons de Jean Boucher (161) : il avoit pour marque le Temps, avec cette devise : *Virtus sola aciem et undit vitam.* Il est mort le 13 février 1568. Regnault; fils de Guillaume Chaudière, étoit marguillier en 1615 ; il est mort sur la paroisse. Guillaume Chaudière, son fils, mort en 1627. Pierre Chaudière, son adjoint : il avoit une autre marque que son père; c'étoit l'Ecu de Florence, avec ces mots : *Florida Florenti floret Florentia flore.*

Trois imprimeurs célèbres avoient, dans le cloître de Saint-Benoît une épitaphe commune : Josse Badius, surnommé *Ascensius*, parce qu'il étoit d'Asch, dans le territoire de Bruxelles; il vint professer le grec à Lyon, où Jean Treschle, imprimeur, le prit pour correcteur, et lui donna sa fille. Robert Gaguin, dont Badius avoit imprimé l'Histoire de France, l'attira à Paris. Il imprima beaucoup d'auteurs classiques, la Nef des Folles, en 1502, et composa quelques ouvrages. Sa presse étoit connue sous le nom de *Prelum Ascensianum.* Il est mort en 1536. Michel Vascosan, né à Amiens, gendre de Badius. Les livres sortis de ses presses sont très-estimés pour la beauté du papier, des caractères, et l'exactitude typographique. On recherche sur-tout son édition de Plutarque. Il est mort en 1576. Fréderic I Morel, né en Champagne, héritier de Vascosan dont il avoit épousé la fille; mort en 1583. L'épitaphe de ces trois imprimeurs célèbres étoit terminée par ces mots : *Hos Christus olim dormientes suscitet ad concinnendum Trinitati almæ Melos.*

(161) *Supra*, page 7.

Fréderic II Morel, fils de Fréderic I, devint plus célèbre que son pére ; il étoit imprimeur du roi, pour l'hébreu, le grec, le latin et le françois. Ses éditions sont belles et nombreuses, et quelques-unes sont entièrement dues à ses soins. Il avoit une si grande passion pour l'étude, que, quand on vint lui dire que sa femme étoit sur le point de mourir, il ne voulut pas quitter sa plume avant d'avoir fini un phrase qu'il avoit commencée. Sur-le-champ on lui annonce que sa femme est morte : « J'en suis marri, » répond-il, c'étoit une bonne femme ». Il est mort en 1630, à 78 ans. Plusieurs de ses enfans marchèrent sur ses traces ; mais un d'eux achetta une charge de secrétaire du roi : alors les Morels quittèrent l'imprimerie où ils étoient célèbres, et entrèrent dans la robe où ils se distinguèrent. L'épitaphe de Badius, Vascosan et Morel a été posée par Fréderic Morel.

Ulric Gering imprima d'abord en Sorbonne, d'où il sortit pour prendre une maison dans la rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue Fromentelle (162) ; c'est la plus ancienne maison d'imprimeur qu'il y ait à Paris. Il passa de-là dans la rue de Sorbonne où il mourut en 1540 (163).

Thielman Kerver (164), et Jacques Kerver morts en 1590.

Olivier de Harsi : il avoit pour marque une Harse (165), avec ces mots : *evertit et æquiet.* Il est mort en 1584. Voici son épitaphe :

Arrête-toi, passant, et viens faire lecture
De ce qui est gravé sur cette sépulture ;
En lisant tu verras que ce qui gît ici,
C'est le corps du défunt Olivier de Harsi,
Qui d'un soin vigilant traita l'imprimerie,

(162) Cette maison, dite le *Soleil d'Or*, a toujours été occupée par des imprimeurs jusqu'à l'époque où les Martins la quittèrent ; Brutté, page 47.

(163) M. Cheviliers le dit enterré ou à Montaigu, à la Sorbonne, ou à Saint-Côme. Les registres de Saint-Benoît prouvent qu'il le fut dans cette église.

(194) *Suprà.*

(165) Herse.

Art des arts le premier, et où toute sa vie,
Et moyens employant, s'est si bien acquitté,
Qu'à bon droit il a louanges mérité.
Sa femme y gît aussi l'ayant mieux aimé suivre
Au céleste repos, qu'en la terre survivre :
Les affaires du monde aux mondains délaissant,
Et pour un meilleur lot les cieux se choisissant.
Souviens-toi des défunts et en aye mémoire,
N'ensevélissant point leurs os avec leur gloire.
Ceux-là qui de bien vivre ont été désireux,
Quand ils ont bien vécu meurent encore heureux.

Siomn Calvarin, mort en 1693.

Nicolas Nivelle, son fils, associé de Guillaume Chaudière (166), ligueurs outrés; ils prenoient la qualité d'*Imprimeurs de la Sainte Union.*

Guillaume de la Noue, *homme de bien et d'honneur*, selon son épitaphe; il avoit pour marque le Nom de Jesus, avec ces mots : *Spes ejus nomen Domini.* Il est mort en 1601.

Robert de Fizelier, mort en 1602. Léger de Las, en 1605.

Ambroise Drouard, mort en 1608 ; il avoit pour marque une Tige de Chardon, avec ces mots : *aut patere, aut abstine.* Jérôme Drouard, son frère, mort en 1636; il avoit pour marque un Diamant, avec ces mots : *Nil me Durius.*

Rolain Thierry avoit pour marque trois Tiges de Ris, et cette devise : *pœnitet æternum mens non provida rite.* Il est mort en 1623. Denis Thierry; il avoit pour marque l'image Saint-Denis, avec ces mots : *Dionisius, Galliarum Apostolus.* Mort en 1657. Denis, un de ses enfans, s'est distingué dans l'imprimerie par l'exactitude de ses éditions : il avoit pour marque la ville de Paris, quelquefois celle de Rolain Thierry, son grand-père. Il est mort en 1734, et a laissé un fils, conseiller en la cour des aides.

Sébastien Chapelet, mort en 1627. Claude Chapelet, en 1648. Marc Orry ;

(166) *Suprà*, page 53.

sa marque étoit un Lion rampant, regardant les étoiles, avec ces paroles : *Ad astra per aspera virtus.* Mort en 1610. Sébastien Huré, libraire, mort en 1619, associé à Fréderic Léonard, avoit pour marque un Cœur, avec cette devise : *Potior pax una triumphis.* Mort le 9 mars 1651.

Noël Hugueville, mort en 1678. Gilles David, en 1652.

Edme Martin, mort en 1645. Edme Martin, son fils, directeur de l'imprimerie royale : il étoit fort savant. Mort ~~en 1670.~~ Gabriel Martin, mort en 1692.

Laurent Cottereau ; il avoit pour marque, le Mont-Carmel, avec ces mots : *Datus est mihi decor Carmeli.* Mort sur Saint-Séverin, et enterré à Saint-Benoît, le 23 septembre 1648. Joseph Cottereau ; sa marque étoit une Prudence, et sa devise : *vincit prudentia vires.* Il est mort en 1652.

Charles Langlois, mort sur Saint-Barthelemi et apporté à Saint-Benoît, le 23 janvier 1632. Son nom n'est pas dans la Caille. Simon Langlois, mort en 1676. Jacques Tournelue, mort en 1632. Son nom n'est pas dans la Caille. Pierre Métayer, mort en 1639. Jean Camusat, libraire et imprimeur de l'académie, en 1621 ; il avoit pour marque, la Toison d'Or, avec ces mots . *Tegit, et quos tangit inaurat.* Il est mort en 1639.

Martin Joly, mort en 1648. Robert Fouet ; mort en 1601 ; il avoit pour marque, le Temps et l'Occasion. Guillaume Macé, mort en 1643. Jean Branchu ; il avoit pour marque, la Bible d'Or, avec ces mots : *Verbum Dei in æternum.* Mort en 1644.

George Durant ; il avoit pour marque un Rocher contre lequel un vaisseau va se briser, avec ces mots : *endurant, je surmonterai.* Mort en 1625.

Guillaume le Breton, mort le 12 mai 1617. Son nom n'est pas dans la Caille.

Denis Duval, mort en 1619 ; il avoit pour marque, Alexandre monté sur Bucéphale qu'il dompte en le tournant du côté du soleil, avec cette devise : *Non vi, sed ingenio.*

Pierre Dupuis, Thomas Dupuis, Mathurin Dupuis, Jean Dupuis, morts en 1675. Les Dupuis avoient pour marque une Couronne d'Or, avec cette devise : *Donec totum ambiat orbem.*

Sébastien

Sébastien Nivelle ; il avoit pour devise : *Honora patrem tuum et matrem tuam ut sis longævus super terram.* Il est mort en 1603, dans un âge fort avancé. L'extrait de son épitaphe porte : *Honorable Homme, Sébastien Nivelle, la perle des libraires.*

Gilles David, Louis Adam. On ne trouve pas ces deux libraires, morts en 1652, dans la Caille.

Jean Jost ; il avoit pour marque le Saint-Esprit, avec ces mots : *Ubi vult, spirat.* mort en 1652.

Jérôme Bouillerot, apporté de la Sainte-Chapelle à Saint-Benoît, en 1657. Jacques Bouillerot, apporté de Saint-Séverin à Saint-Benoît, en 1676.

Guillaume Bernard, mort en 1661. Simon Bernard, en 1684.

Gabriel Cramoisy fut le premier directeur de l'imprimerie royale. Il est mort en 1669. Claude Cramoisy, mort en 1680. Martin Cramoisy, petit-fils de Sébastien, et son successeur dans la direction de l'imprimerie royale. Mort en 1657. Sébastien Cramoisi, en 1709.

Claude Thiboust a beaucoup imprimé de livres classiques. Il est auteur du Poëme *de Typographiæ Excellentiâ.* Sa marque étoit une couronne d'épines, avec ces mots : *In spinis collige rosas.* Mort en 1678. Son fils, George, Doyen des marguilliers, en 1739,

Gilles Dubois, apporté de Saint-Etienne-du-Mont, et enterré à Saint-Benoît en 1671.

Jean de Bray, mort en 1674.

Pierre Variquet, mort en 1686 ; ce fut cette année que le nombre des imprimeurs fut fixé à trente-six.

Pierre le Petit donna à Saint-Benoît l'autel du chœur, etc. Il est mort en 1666 (167).

Daniel Horthemels, mort en 1691.

Jean de la Caille, auteur de l'Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie, mort le 21 août 1723.

L'église de Saint-Benoit renfermoit aussi les restes de plusieurs graveurs célèbres.

(167) *Suprà*, page 51.

Jean Lenfant, auteur de beaucoup de Portraits. Mort le 9 mars 1674. Randon, en 1679. Jean Edelinck, frère de Gaspard-François-Pierre Vanschupen, d'Anvers, morts en 1702. Gerard Scotin, mort en 1715. Pierre le Roy, en 1712. Nicolas Pitaut, en 1724. Louis Roullet, d'Arles, mort en 1699. Edme Jeaurat, mort en 1738. Claude Duflos, mort en 1727. Jean-François Cars, mort en 1739. Nicolas-Henri Tardieu, mort en 1674.

Guillaume Château, graveur, né à Orléans, fut encouragé par Colbert; il mérita les bienfaits de ce sage ministre, par plusieurs estampes gravées d'après les ouvrages de Poussin. Il avoit perfectionné son talent en Italie. Il mourut à Paris, en 1683, à 50 ans. Simonneau l'aîné étoit son élève, et l'a surpassé.

Gerard Audran, né à Lyon, en 1640; il a gravé d'après le Brun, les Batailles d'Alexandre, et quelques grands morceaux de Poussin. Il est mort en 1703, à 63 ans.

François de Poilly, né à Abbeville, en 1622, élève de Pierre Duret. Ses œuvres sont considérables. Il est mort en 1693. Son frère, Nicolas, étoit mort avant lui, en 1696.

Jean Mariette, libraire et graveur, en 1750; il vendit son fonds pour acheter une charge de secrétaire du roi et de contrôleur de la chancellerie: il ne s'occupa plus qu'à augmenter et à perfectionner ses Recueils d'Estampes dont Bazan a publié le catalogue. Il a fait des dons considérables aux pauvres de Saint-Benoît où il fut enterré le 20 septembre 1742, à 82 ans. Ses principaux ouvrages sont l'Histoire des Pierres gravées du roi, ses Lettres à M. de Caylus; le Catalogue de Crozat, et des observations sur la Fontaine de Grenelle. On y reconnoit l'homme instruit et l'amateur éclairé des arts.

L'église de Saint-Benoît contenoit aussi les sépultures de plusieurs hommes célèbres:

Révérendissime père en Dieu, Milord James de Béthune, archevêque de Glasco, en Ecosse, ambassadeur très-digne de la défunte reine d'Ecosse; enterré à Saint-Jean-de-Latran, et apporté à Saint-Benoît, le 29 avril 1683. C'est ainsi qu'est conçu son extrait. Cet étranger possédoit un grand nombre de bénéfices en France.

Isaac Papin, né à Blois, en 1657, étudia la théologie à Genève, et l'hébreu et

le grec à Orléans. Persécuté par le ministre Jurieu, il abjura le Calvinisme en France entre les mains du grand Bossuet. Il mourut à Paris en 1709 : il a laissé plusieurs Ecrits sur des matières de Religions.

Daniel Chardon, célèbre avocat : il abjura la Religion Réformée pour la Religion Romaine, parce que, disoit-il, les tours de Notre-Dame étoient plus anciennes et plus fortes que celles du clocher de Charenton : cette réponse fut trouvée pleine de sens (168). Elle ne me paroît que ridicule. Il mourut en 1714. Sa femme, Marie Caillard, étoit fille de Caillard médecin de Henri IV ; elle est morte en 1733, âgée de près de 80 ans. Les ministres d'Argenson et de Pont-Chartrain envoyoient cette vieille dévote dans les prisons d'état, pour y convertir ceux que le fanastisme religieux y faisoit retenir.

Claude Perrault, né à Paris en 1673, recommandable d'abord comme médecin, quoiqu'en ait dit Boileau qui le remercia, par des épigrammes, de lui avoir rendu la santé ; ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il lui refusa ensuite, par une double injustice, la qualité d'habile architecte. Claude Perrault a laissé un grand nombre d'ouvrages qui prouvent son savoir en architecture, en médecine, en physique, en histoire naturelle. La façade du Louvre le rendra à jamais immortel. Il mourut à 75 ans.

Charles Perrault, frère de Claude, né à Paris, en 1633 ; contrôleur des bâtimens, sous Colbert. L'académie d'architecture fut formée par son zèle. Après la mort de Colbert, il quitta son emploi et se livra tout entier aux lettres : ce fut alors que s'éleva cette grande querelle littéraire sur le mérite des anciens et des modernes. Despréaux se déclara pour les anciens, et chacun soutint son parti avec plus d'acharnement que de raison : il est certain que nous devons aux anciens des beautés-mères qui ont été le type de toutes les autres : ils ont posé les fondemens du goût et on ne peut, sans errer, s'éloigner de ces modèles ; mais toutes les fois que des hommes de génie, tels que Despreaux, Racine, Molière ont voulu les imiter, ils les ont surpassés. Charles Perrault est auteur de beaucoup d'Ouvrages de différens genres. Il est mort en 1703, à 70 ans.

(168) Brutté, Histoire des Curés de Saint-Benoît.

Michel Baron, célèbre comédien, surnommmé le *Roscius François.* Il entra d'abord dans la troupe de la Raisin, ensuite dans celle de Molière : Baron eut, en 1691, une maladie grave; la terreur que lui inspira la mort (169), le degoûta, et il se retira avec une pension du roi, de mille ecus : il reparut sur la scene en 1720, à 68 ans, et fut aussi applaudi que dans sa jeunesse. Ses aventures galantes avec la duchesse de Bouillon sont assez connues. On a publié, sous son nom, un Théâtre dont les pièces sont attribuées au jesuite la Rue; mais peut-être sans fondement. La mort de Baron fut remarquable : en jouant Dom-Diègue, il se perça légèrement un doigt du pied en poussant son épée avec indignation. La gangrène parut, et il aima mieux mourir que de se laisser couper la jambe : « un roi de théâtre, disoit-il, se feroit huer avec une jambe de bois. » Il est mort en 1655.

Jean Domat, né à Clermont en Auvergne, en 1625. Ami du grand Paschal, et célèbre jurisconsulte, auteur des Lois Civiles. Mort en 1696 à 70 ans, sans fortune.

Jean-Baptiste Cotelier, célèbre théologien, né à Nîmes, en 1629, il travailla avec le célèbre Ducange au catalogue et aux sommaires des manuscrits grecs de la bibliothèque du roi : il fut professeur de langue grecque au Collège-Royal. Il mourut en 1686, consumé de travaux, à 68 ans.

Jean-Baptiste de Rocoles, auteur d'une Introduction générale à l'Histoire; il fut d'abord chanoine de Saint-Benoît, puis se fit Calviniste en Hollande; il revint ensuite en France où il rentra dans le sein de l'église catholique.

(169) La comédie faisoit les deux tiers du revenu de Baron : accoutumé à vivre dans l'abondance, il avoit contracté des dettes; comme il étoit malade, Guillaume Lamarre, curé de Saint-Benoît, le sermonnoit, il lui objecta l'impossibilité de quitter le théâtre, M. Lamarre offrit de les payer. Baron oublia le sermon du curé et reparut sur la scene.

Nº XXX. Pl 1. *Pag. 1*



Garnerey del.t *Ransonnette Sculp.t*

XXX.

LA GROSSE HORLOGE DE ROUEN,

LA FONTAINE DU MASSACRE, LA FONTAINE DE LA CROSSE.

Département de la Seine Inférieure, District de Rouen.

LA GROSSE HORLOGE.

TOUS les peuples civilisés ou barbares, anciens ou modernes, se sont occupés des moyens de mesurer le temps, et il ne faut pas, en effet, s'être beaucoup exercé l'esprit pour concevoir l'utilité de cet usage.

Les premiers hommes se sont servis du soleil, de la lune et des étoiles pour diviser le jour, et les plus anciens monumens nous apprennent qu'ils avoient étudié la longueur de l'ombre : une montagne, un rocher, un tronc d'arbre, ont été leur premier gnomon pour le jour, et les mêmes objets, cachant successivement telle ou telle étoile remarquable, servoient aux divisions de la nuit : voilà à-peu-près quel fut, pendant long-temps, tout leur savoir; mais enfin ces gnomons (1) naturels firent naître l'idée des gnomons artificiels (2).

Selon M. Falconet, le cadran d'Achaz sur lequel Isaïe opéra le miracle que demandoit le roi Ezéchias est le plus ancien (3); il pense que les Juifs avoient

(1) Les Grecs appelloient gnomon, une longue pyramide ou aiguille servant à mesurer la longueur de l'ombre, c'est ce que nous appellons aujourd'hui cadran solaire.

(2) Les nations les plus grossières ont cherché, dans la nature, des moyens qui pussent suppléer aux horloges. Les habitans de l'Islande se réglent sur les marées; les Chingulais mesurent le temps par l'état d'une fleur probablement du genre *convolvulus*, qui s'ouvre régulièrement, chaque jour, sept heures avant la nuit.

(3) Ezéchias étant dangereusement malade; Isaïe alla, de la part de Dieu, lui annoncer qu'il n'en

reçu cette invention des Phéniciens ou des Chaldéens (4). Un passage mal entendu a fait attribuer la connoissance du gnomon à Homère (5).

Environ deux cents ans après, on attribua à Phérécyde un *héliotrope* (6) qu'il fit dans la ville de Syros, sa patrie.

On regarde Anaximandre (7) comme l'auteur du premier cadran qui parut dans la Grèce ; il le fit à Lacédémone : il vivoit l'an 527 avant Jesus-Christ. Mèton fit à Athènes, cent cinquante ans après, un semblable héliotrope (8).

Les cadrans solaires passèrent de la Grèce en Sicile. Valérius Messala apporta à Rome le cadran de Catane (9), trente ans avant Papirius Cursor en avoit fait construire un qui devoit être bien imparfait, puisque celui de Catane servit près de cent ans malgré l'incommodité du climat, jusqu'à ce que Quintus Marcius l'eût corrigé (10), ou plutôt en eût fait, au même lieu, un autre adapté au climat de Rome (11).

On ne fut pas long-temps à s'appercevoir qu'on n'avoit pas encore atteint le but : ces cadrans ne pouvoient servir que le jour, et dans un temps serein ; pour

---

reviendroit pas. Dieu, touché par les larmes de ce prince, lui renvoya le même prophête qui fit, en sa présence, rétrograder, de dix dégrés, l'ombre du soleil sur le cadran d'Achaz, pour gage de sa guérison miraculeuse. Ce prétendu miracle est de tous le plus impossible ; il est du nombre de ceux que les prêtres disent eux-mêmes ne pouvoir se faire, parce que, ce qui est contre les loix immuables de la nature, répugne à la sagesse de Dieu. Les Hébreux apelloient les divisions du cadran, *mavaloth* : ce mot signifie des dégrés, des marches.

(4) Falconet, Mémoires sur Jacques de Dondis, Académie des Belles-Lettres, Tome XX, page 446.

(5) Odyss. Liv. XV, pages 402, 403.

(6) De ἥλιος, soleil, et τρέπω, je tourne, parce que l'ombre du soleil tourne autour du style.

(7) Diog. Laert. Lib. I, §. 119. Pline, Lib. II, cap. 76, dit *Anaximène* : il appelle ce gnomon *sciothericon*, parce qu'il marquoit les dégrès du soleil par l'ombre.

(8) *Idem.*

(9) L'an de Rome, 491.

(10) *Idem.*

(11) Falconet, Mém. de l'Acad., Tome XX, page 447.

y suppléer, on imagina la clepsydre (12), vase dans lequel une quantité d'eau déterminée s'écouloit pendant un temps convenu, comme le sable dans les sabliers. Les orateurs parloient au barreau pendant un certain nombre de clepsydres : cette machine régloit, dans les camps, les veilles des sentinelles. Enfin on l'employoit aux mêmes usages que nos horloges; mais il falloit toujours entretenir de la lumière, pour observer les gradations de la chûte de l'eau (13).

Plutarque (14) loue une horloge de Denis, comme un ouvrage excellent; peut-être n'étoit-ce qu'un cadran bien fait.

Scipion Nasica (15) fit le premier, à Rome, une clepsydre qui étoit également utile la nuit et le jour : il est cependant probable qu'elle ne marquoit aussi le temps que par l'écoulement de l'eau (16).

Athénée, célèbre mécanicien, avoit fait une horloge qui marquoit les heures par le sifflement de l'air : ce sifflement étoit excité au moyen de l'eau qui poussoit l'air par une ouverture fort étroite (17).

Ctesibius d'Alexandrie qui vivoit vers le milieu du deuxième siècle avant Jesus-Christ, est regardé comme l'inventeur des horloges à roues.

Cette horloge, selon la description de Vitruve (18), si savamment expliquée

(12) En grec, Κλεψύδρα, de Κλέπτω, je tombe, et ὕδωρ, eau.

(13) On ne prenoit pas, sans choix, toutes sortes d'eau pour la clepsydre; les unes étoient trop condensées par le froid, les autres trop raréfiées par la chaleur. Les unes s'écouloient trop rapidement les autres trop lentement. Quand on vouloit que la clepsydre marquât un long temps, on détachoit un peu de la cire dont la capacité intérieure du vase étoit revêtue; si on vouloit marquer un moindre espace de temps, on y ajoutoit de la cire. Sallier, Dissertation sur les Horloges des Anciens, Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, Tome IV, page 160.

(14) Vie de Denis.

(15) Consul, l'an de Rome 591 et 598.

(16) Malgré cela l'usage de connoître l'heure d'après l'ombre du soleil, fit appeller cette horloge *Solarium. Censorinus de Die natali, Cap. III.*

(17) Sallier, Dissert. sur les Horloges des Anciens, Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, Tome IV, pag. 156.

(18) *Lib. IV, Cap. 9.*

par Perrault, paroît être la première où les rouages furent employés. Ces roues étoient dentées, et communiquoient leur mouvement, au travers d'une colonne, à une petite statue qui indiquoit les mois et les heures avec une baguette; mais cette horloge avoit le même inconvénient que les cadrans et les autres clepsydres : il falloit toujours de la lumière pour en faire usage (19).

On varia ensuite la forme de ces horloges : au triomphe de Pompée, entre les autres dépouilles de l'Orient, on en porta une qui étoit au sommet d'une construction enrichie de perles (20). Ces machines devinrent d'un usage commun chez les Romains; on les comptoit au rang des choses nécessaires à une maison (21). Trimalcion en avoit une dans sa salle à manger, et il ordonna d'en mettre une sur son tombeau (22).

Ces horloges étoient faites par un mécanicien (23) appellé mécanicien en clepsydres : elles étoient, comme les nôtres, divisées en douze heures de jour, et douze heures de nuit (24).

Quelques antiquaires ont voulu faire remonter l'invention des horloges jusqu'à Archimède qui vivoit deux cents ans avant Jesus-Christ : ils apportent pour exemple la sphère mouvante de cet habile mécanicien, et une autre sphère à-peu-près semblable de Possidonius, qui fut faite vers l'an 80 avant Jesus-Christ. Ces deux sphères représentoient en effet les mouvemens du soleil, de la lune et des autres planètes; mais rien n'indique quel étoit le principe de leur mouvement; si c'eût été un poids, il auroit fallu un régulateur, et si les anciens avoient trouvé ce régulateur, ils s'en seroient servi pour marquer les heures. Il est donc probable que ces sphères n'avoient d'autre mouvement que celui qu'on leur donnoit au

(19) Montaigne vit à Ausbourg, en 1581, une horloge semblable, que l'eau faisoit mouvoir en lui servant de contre-poids.

(20) Pline, Livre XXXVII, chap. 1, 5, 6.

(21) Digeste, Livre XXXIII, Tome XII, Leg. XII, §. 25.

(22) Pétrone, Chap. 26 et 71.

(23) *Automatarius*, *Clepsydrarius*.

(24) Falconet, Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome XX, page 448.

moyen

moyen d'une manivelle, et qu'elles n'ont pu même contribuer aux progrès de l'horlogerie (25).

Pendant près de sept siècles, il n'est parlé d'aucune horloge remarquable. Boéce fit deux horloges, un cadran et une clepsydre pour le roi Gondebault, roi de Bourgogne.

Cassiodore en fit une aussi. Le roi Théodoric l'envoya à Gondebault, avec des hommes pour la régler (26).

Deux cents ans après, Paul I envoya une horloge à Pepin-le-Bref (27). Ces machines étoient alors tombées dans un oubli si profond, que cette horloge fut regardée comme une pièce unique; elle marquoit les heures, le jour et la nuit, mais elle ne sonnoit point.

Le calife Aaron Raschild dont le nom vivra autant que les sciences et les arts, envoya, en 807, à Charlemagne, une horloge semblable à celle de Paul I: cette horloge étoit d'airain; elle marquoit le cours des douze heures au moyen d'une clepsydre. Elle contenoit douze boules d'airain qui, lorsque les heures étoient complettes, tomboient dans un bassin de même métal qu'elles faisoient résonner, alors douze chevaux sortoient par douze fenêtres (28).

On admiroit, dans le même temps, à Constantinople, l'horloge que Léon le Philosophe avoit faite pour l'empereur Théophile, et que Michel Paléologue, son successeur, détruisit; avec le lion d'or, les griffons automates et le platane merveilleux sur lequel plusieurs oiseaux chantoient comme s'ils eussent été vivans.

L'art de faire des horloges paroissoit réservé à l'Orient, lorsque Pacificus, archidiacre de Vérone, excellent mécanicien, mort en 846, fit une horloge citée dans son épitaphe (29).

C'est donc sans raison que quelques auteurs ont regardé Gerbert, mort pape

(25) Alexandre, Traité général des Horloges, page 11.

(26) Paradin, Annales de Bourgogne, 1566, *in-folio*, page 37.

(27) Falconet, Tome XX, page 455.

(28) Du Cange, *voce Horologium.*

(29) On y lit : *Horologium nocturnum nullus ante viderat. M. Maffei, Verona illustrata, Pars II,*

en 1003, sous le nom de Silvestre II, comme l'inventeur des horloges à roues. Il étoit très-habile mécanicien; il fit une horloge : cette machine peu connue alors, attira les regards des curieux, et on l'en crut inventeur.

Il en est de même dans tous les arts : l'homme obscur qui invente, est oublié pour l'homme déjà connu qui perfectionne, tant on aime à attacher des découvertes brillantes à des noms célèbres; mais il paroît même que Gerbert ne fit pas d'horloge, mais seulement un cadran solaire, ce qui est bien différent (30).

Les horloges sonnantes sont nommées, pour la première fois, dans les usages de l'ordre de Cîteaux, compilés vers l'an 1120. Il est ordonné au sacristain (31) de régler l'horloge (32) de manière qu'elle sonne et l'éveille avant les matines (33). Il est dit ailleurs de prolonger la lecture, jusqu'à ce que l'heure sonne (34).

Ces diverses horloges mouvantes par l'eau ou autrement, étoient au moyen des roues, de vrais automates : elles étoient peu communes dans les douzième et treizième siècles. On en vit davantage dans le siècle suivant, et c'est à cette époque que l'on place l'invention des horloges dont l'eau n'étoit plus le moteur, et qui marquoient les heures par une sonnerie ou un carillon.

Le Bénédictin Walingford fit un des premiers une semblable horloge à Londres, en 1326. Outre les heures, elle indiquoit le cours des astres et le flux et reflux de la mer. On a conservé, en Angleterre, le souvenir de cette horloge; mais nous ne voyons pas qu'on y ait fait mention depuis d'aucun ouvrage célèbre en ce genre jusqu'au dix-septième siècle, époque à laquelle l'Angleterre est devenue le séjour des plus habiles horlogers.

Lib. II, *pag.* 31, *ed. in-folio*, 1732, en conclud faussement que cette horloge n'étoit pas hydraulique; nous avons vu, au contraire, que les horloges de ce genre étoient appellées, Horloges nocturnes.

(30) Falconet, Tome XX, page 450.

(31) Chap. 114.

(32) *Horologium temperare*; du Cange, *voce Horologium*.

(33) Ceci indique une horloge comme celles que nous nommons, à reveil, et non pas qu'elle sonnât régulièrement à chaque heure.

(34) Calmet, Commentaire sur la règle de Saint-Benoît, Tome I, page 279. Journal des Savans, 1782, édit. *in*-12, page 544.

Jacques de Dondis surpassa tous les artistes qui l'avoient précédé. Il plaça, en 1344, sur la tour du palais de Padoue, une horloge qui marquoit, outre les heures, le cours annuel du soleil dans les douze signes du zodiaque avec le cours des planètes (35). L'Angleterre alors catholique, entretenoit un grand commerce avec l'Italie; peut-être Jacques de Dondis emprunta-t-il ses idées de Willingford (36). Quoiqu'il en soit, son horloge lui acquit une si grande réputation, qu'elle lui fit perdre son nom, et lui mérita celui d'Horologius (37) que ses descendans, agrégés depuis au corps des praticiens, portent encore aujourd'hui.

L'horloge de Padoue réveilla l'émulation de tous les artistes de l'Europe; ils s'appliquèrent à perfectionner les machines destinées à mesurer le temps. Guillaume

---

(35) Voici les termes de Philippe de Mézières, témoin oculaire, qui la décrit ainsi dans son songe du vieux Pélerin : « .... Il a fait un grand instrument, par aucuns appellé *espère* (sphère), ou *orloge* du » mouvement du ciel, auquel instrument sont tous les mouvemens des signes et des planètes, avec leurs » cercles et épisticules, ou épicycles, et différentes, par multiplication de roes sans nombre, avec toutes » leurs parties et à chacune planète, en ladite espèce, particulièrement son mouvement. Par telle nuit » on peut voir clairement en quel signe et dégré les planètes sont et étoiles solempnelles du ciel, et est » faite si soubtilement cette espère, que, non-obstant la multitude des roes qui ne se pourroient nombrer » bonnement sans défaire l'instrument; tout le mouvement d'icelle est gouverné par un tout seul contre-poids » qui est si grant merveille, que les solempnels astronomiens de loingtaines régions viennent visiter à grant » révérence ledit maistre Jehan (Mézières s'est trompé ici sur le nom de l'ouvrier, qui étoit Jacques de » Dondis; et non Jean, fils de Jacques); et l'œuvre de ses mains, et dient tous les grands clercs » d'astronomie, de philosophie et de médecine, qu'il n'est mémoire d'homme, par escript ne autrement, » qui en ce monde ait fait si soubtil ne si solempnel instrument du mouvement du ciel, comme l'orloge » dessus dit ...... il, de ses propres mains fabriqua ladite orloge, toute de laiton et de cuivre, sans aide de » nulle autre personne, et ne fit autre chose en seize ans tout entiers ...

(36) Falconet, Tome XX, page 450.

(37) Ce surnom d'Horologio, en latin, *Horologius*, donné à Jacques de Dondis, ne doit pas surprendre : ces sobriquets étoient alors fort communs, et ont été conservés dans plusieurs familles. La maison de Quatre-Barbes a pris ce nom de Bernard de Montmorillon, ainsi surnommé. Une famille illustre de Constantinople portoit celui de *χοιροφάκτης*, *égorge-cochon*. Les exemples de ce genre sont trop multipliés pour les citer; ceux des inventeurs qui ont reçu un nom de leur invention, sont plus rares; il est plus ordinaire de leur voir donner leur propre nom à la chose qu'ils ont inventée.

Zélandin (38) fit, pour la ville de Pavie, une horloge semblable à celle de Padoue; cette horloge très-dérangée fut apportée à Charles-Quint, en 1529, quand il alla à Bologne se faire couronner empereur. Ce prince, admirant l'ouvrage tout ruiné qu'il étoit, le fit raccommoder par Joannes Janellus (39) de Crémone, qui plutôt en fit un tout nouveau sur le modèle de l'ancien. Charles-Quint amena en Espagne et l'horloge et l'ouvrier (40).

On peut juger de l'état de l'horlogerie en France, dans le quatorzième siècle, par une pièce de Froissard, qui fleurissoit alors, et qui porte le titre d'*horloge amoureuse*. Elle est curieuse par les lumières qu'elle nous fournit pour l'histoire de cet art : non-seulement elle renferme une comparaison suivie et bien circonstanciée des pièces qui composent une horloge, et de tous ses mouvemens, avec les situations d'un cœur amoureux (car Froissard en revenoit toujours là), et les divers mouvemens dont il étoit agité; mais, parmi plusieurs particularités que cette comparaison nous apprend de l'ancien état de l'horlogerie, nous voyons que le rouage du mouvement et celui de la sonnerie n'avoient l'un et l'autre que deux roues au lieu de cinq qu'ils ont à présent; ces deux roues leur suffisoient; mais les horloges n'alloient que pendant six ou huit heures, et il falloit les monter trois ou quatre fois par jour; que le cadran marquoit vingt-quatre heures, commençant depuis un jusqu'à douze, et répétant une seconde fois les mêmes nombres; que le cadran étoit mobile et marquoit l'heure, par sa direction, à un point fixe qui tenoit lieu d'indice ou d'aiguille; qu'au lieu du pendule et du balancier qui n'étoient point encore inventés, les horloges avoient une pièce nommée *foliot*, qui portoit deux petits poids appellés *régules*, dont l'usage étoit de faire avancer ou retarder l'horloge à mesure qu'on les approchoit ou qu'on les éloignoit du centre du *foliot*. Outre la différence dans la construction des horloges, on remarque, dans la même pièce plusieurs termes d'horlogerie qui étoient alors usités, et qui ne le sont plus aujourd'hui. On peut juger, par ces détails, que cet art étoit encore bien loin de la perfection où il a été porté depuis.

(38) Falconet, Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome XX, page 452.

(39) Falconet, Tome XX, page 452.

(40) *Idem.*

On

On voit sur le pont Saint-Pierre, à Caen, une horloge qui a été faite par un certain Beaumont, en 1314, ainsi que le prouve cette inscription gravée sur le timbre (41).

Puisque la ville me loge
pont pour servir d'auloge,
Je feray les heures ouïr,
Pour le commun peuple réiouir
M'a faict Beaumont l'an mil trois cents quatorze.

L'horloge de Courtrai a été fort célèbre dans son temps. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, la fit démonter et emporter par Charroy, à Dijon, où il la fit remonter; on la voit encore sur la tour de Notre-Dame. *C'étoit*, dit Froissard, *l'ouvrage le plus beau qu'on pût trouver de-çà ni de-là de la mer.*

On trouve dans le procès de Robert d'Artois (42), en 1335, un Gerard de Juvigny, horlogeur, logeant au Louvre, et gagé par le roi: ce Gerard étoit sûrement chargé d'observer le cadran ou une clepsydre, et d'annoncer les heures du haut du palais, usage qui se pratique encore en Suisse et dans quelques villes d'Allemagne.

La première grosse horloge qu'il y ait eu à Paris, est celle du Palais, faite par de Vic. Charles V avoit fait venir cet ouvrier d'Allemagne; il lui assigna six sols parisis par jour, et lui donna un logement dans la tour sur laquelle l'horloge fut placée en 1370 (43). On lisoit autour de cette horloge ces deux vers:

Machina quæ bis sex tam justè dividit horas,
Justitiam servare docet, legesque tueri.

On la voyoit encore il y a quelques années: elle a été remplacée depuis par une autre horloge ou pendule. On sait que ce fut elle qui sonna l'heure fatale du massacre de la Saint-Barthelemi.

(41) Huet, origine de Caen, page 135.

(42) Froissard, Livre II, chap. 128.

(43) Sauval, Histoire de Paris, Tome III, page 41.

Ce fut sans doute sur le modèle de l'horloge du palais que le même roi fit faire celle du château de Montargis, avec un très-beau timbre sur lequel on lit :

Charles-le-Quint, roy de France, me fit par Jean Jouvence, l'an mil trois cent cinquante et trente (44).

Les horloges de Nuremberg ont toujours été célèbres : les heures de chaque jour et de chaque mois, de quelque durée que fussent les unes et les autres, y étoient séparément divisées en douze parties égales.

M. Fardoil avoit, de nos jours, renouvellé cette invention : il avoit fait une horloge semblable pour le cabinet de M. d'Ons-en-Bray.

Nuremberg avoit offert à Montaigne une horloge étonnante pour ce temps : elle sonnoit les minutes, tandis que les autres horloges d'Allemagne ne sonnoient que les quarts-d'heure ; ce chef-d'œuvre devoit faire un bruit insupportable.

Régiomontanus, savant mécanicien, qui naquit en 1436, perfectionna beaucoup l'horlogerie.

Vers le milieu du seizième siècle, Henri II fit construire l'horloge d'Anet : on y voit encore une meute de chiens qui marchent en aboyant, et un cerf qui marque les heures avec un de ses pieds (45).

L'horloge de Strasbourg soutient encore sa réputation elle représente toute la Passion. Elle fut faite, dit-on, par Copernic à qui les magistrats firent crever les yeux pour qu'il n'en fit pas une semblable ; cependant Copernic n'est peut-être jamais venu à Strasbourg, et cette horloge n'a été achevée qu'en 1573, trente ans après sa mort, arrivée en 1543. Son portrait que l'on y voit avec ceux de quelques autres astronomes, a probablement donné lieu à cette histoire ridicule.

Melchior Adam (46) regarde Conrad Dasypodius, mathématicien allemand comme l'auteur de cette horloge qu'il a décrite lui-même en 1580, et qui passe pour une des plus belles de l'Europe.

---

(44) Morin, Histoire du Gatinois, Tome III, page 41.

(45) Piganiol, Description de la France, Tome II, Partie II, page 573.

(46(*Vitæ Germanorum Philosophorum.*

L'horloge de Lyon, faite en 1598, par Nicolas Lippius, de Basle, rétablie et augmentée, en 1660, par Guillaume Nourrisson, habile horloger de Lyon, est regardée comme la plus belle de la France (47).

On ne finiroit pas, s'il falloit décrire toutes les horloges curieuses et singulières qui s'offrent aux voyageurs dans les temples et les places publiques, telles que celle du palais d'Hamptoncourt, faite sous Henri VIII, en 1540; celle d'Ausbourg; de Saint-Lambert, à Liège; de Saint-Marc, à Venise, gravée dans le recueil d'Angelus Rocca; celle de Médina-del-Campo, où deux béliers frappent les heures en se choquant la tête; celle de Saint-Martial, à Limoges, où la mort debout frappe, avec sa faulx, les heures sur un globe qui s'entrouvre pour découvrir le timbre; celle de Lambesc, en Provence, où, à chaque heure, un homme frappe sa femme avec un bâton; celle-ci se baisse pour éviter le coup qui porte sur le timbre; celle de Lunden, en Suède, où l'on distingue clairement, sur le cadran, l'année, le mois, la semaine, le jour et l'heure de chaque jour pour toute l'année, avec les fêtes mobiles et fixes, et les mouvemens du soleil et de la lune, et leur passage par chaque dégré de l'éclyptique : lorsque cette horloge sonne, deux cavaliers se rencontrent et se portent réciproquement autant de coups que le nombre des heures; alors une porte s'ouvre, et l'on voit un théâtre où est la Vierge assise sur un trône, avec Jesus-Christ entre ses bras : autour sont les trois rois ou mages, accompagnés de leur suite, à cheval, qui marchent en ordre; les rois se prosternent et présentent chacun leur présent : deux trompettes sonnent pendant toute la cérémonie, pour en solemniser la pompe (48).

La description de ces diverses horloges prouve que leur beauté consistoit alors dans les curiosités différentes et bizarres dont on s'efforçoit de les enrichir. Il n'y avoit presque point de ville un peu considérable qui n'offrît quelque singularité en ce genre. La même raison qui engageoit les pélerins à représenter les mystères, et à jouer Dieu, la Vierge et les Saints, par charité, faisoit que presque toutes ces horloges offroient des objets pieux.

(47) Le Père Menestrier, Histoire de Lyon, page 200.

(48) Traité d'Horlogerie, trad. de Derham, page 167.

Ces chefs-d'œuvres si vantés, qui, s'il en faut croire une tradition vulgaire, ont fait crever les yeux à quelques-uns de leurs auteurs (49), ne sont plus admirés que du peuple. On sait que la plupart de ces effets surprenans s'opèrent avec la plus grande facilité; qu'un grand cercle que les roues de la sonnerie font tourner, et à la circonférence duquel sont placés douze apôtres, un suisse, un carosse, etc., produit une procession ou une marche; que, par un levier répondant aux bras, aux jambes, à la tête et aux reins d'une figure, et qui, à mesure que le cercle tourne, est levé par la rencontre de quelques chevilles, ces différentes parties se meuvent; qu'ainsi la figure salue, se prosterne, donne la bénédiction, etc.

Quelquefois aussi ces figures étoient placées sur une chaîne qui tournoit sur des rouleaux, ainsi qu'on le fait encore dans des tableaux mouvans. Un tambour, semblable à celui qu'on emploie dans les carillons ou serinettes, est ce qu'il y a de plus propre au grand nombre d'effets semblables (50); mais ces effets n'étonnent plus personne, et des horlogers de village savent les produire (51); mais ces horloges ne sont plus destinées qu'à faire l'admiration des gens simples, et l'ornement des foires. Une pièce d'horlogerie n'est plus recommandable que par sa justesse et sa précision (52).

(49) *Suprà*, page 10.

(50) Le Roy, Etrennes chronométriques pour l'année 1760.

(51) J'ai vu une horloge semblable sur la porte d'un serrurier-horloger, faiseur de tourne-broches, à Angerville, sur la route de Paris à Orléans.

(52) Les horloges d'appartemens, ont cependant eu long-temps des ornemens semblables : on voit à Versailles, dans le sallon de Mercure, l'ancienne horloge du roi, faite en 1706, par Antoine Morand qui n'étoit point horloger. Toutes les fois que l'heure sonne, deux coqs chantent chacun trois fois, en battant des ailes; en même-temps des portes s'ouvrent de chaque côté, et deux figures en sortent, portant chacune un timbre en manière de Bouclier, sur lequel deux Amours frappent alternativement les quarts avec des massues. Une figure de Louis XIV, semblable à celle de la place des Victoires sort du milieu de la décoration; un nuage s'élève au-dessus d'où l'on voit descendre la Victoire portant une couronne qu'elle tient sur la tête du roi, tandis qu'on entend un carillon fort agréable, à la fin duquel tout disparoît et l'heure sonne.

Les

Les horloges de bois doivent aussi nous occuper. La première qui soit citée, est celle d'un horloger qui s'appelloit Clavelé; il fut un des premiers qui embrassèrent, à la Rochelle, la religion prétendue réformée. Il fut pris, condamné à mort et brûlé avec son horloge. Rabelais fait allusion à ce trait, en disant : *brûlé comme une belle petite horloge de bois.* Il l'appelle *Hérétique-Clavelé*, faisant, dit Falconet (53), de son nom une épithète, par allusion aux cendres *gravelées* ou *clavelées* des chymistes.

L'art de faire des montres (54) remonte, selon quelques auteurs, au quinzième siècle (55). Gaspard Visconti qui vivoit à cette époque, en fait mention dans un Sonnet : il y compare l'aimant à une horloge, et dit dans le titre : « On fait » certaines horloges petites et portatives qui, avec un peu d'artifice, travaillent » toujours, montrant les heures et plusieurs révolutions des planètes, avec les » fêtes, sonnant quand le temps le demande. »

Il y avoit certainement, sous le règne de Louis XI, des horloges portatives à sonnerie; car du Verdier raconte (56), qu'un gentilhomme ruiné par le jeu, étant dans la chambre de ce prince, prit son horloge et la mit dans sa manche, où elle sonna. Non-seulement ce prince lui pardonna ce vol, mais il lui donna encore l'horloge qui devoit être très-petite pour pouvoir être aisément enlevée et cachée dans une manche.

Pancirole qui écrivoit sur la fin du seizième siècle, parle d'horloges merveilleuses que l'on portoit au col, n'étant pas plus grosses que des amandes. Le père Schot, jésuite, son contemporain, fait mention, d'après Cardan, d'une horloge renfermée dans un petit anneau (57) et ajoute (58) qu'une bague pareille fut offerte, en Espagne, à Charles-Quint (59).

(53) Dissertation sur Jacques de Dondis, Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tome XX page 440.

(54) Le Prince, Remarques sur l'état des Arts dans le moyen âge, page 21.

(55) Tiraboschi, Storia della Litteratura Italiana, Tome VI, page 404, édit. *in-4o.*

(56) Diverses Leçons, Liv. VI, cap. 7.

(57) *Magia universalis, Herbipoli, 1657, Lib. I, Cap. VI, pag. 1.*

(58) Notice sur les Ouvrages de Schot, par l'abbé de Saint-Leger.

(59) Charles-Quint avoit un grand goût pour l'horlogerie : un de ses maîtres-d'hôtel disoit qu'il

La Roche-Flavier dit avoir vu une très-petite montre qui, outre les vingt-quatre heures, indiquoit le quantième du mois, avec la planète dominante et l'état de la lune (60).

Valerius Bellus Vicentus portoit une montre dans une bague (61).

La plupart des ouvrages dont jai parlé, étoient d'un très-gros volume : on les plaçoit dans des tours ou dans des clochers. Une montre qui, par sa grosseur nous paroîtroit actuellement ridicule, auroit effrayé, par sa seule petitesse, les horlogers de ce temps-là.

Cependant, à mesure que l'art fut plus connu, la grandeur des horloges diminua ; peu à-peu on parvint à en mettre dans les appartemens ; mais, pour en venir à les rendre portatives, il fallut faire une découverte importante, il fallut trouver le moyen de substituer aux poids une force motrice qui, pouvant agir dans toutes les positions, n'occupoit pas un grand volume ; enfin, il fallut trouver le ressort.

La pièce citée par Gaspard Visconti (62), et celle qu'un gentilhomme de Louis XI avoit cachée dans sa manche, pouvoient n'être que de très-petites horloges, ainsi que celle de Charles-Quint ; mais il falloit toujours qu'elles eussent un ressort dont la détente produisît l'effet du poids moteur ; ainsi, on peut fixer l'époque de cette découverte au commencement du seizième siècle (63) ; il paroît même que

---

désespéroit de pouvoir réveiller son appetit autrement qu'en lui donnant une fricassée d'horloges. Ce goût a été particulier aux rois d'Espagne : Ferdinand VI avoit à sa canne, dans un bec de corbin, une petite montre à minutes, faite par Julien le Roy ; il avoit aussi une garniture de boutons dans chacun desquels il y avoit une petite montre. On pouvoit dire de lui :

Et c'est le roi dans l'Europe
Qui sait le mieux . . . . l'heure qu'il est.

Quant aux très-petites montres, notre siècle fécond en horlogers habiles, nous a accoutumé à ces merveilles.

(60) Des Parlemens de France, Bordeaux, 1617, *in-folio*, Liv. II, chap. 24, §. 16.

(61) *P. Viola, de veteri novique Romanorum temporis Ratione. Venetiis*, 1646, *et J. Grævii Thesauro, Ant. Roman. Tom. VIII.*

(62) *Suprà*, page 13.

(63) Le Roy la place à l'année 1510; Etrennes Chronométriques pour l'année 1760, page 63.

le ressort avoit dès ce temps la forme spirale qu'il a conservée. Les montres du temps de Charles IX et de Henri III le prouvoient : il y en avoit de très-bien travaillées et de toutes grandeurs, petites, plates, en forme de gland, de coquille, et dans des bagues, d'autres qui étoient construites pour aller long-temps. Derham dit en avoir vu une qui alloit pendant une semaine ; elle avoit appartenu à Henri VIII (64). Mais ce fut sur-tout l'application du pendule aux horloges qui leur donna la justesse. Galilée avoit fait beaucoup d'observations sur les vibrations du pendule, il en avoit donné la théorie : Riccioli, Langrenne, Wendelin, le père Mersenne et Kircher s'en étoient servis ; mais c'étoit en comptant les vibrations qu'il donnoit dans l'espace de temps qu'ils vouloient connoître. Les philosophes passoient souvent des jours et des nuits dans cette ennuyeuse occupation. C'est à Huygens que l'on doit son application à l'horloge : c'est depuis lui que la mesure du temps est devenue si exacte qu'elle ne varie pas d'une seconde en vingt-quatre heures.

L'invention du ressort spiral est ce qui a le plus contribué à la perfection des montres. Le docteur Hooke, Huygens et l'abbé Hautefeuille s'en disputèrent la découverte en 1675 ; mais elle resta entière au premier (65).

Ce ne fut qu'en 1676 que les montres à répétition furent imaginées à Londres. Sur la seule idée que les horlogers s'en formèrent, la plupart y travaillèrent en même-temps, et réussirent par différens moyens : de-là vient cette grande variété dans les ouvrages à répétition. Barlow, Quare et Trompion se disputèrent le prix de cette invention. Jacques II à qui ils présentèrent leurs ouvrages, préféra celui de Quare (66).

Charles II, roi d'Angleterre, avoit envoyé à Louis XIV deux montres à répétition, les premières qu'on avoit vues en France, et elles ne pouvoient s'ouvrir que par un secret. Ces montres se dérangèrent, et furent remises entre les mains de

(64) Le Roy, Etrennes Chronométriques, page 63.

(65) Voyez sa Vie par Richard Waller, sécrétaire de la société royale de Londres.

(66) Le Roy, Etrennes Chronométriques, page 73.

l'horloger du roi, nommé Martinot, qui ne sut les ouvrir. Cet artiste avoua à M. Colbert qu'il ne connoissoit qu'un Carme qui pût en venir à bout, et que, s'il n'y réussissoit pas, il falloit les renvoyer en Angleterre. Les montres furent données au fameux père Sébastien Truchet, âgé pour-lors de dix-neuf ans : il les ouvrit et les raccommoda sans savoir qu'elles appartenoient au roi. M. Colbert le récompensa par une pension (67).

L'horloge des religieux de Cîteaux étoit un reveil; mais ce n'est qu'au seizième siècle que l'on a fait des horloges véritablement destinées à cet usage.

Carovagius, qui avoit appris l'horlogerie à Pavie, avoit fait un reveil pour le fameux André Alciat : Il sonnoit à l'heure que chacun desiroit, et, du même coup, une étincelle tomboit, par le frottement d'un caillou, sur du soufre qui s'enflammoit et allumoit la mêche d'une lampe (68). Cette mécanique singulière a été commune dans ces derniers siècles : L'impératrice-reine avoit donné, en 1745, à Van-Swiéten un reveil fait pour elle, qui, en sonnant l'heure marquée, faisoit ouvrir une boîte, battre le fusil, et allumer une bougie.

Dans des siècles fort reculés, des génies heureux et hardis ont cherché à imiter l'ordre et les mouvemens de la nature. J'ai parlé des sphères d'Archimède et de Possidonius (69).

Oronce Finée exécuta depuis une horloge à plusieurs faces, avec des cadrans disposés pour chaque planète. Enfin, M. Huygens imagina, dans le siècle passé, une planisphère, selon le systême de Copernic.

Ces ouvrages, quelque rares, quelque savans qu'ils puissent paroître, comparés à la célèbre sphère mouvante de M. Passemant, n'étoient que de foibles ébauches. Tout ce que l'horlogerie a jamais produit de curieux et d'intéressant, se trouve rassemblé dans cette pièce : les révolutions des corps célestes, leur lieu dans le

(67) C'est à lui qu'on doit les tableaux mouvans et la machine à transporter des arbres entiers. Voyez l'article des Carmes de la Place-Maubert.

(68) Le Reveil s'appelloit *Horologium exciatorium*. V. Ducange, *voce Horologium*.

(69) *Suprà*, page 4.

zodiaque,

zodiaque, leurs stations et rétrogradations apparentes; le lever et le coucher du soleil, pour tous les pays du monde, s'y trouvent marqués; les jours y croissent et décroissent; la terre y a son mouvement de parallélisme; la lune, ses différentes phases; les éclipses arrivent en leur tems; le nombre des années s'y trouve marqué, et change tous les ans; les changemens sont disposés pour dix mille années : tout cela s'exécute, dans la sphère, au moyen de soixante roues ou pignons, dont peu sont dans son intérieur, ce qui la rend plus dégagée à la vue, et en même-temps plus solide. De plus, cette pendule marque le temps vrai et le temps moyen, par une équation simple et nouvelle de l'invention de l'auteur : elle donne le jour de la semaine, le nom et le quantième du mois, soit que le mois ait trente ou trente-un, vingt-huit ou vingt-neuf jours, lorsque l'année est bissextile : le pendule bat les secondes qui sont marquées par une aiguille concentrique.

Ce chef-d'œuvre est placé dans le cabinet du roi, à Versailles. Il a couté vingt ans de travail à M. Passemant qui l'a fait exécuter par M. Dauthian, depuis horloger du roi, qui a passé douze années dans ce travail, et y a apporté une adresse et une intelligence peu communes. Enfin, la magnificence de cette pièce, qui a sept pieds de haut, et dont la boëte en bronze a été composée et exécutée par MM. Cafieri, père et fils, flatte autant les yeux que sa grande justesse contente l'esprit.

Le roi fut si satisfait de cet ouvrage, qui lui fut présenté en 1749, qu'il voulut non-seulement que l'auteur en reçût le prix, mais il y ajouta encore une pension.

Les Anglois ont eu long-temps la prééminence sur nous dans l'horlogerie; mais le célèbre Julien le Roy la leur a enfin enlevée : *M. le maréchal de Saxe et votre père ont battu les Anglois*, disoit M. de Voltaire à l'un de ses fils.

Depuis cette époque la France a possédé de très-habiles horlogers : l'horlogerie est demeurée un métier pour les ignorans, mais elle est devenue un art pour les gens habiles.

Je pourrois porter beaucoup plus loin mes recherches sur l'horlogerie, en parlant des artistes modernes, et en retraçant leurs diverses inventions; mais je n'ai dû m'occuper que des horloges, et une plus longue digression sur les pendules et sur les montres m'éloigneroit trop de mon sujet.

Avant la destruction des jurandes, le corps de l'horlogerie étoit partagé en trois : on y comptoit les horlogers grossiers, les penduliers, les horlogers en petit. Cette communauté avoit reçu ses premiers statuts de Louis XI, en 1483 : ils furent confirmés par François I, Henri II, Charles IX, Henri IV et Louis XIV, en 1646. Ils étoient obligés, par ces dernières lettres-patentes, à faire célébrer une messe tous les premiers dimanches du mois, pour la prospérité du roi, celle des princes de sa maison et des seigneurs de son conseil. Ils ont saint Eloi pour patron comme les orfèvres, peuvent vendre toutes sortes de boêtes en y mettant leur nom ; mais il leur est défendu de mettre leur nom sur les mouvemens d'un autre (70).

La grosse Horloge de Rouen, vulgairement appellée *le gros Horloge* (71), est ainsi nommée parce qu'elle est la plus considérable et la mieux réglée de la ville ; elle est dans le voisinage de la maison commune.

Le timbre de cette Horloge est placé dans une tour où étoit le Beffroi, et où est encore la grosse cloche de la ville, qu'on nomme pour cette raison, *Tour du Beffroi.*

On appelloit originairement Beffroi (72) une machine de guerre en forme de tour, et couverte de peaux humides qui servoit à approcher des murailles d'une ville pour les saper à couvert.

On donne aussi ce nom, par similitude, à de hautes tours où, de leur sommet, des soldats veilloient continuellement et observoient tout pour avertir de l'approche de l'ennemi, et empêcher une attaque imprévue.

Bientôt on imagina de substituer à la voix des sentinelles, des instrumens qui pussent être entendus de plus loin ; on y plaça des cloches pour appeller les citoyens. La cloche prit le nom de *cloche bannale* (73), parce qu'elle appelloit

(70) Hurtaud, Dictionnnaire de Paris, Tome III, page 252

(71) La rue où elle est placée a prit le nom de *rue du Gros-Horloge.*

(72) *Berfrodas*, *Vetfrodus*, *Verefridus*, *Bilfredus*, *Baffredus*, *Belfragium*, *Berfreit.*

(73) *Campana banalis.*

tous les citoyens du même ban (74), et on appelloit le son de cette cloche, la *Ban-Clocque*.

Le beffroi étoit compté au nombre des privilèges d'une commune. Charles-le-Bel priva, en 1322, tous les citoyens de Laon du droit de commune, à cause d'un sacrilège commis dans leur église : ces droits sont ceux d'échevinage, de collège, de majorat, de sceau, de cloche, de beffroi et de jurisdiction (75).

Ménage, dans son Dictionnaire, se tourmente beaucoup pour trouver l'origine du mot Beffroi ; Robert-Etienne l'explique ridiculement par *bis-effroi*, double effroi. Pasquier croit que ce mot a été dit pour *effroi* (76). Sonner le beffroi ne signifioit autre chose que sonner l'effroi. Nicot (77) le dérive de *bec*, regarder, et d'*effroi ;* le beffroi étant fait, dit-il, pour observer en temps soupçonneux. Le père Thomassin (78) croit que ce mot dérive du mot espagnol *Adufre*, tambour. La seule étymologie supportable, est celle proposée par Ducange (79) ; il pense que ce mot vient de *Bell*, cloche, et *Freid*, paix : en effet, la cloche du beffroi est quelquefois appellée *cloche de paix*.

On appelle actuellement *Beffroi*, la tour de la maison commune où la cloche est suspendue.

Le beffroi de Rouen fut construit en 1350 : on y monte par un escalier de pierre qui a deux cents degrés.

(74) *Bannum*, district, ce mot a plusieurs interprêtations : il signifie, Edit, Proclamation ; tel que Ban de l'Empire. Mettre au Ban vouloit dire publier des bans ; bannir vouloit dire proclamer. Ban signifioit aussi, par suite, peine, amende, confiscation. Ici il signifie district, jurisdiction, c'est de-là que viennent les mots Banlieue, Bannal, etc., et le mot *Banneret* qui indiquoit un seigneur possesseur de plusieurs bans et districts.

(75) Ducange, Tome I, page 1098.

(76) Dict., au mot *Beffroi*.

(77) Recherches, VIII, 52.

(78) Traité des Langues traduit de l'Hebreu, Tome I, page 484.

(79) Dict., Tome I, page 1098.

Au bas de cet escalier, on trouve une lame de cuivre sur laquelle est cette inscription en lettres gothiques :

En l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, 1389, fut commencé cest Berfroy, et ès ans ensuivans jusqu'à l'an 1398, qu'il fut fait et parfait ; auquel temps, noble homme Meśsire Guillaume le Bellenges, Ecuyer, Chevalier, Chambellan du Roy, notre Sire ; étoit Capitaine de cette Ville, honorable homme pourvu et sage Jean de la Thuille, Bailly, et sire Guillaume Alorge, Jean Mustel, Guillaume de Gaugy, Richard de Sommery, Nicolas Lermier, Gautier, Campion, Conseillers de ladite ville, et Pierre Hermen, receveur d'icelle.

L'an 1390, le roi envoya des lettres-de-cachet à Jean de la Thuille, bailli de Rouen et de Gisors, par lesquelles il donna à Guillaume de Héronval et à Pierre des Bouës, ses panetiers, une cloche nommée *Rembol*, apartenant à la mairie de Rouen, qui étoit dans le lieu nommé *le Massacre*, et avoit été confisquée pour sa majesté, à cause d'une émotion populaire qui, peu auparavant, avoit causé de grands désordres. Cette lettre, donnée à Paris le 18 octobre, fut présentée à MM. de l'Echiquier et de la Ville, de la part du sieur Bailli : mais un nommé Jean Pitement s'y opposa au nom et comme procureur des habitans de la ville, et du consentement des conseillers et du receveur qui furent assignés par-devant l'Echiquier. Voyez l'acte de notification de la lettre-de-cachet qui lui fut adressé par le bailli (80).

Nous avons vu par l'inscription, que le beffroi ne fut achevé qu'en 1398 : la cloche qui est à son sommet ne sonne que dans des réjouissances, où toute la France est obligée de prendre intérêt. l'Horloge n'est pas une des plus anciennes de France (81) ; j'ignore l'époque précise à laquelle elle a été faite, mais elle existoit en 1409. On l'appelloit alors *l'Horloge du Beffroi.*

La voûte de pierre, sur laquelle sont à présent les cadrans, fut construite, en 1527, sur le travers de la rue. Ce lieu s'appelloit, en 1409, *du Massacre.* Ce

(80) Farrin, Tome II, page 62.

(81) *Suprà.*

cadran

cadran fut doré et azuré. Elle est entretenue et gourvernée par un maître horloger à qui les Messieurs de Ville donnent un logement et des gages raisonnables.

Cette Horloge est représentée, *Planche première*. On voit l'arcade qui traverse la rue dite *du gros Horloge*, et, par-dessous cette arcade, les maisons de cette rue toutes tristes et noires, et bâties en colombage. Aux deux côtés de cette arcade sont des médaillons; au-dessus est le cadran, orné de différentes figures dans un pavillon couvert en plomb, surmonté d'ornemens et de pyramides terminées par un soleil et une lune.

A droite s'élève la tour du beffroi : on voit, à son sommet, un petit dôme au-dessous duquel est la *campanile* (82) où est la cloche; elle est terminée par une girouette. Autour règne une galerie d'où l'on voit toute la ville (83).

---

(82) On appelle Campanile un lieu propre à recevoir une cloche: *de Campana* cloche.

(83) Voici ce qu'Hercule Grisel dit de la grosse Horloge de Rouen dans ses *Fasti Rotomagenses*, impr. à Paris, en 1643. *in-quarto.*

Jamque die mediâ mediam referebar in urbem,
Et mecum comitans hic novus hospes erat.
Insonuit cunctis quæ Pendula civibus horas
Nota refert, hoc se gnomine quisque regit.
Lumina sustulerat, spectavit pensile tectum,
Auratâ que diem jugiter ire rotâ.
Luna semper vario vultum pro tempore mutat.
Errante est infrà sidere nota dies.
Vertile phryxæo signatur tempus ab agno.
Obtinuit medii stemmatis ille locum.
Cum labaro que crucem gestat; quo stemmate mores
Expressos videas, ingeniumque loci.
Excepêre fidem majores sanguine nullo
Martyrii, ferro nil violante sacri.
Hic præstant ovium veluti dulce dine cives.
Hospitibus quàm sint mitia corda patet.
Stemma prius setis impleverat ater Echinus;
Proritus, admissâ religione, fuit.

FONTAINE DU MASSACRE.

La fontaine du Massacre est celle que l'on apperçoit à droite, sur la *Planche première.* On la nomme ainsi, parce qu'elle est sur le lieu où étoit située la porte dite du Massacre (84).

L'eau est si nécessaire pour tous les besoins de la vie, que les sages administrateurs ont toujours cherché à en procurer abondamment dans les grandes villes; ils ont porté leur attention sur la conduite de ces eaux, depuis leur source jusque dans les villes; ils ont veillé à la construction des lieux destinés à les conserver, et ils ont surveillé leur distribution.

Les Grecs avoient un grand soin des fontaines publiques : Platon égale ce soin à celui qu'on doit avoir des temples (85). Dans Athènes, quatre officiers étoient

Stemmatis exornant hodiernè lilia frontem,
Gallica Neustriaco pro duce sceptra colunt,
Rotomagum reges non subjecere tributis :
Subdite quod regum floribus agne, doces.

Ces vers terminent le mois de janvier dans l'ouvrage *Historico-Poétique* de Grisel, et l'on voit avec quelle complaisance il s'étend sur les armoiries de la ville, spécialement arborées sur la grosse Horloge. C'étoit autrefois un hérisson ou porc-pic, aujourd'hui c'est un agneau paschal, emblême de la douceur des mœurs des habitans de Rouen, de leur docilité aux verités de la foi, lorsqu'elle leur fut annoncée, et de leur inviolable respect pour la personne des rois qui ont succedé à leurs anciens ducs. Une des figures de cet agneau échappe ordinairement aux passans, c'est celle qui est sur l'aiguille même du cadran et qui tourne avec elle.

Vertile phryxæo signatur tempus ab agno.

(84) Cette fontaine ne tient pourtant pas à la rue du Massacre; mais à la rue des Vergetiers; c'étoit le lieu de la porte nommée *du Massacre*, parce quelle étoit au bout de la rue, appellée ainsi à cause du grand nombre de bouchers qui l'habitoient et l'habitent encore. Cette rue se nommoit avant rue des Porcs; et plus anciennement encore, elle avoit des noms anglois; cette mutation vient probablement de ce quelle a prit les noms des objets du commerce qui s'y faisoit.

(85) Il vouloit que quiconque y nuiroit de quelque manière que ce fut, fût puni sévèrement; si c'étoit un étranger ou un esclave, il étoit emprisonné et fustigé; si c'étoit un citoyen, on le condamnoit à cent dragmes d'amende : il ajoute enfin, à l'égard des fontaines particulières, que chacun pourroit avoir

chargés de la police des eaux. On faisoit tant de cas de cet emploi, qu'il n'étoit confié qu'à des citoyens distingués, et qui pouvoient parvenir aux premières dignités. Les autres villes de la Grèce suivoient cet exemple.

Les Romains se contentèrent long-temps des eaux du Tibre : leur ville étoit alors si petite, que toutes les maisons étoient proche des bords de ce fleuve ; ils pouvoient, avec facilité, y avoir recours. Les auteurs ne sont pas d'accords sur le temps où les eaux des sources éloignées y furent conduites par des canaux souterrains et par ces magnifiques aqueducs qui ont été admirés de toutes les nations. Pline dit que ce fut le roi Ancus Martius qui commença le premier des aqueducs, pour faire conduire du pays de Tibur à Rome les eaux de la fontaine *Piconia*, qui en étoit éloignée de trente-trois mille pas ; d'autres donnent tout l'honneur de cette entreprise au censeur Appius Claudius ; ils prétendent que ce fut lui qui fit conduire à Rome les premières eaux des fontaines, et qu'on les nomma de son nom *Appia*. Quoiqu'il en soit, ces magnifiques ouvrages se multiplièrent bientôt à Rome. Frontin qui étoit grand maître des eaux sous l'empire de Néron, dit que de son temps il y avoit à Rome neuf de ces aqueducs (86). J'en parlerai en donnant la description de quelques-uns de ces ouvrages.

La conduite, la conservation et la distribution des eaux ont été également, en France, l'objet de la sollicitude de l'administration.

Le grand nombre de fleuves dont la France est arrosée, la multiplicité des sources, ont dispensé les peuples de construire d'aussi grands ouvrages. Les ordonnances de nos rois ne font aucune mention des aqueducs ; l'eau étant assez abondante dans leurs états, ils se sont seulement occupés qu'elle fût conservée dans sa pureté. Dagobert I ordonna que, si quelqu'un salissoit ou corrompoit une fontaine, il seroit condamné à la nétoyer et à six sols d'amende (87).

---

pour l'usage de sa maison, ou pour arroser ses héritages : « si quelqu'un les trouble ou les corrompt » volontairement, dans leurs sources, dans leurs cours ou dans leurs réservoirs, ils seront condamnés à » les nettoyer et purger de toutes ordures, et aux dommages et intérêts suivant la liquidation qui en seroit » faite par les juges ». Platon *de Leg. Lib VI.*

(86) Pline, Lib. VI chap. 6.

(87) Le sol de ce temps étoit une pièce d'or du poids de quatre-vingt-cinq grains, un tiers ; ce qui

J'ai déjà indiqué combien les fontaines sont en grand nombre dans la ville de Rouen (88). Celle du Massacre est belle, mais tout-à-fait moderne. J'en donne la description, parce qu'elle tient à la grosse Horloge.

L'eau de cette fontaine vient de la source appellée Gaalor.

Cette source est la plus ancienne et la plus considérable de la ville ; elle couloit tout proche le temple de *Roth* du temps de Saint-Mellon.

L'origine de cette source est dans un rocher, au pied du Mont-aux-Malades ; sous une voûte entaillée dans la roche, qui peut avoir dix ou douze pieds de large, et environ dix pieds de haut. Il y a au-dedans une petite image de la Vierge, et on y voit descendre plusieurs filets d'eau, qui s'y rassemblent, pour être portés ensuite dans la ville par un grand canal de pierre.

La principale cuve ou citerne qui reçoit toutes ces eaux, est dans la ville un peu au-dessous de la porte de Bouvereuil, devant la maison où pend pour enseigne *le Petit-Cerf.* On ne sait précisément à quel temps cette source a commencé à couler par divers canaux dans la ville.

En 1456, les conseillers de ville firent conduire l'eau de la fontaine Gaalor jusqu'à la fontaine du Massacre, par les mêmes canaux de celle des Cordeliers, du consentement du père Gardien et des autres religieux de leur maison.

En 1257, le maire et les pairs de Rouen accordèrent au roi Saint-Louis un pouce d'eau de cette fontaine Gaalor en faveur des Cordeliers.

En 1712, cette cuve tomba en ruine, ce qui obligea les Messieurs de Ville de la réédifier à neuf en 1713 : ils la firent en même-tems aggrandir, tant en profondeur qu'en largeur, et y firent mettre une porte de fer grillée, au-dessus de laquelle est un marbre noir avec cette inscription en lettres d'or :

Du Règne de LOUIS LE GRAND, *de la Mairie de M. Jean-Baptiste Guillot de la Houssaye, Ecuyer, Seigneur de Formetot et autres lieux ; et de l'Echevinage de Messire*

reviendroit aujourd'hui à huit livres cinq sols ; ainsi, cette amende montoit à quarante-neuf livres dix sols, somme alors très-considérable. Lamarre, Traité de Police, Tome I, page 580.

(88) Antiquités Nationales, Tome II, Art. VI, page 6.

Nicolas

Nicolas Marye, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison-Couronne de France, et de ses Finances; Michel de Moy, Ecuyer; Sieur du Verger; Pierre Hébert, Ecuyer; Sieur de la Pleingnière, Chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem; Nicolas Cabeuil; Charles Deschamps, et Louis Judde; M. François de Bailleul, Procureur du Roi de la ville; M. Claude Coignard, Greffier-Secrétaire; M. Honoré Maure, Receveur; M. Nicolas le Carpentier, Maître des Ouvrages. Cette Fontaine a été rétablie l'an M. DCC. XIII.

Elle fournit encore des eaux à plusieurs fontaines. Le ruisseau qui part de cette source, étoit appellé anciennement, *le Roignon*, ou plutôt *le Reneau* et plus communément *la Reuelle*; il a donné son nom à la rue de la Reuelle par où il passe, et à l'église Saint-Martin-sur-Reuelle. Il coule sous le pavé, et on l'a abandonné aux tanneurs (89).

Cette Fontaine, dont l'architecture est assez agréable et ornée de figures, est surmontée de l'écusson de France. Le milieu offre les statues d'Alphée et d'Aréthuse, en relief. L'amour qui vient de les unir s'envole. Au-dessus est l'inscription suivante :

LUDOVICO XV.
REGI CHRISTIANISSIMO,
PATRI PATRIÆ,
URBIS ET PROVINCIÆ MODERATOR,
AMANTISSIMO ET MUNIFICENTISSIMO,
FRANCISCO FREDERICO
MONTMORENTIO,
DUCE A LUXEMBURGO.
PARI FRANCIÆ,
PRIMO BARONE CHRISTIANO;
FONTEM HUNC

(89) Description de la Normandie, par Toussaint Duplessis, Tome II, page 21.

Ornatum imagine Alphei et Arethusæ,
Quorum fluctus, amor. dat esse perennes
Civitas.
Beneficiorum memor,
Æternum obsequii Monumentum
Dicat, Vovet, Consecrat.
Anno Sal. M. DCC. XXXII.

Cette inscription nous apprend que cette fontaine a été faite en 1732, sous le règne de Louis XV, le duc de Montmorenci-Luxembourg étant gouverneur de la province. Ce monument a été élevé comme un gage de la reconnoissance de la ville envers son roi.

Les ornemens de cette fontaine sont trop chargés de dorures.

Fontaine de la Crosse.

L'autre monument, gravé sur la même planche première, est la fontaine qui fait le coin de la rue de la Crosse, et qu'on appelle, pour cette raison, *Fontaine de la Crosse*; elle reçoit ses eaux de la source Gaalor.

Cette petite fontaine, d'un genre gothique, ou plutôt moresque, est très-jolie et sculptée avec beaucoup de délicatesse : son sommet est orné d'une couronne royale : l'eau s'échappe par deux robinets.

Son nom lui vient de ce qu'elle est adossée à une maison qui appartenoit à l'abbaye de l'Isle-Dieu. Au-dessus de cette maison, il y a encore une crosse; ainsi la fontaine de la Crosse est comme qui diroit la fontaine de l'abbaye et de l'abbé. Comme le terrain de l'abbaye de Saint-Ouen s'étendoit vers la crosse, on peut croire que l'abbé de l'Isle-Dieu a affecté de mettre une crosse sur la dernière maison de la ville de ce côté, afin de la distinguer du territoire de Saint-Ouen, pour lors séparé de l'enceinte.

N° XXXI. Pl.1. *Pag.1.*



Garneray del. *Ransonnette Sculp.*

XXXI.

PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN,

Département de la Seine inférieure, district de Rouen.

Le palais de justice est le lieu où s'assembloit le parlement de Normandie.

Les premiers parlemens étoient des assemblées des capitaines francs réunis pour *parlier* ou parler : l'assemblée se nommoit *parliament*, et avec une terminaison latine *parliamentum*. Ce parlement étoit regardé comme l'assemblée générale de la nation ; cependant les grands seuls et les prélats pouvoient y avoir entrée.

Ces assemblées avoient différens noms. Ce ne fut guères que vers le temps de Louis-le-Gros qu'elles prirent celui de parlement.

Hugues-Capet assembloit les grands encore plus souvent que ses prédécesseurs ; mais il paroît que le parlement ne commença à se former en cour de justice que sous le règne de Saint-Louis, en 1254. Depuis cette époque, jusqu'en 1302, il y en eut 69 qui furent presque tous tenus à Paris ; et on le trouve qualifié du titre de Parlement de Paris, parce que c'étoit le lieu où il s'assembloit le plus souvent.

Il y avoit douze parlemens dans le royaume ; à Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz, Besançon et Douai. Quand on disoit simplement le parlement, on entendoit toujours celui de Paris (1).

Rollo ou Raoul, premier duc de Normandie (2), avoit aussi

(1) On peut consulter l'histoire du parlement de Paris, par Voltaire, & l'article *Parlement*, dans l'Encyclopédie.

(2) Ce prince étoit grand-justicier ; c'est de lui que vient la clameur *haro ;* parce que les Normands disoient à *Raul*, c'est-à-dire, j'en appelle à Raoul, quand on vouloit les forcer de faire quelque chose malgré eux, et il falloit alors que les deux parties se rendissent en prison.

institué une espèce de parlement sous le nom d'Échiquier (3) : il étoit ambulatoire à la suite du prince, et s'assembloit et ne se tenoit qu'à certains temps de l'année, comme le parlement de Paris.

On peut voir dans Farin la liste des Échiquiers tenus à Rouen, depuis l'an 1317, jusqu'à l'an 1497, et l'état des ecclésiastiques et des nobles qui avoient le droit d'y siéger. Mais il n'en cite pas un grand nombre d'autres qui ont probablement été tenus ailleurs. Charles VIII y tint un lit-de-justice, en 1488, et y confirma les priviléges de la province, ainsi que ceux de Saint-Romain (4).

Un des arrêts les plus remarquables que rendit l'Échiquier, après son établissement à Rouen, fut celui par lequel il autorisa l'assemblée des Conards. On appeloit ainsi une société de bouffons, qui s'habilloient d'une manière grotesque, et faisoient des farces dans les rues aux jours gras. Les plus honnêtes gens entroient dans cette société, tant le goût du siècle étoit délicat. Les Conards avoient un chef qu'ils choisissoient entr'eux; ils l'habilloient en abbé, crossé, mîtré et enrichi de perles, et ils le promenoient en pompe, dans un char à quatre chevaux, le dimanche gras et les autres jours consacrés à leurs bacchanales. Le siége de leur confrérie, et leur bureau pour traiter de leurs affaires, étoit à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles. Les usages de cette confrérie sont rapportés dans un livre imprimé à Rouen en 1587 (5).

(3) Nous avons déjà vu, tome III, art. XXVIII, que Ducange pensoit que le nom d'échiquier venoit du lieu d'assemblée, pavé de carreaux noirs & blancs. Nicot a cru que ce mot venoit de ce que les membres de ce tribunal étoient rangés selon leur qualité, comme les différentes piéces des échecs, ou parce que les parties étoient en opposition comme les pièces des échecs. Ménage, d'après Pierre Pithou, dérive ce nom du mot allemand *scicken*, envoyer.

(4) Servin, Histoire de Rouen, tome II, p. 34.

(5) Histoire de Rouen, part. II, page 36.

Ce fut Philippe-le-Bel qui, en 1302, fixa pour toujours l'échiquier dans la capitale de la province; et, en 1499, Louis XII ordonna qu'il seroit perpétuel (6); mais la forme de ces assemblées étoit déjà bien changée; ce n'étoit plus cet ancien corps composé nécessairement de la noblesse d'épée, des évêques, des abbés et des principaux ecclésiastiques de la Normandie: l'administration de la justice avoit passé entre les mains d'un certain nombre de présidens et de conseillers, tant clercs que laïcs, nommés par le roi. Ceux-ci n'exercèrent d'abord que par commission; mais à la fin, vers le milieu du seizième siècle, ces commissions sont devenues des charges en titre d'office. Il ne seroit pas aisé de deviner sur quel fondement un avocat au parlement de Paris a pu assurer que l'échiquier de Normandie n'a eu le dernier ressort qu'en 1499, par l'édit de Charles XII: il savoit, sans doute, à quel parlement on pouvoit appeler des sentences de cet échiquier, mais il n'a pas jugé à propos de nous en instruire. Louis XII, en donnant une nouvelle forme à l'ancien échiquier, lui conserva son nom, et ne créa que deux chambres, la grande et une des enquêtes, composées en tout de trois présidens, sans compter le premier, de treize conseillers-clercs et de quinze conseillers laïcs. François I lui donna en 1515 le nom de parlement; il y établit en 1519 une troisième chambre, sous le nom de Tournelle, pour juger les matières criminelles, avec un nouveau président; il ajouta, en 1543, quinze conseillers aux vingt-huit de la première création. Enfin, à l'expiration de la même année, il érigea encore une chambre des requêtes. Henri II établit en 1547 une chambre des vacations, et créa en 1568 six nouveaux conseillers. En 1602, Henri IV établit deux nouveaux présidens; en 1637, Louis XIII en établit un septième. En 1680, Louis XIV érigea une seconde chambre des enquêtes; il a fait aussi en 1691 une création

(6) L'ouverture de l'échiquier perpétuel se fit le premier octobre 1499. Le roi avoit accordé au cardinal d'Amboise, en considération de sa dignité et de ses grands services, le sceau de la chancellerie, avec le droit de présider l'échiquier pendant sa vie.

de plusieurs conseillers et de deux nouveaux présidens. Enfin, à l'époque de sa destruction, ce parlement étoit composé d'un premier président, de neuf autres présidens-à-mortier; de plus de cent conseillers, y compris ceux des requêtes; d'un procureur-général, de deux avocats-généraux; de huit substituts du procureur-général, d'un greffier-en-chef, civil et criminel, et du nombre nécessaire d'officiers subalternes.

Plusieurs rois ont tenu des lits-de-justice à Rouen; Louis XII en tint un en 1508, François I en 1517. Ce prince accorda à ce parlement, en 1518, les mêmes privilèges que ceux dont jouissoit le parlement de Paris.

En 1521, Rouen fut affligé tout-à-la-fois de la famine et de la peste. Le parlement se montra très-attentif aux besoins des peuples; il fit acheter des bleds dans les cantons voisins, qu'il fit distribuer ensuite dans la ville, à un prix bien inférieur à ce qu'ils avoient coûté; il établit aussi un ordre admirable pour le soulagement des pestiférés, et pour empêcher leur communication avec les autres citoyens. On ordonna dans le même temps qu'il y auroit, aux dépens de la ville, quatre hommes vêtus de robes bleues, qui attacheroient des croix blanches aux maisons infectées de la peste. On les appeloit *marqueurs*, et ils se retiroient dans l'enceinte qu'on nomme encore aujourd'hui *le Clos des marqueurs*.

Henri II y tint son lit-de-justice le 8 octobre 1550; Charles IX s'y fit déclarer majeur.

François I avoit accordé au parlement, en 1523, l'exemption de la gabelle, et la permission de prendre autant de sel qu'il lui en faudroit pour sa maison, en payant seulement le prix de marchand.

Cette cour fut interdite en 1540 par les insinuations du chancelier Poyet. Le roi se transporta lui-même au parlement, et le chancelier Poyet prononça l'interdiction en son nom; on envoya à Bayeux un président et douze conseillers, à qui la basse-Normandie fut assignée pour étendue de leur jurisdiction; il ne resta à Rouen que des commissaires pour la Tournelle. Cette disgrace étoit une suite de la haine que le chancelier portoit au parlement, qui avoit blâmé hautement sa partialiét dans le procès de l'amiral Chabot, dont il fut à-la-fois juge et partie, comme chef de la commission nommée pour connoître de l'affaire.

L'interdit

L'interdit dura jusqu'au mois de janvier de l'année suivante. Le 7, le parlement fut réintégré dans ses fonctions, au bruit des acclamations du peuple : un seul conseiller resta interdit ; il se nommoit Antoine Postel. Le chancelier, son ennemi particulier, le haïssoit tellement, qu'il se rendit son accusateur au conseil du roi. Là, il lui imputa plusieurs crimes supposés, et lui fit donner des commissaires. Postel, pour se soustraire à une condamnation inévitable, fit répandre le bruit de sa mort, et fit faire ses propres funérailles dans l'église Saint-Laurent, où la plupart des conseillers assistèrent. Cependant il se retira en Allemagne, où il eut le bonheur de découvrir quelque chose d'une intelligence que Charles-Quint entretenoit avec le grand-seigneur. Il en avertit le roi, qui, pour récompense, lui rendit sa faveur et lui envoya des lettres-patentes pour son rétablissement. Il revint à Rouen, et sans avoir instruit personne de son arrivée, il parut un jour de grand matin au palais, et il fut siéger avec les autres juges. On le prit d'abord pour un phantôme, mais il se fit bientôt reconnoître, raconta son aventure et présenta ses lettres, qui furent enregistrées (7). Le roi, après avoir levé l'interdiction, accorda aux officiers de ce parlement une exemption générale et perpétuelle de l'arrière-ban.

En 1589 ce parlement fut transféré dans la ville de Caen, mais il fut rétabli à Rouen par un autre édit du 8 avril 1594. Il fut encore interdit de ses fonctions en 1639, pour ne s'être pas opposé assez fortement à la sédition excitée par les *va-nuds-pieds* (8). Il fut rétabli, mais rendu semestre en 1641 ; et en 1649 il fut remis sur le pied ordinaire.

(7) Servin, hist. de Rouen, tom. II, p. 40.

(8) Cette révolte étoit causée par la haine que le peuple portoit aux partisans. Il y avoit eu les années précédentes quelque orage, mais cette fois les magistrats qui haïssoient eux-mêmes les partisans, ne mirent pas assez de vigilance, et les partisans furent insultés ; un des principaux, nommé Tourville, fut obligé de s'enfuir déguisé. Les bureaux furent pillés, et plusieurs commis perdirent la vie. (Servin, Hist. de Rouen, tom. II, p. 100.) Comme cette révolte étoit causée par le mécontentement du peuple, les

En 1545 François I établit une chambre criminelle pour juger les affaires concernant les opinions de Luther et de Calvin. Cette chambre fut supprimée ensuite.

Le parlement de Rouen comprenoit dans son ressort les sept grands bailliages de Normandie et ceux qui en ont été démembrés ; ces sept bailliages étoient Rouen, Caudebec, Évreux, Andely, Caen, Coutances et Alençon (9).

Le parlement de Rouen n'épargnoit pas les remontrances, quand il s'agissoit des priviléges du corps ; mais il n'emporte pas la gloire de n'avoir pas rendu de ces arrêts sanguinaires qui font frémir l'humanité. On trouve dans Farin la liste des hérétiques et des blasphémateurs qu'il a fait pendre et brûler. Les principaux sont :

Pierre Bar, brûlé en 1528, pour avoir blasphêmé contre la Vierge qui ne s'en étoit pourtant pas fâchée.

Guillaume-le-Court, curé de Condé, brûlé en 1533 pour fait d'hérésie.

En 1574, on trouva dans la salle du palais des papiers remplis de blasphêmes contre le Saint-Sacrement. Les portes de la ville furent fermées avec soin, pour s'assurer de l'auteur du scandale ; mais il s'échappa, malgré ces précautions, et fut pris à Dieppe. Il fut pendu à Rouen, le lundi 30 août, avec une chaîne de fer au col, et sur un feu ardent. Ce fou mourut avec fermeté ; il se faisoit appeler *le promis en la loi.*

Plusieurs calvinistes subirent le même sort en des temps différens.

En 1536, un fameux voleur fut roué vif, et laissé sur la roue ; il y vécut deux jours.

Farin, Duplessis, Servin d'Anneville ont écrit sur le parlement de Rouen ; mais il existe encore sur ce sujet quelques ouvrages très-peu

partisans affectèrent de nommer les révoltés *va-nuds-pieds.* Le nom de *sans-culottes* a aujourd'hui, selon eux, la même signification.

(9) Encyclopédie, au mot *Parlement,*

connus et assez rares. Le premier est celui de Jean-Baptiste le Chandelier, dont j'ai déjà parlé (10).

Son ouvrage est en vers latin (11) ; c'est une histoire des conseillers du parlement, suivant les époques des diverses créations des chambres et des magistrats, depuis le commencement jusqu'au milieu du seizième siècle, il les appelle des héros des demi-dieux :

Sunt mihi semi-dei heroes, sunt clara virorum
Nomina, carminibus concelebranda meis.

Le premier de ces héros est Louis XII, créateur des parlemens. François I et le duc d'Amboise ont également part aux hommages du poëte, ainsi que Geoffroi Hebert, évêque de Coutances ; il le compare à Moïse, à Aaron, à Samuël et à Jessé.

Le premier livre comprend l'éloge des vingt premiers magistrats ; dans le second on en compte cinquante-quatre ; dans le troisième, cinquante-six ; et vingt-neuf seulement dans le quatrième.

Chaque éloge est de douze vers. Les noms les plus connus sont ceux de Selve, Brinon, Maignard (12), d'Argouges, Masselin, Goupil, Postel (13), Lelieur, Leroux, Croixmare, Brevedent, Banquemar et le Chandelier (14).

---

(10) Ant. Nat., tom. III, art. XXVI.

(11) Il est intitulé : *Virorum omnium consularium ab instituto Rhotomagensi, senatus hactenus promotorum, libri quatuor, autore Baptisto Candelario, regio senatore.*

(12) Ant. Nat., tom. III, art. XXVI.

(13) *Suprà*, p. 5.

(14) Il avoit été fait conseiller le 31 mars 1519. Il paroît qu'il le fut long-temps, puisqu'il se qualifie de doyen dans son poëme :

Hæc ego nunc scribens pene prior sedeo.

La goutte l'ayant rendu absolument impotent, il se consola de ses maux par l'étude, et composa son poëme :

Cassatus postquam sum factus inutilis aula,
Otia me posito munere lenta vocant.

Un autre ouvrage assez singulier aussi, est celui de Charles de Bourgueville (15). Il cite des fragmens d'un ancien poëme; en voici quelques passages : (16)

Après qu'un de mes compaignons
Estant accousté (17) sur le gourt (18)
M'eust bien faict congnoiſtre les noms
De tous messeigneurs de la cour.
Je preins encre & papier tout court
Avec sollicitude & cure :
Selon mon eſprit gros & lourd,
Trouvera chacun sa figure.

« Ayant trouvé, dit-il, les noms de ces premiers pourveus aux estats » de président et conseillers de ceste cour souveraine, en un vieil » livre escript à la main, si usé et gasté que à peine j'y pouvois lire » avecque la lunette, de ce qui en restoit lisible, composé par un » certain poëte, du temps que l'on m'a dict avoir été maistre Nicole » Aubert de Carentan, dont toutefois je ne suis certain. J'ai prins » peine de racueillir ce que j'ai peu, et suppléer au reste de ce que je ne » pouvois lire, et qui estoit corrompeu, marqué d'un petit poinct, » afin que ceux qui par cy-après verront les éloges et louanges qui » estoyent attribuées à ces premiers seigneurs, et pour servir à ceux de » leur nom et races, etc. »

Quand je voy Monsieur de Crémône
Porter la gravité Pompée,

(15) Il mourut en 1549, et il est enterré dans la sépulture de sa famille, à S. Pierre-du-Châtel.

(16) Recherches et antiquités de la duché de Normandie. Caen, 1788, in-4°., p. 44.

(17) Accosté.

(18) Pêcherie, lieu où l'on prend du poisson de *gurga. Gurges*, c'est-à-dire, m'ayant accosté sur la pêcherie.

Je voy Romulus en personne.
Assis dessus la roé Triphée
De Normandie eſt extirpée,
Par lui toute fraude & malice,
Et porte de César l'espée,
Et est notre aigle de justice.
. . . .
J'estime voir Homere en Grèce,
Quand j'apperçois monsieur Nepveu,
Ou à Rome Virgile ou Boëce,
Tant est de science pourveu.
Saint-Patrix, la Traille, Bapaulme,
Faideau, Carré, Capel, Goupil,
Sont pour gouverner sept royaumes
Par bon zèle et moyen subtil;
Et pour tenir le temps tranquil
Des aages d'or Saturniens,
Ils figurent par droit civil
Les sept sages Athéniens.

Les sept juges étoient tous conseillers-clercs en la cour. L'*alios vidimus ventos* de Cicéron est imité ainsi dans les vers suivans :

Messeigneurs les plus anciens,
Pithy, Heuzé et Masselin,
Vous avez ouï beaucoup de vents
Venter par maint soir & matin :
L'un est Solon, l'autre est Plotin,
Le tiers Pompeïus-Trogus;
Lesquels, en grec et en latin,
Firent actes beaux et ardus.

Le dernier huitain n'est pas moins singulier par sa tournure originale et pour la rime et les rébus.

Monsieur le greffier de la Croix,
Du roi notaire et secretaire,

Un chascun dit, et je le croy,
Que bien savez un secret taire,
Vous êtes, comme il est notoire,
De la noble cour chirographe,
Bien servant dedans le prétoire
Le roi, aussi sa cour au greffe.

Vers la fin du dix-septième siécle il parut une épître in-4°. en vers françois, sur les membres qui composoient alors le parlement : la poésie n'en est pas merveilleuse ; mais les descendans de ceux dont il y est parlé, ne seront pas fâchés d'en retrouver ici quelques passages :

Je dis du premier président
Que c'est un esprit transcendant :
Il est le quint du nom qui guide,
Et le cinquième qui préside
Cet illustre et fin parlement,
Dont presque il fait tout l'ornement,
D'un air grave autant que solide (19).
. . . .
Le doyen des clercs, monsieur Brice,
N'est point un homme de caprice.
On connoît le docte caquet
De l'illustre monsieur Busquet.
A ce juge on rendra justice,
Quand on dira qu'il est parfait.
Monsieur de Radepont du Bosc,
Et monsieur Voisin de Neubosc,
Sont gens de bonne renommée,
Dont la province est parfumée.
Que j'aimois monsieur de Touvens,
Pour n'être pas homme à tous vents ;
Que son discours étoit affable,
Et toute sa personne aymable.

(19) François de Ris.

L'auteur de cette épître a cru devoir aussi quelques grains de son encens aux épouses des magistrats : après avoir dit d'un conseiller :

Rien n'est plus beau, rien n'est plus net
Que l'esprit de monsieur Guenet.
Il a l'air haut & l'ame belle,
Son éloquence est naturelle :
On ne peut le voir sans l'aimer,
Ni l'entendre sans l'estimer.

Il ajoute :

Son épouse a le teint de Flore,
Avec la fraîcheur de l'aurore ;
Et tous deux peuvent tout charmer.

Et plus bas il dit de quelques autres femmes :

On pourroit bien aimer de même
La jeune et belle d'Esneval.
. . . .
Que Monville à mes yeux est belle !
Sans cesse amour vole autour d'elle
Et de l'aimable Tournebus.
Seroit-ce commettre un abus,
Que de les mettre au rang des anges ?

Un des mieux partagés parmi les autres gens de la cour, est un conseiller-clerc, nommé Dufour :

Mais, pour un sénateur d'église,
En peut-on voir un plus de mise,
Et plus franc que l'abbé Dufour ?
Il fait ses devoirs tour-à-tour :
Du palais il se rend au temple ;
Et donnant à tous l'exemple,
Est digne d'estime et d'amour.

Le reste est sur le même ton, et jusqu'à l'avoué qui avoit fait

gagner un procès au poete, tout le monde a son grain d'encens :

Mon jeune avocat Framboisier,
Verd & picquant comme un rosier,
Il en a l'épine, et la rose,
Dont il a défendu ma cause;
Et son éloquence a soumis
Ses rivaux & mes ennemis.

Parmi les autres piéces composées sur le parlement de Normandie, la plus anciennement connue est celle couronnée en 1524 au palinod de cette ville, auquel cette cour souveraine donna nombre de Mécènes durant les trois siècles de l'existence de ce lycée; c'est un chant-royal de Pierre Avril, un de nos anciens poètes françois sur ce refrein :

La noble cour rendante à tous justice.

. . . .

De ceste *court* grace est grand-*chanceliere*,
Vertus ont lieu de *présidens* prudens :
Vérité est première *conseillere*,
Et pureté *huyssiere* là-dedans :
La *greffiere* est virginité féconde,
Et la *concierge* humilité profonde.
Pythié *procure* à vuider les discords,
Comme *advocat*, amour ayde aux accords.
De *geolier* vacque le seul office :
Aussy on voyt par *officiers* concors,
La noble *court* rendante à tous justice.

Ce chant-royal est dans le premier recueil de l'Académie, qui l'a couronné il y a 268 ans : on le trouve encore dans un des plus beaux manuscrits de la bibliothèque du roi (20). Il est parfaitement écrit sur vélin, et précédé d'une belle miniature, *Planche II*, qui représente un tribunal où siégent les vertus citées dans la strophe, Adam et Eve sont à genoux, et entendent la sentence de grace qui leur est accordée : on croit que cette miniature a été peinte par l'auteur même du poème couronné.

(20) In-folio, n°. 6989.

L'académie

Nº XXXI. Pl. 2. *Pag. 12.*



Duchemin del.t Desmaisons Sculp.t

L'académie de l'immaculée Conception doit son origine à une confrérie formée par Jean de Bayeux, archevêque de Rouen en 1072. Elle fut établie à l'occasion d'un miracle que la Vierge fit dans l'océan, pour sauver du naufrage un vénérable abbé nommé Elpin, que Guillaume le Conquérant envoyoit en Dannemark pour y conclure un traité. La Vierge apparut à Elpin dans l'instant où il alloit être englouti, et lui promit de le sauver s'il faisoit vœu d'établir la fête de la Conception le 8 décembre. Le saint abbé, à son retour, ne manqua pas de remplir sa promesse, et il fit si bien auprès de Guillaume, qu'elle fut célébrée à Rouen en 1070 pour la première fois. Cette fête a été appelée pendant long-temps la fête aux Normands, parce que c'est chez eux qu'elle a commencé. D'abord on fêta simplement la Conception de la Vierge; elle est même annoncée ainsi dans les livres d'église. Dans la suite les moines y ajoutèrent l'épithète d'*immaculée*. Ce titre nouveau fit naître entre les Dominicains et les Franciscains de grandes querelles. Le concile de Bâle décida que l'opinion de l'immaculée Conception devoit être approuvée et embrassée par tous les catholiques : trois papes ont défendu de rien enseigner qui fût contraire à cette croyance.

Cette association étoit dans son origine purement religieuse. Les membres ne s'occupoient qu'à des exercices de dévotion; mais quand les lettres commencèrent à sortir de la barbarie, cette société devint à la fois littéraire et religieuse.

Le Puy (21) a changé plusieurs fois; maintenant il est au couvent des Carmes. Il y a plusieurs prix fondés en différens temps. Le plus beau et le mieux mérité ordinairement, est celui qui a été institué par M. de Boivin, premier-président de la cour-des-aides de Rouen : c'est une croix d'or pour le meilleur discours françois, qui doit être d'un quart-d'heure de lecture. Toute allusion à la fable est expressément interdite aux concurrens qui doivent choisir des sujets pieux, ou s'ils

(21) De *Podium*. Le *Podium* étoit chez les anciens le mur qui séparoit l'orchestre de la scène : on appeloit à Rouen *Puy des palinods* une tribune élevée, sur laquelle on lisoit les pièces composées en l'honneur de l'immaculée Conception. La ville du Puy-en-Velay s'appelle aussi *Podium*.

en traitent d'autres, y mêler toujours quelques idées de piété, et terminer leurs piéces par l'éloge de la Vierge.

Ce fut vers les commencemens du règne de Charles VIII, en 1486, que Pierre Daré, lieutenant-général au bailliage de Rouen, élu prince et chef de la société, proposa le premier des prix à ceux qui réussiroient le mieux à chanter la Conception immaculée de la sainte Vierge. Les poésies qui se firent à ce sujet, s'appelèrent, comme on les appelle encore aujourd'hui, *palinods* de *πάλιν*, *rursùs*, et de *ᾠδὴ*, *cantus*, chant redoublé; à-cause du refrein qui devoit terminer chaque strophe. On donna encore le nom de *palinods* au lieu où on les lit pièces, et où l'on distribue les prix. Croixmare, archevêque de Rouen, se chargea lui-même de faire les réglemens de l'académie des palinods.

Les travaux de cette académie et les prix qui y ont été remportés, sont indiqués dans les programmes qu'elle distribuoit chaque année; mais ces feuilles ont été conservées dans peu de bibliothèques. L'académie a publié un recueil en deux volumes qui contient un extrait de piéces couronnées, et l'éloge des académiciens morts depuis 1772 jusqu'en 1781 : ce recueil n'a pas été continué.

Deux siècles après le chant-royal, un jeune théologien, nommé *Tocqueville*, remporta dans la même académie le prix de poésie sur le même sujet. Il y fait l'éloge de plusieurs présidens et conseillers, et compare le parlement à l'immaculée Conception, parce qu'il est, dit-il, sans tache. Voici les deux vers qui expriment cette bisarre allégorie :

Qui semper viget incorrupta laude senatus,
Prima incorruptam depingit labe Mariam.

Lors du rétablissement du parlement de Normandie, au commencement du règne de Louis XVI, on fit dans Rouen une belle gravure de format in-folio : elle répresentoit l'expulsion du conseil-supérieur précipité sur les dégrés du palais; on y voyoit le dernier garde-des-Sceaux, M. de Miroménil, habillé en Jésus-Christ (22) chassant les voleurs du

(22) On l'a vu depuis se travestir en Crispin et en Jeannot.

temple : chacun des principaux membres de cette cour éphémère étoit caractérisé par des attributs plus ou moins ridicules. Au bas étoient des ifs arrachés, une bierre et son drap mortuaire, et d'autres symboles funèbres ; ce qui peut faire encore rechercher cette estampe comme un monument, c'est qu'elle offre une vue exacte du palais de justice.

Le parlement tenoit d'abord ses séances au vieux château. En 1499, on commença à construire le palais dans le clos aux Juifs : les travaux qui furent continués jusqu'en 1506, ont coûté 88, 934 liv. 5 sols 3 deniers. Le parlement ayant ordonné, par arrêt du 15 mars 1515, c'est-à-dire, 1516, que le marché qui se tenoit dans ce clos à l'orient, et qui troubloit les audiences, seroit transféré de l'autre côté à l'occident ; on perça, depuis la rue Ganterie jusqu'à ce marché, une nouvelle rue, qui en a retenu le nom de rue Percière. Alors le clos aux juifs perdit entiérement son nom pour prendre d'un côté celui de cour du palais, et de l'autre celui de marché neuf (23).

Le parlement tint ses séances au palais, en 1506, quoiqu'il ne fût pas achevé, car les ouvriers y travailloient encore, en 1508, quand Louis XII y vint en personne. Ce bâtiment ne consistoit encore qu'en trois salles, celle des procureurs, celle de l'audience et celle du conseil.

La vue du palais de justice, *Planche I*, a été dessinée de la boutique du libraire à droite, en entrant dans la cour : on voit dans la gravure une femme sur la porte : de cet endroit, le bâtiment par ses hautes pyramides et ses ornemens délicatement travaillés, a un aspect

(23) La même chose à-peu-près est arrivée au vieux marché, qui occupoit, du temps de la Pucelle d'Orléans, tout l'espace renfermé entre la rue du vieux palais et les églises de Saint-Eloi et de Saint-Michel. On a bâti des maisons sur cette grande place, entre Saint-Eloi et Saint-Sauveur ; ce qui est resté du côté de Saint-Eloi, où se fit l'exécution de la Pucelle, a pris dans la suite le nom de marché aux veaux. L'autre côté, qui tient à Saint-Sauveur, a conservé son ancien nom de vieux marché. On voit la statue de la Pucelle, représentée à genoux devant le roi Charles VII ; & dans le marché neuf, on a érigé, en 1721, une statue en pied de Louis XV, qui n'a rien que de fort commun. (Dupleffis, tome II, pag. 12.)

véritablement imposant et d'un bel effet; à gauche, du côté où on voit un ecclésiastique et un juge dans son nouveau costume, est le grand escalier, qui fut construit en 1607 ; il est sans rampes et entouré de boutiques placées dans de petites arcades en ogives ; il conduit à la salle des procureurs, le plus ancien bâtiment de tout cet édifice. Le toît est orné d'un feston en plomb très-délicat ; les croisées sont carrées, et cette forme annonce qu'elles ont été faites aussi à une époque peu éloignée : on a rempli de maçonnerie les arcs ogives dont on voit les ceintres. En tournant sur la droite, à l'endroit où est un garde national en faction, est un escalier qui conduit de la prison à une salle où on rend la justice. Le geolier est à la porte ; cette tour sert aussi de passage de la salle des procureurs dans la grand'chambre. Le bâtiment qui suit renferme la grand' chambre, la chambre du conseil, etc. : les pyramides sont plus hautes, les ornemens plus multipliés que dans l'autre partie des bâtimens : l'arcade au-dessous, où passe un carosse, conduit à l'hôtel du premier-président.

Après avoir monté le grand escalier, on arrive dans la salle des procureurs, ouvrage admiré par les plus habiles architectes; elle est longue de 160 pieds ; sa largeur est de 50. Ce bel édifice fut commencé en 1493, pour servir de salle commune aux marchands, et mettre fin aux assemblées qu'ils tenoient indécemment dans l'église Notre-Dame.

A côté du grand escalier est la petite chapelle où se célébroit la messe-rouge. De-là on apperçoit l'extrémité de cette salle ; et c'est cette extrémité que j'ai fait graver, *Planche IV*, *Fig.* 1.

On y voit une immense table de marbre au-dessus de laquelle sont des fenêtres qui éclairent cette extrémité ; elles sont couronnées par une galerie gothique et par deux autres croisées entre trois niches ornées de pyramides : dans celle du milieu est la vierge, les deux autres renferment chacune un évêque : l'un est Geoffroi Hebert, évêque de Coutances ; l'autre, Antoine Boyer, abbé de Saint-Ouen. Ces deux prélats ont leurs statues dans cette salle, à cause des grands services qu'ils rendirent au parlement à l'époque de son institution.

Louis XII ayant supprimé la jurisdiction d'Alençon, et créé le parlement

parlement de Rouen en 1499, en nomma premier-président Geoffroy Hebert, évêque de Coutances, qui prêta serment entre les mains d'Émery-d'Amboise, grand-prieur de France. L'année suivante, le parlement le députa vers le roi, pour le complimenter sur la conquête du Milanois, ce qu'il fit très-éloquemment. On trouve son éloge dans ceux des premiers-présidens de Rouen, par J. B. le Chandelier. (24).

L'abbé Bohier est célébre dans les fastes de Rouen ; c'est lui qui a fait obtenir aux abbés ses successeurs le titre de conseillers-nés de l'échiquier de Normandie, dont il fut président pendant plusieurs années (25).

Aux deux côtés de la table, on voit aussi une niche destinée à recevoir une figure. A gauche sont deux portes, l'une donne dans une salle, où se font aujourd'hui les adjudications du district ; celle auprès de la croisée donne sur un escalier.

C'est dans la grand'salle du palais de Rouen que se disoit la messe-rouge à la Saint-Martin, et celle de l'ascension par le chapître métropolitain, pour la cérémonie de la délivrance annuelle d'un prisonnier. Les avocats s'en servoient aussi pour le repas qui se donnoit le neuf de mai, jour de leur fête ; et Hercule Grisel ne l'a pas oubliée dans ses *fasti Rothomagenses*.

Post tres conveniunt luces, de more, patroni ;
Festa quibus sanctis incidit illa dies,
Qua sua Nicoleos alio videt ossa referri (26) :
In nostra clarum est urbe sodalitium
Procuratorum, magna vescuntur in aula.
De pateris illic aurea verba trahunt.

Il y a aussi dans cette salle un des plus beaux échos qu'on puisse entendre.

(24) Ant. nat., tom. III, p. 7. et *infrà*.

(25) Servin, hist. de Rouen, tom. II, p. 13.

(26) Translation de S. Nicolas.

Cette salle est comme celle de Paris, remplie de boutiques de libraires et d'études de procureurs ; à droite est une porte qui donne dans la grand'chambre.

Cette chambre, *Planche III*, peut être regardée comme la plus belle du royaume par sa grandeur et par sa clarté ; le plafond est d'un bois de chêne, qui par le tems est devenu couleur d'ébène ; il est orné de pendentifs dorés, très - délicatement sculptés ; toute la boiserie du parquet est ornée d'arabesques, à la manière du règne de Louis XII ; la corniche est artistement travaillée ; le tableau du milieu sur lequel on faisoit jurer les témoins, est chargé de quatre écussons de France ; deux où les fleurs-de-lys sont en nombre ; deux autres où elles sont réduites à trois ; au-dessus sont des arcades gothiques : dans celle du milieu est un christ entre Joseph et Marie, et dans les autres niches sont les quatre évangélistes. Au-dessous est Moïse, avec les cornes qui le caractérisent ; il tient les tables de la loi. A droite est une porte gothique d'une forme élegante ; elle donne dans la chambre du conseil.

Les portes qui communiquent au parquet sont aussi ornées d'arabesques finement sculptés et d'un écusson écartelé des armes de France et de Dauphiné : ce sont celles de François I, qui n'étoit alors que dauphin.

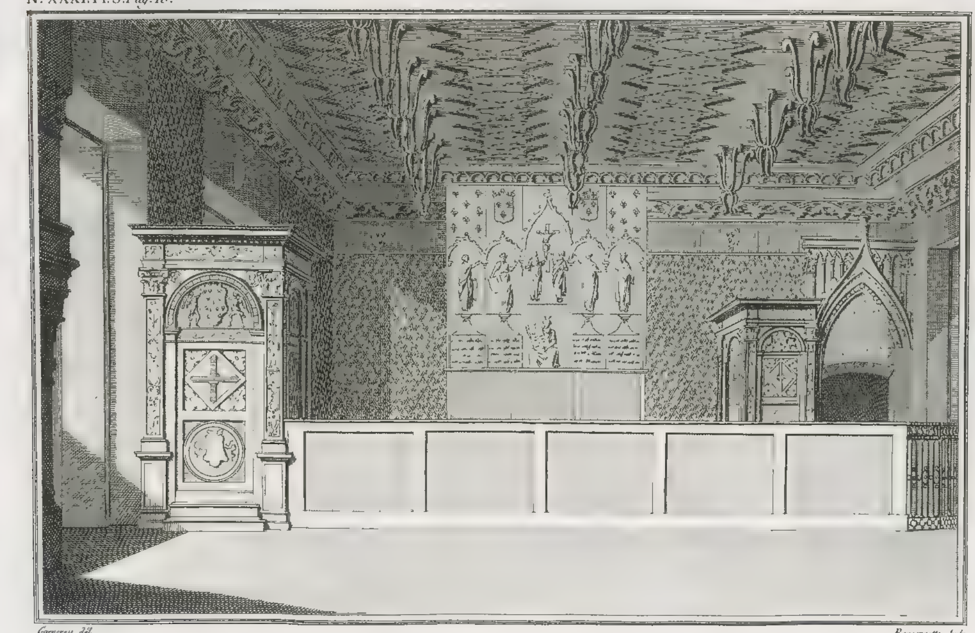
La chambre du conseil, qui seule fut occupée d'abord par les officiers de la seconde chambre, est moins ornée ; mais elle est belle et grande ; ce qu'elle a de plus remarquable, est sa cheminée gravée, *Planche IV, fig.* 2.

Le mot *cheminée* vient du latin *caminus* (27) ; mais ce mot n'indiquoit pas comme aujourd'hui un tuyau pour faire sortir la fumée, il signifioit seulement un fourneau (28).

(27) Du grec κάμινος, de καίειν, brûler.

(28) . . . . *Ætnam*
Impositam, ruptis flammam expirare caminis.
Æneid., lib. III, v. 580.

N° XXXI. Pl. 3. *Pag. 18.*



Garneray, del. *Ransonnette, Sculp.*

Les anciens ne connoissoient pas l'usage de nos cheminées ; il a falu beaucoup de temps pour parvenir à une invention si simple et si utile. Lorsque l'étincelle jaillisante du choc du caillou, la fumée et même la flamme s'élevant des matières naturellement fermentées, eurent enseigné aux hommes l'usage du feu ; leur première manière de s'en servir fut d'allumer du bois en-dehors de leurs cabanes, et de se réunir autour pour se chauffer, ou pour manger les alimens qu'ils y avoient apprêtés. Ils essayèrent bientôt de transporter ce feu dans leurs maisons ; mais la fumée devoit beaucoup les incommoder, et ils ne surent employer, pour s'en débarrasser, que des moyens grossiers et peu commodes. Ceux qui ne pouvoient supporter la fumée, à laquelle quelques peuples, tels que les Groenlandois, les Kamschadales et les Eskimaux savent pourtant s'accoutumer, faisoient à leur chambre deux ouvertures ; le vent passoit par une porte et chassoit par l'autre la fumée du foyer qui étoit entre les deux.

La manière dont les Grecs et les Romains se chauffoient, n'étoit guère plus savante. Il paroît presque incroyable que les arts ayant fait tant de progrès, on se soit si peu occupé des choses qui contribuent le plus à l'agrément de la vie, en la rendant plus commode. Ils n'avoient donc point de tuyau de cheminée comme les nôtres ; mais ils allumoient du feu au milieu de la chambre d'hiver. Celles d'été n'étoient point disposées pour en avoir. La fumée de la chambre de jour ou de la cuisine s'exhaloit par les fenêtres ou par un trou percé dans le milieu du plancher. Comme ces divers moyens étoient désagréables dans une chambre à coucher, on se servoit de brasiers ou fourneaux portatifs, dans lesquels on mettoit du charbon à moitié consumé, ou des bois frottés de marc d'huile, par ce qu'ils donnoient de la flamme sans beaucoup de fumée.

Ce qui rend plus extraordinaire que les anciens n'aient pas connu l'usage de nos cheminées, c'est que sous les empereurs on savoit chauffer les maisons avec des tuyaux de chaleur : le feu étoit en dehors (29).

Les maisons des anciens Gaulois et des anciens Bretons n'étoient

(29) *Senec. epul. 90.* Caminologie, ou traité des cheminées ; discours préliminaire, pag. 42.

pas carrées ; elles étoient circulaires, comme le sont encore celles de plusieurs peuples du nord, et leur toît conique étoit percé dans le milieu, pour laisser entrer le jour et donner une issue à la fumée (30).

Une chose très-remarquable, c'est que les inventions les plus utiles ont pris naissance pendant les siècles de barbarie. Les temps qui plongèrent les lettres et les arts dans une nuit profonde, furent ceux qui nous donnèrent les arts qui adoucissent les peines de la vie, et qui lui prêtent de nouveaux agrémens. Les horloges, les montres, les glaces, les lunettes, la boussole, la gravure, les moulins-à-vent, la peinture à l'huile ont été imaginés dans ces siècles d'ignorance, et nous leur devons des inventions inconnues aux siècles, que les plus grands hommes dans les sciences, les lettres et les arts ont illustrés.

Une des plus anciennes cheminées connues, paroît être celle qu'on voyoit au château de Corseult en Bretagne. Elle exhaloit la fumée par deux carreaux de tuile d'une seule piéce, cimentés aux deux coins. J'ai déjà donné deux anciennes cheminées (31), celle de la chambre du conseil de Vincennes et celle de la prison de Mirabeau. A cette époque, les cheminées n'étoient remarquables que par leur grandeur et par leur forme ; mais elles n'étoient point chargées d'ornemens comme celle-ci : ce ne fut qu'après les guerres d'Italie, sous Charles VIII et Louis XII, que l'on connut ce luxe d'arabesques, de bas-reliefs et de moulures que l'on emploie par-tout.

Cette cheminée est une des plus curieuses pour sa forme et la richesse de ses ornemens. Les piliers des deux côtés sont à-jour et très-finement évidés ; c'est une série de petites arcades gothiques les unes sur les autres. J'en ai fait graver une séparément, *même planche*, *fig. 3*.

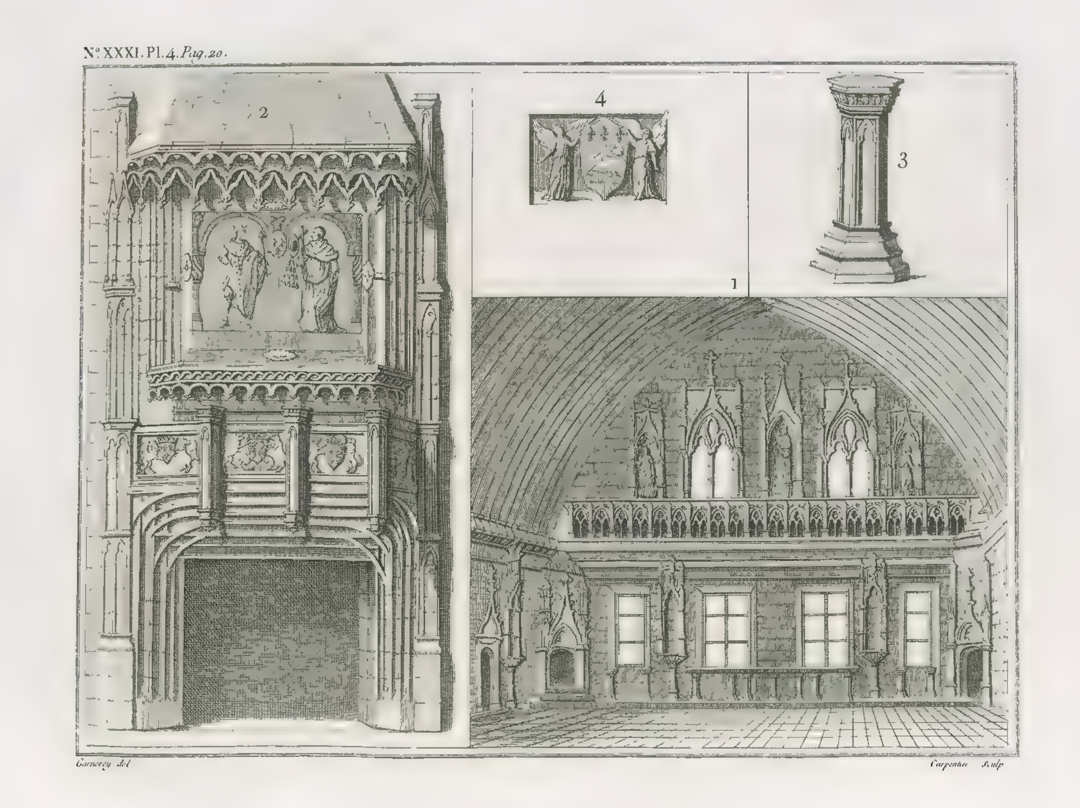
Le ceintre de la cheminée est accompagné de moulures très-simples, mais dont les arrêtes sont très-vives. Trois petites pyramides forment des séparations chargées d'écussons ; le premier à gauche de France, celui à droite de Normandie, de gueules à deux léopards l'un sur l'autre,

(30) Strabon, l. V, p. 197.

(31) Ant. nat., tom. 1, art. Vincennes.

armés

N°. XXXI. Pl. 4. *Pag. 20.*



Garneray del. *Carpentier Sculp.*

armés (32) et lampassés d'azur (33) : celui du milieu est écartelé de France et de Dauphiné, d'or, au dauphin vif d'azur.

Le manteau de cette cheminée est orné d'un tableau posé sur une plinthe délicatement ouvragée ; ce tableau est partagé en deux niches par trois colonnes torses dans leur milieu. Dans l'une, on voit Louis XII revêtu de ses habits royaux et le sceptre à la main. Il regarde le prélat qui est devant lui, et semble lui adresser ces mots écrits au-dessous : *Pontifices*, *agite*, qui, avec la fin du vers que nous allons lire, signifient : « Pontifes, rendez la justice ».

Ce prélat est le cardinal d'Amboise : il regarde le prince, et tient un crucifix. Auprès de lui sont sa barette et son manteau, et il semble terminer le vers et dire : *Et vos reges*, *dicite justa* ; « Et vous rois, ne prononcez que des jugemens équitables (34) ». Entre ces deux figures est l'écusson de France.

Louis XII est placé dans ce tableau, parce que, comme nous l'avons dit, le parlement lui devoit son établissement.

Le cardinal d'Amboise avoit été président et chef de l'échiquier : c'étoit lui qui avoit obtenu que les archevêques de Rouen seroient conseillers-nés du parlement. Il aimoit singuliérement la ville de Rouen ; il y est mort en 1510. J'en parlerai avec plus de détails à l'article de la cathédrale.

Le manteau de cette belle et curieuse cheminée est orné d'un feston très-délicat.

Cette chambre servoit en dernier lieu uniquement de salle du conseil pour la grand'chambre, et pour les assemblées générales de la compagnie. Comme l'échiquier n'étoit d'abord, composé que de deux

(32) *Armé*, se dit des animaux à quatre pieds, quand leurs ongles sont d'un autre émail que le reste du corps.

(33) *Lampassé* ou *langué*, qui a la langue passée hors de la gueule : on n'exprime guère cette particularité que quand la langue est d'un autre émail que le reste du corps.

(34) Voici le vers entier :

Pontifices agite, et vos reges dicite justa.

chambres, ces bâtimens paroissoient suffisans. On commença cependant quelques temps après une autre chambre fort grande et fort belle, qui fut achevée sous le règne de François I. Elle fut occupée d'abord par la tournelle, et c'étoit la première des enquêtes. Quand aux autres chambres, les bâtimens en ont été faits dans la suite à diverses reprises, et par rapport au besoin que l'on en a eu, lorsque la compagnie s'est trouvée plus nombreuse, par la création des charges et l'augmentation des chambres dont elle fut composée. La chambre que la tournelle occupoit, a été bâtie en 1609, et celle de la seconde des enquêtes en 1700. Celle-ci mérite d'être vue, sur-tout pour les peintures qui sont de Jouvenet, et de la main gauche de cet excellent maître, parce qu'il avoit alors le bras droit en écharpe (35).

Comme les armes de la ville de Rouen se retrouvent dans plusieurs endroits des monumens que je décris, je les ai fait graver ici séparément *Planche IV*, *fig.* 4. L'écusson de cette ville portoit de gueule à un agneau pascal à la tête contournée d'argent, au chef aussi d'argent, chargé de trois fleurs-de-lys d'or.

(35) Duplessis, tom. 2, p. 162-4.

Nº XXXII. Pl. 1. *Pag. 1.*



Duchemin, del. *Ransonnette, Sculp.*

XXXII.

ÉGLISE DES MATHURINS.

Département de Paris, Section des Thermes de Julien.

Les Trinitaires ont été fondés en 1198, sous le pontificat d'Innocent III, par Jean de Matha et Félix de Valois. Le premier naquit en Provence, le jour de Saint-Jean-Baptiste. Cette circonstance le fit nommer Jean. On préjugea dès-lors qu'il seroit un saint, et les jours d'abstinence il refusoit le téton de sa nourrice (1). Il acheva ses études à Aix avec peu de succès et beaucoup de piété, et après il se fit hermite. Le lieu de sa retraite fut découvert par ses parens, qui le tourmentèrent pour reprendre dans le monde l'état auquel sa fortune et sa naissance l'appeloient. Il vint étudier la théologie à Paris, où il ne consentit qu'avec peine, par humilité, à prendre le bonnet de docteur; enfin il reçut la prêtrise, et au moment de son ordination, on vit une colonne de feu sur sa tête.

Le jour de sa première messe fut l'époque d'un autre miracle, qui eut pour témoin Maurice de Sully, évêque de Paris, les abbés de Sainte-Géneviève et de St. Victor et le recteur de l'université. Au moment de l'élévation de l'hostie, un ange apparut au-dessus de l'autel: il étoit vêtu d'une robe blanche avec une croix rouge et bleue sur sa poitrine: il avoit les bras croisés et ses mains posées sur deux captifs, comme s'il eût voulu en faire l'échange. Les témoins décidèrent qu'il faloit faire part de ce miracle au pape; mais Jean de Matha refusa de partir pour Rome, jusqu'à ce que Dieu se fût expliqué plus clairement.

Il fut trouver près de Meaux un hermite appelé *Félix de Valois*, nom de son pays, et tous deux se livrèrent à la vie comtemplative et aux pratiques des plus dures austérités. Un jour ils apperçurent dans la forêt un cerf d'une grande blancheur, qui portoit au milieu de son bois une croix rouge et blanche. Jean de Matha se rappela sa première vision.

(1) Histoire des ordres religieux, tom. II, p. 316.

Les deux visionnaires redoublèrent leurs prières, et un ange leur apparut trois fois en songe, et leur dit d'aller trouver le pape.

Ils partent malgré la rigueur d'un hiver des plus froids; ils arrivent à Rome; le pape assemble les cardinaux, célèbre une messe solemnelle, et la même vision qui avoit frappé Jean de Matha à Paris s'offre à leurs yeux (2). Le pape permet à Matha et à Félix d'établir un nouvel ordre dont le but seroit de travailler à la rédemption des captifs, qui gémissent dans les fers des Mahométans. Il leur donne lui-même l'habit le jour de la purification, comme celui de l'ange qui leur avoit apparu; c'étoit une robe blanche, avec une croix rouge et bleue, et il donna à ce nouvel ordre le titre de la Trinité, ou de la rédemption des captifs.

Le pape envoya Félix et Matha comblés de bénédictions apostoliques et avec des lettres pour l'abbé de St. Victor, à qui il ordonnoit de leur prescrire une règle. Philippe-Auguste à qui on fit le récit de tout ce qui s'étoit passé, et qui eut la simplicité de le croire, leur fit des dons assez considérables. Gauthier ou Gaucher de Châtillon leur donna une partie de terre dans ses domaines, pour y bâtir un couvent: ce lieu étant devenu trop petit, il leur accorda encore celui où ils avoient vu le cerf miraculeux, et il fut nommé Cerfroy (3). Le monastère qu'on y bâtit a toujours été regardé depuis comme le chef-lieu de l'ordre (4).

---

(2) Ce songe a été gravé en 1606 par les soins de frère Louis Petit, neveu du général de l'ordre, du même nom. La distribution de cette image valoit au couvent une rétribution: c'est encore un des petits moyens dont les moines se servoient pour avoir l'argent des fidèles. Cette image a été copiée par Dubreuil. *Ant. de Paris*, *p.* 448. La Trinité représentée par le Père-Éternel tenant un sceptre et déguisé en pape; Jésus-Christ de l'autre côté, montrant le ciel qu'il a ouvert à tous les croyans, et la colombe, symbole du Saint-Esprit, planent dans les nuages: au-dessus est l'ange avec la croix rouge et bleue: ses mains croisées posent sur deux esclaves, l'un maure, l'autre chrétien, pour indiquer l'échange des captifs. Au-dessus on lit: *F. Lud. Petit*, *m. Fayacensis*, *fecit* 1606: et plus bas: *Hic est ordo approbatus*, *non a sanctis fabricatus*, *sed a solo deo*, 1198. Inscription qui indique que cet ordre ne doit pas son institution aux saints, et qu'il ne l'a reçue que de Dieu.

(3) *Cervus frigidus.*

(4) Ce monastère est entre Gandeleu et la Ferté-Melun, sur les anciens confins de la Brie et du Valois.

Matha

Matha retourna à Rome où le pape lui accorda de grands priviléges : voyant son ordre établi, il envoya Jean Anglic et Guillaume Scot à Maroc et à Tunis vers le miramolin, pour y traiter de la rançon des pauvres captifs chrétiens ; ils en ramenèrent 186, en 1200.

Toujours zélé pour l'accroissement de son ordre, Matha parcourut l'Europe, et obtint la fondation de plusieurs monastères ; il passa bientôt lui-même en Afrique, d'où il ramena 120 esclaves : les musulmans voulurent les enlever, et n'ayant pu y réussir, ils projetèrent de les faire périr. Ils ôtèrent le gouvernail du vaisseau et en déchirèrent les voiles ; mais Jean prit son manteau et celui de ses frères pour remplacer ces voiles. Il se mit à genoux sur le tillac, le crucifix à la main, on chanta des pseaumes pendant toute la navigation et elle fut heureuse.

Félix demeuré à Paris n'y déploya pas moins de zèle ; il obtint l'établissement d'un couvent. Bientôt une révélation lui apprit le jour de sa mort : il fit assembler ses religieux, et il expira au milieu d'eux le 20 novembre de l'an 1212. Jean de Matha mourut à Rome en 1214.

Honorius III confirma leur règle ; elle a été mitigée depuis par les abbés de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, et par l'évêque de Paris commis à cet effet par le pape Urbain IV, et elle fut approuvée par son successeur Clément IV, en 1267. Par leur première règle, ils ne pouvoient acheter pour leur nourriture que des légumes, des herbes, de l'huile, des œufs, du lait, du fromage et des fruits, jamais de viande et de poisson. Ils pouvoient néanmoins manger de la viande les dimanches, pourvu qu'elle leur fût donnée par aumônes. Les ânes étoient les seules montures dont il leur fût permis de se servir dans leurs voyages ; c'est pourquoi on les appeloit *les freres-aux-ânes* (5). Par la seconde règle, il leur fut permis de se servir de chevaux, d'acheter de la viande, du poisson, et les autres choses nécessaires à la vie (6).

(5) Dans un registre de la chambre-des-comptes de Paris, de l'an 1330, les religieux du couvent de Fontainebleau sont appelés *les frères des ânes de Fontainebliaut.*

(6) La règle des mathurins a été modérée, à-cause des grands voyages qu'ils sont obligés d'entreprendre ; en effet, il leur étoit impossible de n'aller jamais à cheval et de ne manger de la chair

Il y avoit en 1290 aux mathurins une halle pour les parchemins, et il étoit défendu d'en acheter ailleurs, excepté à la foire (7). Les religieux qui avoient toujours prêté cette salle sans émolumens, se plaignirent. On convint, en 1537, de leur en payer le loyer; malgré cette proposition, les mathurins insistèrent pour être débarassés de cette sujétion; ils fermèrent leur salle, et la halle au parchemin fut transportée au collége de justice (8).

En 1577, les mathurins déclarèrent à l'université qu'ils prétendoient s'affranchir de l'obligation de prêter territoire au tribunal de la conservation, qui s'assembloit dans leur chapître (9); mais l'université fut conservée dans son antique droit. Ce ne fut qu'en 1764 qu'elle tint ses assemblées au collége de Louis-le-grand, que le roi lui avoit donné. Les compositions pour les prix de l'université se faisoient toujours aux mathurins.

Cet ordre possédoit 250 couvens, divisés en treize provinces, dont six en France, savoir; France, Normandie, Picardie, Champagne, Languedoc et Provence. Sous le pontificat d'Innocent XI, les religieux espagnols firent schisme dans l'ordre, et obtinrent la permission d'élire un général particulier; mais, en 1705, le père Tissier fut reconnu général de tout l'ordre.

Quoique ces religieux eussent une règle particulière, plusieurs papes les ont reconnus pour chanoines-réguliers. Ils ont possédé quelques canonicats à Troyes et à Mortaigne, et des cures et des bénéfices. Ce ne fut qu'en 1700 qu'on fit décider par une déclaration du roi, qu'aucun religieux trinitaire ne pourroit être pourvu d'aucun bénéfice que du consentement par écrit du général de tout l'ordre.

que les dimanches et les fêtes de l'année. Cette modération de la règle a été imprimée à Douai par Jean Bogard, en 1586.

(7) Histoire de l'université, tom. II, p. 130.

(8) *Ibid.* tom. VI, p. 382.

(9) Histoire de l'université, tom. VI, p. 341.

Cet ordre avoit pour armes d'argent à une croix patée de gueules et d'azur, à une bordure aussi d'azur, chargée de huit fleurs-de-lys d'or, l'écu timbré de la couronne royale de France et deux cerfs blancs pour supports, en mémoire du cerf miraculeux qui avoit apparu à Jean de Matha.

L'habillement des mathurins différoit dans chaque pays. En France ils avoient une soutane de serge blanche, avec un scapulaire de même étoffe, sur lequel étoit une croix rouge et bleue. Au chœur, ils mettoient l'été un surplis, et l'hyver une chape avec une espèce de capuce, fendu par-devant. Dans la maison, ils portoient un camail, et quand ils sortoient un manteau noir. Il n'y avoit guères que vingt ou vingt-cinq ans qu'ils avoient pris cet habillement; avant ils étoient vêtus de drap, avec un grand camail, tant au chœur et à la maison, qu'à la ville. Les réformés ont conservé cet habit.

C'est ainsi que Robert Gaguin parle de cet ordre, dans son poème intitulé : *De variis in ecclesia dei ordinibus.*

Sic pietate omnes Christi mysteria passim
Dispensant, quæ tota nequit complectier unus.
Indè pius fluxit divinis legibus ordo :
Ordo qui tristi ferro vel carcere pressos
Eximeret, laxis (depenso munere) vinclis.
Non aliter quam cum gemitus miserosque dolores
Excipiens hominum, gremio delapsa parentis,
Progenies divina, fores effregit averni,
Solvit et ex umbris, mercatus sanguine, patres.
Quod fido asservans sub pectore trinifer ordo
Gesta redemptoris et nomina trina superni,
Fert, amat, exequitur, miserorum ergastula solvens.

On ignore l'époque précise à laquelle les mathurins s'établirent à Paris. Nous avons vu que ce fut Jean Félix qui leur procura un couvent,

en 1209 (10). Ils occupèrent l'hôpital ou aumonerie de Saint-Benoît, près de leur chapelle, sous le titre de Saint-Mathurin (11), dont on y conservoit quelques reliques. On a déjà lu que, par saint Benoît, on entendoit la *trinité*; c'étoit-là, selon Lebœuf, l'origine du nom de *trinitaires*, donné aux religieux de la rédemption des captifs; mais cette opinion n'est pas recevable. Il y avoit déjà long-temps qu'on ne donnoit plus à Saint-Benoît le nom de la trinité. Plus de soixante ans avant l'institution des trinitaires, le lieu où ils s'établirent, s'appeloit *l'hôpital de la trinité*, et on lui avoit donné le nom d'église de saint Mathurin, avant qu'ils vinssent y demeurer, et le nom de la *Trinité* avoit été donné à cet ordre à l'époque de son institution (12).

Les bâtimens de cette maison ont été successivement augmentés par les libéralités de Saint-Louis (13), et de Jeanne, fille du comte de Vendôme, ainsi que par les acquisitions que les religieux ont faites.

(10) *Eleemosyna sancti Benedicti.* Lebœuf, tom. 1, p. 214.

(11) Saint Mathurin naquit dans le diocèse de Sens. Les particularités de sa vie sont peu connues, et le peu qu'on en sait ressemble beaucoup aux autres histoires de cette espèce. Il fit, dit-on, un voyage à Rome, exprès pour aller guérir la fille d'un prince, qu'on a la prudence de ne pas nommer, de peur de rendre la fiction trop grossière. Des renseignemens aussi certains que cette anecdote, nous apprennent qu'il mourut dans cette ville, et que son corps fut rapporté dans son pays, conformément à sa dernière volonté. Quoi qu'il en soit, on croit communément qu'il fut d'abord enterré à Sens, et ensuite transporté dans un bourg du diocèse de cette ville, appelé *Larchant*. Ce lieu devint bientôt célèbre par ses miracles. On y venoit de toutes parts visiter son tombeau, et on bâtit auprès une belle église. La réputation du saint porta beaucoup d'ombrage aux protestans du seizième siècle, qui firent plusieurs tentatives pour la faire tomber. La première fois ils ne firent qu'endommager une partie de l'église; mais la seconde, le chevalier du Boullay y entra à main armée, à la tête d'une troupe de soldats, s'empara des reliques et les jeta au feu. Cet holocauste ne fit qu'irriter la dévotion des fidèles, et le concours vers le tombeau du saint, devint si grand, qu'on a compté jusqu'à 120 bannières de paroisses rurales qui y alloient en procession.

(12) Jaillot, quartier Saint-André-des-Arcs, p. 104.

(13) Quelques auteurs ont avancé que Louis IX avoit logé au lieu où étoit cet hôpital; mais ce roi naquit en 1215, et les mathurins occupoient déjà ce couvent en 1209. (*Dubreuil*, p. 491.)

Le

Le portail consiste en deux pilastres d'ordre ionique, dont la corniche forme une espèce de fronton arrondi, d'un très-mauvais goût. Au-dessus de la porte on a placé une gloire au milieu de laquelle est un jéhovah, dans le triangle mystérieux; les impostes de l'archivolte portent deux mauvaises statues, grandes comme nature, qui accompagnent le fronton; l'une est saint-Mathurin, et l'autre saint-Augustin. Au-dessus de ces statues on voit, d'un côté, les armes de l'ordre, et de l'autre celles de Claude de Massac, alors général, d'azur semées d'étoiles d'or. Sur les portes de l'église, sont Jean de Matha et Félix de Valois, en bas-relief.

L'architecture moderne est de Joubert, et la sculpture de le Pautre; mais elle n'est pas digne de ce grand maître. Derrière ce portail s'élève l'ancienne bâtisse, consistant en un pignon, pareil à celui que l'on voit dans la rue Saint-Jacques, un-peu au-dessus des figures dont nous venons de parler: il est orné d'une rose assez jolie, dont le milieu est occupé par une croix de mathurin; au-dessus on a percé une croisée, au-bas de laquelle on lit 1613. On y voit aussi les armes du père Louis Petit, général de cet ordre, qui fit terminer cette église. Elles sont d'argent, au chevron de gueules, chargé de quatre croissans d'argent, accompagné en chefs de deux hures de sanglier de sable, et en pointe d'un porc-épic. Le même cartel est orné d'un chapeau noir à trois glands, qui étoit celui des généraux d'ordre.

Quoiqu'il fût naturel de percer ce pignon et d'y faire la grande porte de cette église, on n'y pensa point alors, et on le cacha par quelques maisons qu'on y fit bâtir, et qui règnoient le long de la rue des mathurins. Le père Louis Petit se contenta d'y faire construire la porte latérale, qui est sur la même rue, et de la faire orner d'un petit portail, qui consiste en un fronton, dans lequel est une gloire avec le jéhovah; et au-dessous un bas-relief, qui règne sur toute la largeur de la porte. Il représente Jésus-Christ au milieu des douze apôtres. Chacune de ces figures est séparée par des espèces de serpens entortillés. Cette sculpture, quoique du siècle dernier, est si mauvaise, qu'on la croiroit gothique.

Piganiol (14) rapporte qu'il y avoit aussi un ange entre deux esclaves; mais on ne le voit plus aujourd'hui, ni même la place où pouvoient être ces figures.

Les maisons que l'on avoit appuyées devant le pignon où est le grand portail, tombant en ruines, on les démolit et on en fit la cour qui sert de parvis à l'église, et enfin on bâtit en leur place ce portail.

La pierre du bas-relief que je viens de décrire est d'une couleur grise, et sa nature a donné lieu à une aventure assez singulière.

Il y a environ douze ans que l'on fit à cette porte quelques réparations. Deux maçons démolissoient à-l'entour de cette pierre, tout-à-coup ils se sentent infectés d'une odeur insuportable et ils s'accusent réciproquement d'en être la cause. De paroles en paroles, d'injures en injures, ils s'échauffent, se battent et la garde vient les séparer. Le sujet de leur querelle est si mince qu'ils n'osent eux-mêmes l'avouer. Le lendemain, nouveaux ouvriers, nouvelle querelle. Quelqu'un qui avoit été témoin de la première dispute, étonné de la voir encore renouvelée, observe la pierre des douze apôtres, la racle, et apprend aux ouvriers qu'elle seule est coupable de l'incongruité dont ils s'accusoient mutuellement. Des naturalistes consultés vérifièrent le fait, et reconnurent que le bas-relief étoit en pierre-de-porc (15), ou pierre-puante, qui lorsqu'elle est frotée vivement, répand une odeur insuportable (16).

Sur le mur qui fait le coin des deux rues, où étoit autrefois le portail,

---

(14) Tom. VI, p. 288.

(15) Dulaure, descript. des curiosités de Paris, tom. II, p. 196.

(16) *Lapis suilus*, pierre calcaire, spatheuse, noirâtre ou grisâtre, qui, quand on la frote, exhale une odeur d'urine de chat; ce qui l'a fait aussi nommer *Lapis felinus*. C'est une substance calcaire, unie à des substances bitumineuses : son odeur fétide est due au foie-de-soufre qui s'en dégage. On en trouve en France à Villers-Cotterets, à Ingrande en Anjou, à Plombières.

A Poitiers, dans l'église de S. Hilaire, il existe une pierre de la même nature, qu'on appelle *la pierre qui put*; les Poitevins croient que le diable a pété dessus.

on lit encore cette inscription : *L'église des Trinitaires, ou des religieux de la Sainte - Trinité et rédemption des captifs.*

Auprès du grand portail démoli en 1610, qui donnoit sur la rue Saint-Jacques, il y en avoit un autre plus petit, sur un des poteaux duquel on lisoit ces vers :

Faites pour Dieu, bonnes personnes ;
A cet hospital vos aumônes
D'argent, de draps ou couvertures,
Pour hébergier les créatures
Qui viennent hospital guérir,
En aidant à le soutenir :
Et ils prieront Dieu qu'ils soient mis
En paradis et leurs amis.

L'intérieur de cette église offre un carré-long; l'architecture est d'un gothique assez délicat; elle n'est éclairée que d'un côté, par plusieurs grandes croisées, qui donnent sur la rue des mathurins, et par celle qui est au fond de l'église. Celle-ci, qui est très-grande, est la seule où l'on ait conservé les peintures anciennes ; elle tient toute la largeur de l'église, et est partagée en deux arcs ogives, entre lesquelles est une Rosace, où on a peint une trinité : les deux arcades sont encore divisées en deux arcs et une rose où on a peint divers sujets de l'écriture - sainte.

La face opposée aux croisées est garnie de plusieurs grands tableaux très-médiocres. Le premier représente la délivrance des captifs par des mathurins ; sur le devant du tableau on voit deux de ces religieux qui comptent de l'argent à des musulmans ; le reste est occupé par plusieurs scènes, qu'on ne sauroit regarder sans frémir ; elles représentent divers supplices que les africains font souffrir aux chrétiens esclaves ; on en voit un qui est empalé, d'autres étranglés, d'autres lapidés, ou à qui on fait brûler les pieds ; et enfin un qui est suspendu tout nud sur de larges crochets de fer, attachés au mur d'une prison, qui lui entrent de toutes parts dans le corps.

Dans le second tableau, on voit Louis XIII qui présente à la Vierge le père Louis Petit ; la Vierge est entourée d'anges dont deux tiennent la palme et la couronne de martyr sur la tête du roi. Piganiol prétend que ce roi est saint-Louis (17) ; mais, outre qu'il ressemble à Louis XIII, il a une couronne fermée sur la tête, et les colliers des ordres du Saint-Esprit et de saint-Michel sur son manteau.

Le troisième représente le baptême de Jésus-Christ par saint-Jean ; le reste du tableau est occupé par des anges.

Dans le quatrième on voit l'annonciation ; l'ange a une couronne de fleurs sur la tête.

La nativité est peinte dans le cinquième ; et dans le sixième l'adoration des rois ; enfin dans le septième et dernier, on voit la présentation de Jésus-Christ au temple ; tous ces tableaux ont été donnés par le père Petit.

Ce fut le père Pierre Mercier, aussi général de cet ordre, qui fit faire à ses frais la belle menuiserie de cette église, et c'est pour cette raison qu'on voit des grenades parmi les ornemens de sculpture : c'étoient les armes de ce général.

Cette menuiserie, monte jusqu'à la hauteur des croisées, est faite d'un bois de chêne, qui a pris une belle teinte brune ; elle est d'ordre ionique, et disposée en grandes arcades qui sont trop basses pour leur largeur ; il y en a trois de chaque côté, dans lesquelles sont des chapelles.

La sculpture qui orne cette menuiserie est d'un bon goût, quoique un-peu lourde, et très-bien exécutée. Ses ornemens consistent en grenades, d'où sortent des rinceaux et des enroulemens fort riches, en croix de l'ordre, en palmes et en guirlandes de fleurs.

Les tambours des portes sont aussi très-richement ornés de vases et autres sculptures, ainsi que les panneaux des portes où on a sculpté le chiffre du pere Mercier ; mais la plus belle partie de cette menuiserie,

(17) Description de Paris, tom. VI, p. 208.

est

est celle qui est sous l'orgue, et qui décore le devant de la principale porte. Elle consiste en deux colonnes, d'ordre ionique, avec leur entablement. Dans le grand panneau, qui est entre ces colonnes, on a sculpté en bas-relief deux anges qui tiennent la tunique de l'ordre des mathurins, avec la croix dessus; au-dessus de ces anges il y a une gloire entourée de chérubins, et dans les panneaux de frise au-dessous sont des branches d'olivier entrelacées. Dans les enfoncemens de chaque côté de cette porte, on voit deux esclaves qui ont l'air de soutenir avec effort des armes qui sont celles de l'ordre d'un côté, et de l'autre celles du pere Mercier. Au-dessus de ces bas-reliefs, dans les panneaux de frise à gauche, il y a l'ancienne couronne non-fermée des rois de France, dans laquelle des palmes sont enlacées, et à-côté une couronne d'épines dans laquelle est une épée. Du côté opposé sont des croix de l'ordre et un livre. Dans les panneaux de frise du bas sont de très-belles fleurs-de-lys, et dans les pilastres qui sont de chaque côté des panneaux principaux, des tiges de lys.

Les arcades à-droite renferment trois chapelles; la première est celle de sainte-Barbe. Le tableau de cette sainte, ainsi que celui de saint Mathurin, sont de Théodore Van-Tulde ou Tulden, peintre flamand, élève de Rubens; celui-ci est le meilleur de tous ceux qu'il a faits pour cette église; il est d'une belle couleur, et d'un pinceau gracieux.

La seconde chapelle, qui est au milieu, est celle de la vierge, sous le titre de Notre-Dame de consolation : on l'a décorée autrement que les autres qui sont toutes ornées de la même boiserie que la nef.

Ces décorations consistent en une statue de la vierge, placée dans une niche; en deux tableaux en grisaille, imitant le bas-relief, assez médiocres, qui représentent l'annonciation et l'assomption : et enfin en peinture imitant le marbre.

D'un côté on lit cette inscription :

B....... Virgo omnibus misericordiæ sinum aperuit, de plenitudine ejus accipiant universi, captivus redemptionem, æger curationem, tristis consolationem, peccator veniam, justus gratiam, angelus lætitiam, denique tota Trinitas gloriam. S. Bernard.

De l'autre côté est la traduction que voici :

« La sainte Vierge a ouvert à tous le sein de la divine miséricorde, » afin que tous reçoivent des fruits de sa plénitude ; les captifs la » rédemption, les malades la guérison, les affligés la consolation, les » pécheurs la rémission de leurs péchés, les justes la grace, les anges » la joie, et enfin la sainte Trinité la gloire ».

Dans les arcades vis-à-vis celles-ci, il y avoit des chapelles qui leur étoient semblables ; mais on les a supprimées pour mettre des confessionaux. On a placé d'un côté l'image de saint Sébastien, et de l'autre celle de S. Romuald, instituteur des camaldules : au-dessous de ces tableaux sont les armes du père Lefebvre.

L'orgue n'a rien de remarquable ; il n'est pas semblable au reste de la boiserie, et il est peint en jaune. Il y a de chaque côté une tribune, et sur la balustrade du milieu, les armes du père Pichault.

Derrière cet orgue on voit deux tableaux, dont l'un représente la Pentecôte, et l'autre la Trinité.

Les murs de l'église étoient garnis d'affiches relatives à la rédemption des captifs. Les voûtes étoient autrefois couvertes de chaînes de fer offertes par les captifs rachetés ; elles ont été enlevées.

On lisoit dans la nef, sur un des piliers de la chapelle de Notre-Dame de pitié, l'épitaphe suivante :

Putrida Guillermi Burgensis membra recondit
Saxum hoc ; natali terra Heduensis erat.
Theologo sacros hausit de fonte liquores
Parisiis : Thomæ tetrica scripta legens,
Divinæ longo factus sudore professor
Legis ; doctorum præfuit inde choro.
Longa foret series, vitam præclaraque dicti
Texere facta viri : hæc sit tibi nosse satis.

Pauca habuit ; sed non eguit. Contempsit honores :
Paupere sub tecto tempora longa trahens.
Annos post mille et quingentos quintus inibat
Nonaque post decimam mensis aprilis erat ,
Cum jam centenum canus transiret in annum ,
Cessit ab humanis providus ipse pater.
Cum legis adde preces , animæ succurre benignus :
Abs te nil aliud pulvis et ossa petunt.

On voit par cette épitaphe que Guillaume Burgeois étoit né à Autun en 1404, et qu'il avoit étudié la théologie à Paris, où après avoir expliqué les écrits difficiles de Thomas , il devint professeur : il vivoit de peu, et avoit besoin de peu. Il mourut le 19 avril 1505, âgé de 100 ans passés.

La troisième chapelle est celle de S. Mathurin : le tableau représente les miracles de ce saint.

Dans le ceintre de l'arcade, on a placé un marbre blanc avec cette épitaphe :

D. O. M.

« Élizabeth Pelletier, décédée le 15 avril 1693, femme du sieur
» Florentin Lambert, marchand-libraire, laquelle a légué 3000 liv. à
» cette église. L'ambition, qui na point trouvé de place dans son cœur
» pendant sa vie, n'en a point trouvé ici pour y tracer l'éloge de sa
» parfaite charité et de ses autres vertus. *Requiescat in pace* ».

La nef est séparée du chœur par six colonnes ioniques d'un marbre de Flandre brun, que l'on nomme *rance.* Les bases et les chapiteaux sont de belle pierre de liais : elles sont posées sur un piédestal continu, arrasé, et soutiennent un entablement aussi de pierre, sur lequel est un grand christ. Il y avoit à ses côtés des anges qui tenoient les instrumens de la passion. Ces figures sculptées ainsi que le christ, par Guillain, n'y sont plus aujourd'hui.

Les entre - colonnes sont remplies par des grilles de fer assez riches. Piganiol dit que cet embélissement est dû au père Petit ; cependant, les armes qui sont sur la porte de la grille, sont celles du père Mercier : elles sont d'azur, semées de fleurs - de - lys d'or, avec la croix de mathurin passant derrière, armoiries de l'ordre, et sur le tout d'argent à la grenade naturelle, armoiries du père Mercier,

Le lambris des stales des religieux est d'une menuiserie assez commune. Les panneaux sont ornés de tableaux qui représentent la vie de S. Jean de Matha et de S. Félix de Valois.

1. La première, commençant par le haut des stales du côté du grand autel et de l'épître, représente le baptême de S. Jean de Matha.

2. Sa consécration à dieu par ses parens.

3. Le saint retiré dans un hermitage.

4. Il est visité par ses proches, et il prend la résolution de venir à Paris.

5. Il reçoit le bonnet de docteur.

6. Maurice de Sully lui donne les ordres.

7. Il dit sa première messe dans la chapelle de l'évêché (18).

8. Il va trouver Félix de Valois qui vivoit en solitude dans les bois de Gandelu près de Meaux, et lui fait part de son projet.

9. Ils rencontrent en allant à Rome le cerf blanc avec une croix bleue et rouge ; vision qu'avoit eue Jean de Matha.

10. Le dernier de ce côté, le pape Innocent III, en célébrant la messe, voit aussi l'ange et les deux captifs.

11. Le premier, en partant de la grille du chœur ; le pape leur donne l'habit et la règle de l'ordre.

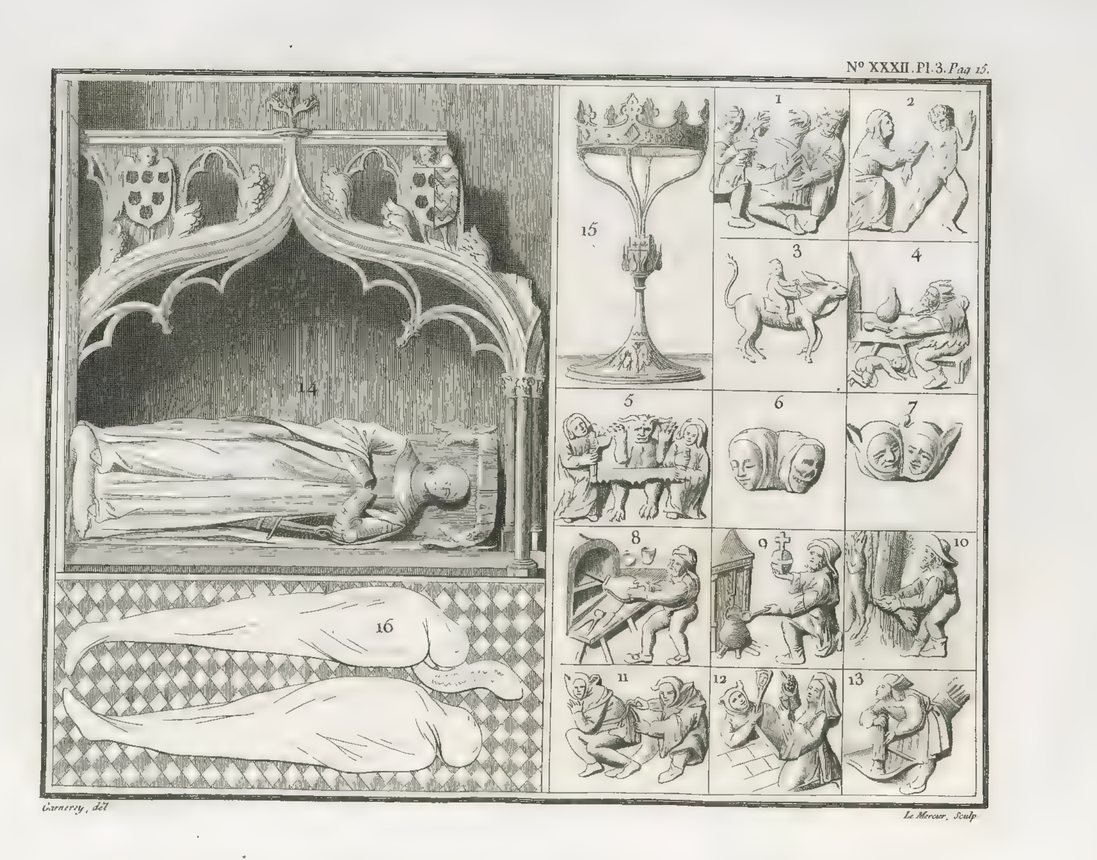
12. Ces saints présentent à Philippe-Auguste les chartes de leur ordre, que ce roi accepte.

13. Ils excitent la charité des fidèles pour les chrétiens captifs.

14. Jean de Matha s'embarque pour l'Afrique.

(18) *Suprà*, *p.* 6.

Nº XXXII. Pl. 3. Pag. 15.



Garneray, del.   Le Mercier, Sculp.

15. Il paie la rançon des captifs.

16. Il emmène avec lui cent vingt esclaves chrétiens qu'il a rachetés des mains des infidèles.

17. S. Félix de Valois reçoit Cerfroy de Gaucher de Châtillon.

18. Il meurt au milieu de ses religieux.

19. Le tombeau de ces saints.

Plusieurs des crédences représentent l'histoire de Samson, la grappe de raisin merveilleuse que deux hommes ne peuvent porter, l'ange qui apparut à Jean de Matha; toutes les opérations relatives à la vinification, et divers arts et métiers, tels que ceux du forgeron, du sculpteur, du menuisier, etc. Un sauvage, joueur de musette; un fabricant de parchemin, à qui le diable montre le cul, et plusieurs autres figures bisarres et même obscènes, qu'il est singulier de rencontrer dans le lieu saint. Je n'ai fait graver, *Planche III*, que les plus extraordinaires, que celles qui ne ressemblent point aux crédences de St. Spire.

1. Des hommes jouent à la main-chaude. Un d'eux met la main sur le dos, l'autre lui tient la tête, le troisième frappe.

2. Une vieille femme semble vouloir faire violence à un homme nud qui la suit.

3. Un enfant tout nud et semblable à l'amour, monté sur un âne : le sculpteur paroît avoir voulu parodier ce joli camée antique, qui représente l'amour domptant un lion.

4. Un vieillard vêtu d'une manière assez bisarre, tourne la broche; il arrose, avec une cuillière, la viande qu'il rôtit; un homme couché sous le rôt, reçoit le jus qui en découle dans sa bouche, qui sert de *lèche-frite*. Ces tableaux sont de Van-Tulden, qui les a aussi gravés à l'eau-forte.

5. Deux moines font le jugement du diable, opération qui lui fait faire une horrible grimace.

6. Deux têtes réunies, une de moine, une de mort, toutes deux coiffées d'un capucho n.

7. Deux têtes de moines, avec des oreilles d'âne.

8. Un forgeron.

9. Un homme tenant d'une main le globe impérial, sur- monté d'une croix, écume de l'autre une marmite suspendue à une crémaillère.

10. Un homme tient par la queue un renard qui s'étoit laissé prendre entre les deux éclats d'un arbre fendu.

11. Deux moines dans une attitude singulière, avec des oreilles d'ânes.

12. La folie présente sa marote à une femme qui boit.

13. Un archer d'une figure bisarre.

Ces stales ont été faites aux frais de Guy Musnier, mort en 1508; elles sont de la fin du quinzième siècle.

A l'entrée du chœur à droite, est le siége du ministre général; il est de la même main que la sculpture de la nef; c'est aussi le pere Mercier qui l'a fait faire; on y voit ses armes; c'est un petit baldaquin que deux anges, grands comme nature, soutiennent d'une main; de l'autre ils tiennent un cœur: dans le fond du fauteuil on voit des armoiries d'azur, semeés de fleurs-de-lys d'or sur le tout et d'argent à la croix de mathurin; elles sont ornées de la couronne de France, et deux cerfs blancs ayant des bois d'or, leur servent de support: au-dessus on lit cette devise: *Ordo inter lilia tutus.*

De l'autre côté est une tribune en lanterne joliment arrangée.

Le grand autel est richement décoré, et d'une bonne architecture; il est composé de quatre colonnes d'ordre composite, de brocatelles. Ce marbre est mêlé de petites nuances de couleur isabelle, jaune, rouge, pâle et gris, et il est rare d'en trouver d'aussi grands morceaux que ces quatre colonnes, par la difficulté qu'il y a de le transporter d'Espagne où sont les carrières. Les religieux trinitaires d'Espagne les donnèrent à Louis Petit, général de l'ordre, lorsqu'il faisoit sa visite dans ce royaume.

Les chapiteaux de ces colonnes sont dorés et les bases de brèche noire antique.

La corniche est de pierre et sa frise est revêtue de marbre pareil aux colonnes.

Au milieu de l'autel, dessus la corniche, est un socle décoré de la croix de l'ordre et de palmes dorées. Sur ce socle est un ange qui tient de

chaque main, croisée sur sa poitrine parée de la croix plate, le bout des chaînes de deux esclaves, à genoux aussi sur la corniche, précisément au-dessus de chaque groupe de colonnes. Ces figures sont passablement faites, et terminent assez bien le haut du grand autel.

Les piédestaux des colonnes sont de pierre pareille à la corniche; revêtus de marbre noir, et ornés d'un côté des armes des mathurins, et de l'autre de celles du père Petit qui l'a fait édifier. Cet autel a été gravé.

Il est décoré de plusieurs tableaux qui représentent la nativité, la résurrection, la pentecôte, la trinité et l'assomption. On les changeoit suivant la fête; ils sont tous peints par Van-Tulde ou Van-Tulden, mais quoique ce peintre ait eu du talent comme le prouve son tableau de sainte-Barbe; ceux-ci sont médiocres: le dessein en est un peu plus châtié que ne l'est ordinairement celui des peintres flamands; mais on n'y retrouve pas cette belle couleur, et cette intelligence du clair-obscur qui fait le charme de leurs tableaux (19).

Van-Tulden, élève de Rubens, possédoit ces parties de l'art; mais il n'avoit pas voulu apparemment mettre tout le temps nécessaire, et il avoit travaillé pour l'intérêt plutôt que pour la gloire. On doit cependant remarquer celui de l'assomption, où il y a des enfans dont le coloris rappèle l'école de Rubens.

Le cadre qui renferme le tableau d'autel, est de brèche noire antique.

Le tabernacle posé sur ce même autel est enrichi de dix petites colonnes corinthiennes, d'une autre espèce de brocatelle antique très-rare, et d'une grande beauté, que l'on nomme brocatelle d'Italie ou de Sicile, et de trois bas-reliefs de bronze dorés. Celui à gauche représente le sacrifice de Melchisedech; celui qui lui est opposé, le repas de Jésus-Christ avec les pélerins d'Émaüs, et le bas-relief du milieu qui sert de porte, la cène.

(19) Théodore Van-Tulden, élève de Rubens, étoit à-la-fois peintre et graveur. Il naquit à Bois-le-Duc vers 1620. Quoiqu'il ait fait beaucoup de tableaux d'histoire, son goût le portoit vers les tableaux de genres. Il aimoit à peindre les foires, les marchés, les fêtes de village, etc.

L'autel est simple; le devant est du même marbre que les colonnes encadrées de marbre rance; il est orné de deux blasons, et au milieu, d'un saint-Esprit de bronze doré.

Deux petits retables accompagnent le grand; ils sont composés chacun de deux colonnes d'ordre corinthien, d'un marbre rare que l'on nomme *brèche noire antique*; les chapiteaux des colonnes sont dorés, et les bases de marbre brocatelle; les piédestaux sont pareils à ceux du grand autel, et ornés des mêmes armes. Ces colonnes soutiennent un fronton cintré, dans lequel il y a des têtes d'anges. Il est terminé par un vase orné de draperies et duquel sortent des flammes. Ce contre-sens n'est que trop commun en architecture.

Le tableau du retable du côté de l'évangile, représente S. Charlemagne, vêtu à la Romaine, avec le manteau royal semé de fleurs-de-lys, et tenant son épée; à ses pieds sont des trophées qu'il foule; tandis que l'église, vêtue d'habits pontificaux et coiffée d'une thiare, lui pose une couronne de laurier sur la tête. De l'autre côté un ange porte le globe impérial.

Le tableau de l'autre retable représente S. Jean l'évangeliste écrivant l'apocalypse, sous la dictée d'un ange qui lui montre dans le ciel l'A et l'Ω (20). Ces deux tableaux sont encadrés de marbre rance.

Dessous ces tableaux, en place d'autel, sont des crédences, dont les tables de marbre noir pareil aux colonnes, sont soutenues par des consoles de brocatelle.

Les marches de l'autel sont de marbre, et le sanctuaire est pavé en mosaïque de petits carreaux de marbre noir, blanc et rance; au-milieu est le chiffre des mathurins aussi en marbre.

Le chœur est aussi pavé en marbre de plusieurs couleurs; aux quatre coins sont des étoiles, et au-milieu une rose en mosaïque.

La nef n'est pavée qu'en pierre, mais avec beaucoup de propreté, et avec de grandes dales, propres à mettre des inscriptions pour des tombeaux,

(20) L'alpha et l'omega, le commencement et la fin.


N° XXXII. Pl. 3. Pag. 19
3
4
2
Duchemin del.t
Masquelier Sculp.t

tombeaux, qui sont encadrées de plusieurs compartimens de marbre noir.

Au-milieu du chœur étoit la tombe de Jeanne de Vendôme, propriétaire de la portion de terrein sur laquelle on a bâti le couvent du côté de la rue du Foin, et qui en fit don aux religieux. *Planche III*, bis, *Fig.* 2. Elle est coiffée d'un grand voile avec une mentonniere, et vêtue d'une cotte-hardie, d'un surcot et d'un manteau fort simple. Cette tombe a été enlevée en réparant le chœur ; elle n'existe plus.

On y lisoit cette épitaphe :

CY GÎT

« Noble damoiselle JEANNE DE VENDÔME, dame de Bretaincourt, » fille de très-noble prince, monsieur DE BOUCHART, jadis comte de » Vendôme, seigneur de Castres, et fille de très-noble dame, madame » ALIX DE BRETAIGNE. Priez pour ladite damoiselle que Dieu mercy » lui fasse, laquelle trépassa l'an 1395, le 29 de novembre ».

Au côté gauche du maître autel, devant celui de saint Charlemagne, étoit une belle tombe de marbre noir et blanc, sous laquelle reposoit Pierre Des-Essarts, mort en 1413.

Pierre Des-Essarts descendoit de Pierre Des-Essarts, argentier de Philippe-le-long. Il fut d'abord grand-chambellan, ensuite grand-maître-d'hôtel du roi. Il passa en Écosse avec plusieurs autres seigneurs, pour secourir Robert Stuart contre Henri IV, roi d'Angleterre, et fut fait prisonnier dans un combat, où les Écossois furent vaincus. De retour en France il s'attacha au duc de Bourgogne, qui le fit nommer *grand-prévôt de Paris*, au mois d'avril 1408. Ce fut lui qui arrêta Jean de Montaigu. Le duc de Bourgogne le fit revêtir encore des dignités de grand-bouteillier de France et de premier-président lai en la chambre des comptes. Le duc d'Orléans lui fit ôter peu de temps après, la place de prévôt de Paris ; mais le duc de Guyenne la lui fit rendre au mois de septembre 1411, et on le nomma grand-maître des eaux et forêts, et surintendant des finances. Il se démit de la dernière place en 1412,

et reçut pour dédommagement une somme très-considérable, qui fut levée sur le peuple. Outre cette multitude de places qu'il occupoit, il étoit encore gouverneur de Nemours et de Cherbourg. L'attachement qu'il témoigna dans la suite au dauphin, duc de Guyenne, indisposa tellement contre lui le duc de Bourgogne, qu'il lui retira son amitié et sa protection. Des-Essarts disgracié, se retira à Cherbourg. Après une année de séjour dans cette ville, il revint secrétement à Paris et se cacha dans la Bastille; mais les bouchers, qui étoient de la faction du duc de Bourgogne, l'en tirèrent, et le conduisirent au Louvre, où il fut détenu prisonnier. Le parlement lui fit son procès, et Des-Essarts, accusé d'avoir voulu enlever le roi et le dauphin, fut condamné à avoir la tête tranchée. Il fut conduit et exécuté aux halles, le 1er juillet 1413. Son corps fut porté à Montfaucon, où, quatre ans auparavant, il avoit fait mettre celui de Jean de Montaigu.

Pierre Des-Essarts était un homme violent et emporté, il agissoit avec plus de précipitation que de jugement. Il se laissa aller à la passion d'élever et d'enrichir ses parens et ses amis, et pour satisfaire cette passion aveugle, il porta le duc de Bourgogne à écraser le peuple d'impôts onéreux, qu'il déguisoit sous les titres spécieux de réformation, d'emprunts, etc. Il s'étoit acquis un crédit et une autorité si despotiques, que les plus grands seigneurs n'auroient osé lui causer le moindre déplaisir (21).

Pierre Des-Essarts est coiffé d'une espèce de toque à la mode, du temps de Charles VI. Il a une cotte-de-mailles qui s'apperçoit autour du cou, une armure complète en fer. Il porte une épée, une dague et une cotte-d'armes chargée de trois croissans, piéces de son écusson. *Planche III*, bis, *Fig.* 2.

Ce surintendant avoit épousé Marie de Rully, fille de Jacques de Rully, dont il a déjà été parlé. A l'exemple d'Alips de Mons, femme

(21) Vie de Pierre Des-Essarts, par Dauvigny, dans ses vies des hommes illustres, tom. I, p. 213. Vies des surintendans des finances, tom. I, p. 45.

d'Enguerrand de Marigny, elle poursuivit le procureur-général au sujet de la mort de son mari; elle obtint la restitution de tous ses biens qu'on avoit confisqués, et fit réhabiliter sa mémoire. Elle étoit représentée sur une tombe auprès de son mari. Son hennin et son surcot sont de brocard. La cotte-hardie est chargée de coquilles et de croissans, piéces de l'écusson de Rully et de Des-Essarts. *Planche III*, bis, *fig.* 4.

Au côté droit de l'autel étoit la tombe de frère Guy Musnier, qui fit faire à ses frais les siéges du chœur, et fut un des bienfaiteurs de l'ordre qui l'avoit nommé général. Il mourut le 24 octobre 1508.

Hæc est mæstissima tumba GUIDONIS,
Qui pastor nostræ relligionis erat.
Magnificis templum hoc cathedris decoravit, et hujus
Ornamenta domus, donaque multa dedit.
Gratus erat cunctis, tamen hunc mors impia mundo
Abstulit : hic cineres, spiritus astra petit.

ANNO 1508, 24 OCTOB.

Au-dessus d'une porte qui est dans le sanctuaire, et qui fait partie de la menuiserie qui est très-propre, on a placé une pierre où sont gravés un Père-Éternel, une inscription en lettres gothiques, et au-dessous un portrait en pied d'un moine; c'est sans-doute celui de Gaguin. Au-dessus de cette pierre on a mis, en faisant la boiserie, des armes qui sont d'argent à la croix contrariée, de gueules et de sable cantonnée de quatre roses de gueules; elles sont ornées du chapeau de général.

Voici l'inscription:

Christe, salus hominum, meritorum æquissime censor,
Servulus ecce tuus pro carnis lege solutus
Dormit, et expectat quo mentem examine verses.
Peccavi, miserere, nec horrida pende flagella

Criminibus : tua sum factura , perennis imago.
Quod fuit humanum tellus vorat , accipe sanctam
Effigiem, rex magne, tuam , quam percupit hostis.
Tu vitam et mores , tu mentis condita nosti ;
Omnia sunt in spe , tantum miserere GAGUINO.

Les auteurs ne s'accordent pas sur le lieu où naquit Robert Gaguin : cependant les plus dignes de foi lui ont donné pour patrie Colines, petit bourg du diocèse d'Amiens. Gaguin étudia d'abord à Provins , et prit, quoique très jeune encore , l'habit de l'ordre de la Trinité dans un couvent d'Artois. On n'est pas plus certain du nom du couvent où il fit ses vœux, que de celui du lieu de sa naissance. Envoyé à Paris, pour terminer ses études dans le collége des mathurins, il y professa, en 1463 , la rhétorique, d'une manière distinguée , et eut pour disciple Jean Reuchlin. Il reçut ensuite le bonnet de docteur en droit , et fut nommé peu-après professeur en droit-canon. Enfin, en 1473 , il fut élu général de son ordre , après la mort du père Raoul, et il a été le vingtième religieux revêtu de cette dignité. Sa science et son mérite le firent connoître si avantageusement de Charles VIII et de Louis XII, qu'on lui confia la garde de la bibliothèque royale. Il fut aussi employé par ces princes dans plusieurs négociations épineuses, en Italie, en Allemagne , et en Angleterre. Ces voyages altérèrent sa santé ; et au retour d'une de ses ambassades , il fut attaqué de la goute : n'ayant pu obtenir du roi un seul regard pour le dédommager de ses peines et de ses maux : *Voilà* , dit-il , *comme la cour récompense.* Gaguin étoit sensible et reconnoissant. Il n'abandonnoit jamais ses amis dans la disgrace. Le zèle avec lequel il soutint l'un d'eux , appelé *Guillaume Fichet* , lui attira de la part de ses ennemis le nom de *Fichétiste.* Il paroît par ses lettres que sa maladie l'avoit rendu inquiet ; et que l'image de la mort étoit sans cesse présente à ses yeux. Ses craintes ne purent cependant le soustraire à ce malheur inévitable qui lui arriva le 22 mai 1501 (22).

(22) Michault , mémoires du père Niceron , tom. XLIII.

Gaguin

Gaguin est auteur d'un ouvrage latin sur l'histoire de France, qui s'étend depuis Pharamond jusqu'à Louis XII. La dernière édition de ses annales a paru avec un supplément de Hubert Velleius, qui les a continuées jusqu'à François I. Plusieurs auteurs ont traduit cet ouvrage en françois, ou s'en sont servi en traitant la même matière. Il a traduit, par ordre de Charles VIII, la chronique de Turpin. On croit qu'il ne le fit que par obéissance pour son prince : en effet, dans une de ses lettres à Charles Saccus, il lui écrit qu'il a lu un manuscrit concernant les grandes actions de Charlemagne ; mais que les faits qui y sont contenus ne lui paroissent nullement dignes de foi. Il travailla aussi à une traduction des commentaires de César ; mais quoique le père Labbe l'ait mise en entier sous son nom, il n'a jamais traduit que les huit livres de la guerre des Gaules. Entre plusieurs autres écrits, tant en vers qu'en prose, qu'on lui attribue encore, on remarque un poème latin sur la conception immaculée de la Vierge ; ouvrage un peu gai pour un mathurin. L'auteur y parle de sa maîtresse d'une manière peu platonique ; et qui contraste singuliérement avec son sujet.

Voici l'épitaphe que les religieux lui avoient consacrée :

Illustris gallo nituit, qui splendor in orbe
Hic sua Robertus membra GAGUINUS *habet.*
Si tanto non sæva viro Libithina pepercit,
Quid speret docti cætera turba chori ?

Anno a natali christiano, millesimo quingentesimo primo, vicesima secunda maii.

Ainsi que cette autre :

Hæc tibi GAGUINUS *rediens orator ab urbe,*
Mathurine, pio munere struxit opus.
Conserva authorem cælestis commoda vitæ
Hujus, et esto loci pervigil ædituus. 1485.

G

On découvrit en 1750 le corps de Robert Gaguin, en creusant une fosse, et il fut trouvé entier. Jacques Bourgeois demanda la tête au général, et la fit placer dans la bibliothèque du couvent de Douai, avec cette inscription :

Aspice me (quæso) Roberti carcere mentem
Hoc tenui : recolas quæ monumenta dedit.
Te sua scripta monent : Speculum tibi mortis hoc adsum.
Discito ; vita brevis, nec tibi certa manet.

Robert Gaguin a fait aussi l'épitaphe de sa mère Germaine Benoîte, qui mourut dix-neuf ans avant lui, le 3 août 1482, et qui est enterrée dans le cloître du côté du midi. Il y compare la beauté qui la rendoit célébre, les ornemens qui l'embélissoient, les parfums dont elle étoit chargée, avec la forme hideuse qu'elle a sous sa tombe ; la putréfaction qui la décompose, et l'odeur fétide qu'elle répand. Cette comparaison n'annonce pas un sentiment bien profond de sa perte. Il en conclut qu'il faut par la tempérance mériter le paradis.

Ne frustra expectes, quod debent busta monebo,
Dicere gesta nimis gloriæ inanis habet.
Novit et illa Deus, et novit quosque reatus :
Te potius finis commonuisse libet.
Cujus rara quidem multis succurrit imago :
Pluris amant sensum, balsama, plectra, jocos.
Sic fueram dum vita recens florebat et ætas :
Nunc tetricæ mortis horrida sum facies.
Et si intro aspicias saniem, nec bile nec æqua
Nare feres, tantus halat ab osse pedor.
Nec modò nobis hoc manet : omnibus una cadendi
Lex, et deposita fœtet ut alga caro.
Tensa cutis primum, et quæ pigmentata placeret,
Mox ruga, et carie flaccida despuitur.

Interdum nec parta juvant, sed tædet honoris;
Tabescit robur, gaudia discruciant.
Sic nulla est standi mortalibus æqua facultas:
Vitæ conditio mutat ut aura vices.
Unde igitur speranda quies! o lector! ab ortu
Torquet ad occasum spes, metus, ira, timor.
Conditus in terris cæli te credito civem:
Illo animum virtus et pius ardor agat.
Corpoream molem, qua mens vexata fatiscit
Flecte jugo: tollat ne temulenta caput.
Nam nisi luxuries auro nisi retia laxat,
Non animale tuæ carnis amabis opus.
Sobria si fuerint tibi vota, beatior omni
Divite regnabit spiritus in superis.
His remoratus abi, tamen heus! meditator eundo
Quæ divus præ se fert reverendus amor
Sedes esse duas animarum, læthei et astra,
Sidera virtuti, tartara deliciis.

Derrière cette porte, il y a un petit espace qui règne entre la boiserie du sanctuaire, et le mur de l'église; plusieurs tombeaux, actuellement détruits, y avoient été placés. On en voit encore un dans un enfoncement; il est à hauteur d'appui. La figure qui étoit sans-doute, comme elles le sont ordinairement, couchée à-plat, a été mise sur le côté. Elle représente un homme vêtu de la robe de président, selon la forme qu'elle avoit dans les premiers tems des parlemens. On voit le bout du collet d'une cotte-de-mailles, qui est dessous sa cuirasse, et à son côté, il porte une épée. La niche est décorée d'ornemens gothiques; on voit par un de ses arceaux, qui est brisé, quelle s'étendoit plus loin, et qu'il y avoit à côté un autre tombeau, qui a été détruit, lorsque l'on a fait la boiserie du chœur. On voit, en-haut de la niche, deux anges, dont l'un porte les armes de Rully, qui sont d'or, à trois coquilles de sable, trois dans une; et l'autre un autre écusson qui est partie de Rully, et partie

chevronné d'or et d'azur à la bande, chargée de trois lions passans, *planche II*, *fig.* 14, sur le bord du tombeau. Autour de la figure on lit, en lettres gothiques:

« CY-GÎT feu noble homme JACQUES DE RULLY, en son vivant
» chevalier conseiller du roy, notre sire, et président en son parlement
» de Paris, qui trépassa à Troyes le huitième jour d'octobre l'an 1409.
» Priez Dieu pour l'ame de lui. *Pater noster* ».

Sur quelques-uns des petits carreaux de marbre blanc qui sont dans le sanctuaire, on lit: H. J. FRANCISCUS PETIT *ob. an.* 1612.

H. J. LUD. PETIT *ob. an.* 1652.

On remarque aussi aux quatre coins du chœur quatre grandes pierres, où sont des armes, et les inscriptions qui suivent.

La première, en allant du sanctuaire dans le chœur, à droite, a des armes chargées d'un chevron, accompagné de trois merlettes, et porte cette inscription :

HIC JACET

Reverendissimus D. D. FRANCISCUS MAURITIUS PICHAULT, *major ac generalis minister totius ordinis canonicorum regularium sanctissimæ Trinitatis redemp. captivorum : regi a consiliis, eleemosynis et concionibus ordinarius, sacræ facultatis parisiensis doctor theologus, hujusce domus sancti Mathurini minister particularis.*

Commisso sibi gregi carus, quem patriæ dilexit, per annos XV *rexit et diverso scissum regimine, ad pristinam restituit unitatem. Ergà laborantes misericors, redemptionem captivorum miram, quot promovit curis et laboribus,* CCLV *vincula solvit.*

Pastor vigilans, mitis, pacificus, comis et beneficus, certè quem diù lugeant oves et captivi. Obiit die IX *maii an. Domini* 1780, *ætatis an.* 65.

Sur la pierre, qui est sur la même ligne, à gauche, on voit des armes d'or,

d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois maillets de gueules: on y lit cette inscription :

HIC JACET

Reverendissimus P. ac D. frater GUILLELMUS LE FEBVRE, *S. Fac. Paris. doctor theologus, regi a consiliis, eleemosynis et concionibus ordinarius, major ac generalis minister totius ordinis canonici regularis SS. Trinitatis red. capt. necnon hujusce S. Mathurini domus minister particularis; quem dum viveret, Meldenses in ecclesia S. Remigii annis* 25, *pastorem amantissimum, verbi Dei præconem eximium, domus regiæ Fontis-Blandi. an.* 11 *ministrum acceptissimum; hæc parisiensis ædium restauratorem munificum ordo universus. an.* 16. *Patrem opt. captivi* 210 *redemptorem piissimum habuêre. Obiit anno repar. salutis* 1764, *3 id. april., ætatis anno* 79. *Req. in pace.*

En suivant sur le même côté près du siége du général, on voit la pierre du tombeau du père Pierre Mercier, où sont ses armes, dont nous avons donné la description (23) : on y lit :

HIC JACET

Generalem expectans resurrectionem in cinere et umbra reverendissimus P. ac D. dominus F. PETRUS MERCIER, *domus regiæ Blandi-Fontanæ religiosus professus; totius ordinis sanctæ Trinitatis redemptionis captivorum generalis, et hujus domus sancti Mathurini minister particularis; qui in diebus suis suffulsit domum Dei templum hoc cancellis ferreis, columnis marmoreis, laquearibus ligneis, vario lapide pavimentum navis exornavit. Quod mortale gerebat hoc sub lapide posuit an.* 1695, *die* 26 *mensis maii, suæ ætatis* 71, *et administrationis* 31. *Domine, dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ, ne perdas cum impiis, Deus, animam meam. Req. in pace.*

(23) *Suprà p.* 14.

Enfin, sur la même ligne de l'autre côté, est la tombe de Claude de Massac, avec ses armes et cette inscription :

HIC JACET

Reverendissimus P. CLAUDIUS DE MASSAC, *in sacra facultate Parisiens. doctor theologus, totius ordinis sanctæ Trinitatis a redemptione captivorum major ac generalis minister; hujusce domus minister particularis et restaurator, vir dilectus Deo et hominibus, captivorum apud barbaros* CCCLXXXIII *christianorum redemptor, fratrum suorum dux, exemplar et amor; obiit* 17 *februarii, anno Christi* 1748, *ætatis* 84, *administrationis generalis* 32, *regiminis dictæ domus* 42. *Req. in pace.*

La sacristie est ornée d'une belle boiserie, dans le genre de celle de la nef, et qui a aussi été donnée par Pierre Mercier, comme on le voit par les grenades qui la décorent; les colonnes en sont ioniques, et entourées de feuilles de lauriers.

On y conserve plusieurs reliques, entr'autres du bois de la vraie croix, enchassé dans une croix de vermeil, donnée par seint-Louis; un des pouces de saint-Jérôme; une côte de saint-Laurent; une relique de saint-Roch; le manteau royal de saint-Louis, dont on a fait une chasuble, qui ne sert que le jour de sa fête; il est d'une étoffe de soie rouge, avec des fleurs-de-lys et des castilles brochées en or, et disposées en lozanges.

On y voit aussi une couronne que ce roi avoit donnée : elle est de vermeil; les fleurs-de-lys sont ornées d'émeraudes, d'aigues-marines et d'opâles : le cercle est rempli par de petites feuilles de lauriers travaillées à-jour et orné de grands cristaux, en place de diamans, où sont des reliques, et entr'autres une épine de la couronne de Jésus-Christ. Cette couronne n'étoit point destinée à l'usage de saint-Louis; c'est seulement un reliquaire. Elle est portée sur un pied de cuivre doré du même tems. *planche III, fig.* 15.

On trouvoit encore dans cette sacristie les gants et l'écritoire de ce roi; mais ils sont sous le scellé dans la bibliothèque.

Il y a dans la bibliothèque plusieurs lettres de St.-Louis, entr'autres l'original de celle que voici, qui est en parchemin, et scellée de son grand sceau.

« Louis, par la grace de dieu, roi de France, à ses bien-amés, les » ministres et religieux de saint-Mathurin de Paris, de la Sainte-Trinité » et des captifs, salut et dilection. Voulant décorer votre église de » quelques marques vénérables de notre rédemption, à l'honneur et à » la gloire du rédempteur, et en sa mémoire perpétuelle, nous avons » jugé à-propos de vous envoyer par notre bien-amé chapelain, frère » Pierre d'Arras, de votre ordre, une espine de la sacro-sainte » couronne de notre seigneur, et une lame de sa très-sacrée croix; » priant attentivement en notre dévotion, que recevant de nous ce » présent avec le respect qui lui est dû, vous ayez soin de le conserver » cy-après en considération du sauveur de tous les hommes, avec » toute révérence et honneur: et priez pour nous. Fait à Vincennes, l'an » de notre seigneur 1260, au mois de mai ».

L'ancien cloître, dont il ne reste plus qu'un côté, fut commencé, l'an 1219, par les soins de Jean de Sacro-Bosco, célébre mathématicien de ce temps-là, et ministre, c'est-à-dire, supérieur de cette maison. Il fut achevé, ou, selon d'autres, rebâti comme la partie gothique par Robert Gaguin, ministre général de l'ordre. Le père Mercier, aussi général, fit orner ce cloître de quantité de portraits, en 1682, à la tête desquels étoient celui de Louis XIV, et ceux de la famille-royale; puis celui de Robert Gaguin (24), en habit de mathurin, assis dans un fauteuil, ayant le bonnet-carré sur la tête, le chaperon rougé sur l'épaule et la plume à la main. Il a devant lui une table, sur laquelle on voit un livre ouvert, où est écrit:

Annales Franciæ, autore Roberto Gaguino.

(24) *Suprà*, p. 23

A un des côtés de ce portrait étoit écrit en gros caractères :

ILLUSTRI MEMORIÆ

Reverendissimi patris, ac domini ROBERTI GAGUINI, *totius sanctæ Trinitatis, et redemptionis captivorum majoris quondam ac generalis nec non specialis hujusce conventus ministri. Viri inter ævi sui eruditos Trithemio referente eruditissimi; canonici juris publici interpretis, theologi insignis, præstantis poetæ, et oratoris eximii. Celeberrimæ Parisiensis academiæ, ex Erasmo Roterodamo, præcipui decoris, et ornamenti. Rerum gallicarum integerrimi scriptoris, et sui ordinis fidelissimi chronographi. Selectæ Ludovici XI, bibliothecæ authoris et præfecti regii. Sub Carolo VIII ad summum pontificem, ad Florentinos, Germanos et Anglos sæpe oratoris, ferè semper exoratoris. A Trithemio, Possevino, Bellarmino, Antonio Sandero, Valerio Andræa, Miræo, Thevetio et aliis plurimum laudati, a nemine satis unquam laudandi. Cujus encomium fausto Andrelino auctore sepulchrali lapidi incisum, quia sub altari hujus ecclesiæ cancellis partim delitescit, ex integro hic duximus transcribendum. Sic igitur habet.*

Illustris gallo nituit qui splendor in orbe,
hic sua Robertus membra Gaguinus habet.
Si tanto non sæva viro Eibithina pepercit:
Quid speret docti cætera turba chori?
Anno a natali Christi 1501, 22 *maii.*

De l'autre côté du tableau, étoit la liste de tous les ouvrages que Gaguin a composés.

Assez près du portrait de Gaguin, étoit celui de Germaine Benoîte, sa mère (25). Ce tableau a été fait en 1482, et restauré sur la fin du dernier

(25) *Suprà*, *p.* 24.

dernier siècle, comme il paroissoit par cette inscription, qui se lisoit à côté :

Docta audi posteritas, injurioso si pede proruat, sacræ vetustas bajula gloriæ, cæcisque noctescat tenebris, posteritatis erit tyrannis : proin ne scelestum huc dedecus advolet nostris diebus, et sua lumina monet vetustas, vindicare hanc decuit latebris tabellam. PETRUS MERCIER, *an.* 1683, *restaurator.*

On voyoit encore le portrait de saint-Louis, ayant une table devant lui, sur laquelle étoit la croix qu'il a donnée à cette église.

Les portraits de Jean de la Mathe ou Matha, et de Félix de Valois n'avoient point été oubliés.

De ce cloître, on va dans la salle du chapître, qui n'a rien de remarquable : on y voit encore aujourd'hui quelques tableaux peu intéressans par leurs sujets et leur exécution.

La grille de cette salle est en bois, et décorée d'ornemens riches, du même genre que la boiserie de la nef, et de colonnes corinthiennes.

Au côté gauche de la porte est cette épitaphe :

Ad memoriam illustrissimi et reverendissimi patris ac domini PHILIPPI MEUSNIER, *religiosi professi hujus ordinis; qui, anno* 1545, *episcopus Philadelphiæ electus, subinde vero Catalaunensis episcopi factus suffraganeus, tandemque eminentissimi cardinalis Borbonii, Senonensis archiepiscopi vicarius generalis nominatus fuit. Obiit anno* 1553, *et in hoc capitulo sepultus est.*

A droite est celle-ci :

Nobilissimi viri ÆGIDII MARGARE, *obiit* XII *cal. decemb., an.* 1575.

A côté de la porte de ce cloître, par laquelle on va à la rue du Foin; on lit les épitaphes qui suivent;

ÉPITAPHE

DE MATHURIN DU PORTAIL, *serviteur donné en ce couvent, où il s'acquita avec fidélité et exactitude de divers emplois qui lui furent successivement*

donnés, comme de portier, de dépensier, de pourvoyeur, de sonneur, et autres, jusqu'en l'an 1495, qu'il mourut. Domestique assidu, près la personne du R. P. Robert Gaguin, qui décéda en 1501.

Au-dessous est écrit, en lettres gothiques, l'épitaphe qui suit, et qu'Étienne Tabourot a rapportée dans le livre intitulé, *Bigarures*, qu'il a donné au public, sous le nom *du sieur Des-Accords*;

CY-GÎT loyal MATHURIN,
Sans reproche bon serviteur,
Qui céans garda pain et vin,
Et fut des portes gouverneur.
Paniers ou hottes, par honneur;
Au marché volontiers portoit.
Fort diligent et bon sonneur,
Dieu pardon à l'ame lui soit.

De l'autre côté du cloître, vis-à-vis la porte par laquelle on va au chœur, est une tombe sur laquelle on a gravé une sphère et l'inscription suivante :

De SACRO BOSCO, *qui compotista* (26) *Joannes*
Tempora discrevit, jacet hic a tempore raptus;
Tempore, qui sequeris memor esto quod morieris,
Si miser es plora, miserans pro me, precor, ora.

Sacro-Bosco s'appeloit aussi *HolgWood*, d'un bourg d'Angleterre de ce nom, où il étoit né. Après avoir étudié dans l'université d'Oxford, il vint à Paris, où il s'acquit une grande réputation, par ses connoissances dans les mathématiques. Il a laissé deux ouvrages assez estimables pour le temps, l'un intitulé, *de sphera mundi*, l'autre, *de computo ecclesiastico.*

(26) Vieux mot, dont la racine est *Potis*.

On les trouve réunis en un seul volume : il a été ministre, c'est-à-dire, général de l'ordre, et nous avons vu que ce fut lui qui fit commencer l'ancien cloître, en 1619.

Près de la tombe de Sacro-Bosco, est celle sous laquelle a été inhumé François Baudoin, ou Balduin. Papire Masson qui avoit étudié le droit sous lui, fit graver cette épitaphe, qu'il adressa à Cujas :

CUIACI,

BALDUINUS *hic jacet, hoc tecum reputa et vale. Mortuis vobis jurisprudentiam corripiet gravis sopor. Franciscus Balduinus juris-consultus obiit, anno ætatis suæ* 53 ; 9 *calend. novemb., anno a partu virginis* 1573. *Papirius Massonus jurisconsultus Balduini auditor, tumulum posuit.*

Au-bout de ce cloître, mais de l'autre côté, est une tombe plate, *planche III, Fig.* 16, sur laquelle sont représentés deux hommes ensévelis, avec la tête de travers ; on lit autour cette épitaphe :

Hic subtus jacent LEODEGARIUS DU MOUSSEL, *de Normania, et* OLIVARIUS BOURGEOIS, *de Britannia oriundi, clerici scholares, quondam ducti ad justitiam sæcularem, ubi obierunt, restituti honorifice et hic sepulti. Anno Domini* 1408, *die* 16 *mensis maii.*

Contre la muraille est l'inscription françoise, gravée sur une table de cuivre, en lettres gothiques :

Cy-dessous gissent Leger Du Moussel et Olivier Bourgeois, jadis clercs-écoliers, étudians en l'université de Paris, exécutés à la justice du roi notre sire, par le prévôt de Paris, l'an 1407, *le* 26ᵉ *jour d'octobre, pour certains cas à eux imposés. Lesquels, à la poursuite de l'université, furent restitués et amenés au parvis Notre-Dame, et rendus à l'évêque de Paris, comme clercs, et aux recteurs, et aux députés de l'université, comme suppôts d'icelle, à très-grande solemnité ; et*

de-là en ce lieu-ci, furent amenés pour être mis en sépulture, l'an 1408, *le* 16[e] *jour de mai. Et furent, lesdits prévôts et son lieutenant, démis de leurs offices, à ladite poursuite, comme plus à plein appert par lettres-patentes et instrumens sur ce cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés.* Amen.

Ces deux écoliers s'étoient rendus coupables des plus grands crimes. Le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, les ayant fait arrêter, l'université prétendit que l'instruction de cette affaire étoit du ressort de la justice ecclésiastique. Tignonville, sans avoir égard à ces réclamations, condamna les criminels, et les fit pendre, le 26 octobre 1407. L'université indignée qu'on eût attenté à ce qu'elle appeloit ses priviléges, fit cesser tous les exercices qui dépendoient d'elle. Cette première démarche n'ayant pu ébranler le conseil du roi, elle menaça d'abandonner le royaume : alors on fut obligé de lui donner satisfaction. Le prévôt fut condamné à détacher du gibet les deux écoliers. Après les avoir baisés à la bouche, il les fit mettre sur un chariot couvert de drap noir, et marcha à la suite avec un nombreux cortége. Il les conduisit d'abord à Notre-Dame, pour les présenter à l'évêque, et ensuite aux mathurins, où le recteur et les députés de l'université les reçurent de leurs mains, et les firent inhumer honorablement, le 17 mai 1408. La vengeance de ce corps fut encore portée plus loin. Le prévôt et son lieutenant perdirent leurs places; néanmoins Tignonville, nommé peu de temps après par le roi premier-président de la chambre-des-comptes, obtint de l'université, par ses soumissions, qu'elle ne s'opposât pas à son installation dans cette dignité.

L'université étoit alors très-puissante dans l'état : dès qu'il lui sembloit qu'on donnoit quelque atteinte à ses priviléges, elle fermoit ses écoles; les prédicateurs cessoient de prêcher, et les médecins abandonnoient leurs malades; le peuple se plaignoit et crioit. La cour étoit obligée de céder et de satisfaire l'université (27).

(27) Saint-Foy, Essais sur Paris, tom. I, p. 354.

Près

Près la tombe des deux écoliers, on voit celle de l'architecte qui a fait exécuter le grand autel : l'épitaphe est ainsi conçue :

Cy-dessous repose CLAUDE ROMAN, *architecte et entrepreneur de bâtimens à Paris, et de cette maison; lequel a commencé, conduit et achevé le grand autel de cette église, et plusieurs édifices de céans; en considération de-quoi, il lui a été permis d'être inhumé en cette place, qu'il a choisie pour sa sépulture, devant l'image de la Sainte-Vierge* (28). *Il est décédé l'an* 1675, *âgé de* 65 *ans. Priez Dieu pour lui.*

On lisoit encore dans ce cloître l'épitaphe de Roussel, prédécesseur de Gaguin, mort le 17 juillet 1472.

Quem sæpe in curvo coluisti poplite patrem,
En morte extinctum nunc pede, frater, agis.
Sic vice conversa fortunæ vertitur error :
Sic fluit instar aquæ, gloria, fastus, opes.
Viximus an juste, superis est cognoscere tantum,
Terra cadaver habet, mens petat astra velim :
Quisquis erit post me susceptus in ordine major,
Dic, precor, ex animo, vive, RADULPHE, *Deo.*

Près du chapître, il y avoit un arbre peint avec une branche rompue, et un homme qui la tenoit renversée. Il paroissoit s'adresser à un ambitieux, qui dit :

Mon vouloir étoit de monter
A l'honneur, par labour et soing :
Mais fortune n'a pu arter,
Et m'est le pied glissé bien loin :
Et la branche qu'avois au poing
S'est esclatée tout soudain.
Peu trouve d'amis au besoin,
Qui n'est rusé, fin, et mondain.

(28) Une petite figure de Vierge qui est dans ce coin du cloître.

On lisoit à côté cette épitaphe d'Antoine Bourgeois:

Huc quicumque venis longis à partibus orbis,
Fonte Caballino musarum haurire liquores:
Fige pedem, fons hic saliet de marmore vivus.
Qui potus patriæ cupidam, memoremque parentum
Mutabit mentem. Tum disces omnibus orbem
Esse solum commune. Scies simul undique tantum
Stare viæ ad manes, nec fixos esse penates
Sub cælo. Tibi sunt communiter ista,
Sicque ferenda. Solo peregrino contegor, ortus
Attrebato, nec erat morienti cura parentum
Occludens oculos: tamen hæc verissima mater
Cunctorum tellus suscepit: reddet et ista
Me patrem vitæ, lacrymis modo sparsa tuis sit.
Perge, memento mei: communi sorte crearis.

Fratri Antonio Burgesio, ministro de Renerivado hic sepulto, anno 1505. *Frater Jacobus Burgesius posuit.*

De tous les différens monumens, dont nous venons de parler, on ne voit aujourd'hui que les tombes du loyal Mathurin, des deux écoliers pendus à Montfaucon, de Sacro-Bosco, de l'architecte Roman, et celles qui sont à la porte du chapître. Les tableaux ont été transportés, et le reste a été détruit et remplacé par des bâtimens d'un assez bon effet, dont le détail a été donné par M. de Vouges, l'architecte de ce nouveau cloître.

C'est sous ce cloître que l'université de Paris tenoit ses assemblées, tous les trois mois, pour l'élection du recteur. Au-dessus étoit la bibliothèque.

En-face de la grille qui donne sur la rue des Mathurins (29) et au

(29) La rue des Mathurins traverse de la rue de la Harpe à la rue S. Jacques: on la nommoit en 1220 rue des Termes, rue du Palais des Termes, *Vicus de Termis*, *de Terminis*.

fond de la place, on voit un corps-de-logis, dans lequel est pratiquée la porte du monastère, qui avoit été considérablement réparé, il y a peu de temps. Tous ces ouvrages ont été faits par les soins de Pierre de Massac.

Depuis la révolution, on a construit à l'alignement de la grille, du côté de l'hôtel de Cluny, un corps-de-garde, pour la garde-nationale.

L'autre porte qui donne sur la rue du Foin (30), n'a rien de remarquable; on y lit seulement, sur un marbre noir:

Les religieux de la Sainte Trinité, de la rédemption des captifs.

(30) Elle va de la rue de la Harpe à la rue S. Jacques. Depuis la fin du treizième siècle, elle a porté les noms de rue *au Fain, de la Fennerie, au Foin*, et de rue *aux moines de Cernai*, à cause de l'hôtel des abbés de Vaux-Cernai qui y étoit situé : enfin elle a repris son premier nom dans le siècle suivant.

N° XXXIII. Pl. 1. *Pag. 1*



Garnerey, del. *Ransonnette Sculp.*

X X X I I I.

COMMANDERIE DE SAINT-JEAN-EN-L'ISLE,

Département de Seine et Oise, District de Corbeil.

L'ORIGINE de l'ordre de Malte est devenue très-obscure. On croit qu'il a pris naissance dans l'ordre de saint-Benoît. Ce furent, selon Guillaume de Tyr, des marchands d'Amafi qui érigèrent en Palestine une église, sous l'invocation de la Vierge, desservie par des bénédictins, qu'ils firent venir de leur païs, avec un abbé. Comme les fondateurs étoient latins (1), et qu'on y suivoit leur rite, ce monastère fut appelé *monasterium de latina.* Ces mêmes marchands fondèrent un hospice, dédié à saint-Jean-l'aumônier, pour les pélerins, tant malades qu'en santé, réduits à une extrême misère, par les mauvais traitemens qu'ils éprouvoient de la part des musulmans. Cet hospice étoit desservi par des frères-laïcs ou oblats de l'ordre de saint-Benoît (2).

Ces hospitaliers n'étoient donc pas militaires, mais ils le devinrent par la nécessité où l'abbé de Sainte-Marie se trouva de les armer pour escorter les pélerins contre les Arabes. Ils élurent un capitaine qui les commandoit; sa valeur et sa prudence les attachèrent à lui, et ils ne voulurent plus d'autre chef pour les gouverner dans leur hospice; ils secouèrent tellement le joug de leur abbé, qu'ils quitèrent même la règle de S. Benoît, pour prendre celle de S. Augustin, plus conforme à leur nouvel état (3).

(1) Cet établissement n'étoit pas le premier du rite latin qui eût été fait à Jérusalem, depuis l'invasion des musulmans. Dès le commencement du neuvième siècle, lorsque le calife Aaroun eut envoyé les clefs du S. Sépulcre à Charlemagne, on avoit bâti dans cette ville, par ordre du monarque françois, une église en l'honneur de la sainte-Vierge, avec un hospice pour les pélerins qui venoient visiter les lieux-saints. Il y avoit devant cet hospice un marché pour les Francs en général; mais cet établissement ne subsistoit plus dès le onzième siècle. *Art de vérifier les dates, tom. I, p. 512.*

(2) Art de vérifier les dates, *ibidem.*

(3) Ce récit a été adopté par Mabillon; mais le père Antonio Paoli prétend que le monastère de sainte-

le roi Henri de Lusignan ne traitoit pas fort bien, parce qu'ils lui sembloient, avec raison, dangereux. Il forma le projet de conquérir l'île de Rhodes; mais ses infirmités l'emportèrent en 1307. Foulque de Villaret l'exécuta, en 1310. Rhodes devint alors le chef-lieu de l'ordre, et lui donna son nom. Les biens des templiers accrurent ceux des hospitaliers. Villaret soutint mal la réputation que ses exploits lui avoient acquise : les chevaliers, indignés de son luxe et de sa molesse le déposèrent. Il mourut en France, en 1327.

Helion de Villeneuve nommé pour le remplacer, tint à Montpellier un chapître-général, où on divisa la religion par langues.

Dieu-Donne de Gozon avoit grande envie d'être grand-maître; il ne lui faloit qu'une voix, il se donna la sienne, et le fut; mais quand les infirmités le rendirent absolument incapable de gouverner l'ordre, il eut autant de peine à faire recevoir son abdication, qu'il en avoit eu à se faire nommer; on lui attribue la défaite d'un dragon (8). Il mourut en 1353.

Sous Pierre de Cornillan, et Roger de Pins, les papes voulurent que l'ordre vînt s'établir en terre-ferme en Europe; mais ils ne purent réussir à faire adopter cette proposition.

Depuis cette époque, jusqu'à Pierre d'Aubusson, l'ordre eut plusieurs grands-maîtres; leurs actions ne sont que des récits de combats. Son magistère fut glorieux par la vigoureuse défense de Rhodes, dont il força les Turcs à lever le siége en 1480. Cette place fut rendue à Soliman, en 1522, par Philippe Villiers de l'Isle-Adam.

L'ordre perdit ainsi Rhodes, où il règnoit avec tant de gloire, depuis 220 ans. Les chevaliers errèrent quelque temps; enfin Charles-Quint leur donna l'île de Malte, où ils s'établirent. Bientôt des divisions éclatèrent : il y eut des combats entre les chevaliers de différentes langues; mais le grand-maître établit la paix par sa prudence. Il mourut en 1574, et on grava sur sa tombe : *C'est ici que repose la vertu victorieuse de la fortune.*

Jean Domède, un de ses successeurs, ne mérita pas les mêmes éloges.

(8) Antiq. nat., tom. II, art. XXII, p. 15.

Il

Il chercha à enrichir sa famille, aux dépens de l'ordre, et fit souvent servir les formalités de la justice à ses haines particulières. Il mourut en 1553.

Jean de la-Valette-Parisot est connu par sa belle défense de l'île de Malte contre Mustapha, en 1565. Il faut lire dans l'abbé de Vertot les détails étonnans de ce siége remarquable.

Les Turcs repoussés laissèrent reposer les chevaliers, qui ne furent en guerre qu'avec la cour de Rome. Alof de Vignacourt est regardé comme un des bienfaiteurs de l'ordre, par le soin qu'il prit pour rendre la ville de Malte et plus belle et plus commode.

Sous Paul Lascaris Castellan, en 1644, les chevaliers enlevèrent la caravane qui alloit de Constantinople au Caire. Ibrahim irrité de cette perte qui montoit à deux millions, déclara la guerre au grand-maître et à l'ordre. A cette nouvelle, Louis, vicomte d'Arpajon, l'un des plus grands seigneurs de France, arme tous ses vassaux, lève deux mille hommes à ses dépens, charge quelques vaisseaux de munitions de guerre et de bouche, et accompagné de plusieurs de ses parens et amis, il se rend à Malte, et présente au grand-maître ce secours, digne d'un souverain: mais la déclaration de guerre n'étoit qu'une fausse alarme. Cependant le grand-maître, pour reconnoître le généreux secours que le vicomte lui avoit conduit, lui donna la permission pour lui, son fils et les chefs aînés de sa maison, à perpétuité, de porter la croix d'or de l'ordre de Malte. L'héritier de cette maison porte aujourd'hui cette décoration.

Depuis cette époque, le grand-maître le plus célèbre est Emmanuel Pinto, mort en 1773; c'est celui que l'illuminé Cagliostro prétend être son père (9); ce Pinto fut heureux dans toutes ses entreprises, et régna plus despotiquement qu'aucun de ses prédecesseurs. Il est le premier qui ait porté la couronne fermée.

Son successeur fut François Ximenès de Texada, mort en 1775. Le grand-maître actuel est Emmanuel-Marie des-Neiges, de Rohan, de

(9) Vie de Cagliostro, p. 57.

Polduc. C'est sous son magistère que s'est consommée la réunion de l'ordre de S. Antoine à celui de Malte, et qu'une nouvelle langue, sous le nom de Bavière, a été créée, en 1782.

Ceux qui voudront avoir des connoissances plus étendues sur cet ordre, pourront consulter les ouvrages cités dans mes notes (10); je me contenterai d'indiquer son costume.

On n'a rien de certain sur l'habillement primitif (11) des chevaliers; on sait seulement que dès leur institution ils portoient un manteau à bec, tel qu'il se donne encore à la profession. Ce manteau s'attache avec le cordon de l'ordre de soie noire et blanche, où sont représentés les mystères de la passion, et entrelacé de petis paniers, symboles de la charité que les chevaliers doivent exercer envers les pauvres: il paroît, par d'anciens sceaux, que le manteau étoit accompagné d'un capuce: *Voyez Pl. II*, *fig.* 1.

Celui des chevaliers actuels, est l'habit civil ordinaire, avec une croix de toile blanche, à huit pointes du côté du cœur. *Pl. II*, *fig.* 2.

Le costume du grand-maître ne différoit guère dans l'origine de celui des chevaliers. *Voyez Pl. II*, *fig.* 3. Celui de Raymond du Puy (12), premier grand-maître, d'après d'anciennes peintures.

L'habit actuel du grand-maître est une soutane de tabis ou de drap, ouverte par-devant, et serrée d'une ceinture, où pend une bourse, pour marquer la charité envers les pauvres; et par-dessus cette soutane, il porte une robe de velours. Il a la croix blanche sur

(10) Vertot, Antonio Paoli, Heliot, l'art de vérifier les dates.

(11) Jusqu'au temps de Guillaume de Château-Neuf, mort en 1259, l'habillement des chevaliers et celui des frères-servans ne différoit en rien, ce qui détournoit plusieurs gentilshommes d'y entrer, pour ne pas se voir confondus avec des roturiers. Sur les représentations qui lui furent faites à ce sujet, le pape Alexandre IV ordonna par une bulle que les chevaliers, pour les distinguer des autres frères de l'ordre, porteroient des manteaux noirs, *chlamydes nigras*, et que lorsqu'ils iroient à la guerre, ils auroient des jupons rouges avec les autres ornemens militaires de même couleur, sur lesquels, ainsi que sur leurs drapeaux, seroit cousue un croix d'étoffe blanche. *Sebast. Paoli*, *tom.* I, *p.* 278.

(12) *Suprà*, *p.* 2.

N°. XXXIII. Pl. II. *Pag. 6.*



Garnerey, del. *Barriere, Sculp.*t

N° XXXIII. Pl. 3. *Pag. 7*



Garnerey, del

Barriere, Sculp.

l'épaule, sur le côté gauche de cette robe et sur la poitrine. *Pl. II*, *Fig.* 4.

Quand les chevaliers vont combatre les Turcs, qu'ils appellent les infidèles (13), et qu'ils font leurs caravanes, ils portent sur leur habit une soubre-veste, ou casaque rouge, en forme de dalmatique; ayant devant et derrière une croix blanche pleine, qui est celle des armes de l'ordre. *Pl. II. Fig.* 5.

L'habit des chevaliers grands-croix, quand ils sont à l'église, est une robe noire appelée *clocia* ou cloche ouverte par-devant, et ayant de grandes manches, avec la croix de l'ordre, au côté gauche, sur la poitrine et sur l'épaule; le grand cordon et une épée à leur côté, *Pl. III*, *Fig.* 1.

Quand ils vont au conseil, ils ont une pareille robe noire, mais fermée par devant, n'ayant que la grande-croix sur la poitrine, et ils ne portent pas d'épée, ni de cordon. *Pl. III*, *Fig.* 2.

Les frères chapelains allant par la ville, sont habillés comme les ecclésiastiques ordinaires, avec la croix sur la poitrine. *Pl. III*, *Fig.* 3.

Quand ils ont un manteau, ils portent aussi cette croix sur le manteau. *Pl. III*, *Fig.* 4.

A l'église ils ont un rochet de toile, et par-dessus un camail noir, avec la croix de l'ordre; *Planche III*, *Fig.* 5. Ceux qui résident à Malte ont le camail violet.

Les revenus de l'ordre de Malte sont considérables, et il possède en France une grande quantité de prieurés et de commanderies.

Dans l'origine, on entendoit par *commanderie*, la simple administration des revenus d'un bénéfice que l'on donnoit en commende ou dépôt. Ensuite il y en eut de deux sortes, de régulières et de séculières.

Les commanderies régulières étoient des bénéfices qui, dans certains ordres religieux, se conféroient à des religieux du même ordre; il y en avoit dans l'ordre régulier et hospitalier du S.-Esprit, à Montpellier, et dans

(13) Et qui à leur tour les nomment *chiens*.

celui de Saint-Antoine de Viennois. Ces commanderies ne pouvoient être données à des séculiers, pas-même à des cardinaux. Les commanderies séculières sont celles qui ont été établies en faveur de certains ordres militaires. De cette nature sont les commanderies de Malte. Ces dernières ne sont point de vrais bénéfices; ce sont seulement des biens affectés à l'entretien d'un chevalier, et au service de l'ordre. Les commanderies s'obtiennent par l'ancienneté ou par le mérite; il y en a d'autres de faveur, à la disposition du grand-maître. Elles sont de différentes espèces; les unes pour les chevaliers, les autres pour les chapelains, d'autres enfin pour les frères-servans. De quelque nature qu'elles soient, elles ne peuvent être résignées, et le pape ne peut ni les donner, ni les ôter. Le nom de commandeur, donné à ceux qui possèdent ces sortes de bénéfices, répond assez au nom de *prepositus*, donné à ceux qui avoient inspection sur les moines des lieux éloignés du monastère, et dont l'administration étoit appelée *obedientia*, parce qu'ils dépendoient de l'abbé, qui leur avoit donné la commission. Les commandeurs de Malte, sont plutôt des fermiers de l'ordre que des bénéficiers. Ils paient une rente ou tribut appelé *responsion* au trésor commun de l'ordre.

Pour être commandeur de Malte, il faut être de la nation chez laquelle est située la commanderie, avoir fait ses caravanes, qui consistent en un service de quelques années à Malte. Il faut aussi avoir les qualités requises par la commanderie. Ceux qui en jouissent sont liés par certains statuts, auxquels néanmoins on déroge souvent à la recommandation des princes, qui ont même fait des concordats à ce sujet, avec l'ordre de Malte.

Ce fut en 1208, que la reine Isburge, veuve de Philippe-Auguste, donna à l'ordre de Malte une partie des biens et des droits qui composent la commanderie de S.-Jean-en-l'Isle. Cette commanderie a été convertie en bailliage, sous le titre de grande trésorerie. C'est le chef-lieu du grand-trésorier de l'ordre. On la nomme S.-Jean-en-l'Isle, à-cause de la rivière d'Étampes qui l'entoure, pour la distinguer de S.-Jean-de-l'hermitage, situé dans Corbeil.

Isburge

Isburge jouissoit, comme nous l'avons dit, du prieuré de Corbeil, a titre de douaire, et elle s'y retira après la mort du roi, son mari, en 1223. Elle établit dans ce prieuré deux prêtres qui devoient faire profession de la règle de S. Augustin, selon celle de l'ordre des chevaliers de S.-Jean-de-Jérusalem; et assigna pour leur nourriture cinquante muids de grains à prendre sur le minage des grains qui se vendoient au marché de Corbeil. Le grand-maître reçut ce don, et leur confia le petit hôpital de Tigery (14).

Les baillis, commandeurs-trésoriers, depuis 1631, ont été ;

Frère Gabriel de Boisbaudran, neveu d'un chevalier célèbre un siècle auparavant. Gabriel Boisbaudran fut tué dans un combat, et il s'exposa à être enveloppé par huit galères de corsaires, plutôt que d'en abandonner une de Malte, dont la chiourme étoit foible. Xomboul qui conduisoit à la Mecque la sultane favorite, nommée *Bassé*, et le prince Osman, fils de l'empereur Ibrahim, fut tué aussi dans ce combat. Son vaisseau fut pris, et le prince et la sultane restèrent au pouvoir du vainqueur. Bassé mourut quelque temps après, à Malte, et Osman qui se fit chrétien, entra ensuite dans l'ordre de S. Dominique, et y fut connu sous le nom du père Ottoman (15).

Maximilien de Dampont, bailly de la Morée et de Cury, commandeur de Coulomiers et de S. Maulvis, prince du Puy de la conception, à Rouen, en 1647, commandeur de S. Jean-en-l'Isle, en 1644.

François de Courcelles-Rouvray, ensuite grand-prieur de Champagne, 1648.

Nicolas de Paris-Boissy, commandeur de Villers-au-Liége, 1652.

Henri du Châtelet de Mayencourt, 1654.

Philippe de Néaux-Rocourt, com. de Boncourt, 1665.

N. de Chalouet, com. de Moulins et de Loudun, 1651.

Artus Chenet de Mus, com. des Épeaux, 1671.

Charles-Daniel de Copeauville, com. d'Ivry-le-Temple, 1672.

(14) Hist. de Corbeil, p. 152.

(15) Vertot, hist. de Malte, tom. V, p. 165.

Adrien de Vignacourt, commandeur de Bourg et d'Oisemont, depuis grand-maître de Malte, 1674.

Il fit réparer plusieurs maisons de l'île, renversées par un tremblement de terre, et construire un arsenal qui manquoit à l'ordre. Il mourut en 1697, âgé de 79 ans (16).

Nicolas Chevêtre-de-Cintray, com. de Lagny-le-Sec, 1690.
Jean Duhamel, 1700.
Charles de Choiseul d'Esguilly, com. de Ruetz, 1706.
Laurent de Martel, 1716.
Marie des-bancs-de-Mareuil, 1719.
J. Bapt. Briçonnet, com. des Fiefs, 1721.
François dAuvet-Desmarets, com. d'Oisemont, 1724.
Louis de Brillac, com. des Épeaux, 1743.
Eustache de Vauclin-des-chênes; com. des Boux et Merlan, 1740.
Jean-François Bouilly, commandeur de la-Feuillée, 1750.
Ragny-de-la-Magdeleine, 1761.
Paul le-Fevre-d'Ormesson, commandeur de Vaumion, 1780.
Jacques-Armand Rogrez Lusignan de Champignelles, commandeur de Vaumion.

(16) L'épitaphe que les chevaliers firent graver sur son tombeau, atteste qu'il remplit parfaitement les devoirs de son état et de sa place.

D. O. M.

Eminentissimi principis fratris Adriani DE VIGNACOURT, *mortales exuviæ sub hoc marmore quiescunt. Si generis splendorem quæras, habes in solo nomine, habes in affinitatibus, pene regiis; si religiosæ vitæ merita spectes, caritatem erga pauperes, et infirmos indefessam, erga peste laborantes generosam mirari poteris, et ita intemeratam morum innocentiam, ut mori potius quam fœdari voluerit. Magni Aloffii ex patre nepos, integritatis, fortitudinis et justitiæ laude simillimus, tanti principis famam est assecutus. Vixit sanctissime, sanctissime obiit, anno salutis 1697.*

Après avoir donné la liste des commandeurs, il ne sera pas inutile d'y joindre celle des prieurs (17).

Le prieuré de S.-Jean-en-l'Isle est tombé quelquefois entre les mains de militaires - chevaliers ; ce qui a cessé d'avoir lieu depuis 1640. Les prêtres commandeurs y ont été maintenus. Il est à - propos d'observer que le chevalier d'Alincourt a été le dernier prieur - commandeur de S.-Jean-en-l'Isle, et que c'est dans un chapître général, tenu à Malte, en 1631, par le grand-maître Lascaris, que s'est consommée la réunion de tous les biens et droits du prieur et des douze religieux à la dignité de grand-trésorier de l'ordre. C'est depuis cette époque que la fondation de la reine Isburge n'a plus son effet ; elle est réduite à un prieur, deux religieux et à deux prêtres-habitués.

Les prieurs, c'est-à-dire, les premiers des douze prêtres fondés par la reine Isburge, ont été originairement les chefs de la maison, tant au temporel qu'au spirituel. Depuis le treizième siècle, c'est-à-dire, depuis la fondation, on compte les frères :

Pierre d'Orléans, prêtre, 1239.

Girard, prêtre, 1259. Il est mort en avril 1263, et a été inhumé dans le chœur, à gauche. On voit sur sa tombe des fleurs - de - lys, quelques vers, tout - à - fait illisibles actuellement, et cette épitaphe :

(17) Les commandeurs étoient d'abord des chevaliers chargés d'administrer une partie des biens de l'ordre. Comme on se servoit dans leurs lettres - de - commission de ces expressions : nous vous recommandons ces biens, *commendamus tibi*, *etc.* l'administration particulière de chaque maison prit le nom de *commendataria*, d'où est venu le nom de *commanderie* et le titre de *commandeur*.

On réduisit ensuite ces commanderies sous différens prieurés. Le prieur étoit chargé d'en faire la visite, et d'envoyer à la terre-sainte, en troupes ou en argent, les contributions ordinaires de chaque commanderie de son prieuré.

Ici on n'entend pas par le mot *Prieur*, un chef de plusieurs commanderies, mais les prêtres qui étoient originairement chefs de la maison au spirituel et au temporel, et qui sont bornés aujourd'hui à présider les autres religieux dans l'exercice des fonctions sacerdotales.

anno M. CC. LXI *obiit Girardus prior de Corbelio... aprilis.* Il tient dans ses mains un calice et le bas de sa chasuble est aussi semé de fleurs-de-lys; il a un chien sur son manipule. *Pl. IV*, *Fig.* 1.

Anselme, prêtre, 1287.

Gilles de Besencourt, prêtre, vers 1290. Il est dans le chœur à main gauche, au septentrion. Son épitaphe est en capitales gothiques : on y lit: *cy gît frere Gilles de Besencour, qui fut prieur de céans, et qui trépassa en l'an de Incarna* . . . .

Benier de Lapion, prêtre, 1295.

Guy de Bauchissy, prêtre, 1340. Sa mère est enterrée dans cette église (18).

Jean de Fresnoy, prêtre, 1361.

Thomas Mouton de Faremoustier, prêtre, 1371. Il étoit commandeur de Provins. On le voit sur sa tombe, en chasuble, avec un calice dans les mains, devant le sanctuaire. Sa mort est du 8 mai 1381, selon son épitaphe que voici : *Cy-gît Thomas Mouton de Faremoustier, prieur de Corebuelle, et commandeur de Provins, qui trépassa l'an* M. CCC LXI, *le* VIIIe *jour de mai. Priez pour l'ame de lui.*

Urbain Paulmier, prêtre, 1406.

Eustache de Laître, prêtre, 1409; inhumé du côté septentrional, avec cette épitaphe :

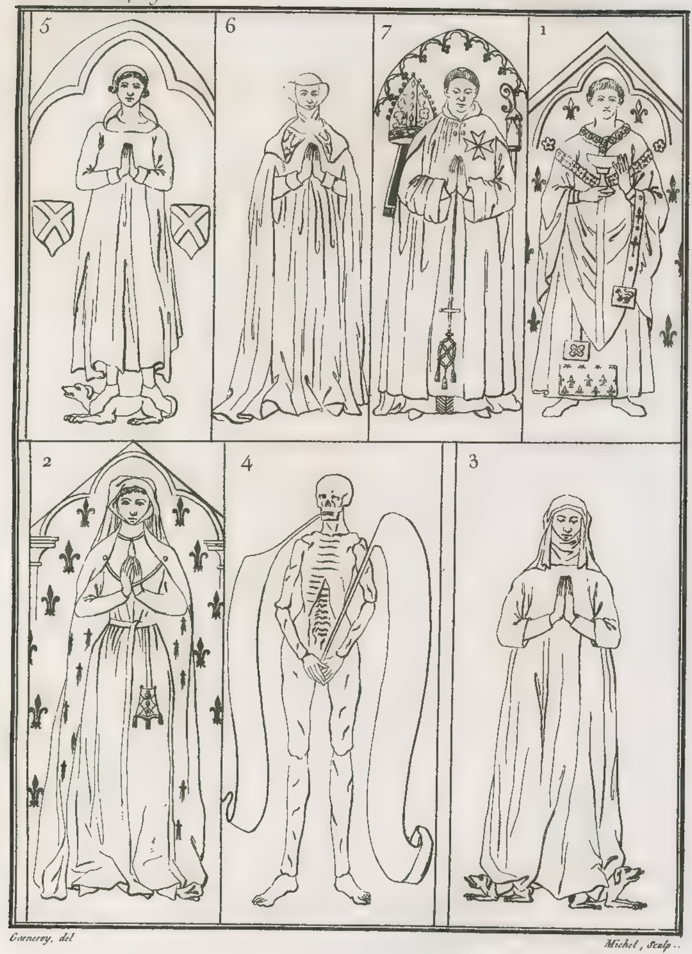
Hic jacet frater Eustachius de Atrio quondam prior hujus domus, qui victualia pro cœna conventus, et pro necessariis stipendia præsentia, quatuor officiariis, ampliavit. Dedit etiam, dicto conventui, quamdam domum, per ipsum acquisitam, apud Corbolium situatam. Diebus lunæ, per ipsum conventum, pro ea pecunia, solemniter celebrandum. Qui obiit, anno domini, millesimo quadringentesimo nono, XXVII mensis novembris.

On y voit qu'il augmenta par ses dons les revenus de la commanderie. On y fait aussi mention d'une maison située près Corbeil, qu'il donna

(18) *Infrà.*

au

Nº XXXIII. Pl. 4. Pag. 12.



Garneray, del

Michel, Sculp.



au prieuré, où on lui doit une messe chaque lundi. Ses armes sont d'azur, avec une bande chargée de quatre tourteaux de gueules. On a gravé ces six vers à ses pieds :

Aspice, mortalis, tumulum. Tibi portio talis
Debetur. Recita quæ tua sunt merita.
Vilis fio cinis, talis meus est modo finis.
Ossa solo retego, sum quoque pulvis ego.
Qui tumulo mersum, me cernis pulvere mersum :
Cur cernendo taces ? te peto, funde preces.

Il ne faut pas le confondre avec un chancelier des mêmes noms et surnoms, sous Charles VII, en 1418.

Jean Foubault, prêtre, 1430.

Jean Martel, prêtre, 1440.

Jean Foulon, prêtre, 1446. C'est de son temps, et à lui, que Nicolas V accorda le privilége d'officier, pontificalement, lequel fut depuis confirmé par Innocent VIII.

Jean le Roi, prêtre, 1470. Il étoit commandeur de Lagny-le-Sec ; et est mort en 1482. Il repose sous la lampe du chœur.

Nicolas l'Esbahi, prêtre, 1482. Il avoit les commanderies de S.-Jean-de-Latran et d'Orléans. C'est de tous les prieurs celui qui a reçu le plus de distinctions et de priviléges de la part du S. Siége. Innocent VIII lui adressa la bulle où sont contenues toutes les prérogatives déjà accordées à Jean Foulon, quarante ans auparavant.

Etienne Bernard, prêtre, 1505 ; commandeur de Senlis et receveur pour le trésor de Rhodes.

François Bourdon, prêtre, 1515, commandeur de Rheims, l'un des bienfaiteurs de l'église.

Guillaume Quinon, prêtre, 1526, commandeur d'Estampes et de S.-Jean-de-Latran.

François de Lorraine, 1544. Il a été grand-prieur de France.

Pierre Hourrier, prêtre, 1582, commandeur de Dijon, mort en 1573.

Michel le Fevre, 1573, grand-prieur de Champagne. Il étoit favori de Charles IX, et mourut en 1595. Il avoit été nommé prieur pour Henri d'Angoulême, grand-prieur de France.

Jacques de Harlay 1595, ambassadeur, com. de Coulomiers : il tenoit le prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle de Peloquin, grand-prieur de France. Son épitaphe est dans le chœur, vers la chapelle de Sainte-Marguerite :

CY GÎT

Noble et religieuse personne, frère JACQUES DE HARLEY DE SANCY, *vivant chevalier de l'ordre de S. J. de Hiérusalem, commandeur de Couleurs, et prieur de céans, lequel décéda. l'an de N. S.* 1625, 2e *jour de juin.*

Outre cette tombe, il y a un autre monument, à la gloire de ce prieur, sur la muraille de ladite même chapelle, où on lit sur un marbre noir :

D. O. M.

Jacobo Harlæo, illustrissimis parentibus, Roberto Harlæo, domino de Sancy, barone Monglat, et Maule, ac Jacobâ de Morainvilliers prognato; ordinis S. Joannis Hyerosolimitani equiti fortissimo, commendatorio de Couleurs, hujusce loci priori viro religiosissimo, ac pietate, nunquam satis laudata; qui vixit annos 69, *mensem unum. Obiit anno salutis* 1625, 8^a^ *cal. jul.; non tam immortalis omnique fato superstitis memoriæ, quam suæ potius gratitudinis monumentum, imo et publici luctus solatium. Joan. Argentinus Melitensis vovet, dicat, consecrat.*

François de Neufville d'Alincourt 1629. Dès l'an 1612, il avoit été déclaré coadjuteur du précédent. Il est mort le 3 août 1639, devant Turin.

Jean Hac, prêtre, com., nommé par le grand-trésorier de Boisbaudran, en 1671. Cest un des bienfaiteurs de l'église, et il a fait construire les deux autels des chapelles de la croisée. Voici son épitaphe :

D. O. M.

Hunc sibi , pro sua , in D. Joan. Bapt. , devotione , tumulum elegit , perillustris. ac reverendus admodum dominus frater Joannes Hac , presbyter , commendæ de Bourgot commendatarius , qui diem clausit extremum VI Idus junii , 1649. Annos natus 64 , *menses* 9. *dies* 6.

Jean Jacques Veran , prêtre , maltois d'origine , nommé par le même grand-prieur , en 1649 , ne fut ni reconnu , ni installé ; il fut cependant maintenu , et obtint une pension sur le prieuré , après la plaidoirie à laquelle sa nomination donna lieu.

Alexandre le Barbier , prêtre né à Rouen , commandeur du Saussay , agent-général de l'ordre , mort au Temple , le 7 septembre 1719 , inhumé dans la chapelle du saint nom de Jésus.

François-Alexandre le Barbier , prêtre né à Paris , neveu du précédent , commandeur de la Ferté-Gaucher , avoit eu pour concurrent un abbé de Saint Spire , appellé Delalande , qui perdit le procès qu'il lui avoit intenté. Ce prieur avoit été nommé par le commandeur Briçonet , et mourut à Paris , le 14 février 1767 : il est inhumé au Temple avec son oncle. C'est un des bienfaiteurs de l'église de la commanderie.

Antoine Boscheron , prêtre né à Paris , commandeur de Chevru , mort en 1784.

Charles-Jean-Bruno Matagrin , né à Laval , prêtre conventuel , vicaire-général du grand-prieuré de France , agent-général du grand-maître de Malte , prieur de Saint-Jean-en-l'Isle , en 1784. *Voyez* le supplément aux corrections et additions pour le premier volume de l'*Art de vérifier les dates* , où il a mis en ordre l'article des grands-maîtres de Malte.

Les derniers prêtres conventuels sont N. Evéhet de Corbeil , sous-prieur , après N. Bomegout d'Albi , et avant Julien Liénard , actuellement dans cette place. Ils ont eu pour confrères , dans les derniers temps , François Vernier , d'Avranches , mort le 14 janvier 1784 , et Jacques Mary , mort en 1789.

Cette commanderie est un des endroits les plus pittoresques , dans

le voisinage de Corbeil, et les plus intéressans dans son histoire; pour jouir parfaitement de son aspect, il faut en saisir le vrai point-de-vue, c'est-à-dire, se placer sur le rempart de la ville, en sortant du cloître de Saint-Spire (19). Corbeil, à son tour, offre à la commanderie un tableau également riant, par la réunion de la majeure partie de la ville. Il faut ajouter à ces agrémens, l'avenue de Saint-Jean, qui est la seule promenade dont on ait la jouissance; il n'y manque qu'une entrée plus commode par les petites bordes. Ces différens sites ont été dessinés par M. Vitry, mais sans être multipliés par la gravure. On voit ces dessins chez le prieur-commandeur actuel.

L'air y est pur et salubre, quoique les différens bras de la rivière serpentent dans la prairie et les jardins, parce que la vallée, qui est très-ouverte, est sans aucune espèce d'eaux stagnantes. Tout y est en mouvement et en valeur; placée à égale distance de Corbeil et d'Essone, la commanderie ne leur fournit pas, il est vrai, comme les lieux circonvoisins, des grains et des fruits. Ses prairies sont presque le seul fond qui soit de quelque produit; mais la consommation qui s'y faisoit autrefois, et qui peut encore s'y faire, ne doit pas être indifférente aux habitans de la ville et du bourg considérable qui y est contigu.

L'état de ses biens et revenus a été imprimé dans les antiquités de Paris : ils consistent en cinquante muids de bled, à prendre sur le minage de Corbeil (20), ce qui prouve l'ancienneté du commerce des grains dans cette ville. Un muid de ce froment étoit dû au prieur de Saint-Guénault, et lui a été payé jusqu'en 1789, où les minages ont été supprimés. Le même historien marque aussi comme autres biens de la commanderie, plusieurs terres labourables au territoire d'Essone; des terres, des vignes, et plusieurs cens et rentes; un droit d'annates, à l'imitation de Saint-Victor de Paris, c'est-à-dire, une année du revenu de tous les canonicats de Noyon, Saint-Quentin (21), Péronne

(19) Ant. nat., tom. II, art. XXII.

(20) Sauval, tom. I, p. 613.

(21) On trouve dans des extraits des registres du parlement, qu'en 1535 le chapitre de S. Quentin

et

et Roye en Picardie ; plusieurs maisons dans Corbeil, la ferme du pressoir Saint-Jacques, au fauxbourg de ce nom; des dixmes à Villebert (probablement Villabé), Monnant, Maincy, et à l'hôpital de Tigery; la ferme d'Ozoir-le-Boulgis; un pâtis dans la forêt de Bougeau et dans celle de Senart; plusieurs cens et rentes dans la ville de Melun, et des prés dans le voisinage; la ferme de Savigny, le temple entre Corbeil et Melun, où il y a une chapelle avec droit de justice. Ce même droit existoit également pour son territoire à Corbeil avant 1790, et les derniers officiers étoient MM. Popelin juge et bailli, Marsault procureur-fiscal, Barrat greffier, Maillard huissier.

On entre par une porte, au-dessus de laquelle est le méridien qui règle l'horloge. On y lit cette inscription : *Amicis quælibet hora.* La voûte de ce pavillon est habitée par une multitude d'hirondelles; le logement du concierge est à-côté, et le colombier très-voisin, ce qui a donné lieu à ces quatre vers ïambes, attribués à François Vernier (22) :

Fidelitatem hirundines,
Hic et columbæ prædicant,
Istam pericla quæ domum
Timenda sint intrantibus.

C'est de cette porte que la vue générale, *Planche I*, a été prise.

On voit, en entrant dans la commanderie, l'hôtel du grand-trésorier de l'ordre; à-droite, le manoir du prieur et l'église conventuelle; au-milieu, à-gauche, est un ancien pignon du bâtiment, du temps de la reine Isburge; à-côté est la porte du jardin.

Devant l'église, est un avant-corps, ou espèce de vestibule couvert en ardoise.

L'église construite par la reine Isburge est en croix latine. On y

ayant obtenu une bulle de deux prébendes, le prieur de Saint-Jean-en-l'Isle appela comme d'abus; et que la cause ayant été plaidée le 4 janvier, il fut ordonné de surseoir à la bulle.

(22) *Suprà*, *p.* 17

descend par trois degrés, ce qui lui donne intérieurement plus d'élévation qu'on ne lui en soupçonne en dehors. La nef occupe le bâton le plus alongé de la croix; elle est assez longue, et entourée de bancs de pierre; les vitraux sont bien percés, et on doit regretter les anciennes vitres, qui pourront offrir bien des peintures intéressantes à conserver. Les fonts qui y ont subsisté jusqu'en 1790, n'avoient rien de remarquable.

La nef est assez longue, elle est pavée d'un grand nombre de tombes.

Au-dessus de la porte d'entrée et des orgues, est un cadran transparent, qui sert de rose, et montre les heures des deux côtés.

A l'entrée de la nef, est la tombe d'un chevalier, mort en MCCLXXV; elle a été transposée, le nom est illisible; ses armoiries sont à deux faces, accompagnées de neuf pommes et autres fruits (23).

A-droite est une tombe, plus étroite vers les pieds que vers la tête, et qui doit être du temps de la fondation. On a gravé dessus une femme avec une bourse à sa ceinture, et le champ est parsemé de fleurs-de-lys; l'abbé Lebœuf qui a parlé de cette tombe, prétend qu'on n'y lit plus que ces mots *nudos vestire*, qui annoncent l'exercice des œuvres de miséricorde (24). Il s'est trompé : l'inscription entière est fort lisible; la voici:

Hæc quam petra serat, Richaudis olim mulierque
Nobilis, uxor erat et Moisy : magnus uterque;
Mos erat his proprius nudos vestire Brienses.
Sis sibi propitius, qui solus singula censes.

Cette femme étoit une dame de Moisy, dans la Brie (25), et dont

(23) Lebœuf, tom. XI, p. 199.

(24) *Idem.*

(25) Il y avoit à la fin du douzième siècle une autre dame nommée *Richalde*, sœur de Matthieu de Montmorency, qui avoit fait beaucoup de bien à l'abbaïe presque naissante de S. Victor de Paris, en 1174. Il y a encore à Corbeil un M. Richaud, qui fut président de l'une des assemblées des citoyens actifs à Versailles en 1790.

les pauvres éprouvèrent les bienfaits. Peut être étoit-elle attachée à la reine Isburge ; c'est ainsi qu'Agnès Harcourt et d'autres femmes de la cour d'Isabelle, fondatrice de Long-Champs, ont été enterrées dans le même lieu qu'elle. Richaude est coiffée d'un voile et d'une guimpe, vêtue d'un long sarot, et d'un manteau semé d'hermine ; une bourse est suspendue à sa ceinture, et le champ de la tombe est couvert de fleurs-de-lys. *Planche IV*, *Fig.* 2.

Près de la tombe de Richaude, sur la gauche, on en voit une plus ancienne encore ; la figure est placée à-côté de celle du guerrier en armes : le bas de cette tombe est tronqué. On lit sur les arcades en ogives, tracées sur leur tête, *lequel trépassa l'an de grace N. S. J. C.* 1275.

La femme est vêtue d'une tunique, coiffée d'un béguin, avec le voile bas. Chacun de ses pieds pose sur un chien.

Près des précédentes, est celle d'une de ces personnes qui se donnoient à quelque ordre religieux, sous le nom *d'oblates* ; elle est représentée coiffée d'un béguin et le voile levé, et non-pas bas, comme le dit Lebœuf, vêtue d'une tunique : chacun de ses pieds pose aussi sur un chien. *Planche IV*, *Fig.* 3. On lit autour de la pierre :

Ci-gist Marie de la Fontaine, donnée de l'hôpital, mère, jadis, de feu de Beauchilly, prieur de Corbeuil, qui trépassa le 16e *jour de février, l'an* 1336 *: priez pour l'ame de ly.*

Ces sortes de sœurs vouées (26) ne sont plus admises dans l'ordre, et il ne faut pas les confondre avec celles qui font des vœux dans les couvens qui lui appartiennent.

On lit sur une autre tombe : « *Noble homme et religieuse personne ;* » *frère Jehan du Cresson, commandeur du Saussoy et de Gandelus, qui trépassa* » *en l'an de Jésus-Christ.* M CCCC ».

Sur la muraille de la nef, au côté de l'évangile, est l'épitaphe de *Pierre d'Artois*, en vers françois :

(26) Ant. nat., tom. I, art. III, p. 10.

Cy devant gist frère Pierre d'Arthois,
Hospitalier, religieux, courtois,
Qui de Cambronne prit naissance :
Il se rendit dès son adolescence
Au sainct hostel de l'ospital S.-Jehan,
Auprès Corbueil : là, procureur (27) maint an
Fut du couvent de l'ospital prédit.
. . . . , ...

Au-milieu de ces monumens, il y en a un plus frappant et plus singulier : c'est un cadavre de grandeur naturelle, à-demi rongé de vers. Leur nombre contraste singuliérement, ou plutôt, semble se confondre avec quantité de caractères gothiques dont la pierre est chargée. Il y en a au-dessus de la tête, on en voit sous les pieds, de longs rouleaux d'écriture occupent les deux côtés. Il est étonnant que le texte, qui n'est pas illisible n'ait pas été relevé et imprimé. C'est peut-être parce qu'il n'offre pas un seul nom, une seule date, et que la morale n'est pas ordinairement ce que cherchent le plus les antiquaires; d'ailleurs, presque tout étant latin, ils ne se sont pas doutés qu'il y eût aussi un quatrain en françois. Ces vers sont la paraphrase d'un passage de Saint-Luc, c. 13 : *Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis*, qui est sur une espèce de phylactère sortant de la bouche du mort, et ils sont écrits à l'opposite, sur une autre bande, qui semble former le tranchant d'une faulx, dont le squelète paroît armé. *Planche IV, fig.* 4.

Si despourveu es du péril de mort,
Et toi vivant n'as point faict pénitence,
Dampné seras sans te faire aucun tort,
Au feu d'enfer sans aucune allégeance.

(27) Le terme *procureur* employé dans l'épitaphe, signifie *trésorier*. Cependant, Pierre d'Arthois ne se trouve point dans la liste de ceux qui ont possédé cette dignité. Il est vrai aussi qu'on n'y voit pas non-plus un autre trésorier enterré dans la chapelle Sainte-Marguerite où sa tombe porte : « Ci gist » frère *Jehan Daguenet*, commandeur de Beauvoir en Gastinais, et trésorier de l'ospital du prieuré » de France, qui trépassa l'an de grace 1345, le mardi 21 jour de mars. Priez Dieu pour l'ame de luy ». Peut-être cet hôpital n'est-il pas celui de S.-Jean-en-l'Isle.

Au

Au chef de la pierre sépulcrale, on lit, moitié en prose, moitié en vers :

Nihil tam revocat mentem a peccatis,
Sicut frequens meditatio mortis.
Vive carens vitio quasi cras sis moriturus,
Si secure cum Christo vis esse victurus,
Ac bene dum vivis post mortem vivere si vis.

Les six lignes suivantes semblent former un piédestal au mort :

Homo vermis et mortalis,
Quicumque sis eris talis.
Hic apposita hæc effigies
Si velis aut nolis ita fies,
Aspicite vos, omnes mortales,
Viventes cuncti, eritis tales (28).

On voit encore dans cette nef une autre épitaphe, qui a été transposée aussi, et dont il ne reste que ces mots : *Nobilis Stephanus prudens piet.*

Et cette autre aussi transposée ; *Pierre le Cochetier, bourgeois de Corbeil*, mort l'an M CCCC III.

On y voit encore une tombe transposée d'un autre bourgeois de Corbeil, de l'an M CCCC XXVIII, en habit long, avec un chien à ses pieds (29).

La nef est séparée du chœur, par une grille de fer, d'assez bon goût, décorée des armes du donateur. Cette séparation est sous le clocher, à la porte du cloître par où le prieur et les religieux se rendent à l'office.

L'autel est à-la-romaine et en marbre depuis 1736 ; il est chargé d'une très-belle croix en cuivre doré, et de grands chandeliers de même.

(28) Voyez sur ces sortes de squelètes Ant. nat. tom. III, art. 29, p. 33.

(29) Lebœuf, p. 199.

L'autel des féries est derrière, et c'est là qu'est suspendu le ciboire. Deux chapelles sont à-droite et à-gauche, dans les croisées; l'une sous l'invocation de la vierge, du côté, et vis-à-vis de la sacristie, et l'autre dite de Sainte-Marguerite, à l'opposé. On y voit un bras de la sainte, dans un reliquaire d'argent; et les femmes enceintes ont recours à sa ceinture (30). Dans cette chapelle, est une entrée particulière pour le commandeur et sa suite; la fondatrice y passoit aussi, en se rendant à l'église, et en retournant à son palais.

Deux drapeaux sont arborés aux deux angles de la croisée qui partage le chœur et le sanctuaire. Ils restent toujours déployés sur la tête du commandeur et du prieur. Dans les solemnités, le premier a le grand costume de l'ordre, et le second tout l'appareil épiscopal. Cette pompe faisoit déserter les églises paroissiales de Corbeil et des environs.

L'aigle du chœur n'est guère remarquable que par son poids et son ancienneté; mais on peut s'arrêter au petit Moyse, c'est-à-dire, au pupître, également en cuivre, vers le sanctuaire. Il présente les deux tables de la loi, et on y lit l'abrégé du décalogue, en vers latins:

Unum cole deum, ne jures vana per ipsum.
Sabbata sanctifices, sic et venerare parentes.
Non sis occisor, fur, mœchus, testis iniquus.
Vicinique thorum, resque caveto suas.
Hoc fac, et vives.

Les armes que portent ces tables sont du prieur François Bourdon; et ce pupître, ainsi que l'aigle, est un présent qu'il a fait à l'église. Les vers pourroient bien être aussi de lui.

On voit dans la croisée septentrionale la tombe de Jean Chervru, avec cette épitaphe: *cy gît Jehan de Chervru, jadis prieur de France*, M CC L X X X VII. Il a pour armes deux haches adossées.

(30) Ant. nat. tom. I, art. V. p. 44.

On lit sur une autre tombe :

Cy gît frère Berengier, jadis prieur en Allemagne (31), et grand-commandeur de Hongrie, qui trépassa, l'an M. CCC *et* 11, *le jour...... Priez pour ly.*

On voit sur le mur, dans cette même croisée, une grande table de marbre blanc, sur laquelle le commandeur actuel a fait graver, en 1790, une longue inscription, dans laquelle il rend compte de l'emploi fait de sa vie et de ses biens pour l'état et pour la religion ; la longueur de ce journal militaire et religieux, ne me permet pas de le copier entiérement; voici le préambule :

Icy désire d'être enterré Jacques-Armand Rogrez-Lusignan-de-Champignelles, né le 27 février 1713, reçu de minorité dans l'ordre, en 1714, depuis bailly, grand-croix, grand-trésorier de l'ordre de Malte, commandeur de Louviers, Vaumion, Cernay, etc., brigadier des armées du roi, ayant servi trente-trois ans dans le régiment des gardes-françoises, où il a été fait gentilhomme à drapeau, enseigne, sous-lieutenant et sous-aide-major, ensuite lieutenant et aide-major, et premier aide-major-général de l'armée du roi, sous les ordres de monseigneur le maréchal de Saxe, pendant les campagnes de 1745, 46 et 47. Il avoit fait ses caravanes etc......

En retournant aussi à l'autre chapelle, on se porte naturellement vers un tableau qui conserve le souvenir d'une solemnité particulière.

Les deux drapeaux (32), aux armes magistrales (33) de la religion (34) destinés à décorer le saint temple, dans les solemnités, ont été donnés en pur don au commandeur frère Charles-Jean-Bruno Matagrin, prieur de cette église, qui

(31) Nous avons déjà vu que le prieur est celui qui a l'inspection d'un certain nombre de commanderies.

(32) *Suprà*, p. 23.

(33) La charge de grand-maître s'appelle *magistère*, et les armoiries de l'ordre sont *magistrales*.

(34) Il est aussi ridicule de nommer un ordre religieux la *religion*, que d'appeler un petit doigt le *corps*.

les a bénis le 4 *juin* 1786, *jour de la pentecôte, assisté de MM. Julien Lienart, sous-prieur, Jacques Mary religieux, chanoine, Honoré-Thomas Barbançon, chantre, Claude-Pierre Vannesson, chapelain; Jean Armand, sacristain. Ont étés parains M. l'illustrissime vénérable Bailly, frère Jacques Armand Rogrez-de-Champignelles, grand-trésorier de l'ordre, commandeur de Louviers, Vaumion, et illustrissime chevalier, frère Charles-François de Cacheleu de Barômênil, commandeur de Fours et Arleville; après la messe célébrée pontificalement, on a chanté le* Te Deum, *en actions de graces, et adressé des vœux au ciel, pour la conservation et prospérité de l'auguste donateur et bienfaiteur, son altesse éminentissime, monseigneur frère Marie-des-Neiges, Jean Emmanuel, prince de Rohan Polduc, grand-maître de l'ordre de Malte, du saint-sépulcre et de Saint-Antoine-de-Viennois. Cet honorable présent a été transmis au prieur, par l'illustrissime* (35), *vénérable bailly de Britto, portugais, receveur gén. à Malthe de monseig. le grand-maître.*

Grand dieu! pour l'intérêt de ton nom immortel,
Pour la gloire des tiens, conserve Emmanuel.
Maltiade, chant *6*.

Dans la croisée à-droite est le tombeau de la reine Isburge. Il étoit sous la lampe du chœur, mais on l'a transporté au fond de la chapelle de la Vierge, où l'on pourroit croire que cette princesse a été inhumée, sans cette inscription, sur un marbre noir, mise à la place où elle fut autrefois.

HIC JACET

Regina Isburgis, Dacorum regis filia, uxor Philippi-Augusti Francorum regis, hujus prioratus S. Joannis in insula, ordinis S. Joannis hyerosolimitani fundatrix, pia et munifica. Obiit anno 1236 *mense julio. Marmoreum hoc saxum in gratitudinis monumentum poni curaverunt prior et religiosi, cum altare vetustate dirutum novum construxerunt* 1736.

(35) Illustre ne seroit pas suffisant.

En

En tête de cette inscription, sont les armes de France et de Danemark, sept fleurs-de-lys d'un côté, et trois léopard; de l'autre, avec six cœurs autour sur le même champ d'azur.

L'ancienne épitaphe n'est pas moins curieuse.

Hic jacet Isburgis, regum generosa propago
Regia, quod regis fuit uxor signat imago.

Flore nitens morum vixit patre rege Dacorum (36),
Inclita Francorum regis adepta thorum.
Nobilis hujus erat, quod in ortis sanguine claro,
Invenies raro, [illegible] pta, casta caro.
Annus millenus aderat deciesque vicenus
Ter duo, terque decem, cum subit ipsa necem.

Felicis luce vitæ subducta caducæ.

Ces vers ont fixé l'attention des historiens Duchesne (37) et Mezerai; mais ils les ont mal copiés. Celui de Corbeil n'a pas été plus fidèle, pour avoir été plus à portée de la vérification; l'abbé Lebœuf qui lui en fait reproche, ainsi qu'à Duchesne, n'en est pas exempt lui-même. Ce qui les a le plus embarrassé est le jour de la mort de la reine, exprimé dans le dernier vers, qui n'est pas sur la bordure de la table de cuivre, comme les autres, mais sur le ceintre, au-dessus de sa tête et de la couronne fermée qu'elle porte. Quel est le Saint-Félix qui tomboit le jour de sa mort? Lebœuf croit que c'est celui du 14 janvier, mais si les historiens s'accordent à dire qu'elle mourut en juillet, il faut ensuite démêler parmi les Félix qui y sont aux 10, 12, 27 et 29: et si c'est à ce dernier jour qu'on s'arrête, il s'y en trouve deux, l'un martyr, l'autre souverain-pontife, ou anti-pape, ce que Baillet n'a pas bien éclairci.

(36) Duchesne et Lebœuf ont lu *Danorum*.

(37) Duchesne, tom. V des historiens de France, p. 261.

On lit auprès *Hugo de Plagliaco me fecit.*

La reine Isburge (38) étoit fille de Voldemar, roi de Danemark et de Sophie, petite-fille de Canut, roi du même pays, et martyr. Philippe-Auguste étoit veuf depuis deux ans d'Isabelle de Hainault : l'évêque de Noyon demanda Isburge pour lui à Canut IV, roi de Danemark et frère de la princesse; le mariage se fit à Amiens en 1193, la veille de l'assomption, et le lendemain elle fut couronnée. Isburge pieuse et reconnoissante fit présent à la cathédrale d'une patène d'argent, pour la célébration des messes de la Vierge (39).

On n'a jamais su pourquoi la malheureuse Isburge déplut à son époux, dès la première nuit de ses nôces; on attribue ce dégoût à un vice de conformation. Les hommes credules en accusèrent le diable, et dirent que les sorciers s'en mêloient, et tous les écrivains du temps attestent cependant qu'Isburge étoit aussi belle que vertueuse.

La princesse fut reléguée dans le monastère de Cesoris, près de Lille; là elle souffrit avec résignation, et se fit chérir par sa bonté et sa bienfaisance; elle étoit, dit Étienne de Tournay, dans une de ses lettres à Guillaume de Champagne, plus prudente que Sara, plus sage que Rebecca, plus aimable que Rachel, plus dévote qu'Anne, plus chaste que Susanne: elle fuyoit les jeux bruyans, et ne s'occupoit qu'à travailler, à lire et à prier (40).

Philippe-Auguste songeoit à faire prononcer sa séparation, sous prétexte d'alliance; il obtint le divorce au jugement de ses barons, et il épousa Agnès de Meranie, en 1196; Isburge réclama ses droits d'épouse et de reine; Canut sut intéresser le pape Célestin III à sa querelle : les prélats qui avoient sans pudeur prononcé cette injuste séparation, tremblèrent, au nom de Rome; un concile prononça le jugement, et le royaume fut mis en interdit.

(38) On la nomme Ingerburge, Ingelburge, Isemburge, Ingburge, Gelberge, Vageburge, Ingerberge, Bosilde. J'ai écrit son nom tel qu'il est dans son épitaphe.

(39) La Morlière, antiquités d'Amiens, l. I, p. 123.

(40) Dreux. Duradier, anecdote des reines, tom. II, p. 431.

Il n'étoit pas prudent d'offenser Philippe ; il regarda, avec raison, tous les ecclésiastiques comme complices de l'outrage qu'il venoit de recevoir ; il chassa les évêques de leur siége, les chanoines de leurs églises, les curés de leurs paroisses ; il confisqua leurs biens, et s'empara du fond ; mais cette conduite ne fit qu'irriter tous les ordres de l'état. L'interdit dura sept mois ; le service divin fut entiérement suspendu dans tout le royaume, à l'exception du baptême des enfans et de la pénitence pour les mourans. Les corps demeurèrent sans sépulture : enfin les choses furent portées à toutes les extrémités que le système de Rome, et les préjugés du temps pouvoient autoriser. Il y avoit des partis formés contre Philippe, et le clergé soulevoit le peuple ; Philippe intercéda au près du pape, et l'interdit fut levé, à condition qu'il reprendroit Isburge, et que dans six mois, six semaines, six jours et six heures, il feroit vider la cause de son divorce par les deux légats du Saint-Siége ; les prélats du royaume, en présence des parens de la reine, dûment intimés pour défendre sa cause, Isburge choisit Soissons pour le lieu de l'assemblée. Canut envoya d'habiles gens pour plaider sa cause ; mais comme Philippe prévoyoit qu'il seroit condamné, il reprit Isburge avec lui, sans faire juger le procès (41).

Il eut pour elle un peu plus d'égards, mais son antipathie étoit si forte, qu'en 1210 il promit d'épouser la fille du landgrave de Thuringe, à-moins qu'elle ne fût tout-à-fait difforme, si ce prince pouvoit obtenir le consentement du pape pour la répudiation d'Isburge.

Cette princesse survécut à son mari ; elle mourut le 29 juillet 1236, âgée d'environ 60 ans, à Corbeil, où elle s'étoit retirée (42). Elle fut inhumée dans la commanderie qu'elle avoit fondée.

(41) Selon Mezerai, tom. III, p. 177, mais Paul Émile prétend dans sa monarchie universelle que les avocats de Philippe faisoient valoir ses raisons avec beaucoup d'éloquence, et que personne ne se présentoit pour la reine, lorsqu'on vit paroître un défenseur inespéré ; c'étoit un jeune homme qui parla avec tant de force, que le roi se condamna lui-même. Ce récit est plus merveilleux ; mais le premier paroît plus véritable.

(42) Ant. nat., tom. II, art. XX, p. 8.

La reine Isburge, *Planche V*, *Fig. I*, a une large cotte-hardie attachée avec une ceinture. Un ample manteau doublé de vair, un sceptre sans fleurs-de-lys (43), et une couronne à simples fleurons.

Une autre femme remarquable, après Isburge, est celle inhumée à-droite, dans la nef. Lebœuf a remarqué que la tombe étoit étroite aux pieds, et par conséquent du temps de la fondation.

On voyoit dans ce chœur une tombe sur laquelle on lisoit : *Cy-gît Antoine de Dourche* (et non-pas Mourche comme l'écrit l'abbé Lebœuf) *qui fust escuyer de madame la royne Marg..... en l'an* 1286 (et non 88) *la veille de la Notre-Dame de mars.* Son capuchon est rabatu, et non-pas long : à ses côtés sont deux écussons; tous deux (et non l'un) sont en sautoir. *Pl. IV*, *fig.* 5.

Auprès on lit : *Cy-gist madame Agnès, la fille de monseigneur Pierre..... madame Marguerite, Prieur de l'ospital de France.* Sa tombe est étroite par les pieds. *Planche IV*, *fig.* 6.

Un-peu plus loin, est *Etienne Bernard*, *commandeur de Senlis*, prieur de S.-Jean en 1505, mort dix ans après. Il a sa crosse et sa mître derrière les épaules, *Planche IV*, *fig.* 7. Son costume est le même que celui de Pierre d'Arthois, dans la nef.

Auprès de l'église, est une très-grande salle bâtie sous le règne de Philippe-le-hardi, par le grand-maître Jean de Villiers, pour y tenir des assemblées de chevaliers; ce vaste édifice a aujourd'hui l'air d'une grange.

La demeure du bailly est le bâtiment moderne, à-droite de l'église, il a été tellement changé depuis les réparations commencées en 1784, qu'il est aujourd'hui très-difficile de distinguer les anciens bâtimens, d'avec les nouveaux.

Le logement prioral de Saint-Jean-en-l'Isle, à-gauche, tient au palais dont on a parlé; et on y conserve avec soin, outre les cartes géographiques et marines des possessions de l'ordre de Malte, les portraits des princes

(43) Ant. nat., tom. II, art. XIII, p. 10.

N° XXXIII. Pl. 5. *Pag 28.*



Garneray del. *Blanchard, sculp.*

et des rois qui ont fait quelque séjour à Saint-Jean. On y a vu pendant long-temps le lit de Henri IV, comme celui du roi Jacques, à l'ancien prieuré de Saint-Guénault (44).

L'abbé Lebœuf parle d'une chaise de bois qui avoit servi à la reine Isburge, pour entendre la messe, et il la place dans une des galeries de l'église ; mais il n'y a nulle galerie au pourtour ; il a voulu dire apparemment dans la tribune du bailly, à l'angle droit du sanctuaire. Mais un monument qui de sa nature a du mieux résister à l'injure des vers et du temps, est un petit chariot de fer à quatre roues, dans lequel on mettoit du feu dans l'hiver, et qu'on rouloit dans l'église, durant les offices, pour y attirer et fixer les fidèles. Le dessin en est dans le sallon du prieuré, ~~et fait pendant avec celui du~~ tombeau de la reine Isburge. *Planche V*, *Fig.* 2.

Parmi les personnages remarquables dont les portraits sont répandus dans les appartemens, est le grand-maître actuel de l'ordre, F. Emmanuel de Rohan ; et il y est représenté d'après le tableau original du chevalier Favray, commandeur de Valcanville, près Valognes. L'ovale est entouré de médaillons relatifs aux divers événemens de son magistère. Le premier médaillon représente l'assemblée du grand-conseil, ou chapitre général de 1777, avec cette légende : *XVI virorum consulta faciunda curavit.* Sur le second on voit la sagesse qui reçoit avec bonté des enfans qu'on lui amène ; on lit sur leur tête : *bonis moribus et artibus*, et sous leurs pieds : *institutio adolescentium renovata* 1779. A l'opposite, sur la même ligne, il y a également deux inscriptions : celle d'en-haut porte : *utilitati publicæ* ; celle d'en-bas : *aquæducti sunt ampliati* 1783 ; ce qui a rapport à

(44) Henri IV avoit choisi la commanderie pour recevoir les habitans de Corbeil, lorsqu'ils se soumirent à lui ; c'est ce qu'on a exprimé ainsi dans les fastes manuscrits de la ville.

Hic etiam Henrico claves et clavibus offert
Cara magis regi pectora Corbolium.
Lectulus et monstratur adhuc, monstratur imago
Principis. O quantum cordibus ambo placent !

H

l'acqueduc, commencé par le grand-maître de Vignacourt, qui a été achevé en cette année, *munificentia principis*, comme l'écrit un génie sur la base d'une pyramide. Sous chaque arcade il y a une des lettres qui forment le nom de celui qui le fit construire. Sous ce relief, est une nymphe debout, tenant trois épis d'une main, et de l'autre deux cornes d'abondance. Le tout est expliqué par ces deux mots : *annona fæcunda*, sans date, parce que tous les ans les magasins de grains sont abondamment pourvus pour l'approvisonnement de l'île. Vis-à-vis, et sur le même plan est un médaillon de même diamètre portant la date de 1776, et représentant la création d'un grand-prieuré en Pologne : *ordo eques. cohorte Polon. auctus*. Le fond de l'allégorie est Minerve, ou la justice tenant l'écusson du grand-maître, et les armes de la nouvelle compagnie. Au-dessous, et dans un autre médaillon est une alliance des armoiries de l'ordre de Malte, et de celles de l'ordre de S.-Antoine de Viennois, pour marquer la réunion qui s'en est faite en 1766. Ce qui est ainsi annoncé à l'entour: *ordo S. Ant. Vien. in ordinem Hyerosol. receptus*. Deux aigles éployées, tiennent à leur bec le T de S.-Antoine. Le médaillon qui répond à celui-ci de l'autre part, a été frappé, à l'occasion de l'armement des vaisseaux du grand-maître, pour le commerce et les approvisionnemens : *tutando populorum commercio D. S. P. ædifice* 1781. Le fond de l'emblême est un port et des vaisseaux qui y abordent. Le rang d'en-bas est composé, comme celui d'en-haut, de trois médaillons de la même grandeur. Sur le premier, immédiatement placé au-dessous de celui qui vient d'être expliqué, on voit deux personnes qui contractent une alliance, ce qui signifie la nouvelle langue anglo-bavaroise, dans laquelle l'angloise est confondue. Ces mots : *nobiles bavarri adscripti* 1782, sont écrits sous leurs pieds, tandis qu'une rénommée publie dans les airs: *novum decus additum ordini*. A la suite de ces figures sont, sur une autre piéce, des soldats habillés à-la-romaine, qui reçoivent les drapeaux de l'ordre. *In tutelam insulæ*; c'est le régiment de 1200 hommes, pour la garde de la ville de la Valette. Ils sont appelés dans l'écriture inférieure, *milites stationarii conscripti* 1776.

Le dernier sujet concerne la Rote, tribunal souverain et sans appel,

litium series rescissæ : on y voit Thémis, en présence du grand-maître, tenant une épée nue : *septem viris constitutis* 1777 : à leurs pieds un petit génie trace sur un rouleau, *justitiæ rectori.*

A ces emblêmes héraldiques, a été joint derniérement un distique, dont tout le mérite consiste dans une allusion à l'explication d'Emmanuel, nom de baptême du grand-maître.

Nobiscum Deus Emmanuel sonat. Ora sed adsun
Hic hominis tantum; quantus at ille suis.

Ce qui a été traduit dans le quatrain suivant :

Dieu parmi nous, tel est le sens d'Emmanuel.
Du ciel pour les humains quelle faveur plus grande!
Les yeux en ce tableau ne fixent qu'un mortel;
Mais qu'il fut grand et cher à l'ordre qu'il commande!

Les jardins sont aussi renouvellés et embellis. Une machine hydraulique y élève des eaux dont les cascades sont placées devant les principaux appartemens de la maison : elles proviennent du canal qui environne Chantemerle, et sur lequel a été bâti en 1789 un moulin à deux roues, à l'extrémité de la grande avenue aboutissante à cette belle maison de campagne. Cet ensemble est vraiment dans le goût anglois. La nature est plus reconnoissable dans le jardin du prieuré, et le bâtiment en est beaucoup plus régulier, quoique peut-être moins étendu. Il tient à un petit cloître ou cimetière, sur lequel demeurent les prêtres-religieux de l'ordre avec leurs chapelains et aides de chœur; le tout est dominé par ce qu'on appelle le *palais.*

Du temps d'Adrien de Vignacourt (45), la basse-cour de la commanderie étoit confiée à un nommé *Regnauldet.* Quelques chansons naïves décélèrent en lui un autre talent que l'économie rurale. Le

(45) *Suprà*, *p.*

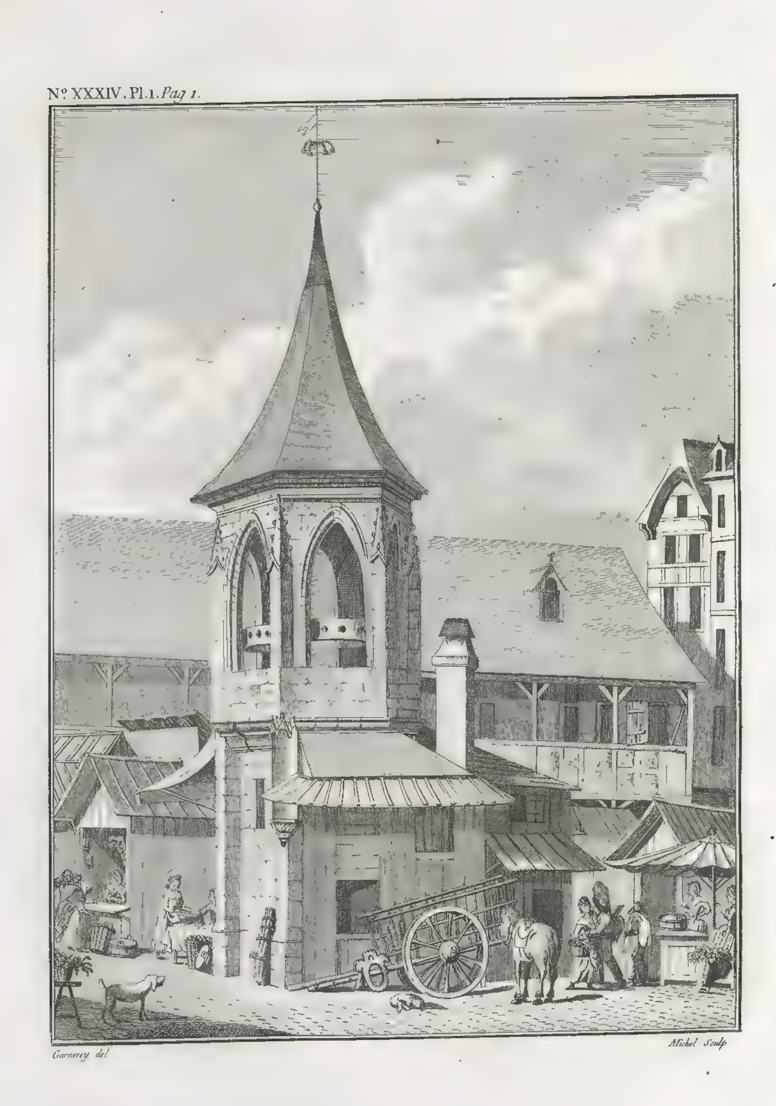
commandeur apperçut ce diamant dans le fumier et l'en tira. Regnauldet ne fut pas ingrat; et la plupart de ses piéces furent adressées à son mécène. On n'a pu se procurer qu'une ode sur le bonheur champêtre. Le nom d'ami qu'il donne familiérement à son protecteur paroîtra bien extraordinaire pour le lecteur :

Aux douceurs de la solitude,
Ami, consacre tes desirs;
Fuis la cour, fuis la multitude;
Viens connoître les vrais plaisirs.
De l'innocence enfans dociles,
Ils ont quitté le bruit des villes,
Pour s'enrôler dans nos hameaux.
Attroupés avec nos bergères,
Ils célèbrent leurs doux mystères
Sous le feuillage des ormeaux.

On connoît encore aujourd'hui à Corbeil des chevaliers de Malte : MM. de Fénelon et Fraguier à Tigery, et Brochier à Corbeil; et lors de la formation des assemblées de département, M. le bailli de Crussol, administrateur du grand prieuré de France, présida celle qui fut indiquée à Corbeil, avant d'être député à l'assemblée nationale constituante, où il a publié une des *opinions* les plus favorables à l'ordre de Malte (46).

(46) Cet article a été composé presqu'en entier sur un mémoire manuscrit de M. Guyot, ancien prieur de Saint-Guénault. J'ai déjà dit les obligations que j'avois pour cet ouvrage à cet ecclésiastique, aussi recommandable par son savoir, qu'estimable par ses vertus.

Nº XXXIV. Pl.1. *Pag 1.*



Garnerey del *Michel Sculp*

XXXIV.

LE PILORI,

Département et District de Paris, Section des Halles.

On entend ordinairement par *pilori* un lieu patibulaire, où est le poteau ou pilier du seigneur, et qui porte son écusson : au-milieu sont attachés des chaînes et des carcans qui marquent la haute-justice. C'étoit dans ce lieu apparent de la seigneurie que se punissoient les crimes commis sur le territoire ; on y dressoit les instrumens du supplice, qui souvent y restoient à-demeure pour effrayer ceux qu'un mauvais penchant portoit au crime.

Telle est l'acception générale du mot *pilori* (1), mais dans son acception particulière, il signifie une tour élevée et évidée, au milieu de laquelle est une roue horizontale, percée de plusieurs trous, pour recevoir la tête et les mains du patient, qu'elle offre aux regards du peuple, par les ouvertures de la tour.

L'usage des piloris est fort ancien en France ; ils sont ordinairement placés dans des marchés et dans des places publiques qui en reçoivent aussi le nom de *pilori*. C'est ainsi que s'appelle le vieux marché de Caen,

---

(1) Ménage, Dict. étymologique, au mot *Pilori*.

Sauval dit qu'il y avoit à Paris, près des halles, un puits qu'un contrat de l'année 1295 appelle *puteus dictus Lori* ; et que le puits Lori, ou de Lori, a fait donner le nom au gibet qui y a été bâti ou aux environs, 300 ans après. Cette étymologie que Piganiol adopte avec complaisance, paroît assez vraisemblable; mais il faudroit, pour la rendre certaine, d'autres preuves que le titre qu'il indique. Sauval ne dit point où il a vu l'acte de 1295 qu'il cite : quand il y auroit eu un puits en cet endroit, quand le puits auroit appartenu à un nommé *Lori*, je ne me persuaderois pas facilement encore que ce nom fût entré pour quelque chose dans la dénomination du *pilori* : on entend ordinairement par ce nom, un lieu patibulaire où est le poteau ou pilier du seigneur, au haut duquel sont les armes, et au milieu duquel sont attachées des chaînes ou carcan, marque de sa haute-justice. Ces poteaux étoient connus à Paris et dans les provinces sous le nom de *piloris*, quoiqu'il n'y eût ni puits, ni voisins qui s'appelassent *Lori*. Jaillot, *Recherches de la ville de Paris, quartier des halles ; page 26.*

la place publique d'Angers; tel étoit à Paris le pilori des halles, que j'ai fait dessiner et que je décris.

Le mot *pilori* est dérivé, selon plusieurs étymologistes de πύλη *porte* et ὁάρω *je vois*; parce que le patient est vu du peuple, comme par une porte : il est plus naturel de le dériver comme le mot pilier de *pila*, poteau (2).

On dit en françois *pilori* : ce mot a aussi été employé pour indiquer une espèce d'ornement que les femmes passoient autour de leur col (3).

L'action de mettre au pilori, s'appele *pilorier* (4).

Il y avoit au quatorzième siècle deux piloris dans Paris, celui des halles et celui placé dans le carefour des rues de Bussy, Dufour et des Boucheries. Un tableau conservé à l'Abbaïe Saint-Germain nous représente le pilori qu'elle avoit en 1308, comme une tour ronde, avec un rez-de-chaussée et un seul étage au-dessus, percée de plusieurs croisées hautes et égales tout-autour (5).

Il paroît qu'avant qu'on eût rebâti le pilori tel qu'il étoit dans ces derniers temps, il y avoit un échaffaud sur lequel on faisoit des exécutions. Plusieurs seigneurs françois y ont été décapités pour crimes de rebellion (6).

En 1516 un exécuteur nommé Fleurand trancha la tête à un gentilhomme, il le manqua; si c'eut été un roturier mal pendu, personne n'y auroit fait attention; mais ce crime parut irrémissible, les assistans

(2) La dénomination latine du mot *Pilori*, a singuliérement varié; il est appelé dans les anciennes chartes *Piloria*, *Pilorium*, *Spilorium*, *Pillaurium*, *Pelloricum*, *Pilloricum*, *Pellericum*, *Pellerinum*, *Pellorinum*, *Pilaricum*, *Pelloralium*, *Pilloriacum*. Ducange et son supplément, *his vocibus*. On disoit *pilorisare*, pour indiquer l'action de mettre quelqu'un au pilori.

(3) Le suppliant print une cotelle ou robe à l'usage des femmes avec unes manches, des manches, et un pilori de toile; c'est ainsi qu'on a dit un carcan de perles pour un collier de perles.

(4) On trouve aussi dans les anciens manuscrits *spilorisari* : on disoit aussi punir *pilorieusement*. Ducange, *supp. voce pilorisare*; l'action de pilorier s'appeloit aussi *pilorisation*.

(5) Bouillard, hist. de l'abbaïe S.-Germain, *planche VI*.

(6) Sauval, tom. II, p. 589.

tombèrent sur lui, à coups de pierres, et il fut obligé de se cacher dans une cave au-dessous de l'échaffaud, aussitôt on y mit le feu, et il périt étouffé par la fumée. Deux des furieux qui avoient eu part à cet attentat furent saisis et punis du fouet (7).

En 1535 le pilori étoit environné d'une cour fermée par des planches. On y gardoit le corps des criminels jusqu'à la nuit, et on les portoit ensuite à Montfaucon (8).

Tout cela n'indique pas la peine du pilori, telle que nous la connoissons; elle étoit cependant aussi en usage; il y avoit dès-lors une roue à cercles de fer, où on exposoit ceux dont les crimes ne méritoient pas la mort.

En 1329, Guillame Doyen de Bruges, réfugié auprès du duc de Brabant, fit ce qu'il put pour le porter à faire la guerre au comte de Flandres. Le prince l'envoya à Paris; les juges le condamnèrent au pilori, à y avoir les deux mains coupées, tournées avec lui devant ses yeux, et ensuite à être pendu avec ses deux mains, au même endroit (9).

Le coutumier de France porte que les usuriers doivent être mis et *tournés* au pilori pendant trois fêtes solemnelles ou dimanches (10); mais il paroît qu'on ne commença à leur infliger particuliérement ce supplice que quand le pilori eut été rebâti en 1542.

Depuis ce temps on en a vu plusieurs piloriés; le dernier et le plus remarquable étoit un certain janséniste nommé Billard, qui fit banqueroute à ses véritables créanciers, pour enrichir les pauvres, disoit-il; depuis ce temps on n'a plus pilorié personne, et cet instrument de supplice a été renversé à l'époque de la révolution.

Le pilori étoit entouré d'échopes que le bourreau louoit à différens particuliers.

---

(7) Sauval, tom. II, p. 609.

(8) *Idem.*

(9) *Idem* p. 613.

(10) Ducange, *voc. cit.*

Auprès il y avoit une croix. Par une contradiction bizarre, c'étoit au pied de cette croix que les usuriers et les banqueroutiers faisoient leur cession et qu'ils recevoient le bonnet-verd, et cependant elle a été longtemps un lieu d'azile pour les voleurs et pour les brigands.

X X X V.

SAINT-CÔME,

Département de Paris, Section du Luxembourg.

L'ÉGLISE paroissiale de Saint-Côme *(1)* a été construite vers 1212, par Jean, abbé de Saint-Germain-des-Prés; il la fit édifier ainsi que l'église Saint-André-des-Arcs, pour ne pas perdre l'ancien domaine qui lui appartenoit, et dont le curé de Saint-Séverin prétendoit s'emparer, à-cause du voisinage de son église. Étienne, évêque de Paris, qui étoit aussi bien aise d'augmenter sa jurisdiction, représenta que le territoire dont il s'agissoit, étoit trop éloigné de Saint-Sulpice, la paroisse du fauxbourg, et qu'il étoit impossible que le curé pût vaquer exactement à toutes ses fonctions, à-cause de l'éloignement de ce quartier qui venoit d'être renfermé dans la ville.

Il s'en faloit cependant beaucoup que la ville fût aussi peuplée alors qu'elle l'est à-présent; le quartier dont il s'agissoit, n'étoit même occupé que par quelques maisons de campagne, entourées de vignes et de jardins: on ne laissa pas d'y élever ces deux églises, qui furent érigées en paroisses *(2)*.

Un des autels du rond-point de Saint-Germain avoit été béni sous les noms de S.-Côme et S.-Damien: on en tira leurs reliques qui furent placées dans la nouvelle église, qui ne fut cependant dédiée que long-temps après sa construction, en 1426 *(3)*.

Cette cure passa en 1345 à la nomination de l'université, par une convention faite entre l'abbé et les religieux de Saint-Germain-des-Prés, au sujet d'une satisfaction que ces derniers furent obligés de donner à

(1) Cette église est qualifiée de collégiale dans l'édition de Dubreuil de 1639; mais cette faute ne se trouve pas dans l'édition de 1612, faite sous ses yeux; et Lebœuf n'auroit pas dû la lui reprocher.

(2) Germain Brice, tom. III, p. 240.

(3) Lebœuf, hist. du diocèse de Paris, tom. II, p. 465.

l'université, à-cause d'un désordre arrivé dans le Pré-aux-Clercs (4), entre les écoliers et les domestiques de l'abbaïe Saint-Germain. L'université fit, pour la première fois, usage de son nouveau droit en 1361; elle nomma curé Albert de Saxe, célébre professeur en philosophie, qui en avoit été recteur (5). Duboullay rapporte plusieurs particularités d'une querelle relative aux droits que la nation (6) d'Angleterre, aujourd'hui d'Allemagne, peut prétendre sur l'église de Saint-Côme (7).

En 1436, à la requête du recteur qui étoit en même temps curé de Saint-Côme, l'université ordonna que le jour de Saint-Côme et de Saint-Damien seroit un jour de fête et de vacance pour elle (8).

---

(4) Crévier, hist. de l'université, tom. II, p. 415.

(5) L'abbaïe Saint-Germain, près et hors des murs, ressembloit à une citadelle; ses murailles étoient flanquées de tours et environnées de fossés. Un canal large de treize à quatorze toises, qui commençoit à la rivière, et que l'on appeloit *la petite Seine*, couloit le long du terrein où est à-présent le cloître et la rue des Petits-Augustins, et alloit tomber dans ces fossés, rue Saint-Benoît. La prairie que le canal partageoit en deux, fut nommée *le grand et le petit pré-aux-clercs*, parce que les écoliers qu'on appeloit autrefois *clercs*, alloient s'y promener les jours de fête.

(6) Il est naturel que dans une grande ville chaque étranger recherche les hommes de son païs pour faire société avec eux. Les écoliers de l'université qui étoient en grand nombre dans le douzième siècle, se réunirent aussi, et delà naquit la distribution par nations, qui précéda celle plus naturelle par facultés. Ces nations étoient au nombre de quatre; elles sont indiquées dans des actes de 1169 : on les nomma l'Anglicane, la Normande, l'Allemande et la Françoise. Crévier, hist. de l'université, tom. I, p. 254.

(7) Au mois de Juillet 1588, il s'étoit élevé une contestation entre le curé et les marguilliers d'une part, et la nation allemande de l'autre. Il s'agissoit de conserver à la nation ses bancs qui avoient été changés de place. Elle donna 50 sols d'or pour la réparation de l'église, aux conditions que le procureur de la nation auroit la première place à l'église et à la procession; que ses bancs seroient cloués, afin qu'ils ne fussent plus déplacés, et qu'on ouvriroit les fenêtres pratiquées à la séparation du chœur et de la nef, afin que ceux de la nation pussent voir le célébrant; enfin, qu'il y auroit entre les bancs et le grand autel une place réservée à la sépulture de ceux des nations d'Allemagne et d'Irlande, sans qu'on y pût enterrer aucun autre particulier. Il y avoit encore des obligations de messes, d'offices, d'obits, etc. Duboullay, *hist. univ. Par.* t. IV, p. 362.

(8) Crévier, hist. de l'université, tom. IV, p. 86.

En 1588, l'assemblée de l'université eut à délibérer sur les atteintes portées aux droits honorifiques dont la nation jouissoit dans l'église paroissiale de Saint-Côme. Le procureur de cette nation demanda que l'université s'intéressât dans cette cause, et il l'obtint. L'affaire fut terminée par une transaction qui assura à cette nation des prérogatives singulières dans cette église, à qui elle donna cinquante écus d'or (9).

Hamilton, prêtre écossois, avoit été obligé de se retirer à Paris. L'université lui donna, vers 1586, la cure de Saint-Côme; un prétendant soutenu par la cour de Rome, voulut lui enlever cette cure; mais Hamilton gagna son procès au parlement; événement qui parut si intéressant pour l'université, que les juges furent inondés de remercimens, en vers grecs et latins (10). Hamilton entra dans le parti de Mayenne; ce fut, disent les mémoires du temps un ligueur *espagnolisé*; ce fut lui qui, escorté de ses prêtres, fut arracher de ses foyers le conseiller Tardif, tout malade qu'il étoit, et venant d'être saigné, le tira de son lit, et le traîna au Louvre, où il fut pendu à une porte avec le président Brisson, et le conseiller Larcher. Hamilton faisoit l'office de sergent, à la *monstre*, ou revue des moines ligueurs : il refusa même de prier pour Henri IV converti. Le jour de l'entrée de ce prince dans Paris, Hamilton passa un baudrier par-dessus son surplis, s'arma d'une pertuisane et courut vers Saint-Yves, pour y joindre le capitaine Crucé (11); mais ces deux furieux furent arrêtés, l'un par le conseiller Duvair, l'autre par le comte de Brissac. Duvair dit à Hamilton qu'il devroit être à son église à chanter le *Te Deum* pour un si heureux événement; Hamilton se retira en écumant de rage; il fut depuis condamné à la roue; mais Henri lui fit grace, et se contenta de le chasser de la capitale (12).

(9) Crévier, hist. de l'université, tom. VI, p. 398. Duboullay, tom. VI, p. 796 et 798.

(10) Ces vers furent imprimés *in*-8° dans la même année, sous ce titre :

Ad amplissimum senatum, pro retento academiæ jure, in causa Hamiltonii, cum de nominatione unionis DD. Cosmæ et Damiani ageretur gratiarum act io. Ex typographia Dionysii a Prato.

(11) Satyre Menippée, tom. II, p. 48.

(12) Brizard, du massacre de la Saint-Barthelemi, p. 244.

Roland Hebert fait archevêque de Bourges en 1622, avoit été curé de Saint-Côme; ce fut lui qui obtint en 1616 de Gondi, évêque de Paris, le droit de curé, depuis le *parloir aux bourgeois* (13), jusque vis-à-vis la rue de Vaugirard (14); delà naquit un procès qui duroit encore en 1648; le curé de S.-Côme représenta que la paroisse s'étendoit autrefois dans les rues de Vaugirard et d'Enfer, que Marie de Médicis logée au Luxembourg rendoit le pain-béni à Saint-Côme, que le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, y venoit comme à sa paroisse, que plusieurs de ses officiers y étoient enterrés, que beaucoup de citoyens de la rue d'Enfer y avoient été portés, que M. de Villequier, gouverneur de Paris, avoit permis l'ouverture de la porte Saint-Michel (15) en faveur des habitans qui vouloient aller à Saint-Côme, leur paroisse; le curé de Saint-Côme pouvoitencore produire d'autres preuves, mais il aima mieux transiger (16).

Michel Godeau, auteur de plusieurs poésies latines imprimées, mort en 1736, étoit curé de Saint-Côme. Il avoit été professeur de rhétorique

(13) Le nom de *parloir aux bourgeois* signifioit deux choses; le corps-de-ville et les maisons où il s'assembloit; c'est ce qu'on appeloit avant la révolution *l'hôtel-de-ville*, et aujourd'hui *la maison commune*. Il y avoit plusieurs parloirs aux bourgeois, celui de la porte S.Jacques étoit le plus considérable. *Voyez* l'art. Jacobins de la rue S.-Jacques.

(14) Lebœuf, hist. du diocèse de Paris, tom. II, p. 468.

(15) Cette porte étoit au haut de la rue de la Harpe : elle a eu trois noms différens. Anciennement on la nommoit la porte *Gilbert* ou *Gibart*, qui étoit le nom d'un vignoble voisin. On la nomma ensuite la *porte d'Enfer*, parce qu'elle conduisoit à l'ancien palais de Vauvert, qu'on disoit être habité par les diables, ou bien parce qu'elle conduisoit à la rue basse qu'on nommoit et qu'on nomme encore la *rue d'Enfer*, *via infera*; enfin, elle prit le nom de S.-Michel, de ce que le roi Charles VI l'ayant fait rétablir et agrandir, il voulut qu'on lui donnât ce nom, non-seulement parce que les rois ses prédécesseurs avoient choisi cet archange pour patron et protecteur du royaume, mais à-cause qu'une de ses filles qui naquit d'Isabelle de Bavière en 1394, se nommoit *Michelle*. Cette porte fut abattue en 1684. Dict. hist. de la ville de Paris, mot *porte S.-Michel*.

(16) Lebœuf, tom II, p. 469.

au



Nº XXXV. Pl.1. *Pag.5.*



Duchemin, del. *Blanchard Sculp.*

au collége des Grassins, ensuite recteur de l'université; il est mort à Corbeil où il avoit été exilé pour des querelles théologiques; il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus connu est une misérable traduction d'une partie des œuvres de Boileau, en vers latins (17).

Le portail, *Planche I*, *fig.* 1, n'a rien de remarquable; c'est une simple voûte ogive, ornée de moulures. Au-dessus, dans le fronton coupé, d'une architecture moderne, est une statue de la Vierge entre deux niches vides.

En entrant dans l'église qui est petite, et placée de biais, on trouve à main droite, une longue inscription, en caractères gothiques, qui indique que la dédicace avoit été faite par le secours de personnes charitables, le dimanche après S.-Luc de l'an 1426.

On trouvoit en face de la grille du chœur, des bancs d'une menuiserie gothique portant sur le dossier les armes des chirurgiens, d'azur à trois vases d'or, avec un scalpel posé en pal, et cette devise, *consilio manuque*: et au-bas des armes on lisoit en lettres aussi gothiques: *aux maistres chirurgiens de Paris.*

A-côté de ce monument, on voyoit une table de marbre blanc, encadrée dans un marbre noir; elle étoit terminée en-haut par des armes de gueules à trois pals d'or, chargés chacun d'un lozange ou fuseau de sable, et en chef trois besans; elle a la couronne de comte, et pour support deux levrettes; le bas finit par un cul-de-lampe, sur lequel est une tête de mort, avec des ailes de chauve-souris. On lisoit sur le marbre ce qui suit:

D. O. M.

A perpétuité, messire HUMBERT PLARRON DE CHAMOUSSET, *conseiller du roi maître ordinaire en sa chambre-des-comptes, à Paris, a fondé des messes pour le repos de son ame et de celle de son épouse, dont le corps repose dans ce tombeau, au chœur de cette église, et pour celle de feu messire Martial Plarron*

(17) Ant. nat., tom. II, art. XV, p. 22; art. XXII, p. 11.

de Chamousset, seigneur de Dianville, Thierry et autres lieux, leurs fils, conseiller au parlement de Paris, pour toute sa famille et ses descendans, par contract passé etc. Le 11 7bre 1751.

Priez Dieu pour eux à la chapelle de S.-Côme et S.-Damien

Humbert de Chamousset étoit le grand-père de Claude Humbert de Chamousset, cet ardent ami de l'humanité, mort en 1773. Celui-ci étoit fils de Martial Plarron de Chamousset, dont il est aussi question dans cette épitaphe, et de Claude de Bertelot de Bellay, son épouse.

Près de l'œuvre des marguilliers, on voit un pilier, revêtu de marbre verd campan et de Languedoc, sur lequel est adossé un mausolée élevé par les chirurgiens de Paris, à la mémoire de François de la Peyronie, premier chirurgien du roi, mort à Versailles, le 24 avril 1747. Un génie tenant le miroir de la vérité offre à la France représentée par un globe et trois fleurs-de-lys le buste de la Peyronie dans un médaillon de marbre blanc : derrière on voit une urne et différens attributs des sciences et de l'art de la chirurgie ; et en-bas de l'épitaphe, ses armes, qui sont d'azur, à une bande d'or, chargée de trois poires naturelles, posées de même ; elles sont terminées par une couronne de comte. Le génie, les armes et tous les ornemens sont de bronze ; ce morceau qui est de Vinache est bien exécuté. Voy. *Planche I*, *fig.* 2. L'épitaphe qui est gravée sur un marbre noir, est ainsi conçue :

PIIS MANIBUS.

FRANCISCUS DE LA PEYRONIE, *primarii galliarum chirurgi, regique a medicis consultationibus, cujus corpus in regia Versaliarum parochia jacet, cor vero in ista requiescit. Septuagesimum agens ætatis annum obiit, VII Kal. maii* M DCC XLVII.

De l'autre côté de la colonne sont les armes des chirurgiens, d'azur à trois vases d'or; au-milieu est une fleur-de-lys rayonnante, terminée par une couronne d'étoiles. Ces armes et les ornemens qui les entourent sont de bronze ; au-dessous on lit :

HOC GRATI ANIMI

Summæ venerationis perenne monumentum, celeberrimo artis magistro, provido academiæ moderatori, extruendum curavit parisiense chirurgorum collegium. Anno M DCC XLIX.

François de la Peyronie étoit fils de Raymond de la Peyronie, chirurgien distingué, et d'Elizabeth de Surville. Après de brillantes études, il se présenta, quoique trop jeune, à la compagnie des chirurgiens de Montpellier, et il obtint aisément, par le crédit de son père une dispense d'âge. A-peine reçu, il ouvrit un amphithéatre, dans lequel il commença à donner des leçons de son art, de manière à satisfaire pleinement ses nombreux auditeurs; ses talens attirèrent bientôt à Montpellier une foule de malades de toutes les parties de l'Europe. Un officier du pape qu'il avoit sauvé d'une maladie grave, donna une telle idée de la Peyronie à son maître, que le souverain pontife le fit chevalier de l'ordre de l'éperon, et lui envoya une médaille d'or. Il fut appelé à Paris pour soigner le duc de Chaulnes, qu'il tira d'un grand danger. M. de Chaulnes, en reconnoissance d'un si grand service, lui donna toute son amitié, et attira sur lui la bienveillance de Louis XV, qui le fit son premier médecin. Le czar Pierre-le-grand, pendant son séjour à Paris, le consulta deux fois. La Peyronie fut lui-même forcé d'avoir recours à son art. Une blessure qu'il s'étoit faite au doigt dans le cours d'une opération, eut d'abord des suites si fâcheuses, qu'on lui conseilla l'amputation, comme absolument nécessaire; il essaya de se guérir sans ce remède extrême, et réussit; mais bientôt après, il lui survint un accident bien plus grave, ce fut un dépôt considérable à la jambe. Les symptômes se manifestèrent d'une manière si effrayante, que ses confrères, appelés en consultation, lui conseillèrent unanimement de se la faire couper. Il s'étoit déterminé à subir le lendemain cette cruelle opération; mais à la levée de l'appareil, s'étant apperçu que le mal n'avoit point fait de progrès, il proposa des incisions, s'en fit lui-même plusieurs, et se tira de danger. En 1743, le

roi s'étant mis en marche, à la tête de ses armées, la Peyronie le suivit. Il maintint tellement le bon ordre dans les hôpitaux militaires, que proportion gardée, il mourut beaucoup moins de malades cette année que les autres. Il continua d'exercer ses fonctions jusqu'à sa dernière maladie. Le 20 février 1747, il fut attaqué d'une fiévre qu'il jugea lui-même mortelle dès les premiers jours, et dont il mourut, à l'âge de soixante-neuf ans.

La Peyronie étoit d'une sensibilité extrême ; il prodiguoit ses soins et son argent aux malheureux, et a laissé des sommes considérables aux hôpitaux. Il légua à la communauté des chirurgiens de Paris les deux tiers de ses biens ; sa terre de Marigny, vendue au roi 200,000 liv. et sa bibliothéque ; et à la communauté des chirurgiens de Montpellier deux maisons situées dans cette ville, avec 100,000 liv. pour faire construire un amphithéatre. Il profita de sa faveur auprès de Louis XV pour procurer à son art des honneurs qui encourageassent à le cultiver, et des établissemens qui servissent à l'étendre. Tous ses legs renferment des clauses qui ne tendent qu'au bien public, et aux progrès de la chirurgie. L'académie royale de chirurgie fut fondée par ses soins en 1731, éclairée par ses lumières, et encouragée par ses bienfaits. Dès qu'on le savoit à sa terre, son château se remplissoit de malades qui y venoient de 7 à 8 lieues à la ronde ; il avoit même projeté d'y établir un hôpital, dans lequel il comptoit se retirer pour y passer le reste de ses jours au service des pauvres (18). Les honneurs que les éleves et les maîtres en chirurgie lui rendirent après sa mort, ne furent jamais mieux mérités.

Sur un pilier de la nef, à-droite, il y avoit une lame de cuivre où étoit gravé un calvaire, et en-bas de la croix, à-gauche, plusieurs femmes à genoux, habillées comme les sœurs-grises, et de l'autre côté des hommes aussi à genoux et vêtus dans le costume du seizième siècle; au-bas on lisoit le détail de plusieurs fondations par Denis Larcher,

(18) Dict. histor.

marchand

marchand fourbisseur, et Rose de Maisson, sa femme, le 31 mai 1554. Au-dessus étoit cette épitaphe :

CY GIST

Le corps de deffunt maistre François de Gouvernain, vivant, procureur au grand conseil, lequel est décédé le 22 décembre 1634; et damoiselle Catherine Chapelier, son épouse, décédée le 25 septembre 1654.

Une tombe de marbre noir portoit les armes de Bèze, peintes aussi sur une des vitres; elles sont de gueules, à la fasce d'or, chargées de trois roses d'azur, et accompagnées d'une clef d'argent en pointe.

On voyoit aussi sur un pilier, à main gauche, et proche de la tombe, un petit cadre de bois fort simple, d'environ deux pieds de haut, et sur lequel étoit une feuille de parchemin enfumée. Elle contient trois épitaphes que Théodore de Bèze, un des patriarches du calvinisme, a consacrées à la mémoire de Nicolas de Bèze, son oncle. Comme les caractères, autrefois enluminés, ne s'en lisoient qu'avec peine, et qu'il étoit à craindre qu'ils ne fussent plus lisibles, la Monnoye fit copier ces épitaphes, et les inséra dans son *Menagiana* (19).

Tumulus Nicolai a Beza, viri amplissimi regiique in parisiensi curia senatoris.

Marmoreas, lector, nullas hic stare columnas,
Æra nec artificis vivere jussa manu;
Nec tumuli cernes operosam surgere molem,
Qualia mausoli fama sepulchra canit.
Scilicet hos titulos, hos quærere debet honores,
Qui nil, quo melius nobilitetur, habet.
Hic autem magni, quondam pars magna senatus,
Aut nullo, aut solo, Beza Catone minor

(19) Tom. I.

Quem sic eripuit virtus ter maxima morti
Ut fatis vivat posthumus ipse suis.
Cur tandem e tumulo famam nunc captet inanem
Illi quam vivo vita peracta dedit?
Imo, si verum fas nobis dicere, sed fas,
Dignus, qui tumulo non tegeretur, erat (20).

εἰς τὸν αυτὸν

τὸν δ᾽ ἀρετῇ ἐπιλαμπόμενον επιβλέψας Ἀΐδης
τι ποτ᾽ ἔφη, κόσμῳ ἥλιος ἄλλος ἔφυ
ὣς φάτο, καὶ δολίοισι φρεσὶν κακὰ μηχανοώσας
τον δ᾽ ἐκέλευσε νεκροῖς νῦν ἐπιλαμπόμεναι (21).

Du même.

Ami passant, si tu as le loisir,
Je te suppli, me faire ce plaisir

(20) Les deux derniers vers de cette épitaphe ont donné prise à la critique de plus d'une façon, comme l'a fort bien remarqué la Monnoye; car, outre que le poète y fait longue la dernière syllabe d'*imo*, toujours brève dans Martial, dont l'exemple doit servir de règle, c'est que *dignus qui tumulo non tegeretur*, présente un sens fort équivoque, signifiant également que Bèze ne devoit jamais mourir, ou qu'il ne méritoit pas l'honneur de la sépulture. Théodore de Bèze ayant apperçu ces fautes, fit divers changemens à cette épitaphe latine, dans l'édition qu'il publia à Genève en 1562, où les deux derniers vers se lisent ainsi :

Fas alios igitur nomen debere sepulchris,
Beza suum contra nobilitat tumulum.

(21) Cette épitaphe grecque, selon la Monnoye, est encore plus défectueuse que la latine. Il en conclut que Bèze n'a pas bien entendu les deux langues; en voici la traduction :

Sur le même.

Pluton ayant remarqué que Théodore étoit rayonnant de vertu : quoi donc, s'écria-t-il, un autre soleil s'est-il levé sur le monde! Il dit; et machinant dans son ame traîtresse un projet pervers, il lui ordonna d'aller briller chez les morts.

De t'arrêter, non pour pleurer ou rire,
Mais seulement, s'il te plaît, pour me lire.
Escoute donc : vrai est que le tombeau
Qu'ici tu vois, n'est trop riche, ne beau,
Ni estoffé de quelque ouvrage exquis ;
Aussi celui oncque ne l'a requis,
Auquel il sert de riche sépulture ;
Car le bonhomme avoit bien autre cure
Que pour ces biens et trésors amasser,
Que nous voyons de jour en jour passer ;
Et toutefois sa très-grande prudence
Lui mit en main des biens à suffisance,
Dont riche fut en son tems renommé,
Ce néanmoins par-trop pauvre estimé ;
Veu les honneurs, estats et dignités,
Veu les grands biens qu'il avoit mérités.
De Besze eut nom, nom d'antique maison,
Qui nonobstant mainte forte saison,
Et la fureur de guerre continue,
En son honneur s'est toujours maintenue ;
Et qu'ainsi soit, Bourgogne te dira
Tout le surplus que ma plume taira.
De te conter sa vie vertueuse,
Par le menu, seroit chose ennuyeuse,
Non pas à toi qui n'en as connoissance,
Mais bien à moi qui en ai souvenance,
Et ne saurois avoir aucun plaisir
En racontant mon ancien déplaisir.
Or donc, passant, pour achever mon conte,
Tu n'apperçois ici ne duc, ne comte ;
Tu ne vois pas chose qui à l'œil plaise,
Ains seulement le tombeau d'un de Besze.

Tu vois un rien ; mais dire, je te l'ose,
Que ce rien fut jadis une grand'chose (21),

Nicolao a Beza, patruo carissimo Theodorus Beza, mærens ponebat, 1543.

Nicolas de Bèze, neveu du fameux Théodore, étoit né à Vezelay, le 17 novembre 1483 ; il avoit été reçu conseiller au parlement de Paris, en 1515 ; il étoit archidiacre d'Etampes, et prieur de Saint-Éloi de Lonjumeau. Quoique Théodore de Bèze prétende que Caton seul a été plus grand que lui, il n'est guère connu dans l'histoire.

On lisoit aussi cette épitaphe de Bouthillier de Chavigny, avocat.

Jam junctum senio sat venerabili,
Ad se me vocitat cælicolum pater ;
Quid me fletis ibi dulcia pignora ?
Reddi depositum, præcipit æquitas :
Nunc idcirco animam restituo polo,
Nec non corpus humo, parcite fletibus.

On lisoit encore dans cette nef une autre épitaphe de Jeanne Bardon, damoiselle, morte en 1694, et qui avoit laissé 6000 livres à cette paroisse ; et cette autre :

Cy devant gît David de Saint-Clair, écuyer-professeur du roi ès sciences de mathématiques, écossois de nation, décédé le 23 *juin de l'année* 1629. *Et Damoiselle Marthe Carle, son épouse, laquelle étant décédée sans enfans, a fait plusieurs fondations, le* 11 *mars* 1634.

Le chœur étoit fermé d'une grille de fer, assez simple, et le grand autel décoré de colonnes corinthiennes, et d'une menuiserie sssez belle. Le tableau représentoit la résurrection de Jésus-Christ. Cet ouvrage de

(22) On voit par cette épitaphe que l'ancienne orthographe du nom de *Bèze* étoit *Besze*.

Houasse,

Houasse, de l'académie royale de peinture et sculpture, est assez médiocre.

A gauche du maître-autel, et sur la même ligne, étoit la chapelle de la Vierge, décorée de menuiserie et de plusieurs monumens.

Près de l'autel, on lisoit :

HIC JACET

Vir venerabilis in Christo, pater dominus de Bouffut (23), leodiensis diœcesis, ex nobili genere procreatus, qui quadraginta duobus annis extitit abbas dignissimus monasterii sancti Bavonis gandensis, tornacensis diœcesis, ædificiorum ejusdem cœnobii reparator, ac redituum augmentator, juriumque ipsius deffensor maximus. Qui obiit Parisiis anno domini M CCCC LX, *die decima mensis decembris. Cujus anima requiescat in pace. Amen.*

Amati Julien, senatoris divionensis prudentissimi tumulus.

Omnibus omnis habet tellus commune sepulchrum,
Et passim cunctis terra sedere dedit.
Nec tantum declarat id, aut inscriptio dives,
Aut in natali busta superba solo.
Æmula sed virtus operosis splendida fac
Stare loco impatiens, itque, reditque viam;
Et cum sit simplex, murmurque, humilesque susurros
Tollit, et a tacito vendicat ore decus;
Atque magis vivax alienis hospita terris
Durat, quam patrio certa tenaxque loco.
En exempla, et quæ burgundica divio coram
Edidit exemplo nobilitata suo.
Julia prisca domus, priscis notisisma sæclis;
Aurea stella cui, cui leo stemma dedit.

(23) On lit dans la *Gallia christiana*, Bossuyt.

Stemma cui virtus, et acuta peritia rerum,
Vivaxque vox famæ, consul amate, tuæ.
Qui cum jura dares aliis peregrinus in oris,
Et faceres longa non peritura die,
Occidis, heu fato (miserum) percussus iniquo,
Flebilis, at nulli, quam mihi, flebilior.
Nulla tamen dictisque tuis, factisque vetustas
Extremum est terris impositura diem.
Perpetuo vives notus parisinus in urbe.

Amato Juliano Mecænati suo Josephus Galerius mærens sic solvebat, 1549, *idib. novembris.*

Aimé Julien étoit conseiller au parlement de Dijon, et originaire de la province de Bourgogne. Il mourut en 1549, et cette épitaphe fut composée par un nommé Joseph Galère, qui l'appelle son *mécène*.

On remarquoit auprès deux mausolées, absolument semblables. C'étoit un marbre noir renfermé dans un cadre orné de plusieurs arabesques de marbre blanc, et surmontés d'une corniche, au-milieu de laquelle on voyoit un écusson, portant une bande chargée de trois besans, posés de même; les armes du premier marbre étoient surmontées d'un casque, et celles de l'autre d'une mître et d'une crosse; derrière ces armes étoit un petit autel qui portoit un vase funèbre, orné de guirlandes et d'un linceul; en-bas de l'inscription, on avoit représenté un petit sépulcre, en marbre noir; le tout étoit terminé par plusieurs ornemens et par une tête d'ange, en marbre blanc, qui soutenoit, en place d'agraffe, une draperie. Sur le premier marbre on lisoit:

Petrus Puteanus, Claudii Puteani senatoris amplissimi filius, ex Claudia Sanguina, filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Christophori Thuani senatus principis soror, Clementis Puteani, juris ævo suo peritissimi nepos, optimis parentibus optime respondit.

Doctrina, pietate, prudentia, fide, gravitate, constantia probatissimus.

Regi a consiliis et bibliothecis. Imperii gallicani jura exemplis, summo labore provisis, rempublicam ministrantibus consultissime suggessit, procerum et clarissimorum ubique virorum officiis observantia frequenti conventu celebratissimus. Vixit annos 69, *mensem* 1.

Hic situs 19 *cal. januarii, anno Christi* 1652, *immortalis vitæ per Christum gratiam expectat, Jacobus Puteanus, fraternæ gloriæ consors; orbitatis suæ mæstitiam Nicolai Rigalti, verbis amicitiæ veteris honorem testantibus, quanto per christianæ modestiæ præcepta fas est solatio consolatur.*

Sur l'autre marbre :

Jacobus Puteanus, Claudii senatoris amplissimi filius, ex Claudia Sanguina, filia Barbaræ Thuanæ, quæ fuit Christophori Thuani senatus principis soror, Clementi Puteani juris ævo suo bibliothecis, prior Sancti Salvatoris Varengevillæ, et ei quinquennio superstes doloris sensum numquam amisit. Sic vero temperavit, ut officia sapientis viri nunquam deseruerit, totus fratri similis, regni res procurantibus carus, ab amicis quotidie ad ipsum convenientibus eximie cultus, universæ galliæ viris bonis probatus, apud exteros nominis ac variæ eruditionis fama clarus, hic situs, et fratris reliquiis appositus, 15 *cal. decemb., anno Christi* 1656. *Beatam spem expectat. Vixit annos* 65 *mensem unum, dies* 20.

Cæsar Puteanus, ex fratre Clemente nepos et hæres, patrui virtutum ac beneficiorum memor, hoc monumentum posuit.

Ismael Bullialdus, qui Puteanos assidue coluit, et cum Jacobo ad ipsius vitæ terminum habitavit, testamento rogatus solatium sibi quærens, hæc verba sua monumento mærens inscripsit.

Tous ces Pithou étoient les descendans des deux célébres frères, Pierre et François (24) Pithou. M. Grosley ne les nomme pas dans la généalogie qu'il a donnée de cette famille aussi recommandable par son savoir que par son civisme.

(24) Vie de Pierre Pithou, tom. I, p. 17.

On voit par ces épitaphes que Pierre Pithou étoit fils de Claude Pithou, conseiller au parlement, et neveu de Clément Pithou, jurisconsulte habile; ce Pierre Pithou étoit aussi conseiller et bibliothécaire du roi; il mourut à 69 ans.

Jacob Pithou, frère du précédent, mort en 1652. Ce fut César Pithou qui leur fit ériger ce monument; et cette épitaphe est d'Ismaël Bulliaud, savant distingué, ami de Pithou.

Dans la même chapelle, on voyoit une table de marbre noir, accompagnée de deux pilastres, soutenant un fronton qui portoit des armes, coupées au-milieu, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accompagné de chaque côté d'une croisette d'or, et en pointe de gueules à l'oiseau perché d'or: le bas du monument étoit aussi orné d'armes mi-partie des précédentes, et l'autre partie d'azur au chevron d'or, chargé de trois merlettes de sable, et accompagné de trois bezans d'or. Ces armes étoient entourées d'une cordelière, et avoient pour support des anges dorés terminés en rinceaux et feuilles d'ornemens. Sur la table de marbre on lisoit:

Viro clarissimo Carolo Loysello, juris utriusque peritissimo, quod et assidue per annos 45, novata forensibus negotiis opera, et libri ab eo editi complures non mediocri sui temporis ornamento ac posteritatis commodo testantur. Vixit annos 63, obiit anno sal. 1627, 5 cal. novemb.

Damoiselle Louise Cartier, veuve de feu messire Charles Loyseau, vivant avocat en parlement, a fondé, etc.

Aloisia Cartiera fidelix conjux, et Carolus Loysellus eorum filius resurrectionem hic expectant. Obiit illa pridie idus julios, anno rep. salutis 1648; iste pridie novembris 1687.

Charles Loyseau, habile jurisconsulte, étoit d'une famille originaire de la Beauce. Il fut d'abord lieutenant-particulier à Sens sa patrie, puis bailli de Châteaudun, et enfin avocat-consultant à Paris. Il a laissé

laissé plusieurs ouvrages estimés, et principalement un traité du déguerpissement, où on trouve un mélange judicieux du droit-romain avec le notre. Cette épitaphe prouve qu'il mourut en 1628, et non-pas en 1627, comme le dit l'auteur du dictionnaire historique.

Son épouse, Louise Cartier, repose près de lui avec son fils Charles Loyseau : elle mourut en 1648, et son fils en 1687.

Près de ces épitaphes on voyoit sur un marbre noir, surmonté d'un vase entouré de cyprès, celle qui suit :

MARCUS-ANTONIUS-LEONARD DE MALPEINES (25), *in castellana parisiorum curia consiliarius* (26), *ægrorum hospitii utriusque administrator, antiquæ religionis ac fidei tenax, in magistratu integer, in consuetudine carus amicis, sine conjugio castus : qui intervalla negotiorum otio dispunxit eleganti : vir plurimarum litterarum, plurimarumque linguarum, uniusque in Christo sapientiæ. Obiit 3 id. maii, anno* 1768.

Pietatis monumentum avunculo carissimo ad sacrum fontem fidejussori, Daniel-Marcus-Antonius Chardon, regi a consiliis et a supplicibus libellis (27) *lugens posuit.*

Antoine-Léonard de Malpeines étoit conseiller au châtelet et administrateur des hôpitaux. Si l'on en croit son épitaphe, il vécut dans un chaste célibat, et il occupoit son loisir à l'étude des lettres et des langues. Il étoit fils de Léonard, imprimeur du roi, distingué dans sa profession (28). On a de lui la traduction de l'essai de Warburton sur les hiéroglyphes, publiée en 1744, et il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

Il étoit né en 1700, et il mourut le 5 mai 1768. Cette épitaphe lui

(25) L'auteur du dictionnaire historique écrit Malespines, celui de la France littéraire Malpeines. Cette épitaphe décide en faveur du dernier.

(26) Conseiller au châtelet.

(27) Maître-des-requêtes.

(28) Ant. nat. tom. III, art. XXIX.

fut consacrée par Marc-Antoine Chardon, maître-des-requêtes, son neveu et son héritier.

Dans cette même chapelle, sur une tombe plate de marbre noir, on lisoit :

CY-GÎT

JEAN-FRANÇOIS DE TREVEGAT, *chevalier, seigneur de Limoce, mort le 2 juin 1737, âgé de dix-neuf ans. Priez Dieu pour le repos de son ame.* De profundis.

Madame DE LIMOCE *qui a fait graver cette tombe, y choisit sa place : elle a ordonné en quelque paroisse de Paris que ses jours se terminent, qu'on transporte son corps en ce lieu pour l'inhumer auprès de son fils.*

La chapelle à-droite du chœur, et qui est parallèle à celle de la Vierge, est celle du Saint-Sacrement.

De ce même côté on voit plusieurs chapelles : celle de Saint-Roch est la sépulture des Talon et des Bazin de Bezons. Vis-à-vis l'autel il y a une table ovale de marbre noir, sur laquelle on lit en lettres d'or :

HIC SITUS EST

Clarissimus AUDOMARUS TALÆUS (29), *in senatu patronus consultissimus; qui exortis in regno factiosis motibus christianissimi regis autoritatem fortiter capitis periculo, et libertatis jactura propugnavit.*

Ibi quoque condita est carissima conjux, SUZANNA CHOART, *Jacobi Choartii illustris et excelsæ memoriæ viri filia, quæ cum maritum officiossime coluisset, eumdem vita functum diuturna viduitate honestavit, pietate insignis, charitate erga miseros et pauperes fere impar; sacram hanc ædiculam suis sumptibus extructam desideravit esse totius familiæ conditorium. Obiit ille* 60 *annos natus,* 16 *februarii ann.* 1618. *Hæc exactis* 78 *annis,* 19 *aprilis ann.* 1643, *superstites sacris et regiis dignitatibus aucti, pium hoc monumentum posuere.*

(29) Omer Talon.

La famille des Talon étoit très-ancienne dans la robe. Suivant ses mémoires, elle tiroit son origine d'Irlande, où elle prétendoit avoir possédé des terres et des places considérables.

Le premier qui vint s'établir en France, est Artus Talon, colonel d'un régiment irlandois, sous Charles IX. Cet Artus Talon étoit grand-père d'Omer Talon dont je vais parler.

Omer Talon, célébre avocat au parlement de Paris, devint d'abord maître-des-requêtes de la reine Marguerite, ensuite conseiller d'état. On voit par son épitaphe qu'il défendit avec courage les intérêts du roi contre les rebelles, et que ce zèle le fit mettre en prison, et pensa lui coûter la vie. Il mourut le 6 janvier 1618, à 60 ans. Suzanne Choart, son épouse, fit construire la chapelle où il est inhumé, et fut déposée près de lui en 1643, à 78 ans. Leurs enfans firent poser ce monument.

D. O. M.

Et gloriosis manibus JACOBI TALEI AUDOMARI *et* SUZANNÆ CHOARTIÆ *primogeniti, qui ætatis flore privatorum causis, non advocatus generalis publicis, regioque patrocinio in principe senatu annis* 12 *functus, in comitem consistorianum* (30) *adscitus est; dein universas fere regni provincias missus dominicus* (31) *in se suscepit; turbatas composuit; pacator placide rexit; cunctis quoque sacratissimi consilii reique publicæ negotiis occupatus, mirum ingenii, integritatis, comitatisque fuit exemplar: sed præclaras animi dotes, constans ejus*

(30) Membre du conseil; expressions empruntées des Romains. On appeloit ceux qui formoient le conseil d'Auguste *comites sacri consistorii, vel consistoriani*, les questeurs, les préfets du prétoire, les maîtres des offices, le comte des largitions; enfin les grands de l'empire pouvoient seuls prétendre à cette dignité. *Vid. Salmasium apud Spartianum.*

(31) On envoya d'abord dans les provinces des commissaires appelés autrefois *missi dominici*, et depuis *juges des exempts*. Ils éclairoient de près la conduite des ducs et des comtes: ils recevoient les plaintes de ceux qui en avoient eté maltraités; et dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes assises du roi, c'est-à-dire, au parlement. *Missus dominicus* signifie ici commissaire du roi pour la pacification des troubles.

pietas, indeficiensque tam erga suos quam erga miseros quosque charitas longe superavit, vir acri magnoque judicio, morum gravitate et humilitate christiana commendabilis : hunc cita mors leni morbo tristi familiæ eripuit beatiore vita remunerandum anno ætatis 60, 6 *maii* 1648. *Prædecesserat ann.* 1640, 19 *decemb. Catharina Gueffier, uxor carissima, non impar virtutum : et si radiis lucet mariti, suos etiam habuit, quibus viro gratissima et cunctis munificentissima extitit matrona nobilis, in egenos a Deo larga, ut nemini cesserit præterquam viro.*

Jacques Talon, comme on le voit par cette épitaphe, avoit plaidé des causes particulières avant d'être fait avocat-général. Il le fut pendant douze années, et devint ensuite conseiller du roi, qui l'envoya dans plusieurs provinces pour pacifier les troubles (32). Il mourut le 6 mai 1648, à ~~60 ans.~~ La mort de Catherine Gueffier, son épouse, avoit devancé la sienne en 1640.

L'épitaphe qui est au côté gauche, est conçue en ces termes :

D. O. M.

AUDOMARUS TALÆUS, *consistorianus comes, et in summo galliarum senatu advocatus regius, oratorum princeps in foro, patrum oraculum in curia, inter eruditos primus, improbis scopulus, miseris portus, regiæ majestatis, autoritatis senatus, quietis publicæ, formæ judiciorum, patriarum legum religionis avitæ, juris ecclesiæ gallicanæ vindex acerrimus, vir invictæ constantiæ, integritatis incorruptæ, cui unum idemque munus visum est regis esse advocatum et populi civem optimum, qui remp. difficillimo belli civilis tempore sapientissimis consiliis sustinuit, regi semper fidus, populo nunquam suspectus, hic situs est : sanctissime obiit,* 29 *decembris, anno* 1652, *ætatis suæ* 57, *privatorum causas annis* 15, *regias* 22, *egit. Francisca Doujat marito incomparabili, cum quo annis* 27 *suavissime vixit, amoris luctusque sui monumentum fecit.*

(32) Voyez oraison funèbre de Jacques Talon par Jean Martin, prêtre-curé d'Auzouer-sur-Trézée. Paris, 1649, in-4°.

Omer

Omer Talon, reçu avocat-général au parlement de Paris, par la démission de son frère aîné, a été un des plus grands magistrats du XVII siècle. Son intégrité l'avoit rendu si recommandable, que ses ennemis même ne pouvoient lui refuser leur estime. La sagesse et l'équité de ses décisions le faisoient regarder comme l'oracle du barreau. Il a laissé 8 vol. in-12 de mémoires sur différentes affaires présentées au parlement, pendant les troubles de la fronde. Ces mémoires imprimés en 1732, par les soins de l'abbé Joly, commencent en 1630, et finissent en 1652.

Omer Talon mourut cette année à 57 ans (33).

Sur le mur, à-côté, on voit encore celle-ci :

Dame FRANÇOISE DOUJAT, *veuve de feu messire* OMER TALON, *conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et son premier avocat-général, a fondé en cette église quatre services, à perpétuité, savoir; le premier le* 29 *décembre, jour du décès dudit feu sieur Talon, le second le* 24 *janvier, le troisième le* 21 *fevrier, et le quatrième le* 19 *avril, jour des décès des pères et mères desdits feu, sieur et dame Talon, et de M. maître Nicolas Doujat, conseiller au parlement, et frère de ladite dame* 1654.

Du côté de l'épître, il y a une table de marbre noir où l'inscription qui suit est gravée :

LUDOVICUS PHELIPEAUX, *comes de* PONT-CHARTRAIN, *galliarum cancellarius, Suzannæ Talon filius, Jacobi nepos, Audomari pronepos, majorum pietati subserviens, hoc sacellum quod olim condiderat, in integrum restitui curavit. Ora pro eo, quisquis ingredieris.*

Cette inscription indique que Louis Phelipeaux, comte de Pont-

(33) Voyez ses mémoires. L'université fit prononcer son panégyrique ; il est imprimé sous ce titre : *Oratio in honorario funere quo universitas parentavit Audomaro Talæo, habita à Petro* Lallemant, *baccalaureo theologiæ et cardinalitio eloquentiæ professore.* Paris, 1653, in-4°.

Chartrain, chancelier de France, fils de Suzanne Talon, neveu de Jacques, et petit neveu d'Omer, a fait réparer cette chapelle.

Après la sépulture des Talons, est celle des Bazins de Bezons, leurs parens.

Denis Talon, après avoir exercé long-temps une des charges d'avocat-général au parlement de Paris, fut fait président-à-Mortier au parlement, et mourut le deux mai 1698, à 71 ans. Il est inhumé dans cette chapelle, avec son épouse, Louise-Angélique Favier du Boulay, sa mère, morte en 1732.

D. O. M.

CLAUDIUS BAZIN, *dominus* DE BEZONS *(34), olim in magno consilio advocatus catholicus, tum per tractum Suessionensem, Bituricensem et Occitaniam, annis tribus et viginti, missus dominicus, denique sacri regis consistorii comes ordinarius, hic cum gentilibus suis requiescit.*

Vir qui variis muneribus, ingenio, eloquentia, doctrina, æquitate ac religione clarus, regi ac populis acceptus, ecclesiæ pariter et regno profuit.

Immensum familiæ et amicis desiderium sui, moriens reliquit 13 cal. april. (35), anno domini 1684.

Det illi dominus invenire misericordiam a domino, in die illa, ita precare lector.

Carissimo parenti liberi superstites, in sacro regis consistorio, in armis, in ecclesia illustri.

Claude Bazin, conseiller d'état, avoit été avocat-général au grand-conseil, en 1639, et intendant de la province de Languedoc. On a encore le discours qu'il prononça, en qualité d'intendant du Languedoc, à l'ouverture des états, tenus à Carcassonne en 1666, et celui qu'il fit dans la même assemblée, sur la demande du don-gratuit. Il a donné une traduction du traité fait à Prague, entre l'empereur et le duc de Saxe. Il est mort doyen de l'académie Françoise, le 20 mars 1684.

(34) Ant. nat. tom. II, art. XII, p. 23.

(35) 20 mars.

Le maréchal de Bezons, voulut que ses cendres fussent mêlées avec celles de la famille dont il descendoit; il étoit petit-fils de Pierre Bazin, trésorier de France à Soissons, et de Suzanne Talon, sœur d'Omer Talon, avocat-général au parlement de Paris.

Son tombeau est entre celui des Talon, et l'autel, en face de l'entrée de la chapelle; il est composé de quatre cartels de marbre noir, accompagnés de trophées militaires et ecclésiastiques, et surmontés des armes de la famille, d'azur, chargé de trois couronnes ducales, accompagnées de la couronne ducale, des bâtons de maréchal, des colliers des ordres, et de deux lions qui servent de support. On lit sur la table :

DEO OPT. MAX.

H. J. (36)

JACQUES BAZIN DE BEZONS, *maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur des ville et citadelle de Cambray, conseiller au conseil de régence, décédé le 22 mai 1733, âgé de 87 ans.*

Jacques Bazin servit d'abord en Portugal, sous le comte de Schomberg. Il revint en France après la paix, et fut aide-de-camp du comte du Passage, et ensuite capitaine de cavalerie dans le régiment des cuirassiers. Il se trouva, avec ce regiment au passage du Rhin et au combat de Sénef, où il fut blessé en 1674. Il fut fait maréchal-de-camp en 1693, et peu-après inspecteur et directeur-général de la cavalerie. En 1701 il passa en Italie, et combatit à Chiarri. L'année suivante il repassa en Italie, et servit sous le duc de Vendôme, qui lui donna le commandement de Mantoue et celui de l'armée du Bas-Pô : quoique blessé au passage que les ennemis firent de la Secchia, il ne quitta point l'armée, et combatit dans toutes les rencontres qui eurent lieu dans cette marche. A son retour de cette campagne, il fut envoyé dans

(36) *Hic jacet.*

la haute-Normandie, pour s'opposer aux descentes qu'y pourroient faire les ennemis. Le roi le pourvut, en 1708, du gouvernement de la ville et de la citadelle de Cambray. Enfin il obtint le bâton de maréchal en 1709. Il est mort à Paris, le 22 mai 1733, dans la quatre-vingt-huitième année de son âge.

Sur celle de la gauche, au-dessous du précédent, on lit :

LOUIS-GABRIEL BAZIN DE BEZONS, *marquis* DE MAISONS, *seigneur de Neuville, Sulde, Amaye et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de S.-Louis, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur des ville et citadelle de Cambray et pays cambrésis, décédé le 20 juillet 1740, âgé de 40 ans.*

Sur la même ligne à droite :

JACQUES-ÉTIENNE BAZIN DE BEZONS, *chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, colonel du régiment de Beaujolois, infanterie, décédé le 2 février 1742, âgé de 31 ans.*

Et au-dessous du premier, aussi au-milieu :

ARMAND BAZIN DE BEZONS, *abbé-commendataire de Notre-Dame de la Grasse, agent-général du clergé de France, évêque d'Aires, ensuite archévêque de Bordeaux, puis transféré à l'archevêché de Rouen, conseiller au conseil de régence. Décédé à Gaillon, le 21 octobre 1721, âgé de 67 ans, et transféré dans ce tombeau.*

Armand Bazin, frère du maréchal, s'éleva, par son mérite et surtout par le crédit de son frère, à différentes places. Il fut nommé, en 1685, à l'évêché d'Aire. Il fut transféré ensuite à l'archevêché de Bordeaux, dont il prit possession en 1699. Ses connoissances dans les affaires ecclésiastiques, le firent choisir pour être du ridicule conseil de *conscienee*, établi en 1715, après la mort de Louis XIV. Il fut aussi admis dans le conseil de régence, et chargé de la direction des économats. Enfin en 1719, il fut nommé archevêque de Rouen, et mourut dans son château de Gaillon, le 8 octobre 1721, à l'âge de 67 ans.

Dans

Dans la même chapelle de Saint-Roch, près de l'autel, du côté de l'évangile, il y a une table de marbre noir, avec cette inscription:

Hic situs est JOANNES DAUTRUY, *Tricassinus (37), inter primores almæ sorbonæ (38) magistros insignis, qui destinatam exponendis sacris litteris cathedram, ab ipsius intuitu recens extractam primus ita implevit, ut ipsi secundus haud facile queat inveniri; cujus inexhaustum sapientia pectus triginta quatuor annis assidue nova peperit opera; nova etiamnum parturiens, et ad anteriora semper extendens semetipsum, sicut doctrinæ, sic vitæ adeo inculpatæ, ut alteram seculi sui labem semper damnaverit, alteram pene nescivisse credatur; quo candidum viri animum fere quinquaginta annis veluti proprium habuit illustrisima Talæorum familia, carissimas corporis reliquias, postquam deo redditus est animus, gentilitio monumento adoptat. Obiit anno* 1646, *die* 19 *augusti, ætatis* 70.

Jean Dautruy fut, selon son épitaphe, un des plus célébres docteurs de la douce Sorbonne (39); il professa la théologie avec une grande réputation, et se livra à des travaux assidus pendant trente années. Il étoit fort aimé de la famille des Talon. Il mourut le 19 d'août, à 70 ans; elle le fit inhumer en sa chapelle.

Dans la chapelle des fonts, on voyoit un très-beau bas-relief qui représentoit les juifs attachant Jésus-Christ sur la croix; au-dessous étoit écrit:

Messire JEAN-CHARLES-SÉBASTIEN-BERNARD DE CLERI, *diacre, écuyer licencié ès loix de la faculté de Paris, avocat au parlement, chapelain de l'église collégiale et royale de Saint-Denis en France, a donné ce bas-relief et la somme de* 1200 *liv. pour la décoration de cette église.*

Au-dessus du bas-relief, on voyoit ses armes, qui étoient d'azur au

(37) Diocèse de Troyes en Champagne.

(38) De la douce sorbonne.

(39) *Alma sorbona.*

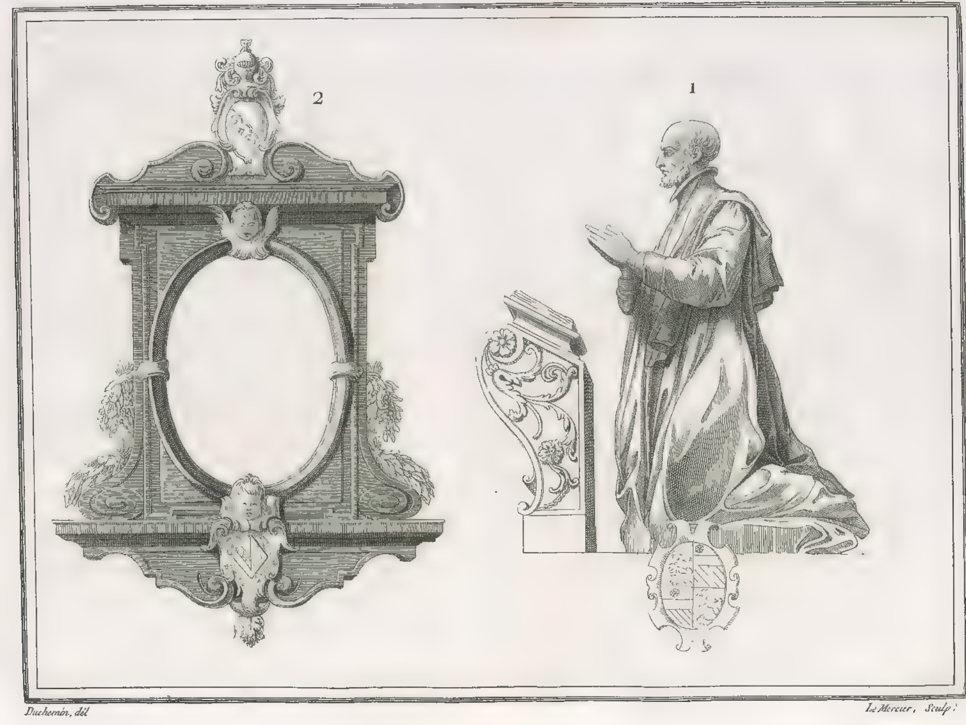
chef de même chargé de trois étoiles, posées en fasce; au-milieu une gerbe et au-dessous un croissant.

Près de la porte de la sacristie, l'on voit la statue d'un homme à genoux, en habit de docteur. Cette statue est élevée sur une colonne de pierre; on lit à-côté cette inscription sur une plaque de cuivre: *Planche II, fig. 1.*

Nobilissimo, piissimo, omnique disciplinarum genere cumulatissimo D. CLAUDIO ESPENCÆO *theologorum hujus seculi facile principi, paterno quidem genere, ex clarissimo Espencæorum, materno illustri Ursinorum familia orto, divini verbi præconi celeberrimo, pauperum patri benignissimo, qui cum per* 46 *annos continuos in hac prima omnium academia litteris humanioribus, philosophicis et divinis operam cum omnium incredibili admiratione navasset, a rege christianissimo Francisco I Melodunum, Henrico II Bononiam, Francisco II Aureliam, a Carolo IX Pissiacum religionis componendæ ordinandæque nomine inter primos hujus augustissimi regni proceres partim legatus, partim orator de re christiana sanctissime doctissimeque disceptasset, permultos in sacro-sanctam scripturam commentarios edidisset, tandem gravissimo calculi morbo diu multumque vexatus, cum omnium principum, senatorum, nobilium, plebeiorumque luctu ac desiderio obiit, anno ætatis* 60, *die* 5 *octob.* 1571.

Guido Gasparus Flaminius, prior sanctæ fidei apud Columerios, ejusdem amanuensis, et per annos 17 *negotiorum gestor devinctissimus, hanc effigiem cum suo elogio piæ domini carissimi et benignissimi memoriæ erigebat, et mærens ponebat, anno* 1572, *die ultima januarii.*

La mémoire de Claude d'Espence mérite d'être honorée; il étoit aussi raisonnable qu'un théologien peut l'être, et il est du petit nombre de ceux de sa profession, qui ne furent point persécuteurs. Il naquit à Châlons-sur-Marne, en 1511. Il prit le bonnet de docteur en sorbonne, et devint recteur de l'université de Paris; il prêcha dans cette ville avec beaucoup de distinction, et il eut le bon esprit de s'élever contre cet amas de contes grossiers, réunis dans la légende dorée, ouvrage d'un théologien imbécille, appelé *Pierre Voragine*; Espence l'appeloit *la légende ferrée.*



Duchemin, del

Le Mercier, Sculp.

Les théologiens devoient défendre des ouvrages propres à entretenir la superstition parmi le peuple. Ils s'élevèrent contre Espence, et le forcèrent de comparoître devant un tribunal nommé par la sorbonne; là il fut contraint à signer qu'il avoit eu tort de prêcher la vérité. D'Espence se rétracta pour éviter l'éclat et pour vivre en paix, et l'estime des gens de bien le vengea des inepties de la sorbonne. (40).

Espence étoit aussi habile dans la politique que dans la théologie, et au-moins ce genre de talens pouvoit être utile; le cardinal de Lorraine sut l'employer dans des occasions importantes. Espence le suivit en Flandres en 1544, pour la ratification du traité de paix entre Charles-Quint et François I; delà il suivit le cardinal de Lorraine à Rome où une intrigue le priva du chapeau qui lui étoit destiné. Il revint en France et parut avec éclat aux états d'Orléans, en 1560, au colloque de Poissi en 1561. Il mourut de la pierre en 1571.

Il a laissé un traité *des mariages clandestins*, où il cherche à prouver que les fils de famille ne peuvent réellement contracter des mariages, sans la permission de leurs parens. *Des commentaires sur les épîtres de saint-Paul à Timothée et à Tite*, pleins de longues digressions sur la hiérarchie et la discipline ecclésiastique; et plusieurs traités de controverse, les uns en latin, les autres en françois. Tous ses ouvrages latins ont été recueillis à Paris en 1619, *in-folio*; quoique Espence eût un meilleur esprit que ne l'ont la plupart des théologiens, ses écrits sentent toujours l'école (41).

L'épitaphe d'Espence est dans le genre de celle de Gilles de Rome (42), quoiqu'un peu moins emphatique: il y est appelé *tres-noble*, *très-pieux*, *très-comblé de toute espèce de science* (43) *prince des théologiens du siècle*. On y rappelle qu'il descendoit de la noble famille d'Espence par son père, et des Ursins par sa mère. Après l'énumeration de ses travaux théologiques, on place celle de ses services politiques, et on y rend compte de la cause de sa mort.

(40) Duverney, histoire de la sorbonne, tome I, page 261.

(41) Dict. historique.

(42) Ant. nat. tom. III, art. p.

(43) *Nobilissimo, piissimo, omni disciplinarum cumulatissimo. Supra.*

Cette épitaphe a été posée par Guy-Gasparus Flaminius, prieur et secrétaire de la Sainte-Foi à Coulomiers (44), le dernier de janvier en 1572.

Au-dessus du banc de la confrairie des chirurgiens, on voyoit un petit monument de marbre noir, accompagné de guirlandes de chêne et de fleurs; il étoit surmonté d'un fronton coupé avec un écusson, à la bande chargée de trois têtes de chevaux, posées de-même, et surmonté d'un casque, posé de fasce. Ce monument étoit terminé par un cul-de-lampe finissant en pommes-de-pin, sur lequel étoient les armes placées dans un losange, dont la moitié étoit rempli par les armes du mari, et l'autre par celles de la femme, qui étoient chargées d'une aigle, au chef chargé de trois bezans, posés en fasce. Ces armes, entourées de la cordelière, étoient surmontées d'une tête de chérubin; tous ces ornemens étoient de marbre blanc, ainsi qu'une table ronde au-milieu : *Pl. II*, *fig.* 2, on y lisoit:

B. ✝ M. (45)

CAROLI FAY SPESSÆI *paternis Jacobi avitisque Bartholi virtutibus simillimi, qui non minus præclaris ingenii dotibus quam antiquo natalium splendore nobilis, primum in senatu doctrina et integritate, deinde in aula comitate et industria mox apud exteros in solertia et animi robore, postremo in augustiori consistorio civili prudentia et intemerata fide claruit* XL *et* IX *ætat. ann. agens eo constantis animi statu quo vitam duxerat: inter gravissimos dolores mortem sprevit et excepit Christo æternnm victurus, ingenti doctorum ac bonorum luctu* III *Non. maii* (46) *A. S.* (47) M DC XXVIII.

Carola Furcia conjux liberique mærentes H. M. PP. (48).

(44) J'ignore quel étoit cet office.

(45) *Beatis in Christo manibus.*

(46) Le troisième jour des nones, le 5 mai.

(47) *Anno salutis.*

(48) Hoc *monumentum posuere.*

Fay

Fay Spece fut considéré pendant 49 ans comme magistrat, et mourut en 1628 d'une maladie aiguë : sa femme et ses fils lui firent élever ce monument.

Du temps de Dubreuil, on voyoit dans cette église la tombe d'un abbé régulier de S. Bavon-le-grand, mort à Paris en 1460.

François Bouthillier de Chavigny y a aussi été inhumé.

On conservoit dans la sacristie un grand reliquaire de bois doré, qui contient une mâchoire inférieure, que l'on dit être de Saint-Côme, mais on ne sait d'où elle est venue.

Dans le XIII[e] siècle, il étoit permis à tout le monde d'exercer la médecine et la chirurgie, qui ne consistoit guère que dans la connoissance de quelques recettes, et l'habitude de faire quelques opérations. Jean Pittard, chirurgien de S.-Louis fut le premier qui songea à former un corps de chirurgiens choisis. Il lui donna des statuts, des réglemens, mais il ne fut entiérement établi, qu'en 1278, sous le titre de confrairie de Saint-Côme et de Saint-Damien, dont les priviléges furent confirmés par des lettres-patentes des rois Philippe-le-bel, Charles V, Charles VI. Charles V voulut être lui-même de cette confrairie ; mais ce fut plutôt par bigoterie que par amour pour les sciences. La confrairie ou compagnie des chirurgiens n'étant composée que de gens-de-lettres, n'eut pas de peine à se faire aggréger à l'université en 1436 ; non-seulement elle s'occupa d'étendre les progrès de l'art de guérir, mais encore du soulagement des pauvres ; et du-moins, si sa forme étoit superstitieuse, le but étoit vraiment utile. Une pieuse et respectable coutume avoit introduit les consultations données gratis par les medecins à la porte des églises ; les *myres* ou chirurgiens l'adoptèrent. Un des statuts de la confrairie porte : « Qu'ils s'assembleront le premier lundi de chaque mois à S.-Côme, pour examiner les pauvres malades qui se présenteront, et leur fournir charitablement les médicamens qui leur seront nécessaires ». Ce fut ce qui engagea le curé et les marguilliers de S.-Côme à faire construire vers 1561, au-bas de leur église un bâtiment destiné pour cette œuvre de charité. C'étoit près de ce lieu, dans le cimetière que, selon S.-Foix, étoit inhumé un fameux cornard, dont voici l'histoire :

« Le maréchal de Beaumanoir, chassoit dans une forêt du Maine, en 1599; ses gens lui amenèrent un homme qu'ils avoient trouvé endormi dans un buisson, et dont la figure étoit très-singulière. Il avoit au-haut du front deux cornes faites et placées comme celles d'un bélier; il étoit fort chauve et avoit au-bas du menton une barbe rousse, et par flocons, telle qu'on peint celles des satyres. Il conçut tant de chagrin de se voir promener de foire en foire, qu'il en mourut à Paris au-bout de trois mois. On l'enterra dans le cimetière de cette paroisse, et l'on mit sur sa fosse une épitaphe assez plate, mais qu'on trouvoit apparemment fort plaisante dans ce temps-là :

Dans ce petit endroit à part,
Gît un très-singulier cornard;
Car il l'étoit sans avoir femme:
Passans, priez Dieu pour son ame ».

Ces histoires d'hommes cornus doivent être reléguées avec celles des cynocéphales, des acéphales et des autres monstres. Saint-Foix, dont je tire cette anecdote, ne dit point où il l'a puisée; mais quand la vérité en seroit démontrée, il auroit bien dû s'élever avec force contre l'inhumanité de ceux qui croyoient avoir sur cet être un droit de propriété, et cela parce qu'il avoit des cornes; c'est ainsi que dans les colonies, les blancs traitent les africains, parce qu'ils sont noirs.

La rue où étoit située l'église S.-Côme, s'appeloit la rue *des Cordeliers*; mais avant que ces religieux lui eussent donné leurs noms, on l'appeloit la rue *S.-Côme et S.-Damien*; c'est ainsi qu'on la trouve nommée dans un acte de 1304; elle finissoit autrefois à l'endroit où est la fontaine, au-dessus de la rue du Paon, où étoit la porte de l'enceinte de Philippe-Auguste. On appeloit cette porte, la porte *des Cordèles* (49), la porte *des Frères-Mineurs*. On la nomma ensuite la porte *S.-Germain*. On la fit fermer en 1586, pour ouvrir la porte *de Bussi*, et elle fut abattue en 1672 (50).

(49) Guillot nomme la rue *des Cordeliers*, rue *des Cordèles*.

(50) Jaillot, quartier Saint-André-des-Arcs, p. 48.

Nº XXXVI. Pl. 1. *Pag. 2.*



Gowrey del. *Michel Sculpt.*

XXXVI.

TOUR ET FONTAINE DE LA PUCELLE,

A ROUEN.

Département de la Seine inférieure, District de Rouen.

J'AI publié le monument que les Orléanois ont consacré à Jeanne d'Arc (1). Ce monument retrace ses succès; ceux dont je vais m'occuper ne parlent que de ses malheurs.

Jeanne, après avoir fait lever le siége d'Orléans, conduisit Charles VII à Rheims, où elle avoit promis de le faire sacrer. Elle tint parole; Charles y fut couronné; pendant la cérémonie, l'héroïne faisoit flotter sa bannière auprès de l'autel; alors sa mission étoit finie, elle demande à se retirer; mais le roi la conjure de ne point l'abandonner, et pour son malheur elle cède à ses instances.

Elle est blessée sous les murs de Paris, renversée de cheval dans une sortie à Compiègne; elle se rend à Lyonnel, bâtard de Vendôme.

La joie des Anglois, à cette nouvelle, fut plus grande que s'ils avoient gagné une bataille décisive, et leur courage se ranima. Les Parisiens, excités par leurs prêtres, chantèrent un *Te Deum*, et les prédicateurs insultèrent cette malheureuse fille; les suppôts de l'université célébrèrent cette prise en vers barbares, dignes du sentiment qui les inspiroit.

Jeanne, chargée de chaînes, fut traînée de cachots en cachots, et Lyonnel la vendit à Jean de Luxembourg. Deux inquisiteurs féroces, frère Martin et Pierre Cauchon se la disputèrent; celui-ci l'emporta, et elle ne pouvoit avoir un juge plus inique (2).

---

(1) Ant. nat., tom. II, art. IX.

(2) Hist. de la sorbonne, tom. I, p. 186.

On la transféra à Rouen où elle fut enfermée dans une tour qui subsiste encore auprès de la porte Bouvreuil, et qu'on nomme tour de *la Pucelle. Planche I*, *Fig.* 2.

Jeanne fut accablée d'outrages de toute espèce; à chaque interrogatoire on l'appeloit *Jeanne l'hérétique*, *Jeanne sorcière*, *Jeanne la paillarde*; on lui fit les questions les plus ridicules, on trahit sa confession, et rien ne put la faire trouver coupable. L'université s'assembla à Paris aux bernardins, et la déclara hérétique et schismatique. On lit à Jeanne les charges de son procès, et elle se plaint envain que ses réponses sont falsifiées; on la menace d'être arse, si elle n'abjure; on lui lit un modèle qui contenoit une promesse de quitter l'habit d'homme, et de ne plus porter les armes; elle croit signer cet écrit; mais on en a substitué un autre, dans lequel elle s'avoue paillarde, idolâtre, sorcière, séditieuse, etc. et elle est condamnée à une prison perpétuelle.

Ce n'étoit pas encore ce que les Anglois s'étoient promis, il faut les satisfaire; il faut faire périr la malheureuse Jeanne; elle avoit promis de ne plus porter l'habit d'homme; on enlève pendant la nuit ses habits de femme, on en substitue un d'homme à la place; elle redemande ses habits, on la refuse; envain parle-t-elle de la mort qui la menace, ses prières sont vaines; elle demeure au lit; mais forcée par des besoins naturels, elle se couvre de vêtemens d'hommes: on la surprend; elle est déclarée relapse, excommuniée: on la coiffe d'une mître de papier, sur laquelle on lisoit, *hérétique*, *apostate*, *idolâtre*, et on la mène au supplice entourée de cent vingt soldats armés.

Enfin elle est condamnée au feu. Devant le bûcher étoit un large écriteau portant ces mots: *Jeanne, soi-disant la Pucelle, menteresse, devineresse, blasphémeresse de Dieu, mandéresse, malcréante de la foi, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice du diable, apostate, schismatique et hérétique.* A-droite et à-gauche de son bûcher étoient deux estrades: sur l'une on voyoit Pierre Cauchon et son clergé; sur l'autre étoient le bailli de Rouen et ses assesseurs.

Le théologien, Nicolas Midi, prononce un discours hypocrite, terminé par ces mots: *Jeanne, allez en paix; l'église vous abandonne à la*

justice

justice séculière. Le bailli de Rouen n'eut pas la force de prononcer le jugement : tout ce qu'il put dire fut : *menez-la.*

L'appareil de la mort ébranle la fermeté de Jeanne : elle pleure ; ses larmes attendrissent le bourreau, mais non pas les théologiens : elle est consumée devant un peuple nombreux, qui, toujours tardif dans ses regrets, déteste cette atrocité dont il vient de repaître ses yeux.

Les assesseurs du bailli de Rouen abhorrant leur crime, se disent eux-mêmes perdus et déshonorés. Le bourreau court se jeter aux pieds d'un confesseur ; mais les théologiens chantent leur détestable victoire.

Deux femmes, Catherine et Pierronne, avoient osé parler pour Jeanne. L'inquisiteur Martin le sut et résolut leur supplice. La première l'évita en se rétractant : Pierronne, dont l'imagination étoit plus échauffée, fut brûlée solemnellement.

Après la mort de Jeanne, on vit paroître plusieurs fausses pucelles. L'université accrédita ces contes : elle en montra même une au peuple, pour lui faire croire que Jeanne n'avoit pas été brûlée. Une de ces aventurières épousa un gentilhomme de la maison des Armoises, et eut des enfans ; c'est ce qui a donné lieu au conte absurde du mariage de la pucelle.

Après ce court exposé de la vie et des malheurs de la pucelle, il ne me reste plus qu'à parler des monumens qui lui ont été consacrés.

Les sciences et les arts se sont disputé l'honneur de reproduire ses hauts faits.

L'histoire a raconté ce qui la regarde, mais avec tant de diversité, qu'il en est né une sorte de scepticisme, dont on ne pouvoit guère se défendre, sans les monumens qui attestent son existence et sa fin (3).

(3) On peut voir dans la méthode historique de l'abbé Lenglet du Fresnoy, dans son histoire de la pucelle, et dans la bibliothéque historique de la France par le père Lelong, le catalogue des nombreux ouvrages qui ont été faits pour et contre la pucelle. Hordal a donné sa vie en latin, Lenglet du Fresnoy en françois. Pasquier, dans ses recherches, nous a transmis l'histoire de son procès. La vie de Jeanne d'Arc a été jointe à celle de plusieurs saintes et martyres. Ceux qui ont écrit notre histoire générale, ceux qui ont écrit celle de la Normandie, ont parlé de la pucelle. Plusieurs bibliothéques

L'éloquence servit contre elle la rage de ses persécuteurs ; et dans les siècles suivans, elle fut employée à venger sa mémoire (4).

La poésie a disputé à l'éloquence l'avantage de célébrer Jeanne, et elle a été le sujet d'une multitude de vers françois et latins (5).

---

conservent des piéces rares qui la concernent. M. Laverdy s'occupe en ce moment d'un travail intéressant sur tout ce qui a été écrit de relatif à cette héroïne.

(4) J'ai déjà parlé, tom. II, art. IX, p. 4, de la fête qui se célèbre tous les ans à Orléans en l'honneur de la Pucelle. Elle est ordinairement accompagnée d'un discours apologétique sur Jeanne d'Arc, prononcé dans l'église de Sainte-Croix. Ces discours ne sont pas toujours bons et philosophiques. L'abbé de Marolles en a composé plusieurs imprimés avec ses sermons. M. Loyseau, chanoine de Sainte-Croix, est auteur d'un discours fort estimé, où il examine la révolution opérée en France par la pucelle. L'abbé Géry et plusieurs chanoines de Sainte-Géneviève se sont exercés sur ce sujet.

L'éloge de la pucelle a aussi été proposé par plusieurs académies. Le dernier prix que le plus ancien des lycées, l'académie de l'immaculée Conception devoit décerner, étoit sur cette question, et avoit pour objet : *Quelle a été l'influence du siècle de Jeanne d'Arc sur le jugement et le supplice de cette héroïne ?* Un discours ayant pour épigraphe : *Lilia cum rosis*, avoit mérité une mention honorable ; mais le prix a été remis et on ne l'a pas adjugé.

(5) Un grand nombre de poètes se sont exercés à célébrer les exploits de Jeanne d'Arc : plusieurs ont été cités par Lenglet dans son histoire de cette héroïne. Un des plus anciens poèmes est celui de Valeran-Varan, *de gestis Joannæ virginis egregiis, versibus heroicis.* Plusieurs auteurs ont célébré le siége d'Orléans : de ce nombre sont *Aurelia*, Orléans délivré, par M. Roussy. M. Beauvais fils composa en 1758 une ode françoise, pour engager les habitans d'Orléans à rétablir le monument de la pucelle. M. Perdoux de la Peyrière, un poème françois et un cantique latin sur la délivrance d'Orléans. On trouve dans le Trésor du Parnasse un petit poème de cent vers, intitulé *la France délivrée*, qui a remporté le prix aux jeux floraux en 1734. Tout le monde connoît la pucelle de Chapelain ; tout le monde a lu la pucelle de Voltaire. Un chanoine régulier de S.-Euverte a composé sur la pucelle un très-mauvais poème intitulé : *l'Amazone moderne.* Le père le Moine avoit aussi chanté la pucelle dans sa Galerie des femmes illustres ; enfin on trouve dans le Mercure de septembre 1776, p. 25, une héroïde intitulée : *Jeanne d'Arc à Charles VII.*

L'académie des palinods de Rouen a reçu plusieurs piéces sur la pucelle : une des plus anciennes est le sonnet de Rault de Rouen, qui remporta le prix à Caen en 1667. On a imprimé à Orléans in-8°. avec figures, un recueil de vers à-peu-près semblables : on y trouve cette comparaison ingénieuse du cœur de la vierge avec le cœur de la pucelle, impérissable au milieu des flammes :

Il est étonnant que les arts n'aient pas été employés davantage à reproduire ses traits : on a d'elle plusieurs portraits gravés, mais

---

Le cœur de la pucelle est exempt de la flamme,
Et le cœur de la Vierge est exempt de péché.

Cette allégorie a été répétée dans un poème latin de Limoges de S.-Saens, couronné à Rouen en 1736. Neuf ans après, l'abbé le Moyne traita le même sujet : on trouve dans son poème ces vers :

. . . . . *Surgit namque altera Judith,*
Anglorum indomitos debellatura furores.

Ces vers en rappellent un semblable de l'allégorie citée de Limoges de S.-Saens :

Arma triumphantes debellatura catervas.

On cite ces vers, parce qu'ils ont précédé celui si célèbre de Nicolas Bourbon sur la porte de l'arsenal :

Tela giganteos debellatura furores.

M. Prevost a composé sur la pucelle une ode françoise imprimée dans le recueil des Palinods en 1764. M. Balley de Caen composa l'année suivante une ode latine. On vient de citer les inscriptions aussi par M. Saas, sur le piédestal de la statue de la pucelle. On a publié en 1628 le recueil de celles qui avoient été proposées pour le monument de Rouen, avec un grand nombre d'autres inscriptions et d'épitaphes.

On a aussi tenté plus d'une fois d'offrir Jeanne d'Arc sur la scène. On conserve au vatican, parmi les manuscrits de la reine de Suède, un ouvrage dramatique intitulé *le mystère du siége d'Orléans*, en vers : on a une tragédie en prose intitulée *la pucelle d'Orléans*, attribuée à Benserade, et par d'autres à Boyer, par d'autres enfin à la Menardière, tous auteurs de même force. L'abbé Daubignac a donné aussi en 1642 une tragédie en prose intitulée, *la pucelle d'Orléans*. On a aussi sous le nom de Jean Baruel *une histoire tragique de la pucelle d'Orléans, nouvellement départie par actes, et représentée par personnages, avec chœur des enfans et filles de France, et un avant-jeu en vers, et des épodes chantées en musique*, 1581, *in* 4°. On a imprimé à Rouen, en 1606, *in*-12, une autre tragédie de la pucelle, par un inconnu. Aucun poëte distingué n'a cependant tenté de traiter ce sujet. Dans ces derniers tems tout Paris a couru voir au théâtre de Nicolet une pantomime intitulée : *le fameux siége de la pucelle d'Orléans.*

d'imagination. Il ne reste aucun monument de son tems qui la représente (6).

Le premier que je décris ici, est la tour où elle fut enfermée, et qui subsiste encore : elle faisoit partie d'une forteresse appelée depuis *le Vieux-Château.*

Cette citadelle avoit été bâtie en 1204 par Philippe-Auguste, qui, après avoir conquis la Normandie, fit raser les murs de Rouen ; et après avoir démoli la vieille tour, reste de la citadelle des premiers ducs, fit bâtir un autre château près de la fontaine Gaalor ; c'est ce qui s'appelle *le Vieux-Château.*

Ce château avoit deux portes, l'une par la basse-cour de l'hôtel de Raffetot, l'autre devant l'hôtellerie du chapeau-rouge, entre la fontaine et le grand escalier de pierre qu'on voit encore ; on l'appeloit *la porte du château.*

On trouvoit un pont-levis placé entre deux tours : delà on entroit dans l'enceinte du château où sont à-présent le jardin et les maisons de M. de Mathan ; le puits qu'on y voit encore, existoit alors.

(6) On trouve des portraits de la pucelle dans Thevet, dans le livre de la galerie du palais-cardinal. Gauthier l'a gravée de trois manières en 1613. Moncornet l'a représentée en habit de cour avec des plumes ; on l'a aussi gravée avec une cuirasse, et une lance dans une main, et avec une épée et un étendard dans l'autre. La plus jolie estampe est celle de Lemire, d'après un tableau conservé dans l'hôtel-de-ville d'Orléans ; mais le costume prouve combien ce tableau est moderne. Aucun monument du tems ne nous offre les traits de cette héroïne qui a sauvé la France.

Quant aux estampes qui représentent quelques-unes de ses actions, Henri Hondius l'a gravée faisant sa prière dans une église, et inspirée d'aller secourir le roi. Cochin a gravé la bataille de Patai où elle vainquit les Anglois, et ailleurs les Anglois fuyant devant la pucelle. Le burin de Poinsart a reproduit une tapisserie, et Charles VII est représenté faisant son entrée dans la ville de Rheims, conduit par la pucelle. On a gravé aussi la vue de la place où elle fut brûlée à Rouen, le monument qui lui a été élevé à Orléans ; enfin dans le poème de Chapelain, l'histoire de la pucelle est représentée en treize estampes. On assure qu'il y avoit autrefois sur les vitres de l'église des Minimes de Chaillot un portrait représentant la pucelle ; mais outre que le fait n'est pas constant, ce couvent n'ayant été bâti que sous Charles VIII, ce portrait ne pouvoit être du temps.

Ce château avoit des fossés à-fond-de-cuve ; il étoit fortifié de plusieurs tours ; il en restoit encore trois en 1738 ; *la tour du gascon*, *la tour du donjon et la tour de la pucelle* (7). Il ne subsiste plus que cette dernière qui vit gémir cette infortunée.

Ce château fut pris en 1431 par Ricarville, qui tenoit le parti du roi de France. Il tua tous les anglois qui y étoient, excepté le duc d'Arondel et ses domestiques qui s'enfermèrent dans une chambre, et trouvèrent le moyen de descendre dans le fossé et de remonter dans la ville avec des échelles que les bourgeois leur avoient préparées. Ils braquèrent ensuite le canon contre le château ; Ricarville fut pris et pendu.

Il y avoit dans ce château une chapelle de fondation royale, dédiée à S.-Romain ; elle fut démolie en 1590, et transportée au vieux palais.

L'échiquier ayant été érigé en parlement en 1499, se tint pendant sept ans dans la grande salle du château.

Le comte de Tillières a été le dernier capitaine de cette place. Il y eut cependant un orfèvre, nommé *le capitaine Louis*, qui s'empara de ce château pendant la ligue ; mais il fut pendu dans le vieux-marché, parce qu'il l'avoit mal gardé, et son corps fut exposé aux croisées du château.

Après qu'il fut démoli, les capucins en occupèrent quelque temps la place : elle fut ensuite cédée aux arquebusiers pour s'exercer ; cette place fut occupée après par différens particuliers qui y bâtirent des maisons.

La prison de ce château a été long-tems la principale prison de la ville ; elle fut démolie en 1659.

On apperçoit, *Pl. I*, *fig.* 2, la tour de la pucelle : elle est à-droite, et masquée par plusieurs maisons bâties en colombage : à-gauche est la porte Bouvreuil, dont je parlerai à la fin de cet article.

Ce fut, comme je l'ai dit, dans le vieux-marché qu'on brûla la

(7) Farin, tom. I, p. 98.

pucelle ; mais le lieu précis où se fit cette exécution, n'est plus dans le vieux-marché : il en a été séparé pour faire le marché-aux-veaux ; et voilà pourquoi le monument élevé à sa mémoire est placé dans ce marché.

Quand la Normandie fut revenue à la France, les parens de Jeanne obtinrent de Calixte III, en 1454, une bulle de révision de son procès : on la déclara innocente, sa mémoire fut réhabilitée, et on mit une croix à la place où elle avoit été brûlée.

Cinq ans après, Charles VII annoblit ses trois frères et leurs enfans ; et les filles qui naquirent d'eux, reçurent le droit d'annoblir leurs maris. Louis XIII abolit en 1634 ce privilége (8).

Au lieu de la croix dont je viens de parler, on a depuis fait construire une fontaine avec la statue de Jeanne.

Cette fontaine étoit d'un travail très-délicat, et composée de trois rangs de colonnes posées l'une sur l'autre dans un plan triangulaire ; le tout étoit orné d'arabesques avec des statues de saints et de saintes, et celle de Jeanne au sommet du monument. L'eau s'échappoit par trois robinets, terminés par des têtes de cheval. Voyez *Planche II*.

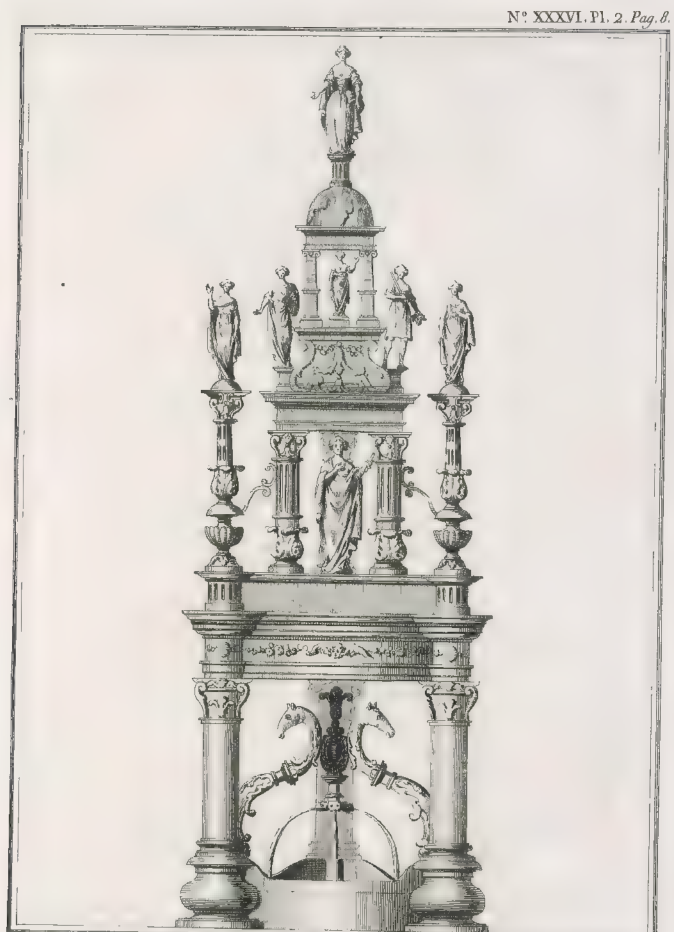
Ce monument a été remplacé par un autre, en 1755 ; c'est celui représenté *Planche III*. Il consiste en un piédestal avec des dauphins, et porte la statue de la Pucelle (9).

(8) Servin, hist. de Rouen, tom. I, p. 355.

(9) La pucelle d'Orléans n'est pas la seule femme qui se soit illustrée par un courage guerrier. Si l'histoire des amazones n'est pas véritable dans tous ses points, elle prouve au moins qu'il y a eu dans la haute antiquité des femmes qui savoient défier la mort dans les combats, et les poètes épiques n'ont point manqué de joindre à leurs héros quelques femmes courageuses, compagnes et imitatrices de leurs exploits. On a vu dans les villes assiégées les femmes partager les travaux et les périls de leur époux et de leurs enfans ; et plusieurs femmes guerrières ont rendu leur nom justement célébre.

Avànt la pucelle, Jeanne de Flandres, comtesse de Montfort, soutint le siége de Nantes avec un courage et une prudence admirables : pendant la captivité de son mari, elle défendit glorieusement la Bretagne contre Philippe de Valois, s'enferma dans Hennebon avec son fils, et lui conserva son duché. Pétrarque a vanté les exploits de Marie de Pouzolles, fille napolitaine, qui vivoit vers 1340,

N°. XXXVI. Pl. 2. *Pag. 8.*



Ransonnette, del et Sculp.

N°. XXXVI. Pl. 3 *Pag. 9.*



Garnerey, del. *Ransonnette Sculp.*

On voit sur cette même planche une partie de la Place-aux-Veaux. A-gauche est le clocher de la paroisse S. Eloi. La rue qui y conduit est indiquée par la voiture qui va y entrer.

L'hôtel dont on voit la porte, est l'hôtel Folleville, appartenant au député de ce nom à l'assemblée constituante. Son architecture annonce le tems de Louis XII ; et en effet on retrouve dans l'intérieur des bas-reliefs, que les salamandres indiquent avoir été donnés par François I, et qui représentent la célébre entrevue de ce prince avec Henri VIII, au champ du drap d'or. Ces bas-reliefs ont été expliqués par Montfaucon (10). Il en reste encore quelques-uns sur lesquels je reviendrai un jour.

Une des maisons voisines du monument de la Pucelle a été occupée par une femme nommée *mademoiselle Darcet*, dont la mémoire étoit si prodigieuse, qu'elle retenoit un sermon entier

LA PORTE BOUVREUIL.

A-gauche de la tour de la Pucelle, *Planche I*, n°. 1, est la porte Bouvreuil (11).

---

et dont l'adresse et la force égaloient le courage. Du tems de Mahomet II, une jeune fille de Stalimène se saisit de l'armure de son père tué à ses côtés, et défendit la porte confiée à sa vaillance contre les Musulmans, jusqu'à ce qu'un corps de troupes arriva pour les repousser. Les dames de Rennes en 1554, de Malthe en 1565, de Cursoles en 1571, déployèrent collectivement le plus grand courage. Le seizième siècle compta la comtesse de Tournon, Marie de Barbançon, et madame de Balagny parmi ses héroïnes; le courage de Jeanne Hachette et des dames de Beauvais a été assez célébré par les poètes et les historiens. La reine Vanda en Pologne, Marguerite en Dannemarck, et l'épouse de Pierre-le-Grand, Catherine, ne passèrent-elles pas une partie de leur vie dans les camps ?

(10) Monumens de la monarchie françoise, tom. V.

(11) Ce nom peut venir du chant d'un oiseau de ce nom, ou de la bouverie qui se tenoit plus haut, au lieu même dans lequel les récolets ont été établis depuis, ou enfin du nom du propriétaire sur le fief duquel cette porte a été construite, ou même du nom de l'architecte, cemme la porte de Jean-le-Cœur, sur le quai de Rouen.

Cette porte est une tour carrée, flanquée de quatre guérites. Au-dessus de la porte sont les armes de Rouen et une figure de la Vierge avec ces vers :

Le modèle de cette image
Est un chef-d'œuvre si parfait,
Que le créateur qui l'a fait,
S'est renfermé dans son ouvrage.

C'étoit au-dessus de cette porte que le célébre le Cat faisoit ses cours d'anatomie.

La planche représente, d'une manière très-fidelle, la porte, la tour et les maisons qui les environnent : on voit en perspective un petit clocher ; c'est celui des Filles du Saint-Sacrement.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

Les chiffres romains indiquent l'article, et les chiffres arabes la page.

A

C

E

H

I

J

M

N

O

P

Petit

Q

R

S

ADDITION

A LA

TABLE DES AUTEURS

CITÉS DANS CET OUVRAGE.

AFFICHES de Normandie.

ÆGIDIUS DE ROME : *de regimine principum. Romæ*, 1492, *in-fol.*

ALEXANDRE (Dom Jacques), traité sur les horloges, 1734, *in*-8°.

AMBROSII (*sancti*), *opera.* Paris, 1690, 2 *vol. in-fol.*

ANNALES poétiques, ou almanach des Muses, depuis l'origine de la poésie françoise. Paris, 1778, *in* - 12.

ANNÉE LITTÉRAIRE.

ANGOULÊME (Mémoires du Duc d'). Paris, 1756, 4 vol. *in* - 12.

ARTIGNY (l'abbé d'). Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature. Paris, 1749, 7 vol. *in*-12.

BELLEFORÊT (Franç.). Cosmog. 1575, *in-fol.*

BELLEAU (*Remigii*) *tumulus ab amicis constructus. Parisiis*, 1577, *in*-8°.

BONÆ (*Joannis*) *opera.* Turin, 1753, 4 vol. *in-fol.*

BOUCHER (Jean). Sermons de la simulée conversion, et nullité de la prétendue conversion de Henri Bourbon, prince de Bearn. 1549, *in* - 4°.

BOUILLART (Dom Jacques) : histoire de l'abbaïe S.-Germain-des-Prez. Paris, 1724, *in-fol.*

BRICE (Germain) : description de la ville de Paris. Paris, 1752, 4 vol. *in*-12.

CALMET (D. Augustin) : commentaire sur la règle de S.-Benoît, 1734, 2 vol. *in* - 4°.

CERVEAU (l'abbé) : nécrologe des défenseurs de la vérité. 1760 *et suiv.* 6 volumes *in* - 12.

CHATILLON (Claude). Topographie françoise. Paris, 1647, *in-fol.*

CHRÉTIEN (Etienne) : histoire de la ville de Mantes, *in*-4°. 1762, M. S.

BRUTTÉ, chronologie historique des Curés de saint-Benoît. Paris, chez Guillaume Desprez, 1752, *in*-12.

CLARET (François de) : la nouvelle agriculture, traduit du latin de Pierre de Quineran. Arles, 1613,

toire des comices de Rome. Paris, 1789, 3 vol. *in* - 8°.

HERMANT (Jean), Curé : histoire des religions, des ordres militaires et des ordres de chevalerie ; de l'église, 1725, 2 vol. *in* - 12.

HOMERI *Ilias : Clarke. Londini*, 1754, *in*-4°.

HOMMELIUS (*Car. Ferdin*). *Litteratura juris. Lipsiæ*, 1779, *in*-8°.

HORACE de Sanadon. Amsterdam, 1756, 8 vol. *in* - 12.

HUET (Pierre - Daniel). Origine de Caen, 1706, *in* - 8°.

JALLIOT, recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, en 21 parties. Paris, 1772-75, *in*-8°.

LE JOURNAL DES SAVANS.

JANSEN, piéces intéressantes, 1788 *et suiv.* 5 vol. *in*-8°.

L'ABBÉ (*Philippi*). *Conciliorum collectio maxima.* Paris, 1672, 17 vol. *in-fol.*

LABORDE, essai sur la musique ancienne et moderne. Paris, 1780, 4 vol. *in*-4°.

LE Beau, histoire du bas - Empire. Maestricht, 1780, 22 vol. *in*-12.

LENGLET DU FRESNOY, (Nicolas). Histoire de Jeanne d'Arc, Paris, 1753, 2 vol, *in*-12.

LÉPINE (de Grainville). Mémoire sur la vie de M. de Pibrac. Paris, 1761, *in*-12.

LE Roi, Étrennes chronométriques pour l'année 1760.

MAFFEI *Verona illustrata. Venetiis*, 1732, *infol.*

MAGIA *universalis herbipoli.* 1657.

MARCHANTII (*Jacobi*). *Flandriæ commentaria, IV libris descripta. Antwerpiæ*, 1596, *in*-8°.

MARTENNE *Edmundi thesaurus novus anecdotorum. Paris*, 1717, 5 vol. *in-fol.*

MARTINIERE (Bruzen de la). Le grand Dictionnaire géographique, historique et critique. Paris, 1768, 6 vol. *in-fol.*

MÉMOIRE sur une source d'eau minerale, près Vernon en Normandie. Paris, 1757, *in* - 12.

MENAGIANA, Paris, 1715, 4 vol. *in* - 8°.

MENESTRIER (Claude - François) : histoire consulaire de la ville de Lyon, 1693, *in-fol.*

METURAS (Gaspard) : *hortus epitaphiorum selectorum.*

MILLIN (Aubin-Louis). Mélanges de litterature étrangère. Paris, 1784, 6 vol. *in*-12.

MORLIERE (Adrien de la). Antiquités d'Amiens. Amiens, 1627, *in*-4°.

NICERON (Jean-Pierre). Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres. Paris, 1727 *et suiv.* 40 vol. *in*-12.

PALINODS, chants royaux, ballades royaux et épigrammes à l'honneur de l'immaculée Conception, *in*-8°. Gothique sans date.

PAPILLON (Philibert). Bibliothéque des auteurs de Bourgogne. Dijon, 1742, 2 vol. *in-fol.*

PARADIN, annales de Bourgogne, 1566, *in-fol.*

PETRONII *Titi Satyricon quæ supersunt : ed. Burmann. Amstelodam.* 1743, 2 vol. *in* - 4°.

PLATONIS *opera : ed. Stephan.* 1578, 3 vol. *in-fol.*

PLINII (*Caii Secundi*) *Naturalis historia : ed. Francisco. Lipsiæ*, 1779, *in*-8°.

PRINCE, remarque sur l'état des arts dans le moyen âge. Paris, 1772, *in* - 12.

QUIQUERAN (Pierre de Beaujeu de). *De laudibus provinciæ. Parisiis*, 1539, *in-fol.*

RECHERCHES et antiquités de la duché de Normandie. Caen, 1788, *in*-4°.

ROLES Gascons. Paris, 2 vol. *in-fol.*

SENECÆ (*Luc. Annæi*) *opera. Amstelodam.* 1673, 3 vol. *in* - 8°.

SOCRATIS (*scholastici*) *historia ecclesiastica, græco latina. Amstelodam.* 1695, *in-fol.*

SOZOMENIS (*Herm.*) *Historia ecclesiastica, græco latina. Amstelodam.* 1695, *in-fol.*

STATII (*Publ. Papinii*) *opera : ed. Reenhusen. Lugd. Batav.* 1671 *in*-8°.

SRABONIS, *rerum geographicarum libri XVII. Amstelodam.* 1702, 2 vol. *in - fol.*

TERABOSCHI, *storia della litteratura italiana.* 12 volum. *in*-8°.

THEOCITI *syracusani, quæ supersunt. Oxonii.* 1770, 2 vol. *in*-4°.

THEROUDE (Jean). Vie de Saint-Adjuteur. Paris, 1638, *in*-8°.

THIERI (Jean-Baptiste). Dissertation sur les principaux autels des églises, les jubés des églises et la clôture des chœurs des églises. Paris, 1688, *in*-12.

THOMASSIN (Louis) : méthode d'enseigner chrétiennement la grammaire, 2 vol. *in*-8°.

THOU (Jacques - auguste de),

CATALOGUE
DES PLANCHES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

V.

V. *Mausolée du Maréchal de Belle-Isle.*

ART. XXVII. Collégiale du Sépulcre, à Paris.

I. *Le Portail.*

ART. XXVIII. Collégiale d'Écouis.

I. *Le Portail.*
II. *Tombeau de Cornu et de son épouse : figure d'Enguerrand de Marigny et d'Alips de Mons son épouse. Tombe de Blanche de Gamaches ; Crosse de S. Aubin.*
III. *Mausolée d'Enguerrand de Marigny ; tombeau de Jean de Marigny, son frère.*
IV. *Mausolée de Pierre de Roncherolle et de son épouse.*

ART. XXIX. Église de S.-Benoît, à Paris.

I. *Le Portail.*
II. *Trinité. Mausolées de Pierre Brulard et d'Anne Des-Essart.*
III. *Mausolée de Nicolas Brulard.*
IV. *Mausolée de François Fyot.*

ART. XXX. La grosse Horloge de la fontaine du massacre et de la corne.

I. *Vue de ces divers objets.*

ART. XXXI. Le Palais de justice à Rouen.

I. *Vue générale.*
II. *Miniature représentant le Jugement d'Adam et Eve.*
III. *Grand'chambre.*
IV. *Cheminée de la chambre du Conseil. Salle des procureurs.*

ART. XXXII. Église des Mathurins, à Paris.

I. *Portail et bas-relief.*
II. *Tombe de deux écoliers. Mausolée de Pierre de Ruilly. Stalles ; reliquaire.*

